

SOURCES CHRÉTIENNES

*Collection dirigée par H. de Lubac, S.J., et J. Daniélou, S.J.
Secrétariat de direction : C. Mondésert, S.J.*

N° 64

JEAN CASSIEN

CONFÉRENCES

XVIII-XXIV

INTRODUCTION, TEXTE LATIN, TRADUCTION ET NOTES

PAR

Dom E. PICHERY

moine bénédictin de l'abbaye Saint-Paul de Wisques

NIHIL OBSTAT :

Wiciaci, die 25^a septembris 1958.

fr. JOHANNES GAILLARD, o.s.b.

IMPRIMI POTEST :

Wiciaci, die 29^a septembris 1958.

fr. AUGUSTINUS SAVATON,
abbas S. Pauli de Wiciaco.

IMPRIMATUR :

Parisiis, die 8^a octobris 1958.

PETRUS GIRARD, p.s.s.
vic. gén.

NOTE SUR LE TEXTE LATIN

C'est avec l'aimable approbation du directeur du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* que cette édition des *Conférences* de Cassien reproduit le texte établi par M. Petschenig.

Notre édition ne présente, dans ce tome III, que deux divergences peu considérables : ce sont des additions prises du manuscrit de Paris et qui nous ont paru heureuses, l'une à la fin du chapitre 1 de la conférence XX, l'autre au début du chapitre XXI, de la conférence XXIV. Voir les notes à ces deux endroits.

PRAEFATIO

Emissis iuuante gratia Christi decem conlationibus patrum, quae exigentibus beatissimis episcopis Helladio ac Leontio utcumque digestae sunt, septem alias beato episcopo et nomine et meritis Honorato, sancto quoque famulo Christi Eucherio dedicaui : totidem et nunc uobis, o sancti fratres Iouiniane, Minerui, Leonti et Theodore, credidi consecrandas. Posterior siquidem uestrum illam coenobiorum sanctam atque egregiam disciplinam in prouinciis Gallicanis antiquarum uirtutum districtione fundauit, ceteri uero non solum coenobialem professionem adprime monachos expetere, uerum etiam anachoreticam sitire sublimitatem uestris institutionibus prouocastis. Ea namque conlationes istae summorum patrum disputatione contextae sunt et ita in omnibus temperatae, ut utrique professioni, qua non solum occiduas regiones, uerum

PRÉFACE

Après avoir produit au jour, la grâce du Christ aidant, dix *conférences* des Pères, que je composai comme cela se pouvait, afin de satisfaire aux exigences des bienheureux évêques Helladius et Léonce¹, j'en ai dédié sept autres au bienheureux évêque Honorat, de qui le nom et le mérite à l'envi disent l'honneur, et au vénérable serviteur du Christ Eucher². Maintenant encore, je crois devoir vous en consacrer un nombre égal, à vous, Jovinien, Minervius, Léonce et Théodore, frères saints. C'est que le dernier d'entre vous a fondé, dans les provinces gauloises cette si sainte et excellente discipline cénobitique, avec toute la rigueur des antiques vertus. Quant aux autres, vous avez, par vos leçons, provoqué les moines, non seulement à rechercher de préférence la profession cénobitique, mais aussi à désirer ardemment les sublimités de la solitude.

Aussi bien, les Pères éminents, dont la parole fait la trame de ces *conférences*, s'y expriment de telle manière, et toutes choses y reçoivent de tels tempéraments, qu'elles peuvent convenir à l'une et l'autre

¹ Léonce fut évêque de Fréjus de 419 à 432 ou 433. — Helladius menait, lorsqu'il reçut les dix premières *conférences*, la vie anachoretique; il fut fait évêque aussitôt après, mais on ne sait de quelle ville.

² Honorat, encore abbé de Lérins au moment où Cassien lui dédiait cet ouvrage, devint évêque d'Arles la même année (426). — Eucher, alors simple moine dans le même monastère, mena par la suite la vie solitaire jusqu'en l'année 435, où il fut élevé au siège épiscopal de Lyon.

etiam insulas maximis fratrum cateruis fecistis florere, conueniant : id est ut non solum hi qui adhuc per congregationes laudabili subiectione perdurant, sed etiam illi qui haud longe a uestris coenobiis secedentes anachoretarum sectari gestiunt disciplinam, pro conditione locorum ac status sui mensura plenius instruantur. Quibus hoc praecipuum contulit praecedens uestri laboris industria, ut parati iam atque in isdem exercitiis deprehensi facilius praecepta seniorum atque instituta suscipiant, ipsosque in cellulas suas auctores conlationum cum ipsis conlationum uoluminibus recipientes et cotidianis quodammodo cum eis interrogationibus ac responsionibus conloquentes non propriis adiuuentionibus arduam istam et incognitam ferme in hac regione adpetant uiam, sed periculosam etiam illic, ubi iam tritissimi calles et innumera praecedentium exempla non desunt, anachoreseos disciplinam illorum potius praeceptis capere consuescant, quos in omnibus et antiqua traditio et longae experientiae instruxit industria.

profession, que vous avez fait fleurir dans les régions du Couchant et jusque dans les îles, en les peuplant de frères. Je veux dire que, non seulement ceux qui persistent à porter, dans les communautés, le joug glorieux de l'obéissance, mais ceux-là aussi qui se sont retirés non loin de vos maisons de cénobites, impatients de s'essayer à la discipline anachorétique, y trouveront un supplément d'instruction en rapport avec la condition des lieux et les exigences de leur état.

A ces derniers, vos soins et vos labeurs ont déjà procuré un immense avantage. Occupés des mêmes exercices que les anciens ont pratiqués, ils se trouvent ainsi préparés à embrasser plus facilement leurs préceptes et leurs enseignements. Mais que dis-je ? ce sont les auteurs mêmes des *Conférences* qu'ils recevront dans leurs cellules avec ces volumes, pour jouir en quelque sorte de leur entretien chaque jour, leur faire des questions et écouter leurs réponses. De cette manière, ils ne marcheront pas à la lumière de leurs propres pensées dans cette profession difficile et quasi inconnue en ce pays, plein de périls, aussi bien, dans les lieux mêmes où ne manquent ni les chemins battus ni les exemples sans nombre. Mais ils s'accoutumeront à s'y guider par les maximes de ceux qu'une tradition ancienne et le zèle d'une longue expérience en ont instruits à fond.

XVIII

CONLATIO ABBATIS PIAMUN

De tribus generibus monachorum

CAPITVLA

- I. Quemadmodum Diolcon uenientes ab abbate Piamun fuerimus suscepti.
- II. Verba abbatis Piamun, quomodo rudes monachi exemplo seniorum debeant erudiri.
- III. Quod iuniores discutere seniorum praecepta non debeant.
- IIII. De tribus generibus monachorum quae intra Aegyptum sunt.
- V. Quibus auctoribus coenobitarum sit instituta professio.
- VI. De anachoretarum ordine atque principio.
- VII. De Sarabaitarum principio et conuersatione.
- VIII. De quarto genere monachorum.
- VIII. Interrogatio, quid sit inter coenobium et monasterium.
- X. Responsio.
- XI. De humilitate uera et quomodo falsam cuiusdam humilitatem prodiderit abbas Sarapion.
- XII. Interrogatio, quemadmodum uera patientia possit adquiri.

XVIII

CONFÉRENCE DE L'ABBÉ PIAMUN

Des trois espèces de moines

TABLE DES CHAPITRES

- I. Comment nous fûmes reçus par l'abbé Piamun, lors de notre arrivée à Diolcos.
- II. Discours de l'abbé Piamun sur la manière dont les moines encore novices doivent s'instruire par l'exemple des anciens.
- III. Les jeunes ne doivent pas discuter les enseignements de leurs anciens.
- IV. Des trois espèces de moines qui se rencontrent en Égypte.
- V. De ceux qui ont donné naissance à la profession cénobitique.
- VI. Origine et commencements des anachorètes.
- VII. Origine et manière de vivre des sarabaïtes.
- VIII. D'une quatrième espèce de moines.
- IX. Question : quelle différence y a-t-il entre une maison de cénobites et un monastère ?
- X. Réponse.
- XI. De la vraie humilité, et comment l'abbé Sarapion dévoila la fausse humilité d'un frère.
- XII. Question sur la manière d'acquérir la vraie patience.

- XIII. Responsio.
 XIII. De exemplo patientiae cuiusdam religiosae feminae.
 XV. De exemplo patientiae abbatis Pafnuti.
 XVI. De perfectione patientiae.

I. Post conspectum atque colloquium trium illorum senum, quorum conlationes sancto fratre nostro Eucherio compellente utcumque digessimus, cum etiam ulteriores Aegypti partes, in quibus amplior atque perfectior sanctorum numerus consistebat, maiore flagrantia desideraremus expetere, ad uicum, cui nomen est Diolcos, uni ex septem Nili fluminis ostiis imminentem, non tam itineris necessitate quam desiderio sanctorum illic commorantium compellente peruenimus. Cum enim uelut cupidissimi mercatores plurima illic celeberrimaque coenobia ab antiquis audissemus patribus instituta, continuo quasi navigationem inquisitionis incertae spe maioris lucri persuadente suscepimus. Vbi cum diutissime fluctuantes ad illos uirtutum sublimitate conspicuos montes undique curiosos oculos tenderemus, abbatem Piamun, omnium anachoretarum illic inhabitantium seniore eorundemque presbyterum uelut quandam sublimissimam pharum primus circumspectantium notauit intuitus. Hic etenim sicut euangelica illa ciuitas¹ in excelsi montis uertice constitutus nostro protinus refulsit aspectui. Cuius uirtutes, atque mirabilia, quae per eum etiam sub conspectu nostro diuina gratia testimonium meritis eius reddente perfecta sunt, ne uel propositi nostri formam uel modum huius uoluminis excedamus, silentio praetermittenda credimus. Non enim

1. Cf. Mt., 5, 14.

- XIII. Réponse.
 XIV. Exemple de patience chez une femme dévouée au service de Dieu.
 XV. Autre exemple de patience, donné par l'abbé Pafnuce.
 XVI. La perfection de la patience.

I. Après avoir joui de la vue et de l'entretien des trois illustres vieillards dont j'ai dû tant bien que mal mettre par écrit les conférences, afin d'obéir aux instances de notre vénérable frère Eucher, notre désir ne fit que s'aviver, de visiter les provinces les plus reculées de l'Égypte, où les saints se trouvaient en plus grand nombre, et l'emportaient aussi par la perfection. C'est ainsi que nous parvîmes au bourg appelé Diolcos, situé sur l'une des sept bouches du Nil. Nous y étions conduits, moins par les nécessités de la route que par le désir de voir les saints qui demeuraient en ces parages. Nous avions ouï dire qu'il y avait là beaucoup de maisons de cénobites, établies par les Pères les plus anciens; et, semblables à des marchands ivres de s'enrichir, l'espoir d'un gain plus considérable nous persuada de tenter comme la chance d'une navigation à la découverte.

Après avoir longtemps vogué, ballottés deçà delà, comme nos yeux avides cherchaient de toutes parts ces géants sublimes de la vertu, notre regard distingua tout d'abord, tel un phare élevé, l'abbé Piamun. De tous les anachorètes qui habitaient en cet endroit, il était à la fois l'ancien et le prêtre. Placé, comme la cité dont parle l'Évangile, sur le sommet de la montagne, il était naturel qu'il brillât aussitôt à nos yeux.

Pour les miracles et les prodiges qui s'accomplirent par ses mains à notre vue, la divine grâce rendant ainsi témoignage à ses mérites, j'ai cru devoir les passer sous silence, afin de ne pas m'écarter de mon premier dessein ni franchir les limites qui conviennent à ce volume. Ce ne sont pas les merveilles divines dont

de mirabilibus dei, sed de institutis studiisque sanctorum quaedam quae reminisci possibile est nos spondimus memoriae tradituros, ut necessariam tantum perfectae uitae instructionem, non inutilem absque ulla emendatione uitiorum ac superuacua admirationem legentibus praeberemus. Cum itaque beatus Piamun summa nos gratulatione susceptos humanitate etiam congrua refecisset, intellegens nos non eiusdem esse regionis, primum unde uel cur Aegyptum petissemus sollicitè percontatus ac de coenobio Syriae ob desiderium perfectionis nos illo aduenisse cognoscens ita exorsus est.

II. Quisque hominum, o filij, cuiuslibet artis peritiam adsequi concupiscit, nisi omni cura atque uigilantia eius se quam nosse desiderat disciplinae studiis manciparit ac perfectissimorum quorumque opificij ipsius uel scientiae magistrorum praecepta atque instituta seruauerit, frustra inanibus uotis eorum similitudinem exoptat adtingere, quorum curam atque industriam detractat aemulari. Nouimus enim nonnullos ita ad haec loca de uestris regionibus aduenisse, ut cognoscendi tantummodo gratia fratrum monasteria circumirent, non ut has regulas ob quas huc conmeauerant atque instituta suscipere ac secedentes in cellulis conarentur ea, quae uel uisu uel traditione perceperant, operibus experiri : qui mores suos ac studia quibus inbuti fuerant retentantes, ut eis exprobrari a nonnullis solet, non profectus sui gratia, sed uitandae egestatis necessitate existimati sunt prouincias commutasse. Non solum enim nihil eruditionis adqui-

j'ai promis le récit à la mémoire des hommes, mais, autant que mes souvenirs le permettraient, les institutions et les pratiques des saints; je n'ai voulu que donner des lumières pour la vie parfaite, et non point fournir un aliment à la vaine curiosité de mes lecteurs, sans profit pour la correction de leurs vices.

Le bienheureux Piamun nous accueillit avec de vives démonstrations de joie, et nous donna aussi à nous refaire avec la libéralité qui convenait. Puis, comprenant que nous n'étions pas du pays, il mit beaucoup d'intérêt à savoir d'où nous venions et à quel dessein nous avions gagné l'Égypte. Lorsqu'il eut appris que nous sortions d'une maison de cénobites de Syrie, et que le désir de la perfection nous avait conduits jusque-là, il nous adressa ce discours.

II. Mes enfants, lorsqu'un homme veut se rendre habile dans un art, il faut qu'il se dévoue, de tout le soin et la vigilance dont il est capable, aux exercices particuliers de la profession qu'il souhaite de connaître; il faut qu'il observe les préceptes et les avis des maîtres les plus consommés dans ce métier ou cette science. Autrement, c'est s'agiter de vains désirs; et l'on n'atteindra pas à la ressemblance de ceux dont on refuse d'imiter l'application et le zèle.

Nous en avons connu plus d'un, venus de vos régions jusqu'en ces lieux, qui parcouraient les monastères des frères à seule fin d'apprendre. Mais il n'entrait aucunement dans leur pensée d'embrasser les règles et les coutumes qui faisaient pourtant tout l'objet de leur voyage, ni de se retirer dans quelque cellule, pour tâcher de mettre en pratique ce qu'ils avaient vu ou entendu. Retenant leurs anciennes modes et les usages où ils avaient été appris, on eut sujet de croire, comme certains leur en font le reproche, qu'ils n'avaient changé de province qu'en vue d'éviter la gêne et la pauvreté, et non pas avec la volonté de progresser. Loin d'acquérir quelque instruction,

rere, sed ne diutius quidem in his partibus conmorari pertinacis animi obstinatione potuerunt. Cum enim nec ieiuniorum morem neque psalmodiarum ordinem nec ipsorum denique indumentorum habitum permutassent, quid aliud in hac regione sectari quam sola uictus sui compendia crederentur?

III. Quamobrem si uos quemadmodum credimus dei causa ad aemulationem nostrae agnitionis adtraxit, omnibus institutis, quibus illic primordia uestra praeuentâ sunt, penitus abdicatis quaecumque seniores nostros agere uel tradere uideritis summa humilitate sectamini. Neque uos moueat aut ab imitatione diuertat ac retrahat, etiamsi uobis ad praesens alicuius rei uel facti ratio uel causa non liqueat, quia eos, qui bene de cunctis ac simpliciter sentiunt et uniuersa quae a senioribus tradi gerue perspexerint fideliter imitari magis quam discutere student, per operis experientiam etiam scientia rerum omnium subsequetur. Ceterum numquam rationem ueritatis intrabit, quisquis a discussione coeperit erudiri, quia uidens eum inimicus suo potius quam patrum iudicio confidentem facile in id usque propellet, ut etiam illa quae maxime utilia atque saluberrima sunt superflua ei uideantur ac noxia, atque ita praesumptioni eius callidus hostis inludet, ut inrationabilibus definitionibus suis pertinaciter inhaerendo hoc solummodo sibi sanctum esse persuadeat, quod rectum atque iustissimum suae tantum obstinationis errore censuerit.

III. Quamobrem ordo atque principium professionis nostrae quemadmodum uel unde descenderit, primum debetis agnoscere. Tunc etenim poterit quis

leur opiniâtreté fut cause qu'ils ne purent demeurer longtemps. Dès là, en effet, qu'ils ne consentaient à aucun changement, soit dans l'observance des jeûnes, soit pour l'ordre de la psalmodie ou le vêtement lui-même, que pouvait-on penser, sinon qu'ils ne poursuivaient d'autre but, en venant chez nous, que d'y trouver les moyens de subsister?

III. Si donc, comme je le crois, c'est la vue de Dieu qui vous inspire le zèle de nous connaître, il faut renoncer entièrement à tous les principes dont vos commencements ont été préuenus, pour embrasser sans discernement et en toute humilité les pratiques et les enseignements de nos anciens. Il peut arriver que, sur l'heure, vous ne saisissiez pas le sens profond ou le principe de telle parole, de telle conduite. N'en soyez point ébranlés, et ne laissez pas de vous y conformer. Ceux qui jugent de tout avantagement et en simplicité, puis s'appliquent à imiter fidèlement ce qu'ils ont vu faire ou dire à leurs anciens, plutôt qu'à le discuter, obtiendront la science de toutes choses, par surcroît, dans la pratique elle-même et l'expérience. Mais il n'entrera jamais dans la vérité, celui qui commence à s'instruire en disputant. L'ennemi, voyant qu'il se fie plus à son jugement qu'à celui des Pères, l'amènera sans peine à regarder comme superflues et périlleuses les choses même les plus utiles et les plus salutaires. Ce maître, en artifices se jouera de sa présomption; tant et si bien, qu'à force de s'entêter dans ses opinions déraisonnables, il en viendra jusqu'à se persuader que cela seul est saint, que son aveugle obstination trouve juste et bon.

IV. La première chose que vous devez apprendre, c'est l'exorde et les commencements de notre profession, comment elle a pris naissance et de quelle source elle tire son origine. On pénètre plus efficacement les principes de l'art auquel on aspire, et l'on

desideratae artis efficacius adsequi disciplinam et ad exercendam eam ardentius incitari, cum auctorum ac fundatorum eius agnouerit dignitatem. Tria sunt in Aegypto genera monachorum, quorum duo sunt optima, tertium tepidum atque omnimodis euitandum. Primum est coenobitarum, qui scilicet in congregatione pariter consistentes unius senioris iudicio gubernantur : cuius generis maximus numerus monachorum per uniuersam Aegyptum commoratur. Secundum anachoretarum, qui prius in coenobiis instituti iamque in actuali conuersione perfecti solitudinis elegere secreta : cuius professionis nos quoque optamus esse participes. Tertium reprehensibile Sarabaitarum est. De quibus singillatim per ordinem plenius disseremus. Harum igitur trium professionum ut diximus fundatores primum debetis agnoscere. Nam profecto ex hoc ipso uel odium professionis illius nasci poterit quae uitanda est uel eius desiderium quae sequenda, quia necesse est unamquamque uiam ad illum finem suum pertrahere sectatorem, ad quem auctor ipsius inuentorque peruenit.

V. Itaque coenobitarum disciplina a tempore praedicationis apostolicae sumpsit exordium. Nam talis extitit in Hierosolymis omnis illa credentium multitudo, quae in Actibus apostolorum ita describitur : *Multitudinis autem credentium erat cor et anima una, nec quisquam eorum quae possidebat aliquid suum esse dicebat, sed erant illis omnia communia*². *Possessiones et substantias uendebant, et diuidebant ea*

2. Act., 4, 32.

conçoit aussi une ardeur plus vive à l'exercer, lorsqu'on a reconnu la dignité de ceux qui en furent les auteurs et fondateurs.

Il existe en Égypte trois espèces de moines. Deux sont excellentes; la troisième est tiède, et doit être absolument évitée.

La première est celle des *cénobites*, c'est-à-dire de ceux qui vivent ensemble dans une communauté, sous le gouvernement et la discrétion d'un ancien; ils sont répandus par toute l'Égypte, et le nombre en est fort grand.

La deuxième est celle des *anachorètes*, qui, après avoir été formés aux maisons des *cénobites* et s'être rendus parfaits dans la vie ascétique, ont préféré le secret de la solitude. C'est à cette catégorie que nous souhaitons d'appartenir.

La troisième, qui mérite le blâme, est celle des *sarabaites*.

Nous traiterons plus complètement de chacune d'elles séparément et par ordre.

Ce sont donc, comme nous l'avons dit, les fondateurs de ces trois professions que vous devez apprendre à connaître tout d'abord. Connaissance suffisante pour vous inspirer l'aversion de celle qu'il faut éviter et le désir de celle qu'il convient de suivre; car chacune de ces voies conduit nécessairement celui qui y entre, au même terme où parvint celui qui en eut l'idée et l'initiative.

V. La vie *cénobitique* prit naissance au temps de la prédication apostolique. C'est elle, en effet, que nous voyons paraître à Jérusalem, dans toute cette multitude de fidèles, dont le livre des *Actes* nous trace ce tableau : « La multitude des fidèles n'avait qu'un cœur et qu'une âme; nul ne disait sien ce qu'il possédait, mais tout était commun entre eux »; « Ils vendaient leurs terres et leurs biens, et ils en partageaient le prix

omnibus prout cuique opus erat³. Et iterum : Neque enim quisquam egens erat inter illos : quotquot enim possessores agrorum aut domorum erant, uendentes adferebant pretia eorum quae uendebant et ponebant ante pedes apostolorum : diuidebatur autem singulis prout cuique opus erat⁴. Talis, inquam, erat tunc omnis ecclesia, quales nunc perpaucos in coenobiis inuenire difficile est. Sed cum apostolorum excessu tepescere coepisset credentium multitudo, ea uel maxime quae ad fidem Christi de alienigenis ac diuersis gentibus confluebat, a quibus apostoli pro ipsis fidei rudimentis et inueterata gentilitatis consuetudine nihil amplius expetebant nisi ut ab inmolaticiiis idolorum et fornicatione et suffocatis et sanguine⁵ temperarent, atque ista libertas quae gentibus propter infirmitatem primae credulitatis indulta est etiam illius ecclesiae perfectionem quae Hierosolymis consistebat paulatim contaminare coepisset, et crescente cotidie uel indigenarum numero uel aduenarum primae illius fidei refrigereret feruor, non solum hi qui ad fidem Christi confluxerant, uerum etiam illi qui erant ecclesiae principes ab illa districtione laxati sunt. Nonnulli enim, existimantes id quod uidebant gentibus pro infirmitate concessum sibi etiam licitum, nihil se detrimenti perpeti crediderunt, si cum substantiis ac facultatibus suis fidem Christi confessionemque sequerentur. Hi autem quibus adhuc apostolicus inerat feruor, memores illius pristinae perfectionis, discedentes a ciuitatibus suis illorumque consortio, qui sibi uel

3. L. c., 2, 45. 4. L. c., 34-35. 5. L. c., 15, 29.

entre tous, selon les besoins de chacun » ; « Il n'y avait pas d'indigent parmi eux : tous ceux qui possédaient des terres ou des maisons, les vendaient et en mettaient le prix aux pieds des apôtres ; on le distribuait ensuite à chacun, selon qu'il en avait besoin. » C'était, je le répète, toute l'Église qui présentait alors ce spectacle, qu'il n'est plus donné de voir aujourd'hui que difficilement et chez un bien petit nombre, dans les maisons de cénobites.

Mais, après la mort des apôtres, la foule des croyants commença de se refroidir, celle-là surtout qui affluait du dehors à la foi du Christ, de tant de peuples divers. Par égard pour leur foi encore bégayante et leur paganisme invétéré, les apôtres ne demandaient rien de plus aux gentils que de s'abstenir « des viandes offertes aux idoles, de l'impureté, de la chair étouffée et du sang ». Cette liberté qu'on leur accordait par condescendance pour la faiblesse de leur foi naissante, ne laissa pas de contaminer insensiblement la perfection de l'Église de Jérusalem. Le nombre des recrues s'augmentant chaque jour, tant du judaïsme que de la gentilité, la ferveur de la foi primitive se perdit. Ce ne fut pas seulement la foule des prosélytes que l'on vit se relâcher de l'antique austérité, mais jusqu'aux chefs de l'Église. Plusieurs, estimant licite pour eux-mêmes la concession faite à la faiblesse des gentils, se persuadèrent qu'il n'y avait aucun détrimment à garder biens et fortune, tout en confessant la foi du Christ¹.

Pour ceux en qui brûlait encore la flamme des temps apostoliques, fidèles au souvenir de la perfection des jours anciens, ils quittèrent les cités, et la compagnie de ceux qui croyaient licite pour soi ou

1. Cassien se fait ici l'écho de la tradition communément reçue à son époque, qui faisait remonter l'institution monastique à la première communauté chrétienne de Jérusalem (cf. *Actes* 2, 42-47; 4, 32-35) : c'est le thème fréquemment développé alors de la *Vita apostolica*. (Voir, par ex., Socrate, *Hist. eccl.* l. 4, c. 23, P. G., 67, 512). On sait pourtant que le monachisme ne prend vraiment sa figure historique qu'au début du IV^e siècle, avec Antoine et Pakhôme.

ecclesiae dei remissioris uitae neglegentiam licitam esse credebant, in locis suburbanis ac secretioribus conmanere et ea, quae ab apostolis per uniuersum corpus ecclesiae generaliter meminerant instituta, priuatum ac peculiariter exercere coeperunt : atque ita coaluit ista quam diximus discipulorum qui se ab illorum contagio sequestrauerant disciplina. Qui paulatim tempore procedente segregati a credentium turbis ab eo, quod a coniugiis abstinere et a parentum se consortio mundique istius conuersatione scernerent, monachi siue *μονάζοντες* a singularis ac solitariae uitae districtione nominati sunt. Vnde consequens fuit ut ex communione consortii coenobiotae cellaeque ac diuersoria eorum coenobia uocarentur. Istud ergo solummodo fuit antiquissimum monachorum genus, quod non solum tempore, sed etiam gratia primum est quodque per annos plurimos inuiolabile usque ad abbatem Pauli uel Antoni durauit aetatem : cuius etiam nunc adhuc in districtis coenobiis cernimus residere uestigia.

VI. De hoc perfectorum numero et ut ita dixerim

2. Le terme de *moine* ne semble pas avoir été employé avant le IV^e siècle; et il désigna celui qui vivait dans la solitude du désert, loin de toute société.

Quant aux *μονάζοντες* de l'abbé Pianun, on peut comparer les Institutions, II, v. De part et d'autre, il s'agit certainement des

pour l'Église de Dieu la négligence d'une vie relâchée. Établis aux alentours des villes, en des lieux écartés, ils se mirent à pratiquer privément et pour leur propre compte les règles qu'ils se rappelaient avoir été posées par les apôtres pour tout le corps de l'Église. Ainsi prit corps l'observance dont nous parlons des disciples qui s'étaient retirés de la contagion du grand nombre. Peu à peu, le progrès du temps les constitua en catégorie séparée des autres fidèles. Comme ils s'abstenaient du mariage, et se tenaient à l'écart de leurs parents et de la vie du siècle, on les appela *moines* ou *μονάζοντες* à raison de l'austérité de cette vie sans famille et solitaire. Puis, les communautés qu'ils formaient, leur firent donner le nom de cénobites, et à leurs cellules et logis, celui de maisons de cénobites².

Telle fut l'unique sorte de moines dans les temps les plus anciens, la première par le temps, la première par la grâce. Elle se conserva de longues années dans tout l'honneur de son intégrité, jusqu'à l'époque des abbés Paul et Antoine. Nous en voyons encore aujourd'hui les restes dans les monastères fervents de cénobites.

VI. Du nombre de ces parfaits, et, si je puis dire,

Thérapeutes de Philon, que Cassien, d'accord avec tous ses contemporains, prend faussement pour des chrétiens.

Les moines ont des ancêtres plus authentiques dans les *ascètes*, si nombreux durant les premiers siècles de l'Église. Voués à la pratique de la perfection, ceux-ci formèrent le trait d'union entre la communauté primitive de Jérusalem et le monachisme proprement dit du IV^e siècle. Ils faisaient profession de chasteté, et pratiquaient l'abstinence selon des formes plus ou moins sévères. Ils vivaient tantôt seuls et tantôt par groupes, au sein de leur famille ou dans un logis réservé. De toute manière, ils ne s'éloignaient pas des lieux habités. Un vêtement particulier et des privilèges honorifiques les distinguaient, ainsi que les vierges consacrées, du commun des fidèles. Il ne paraît pas que l'appellation de cénobites leur ait jamais été appliquée.

fecundissima radice sanctorum etiam anachoretarum post haec flores fructusque prolati sunt. Cuius professionis principes hos quos paulo ante commemorauimus, sanctum scilicet Paulum uel Antonium, nouimus extitisse : qui non ut quidam pusillanimitatis causa nec impatientiae morbo, sed desiderio sublimioris profectus contemplationisque diuinae solitudinis secreta sectati sunt, licet eorum prior necessitatis obtentu, dum tempore persecutionis adfinium suorum deuitat insidias, heremum penetrasse dicatur. Ita ergo processit ex illa qua diximus disciplina aliud perfectionis genus, cuius sectatores anachoretae id est cesesores merito nuncupantur, eo quod nequaquam contenti hac uictoria, qua inter homines occultas insidias diaboli calcauerunt, aperto certamine ac manifesto conflictu daemonibus congregati cupientes uastos heremi recessus penetrare non timeant, ad imitationem scilicet Iohannis Baptistae, qui in heremo tota aetate permansit, Heliae quoque et Helisaei atque illorum de quibus apostolus ita memorat : *Circumierunt in melotibus et in pellibus caprinis angustiati, adflicti, egentes, quibus dignus non erat mundus, in solitudinibus errantes et montibus et speluncis et in cauernis terrae*⁶. De quibus etiam figuraliter dominus ad Iob : *Quis autem est qui dimisit onagram liberum, et uincula eius resoluit? Posui habitaculum eius desertum, et tabernacula eius salsuginem : inridens multitudinem ciuitatis, et querellam exactoris non audiens, considerabit montes pascuae suae, et post omne uiride quaerit*⁷. In Psalmis quoque : *Dicant nunc qui redempti sunt a domino, quos redemit de manu inimici*⁸.

6. Hebr., 11, 37-38.

7. Iob, 39, 5-8 (LXX).

8. Ps. 100, 2.

comme les fleurs et les fruits d'une racine féconde, sortirent les saints anachorètes. Saint Paul et saint Antoine, que je viens de nommer, sont connus pour être les auteurs de cette profession. Ce ne fut pas, comme pour certains, la pusillanimité ni le vice de l'impatience, mais le désir d'un progrès plus sublime et le goût de la divine contemplation, qui leur firent gagner les secrets de la solitude; bien que, dit-on, le premier ait été contraint de fuir au désert par les embûches de ceux de sa parenté, en un temps de persécution.

Ainsi, de la première observance dont nous avons parlé, naquit un autre genre de vie parfaite. Ses tenants en sont avec raison nommés anachorètes, c'est-à-dire des hommes de retraite. Non contents d'avoir remporté sur le diable une première victoire parmi la société des hommes, en écrasant de leur talon ses pièges cachés, ils convoient de lutter contre les démons à front découvert et les yeux dans les yeux. On les voit pénétrer sans peur dans les vastes retraites de la solitude. Ce sont les imitateurs de Jean-Baptiste, qui demeura dans le désert tout le long de son âge, d'Élie et d'Élisée, de ceux enfin dont l'Apôtre fait mémoire : « Ils ont erré deçà et delà, couverts de peaux de brebis et de peaux de chèvres, dénués de tout, persécutés, maltraités — eux dont le monde n'était pas digne —; ils menèrent une vie vagabonde par les déserts et les montagnes, dans les cavernes et dans les antres de la terre. » C'est d'eux encore que le Seigneur dit à Job par figure : « Qui a lâché l'onagre en liberté et rompu ses liens? Je lui ai donné le désert pour demeure, et comme tente la plaine salée. Dédaigneux de la multitude qui habite les villes et ignorant la voix impérieuse d'un maître, il considère les montagnes, pour y trouver sa pâture, et il y poursuit les moindres traces de verdure. » C'est d'eux qu'il est parlé dans les *Psaumes* : « Qu'ils le disent maintenant ceux qui furent rachetés par le Seigneur, ceux qu'il a rachetés des mains de l'ennemi; » puis, un peu plus

Et post pauca : *Errauerunt in solitudine in inaquoso. Viam ciuitatis habitaculi non inuenerunt, esurientes, et sitientes : anima eorum in ipsis defecit. Et clamauerunt ad dominum cum tribularentur : et de necessitatibus eorum liberauit eos*⁹. Quos etiam Hieremias ita describit : *Beatus qui tulit iugum ab adolescentia sua, sedebit solitarius et tacebit, quia leuauit super se*¹⁰. Quique illud Psalmistae adfectu et opere concinunt : *Similis factus sum pellicano solitudinis. Vigilaui, et factus sum sicut passer solitarius in tecto*¹¹.

VII. Cumque his duabus professionibus monachorum religio Christiana gauderet, coepisset autem in deterius paulatim hic quoque ordo recidere, emersit post haec illud deterrimum et infidele monachorum genus uel potius noxia illa plantatio rediuiua concreuit, quae per Annaniam et Sapphiram in exordio ecclesiae pullulans apostoli Petri seueritate succisa est¹² : quae inter monachos tamdiu detestabilis execrandaque iudicata est nec a quoquam ulterius usurpata, quamdiu illius tam districtae formido sententiae memoriae fidelium inserta durauit, qua beatus apostolus praedictos noui facinoris principes non paenitentia, non ulla passus est satisfactione curari, sed perniciosissimum germen celeri morte succidit. Illo igitur exemplo, quod in Annaniam et Sapphiram apostolica districtione punitum est, a nonnullorum contemplatione paulatim longa incuria et temporis oblitteratione substracto emersit istud Sarabaitarum genus, qui ab eo, quod semet ipsos a cocnobiis congregationibus sequestrarent ac singillatim suas curarent necessitates, Aegyptiae linguae proprietate Sarabaitae nuncupati sunt, de illorum quos praediximus numero procedentes, qui euan-

9. L. c., 4-6.
12. Cf. Act., 5.

10. Thren., 3, 27-28.

11. Ps. 101, 7-8.

loin : « Ils erraient dans le désert, dans une solitude sans eau; et ils ne trouvaient pas le chemin d'une ville pour y demeurer. En proie à la faim, à la soif, ils sentaient leur âme défaillir. Dans leur détresse, ils crièrent vers le Seigneur; et il les délivra de leurs angoisses. » Et Jérémie, à son tour, en fait cette peinture : « Heureux celui qui porte le joug dès sa jeunesse; il s'assiera solitaire et il se taira, parce qu'il a mis ce joug sur lui. » Par leurs dispositions intimes et par leurs œuvres, ils chantent avec le Psalmiste : « Je suis devenu semblable au pélican du désert; j'ai veillé, et je suis devenu comme le passereau solitaire sur un toit. »

VII. Ces deux professions faisaient l'honneur et la joie de la religion chrétienne. Mais insensiblement, la décadence se mit aussi dans leur sein. Alors, surgit une race de moines mauvaise et infidèle. Ou plutôt, c'était la plante funeste poussée dans le cœur d'Ananie et de Saphire à l'aurore de l'Église, et coupée dans sa racine par la sévérité de l'apôtre Pierre, qui se prenait à revivre et à croître. Elle n'avait cessé d'être tenue parmi les moines pour détestable et maudite; et on ne l'avait plus revue chez personne, tant que vécut dans la mémoire des fidèles la terreur d'une sentence si rigoureuse. Le crime était nouveau; mais aussi le bienheureux apôtre n'avait-il laissé à ceux qui en donnaient le premier exemple, le loisir ni du repentir ni de la satisfaction : une mort foudroyante avait retranché le germe fatal. Cependant, petit à petit, une longue négligence et l'usure du temps finirent par effacer du regard de plusieurs l'exemple qu'avait puni la sévérité apostolique dans la personne d'Ananie et de Saphire. C'est à ce moment que l'on vit surgir la race des sarabaites, ainsi appelée d'un terme copte, parce qu'ils se séparaient des communautés cénobitiques et veillaient eux-mêmes à leurs besoins. Descendants en ligne directe des chrétiens dont nous avons parlé naguère, qui aimaient mieux affecter les dehors de la per-

gelicam perfectionem simulare potius quam in ueritate adripere maluerunt, aemulatione scilicet eorum uel laudibus prouocati, qui uniuersis diuitiis mundi perfectam Christi praeferunt nuditatem. Hi igitur dum inbecillo animo rem summae uirtutis adfectant, uel necessitate ad hanc professionem uenire compulsi dum censi tantummodo nomine monachorum absque ulla studiorum aemulatione festinant, coenobiorum nullatenus expetunt disciplinam nec seniorum subduntur arbitrio aut eorum traditionibus instituti suas discutunt uincere uoluntates nec ullam sanae discretionis regulam legitima eruditione suscipiunt, sed ad publicam tantummodo id est ad hominum faciem renuntiantes aut in suis domiciliis sub priuilegio huius nominis isdem obstricti occupationibus perseuerant, aut construentes sibi cellulas easque monasteria nuncupantes suo iure in eis ac libertate consistunt, nequaquam euangelicis praeceptionibus subcumbentes, ut nulla scilicet cotidiani uictus sollicitudine, nullis rei familiaris distentionibus occupentur¹³. Quod illi soli absque ulla infideli dubitatione consummant, qui cunctis mundi huius facultatibus absoluti ita se coenobiorum praepositis subdiderunt, ut ne sui quidem ipsius fateantur esse se dominos. Illi autem qui distractionem ut diximus coenobii declinantes bini uel terni in cellulis commorantur, non contenti abbatibus cura atque imperio gubernari, sed hoc praecipue procurantes, ut absoluti a seniorum iugo exercendi uoluntates suas ac procedenti uel quo placuerit euagandi agendiue quod libitum fuerit habeant libertatem, etiam amplius in operibus diurnis quam hi qui in coenobiis degunt diebus ac noctibus consumuntur, sed non ea fide eodemque proposito. Hoc enim isti faciunt non ut

13. Cf. Mt., 6, 25.

fection évangélique que d'en embrasser la réalité, ce qui les a poussés, c'est le désir de rivaliser avec ceux qui préfèrent à toutes les richesses la parfaite nudité du Christ, et d'avoir part à leur gloire.

Mais, soit qu'ils n'apportent au service de leur ambition qu'une âme pusillanime, dans une entreprise qui exige une vertu peu commune, soit que la seule nécessité les ait contraints à la profession monastique, ils se montrent aussi empressés à se parer du nom de moine, que peu disposés à en imiter la vie. Ils n'ont cure de la discipline cénobitique, ni de s'assujettir à l'autorité des anciens, ou d'apprendre d'eux à vaincre leurs volontés; nulle formation régulière, point de règle dictée par une sage discrétion. Mais c'est pour le public seulement qu'ils renoncent, et à la face des hommes. Ou ils restent dans leurs demeures particulières, et, couverts par le privilège du nom de moine, s'embarrassent des mêmes soins que devant. Ou bien ils se construisent des cellules, les décorent du nom de monastères, mais pour y vivre selon leur guise et en complète liberté. L'Évangile commande : Ne vous laissez prendre, ni par le souci du pain quotidien, ni par les embarras d'une fortune. Mais ils ne consentent point à courber la tête sous ce joug. Ceux-là seulement rempliront le précepte, sans les hésitations d'une âme infidèle, qui se dégagent entièrement des biens de ce monde, puis se soumettent aux supérieurs des communautés cénobitiques, jusqu'à faire profession de ne s'appartenir plus soi-même. Tels ne sont pas les sabbaites. Fuyant, comme on l'a dit, l'austérité cénobitique, ils habitent à deux ou trois dans des cellules. Leur moindre désir est d'être gouvernés par les soins et l'autorité d'un abbé. Bien au contraire, ils font leur principale affaire de rester libres du joug des anciens, afin de garder toute licence d'accomplir leurs caprices, de sortir; d'errer où il leur plaît, de faire ce qui les flatte. Il arrive même qu'ils travaillent plus que les cénobites; mal contents d'y passer le jour, ils y donnent encore la nuit. Mais non pas dans les mêmes pensées de foi ni

fructum sui operis subiciant dispensatoris arbitrio, sed ut adquirant pecunias quas recondant. Inter quos quantum intersit aduertite. Illi nihil de crastino cogitantes gratissimos sudoris sui deo offerunt fructus, isti uero non solum in crastinum, sed etiam in multorum annorum spatia infidelem sollicitudinem prorogantes aut mendacem deum aut inopem credunt, qui promissam cotidiani uictus atque indumentorum sufficientiam praebere eis aut non possit aut nolit. Illi hoc omnibus expetant uotis, ut ἀκημοσύνην, id est nuditatem omnium rerum ac perpetuam possideant paupertatem, isti ut omnium copiarum affluentiam consequantur. Illi ob hoc certatim statutum transcendere canonem diurnis operibus elaborant, ut, quidquid monasterii sanctis usibus redundarit, uel carceribus uel xenodochio uel nosocomio uel indigentibus pro abbatis dispensetur arbitrio, isti ut, quidquid cotidianae superfuerit gulae, aut profusoriae proficiat uoluntati aut certe filargyriae uitio recondatur. Postremo ut concedamus ab istis quoque haec quae non optimo proposito congeruntur melius quam diximus posse distribui, nec sic quidem ad meritum uirtutis illius ac perfectionis aspirant. Illi etenim tantos monasterio redditus conferentes eisque cotidie renuntiantes in tanta subiunctionis humilitate perdurant, ut quemadmodum sui, ita etiam eorum quae proprio sudore conquirunt potestate priuentur, abrenuntiationis primae feruorem, dum cotidie semet ipsos laboris sui fructibus nudant, iugiter innouantes : isti autem in eo ipso quod aliquid pauperibus largiuntur elati

avec le même but. Ce qu'ils en font, n'est point du tout pour abandonner le fruit de leur travail à la libre disposition d'un économiste, mais pour gagner de l'argent et le mettre en réserve.

Remarquez la différence énorme qui existe entre ces deux espèces de moines.

Les cénobites, sans pensée du lendemain, offrent à Dieu le fruit de leurs sueurs, comme une hostie agréable; les sarabaïtes étendent le souci de leur âme infidèle, non seulement au lendemain, mais à une longue suite d'années, et font Dieu menteur ou dénué de ressources, comme s'il ne pouvait ou ne voulait pas tenir sa promesse, de donner en suffisance le pain quotidien et le vêtement. Les premiers souhaitent de tous leurs vœux l'ἀκημοσύνη, c'est-à-dire le dépouillement total et la pauvreté perpétuelle; les seconds, l'abondance de tous les biens. Les uns s'efforcent à l'envi de dépasser la mesure de travail prescrite, mais afin qu'après avoir suffi aux saints usages du monastère, le reste soit dispensé, selon le jugement de l'abbé, aux prisons, aux hospices pour les étrangers, aux hôpitaux, aux indigents; les autres n'ont pour but que de satisfaire, avec le superflu de leur gourmandise quotidienne, une fantaisie dépensière ou une coupable avarice.

Mais enfin je veux que parfois les sarabaïtes emploient mieux l'argent qu'ils n'ont pas amassé à bonne intention. Même alors, ils n'approchent pas de la vertu des cénobites ni de leur perfection. Ceux-ci, dans le temps qu'ils procurent au monastère de si gros revenus, et, chaque jour, en font l'abandon, persévèrent néanmoins dans une humilité et soumission profonde, privés de la libre disposition de ce qu'ils gagnent à la sueur de leur front, comme de leur personne, et, par ce dépouillement quotidien du fruit de leur travail, renouvellent sans cesse la ferveur de leur premier renoncement. Ceux-là conçoivent de l'élévation par là même qu'ils font quelque largesse aux pauvres; et chaque jour qui passe, les précipite à

in praeceptis cotidie conlabuntur. Illos patientia atque districtio, qua sic deuote in hac quam semel adripuerunt professione perdurant, ut numquam suas expleant uoluntates, crucifixos huic mundo cotidie uiuosque martyras facit, hos arbitrii sui tepor ad inferna demergit. Haec igitur duo genera monachorum in hac quidem prouincia aequali propemodum inter se numerositate contendunt. Ceterum per alias prouincias, quas me necessitas catholicae fidei compulsi peragrare, istud tertium Sarabaitarum genus abundare ac prope solum esse cognouimus. Temporibus siquidem Luci, qui Arrianae perfidiae episcopus fuit, sub Valentis imperio, dum diaconiam nostris fratribus deferimus, his uidelicet qui de Aegypto ac Thebaida fuerant ob catholicae fidei perseuerantiam metallis Ponti atque Armeniae relegati, licet coenobiorum disciplinam in quibusdam ciuitatibus rarissimam uiderimus, anachoretarum tamen ne ipsum quidem apud illos nomen auditum fuisse conperimus.

VIII. Sane est etiam aliud quartum genus, quod nuper cernimus emersisse in his qui anachoretarum sibi specie atque imagine blandiuntur quique in primordiis suis feruore quodam breui coenobii perfectionem uidentur expetere, sed continuo tepefacti, dum pristinos mores ac uitia resicare contemnunt nec iugum humilitatis ac patientiae diutius sustinere contenti sunt subdique seniorum imperio dedignantur, separatas expetunt cellas ac solitarie sedere desiderant, ut ita scilicet a nemine lacessiti patientes, mansueti uel humiles possint ab hominibus aestimari : quae institutio, immo tepor eos quos semel infecerit ad perfectionem numquam permittit accedere. Hoc enim

leur perte. La patience et la fidélité rigoureuse avec lesquelles les premiers persévèrent dévotement dans la profession qu'ils ont une fois embrassée, n'accomplissant jamais leurs volontés, en fait tous les jours des crucifiés au monde et des martyrs vivants; la tiédeur et le caprice des seconds les ensevelit dans l'enfer.

Les deux premières espèces de moines, cénobites et anachorètes, se balancent à peu près pour le nombre dans cette province, mais dans les autres que les nécessités de la foi catholique m'ont forcé de parcourir, la troisième espèce, celle des sarabaïtes, pullule et se voit presque seule. Au temps de Lucius, qui était un évêque vendu à la perfidie arienne, alors que Valens gouvernait le monde, je dus porter le fruit d'une collecte à nos frères qui, de l'Égypte et de la Thébaïde, avaient été relégués dans les mines du Pont et de l'Arménie, pour leur fidélité à la foi catholique. Je pus voir, en quelques villes, des traces bien rares de vie cénobitique; pour les anachorètes, je ne sache pas que le nom même y ait jamais été entendu.

VIII. Il existe encore une quatrième espèce de moines, que nous avons vu paraître depuis peu. Ceux-là se flattent d'une apparence, d'une vaine image de vie anachorétique. A leurs débuts dans le monastère, leur ferveur faisait accroire qu'ils recherchaient vraiment la perfection de la discipline cénobitique. Mais elle fut courte; et tout aussitôt, ils sont tombés dans la tiédeur. Retrancher leurs habitudes et leurs vices d'autrefois, ils n'en font cas. Ne pouvant prendre sur soi de soutenir plus longtemps le joug de l'humilité et de la patience, et dédaignant de se soumettre au commandement des anciens, ils gagnent des cellules séparées, dans le désir d'y vivre solitaires, afin que, n'étant plus exercés par personne, on puisse les estimer patients, doux et humbles. Mais cette profession nouvelle, ou plutôt cette tiédeur ne permet jamais à ceux qu'elle a une fois infectés, de parvenir à la perfection. Ce n'est

modo non solum non abscedunt, verum etiam in deterius eorum vitia conualescunt, dum a nemine provocata ut quoddam letale et intestinum virus, quanto amplius celatum fuerit, tanto profundius serpens insanabilem morbum generat aegrotanti. Pro reverentia enim singularis cellae nullus iam vitia solitarii audet arguere, quae ille ignorari maluit quam curari. Porro virtutes non occultatione vitiorum, sed expugnatione pariuntur.

VIII. GERMANVS : Estne aliqua inter coenobium monasteriumque distantia, an utroque nomine res una censetur ?

X. PIAMVN : Licet a nonnullis soleant indifferenter monasteria pro coenobiis appellari, tamen hoc interest, quod monasterium nomen est diversorii, nihil amplius quam locum, id est habitaculum significans monachorum, coenobium vero etiam professionis ipsius qualitatem disciplinamque designat. Et monasterium potest etiam unius monachi habitatio nominari, coenobium, nisi ubi plurimorum cohabitantium deget unita communio, non potest appellari. Dicuntur sane monasteria etiam in quibus Sarabaitarum collegia conmorantur.

XI. Quamobrem quoniam de optimo genere monachorum uideo uos professionis huius arripuisse principia, id est de laudabili coenobiorum palaestra ad excelsa fastigia anachoreticae tendere disciplinae, humilitatis patientiaeque uirtutem, quam uos illic didicisse non dubito, uero sectamini cordis adfectu, non

pas assez dire, que leurs vices ne se corrigent point; ils empirent, du seul fait que personne ne les excite. Tel un poison intérieur s'insinue d'autant plus profondément dans les tissus, qu'il est plus caché, et finit par engendrer un mal inguérissable. Par révérence pour la cellule du solitaire, on n'ose accuser des vices que lui-même a mieux aimé ignorer, plutôt que de les guérir. Cependant, la vertu ne s'acquiert pas en dissimulant le vice, mais en le surmontant.

IX. GERMAIN. — Y a-t-il quelque différence entre une maison de cénobites et un monastère, ou sont-ce là deux noms pour une même chose ?

X. PIAMUN. — Plusieurs emploient indifféremment ces deux appellations, de monastère et de maison de cénobites. Il y a pourtant cette différence : le monastère désigne seulement le logis, l'endroit même où habitent des moines; la maison de cénobites signifie en même temps le caractère de la profession et le genre de vie. De plus, on peut appeler monastère la demeure d'un seul moine; l'autre appellation, au contraire, ne convient qu'aux maisons où nombre de personnes vivent en commun sous le même toit. On donne aussi le nom de monastère aux lieux habités par les associations de sarabaites.

XI. Pour vous, je le vois, qui apparteniez déjà à une espèce de moines excellente, avant de venir frapper à la porte de notre profession, je veux dire, qui êtes sortis du noble gymnase des maisons cénobitiques, pour vous efforcer vers les cimes élevées de la discipline anachorétique, poursuivez d'un cœur sincère la vertu d'humilité et de patience, que vous avez apprise, je n'en doute point, dans votre premier état; et ne vous contentez pas, comme certains, d'en revêtir seulement

eam sicut quidam falsa humiliatione uerborum nec affectata atque superflua in quibusdam officiis corporis inclinatione fingentes. Quod humilitatis figmentum abbas Sarapion quodam tempore eleganter inrisit. Cum enim quidam ad eum summam sui abiectioem habitu ac uerbis praeferens aduenisset eumque senex secundum morem ut orationem colligeret hortaretur, ille nequaquam aduens deprecanti tantis se subiciens adserebat flagitiis inuolutum, ut ne usum quidem huius communis aëris capere mereretur, psiathii quoque ipsius refugiens sessionem humi potius insidebat. Cum uero ad ablutionem pedum multo minus praeuisset adensum, tum abbas Sarapion refectione transacta conlationis consuetudine prouocante monere eum benigne ac leniter coepit, ne otiosus ac uagus, praesertim iuuenis tam robustus, instabili leuitate per uniuersa discurreret, sed ut in cella sedens secundum regulam seniorum suo potius opere quam aliena mallet munificentia sustentari. Quod ne apostolus Paulus¹⁴ incideret et quidem cum ei in euangelio laboranti haec praebitio merito deberetur, diebus tamen ac noctibus maluit operari, ut cotidianum uictum uel sibi uel his qui eidem ministrantes opus exercere non poterant suis manibus praepararet. Ad haec ille tanta est tristitia ac dolore suppletus, ut amaritudinem corde conceptam ne uultu quidem dissimulare potuerit. Cui senex : Hactenus, inquit, o fili, cunctis te facinorum ponderibus onerabas, non metuens ne confessione tam atrocium criminum nolam existimationis incurreres : quid quaeso nunc est, quod ad simplicem admonitiunculam nostram, quae tamen in se non modo nullum obprobrium, sed etiam aedificationis habuit ac dilectionis adfectum, tanta te uideo indignatione permotum, ut eam ne uultu quidem

14. Cf. II Thess., 3, 8; Act., 20, 34.

les dehors, feignant de vous rabaisser dans vos paroles, et multipliant les politesses avec des inclinations affectées et superflues.

L'abbé Sarapion fit un jour une raillerie fine et piquante de cette feinte humilité. Un visiteur lui survient avec un extérieur et des paroles qui exprimaient la plus profonde abjection de soi-même. Le vieillard l'invite, selon l'usage, à réciter la prière. Toutes les instances demeurent impuissantes à vaincre ses refus. « Un homme comme lui ! couvert de toutes les hontes ! Non, en vérité, il n'est pas digne de l'air qu'il respire ! » Il ne consent même point à s'asseoir sur une natte ; la terre nue est bien bonne pour lui. Bien moins encore se prête-t-il au lavement des pieds. Le repas terminé, l'abbé Sarapion profite de l'habituelle conférence, pour lui faire une monition pleine de bénignité et de douceur. « Il ne devrait pas courir ainsi de tous côtés, oisif et vagabond, toujours inconstant, jamais stable ; surtout jeune comme il est, et si robuste. Qu'il se tienne dans sa cellule, selon la règle donnée par les anciens, et s'applique à vivre de son travail, plutôt que de la munificence d'autrui. L'apôtre Paul s'est bien gardé de tomber dans son travers. Ouvrier de l'Évangile, il eût pu réclamer l'hospitalité comme une dette. Cependant, il aimait mieux travailler jour et nuit, afin de gagner pour lui-même et pour ceux qui, l'aidant en son ministère, n'avaient pas le loisir d'exercer un métier, le pain quotidien. » A ces mots, le jeune homme s'attriste et se dépite, à tel point que son visage ne parvient pas à dissimuler l'amertume de son cœur. « Eh quoi ? mon fils, reprend le vieillard. Il n'y a qu'un instant, vous vous chargiez vous-même de tous les forfaits ; et vous ne craigniez point, en avouant des crimes si atroces, d'encourir la mésestime. Or moi, je vous donne un petit avertissement tout simple, qui n'a rien en soi d'outrageant, mais ne respire, au contraire, que le désir d'édifier et la dilection du cœur : pourquoi, je vous le demande, vous vois-je si ému, que l'indignation paraît, malgré vous, sur les

occulere aut frontis serenitate dissimulare potueris? An fortasse illam dum te humilias expectabas a nostro ore sententiam : *Iustus accusator sui est in primordio sermonis?*¹⁵ Proinde est uera cordis humilitas retinenda, quae non de affectata corporis atque uerborum, sed de intima mentis humiliatione descendit : quae tunc demum euidētissimis patientiae suae fulgebit indicibus, cum quis non ipse de se crimina aliis non credenda iactauerit, sed ab alio sibimet adroganter ingesta contempserit et interrogatas sibi iniurias mansueta spiritus aequanimitate tolerarit.

XII. GERMANVS : Quemadmodum adquiri uel retentari possit ista tranquillitas optamus agnoscere, ut, sicut indicto nobis silentio oris claustra praeccludimus uerborumque licentiam coercemus, ita etiam cordis lenitatem custodire possimus, quod nonnumquam etiam cum lingua refrenatur, intrinsecus tamen statum suae placiditatis amittit : et idcirco mansuetudinis bonum non alias tenere quempiam posse nisi remotione cellae ac solitario putamus habitaculo.

XIII. PIAMVN : Patientia uera atque tranquillitas absque profunda cordis humilitate nec adquiritur nec tenetur : quae si de hoc fonte descenderit, nec beneficio cellae nec perfugio solitudinis indigebit. Non enim patrocinium cuiusquam rei extrinsecus quaerit, quae humilitatis, id est generatricis atque custodis suae intrinsecus uirtute fulcitur. Ceterum si mouemur ab aliquo lacessiti, certum est non esse in nobis humi-

¹⁵. Prov., 18, 7 (LXX).

traits de votre visage, et que vous ne savez point la cacher sous un front sercain? Attendez-vous par hasard, tandis que vous vous abaissiez, que je vous répondisse par cette maxime : « Le juste s'accuse aux premiers mots de son discours? »

Conservez donc la véritable humilité du cœur, laquelle ne consiste pas en démonstrations et paroles affectées, mais dans un abaissement profond de l'âme. Elle brillera par votre patience, qui en sera le signe le plus évident. Et cela, non point lorsque vous clamerez sur votre sujet des crimes que personne ne croira, mais lorsque vous demeurerez insensible aux accusations arrogantes que l'on débitera contre vous, et supporterez, en toute mansuétude et égalité d'âme, les injures qui vous seront faites.

XII. GERMAIN. — Nous voudrions savoir comment s'acquiert et se conserve la tranquillité dont vous parlez. Nous commander le silence, tenir nos lèvres closes et réprimer toute licence de paroles : c'est bien. Mais il faudrait garder aussi la douceur du cœur. Or parfois, alors même que l'on parvient à refréner sa langue, on perd au-dedans sa paix. Et voilà pourquoi il nous paraît impossible de conserver le bien de la mansuétude, à moins de vivre solitaire dans une cellule écartée.

XIII. PIAMUN. — La vraie patience et tranquillité ne s'acquiert et ne se garde que par une profonde humilité de cœur. La vertu qui découle de cette source n'a nul besoin du secours d'une cellule ni du refuge de la solitude. Pourquoi se mettrait-elle en quête d'un appui au dehors, quand elle est intérieurement soutenue par l'humilité, sa mère et gardienne?

Par ailleurs, si nous avons de l'émotion, lorsqu'on nous exerce, il est assuré que les fondements de l'hu-

litis fundamenta firmiter stabilita, et ideo ad incursum uel exiguae tempestatis aedificium nostrum ruinosa commotione concutitur. Non enim esset laudabilis nec admiranda patientia, si nullis inimicorum iaculis inpetita tranquillitatis propositum retentaret, sed in eo est praeclara atque gloriosa, quod inruentibus in se temptationum procellis immobilis perseuerat. Nam in quo uexari frangique aduersitatibus creditur, in eo potius roboratur, et in eo magis acuitur, in quo putatur obtundi. A passionibus enim ac sustentatione patientiam dici nullus ignorat, ideoque constat patientem pronuntiarum neminem posse nisi eum, qui uniuersa quae sibi fuerint inrogata absque indignatione tolerarit. Et ideo non inmerito a Salomone laudatur : *Melior patiens forte, et qui continet iram capiente urbem*¹⁶, et iterum : *longanimus enim uir nimius in prudentia, pusillanimus autem ualde insipiens est*¹⁷. Cum ergo quis uictus iniuria iracundiae igne succenditur, non causa peccati eius acerbitas inlatae contumeliae extitisse credenda est, sed potius manifestatio infirmitatis occultae, secundum illam parabolam domini saluatoris quam de duabus domibus ponit, una quae fundata erat super petram et alia quae super harenam¹⁸. Quibus aequaliter dicit pluuiarum ac fluminum uel tempestatum turbines inruisse : sed illam quae in petrae soliditate fundata nihil penitus detrimenti ex illa tam uiolenta conlisione sensisse, quae uero in harenarum pendula mobilitate constructa est statim fuisse conlapsam. Quam utique apparet non propterea conruisse, quia imbrum uel torrentum inundatione pulsata, sed quia super harenam inpru-

milité ne sont pas bien affermis en nous. La moindre bourrasque qui survient, suffit alors à secouer notre édifice spirituel, en grand péril de se ruiner. Mais la patience ne mérite point de louanges ni d'admiration, à demeurer dans sa tranquillité, lorsqu'elle n'a point d'ennemi qui la crible de traits. Ce qui la fait illustre et glorieuse, c'est de rester immobile, quand la tempête de la tentation fond sur elle. On pense que l'adversité va l'ébranler et la mettre en déroute : plutôt y puise-t-elle sa force. Son tranchant s'aiguise de ce qui semblait devoir l'émousser. Nul n'ignore que patience vient de pâtir et soutenir. Il est clair, partant, que celui-là mérite seul d'être dit patient, qui supporte sans révolte tous les mauvais traitements qu'on lui inflige. C'est de lui que Salomon fait à bon droit l'éloge : « L'homme longanime est riche de prudence, mais le pusillanime est bien insensé. »

Si, vaincu par l'injure, on s'enflamme de colère, il ne faut pas croire que la morsure de l'affront soit cause de ce péché; elle ne fait que manifester une faiblesse cachée. Et l'on voit ici s'accomplir la parabole de notre Seigneur et Sauveur sur les deux maisons, dont la première était fondée sur le roc, et la seconde sur le sable. Les pluies, les torrents, les vents de tempête se ruent également sur l'une et sur l'autre. Cependant, celle qui est fondée sur la solidité du roc, ne souffre aucun dommage d'un choc si violent; au contraire, celle qui est construite sur le sable incertain et mobile, s'abîme sans retard. Or, il apparaît clair comme le jour que la cause de sa ruine n'est pas dans les pluies et les torrents qui l'assaillent, mais dans l'imprudence de celui qui l'a bâtie sur le sable. La

16. Prov., 16, 32 (LXX).
M., 7, 24 sq.

17. L. c., 14, 29 (LXX).

18. Cf.

denter extructa est. Non enim in hoc differt a peccatore uir sanctus, quia non similiter et ipse temptetur, sed quia hic etiam magna inpugnatione non uincitur, ille autem etiam parua temptatione superatur. Neque enim esset ut diximus iusti alicuius uiri laudabilis fortitudo, si uinceret intemptatus, cum utique locum uictoria habere non possit absque aduersitate certaminum. *Beatus enim uir qui suffert temptationem, quia cum probatus fuerit accipiet coronam uitae, quam repromisit deus diligentibus se*¹⁹. Secundum apostolum quoque Paulum *uirtus non in otio atque deliciis, sed in infirmitate perficitur*²⁰. *Ecce enim, inquit, dedi te hodie in ciuitatem munitam, et in columnam ferream, et in murum aereum, super omnem terram, regibus Iuda, et principibus eius, et sacerdotibus eius, et omni populo terrae. Et bellabunt aduersum te, et non praeualebunt : quia ego tecum sum, ait dominus, ut eruam te*²¹.

XIII. Huius ergo patientiae uolo uobis duo saltim exempla proponere : unum religiosae cuiusdam feminae, quae patientiae uirtutem tanta aueritate sectata est, ut non solum temptationum non uitaret incursus, sed etiam occasiones molestiarum sibi procuraret, quibus frequentius instigata non cederet. Haec namque cum Alexandriae conmaneret essetque non obscuris orta maioribus atque in domo quae sibi fuerat a parentibus derelicta religiose domino deseruiret, ueniens ad beatae memoriae episcopum Athanasium precabatur, ut aliquam sibi alendam uiduam daret, quae ecclesiasticis sumptibus pascebatur. Et ut petitionem eius uerbis ipsius exprimamus, da mihi, inquit, aliquam de sororibus quam repausem. Pontifex ergo cum laudasset

19. Iac., 1, 12.

20. II Cor., 12, 9.

21. Ier., 1, 18-19.

différence d'un pécheur et d'un saint ne vient pas de ce que celui-ci ne serait pas tenté aussi bien que l'autre, mais de ce qu'il ne se laisse pas vaincre aux assauts les plus violents, tandis que la tentation la plus légère suffit à surmonter le premier. Nous l'avons dit, la force du juste n'aurait point de titre à la louange, s'il triomphait, sans être tenté. Peut-il y avoir une victoire sans combat contre l'adversaire ? Mais « heureux l'homme qui supporte la tentation, parce que, après avoir été éprouvé, il recevra la couronne de vie que Dieu a promise à ceux qui l'aiment. » Selon l'apôtre Paul également, « la vertu s'achève » non point dans le repos et les délices, mais « dans l'infirmité¹ ». « Car voici, est-il dit, que je t'établis en ce jour comme une ville fortifiée, une colonne de fer et un mur d'airain, sur tout le pays, sur les rois de Juda, ses princes, ses prêtres, et tout le peuple du pays. Et ils te feront la guerre; mais ils ne prévaudront point, parce que je suis avec toi, dit le Seigneur, pour te délivrer. »

XIV. Je voudrais vous donner de cette patience deux exemples au moins.

Le premier est d'une femme dévouée au service de Dieu. Elle se porta d'une telle avidité à la vertu de patience, que, loin de fuir le choc des tentations, elle-même se ménagea des occasions de déplaisir, afin de s'habituer à les surmonter, pour fréquentes qu'elles fussent. Elle habitait Alexandrie. Issue d'une famille qui n'était pas sans éclat, elle servait dévotement le Seigneur dans la maison que ses parents lui avaient laissée. Or, elle vint trouver l'évêque Athanase, de bienheureuse mémoire, le priant de lui donner, pour la nourrir, quelqu'une des veuves entretenues sur les deniers de l'Église, et, pour exprimer sa demande par ses propres termes : « Donnez-moi, dit-elle, quelqu'une des sœurs, afin que je puisse l'assister. » La

1. Le vrai sens de ce passage est que la force de Dieu se montre surtout dans la faiblesse de l'homme.

propositum feminae, quod eam ad opus misericordiae uidisset esse promptissimam, iussit ex omnibus eligi uiduam quae et honestate morum et grauitate ac disciplina omnibus praeferretur, ne forte desiderium largitatis percipientis uitio uinceretur et quae mercedem quaereret in egena, prauis eius offensa moribus damnatum fidei pateretur. Cui cum domum abductae omnibus deseruiret obsequiis, uirtutem modestiae eius ac lenitatis experta uidensque se ab ipsa momentis singulis gratiarum actione pro officio humanitatis honorari, post dies paucos ad memoratum reuersa pontificem, rogaueram, inquit, ut mihi dari praeciperes quam ego reficerem et cui morigeris famularer obsequiis. Cumque ille necdum propositum feminae ac desiderium intellegens aestimasset petitionem eius dissimulatione praepositi fuisse neglectam, causasque morae illius non absque animi sui commotione perquirens protinus agnouisset honestiorem ei ceteris uiduam deputatam, occulte praecepit ut ea illi quae esset cunctis nequior traderetur, quae scilicet uel iracundia uel rixis uel uinolentia seu uerbositate cunctas quibus haec uitia dominarentur excederet. Quam cum multo facilius inuentam sibi traditam domi habere coepisset atque eadem ei diligentia qua priori illi uiduae uel etiam studiosius ministraret, hoc solum ab ea pro tantis obsequiis recipiebat gratiae, ut indignis iugiter adficeretur iniuriis, conuiciis quoque ab ea exprobrationibusque continuis uexaretur, obiciente ei et maledicis obtrectationibus increpante, eo quod eam non ad refrigerium, sed potius ad cruciatum et contumeliam ab episcopo poposcisset magisque se de requie ad laborem quam de labore transtulisset ad requiem. Cum ergo adsiduitas iurgiorum eo usque prorumperet,

voyant si prompte aux œuvres de miséricorde, le pontife loua fort son dessein. Il ordonne de lui choisir une veuve distinguée entre toutes par l'honnêteté de ses mœurs, sa gravité, toute sa conduite. Ne fallait-il pas craindre, en effet, que le généreux désir de la bienfaitrice ne fût vaincu par les vices de l'obligée et qu'en cherchant la récompense dans le soutien d'une pauvre, elle ne s'offensât de ses manières détestables et ne souffrît dommage dans sa foi? Cette dame conduit la veuve à son logis, et se met à lui prodiguer ses services. Cependant, elle ne trouve en son hôtesse que modestie et douceur; à tout moment, ce sont actions de grâces nouvelles pour les témoignages de charité qu'on lui donne. Quelques jours se passent; voici de nouveau la dame chez l'évêque : « Je vous avais prié, dit-elle, de me faire donner une veuve que je puisse assister et servir docilement en tous ses besoins. » Lui ne saisit pas d'abord sa pensée ni le désir qui l'anime. « L'officier chargé de ce soin aura, se dit-il, négligé de satisfaire à cette demande. » Il s'enquiert, non sans quelque vivacité, des motifs de ce retard. Il apprend que l'on avait choisi, pour cette dame, la veuve la plus estimable qu'on avait pu rencontrer. Alors, il commande secrètement qu'on lui remette la pire de toutes, colère, querelleuse, buveuse, bavarde, plus que femme au monde. On eut moins de peine à la trouver que la première. On la lui donne. Elle la prend chez elle, et commence à la servir avec la même diligence et même avec plus de zèle que la précédente. Mais pour tant de bons offices, elle ne reçoit, en guise de remerciements, qu'indignes outrages, invectives et reproches sans trêve. Cette femme la prenait violemment à partie avec des propos insultants, lui reprochant de l'avoir demandée à l'évêque, non pour lui donner du soulagement, mais afin de la tourmenter et de lui faire des affronts. Au lieu de lui changer la peine en repos, c'était bien plutôt le contraire qui était arrivé. De querelle en querelle, la mégère s'empporte jusqu'aux coups. L'autre redouble de prévenances et de volontaire abaissement.

ut ne ab obiectione quidem manuum procax mulier temperaret, illa autem humilioris obsequii geminaret officia, non furentem uincere renitendo, sed semet ipsam humiliter subiciendo discebat, ut multimodis indignitatibus lacessita iurgantis insaniam humanitatis mansuetudine deleniret. Quibus ad plenum exercitiis confirmata perfectamque uirtutem desideratae patientiae consecuta ad memoratum pontificem tam pro electionis illius iudicio quam etiam pro beneficio exercitationis suae gratias ei relatura perrexit, eo quod secundum desiderium suum tandem magistram ei patientiae dignissimam prouidisset, cuius iniuriis iugibus ut quodam palaestrae oleo cotidie roborata ad summam animi patientiam perueniret, tandem, inquam, dedisti mihi quam repausem, nam illa prior suis me potius honorabat ac refrigerabat obsequiis. Haec de sexu muliebri dixisse sufficiat, ut commemoratione hac non solum aedificemur, uerum etiam confundamur, qui patientiam nostram, nisi fuerimus in morem ferarum retrusi in caueis cellarum, tenere non possumus.

XV. Nunc aliud abbatis Pafnuti pandamus exemplum, qui in illius insignis et ubique praedicabilis Scitioticae heremi in qua nunc presbyter est secretis tanto studio semper insedit, ut ei ceteri anachoretiae Bubali cognomen indiderint, eo quod ingenito ut ita dixerim desiderio solitudinis semper habitatione gauderet. Itaque cum tantae in pueritia esset uirtutis ac gratiae, ut etiam praecleari ac summi id temporis uiri grauitatem eius et immobilem constantiam mirarentur eumque, licet minor esset aetate, pro uirtutum tamen merito senioribus exaequarent suoque ordini ducerent

Elle s'apprenait à vaincre cette furie, non par la résistance, mais en se soumettant plus humblement; et, cependant qu'elle était harcelée d'indignités, elle cherchait à calmer, par la mansuétude de sa charité, la rage insensée de la querelleuse. Enfin, pleinement affermie par cette ascèse, et parvenue à la perfection de la patience, qui faisait tout son désir, elle retourne auprès du pontife, lui rendre grâces pour la prudence de son choix et l'avantage qu'elle en a retiré. Il lui avait donc procuré, selon son désir, une digne maîtresse de patience, dont les continuelles injures l'avaient chaque jour fortifiée, comme l'huile fait les athlètes, jusqu'à la conduire au faite de la patience. « Enfin, disait-elle, vous m'avez donné une veuve que je puisse assister; car, pour la première, c'était elle plutôt qui m'honorait et me consolait par ses bons offices. »

Mais c'est assez parlé sur le sexe faible. Un tel récit n'est pas de nature à nous édifier seulement; il devrait nous confondre, nous qui ne pouvons soutenir notre patience, à moins de rester au fond de nos cellules, comme des fauves dans leur cage.

XV. Je vous propose maintenant mon second exemple; il est de l'abbé Pafnuce. Celui-ci n'a point cessé de demeurer à Scété, dont il est actuellement le prêtre, désert glorieux, digne d'être célébré par toute la terre. Il y a fait paraître un tel amour de la retraite, que les autres anachorètes lui ont donné le surnom de Bubale, le Bœuf sauvage, pour le désir en quelque sorte inné qu'ils voyaient en lui de la solitude, et son goût à s'y tenir continuellement caché.

Dès ses jeunes années, une vertu, une grâce singulières reluisaient en sa personne. Les Pères les plus illustres et les plus consommés de ce temps admiraient sa gravité, sa constance que rien ne déconcertait. En dépit de sa jeunesse, ils l'égalaient aux anciens pour le mérite de la vertu, et le jugeaient digne de prendre place au milieu d'eux. C'est alors que la même passion

inserendum, liuor ille qui aduersus Ioseph patriarcham fraternos quondam animos instigauit²², quendam de numero fratrum edacis zeli igne succendit : qui naeuo quodam ac macula pulchritudinem eius cupiens deformare hoc genus malignitatis excogitat, ut oportunitatem temporis captaret, quo Pafnutius ad ecclesiam die dominica processurus abesset a cella. In quam furtim intruens codicem suum inter eius plectas, quas de palmarum foliis solebat intexere, latenter abscondit, ac de concinnata factione securus ipse quoque uelut purae ac simplicis conscientiae ad ecclesiam uenit. Cumque celebrata omnis fuisset ex more sollemnitas, querellam sancto Isidoro, qui ante hunc eundem Pafnutium eiusdem heremi presbyter fuit, coram cunctis fratribus detulit, adserens sibi codicem de cella furto fuisse sublatum. Quae cum eius querimonia ita cunctorum fratrum praecipueque presbyteri animos permouisset, ut quid primum suspicarentur quidue decernerent non haberent, summa cunctis admiratione percussis de tam inauditi illic facinoris nouitate, quippe quod nec ante illud tempus factum in illa heremo quis meminerat nec post aliquando commissum est, ille qui rem detulerat accusator urgebat, ut retentis in ecclesia omnibus missi electi quique cunctorum singillatim fratrum cellulas scrutarentur. Quod cum tribus senioribus a presbytero fuisset iniunctum, uniuersorum cubilia reuoluentes ad extremum in Pafnutii cellula absconditum codicem inter plectas palmarum, quas illi siras uocant, sicut eum insidiator occulerat, reppererunt. Quem cum inquisitores confestim ad ecclesiam delatum coram omnibus protulissent, Pafnutius, licet de conscientiae suae esset sinceritate securus, tamen uelut qui furti crimen agnosce-

22. Cf. Gen., 37, 11.

qui jadis avait excité contre le patriarche Joseph l'esprit de ses frères, brûla d'un feu jaloux et rongeur le cœur de l'un des frères. Possédé du désir de flétrir par une tache déshonorante l'éclat d'une telle beauté, sa malice invente ce stratagème. Un dimanche, saisissant le moment où Pafnuce était parti de sa cellule pour aller à l'église, il y entre furtivement, et, sans être vu, cache son manuscrit parmi les tresses que le jeune solitaire s'occupait à faire avec des feuilles de palmier; puis, assuré du succès d'une ruse si bien concertée, en homme qui a la conscience pure et innocente, il se rend à l'église avec les autres. La solennité s'achève dans l'ordre accoutumé. Alors, en présence de tous les frères, il porte sa plainte à saint Isidore qui était, avant l'abbé Pafnuce, le prêtre de ce désert. Il affirme qu'on est venu le voler dans sa cellule et qu'on a emporté son manuscrit. Un tel grief jette une émotion indicible dans l'âme de tous les frères, et particulièrement de leur prêtre. Ils ne savent que penser ni à quoi se résoudre, tant les esprits demeurent stupéfaits à l'annonce d'un forfait si nouveau et absolument inouï jusque-là. Personne ne se souvenait que jamais pareille chose se fût encore produite en ce désert; et, du reste, on n'en vit point d'exemple par la suite. Cependant, le délateur insistait : « Que tous les frères demeurent à l'église; et qu'on en choisisse quelques-uns, pour aller fouiller les cellules une par une. » Isidore commet l'affaire à trois anciens. Ceux-ci tournent et retournent partout les couchettes. Ils viennent enfin à la cellule de Pafnuce, et trouvent le manuscrit caché parmi les tresses de feuilles de palmier, auxquelles on donne, chez eux, le nom de « sira »¹, tout comme le traître l'avait placé. En hâte, ils le rapportent à l'église, et le produisent à tous les regards. Pafnuce était certain de la pureté de sa conscience. Il fit néanmoins comme s'il se reconnaissait coupable du larcin, se soumit entière-

1 Le grec σείρα, qui se prononçait sira, désigne un lien, une corde.

ret satisfactioni se totum tradens locum paenitentiae suppliciter postulavit, hoc uerecundiae suae modestaeque prospiciens, ne si maculam furti uerbis conaretur abluere, insuper etiam mendacii notaretur, nemine scilicet aliud quam id quod inuentum fuerat suspicante. Cumque de ecclesia non tam mente deiectus quam iudicio dei fidens protinus abscessisset, profusus in oratione iugiter lacrimis triplicisque ieiuniis summa se etiam in conspectu hominum mentis humilitate prostravit. Sed cum duabus ferme hebdomadibus ita se omni contritione carnis ac spiritus subiecisset, ut die sabbati uel dominico non ad percipiendam communionem sacram, sed ad prosternendum se in limine ecclesiae atque ad ueniam suppliciter postulandam matutinus occurreret, nequaquam passus est eum occultorum omnium testis et cognitor uel a se amplius conteri uel ab aliis infamari. Nam quod ille inuentor sceleris, rei suae fur inprobus, laudis alienae callidus infamator, nullo hominum teste commiserat, per diabolum qui ipsius criminis inuentor fuerat publicavit. Adreptus namque dirissimo daemone cunctas factionis occultae patefecit insidias criminationumque ac fraudium idem fuit proditor qui commentor. Ita autem spiritu illo immundo grauiter diuque uexatus est, ut ne orationibus quidem sanctorum illic consistentium, qui diuinorum charismatum merito daemone imperabant, potuerit emundari, sed ne ipsius quidem Isidori presbyteri gratia singularis crudelissimum ab eo extruserit uexatorem, cui tanta erat uirtus domini largitate conlata, ut ne usque ad limina quidem eius quisquam adrepticus qui tardius sanaretur aliquando perductus sit, Christo hanc adulescenti Pafnutio gloriam reseruante, ut illius tantum orationibus

ment à la satisfaction qu'on en voudrait tirer, et supplia humblement qu'on le reçût à la pénitence. Il épargnait par ce moyen sa pudeur et sa modestie. Fallait-il donc essayer de se laver de cette flétrissure ? Mais c'eût été donner à croire qu'au vol il ajoutait le mensonge ; car personne ne pouvait soupçonner autre chose que ce que l'enquête avait révélé. Il s'éloigna à l'instant de l'église, moins abattu de son malheur, que plein de confiance au jugement de Dieu ; sans trêve, il répand ses larmes et ses prières, triple ses jeûnes, et s'abaisse encore profondément à la face des hommes, avec les sentiments de la plus profonde humilité. Près de deux semaines durant, il se met ainsi aux pieds de tous, dans la plus grande contrition d'esprit et de corps ; jusque-là que, le samedi et le dimanche, il accourait à l'église de grand matin, non pour recevoir la sainte communion, mais pour se prosterner à la porte, et implorer en suppliant son pardon. Celui dont le regard pénètre les secrets les plus cachés, ne permit pas qu'il fût plus longtemps victime de ses propres pénitences et du mépris des autres. Ce fut l'inventeur du crime, l'effronté voleur de son propre bien et le fourbe diffamateur de l'honneur d'autrui, qui publia lui-même ce qu'il avait commis sans témoin. Il le fit par l'influence du diable, qui avait été aussi l'instigateur de sa faute. Saisi par un démon des plus cruels, il dévoila toute la trame occulte de ses adresses ; et le même qui avait inventé la perfide calomnie, s'en fit le dénonciateur. L'esprit immonde le tourmenta durement et longtemps. Vainement la prière des saints qui habitaient ce désert et avaient reçu le charisme divin de commander aux esprits mauvais, s'employait-elle à le délivrer. Le prêtre Isidore lui-même n'y put réussir, malgré sa grâce singulière, lui à qui la munificence du Seigneur avait octroyé une puissance si grande, qu'on ne lui conduisit jamais un possédé, qui ne fût guéri, avant même de toucher le pas de sa cellule. Le Christ réservait cette gloire au jeune Pafnuce. Seule, la prière de celui contre qui il avait dressé ses embûches, devait

cui insidiatus fuerat purgaretur, et cuius laudi aliquid inuidus inimicus decerpere se posse crediderat, eius nomen proclamans et delicti sui ueniam et finem supplicii praesentis acciperet. Haec ergo ille in adulescentia sua futurae indolis iam tunc indicia praefigurans lineas quasdam perfectionis illius, quae erat maturitate aetatis augenda, adhuc in annis puerilibus designauit. Si igitur ad culmen uirtutum eius uolumus peruenire, talia nobis exordiorum fundamenta iacienda sunt.

XVI. Duplex sane ad narrationem huius facti causa me compulit, primum ut hanc immobilitatem uiri constantiamque pensantes, quanto minoribus inimici inpugnamur insidiis, tanto maiorem tranquillitatis atque patientiae sumamus affectum, deinde ut firma definitione teneamus a temptationum procellis inpugnationibusque diaboli tutos nos esse non posse, si omne praesidium patientiae nostrae omnemque fiduciam non in interioris hominis nostri uiribus, sed in cellulae claustris aut in solitudinis recessu sanctorumue consortio uel cuiusquam quae extra nos sit rei praesidio conlocemus. Nisi enim mentem nostram uirtute protectionis suae ille firmauerit qui in euangelio ait : *Regnum dei intra uos est*²³, frustra aërii hostis insidias aut auxilio cohabitantium hominum uincere aut localibus spatiis declinare aut munitione tectorum excludere posse nos credimus. Nam cum haec omnia sancto Pafnutio non deessent, non tamen inpugnationis aditum aduersus eum temptator inuenire non potuit, neque illum nequissimum spiritum saepa parietum aut heremi solitudo aut tot in illa congregatione sanctorum merita reppulerunt. Sed quia

23. Luc., 17, 21.

libérer le coupable; c'est en invoquant le nom de qui sa haine jalouse avait cru pouvoir rabaisser l'honneur, qu'il devait recevoir le pardon de sa faute et voir la fin de ses supplices.

Tel, dès son adolescence, Pafnuce donnait déjà par avance des marques de ce qu'il serait plus tard; encore dans les années de l'enfance, il dessinait les premiers traits d'une perfection qui devait prendre, avec la maturité de l'âge, de nouveaux accroissements. Si donc nous voulons parvenir, comme lui, à ces hauteurs de vertu, il nous faut asseoir notre édifice spirituel sur des fondements pareils.

XVI. Deux raisons m'ont poussé à vous conter cette histoire.

Premièrement, considérons le calme inébranlable et la constance du bienheureux Pafnuce; et, puisque les machines dirigées contre nous par l'ennemi, sont en comparaison si peu redoutables, pénétrons-nous d'autant plus des sentiments de la tranquillité et de la patience.

Secondement, tenons pour bien assuré que nous ne pouvons être en sûreté contre les orages des tentations et les attaques du démon, si nous plaçons la sauvegarde et l'espoir de notre patience, non dans la vigueur de notre homme intérieur, mais dans la clôture d'une cellule, l'éloignement de la solitude, la compagnie des saints ou quelque autre soutien extérieur à nous. Si Celui qui a dit dans l'Évangile : « Le règne de Dieu est au-dedans de vous », ne fortifie notre âme par la vertu de sa protection, c'est en vain que nous nous flattons de vaincre les embûches des puissances de l'air, ou de les éviter par la distance des lieux, ou de leur fermer toute approche par le rempart d'une cellule.

Rien de tout cela n'a manqué à saint Pafnuce. Néanmoins, le tentateur ne laissa pas de trouver un chemin, pour l'attaquer. Ni les murs qui le cloîtraient, ni la solitude du désert, ni les mérites de tant de saints rassemblés dans ce lieu, ne réussirent à repousser l'esprit

sanctus dei famulus non in his quae extrinsecus sunt, sed in ipso occultorum omnium iudice spem sui cordis adfixerat, tantae inpugnationis machinis nequaquam potuit commoueri. E contra ille quem ad tantum facinus praecipitauit inuidia, nonne et solitudinis beneficio et munitione remotioris habitaculi et beati Isidori abbatis atque presbyteri aliorumque sanctorum consortio fruebatur? Et tamen quia eum supra harenam repperit turbo diabolicus, non solum inpegit eius, uerum etiam subuertit habitaculum. Non ergo quietem nostram extrinsecus inquiramus nec opitulari uitii impatentiae nostrae alienam putemus posse patientiam. Sicut enim *regnum dei intra nos*²⁴ est, ita *inimici hominis domestici eius*²⁵. Nemo enim mihi magis quam sensus meus, qui mihi est uere intimus domesticus, aduersatur. Et idcirco si fuerimus solliciti, ab intestinis hostibus laedi minime poterimus. Vbi enim nobis nostri domestici non aduersantur, ibi et regnum dei in tranquillitate mentis acquiritur. Nam si rationem diligenter excutias, laedi ab homine quamuis malignante non potero, si ipse impacifico aduersum me corde non dimicem. Si autem laedor, non est uitium inpugnationis alienae, sed impatentiae meae. Sicut enim grauis ac solidus cibus sano utilis, ita perniciosus est aegrotanti. Non autem laedere sumentem potest, nisi ei ad nocendum uires adiecerit percipientis infirmitas. Si umquam ergo similis inter fratres fuerit oborta temptatio, nequaquam a cursu tranquillitatis excussi blasphemis saecularium obrectationibus aditum reseremus nec peruersos atque execrabiles quosque sanctorum uirorum numero insertos latitare miremur, quia, dum in huius saeculi area conculcamur atque conterimur, necesse est etiam

24. L. c. 25. Mt., 10, 36.

du mal. Mais le bienheureux serviteur de Dieu n'avait pas fixé son espérance en des secours extérieurs; son cœur s'attendait à Celui qui juge des secrets les plus cachés. Et voilà pourquoi, assailli par une machine de guerre si redoutable, il ne put être ébranlé.

En revanche, le malheureux que l'envie précipita dans un si grand péché, ne jouissait-il pas du bienfait de la solitude, de la protection d'une cellule écartée, du commerce du bienheureux abbé et prêtre Isidore et des autres saints? Mais l'ouragan suscité par le diable trouva sa maison fondée sur le sable; et, non content de la battre du dehors, il la jeta par terre.

Ne cherchons donc pas notre paix en dehors de nous; ne comptons pas sur la patience d'autrui, pour venir en aide au vice de notre impatience. De même que « le règne de Dieu est au-dedans de nous », de même « l'homme a pour ennemis les gens de sa maison ». Quel familier plus intime que mon propre cœur? Et cependant, personne ne m'est plus ennemi que lui. C'est pourquoi, soyons vigilants, et nos ennemis intérieurs ne pourront plus nous blesser. Les gens de notre maison cessant de nous combattre, notre âme pacifiée possédera le royaume de Dieu. A bien prendre les choses, un autre homme ne saurait m'atteindre, quelque malice qu'il déploie, si mon cœur inapaisé ne me met en guerre contre moi-même. Suis-je blessé? La faute n'en est pas à l'attaque d'autrui, mais à mon impatience. Ainsi en va-t-il de la nourriture forte et solide, bonne à qui est en santé, pernicieuse au malade. Elle ne peut faire mal à qui la prend, à moins qu'elle ne trouve dans sa faiblesse la force de nuire.

Si donc pareil fait vient jamais à se renouveler parmi les frères, ne sortons point pour cela de notre tranquillité, ne laissons point d'entrée aux détractations et paroles de violence qui se rencontrent dans la bouche des gens du monde. Au surplus, il ne faudra pas s'étonner que des pervers et des criminels se cachent au milieu des saints. Tant que nous sommes foulés et broyés sur l'aire de ce monde, il est inévitable que la paille des-

paleas igni perpetuo deputandas inter electissima frumenta misceri. Denique si uel Satanam inter angelos uel Iudam inter apostolos uel Nicolaum prauissimae haereseos inuentorem inter diaconos reminiscamur electos²⁶, hoc, quod nequissimi homines sanctorum ordini deprehenduntur inserti, mirum esse non poterit. Nam licet hunc Nicolaum quidam adserant non illum fuisse qui ad opus ministerii ab apostolis est electus, nihilominus tamen eum de illo discipulorum fuisse numero negare non possunt, quos omnes tales tamque perfectos id temporis fuisse manifestum est, quales nunc perpaucos uix in coenobiis inuenimus. Non ergo ruinam illius supra dicti fratris, qui in illa heremo tam lugubri lapsus est casu, neque illam horribilem maculam, quam tamen ille ingentibus paenitentiae lacrimis post delcuit, sed beati potius Pafnutii nobis proponamus exempla, nec subuersione illius destruamur cuius antiquum inuidiae uitium etiam auxit in peius adfectata religio, sed huius humilitatem tota uirtute sectemur, quam non illi quies heremi subito genuit, sed inter homines adquisitam consummauit atque excoluit solitudo. Sciendum sane est inuidiae morbum difficilius ad medellam quam cetera uitia peruenire. Nam eum quem semel ueneni sui peste corruerit paene dixerim carere remedio. Ipsa namque est lues de qua figuraliter dicitur per prophetam : *Ecce ego mittam uobis serpentes regulos, quibus non est incantatio : et mordebunt uos*²⁷. Recte igitur a propheta mortiferis basilisci uenenis morsus inuidiae con-

²⁶. Cf. Iob., 1, 6; Mt., 10, 4; Act., 6, 5; Apoc., 2, 15. ²⁷. Ier., 8, 17.

tinée pour le feu éternel, se trouve mêlée au pur froment. Souvenons-nous qu'il y eut un Satan parmi les anges, un Judas sur le nombre des apôtres, un Nicolas, auteur d'une hérésie monstrueuse, entre les diares¹ : et nous ne pourrions plus être surpris de découvrir, dans les rangs des saints, des hommes perdus de mal. Certains, il est vrai, soutiennent que ce Nicolas n'est pas celui que les apôtres choisirent pour l'œuvre du ministère; mais ils ne peuvent nier qu'il n'ait compté parmi ces disciples d'une perfection si éminente, dont nous trouvons à peine quelques rares imitateurs parmi les cénobites de nos jours. Ainsi donc, n'arrêtons pas notre pensée sur la ruine du solitaire qui tomba, dans ce désert fameux, d'une si lugubre chute, ni sur une infamie que du reste il sut remarquablement effacer par la suite dans les larmes de la pénitence. Mais aimons à considérer plutôt l'exemple du bienheureux Pafnuce. Au lieu de trouver un sujet de scandale dans le péché du premier, chez qui la prétention d'être moine vint empirer le vice antique de la jalousie, imitons de toutes nos forces l'humilité du second. Celle-ci ne fut pas un fruit spontané du désert; mais, acquise parmi la société des hommes, elle se développa et parvint à son achèvement dans la solitude.

Cependant, je veux que vous le sachiez, la maladie de l'envie vient plus difficilement à guérison que les autres vices. Lorsqu'une âme est infectée de son venin, j'oserais presque dire qu'il n'y a point de remède. C'est là le fléau dont il est dit en figure par la bouche du prophète : « Voici que j'enverrai contre vous des basilics, contre lesquels il n'y a point d'enchantements, et ils vous mordront. » Fort justement, le prophète compare au venin mortel du basilic la morsure de l'en-

1. L'auteur suit ici l'opinion de saint Irénée, Tertullien, saint Epiphane, saint Jérôme, qui tous rattachent l'hérésie dite des Nicolaïtes à Nicolas, l'un des sept premiers diares (Cf. Act., 6, 5). Mais Eusèbe est d'un avis contraire (Cf. Hist. eccl., 3, 39). Il est infiniment probable, en effet, que les hérétiques se couvrirent fausement d'un nom vénéré, pour autoriser leurs erreurs et leurs déportements.

parantur, qua primus ille omnium uenenorum auctor et princeps et periit et peremit. Nam ante suus quam eius cui inuiderat interemptor priusquam in hominem mortis uirus effunderet, ipse se perdidit : *Inuidia enim diaboli mors introiuit in orbem terrarum : imitantur ergo illum qui sunt ex parte eius*²⁸. Sicut enim ille qui primus eiusdem mali peste corruptus est nec medellam paenitentiae nec fomentum ullius curationis admisit, ita et hi qui isdem se percutiendos morsibus tradiderunt omnem opem sancti incantatoris excludunt, quia cum utique non culpa eorum quibus liuent, sed prosperitate crucientur, erubescences ipsam prodere ueritatem extrinsecus sibi quasdam superfluas et ineptas causas offensionis inquirunt : quarum, quia omnimodis falsae sunt, uana curatio est, cum illud mortiferum uirus quod nolunt prodere lateat in medullis. De quibus sapientissimus ille competenter expressit : *Si momorderit serpens non in sibilo, non est abundantia incantatori*²⁹. Isti enim sunt taciti morsus quibus solis sapientium medicina non subuenit. Nam usque adeo incurabilis est ista perniciosa, ut blandimentis exasperetur, infletur obsequiis, muneribus inritetur, quia, ut idem Salomon ait, *nihil sustinet zelus*³⁰. Quanto enim amplius alius aut humilitatis subiectione aut patientiae uirtute aut munificentiae laude profecerit, tanto ille maioribus inuidiae stimulis incitatur, quia non nisi ruinam aut mortem eius cui inuidet concupiscit. Denique illorum undecim patriarcharum zelus in tantum nulla innoxii fratris subiectione potuit deleniri, ut de his scriptura comme-

vie, dont le premier auteur et le prince de tout mal a péri lui-même, en faisant périr les autres¹. Meurtrier de soi-même, avant de verser le virus de la mort en l'homme qu'il jalousait, il fut la cause de sa propre ruine. Car « c'est par l'envie du diable que la mort est entrée dans le monde; ceux-là donc qui se rangent à son parti, deviennent ses imitateurs. » De même, en effet, que le démon, gâté le premier par cette peste, demeure inaccessible au remède de la pénitence², à tout traitement capable d'adoucir son mal; pareillement, ceux qui s'abandonnent aux mêmes morsures empoisonnées, excluent tout secours du saint enchanteur. Car, ce qui fait leur tourment, ce ne sont pas les fautes de celui qu'ils jalouent, c'est son bonheur. Rougissant dès lors de produire au jour la vérité, ils se cherchent par ailleurs de vaines et absurdes raisons de s'offenser. Comme elles sont absolument fausses, et que d'ailleurs le mortel venin qu'ils ne veulent pas manifester, reste caché dans leurs moelles, tout traitement devient inutile. Aussi le sage dit-il fort justement à leur propos : « Si le serpent mord sans siffler, l'enchanteur ne sert de rien. » Ce sont là, en effet, ces morsures secrètes, les seules auxquelles la médecine des sages ne puisse apporter remède. Jusqu'à quel point ce mal n'est-il pas incurable! Les caresses l'exaspèrent, les bons procédés l'augmentent, les présents l'irritent : « L'envie, dit encore Salomon, ne peut rien souffrir. » Plus le prochain grandit par les abaissements de l'humilité, la vertu de patience ou la gloire de la munificence; plus l'envieux se sent blessé des aiguillons de sa passion. C'est la ruine de son frère, c'est sa mort qu'il convoite, et rien d'autre. Voyez les fils de Jacob. La soumission de Joseph innocent était loin d'apaiser le feu de leur jalousie ; « Ses frères le

1. Le démon a péri par l'orgueil; l'envie ne vint qu'après. Cf. *Conf.* 8, c. 10.

2. On a cru percevoir ici l'écho d'une opinion assez étrange, d'après laquelle un temps aurait été accordé aux mauvais anges pour la pénitence. Quoi qu'il en soit, la vérité sur ce point se trouve clairement exposée, *Conf.* 4, c. 14.

28. Sap., 2, 24-25. 29. Eccles., 10, 11 (LXX). 30. Prov., 27, 4 (LXX).

moret : *Inuidebant autem ei fratres sui, eo quod diligeret eum pater suus, et non poterant ei loqui quicquam*³¹ *pacificum, donec zelus eorum, qui nulla germani obsequentis atque subiecti sustinuit blandimenta, mortem eius cupiens uix posset uenditionis fraternae crimine satiari. Cunctis ergo uitis perniciosiorem atque ad purgandum difficiliorem esse constat inuidiam, quae ipsis remediis quibus reliqua extinguuntur accenditur. Nam uerbi gratia qui damnus sibi inlatus dolet, largitatis compensatione curatur : qui de inlata indignatur iniuria, humili satisfactione placatur. Quid illo facias, qui hoc ipso magis quod te humiliorem ac benigniorem sentit offenditur, quem non ad iracundiam cupiditas, quae praemio delentur, non iniuriae laesio aut amor ultionis accendit, quae officiorum uincitur blandimentis, sed successus tantum alienae felicitatis iritat? Quis autem est qui se, ut satisfaciat inuidenti, a bonis conruere aut a prosperis alienari aut a calamitate aliqua optet inuolui? Quapropter ne totum, quidquid in nobis uiuidum est et quasi uitae uegetatione sancti spiritus animatum, uno tanti huius mali morsu basiliscus interimat, diuinum cui impossibile nihil est iugiter imploremus auxilium. Cetera enim uenena serpentum, id est carnalia peccata uel uitia, a quibus ut cito inuoluitur, ita facile expurgatur humana fragilitas, habent aliqua uulnerum suorum in carne uestigia, quibus quamuis terrenum corpus perniciosissime contumescat, tamen si theriacae remedium aut illam salutarium uerborum medellam aliquis peritissi-*

31. Gen., 37, 4 (lxx).

jalousaient, rapporte l'Écriture, parce que son père l'aimait; et ils ne pouvaient lui dire une parole pacifique. » Les choses en vinrent à tel point, que leur envie, impatiente de ses complaisances et de ses soumissions, et avide de sa mort, put à peine se satisfaire, en le vendant comme esclave.

C'est donc une vérité certaine, que, de tous les vices, l'envie est le plus dangereux et le plus difficile à guérir : puisque les remèdes qui amortissent les autres, l'excitent davantage. Tel, par exemple, se plaint d'avoir souffert quelque dommage : la libéralité lui offre une compensation, et le voilà guéri de son mal. Cet autre se révolte de l'injure qu'on lui fait : une humble satisfaction l'apaise. Mais que faire avec un homme qui s'offense précisément de vous voir, et plus humble, et plus doux? Si c'était la cupidité qui allumât sa colère, les présents l'adoucirait; si c'était une blessure d'amour-propre ou le désir de la vengeance, les caresses et les prévenances sauraient en venir à bout. Mais c'est uniquement le succès, la félicité d'autrui qui l'irrite. Qui donc, pour satisfaire un envieux, souhaitera de déchoir de son bonheur, de ne plus connaître la prospérité, d'être la victime de quelque calamité?

Voilà pourquoi, afin que le basilic ne tue pas, d'une seule de ses morsures empoisonnées, tout ce qui est vivant en nous et, pour ainsi dire, animé par le mouvement vital du Saint-Esprit lui-même, il nous faut implorer sans cesse le secours de Dieu, à qui rien n'est impossible. Car, pour le venin des autres serpents — et par ce venin, j'entends les péchés ou les vices charnels¹ —, autant l'humaine fragilité est prompte à y succomber, autant il est facile de l'en purifier. Les blessures qu'ils font, se reconnaissent à de certaines marques extérieures et corporelles; et, pour dangereuse que puisse être l'enflure qu'elles déterminent, si quelque enchanteur, habile à se servir des formules

1. *Charnel* se dit ici dans un sens très général, par opposition à l'envie, que l'auteur considère comme un vice tout spirituel et ne paraissant point au dehors.

mus carminum diuinorum incantator admouerit, ad perpetuam animae mortem pernicios uirulenta non peruenit : inuidiae autem quasi a regulo serpente effusum uirus uitam ipsam religionis ac fidei, priusquam uulnus in corpore sentiatur, excludit. Non enim aduersus hominem, sed plane aduersus deum blasphemus extollitur, qui nihil in fratre aliud nisi felicitatem carpens non hominis culpam, sed dei tantum iudicia reprehendit. Haec ergo est illa *sursum germinans amaritudinis radix*³², quae se erigens ad superna ad contumeliam ipsius qui bona homini confert tendit auctoris. Nec quemquam moueat quod deus missurum se *serpentes*³³ regulos, qui eos quorum criminibus offenditur mordeant, conminatur. Nam licet certum sit deum auctorem inuidiae esse non posse, aequum tamen et diuino dignum iudicio est, ut dum bona data humilibus conferuntur et superbis ac reprobis denegantur, eos qui secundum apostolum tradi *in reprobam*³⁴ sensum merentur quasi ab ipso missa percutiat et consumat inuidia secundum illud : *Ipsi me ad aemulationem inritauerunt in non deo : et ego ad aemulationem inducam eos in non gente*³⁵.

Hac beatus Piamun desiderium nostrum, quo de primis coenobii scolis ad secundum anachoreseos gradum tendere coeperamus, disputatione ardentius inflammavit. Nam primordia solitariae commorationis, cuius scientiam postea sumus Scitii plenius adsecuti, ipso primum inbuente suscepimus.

32. Hebr., 12, 15.

33. Ier., 8, 17.

34. Rom., 1, 28.

35. Deut., 32, 21 (LXX).

magiques de l'Écriture, y applique le remède des paroles salutaires, le poison n'ira pas jusqu'à donner la mort à l'âme. Mais l'envie, tel le venin jeté par le basilic, détruit la religion et la foi jusque dans les racines de leur vie, avant que la blessure ait paru au-dehors. En effet, ce n'est pas contre l'homme, mais contre Dieu, que s'élève par un blasphème, celui qui, ne trouvant rien à reprendre chez son frère, que sa félicité, blâme, non la faute d'un homme, mais les jugements divins. C'est bien là cette « racine d'amertume qui pousse ses rejetons », et qui se dresse vers les hauteurs, afin de porter l'outrage au Créateur même, de qui viennent à l'homme tous les biens.

Par ailleurs, il ne faut pas s'émouvoir de ce que Dieu menace d'envoyer des basilics, pour mordre ceux dont les crimes l'offensent. Assurément, il n'est point l'auteur de l'envie. Toutefois, puisque les dons de la grâce sont accordés aux humbles, refusés aux superbes et aux réprouvés, n'est-ce point une chose équitable et digne de ses jugements, que l'envie semble un fléau parti de sa main, pour mordre et consumer ceux qui méritent d'être livrés « à leur sens réprouvé », selon l'expression de l'Apôtre? C'est ce qu'expriment ces paroles : « Ils ont piqué ma jalousie, en aimant ce qui n'est pas Dieu; et moi, je piquerai leur jalousie, en aimant ce qui n'est pas un peuple. »

*
**

A ce discours de l'abbé Piamun, le désir qui déjà nous avait inspiré de quitter l'école élémentaire du monastère cénobitique, pour tendre au degré supérieur des anachorètes, s'enflamma encore davantage. C'est sous lui que nous apprîmes les premiers principes de la vie solitaire, dont nous devons acquérir ensuite, à Scété, une connaissance plus parfaite.

CONLATIO ABBATIS IOHANNIS

De fine coenobiotae et heremitae

CAPITULA

- I. De coenobio abbatis Pauli et patientia cuiusdam fratris.
- II. De humilitate abbatis Iohannis et interrogatione nostra.
- III. Responsio abbatis Iohannis, cur heremum reliquisset.
- III. De uirtute praedicti senis quam in anachoretica exercuit disciplina.
- V. De commodis heremi.
- VI. De utilitate coenobii.
- VII. Interrogatio de coenobii uel solitudinis fructu.
- VIII. Responsio super Interrogatione proposita.
- VIII. De consummata ac uera perfectione.
- X. De his qui imperfecti heremum petunt.
- XI. Interrogatio de remedio eorum qui cito de coenobii congregatione discesserint.
- XII. Responsio, quomodo solitarius uitia sua possit agnoscere.

CONFÉRENCE DE L'ABBÉ JEAN

De la fin du cénobite et de celle de l'ermite

TABLE DES CHAPITRES

- I. Le monastère de l'abbé Paul. — Patience d'un frère.
- II. Humilité de l'abbé Jean; notre question.
- III. Réponse de l'abbé Jean; Pourquoi il avait abandonné le désert.
- IV. Comment l'abbé Jean pratiqua la vertu, durant qu'il fut ermite.
- V. Des avantages du désert.
- VI. Du profit que l'on trouve dans le monastère cénobitique.
- VII. Question touchant le fruit de la vie commune et celui de la solitude.
- VIII. Réponse à la question posée.
- IX. De la perfection véritable et consommée.
- X. De ceux qui vont au désert avant d'être parfaits.
- XI. Question: Quel sera le remède pour ceux qui ont quitté prématurément les monastères de cénobites?
- XII. Réponse sur la manière dont le solitaire peut connaître ses vices.

- XIII. Interrogatio, quomodo sanari possit qui non expurgatis uitii solitudinem ingressus sit.
- XIII. Responsio super eorum medicina.
- XV. Interrogatio, an ita castitas sicut et ceterae passionibus debeat explorari.
- XVI. Responsio, quibus documentis possit agnosci.

I. Post dies admodum paucos maioris doctrinae desiderio pertrahente rursus ad abbatis Pauli coenobium summa alacritate perreximus. Vbi licet plus quam ducentorum fratrum numerus moraretur, in honorem tamen sollemnitate, quae idem temporis agebatur, infinita de aliis quoque coenobiis monachorum turba confluerat : nam prioris abbatis qui eidem coenobio praefuerat anniuersaria depositio sollemniter curabatur. Cuius conuentus idcirco fecimus mentionem, ut patientiam cuiusdam fratris, quae sub praesentia totius congregationis huius immobili eius claruit lenitate, breuiter perstringamus. Nam licet alio operis huius tendat intentio, ut scilicet abbatis Iohannis, qui derelicta heremo illi se coenobio summa humilitatis uirtute subdiderat, proferamus eloquia, nequaquam tamen putamus absurdum, si absque ulla circuitione uerborum magna ut credimus studiosis quibusque uirtutum aedificatio conferatur. In ingenti itaque atrio subduali illa monachorum multitudine per duodenarium numerum distinctis orbibus considerente cum quidam fratrum susceptum ferculum paulo tardius intulisset, uidens hoc praedictus abba Paulus, qui inter turbas ministrantium fratrum sollicitè discurrebat, exerta manu alapa cum sub omnium percussit intuitu, ita ut inlissae sonitus palmae etiam auersorum uel longius considerantium auribus resultaret. Sed id

- XIII. Question : Comment se pourra guérir celui qui est entré dans la solitude avant d'être purifié de ses vices ?
- XIV. Réponse.
- XV. Question : Faut-il éprouver la chasteté comme les autres vertus ?
- XVI. Réponse : A quels signes on reconnaît la chasteté.

I. Nous repartîmes très peu de jours après, tant nous pressait le désir de profiter dans la doctrine, et gagnâmes derechef, en grande allégresse, le monastère de l'abbé Paul.

Il comptait à l'ordinaire plus de deux cents moines ; mais une grande fête que l'on faisait ce jour-là même, en avait attiré encore une infinité des autres monastères : on célébrait solennellement l'anniversaire de la *depositio* du dernier abbé qui avait gouverné les moines de ce lieu. Je parle à dessein de cette assemblée, parce que je voudrais raconter brièvement la patience d'un frère, qui éclata par la douceur inaltérable dont il fit preuve en présence de tout ce monde. A la vérité, le but du présent écrit est différent : je m'y propose, en effet, de rapporter les discours de l'abbé Jean, qui avait abandonné le désert, pour venir, avec une humilité admirable, se soumettre à la discipline de cette maison de cénobites. Mais je ne pense rien faire hors de propos, si, sans nul détour de paroles, je puis donner, comme je l'espère, un grand sujet de s'édifier à tous ceux qui ont le goût de la vertu.

La multitude des moines s'était assise pour le repas par groupes de douze, dans un atrium immense et à ciel ouvert. Or, il advint qu'un frère apporta avec quelque retard le plat dont il s'était chargé. Ce que voyant, l'abbé Paul, qui circulait activement parmi les servants, étendit la main, et lui appliqua, à la vue de tous, un soufflet si retentissant, que ceux-là mêmes qui tournaient le dos ou se trouvaient plus éloignés, purent entendre le coup. Cependant, le jeune homme,

memorabilis patientiae iuuenis tanta animi lenitate suscepit, ut non modo nullus fuerit ex ore eius sermo prolapsus uel tenuissimum murmur tacita labiorum agitatione signatum, sed ne ipsa quidem oris modestia ac tranquillitas aut color saltim quantulumcumque mutatus. Quod factum non solum nobis, qui nuper de Syriae monasterio uenientes patientiae huius uirtutem non tam euidentibus perceperamus exemplis, sed etiam cunctis qui expertes talium non erant studiorum ita mirum fuit, ut etiam summis uiris praecipua per hoc factum inferretur instructio, quod scilicet, etiamsi patientiam eius correptio paterna non mouerat, nec spectaculum quidem tantae multitudinis ullo uultum ipsius ruboris tinxisset indicio.

II. In hoc itaque coenobio repperimus antiquissimum senem nomine Iohannem, cuius uerba pariter et humilitatem qua sanctis omnibus praeminebat nequaquam silentio praetereunda censuimus, scientes eum hac maxime perfectione uiguisse, quae cum sit uirtutum omnium mater ac totius spiritalis structurae solidissimum fundamentum, a nostris penitus exulat institutis, unde non mirum est nec ad illorum sublimitatem nos posse conscendere, qui non dicam usque ad senectam in coenobii permanere non possumus disciplina, sed uix biennio subiectionis iugum sustinere contenti ad praesumptionem noxia libertatis protinus euolamus, cum tamen illo ipso paruo tempore non secundum illam districtiois regulam, sed pro nostri arbitrii libertate utcumque senioris subici uideamur

dont la patience mérite de rester dans la mémoire des hommes, reçut cet affront avec tant de douceur, que pas une parole ne s'échappa de sa bouche, ni le plus léger murmure ne se laissa deviner au frémissement silencieux de ses lèvres; davantage, son air modeste, sa tranquillité, la couleur même de son visage n'en furent pas le moins du monde altérés.

Ce fut un grand sujet d'étonnement, non seulement pour nous, qui, arrivés naguère de notre monastère de Syrie, n'avions pas encore appris à connaître, par des exemples si évidents, la qualité de cette patience, mais aussi pour ceux qui n'étaient pas étrangers à de telles pratiques; et les plus consommés eux-mêmes trouvèrent singulièrement à s'instruire dans ce fait que, si la correction de son abbé n'avait pu émouvoir sa patience, du moins le spectacle d'une si grande multitude n'eût pas fait monter la moindre rougeur à son visage.

II. Ce fut donc en cette maison de cénobites que nous trouvâmes un vieillard fort avancé en âge, et qui portait le nom de Jean. J'ai cru ne devoir passer sous silence, ni ses paroles, ni pareillement l'humilité qui l'élevait au-dessus de tous les saints. Cette vertu fut celle, en effet, je le sais, où il excella particulièrement. Or, bien qu'elle soit la mère de toutes les autres et le fondement solide de l'édifice spirituel, elle demeure profondément étrangère à nos habitudes de vie. Est-il étonnant que nous ne puissions non plus nous élever à la hauteur sublime de ces grands hommes? De nous assujettir jusqu'à la vieillesse à la discipline cénobitique, c'est de quoi nous sommes fort incapables. Mais contents d'avoir porté quelque deux ans à peine le joug de l'obéissance, nous nous échappons incontinent, pour courir à une liberté présomptueuse et fatale. Encore si, durant ce court intervalle, nous observions, dans la soumission à notre ancien, la stricte rigueur dont ils nous montrent le modèle! Mais, c'est une obéissance vaille que vaille et toute subordonnée à notre caprice.

imperio. Hunc igitur senem cum in praedicti abbatis Pauli coenobio uidissemus, aetatem primum et gratiam uiri qua erat praeditus admirati demisso in terram uultu coepimus deprecari, ut nobis pandere dignaretur, quam ob causam relicta heremi libertate et illa professione sublimi, qua eum prae ceteris eiusdem uitae uiris fama celeberrima commendabat, sub coenobii iugum maluisset intrare. Ille uelut inparem se anachoreticae disciplinae et summitate tantae perfectionis indignum ad iuniorum scholas reuertisse dicebat, si tamen uel ipsorum instituta secundum professionis meritum posset implere. Cuius responsionis humilitatem cum refragatio nostrae deprecationis excluderet, ad extremum ita exorsus est.

III. Anachoreticam disciplinam, quam me deseruisse miramini, non solum non respuo nec refuto, sed tota potius ueneratione conplector atque suscipio : in qua post triginta annos, quos in coenobii commoratione transegeram, ita alios uiginti explesse me gaudeo, ut inter illos qui eam uel mediocriter adpetebant non usque quaque segnitiae denotarer. Sed quia degustata eius puritas sollicitudine interdum carnalium rerum interpolata sordebat, recurrere ad coenobium commodius uisum est, ut et promptior adrepti propositi planioris consummatio consequeretur et minus de praesumptae sublimioris professionis humilitate periculum. Melius enim est deuotum in minoribus quam indeuotum in maioribus promissionibus inueniri. Et idcirco si quid elatius, immo liberius fortasse protulero, quaeso ut non iactantiae uitio, sed

Ayant donc vu ce vieillard dans le monastère de l'abbé Paul, nous admirâmes tout d'abord, et son grand âge, et la grâce qui paraissait en lui; puis, prosternés la face contre terre, nous le suppliâmes de daigner nous expliquer les motifs qui l'avaient fait renoncer à la liberté du désert, et à cette profession sublime, où il s'était acquis, sur tous les autres, une renommée si universelle, pour embrasser de préférence le joug de la vie cénobitique. Il répondit que la discipline anachorétique passait sa vertu, et qu'il était indigne d'une perfection si haute. Voilà pourquoi il était revenu aux écoles où se forment les novices, trop heureux s'il en pouvait suivre les usages d'une manière qui fût en rapport avec l'excellence de cette profession. Mais l'humilité d'une telle réponse ne put tenir devant nos instances; il se décida enfin à parler dans les termes que voici.

III. La vie anachorétique, dont vous admirez si fort que je sois sorti, est loin de m'inspirer de l'éloignement ou du mépris. Je la révère, au contraire, l'aime et l'approuve de toute mon âme. Après trente années passées dans un monastère de cénobites, j'en ai donné vingt au désert; et je me réjouis d'y avoir été tel, que je ne fusse point noté tout à fait de lâcheté, parmi ceux qui s'y montraient au moins médiocres. Mais, après avoir goûté sa pureté, celle-ci perdit à mes yeux de ses charmes, lorsque je la vis troublée par le souci distrayant des nécessités matérielles. Si bien, qu'il me parut plus avantageux de rentrer dans un monastère cénobitique, afin d'y accomplir plus aisément un propos moins abrupt, et d'éviter le péril que présente l'humilité d'une profession plus sublime. Mieux vaut la ferveur en des engagements moins parfaits que la tiédeur en de plus relevés.

Si donc il m'arrive de proférer quelque parole qui paraisse déroger à l'humilité ou plutôt marquer peut-être une liberté excessive, je vous prie de ne l'attribuer point au vice de la jactance, mais au seul désir de vous

aedificationis uestrae depromptum studio censeatis, et quia uobis tam studiose quaerentibus nihil de ueritate existimo subtrahendum, caritati potius quam iactantiae deputetis. Arbitror enim instructionis uobis aliquid posse conferri, si paulisper humilitate seposita simpliciter omnem propositi mei patefecero ueritatem. Confido enim, quia nec apud uos de libertate dictorum cenodoxiae notam neque apud conscientiam meam de suppressione ueritatis quoddam mendacii crimen incurram.

III. Si quis igitur alius secretis heremi delectatus obliuioni tradere potuit humana consortia ac secundum Hieremiam dicere : *Et diem hominis non desiderauit*¹, tu scis, ego quoque id domino sua gratia largiente uel adsecutum uel certe adsequi adnissum fuisse me fateor. Itaque pio domini nostri munere memini me in huiusmodi raptum frequenter excessum, ut obliuiscerer me sarcina corporeae fragilitatis indutum, mentemque meam ita omnes exteriores sensus subito respuisse et a cunctis materialibus rebus omnimodis exulasse, ut neque oculi neque aures meae proprio fungerentur officio. Et ita diuinis meditationibus ac spiritalibus theoriis animus replebatur, ut saepe ad uesperam cibum me percepisse nescirem ac sequenti die de hesterna absolute ieiunii penitus dubitarem. Ob quam etiam causam septem dierum cibus, hoc est septem paxamatorum paria sequestrata in prochirio id est admanuensi sporta die sabbati reponuntur, ut refectio praetermissa non lateat. Qua consuetudine illius quoque obliuionis error excluditur, ut expletum ebdomadae cursum ac sollempnitatem diei ipsius reuolutam finitus panum indicet numerus, festiuitasque diei sacrae et congregationis sollemp-

1. Ier., 17, 16.

édifier. Vous voudrez bien croire que, si j'estime ne devoir rien cacher de la vérité à des hommes qui la cherchent si ardemment, ce n'est pas orgueil, mais charité. Aussi bien, je pense que mes paroles pourront vous être de quelque instruction, si, mettant un peu l'humilité de côté, je vous découvre simplement et dans toute sa vérité le propos qui fut le mien. Ainsi, j'ai la confiance que ma franchise ne me vaudra pas de votre part la note de vanité, et je m'assure aussi que je n'encourrai pas, devant ma conscience, le reproche de mensonge, pour avoir étouffé la vérité.

IV. Si jamais personne se plut dans le secret de la solitude, au point d'oublier le commerce des hommes et de pouvoir dire avec Jérémie : « Je n'ai pas désiré le jour de l'homme, vous le savez », j'avoue que le Seigneur me fit aussi la grâce de m'établir dans cette disposition, ou de m'efforcer au moins d'y parvenir. Je me souviens d'avoir été souvent ravi en de tels transports, par une faveur toute miséricordieuse de Notre-Seigneur, que j'en oubliais le fardeau de ce corps de fragilité. Mon âme s'isolait tout à coup des sens extérieurs, et s'en allait si loin du monde matériel, que ni mes yeux ni mes oreilles ne s'acquittaient plus de leur fonction. La pensée des choses de Dieu et la contemplation spirituelle remplissaient mon cœur à tel point, que fréquemment, je ne savais, le soir, si j'avais pris de la nourriture durant le jour, et restais incapable de décider, le lendemain, si j'avais rompu le jeûne le jour d'au paravant.

C'est pour cette raison que l'on met en réserve, le samedi, dans un *prochirium*, c'est-à-dire une petite corbeille à main, la nourriture de la semaine, c'est-à-dire quatorze pains; en sorte que, si le solitaire oublie sa réfection, il puisse s'en apercevoir. Cette coutume a l'avantage encore de prévenir une autre erreur. Lorsque le pain est consommé, c'est le signe que la semaine est écoulée, et que le jour du Seigneur est arrivé. Ainsi, le solitaire est infailliblement averti de se rendre

nitas solitarium latere non possit. Quodsi etiam hunc ordinem ille quem praediximus mentis excessus forte turbauerit, nihilominus cotidiani operis modus dierum numerum signans arcet errorem. Et ut ceteras heremi uirtutes silentio praetermittam (non enim est nobis de earum numerositate ac multitudine, sed de solitudinis atque coenobii fine tractandum), causas potius ob quas illam deserere maluerim, quas etiam uos agnoscere uoluistis, breuiter explicabo, omnesque illos quos commemorauit solitudinis fructus quibus e diuerso sublimioribus meritis duxerim postponendos, breui oratione perstringam.

V. Quamdiu igitur raritate eorum, qui in heremo tunc temporis morabantur, libertas largior nobis diffusiore solitudinis uastitate blandita est, quamdiu maioribus remoti secretis frequentissime ad caelestes illos rapiebamur excessus, nec tanta uisitantium fratrum inruens multitudo parandae humanitatis necessitate sensus nostros ingentium curarum distentionibus adgrauabat, solitudinis plane tranquilla secreta et illam conuersionem angelicae beatitudini comparandam insatiabili desiderio ac toto animi ardore sectatus sum. Sed cum maior ut dixi numerus fratrum habitationem illius solitudinis coepisset expetere et coangustata uastioris heremi libertate non modo ignem illum diuinae contemplationis fringere fecisset, sed etiam multimodis mentem carnalium rerum uinculis conpediret, elegi huius disciplinae utcumque implere propositum quam in illa tam sublimi professione carnalium necessitatum prouisione torpere, ut, si mihi illa libertas ac spirituales denegantur excessus, abiecta tamen crastinae diei penitus sollicitudine euangelici² me praecepti consummatio consoletur, et id,

2. Cf. Mt., 6, 34.

à l'assemblée des frères, pour en célébrer la solennité. Que si les transports dont j'ai parlé, viennent à troubler ce calcul, le travail quotidien offre un moyen nouveau de compter les jours et d'écarter toute erreur.

Pour les autres vertus du désert, je les passerai sous silence. Notre dessein n'est pas, en effet, d'en considérer le nombre infini, mais d'examiner quelle est la fin de l'ermite et celle du cénobite. Je vous expliquerai plutôt brièvement les raisons qui m'ont déterminé à quitter la solitude, puisque c'est aussi ce que vous désirez savoir, et à tout le fruit dont j'ai fait mémoire, quels mérites plus sublimes j'ai cru devoir, au contraire, préférer.

V. Donc, tant que le petit nombre de ceux qui demeureraient alors au désert, nous laissa la liberté de nous perdre en ses immenses solitudes; aussi longtemps qu'une retraite plus profonde nous rendit possible d'être ravis fréquemment en ces célestes transports; tant que la multitude des visites ne fut pas venue nous charger de soins et d'embarras infinis, par la nécessité de pourvoir aux obligations de l'hospitalité : j'ai embrassé d'un désir insatiable et d'une ardeur sans réserve le secret tranquille de la solitude, et cette vie comparable à la béatitude des anges.

Vint le jour où, comme je l'ai dit, les frères en plus grand nombre se mirent à gagner le désert. Ses solitudes, auparavant si vastes, se trouvèrent, pour ainsi dire, resserrées. Aussitôt, non seulement le feu de la divine contemplation parut s'éteindre, mais le souci des choses matérielles nous engagea dans des entraves sans nombre. C'est alors que je préférerais suivre le mieux que je pourrais l'idéal cénobitique, plutôt que de languir dans une profession si sublime, par la préoccupation constante des nécessités de la chair. Si je n'y trouvais plus la liberté ni les transports dont j'avais joui autrefois, du moins aurais-je la consolation d'accomplir le précepte évangélique, en rejetant absolument tout souci du lendemain; et la perte que je

quod mihi de illa theoretica sublimitate subtrahitur, hac oboedientiae subiectione pensetur. Miserum namque est cuiuslibet artis ac studii disciplinam quampiam profiteri et ad perfectionem eius minime peruenire.

VI. Quamobrem quantis nunc in hac conuersatione perfruar commodis, breuiter explicabo. Vos utrum illa solitudinis lucra his beneficiis ualeant compensari digesta narratione perpendite, per quam etiam hoc probare possibile est, utrum fastidio an desiderio solitariae illius puritatis his maluerim coenobii angustiis coartari. In hac igitur conuersatione diurni operis nulla prouisio, uenditionis uel coemptionis nulla distentio, non annui panis ineuitabilis cura, non sollicitudo corporalium rerum, qua non tantum propriis, sed etiam multorum aduenientium usibus necessaria praeparantur, postremo nulla adrogantia laudis humanae, quae inmundior his omnibus in conspectu dei etiam magnos heremi labores nonnumquam euacuare consuevit. Verum ut in illa anachoretica disciplina illos elationum spiritalium fluctus et exitiabilis cenodoxiae pericla praeteream, ad hoc generale cunctorum pondus, id est communem parandi uictus sollicitudinem reuertamur, quae eo usque mensuram non dico illius antiquae districtiois excessit, quae usum penitus olei nesciebat, sed ne hac quidem nostri temporis remissione coepit esse contenta, in qua uno olei sextario itidemque lenticulae modio aduenientium usibus praeparato totius refectionis annuae explebantur officia, ita ut duplicato nunc et triplicato modo necessitas uictualis uix queat expediri. Et in tantum apud nonnullos uis noxiae huius remissionis increuit, ut aceto muriaeque permixtis non illam unam olei admisceant guttam, quam praecessores nostri, qui heremi instituta

faisais d'une contemplation si haute, aurait sa compensation dans l'humilité de l'obéissance. Enfin, c'est une chose déplorable, de faire profession d'un art, d'une carrière quelconque, et de ne point s'y rendre parfait.

VI. Aussi laissez-moi vous faire un exposé rapide des grands avantages que je trouve dans la vie cénobitique. S'ils balancent ceux de la solitude, vous en jugerez vous-mêmes, lorsque j'aurai terminé. Vous verrez également, par mon discours, si c'est le dégoût ou bien plutôt le désir de la pureté que je cherchais autrefois dans le désert, qui m'a décidé à m'enfermer dans un monastère de cénobites.

Ici, nul besoin de prévoir le travail quotidien; nulle préoccupation de vente ni d'achat; rien de cette inéluctable nécessité de faire sa provision de pain pour l'année; point l'ombre de sollicitude à l'endroit des choses matérielles, pour parer, soit à ses propres besoins, soit à ceux de nombreux visiteurs; aucune prétention, enfin, de gloire humaine, qui souille, aux yeux de Dieu, plus que tout le reste, et rend parfois inutiles même les grands travaux du désert.

Mais, pour la vie anachorétique, passons sur les flots de l'élévation spirituel et le péril mortel de la vaine gloire; et revenons au commun fardeau de tous, je veux dire au souci de pourvoir à sa nourriture. A quels excès n'en est-on pas venu? Les limites sont bien dépassées de l'antique austérité, laquelle ignorait absolument l'usage de l'huile. Que dis-je? on ne se contente même plus de la mesure introduite par le relâchement de notre temps! Un setier d'huile, un boisseau de lentilles suffisaient pour toute une année à la réception des hôtes. On a doublé, triplé la mesure; et c'est à peine si l'on peut vivre. Plusieurs ont poussé au-delà des bornes ce relâchement funeste. Nous sommes loin de la goutte d'huile que nos prédécesseurs dans la vie érémitique, si supérieurs à nous par la rigueur de leur abstinence, laissaient tomber sur le

maiore abstinentia uirtute sectati sunt, repellendae tantum cenodoxiae gratia stillare consueuerant, sed infringentes Aegyptiacum pro salibus caseum plus olei quam necesse est superfundant, et ita duos cibos propria suauitate distantes, qui singillatim diuersoque tempore monachum reficere iucundissime potuissent, sub unius saporis oblectatione percipiunt. In tantum sane haec ὀλική κτήσις, id est materialium rerum possessio supercreuit, ut sagum quoque, quod absque uerecundia referre non possum, sub obtentu humanitatis ac susceptionis huius anachoretæ in suis habere cellulis coeperint : ut illa praeteream quibus adtonita anima ac spiritalibus theoriis semper intenta specialius ingrauat, concursus scilicet fratrum, susceptionis quoque ac deductionis officia, mutuas uisitationes diuersarumque confabulationum atque occupationum interminabilem curam, quarum etiam illo tempore, quo haec uidentur impedimenta cessare, tamen animum consuetudinariae inquietudinis adsiduitate suspensum expectatio ipsa distendit. Atque ita fit, ut anachoreseos illa libertas huiuscemodi nexibus impedita ad illam cordis ineffabilem alacritatem nunquam omnino conscendat ac fructum heremiticae professionis amittat. Qui si mihi in congregatione nunc atque in turbis sito fuerit denegatus, saltem quies animae cordisque tranquillitas omnibus occupationibus absoluta non deerit. Quae nisi illis quoque qui in solitudine conmorantur praesto fuerit, labores quidem anachoreseos sustinebunt, fructu uero ipsius fraudabuntur, qui non nisi quieta mentis stabilitate conquiritur. Postremo etiamsi mihi in coenobio constituto ab illa puritate cordis fuerit aliquid inminutum, ero solius euangelici praecepti compensatione contentus, quod certum est omnibus illis heremi fructibus non posse

vinaigre et la saumure mêlés, dans le dessein seulement d'éviter la vaine gloire. On brise, pour flatter la délicatesse du goût, du fromage d'Égypte, et l'on y répand l'huile plus qu'il ne serait nécessaire : deux mets qui ont chacun son agrément, et pourraient très bien faire au moins deux régals différents, en des moments divers, s'unissent ainsi pour un seul délice. A quels excès en est venue cette ὀλική κτήσις, c'est-à-dire cette acquisition des choses matérielles ! Je ne puis le rappeler sans rougir : les anachorètes se sont mis, sous prétexte d'hospitalité et d'accueil à faire aux étrangers, à posséder dans leur cellule une couverture ! Je ne dis rien de tant de choses qui pèsent particulièrement à une âme toute transportée et constamment attentive à la contemplation spirituelle : le concours des frères ; les devoirs qu'imposent la réception et la conduite des hôtes ; les visites mutuelles ; un tracas sans fin de conversations et d'affaires, dont la seule attente préoccupe encore dans le temps même qu'elles paraissent cesser ; l'esprit entretenu dans l'agitation par une inquiétude sans cesse renouvelée. Il se fait ainsi que la liberté du désert succombe sous les chaînes ; le cœur ne s'élève jamais à cette allégresse ineffable dont nous avons parlé, et ne réussit plus à cueillir le fruit de la profession érémitique.

Si je n'y puis prétendre maintenant, dans la communauté où je suis et parmi la foule des frères, du moins la paix de l'âme et la tranquillité d'un cœur libre de soucis ne me font-elles point défaut. Et si ceux qui demeurent dans la solitude ne les ont pas à leur portée, comme moi, ils soutiennent les labeurs de la vie anachorétique, tout en étant frustrés de son fruit, qui ne se conquiert que par la stabilité et le repos de l'esprit. Enfin, à supposer même que la vie commune m'enlève quelque chose de la pureté de cœur dont je jouissais autrefois, je trouve une compensation qui me satisfait, dans l'accomplissement du précepte évangélique. Car, tous les avantages de la solitude ne dépassent certainement pas celui de n'avoir aucun souci du len-

postponi, ut scilicet de crastino nihil cogitem et usque ad finem subiectus abbati illum aliquatenus uidear aemulari de quo dicitur : *Humiliauit semet ipsum factus oboediens usque ad mortem*³, mercarque illius uerbis humiliter dicere : *Quia non ueni facere uoluntatem meam sed uoluntatem eius qui misit me patris*⁴.

VII. GERMANVS : Quia te utriusque professionis non quemadmodum multos principa tantummodo contigisse, sed ipsa fastigia conscendisse manifestum est, quisnam coenobiotae, quis heremitae sit finis optamus agnoscere. Nulli namque dubium est neminem de his uel fidelius posse uel plenius disputare quam illum, qui utramque perfectionem longo usu ac magistra experientia consecutus meritum earum ac finem ueridica potest insinuare doctrina.

VIII. IOHANNES : Vnum eundemque hominem in utraque professione perfectum esse non posse absolute pronuntiare potuissem, nisi me paucorum admodum retardaret exemplum. Magnum siquidem est in qualibet earum consummatum quempiam repperiri : quanto magis ad plenum utramque perficere arduum ac paene dixerim homini impossibile esse perspicuum est. Quod tamen si quandoque prouenerit, non statim ad generalem formulam referri potest. Non enim a parte minima, id est de consideratione paucorum, sed ex his quae multorum, immo omnium subiacent facultati, uniuersalis est regula proponenda. Si qua uero rarissime atque a paucissimis obtinentur ac possibilitatem communis uirtutis excedunt, uelut supra conditionem humanae fragilitatis naturamque concessa a praeceptis sunt generalibus sequestranda nec tam pro exemplo quam pro miraculo proferenda. Quamobrem

2. Phil., 2, 8. 4. Ioh., 6, 38.

demain, et de pouvoir, en me soumettant jusqu'à la fin à la conduite d'un abbé, imiter de quelque manière Celui dont il est dit : « Il s'est abaissé lui-même, se faisant obéissant jusqu'à la mort », et répéter humblement après lui : « Je ne suis pas venu faire ma volonté, mais celle de mon Père qui m'a envoyé. »

VII. GERMAIN. — Il est manifeste pour nous que vous n'avez pas seulement effleuré, comme beaucoup, les premiers degrés de ces deux vies, mais que vous vous êtes élevé jusqu'à leurs cimes. Aussi désirons-nous savoir de vous la fin du cénobite et celle de l'ermitte. Personne assurément n'est plus capable de traiter ce sujet d'une manière exacte à la fois et complète, que celui qu'une longue pratique et les leçons de l'expérience ont rendu parfait en l'une et l'autre profession, et propre à en exposer le mérite et la fin en toute doctrine et vérité.

VIII. JEAN. — Un seul et même homme parfait en ces deux professions! Je pourrais décider simplement que cela ne se peut pas, si quelques exemples bien rares ne me retenaient. C'est grande merveille déjà qu'il se trouve quelqu'un qui soit consommé en l'une ou en l'autre. Combien plus sera-t-il malaisé, j'oserais presque dire impossible aux forces humaines, de réunir sans amoindrissement la perfection des deux! Cela éclate aux yeux. Si pourtant le cas se rencontre, ce n'est pas une raison, pour l'ériger aussitôt en loi générale. Une règle universelle ne se fonde pas sur une minorité infime, ni par la considération de quelques unités, mais sur ce qui est au pouvoir du grand nombre, et, pour mieux dire, de tous. Le rare succès de quelques privilégiés, et qui excède les possibilités d'une vertu commune, doit être écarté des préceptes généraux, comme une faveur supérieure à notre condition d'hommes et à la fragilité de notre nature. On le citera, non pas tant comme un exemple, que comme un miracle.

id quod inquiritis secundum mediocritatem sensus mei breuiter intimabo. Finis quidem coenobiotae est omnes suas mortificare et crucifigere uoluntates ac secundum euangelicae perfectionis salutare mandatum nihil de crastino cogitare⁵. Quam perfectionem prorsus a nemine nisi a coenobiota inpleri posse certissimum est. Quem uirum Esaias propheta describens ita beatificat atque conlaudat : *Si auerteris a sabbato pedem tuum, facere uoluntatem tuam in die sancto meo, et glorificaueris cum dum non facis uias tuas, et non inuenitur uoluntas tua, ut loquaris sermonem : tunc delectaberis super dominum, et sustollam te super altitudinem terrae, et cibabo te hereditate Iacob patris tui. Os enim domini locutum est*⁶. Heremitae uero perfectio est exutam mentem a cunctis habere terrenis eamque, quantum humana inbecillitas ualet, sic unire cum Christo. Quem uirum Hieremias propheta describens *beatus*, inquit, *uir qui tulit iugum ab adolescentia sua, sedebit solitarius et tacebit, quia leuauit super se*⁷. Psalmista quoque : *Similis factus sum pellicano solitudinis. Vigilauit, et factus sum sicut passer solitarius in tecto*⁸. Ad hunc igitur finem, quem uniuscuiusque professionis esse praediximus, nisi eorum uterque peruenerit, frustra et ille coenobii et iste anachoreseos expetit disciplinam : neuter enim uirtutem suae professionis inpleuit.

VIII. Sed hoc μερικῆ, id est non integra et in omnibus consummata perfectio, sed pars perfectionis est. Rara est ergo et paucissimis dono dei concessa perfectio. Is enim uere et non ex parte perfectus est, qui et

5. Cf. Mt., 6, 34. 6. Is., 58, 13-14. 7. Thren., 3, 27-28.
8. Ps. 101, 7-8.

Là-dessus, je réponds brièvement et selon mon peu de lumières, à vos questions.

La fin du cénobite est de mortifier et crucifier toutes ses volontés, et, conformément au salubre précepte de la perfection évangélique, de ne songer aucunement au lendemain. Personne assurément, hormis lui seul, ne peut réaliser cet idéal. Et c'est de lui que le prophète Isaïe trace cette peinture, le proclamant bienheureux et le comblant d'éloges : « Si tu t'abstiens de voyager le jour du sabbat et de faire ta volonté au jour qui m'est consacré; si tu l'honores, en ne suivant pas tes voies, en ne faisant point ta volonté et en ne disant point de paroles vaines : alors, tu trouveras tes délices dans le Seigneur, et je t'élèverai sur les hauteurs du pays, et je te donnerai, pour te nourrir, l'héritage de ton père Jacob. La bouche du Seigneur a parlé. »

La perfection de l'ermite est d'avoir l'esprit dégagé de toutes les choses terrestres, et de s'unir ainsi avec le Christ, autant que l'humaine faiblesse en est capable. Le prophète Jérémie le décrit en ces termes : « Heureux l'homme qui porte le joug dès sa jeunesse; il s'assiéra seul et il se taira, parce qu'il a pris ce joug sur lui. » Le psalmiste dit aussi : « Je suis devenu semblable au pélican qui habite dans la solitude; j'ai veillé, et je suis devenu comme le passereau solitaire sur un toit. »

S'ils ne parviennent l'un et l'autre à la fin de leur profession, telle que nous l'avons définie, c'est en vain qu'ils embrassent, celui-là la discipline cénobitique, celui-ci la vie solitaire : ni l'un ni l'autre ne réalise pleinement le sens de sa profession.

IX. Ce serait là cependant une perfection μερικῆ, c'est-à-dire non intégrale ni de tous points consommée, mais une partie seulement de la perfection. Que celle-ci est donc rare; et combien peu nombreux, ceux à qui Dieu l'accorde par un don gratuit! Celui-là, en effet, est parfait véritablement, et non pas seulement

in heremo squalorem solitudinis et in coenobio infirmitatem fratrum aequali magnanimitate sustentat. Et ideo in utraque professione per omnia consummatum inuenire difficile est, quia nec anachoreta ἀκρημοσύνην, id est contemptum ac priuationem materialium rerum, nec coenobiota theoreticam ad integrum potest adsequi puritatem, licet utrumque perfecte abbatem Moysen atque Pafnutium duosque Macarios nouerimus possedisse. Et ita erant in utraque professione perfecti et, cum ultra omnes heremi accolae secedentes insatiabiliter secreto solitudinis pascerentur quantumque in ipsis erat nequaquam inquirerent humana consortia, tamen ita frequentiam ac fragilitates ad se concurrentium sustinebant, ut cum ad eos uisitationis uel profectus gratia innumera fratrum multitudo conflueret, tam iugem paene susceptionis inquietudinem immobili patientia tolerantes nihil aliud uel didicisse uel exercuisse omni uitae suae tempore crederentur, quam ut communibus tantum aduenientium officiis deseruirent, ita ut apud cunctos esset ambiguum, in qua potissimum professione eorundem esset maior industria, id est utrum in illa heremitica puritate an in ista conuersatione communi magnanimitas eorum mirabilius aptaretur.

X. Solent autem nonnulli ita diuturno silentio solitudinis efferari, ut prorsus hominum consortia perhorrescant, et cum uel paululum a secreti sui consuetudine interueniente fratrum uisitatione discesserint,

en partie, qui sait supporter, avec une égale grandeur d'âme, et l'horreur de la solitude, dans le désert, et les faiblesses de ses frères, dans le monastère. Il est, par suite, bien difficile de trouver quelqu'un qui soit parfaitement consommé en l'une et l'autre profession, parce que l'anachorète n'arrive point tout à fait à l'ἀκρημοσύνη, c'est-à-dire au mépris et au dénuement des choses matérielles, ni le cénobite, à la pureté de la contemplation. Cependant, je sais que l'abbé Moïse, Pafnuce et les deux Macaire¹ ont possédé parfaitement l'une et l'autre vertu. Accomplis en ces deux professions, dans la retraite ils se nourrissaient insatiablement du secret de la solitude plus que tous les autres habitants du désert, et, autant qu'il était en eux, ne recherchaient en aucune façon la compagnie des hommes; mais d'autre part, ils supportaient admirablement le concours et les faiblesses de ceux qui s'empressaient vers eux; parmi la multitude innombrable des frères qui affluaient de toutes parts, soit seulement pour leur faire visite, soit avec le dessein de progresser, l'inquiétude quasi sans relâche que leur causait l'obligation de recevoir tout ce monde, les trouvait d'une patience inaltérable. On eût pu croire qu'ils n'avaient rien appris ni pratiqué tout le temps de leur vie, que de rendre aux étrangers les devoirs ordinaires de la charité; en sorte que c'était pour tous une question, de savoir en quelle profession leur zèle se montrait davantage, et si leur magnanimité s'accordait plus merveilleusement à la pureté érémitique ou à la vie commune.

X. Il en est que les longs silences de la solitude rendent farouches à ce point, qu'ils ressentent un éloignement absolu pour la société des hommes. Quelque visite les arrache-t-elle, ne fût-ce qu'un instant, à leur retraite accoutumée, ils en font paraître une sensible

¹. Macaire l'Égyptien et Macaire d'Alexandrie, les deux plus célèbres de ce nom.

notabili mentis angore et euidentibus pusillanimitatis iudiciis aestuare. Quod uel maxime his euenire consuevit qui non perfecte in coenobiis instituti nec excocctis prioribus uitiiis ad solitariam se uitam immaturo desiderio transtulerunt : qui in utraque parte imperfecti semper ac fragiles quocumque aura commotionis inpulerit, inclinantur. Nam quemadmodum consortio uel interpellatione fratrum impatienter exaestuant, ita in solitudine consistentes eius ipsius quod expetunt silentii non ferunt uastitatem, quippe qui ne ipsam quidem rationem norunt, cuius causa desiderari uel expeti debeat solitudo, sed hanc esse uirtutem ac professionis huius existimant summam, ut fratrum consortia declinantes humanos tantummodo refugiant ac detestentur aspectus.

XI. GERMANVS : Quo ergo uel nobis uel ceteris qui eiusdem fragilitatis atque mensurae sunt remedio poterit subueniri, qui coenobialibus disciplinis tenuiter instituti ante expulsionem omnium uitiorum habitationem solitudinis coepimus adfectare, uel quo pacto in perturbatae mentis constantiam et immobilem patientiae poterimus adprehendere firmitatem, qui ipsas quodammodo scolas et exercitationis huius palaestram, in qua ad plenum erudiri ac perfici principia nostra debuerant, intempestiue intermissa coenobii congregatione dereliquimus ? Qualiter ergo nunc solitarie conmorantes perfectionem longanimitatis ac patientiae consequemur, uel quemadmodum has sibi inesse uel deesse uirtutes exploratrix internorum motuum conscientia deprehendet, ne forte, quia ab hominum consortio segregati nullis eorumdem inritationibus prouocamur, falsa existimatione decepti tranquillitatem nos mentis immobilem possedissee credamus ?

anxiété, et donnent des signes évidents de pusillanimité.

Ceci arrive particulièrement à ceux qu'un désir prématuré de la vie solitaire a portés au désert, avant qu'ils aient été bien formés dans les monastères de cénobites et se soient débarrassés de leurs vices anciens. Ils restent toujours imparfaits dans l'un et l'autre état, toujours fragiles, penchant où les pousse le moindre souffle de leurs émotions. La compagnie des frères et le dérangement qu'ils en éprouvent, les font bouillonner d'impatience. Retrouuent-ils leur solitude, ils ne peuvent supporter le silence sans bornes qu'ils ont souhaité. Mais quoi ? ils ne savent même pas à quelle fin la solitude est désirable et doit être recherchée ; mais ils s'imaginent que la vertu, le tout de cette profession consiste uniquement à éviter la compagnie des frères, et à fuir, comme une chose exécrationnelle, la vue des humains.

XI. GERMAIN. — Nous sommes justement de ceux qui ont recherché la solitude avec une formation cénobitique insuffisante, et avant d'avoir expulsé tous leurs vices. Quel remède nous secourra, nous et nos pareils, pour la fragilité comme pour le degré médiocre de l'avancement ? Le moyen d'obtenir la constance d'une âme qui ne connaît plus le trouble, et l'inébranlable fermeté de la patience, maintenant que nous avons prématurément abandonné, avec notre monastère, l'école même et le gymnase de ces exercices ? C'est là que nous aurions dû parfaire notre première éducation et la conduire à son terme. Solitaires aujourd'hui, comment acquérir la perfection de la longanimité et de la patience ? Comment le regard de notre conscience, qui explore les mouvements intérieurs de l'âme, discernera-t-il en nous la présence, ou l'absence de ces vertus ? N'est-il pas à craindre que, séparés du commerce des hommes et n'ayant jamais rien à souffrir de leur part, une fausse persuasion ne nous abuse et ne nous fasse croire que nous sommes parvenus à l'inébranlable tranquillité de l'âme ?

XII. IOHANNES : In ueritate quaerentibus medicinam remedia curationum ab illo uerissimo animarum medico deesse non possunt, his praesertim qui ualitudines suas non desperando aut neglegendo contempserint nec uulnerum suorum pericla celauerint aut medellam paenitentiae procaci mente respuerint, sed pro languoribus ignorantiae uel errore uel necessitate contractis humili et tamen cauta ad caelestem medicum mente confugerint. Ideoque nosse debemus, quod si ad solitudinem uel ad abdita loca nondum curatis uitiiis secedamus, effectus eorum tantummodo reprimatur, non extingatur affectus. Latitat enim intra nos, immo etiam serpit radix omnium quae extirpata non fuerit peccatorum, quam adhuc in nobis uiuere his deprehendimus indicia. Verbi gratia cum in solitudine constituti aduentum fratrum uel breuissimam eorum moram cum quadam aestuantis animi anxietate suscipimus, inesse adhuc in nobis uiuacissimae impatientiae fomitem nouerimus. Cum uero cuiusquam fratris speramus aduentum, si eo pro necessitate aliqua paululum forsitan demorante uel tacita indignatio animi eius culpauerit tarditatem et mentem nostram intempestiuae expectationis sollicitudo turbauerit, irae atque tristitiae manifesta in nobis uitia residere conscientiae nostrae probabit examen. Item si fratre uel codicem ad legendum uel quamlibet aliam ad utendum speciem postulante aut nos illius petitio contristauerit aut illum negatio nostra reppulerit, dubium non est nos adhuc auaritiae seu filargyriae laqueis conpediri. Quodsi recordationem nobis femineam uel cogitatio subita uel sacrae series lectionis adtulerit et in ea quadam nos senserimus titillatione pulsatos, sciamus necdum extinctum in membris nostris fornicationis ardorem. Si uero de conparatione districtioris

XII. JEAN. — A ceux qui cherchent sincèrement le remède, la guérison ne peut manquer de venir de par le véritable médecin des âmes, à ceux-là surtout qui ne ferment pas les yeux sur leurs maladies, par découragement ou négligence, mais, loin de cacher leurs blessures ou de repousser insolemment le traitement de la pénitence, recourent d'une âme humble et pourtant vigilante au céleste médecin, pour les langueurs que l'ignorance, l'erreur et une malheureuse nécessité leur ont fait contracter.

Sachons toutefois que, si nous nous retirons au désert ou en quelque lieu secret, avant d'avoir guéri nos vices, nous en empêchons seulement les effets; mais la passion n'est nullement éteinte. La racine des péchés demeure cachée dans notre cœur, tant que nous ne l'avons pas extirpée; que dis-je? elle gagne de proche en proche. Nous reconnaitrons qu'elle vit encore aux indices suivants. Par exemple, nous sommes dans la solitude. Un frère survient, ou demeure quelque peu. Or, notre esprit ne le souffre pas sans agitation ni anxiété : c'est le signe qu'il existe en nous un foyer très vivace d'impatience. — Au contraire, nous attendons la visite d'un frère. Mais, pour une raison quelconque, il se fait attendre. Et voilà qu'une indignation secrète s'élève dans nos cœurs, pour blâmer ce retard; notre âme se trouble, dans une attente inquiète et hors de propos : notre examen de conscience trouve là une preuve que le vice de la colère et de la tristesse réside en nous. — Un autre nous demande à lire un manuscrit ou à se servir de quelque objet nous appartenant. Sa demande nous attriste, ou nous le rebutons : il n'est pas douteux que nous ne soyons dans les chaînes de l'avarice. — Une pensée jaillie soudainement ou le cours de la lecture sacrée nous fait ressouvenir de quelque femme, et nous éprouvons à son propos une certaine émotion de la chair : sachons que le feu de l'impureté n'est pas encore éteint dans nos membres. — A la comparaison de notre austérité avec le relâchement

nostrae et remissionis alienae uel tenuissima mentem nostram temptarit elatio, certum est nos dira superbiae peste corruptos. Cum haec ergo uitiorum in corde nostro deprehenderimus indicia, manifeste cognoscamus nobis non adfectum, sed effectum deesse peccati. Quae utique passiones, si nos quandoque conuersationi miscuerimus humanae, prolinus de cauernis nostrorum sensuum procedentes probant se non tunc primum cum eruperint nasci, sed tunc demum quia diu latuerint publicari. Et ita uniuscuiusque uitii radices in se esse defixas certis indiciis etiam solitariis deprehendet, quisque puritatem suam non hominibus ostentare, sed illius conspectui inuiolatam studerit exhibere, quem latere omnia cordis arcana non possunt.

XIII. GERMANVS : Argumenta quibus infirmitatum indicia colligantur et rationem discernendarum aegritudinum, id est quo pacto uitia quae celantur in nobis ualeant deprehendi, dilucide satis aperteque percipimus : omnia siquidem cotidiana experientia ac diurnis cogitationum nostrarum motibus ita ut dicta sunt intuemur. Superest igitur, ut quemadmodum probationes causaeque morborum euidentissima nobis ratione patefactae sunt, ita etiam curationum medella monstratur. Nulli namque dubium est illum posse rectissime de remedio malarum ualitudinum disputare, qui earum prius causas atque origines conscientia aegrotantium adtestante deprehenderit. Itaque licet doctrina beatitudinis tuae uulnerum nostrorum arcana nudauerit, quo fit ut sperare aliquid de remediis audeamus, quia tam euidentis declaratio morbi spem re-

d'autrui, un soupçon d'élévation effleure notre âme : il est sûr que nous sommes infectés du terrible fléau de la superbe.

Lors donc que nous saisissons dans notre cœur ces marques du vice, reconnaissons que l'acte seulement du péché nous fait défaut, non le penchant mauvais. Mêlons-nous quelque jour à la vie des autres hommes : aussitôt, ces passions sortiront des cavernes de nos sens. Preuve qu'elles ne naissent pas dans le moment qu'elles s'échappent impétueusement ; mais qu'elles se révèlent enfin au grand jour, après être demeurées longtemps cachées.

C'est ainsi que le solitaire lui-même peut reconnaître à des indices certains si la racine de tel ou tel vice existe au fond de son âme. A la condition toutefois qu'il ne fasse point montre de sa pureté, mais qu'il s'applique à l'offrir inviolée aux regards de Celui à qui ne sauraient échapper les secrets du cœur les plus intimes.

XIII. GERMAIN. — Les données qui permettent de recueillir les indices révélateurs de nos infirmités, la méthode pour discerner nos maladies, c'est-à-dire la manière de découvrir les vices qui se cachent en nous : tout cela est net et clair à nos yeux. Aussi bien, une expérience quotidienne, et les mouvements qui se font jour à toute heure dans nos pensées, nous permettent-ils de constater qu'il en est bien comme vous dites.

Il reste qu'après nous avoir découvert d'une manière si évidente la cause de nos maladies et le moyen de les reconnaître, vous nous montriez également par quel remède on les guérit. Qui parlera pertinemment du traitement à employer, si ce n'est celui qui d'abord a su découvrir les origines et les causes du mal, au point de recueillir le suffrage de la conscience même du malade ? De voir votre Béatitude mettre à nu nos plus secrètes blessures, nous donne l'assurance d'attendre encore la lumière touchant les remèdes ; un diagnostic si évident autorise tous les espoirs.

medii pollicetur, tamen quia primum, ut ais, in congregationibus initium salutis acquiritur et sani in solitudine esse non possunt nisi quos prius coenobiorum medicina sanauerit, perniciose rursum desperatione concidimus, ne forte qui imperfecti coenobium reliquimus nequaquam iam in heremo perfecti esse ualeamus.

XIII. IOHANNES : De morborum suorum curatione sollicitis remedium salutare deesse non poterit, et idcirco eodem modo, quo uniuscuiusque uitii deprehenduntur indicia, etiam remedia sunt petenda. Nam quem admodum solitariis humanae conuersationis uitia diximus non deesse, ita uirtutum studia et instrumenta sanitatum omnibus ab humana conuersatione discretis suppetere non negamus. Cum se igitur impatentiae seu irae perturbationibus incurari illis quibus supra ostendimus indicibus unusquisque deprehenderit, contrariis semet ipsum obiectionibus semper exerceat, et propositis sibi multimodis iniuriarum dispendiorumque generibus uelut ab alio sibimet inrogatis adsuafaciat mentem suam omnibus quae inferre improbitas potest perfecta humilitate subcumbere, atque aspera sibi quaeque et intolerabilia frequenter obponens quanta eis occurrere debeat lenitate omni iugiter cordis contritione meditetur : et ita respiciens ad illas sanctorum omnium siue ipsius domini passiones uniuersa non solum conuiciorum, sed etiam poenarum genera inferiora meritis suis esse pronuntians ad omnem se dolorum tolerantiam praeparabit. Cumque aliquando ad coetus fratrum aliqua fuerit inuitatione reuocatus, quod non potest non uel raro etiam districtissimis heremi adcolis prouenire, si mentem suam etiam pro uilibus quibusque rebus deprehenderit tacite fuisse connotam, ut quidam occultorum motuum seuerissimus censor mox sibi illa durissima

Cependant, vous l'avez dit aussi, c'est dans la vie commune que se commence l'œuvre du salut; et les âmes ne demeurent en santé dans la solitude, que si la discipline cénobitique les a d'abord assainies. Cette pensée nous jette dans un mortel découragement. Sortis du monastère encore imparfaits, pourrions-nous jamais acquérir la perfection au désert?

XIV. JEAN. — Si l'on a le souci de guérir, les moyens de salut ne manqueront pas. La même méthode qui nous fait saisir les traces de chacun des vices, fournit aussi le remède. Après avoir dit comment les solitaires ne sont pas exempts des vices qui se rencontrent au train ordinaire de la vie humaine, je ne puis nier qu'on ne trouve également, loin de toute société, les moyens de s'exercer à la vertu et de venir à la santé.

Aux marques signalées tout à l'heure, quelqu'un a reconnu qu'il est en butte aux mouvements tumultueux de l'impatience et de la colère : qu'il s'exerce constamment par des pensées capables de les exciter. Il s'imaginera qu'il est victime de toutes sortes d'injures et de dommages, et s'entraînera à souffrir, dans une parfaite humilité, tout ce que peut lui imposer la méchanceté des hommes. Il se représentera fréquemment les choses les plus dures et les plus intolérables; et, pénétré des sentiments de la plus profonde contrition, il occupera sa pensée de la grande douceur qu'il devrait montrer en de telles conjonctures. Regardant aux souffrances des saints ou à celles du Seigneur lui-même, il conviendra que tous les propos injurieux, tous les genres même de châtimens sont au-dessous de ce qu'il mérite, et se préparera à supporter toute douleur. Quelque jour, une invitation l'appellera à l'assemblée des frères : ce qui ne peut manquer ou manquera bien rarement d'arriver aux solitaires même les plus stricts. S'il s'aperçoit que son âme s'est émue dans cette circonstance, et pour des riens, qu'il se fasse le censeur impitoyable de ses mouvements se-

iniuriarum genera, quibus ad perfectam tolerantiam semet ipsum cotidianis meditationibus exercebat, exprobrat atque ita se obiurgans et increpans adloquatur: tune ille es, bone uir, qui te, dum in illa solitudinis tuae exerceris palaestra, omnia superaturum mala constantissime praesumebas, qui dudum, cum tibi non solum summas conuiciorum acerbitates, uerum etiam intoleranda supplicia ipse proponeres, satis ualidum atque ad omnes procellas immobilem te credebas? Quomodo inuicta illa patientia tua leuissimi uerbi prolusione confusa est? Quomodo domum tuam supra illam solidissimam petram tanta ut tibi uidebatur mole constructam leuis aura commouit? Vbi est illud quod inani fiducia bellum in pace desiderans proclamabas: *Paratus sum, et non sum turbatus*⁹, et cum propheta saepe dicebas: *Proba me domine*¹⁰, et *tempta me; ure renes meos et cor meum*, et: *Proba me domine, et scito cor meum: interroga me, et cognosce semitas meas. Et uide, si uia iniquitatis in me est*¹¹? Quomodo ingentem certaminis adparatum exigua hostis umbra conterruit? Tali ergo semet ipsum conpunctionis animaduersione condemnans inultam suae commotionis obreptionem esse non sinat, sed artiore carnem suam ieiunii ac uigiliarum correptione castigans ac iugibus continentiae poenis culpam suae mobilitatis excrucians illud, quod ad plenum excoquere in coenobii conuersatione debuerat, in solitudine constitutus hoc exercitatione igne consumat. Illud sane ad obtinendam iugem ac stabilem patientiam constanter atque immobiliter est tenendum, non licere nobis, quibus lege diuina non solum ultio iniuriarum, sed etiam memoria prohibetur¹². Cuiuslibet detrimenti uel irritationis obtentu ad iracundiam con-

9. Ps. 118, 60.
Lev., 19, 18.

10. Ps. 25, 2.

11. Ps. 138, 23-24.

12. Cf.

crets. Il se montrera sur-le-champ les injures extrêmes par lesquelles il s'exerçait tous les jours à la parfaite patience, et il ira se gourmandant et s'invectivant soi-même: Est-ce toi, ô grand homme de bien, qui, durant que tu t'exerçais dans ta solitude, te flattais de vaincre tous les maux par ta constance; qui, naguère, lorsque tu te représentais à l'esprit les plus âpres invectives et, mieux encore, des supplices intolérables, te croyais assez fort pour demeurer inébranlable à toutes les tempêtes? Comment la plus légère parole, dès qu'elle t'a frôlé, a-t-elle confondu cette patience invincible? Ta maison était, à ce qu'il te semblait, puissamment assise sur le roc solide: comment le moindre souffle l'a-t-il fait trembler? Rempli d'une vaine assurance, tu appelais la guerre au milieu de la paix: où sont les belles paroles que tu redisais si haut: « Je suis prêt, et je ne me suis point troublé »? Avec le prophète, souvent tu t'écriais: « Éprouvez-moi, Seigneur, et sondez-moi; faites passer au creuset mes reins et mon cœur »; « Éprouvez-moi, Seigneur, et connaissez mon cœur; interrogez-moi, et connaissez mes sentiers, et voyez s'il est en moi une voie d'iniquité. » Cet appareil de combat si formidable, comment une ombre d'ennemi l'a-t-elle mis en déroute? Tandis qu'il se condamne par ces reproches mêlés de repentir, il ne laissera pas impunie l'émotion à laquelle il s'est laissé surprendre. Mais il châtiara plus durement sa chair par les jeûnes et les veilles, il expiera, dans le labeur d'une continuelle abstinence, la faute échappée à sa mobilité, de manière à consumer, dans la solitude, par le feu de ces exercices, ce qu'il aurait dû réduire pleinement, lorsqu'il vivait parmi les cénobites.

En vérité si l'on veut parvenir à une perpétuelle et ferme patience, il est un principe qu'il faut tenir avec une constance inébranlable: nous n'avons pas le droit, nous à qui la loi divine interdit, non seulement de venger nos injures, mais encore de nous en souvenir, nous n'avons pas le droit de nous abandonner à la

moueri. Quod enim grauius animae potest euenire dispendium, quam ut per conmotionis subitam caecitatem ueri atque aeterni luminis claritate priuata ab illius qui *mītis et humilis corde est*¹³ contemplatione discedat? Quid rogo perniciosius quidue deformius, quam ut quis honestatis indicium et regulam ac disciplinam rectae discretionis amittat et ea sanus ac sobrius perpetret, quae ne temulentus quidem ac sensu indigens ueniabiliter admisisset? Haec ergo et cetera his similia detrimenta quisque perpenderit, non solum uniuersa damnorum genera, sed etiam iniuriarum atque poenarum quaecumque possunt a crudelissimis inrogari facili sustentatione despiciet, nihil dispendiosius iracundia nec pretiosius tranquillitate animi ac perpetua cordis sui iudicans puritate, ob quam non solum carnalium, sed etiam illarum quae spirituales uidentur rerum spernenda sunt commoda, si alias adquiri uel perfici nisi cum huius tranquillitatis perturbatione non possunt.

XV. GERMANVS : Sicut ceterorum uulnerum, id est irae, tristitiae, impatientiae, per obiectionem contrariarum rerum medella monstrata est, ita etiam contra spiritum fornicationis quod curationis genus nos oporteat adhibere uolumus edoceri, id est utrum concupiscentiae ignis propositis sicut illic maioribus irritationum augmentis possit extingui : quod satis castitati credimus esse contrarium, si non solum exaggerentur in nobis libidinibus incentiua, sed uel praeteruente adtingantur mentis intuitu.

XVI. IOHANNES : Quaestionem, quae etiam tacenti-

13. Mt., II, 29.

colère, pour quelque tort ou contrariété que ce soit. Quel plus grave dommage peut-il advenir à l'âme, que d'être privée, par l'aveuglement subit où son trouble la jette, de la clarté de la vraie et éternelle lumière, et de se retirer de la contemplation de Celui qui est « doux et humble de cœur »? Qu'y a-t-il, je vous le demande, de plus pernicieux, qu'y a-t-il de plus laid, que de voir un homme perdre le sentiment des bienséances, oublier les règles et les principes du juste discernement, et commettre, sain d'esprit et à jeun, ce qu'on ne lui pardonnerait pas en état d'ivresse et privé de sens?

Si donc l'on pèse tous ces inconvénients et les autres de même sorte, on supportera sans peine et on méprisera tous les torts, toutes les injures et souffrances qui peuvent venir de la part des hommes même les plus cruels; car on jugera que rien n'est plus dommageable que la colère, rien plus précieux que la tranquillité de l'âme et la constante pureté du cœur. Ce trésor mérite que pour lui on dédaigne, je ne dis pas seulement les avantages charnels, mais aussi ceux qui semblent spirituels, s'ils ne se peuvent acquérir ni parfaire, sans que cette paix soit troublée.

XV. GERMAIN. — Vous nous avez montré le remède des autres passions, c'est-à-dire de la colère, de la tristesse et de l'impatience, dans la représentation des objets qui sont de nature à les contrarier. Nous voudrions être instruits pareillement du genre de traitement qu'il convient d'appliquer à l'esprit de fornication. Le feu de la concupiscence se peut-il éteindre, en lui proposant de plus grands sujets de l'exciter, comme dans les cas précédents? Ce procédé, selon nous, serait assez nuisible à la chasteté, non seulement s'il s'agissait d'exagérer en nous les aiguillons de la passion, mais même si l'âme devait, ne fût-ce qu'en passant, poser son regard sur ces choses.

XVI. JEAN. — Votre sagace question n'a fait que

bus uobis narrationem nostram fuerat secutura, sagax interrogatio uestra praeuenit, et idcirco efficaciter eam sensibus uestris concipiendam esse non ambigo, quando equidem institutionem nostram acumen uestri praecessit ingenii. Sine labore enim cuiuslibet quaestionis dilucidatur obscuritas, cum absolutionem eius anticipans inquisitio quo ducenda est antecedit. Itaque remediis quidem illorum quae supra diximus uitiorum non solum nihil officiant, uerum etiam multum conferunt humana consortia. Nam frequentia inpatientiae suae crebrius patefacta quanto magis adsiduam superatis dolorem conpunctionis intulerint, tanto uelociorem laborantibus conferunt sanitatem. Ob quod etiam in solitudine consistentes, cum iritationum fomes atque materia ab hominibus non possit exurgere, tamen earundem incitamenta debemus etiam de industria retractare, ut aduersus ea iugi cogitationum conluctatione pugnantibus nobis medella promptior conferatur. Contra spiritum uero fornicationis diuersa ratio et dispar est causa. Nam quemadmodum corpori usus libidinis carnisque uicinia, ita etiam menti memoria eius penitus subtrahenda. Satis enim perniciosum est adhuc infirmis aegrisque pectoribus uel tenuissimam recordationem huius passionis admittere, ita ut nonnumquam eis etiam sub recordatione sanctorum feminarum uel sub sacrae lectionis historia noxiae titillationis stimulus excitetur. Cuius causa seniores nostri huiuscemodi lectiones sub praesentia iuniorum solent consultissime praeterire. Sane perfectis et adfectu iam castimoniae consummatis probationes quibus examinare se ualeant deesse non possunt, quibus perfecta eorum cordis integritas incorrupto conscientiae suae iudicio conprobetur. Erit ergo consummato dumtaxat uiro similis etiam super hac passione probatio, ut qui se radices morbi huius peni-

prévenir le sujet auquel le présent exposé allait de son mouvement naturel, lors même que vous eussiez gardé le silence. Je ne doute pas que vous ne le compreniez jusqu'au fond, puisque la pénétration de votre intelligence a su devancer mes paroles. On n'a plus de peine à élucider un problème, lorsque celui qui interroge, anticipant la solution, va le premier vers le but où on doit le conduire.

Pour remédier aux vices dont nous avons parlé, la société des hommes, bien loin d'être nuisible, présente, au contraire, de grands avantages. Ils se manifestent plus souvent par les impatiences multipliées dont ils sont la cause; et plus sont continuels la douleur et le repentir de nos défaites, plus vite aussi notre labeur trouve la guérison. C'est pourquoi, lorsque nous habitons la solitude, et que les occasions capables de les exciter ne peuvent surgir du côté des hommes, nous devons nous en représenter tout exprès à l'esprit, afin de nous ménager, par un combat ininterrompu, une plus prompte guérison.

Mais contre l'esprit de fornication, la méthode est différente, comme diverse est la cause. De même qu'il faut soustraire au corps l'acte de la convoitise et la proximité de la chair, de même à l'âme jusqu'au moindre souvenir de ces choses. Il serait, en effet, bien dangereux, pour des cœurs encore faibles et malades, d'accueillir la plus légère idée d'une telle passion, à ce point que, parfois, même la pensée de femmes saintes ou les récits de l'Écriture sacrée excitent l'aiguillon du plaisir mauvais. C'est pour ce motif que très prudemment nos anciens ont accoutumé de passer ces lectures en présence des jeunes. Quant à ceux qui sont en vérité parfaits et déjà consommés dans l'amour de la chasteté, ils ne manqueront pas de moyens de s'éprouver et de s'examiner soi-même; ils pourront ainsi s'assurer de l'intégrité de leur cœur par le jugement incorruptible de leur conscience. Donc, le solitaire consommé, mais celui-là seulement, s'éprouvera sur ce vice comme sur les autres : tel, ayant reconnu qu'il a

tus extirpasse cognouerit explorandae gratia castitatis imaginationem aliquam inlecebrosa mente concipiat. Ceterum ab his qui adhuc infirmi sunt hanc examinationem nullatenus conuenit adtemptari (erit enim eis magis perniciosa quam utilis), ut coniunctionem femineam et palpationem quodammodo teneram atque mollissimam corde pertractent. Cum ergo perfecta quis uirtute fundatus ad inlecebram blandissimorum tactuum, quos cogitando confinxerit, nullum mentis adsensum, nullam commotionem carnis in se deprehenderit exagitata, certissima puritatis suae capiet documenta, ita ut ad hanc se firmitatem puritatis exercens castitatis atque incorruptionis bonum non solum mente possideat, sed etiam si corporalem feminae adtactum necessitas ulla detulerit, excretur.

Hoc abbas Iohannes, cum horae nonae refectionem inminere sensisset, conlationem fine conclusit.

extirpé à fond les racines de ce mal, pourra, en vue de sonder sa chasteté, concevoir en esprit quelque imagination séductrice. Cependant, il ne s'agirait aucunement à ceux qui sont encore faibles de tenter semblable examen, par exemple de se représenter longuement des contacts féminins et des caresses en quelque sorte tendres et voluptueuses : cela leur serait plus nuisible qu'utile. Lors donc que quelqu'un, parfaitement fondé en vertu, ne découvrira en soi, à l'image qu'il se sera donnée des touchers caressants les plus séducteurs aucun consentement de l'âme, aucune émotion de la chair, il tiendra la preuve certaine de sa pureté, et, s'exerçant de cette sorte à cette fermeté de pureté, il ne possédera pas seulement, dans son âme, le bien de la chasteté et de l'incorruption, mais, supposé que quelque nécessité l'amène à toucher une femme, il y sentira de l'abomination.

*
**

Là-dessus l'abbé Jean, s'apercevant que la neuvième heure approchait, et avec elle le repas, mit fin à la conférence.

CONLATIO ABBATIS PINUFII

De paenitentiae fine et satisfactionis indicio

CAPITVLA

- I. De abbatis Pinufii humilitate et eiusdem latebra.
- II. De aduentu nostro ad eundem.
- III. Interrogatio de paenitentiae fine et satisfactionis indicio.
- III. Responsio de humilitate interrogationis nostrae.
- V. De modo paenitentiae et indulgentiae documento.
- VI. Interrogatio, an reminiscenda sint pro cordis conpunctione peccata.
- VII. Responsio, quo usque anteriorum actuum recordatio sit habenda.
- VIII. De diuersis paenitentiae fructibus.
- VIII. Quod utilis sit perfectis obliuio peccati.
- X. Quod flagitiorum recordatio sit uitanda.
- XI. De satisfactionis indicio et abolitione praeteritorum criminum.
- XII. In quo temporaliter sit agenda paenitudo et in quo finem habere non possit.

CONFÉRENCE DE L'ABBÉ PINUFE

De la fin de la pénitence
et du signe de la satisfaction

TABLE DES CHAPITRES

- I. Humilité de l'abbé Pinufe, et comment il voulut se cacher.
- II. Notre arrivée auprès de lui.
- III. Question sur la fin de la pénitence et le signe de la satisfaction.
- IV. Réponse touchant l'humilité de notre question.
- V. Le mode de la pénitence et la preuve du pardon.
- VI. Question : Ne faut-il pas se rappeler ses fautes passées, afin d'entretenir la componction du cœur ?
- VII. Réponse : Jusqu'à quel moment il faut se souvenir de ses péchés passés.
- VIII. Des divers fruits de pénitence.
- IX. Qu'il est utile aux parfaits d'oublier leurs péchés.
- X. Qu'il faut éviter le souvenir des péchés honteux.
- XI. Du signe de la satisfaction; de l'abolition des péchés passés.
- XII. En quoi la pénitence n'a qu'un temps, et en quoi elle ne saurait avoir de terme.

I. Praeclari ac singularis uiri abbatis Pinufii de fine paenitentiae praecepta dicturus magnam materiae partem mihi uideor amputare, si humilitatis eius laudem, quam in *quarto institutionum libro*¹, qui est super instituendis renuntiantibus titulatus, breui sermone praestrinxi, lectoris fastidio consulens hic silentio praetermittam, cum praesertim multi illius opusculi notitiam non habentes in hanc possint incurrere lectionem et omnis dictorum uacillet auctoritas, si dicentis meritum subtrahatur. Hic siquidem cum haud longe a Panephyssi, Aegypti ut illic dictum est ciuitate, abbas et presbyter ingenti coenobio praesideret tantumque eum omnis illa prouincia uirtutum suarum atque signorum gloria subleuasset, ut sibi iam uideretur retributione laudis humanae laborum suorum recepisse mercedem, timens ne sibi specialiter inuisa popularis fauoris inanitas fructum praemii uacuaret aeterni, occulte monasterium suum fugiens ad intima Tabennensium monachorum secreta contendit, ubi non heremi solitudinem, non singularis uitae securitatem, quam etiam imperfecti quique laborem oboedientiae in coenobiis non ferentes superba nonnumquam praesumptione sectantur, sed celeberrimo praelegit coenobio subiugari. Vbi tamen, ne ullo habitus sui proderetur indicio, indutus ueste saeculari multis ut illic moris est diebus lacrimans pro foribus excubauit, atque ad omnium genita prouolutus post diuturna fastidia eorum, qui ad explorandum eius desiderium in ultima eum iam aetate uelut ob panis egestatem

1. Cap. 30-31.

I. Au moment où je me dispose à rapporter les enseignements de l'abbé Pinufe sur la fin de la pénitence, ce serait, me semble-t-il, faire grand tort à mon sujet, si je manquais à célébrer l'humilité de cet homme illustre et vraiment unique. Il est vrai, j'y ai touché d'un mot au quatrième livre des *Institutions*, qui a pour titre : De la manière de former ceux qui renoncent au monde. Toutefois, le souci d'éviter l'ennui à mes lecteurs ne doit pas m'imposer silence aujourd'hui : d'autant que beaucoup peut-être auront l'occasion de lire cette conférence, qui ne connaissent pas l'ouvrage dont je parle; et l'autorité de la doctrine serait compromise, à cacher le mérite de celui qui la donne.

Pinufe gouvernait, avec la qualité d'abbé et de prêtre, un monastère considérable, non loin de Panephyssi, qui est, comme je l'expliquai alors, une ville d'Égypte. Or, par toute la province, ses vertus et ses miracles l'avaient élevé dans un si haut degré de gloire, qu'il lui semblait avoir reçu, dans les louanges des hommes, le prix de ses labeurs. Craignant donc que la vaine faveur des peuples, spécialement fâcheuse à son endroit, ne le privât du fruit de l'éternelle récompense, il s'enfuit secrètement de son monastère, et gagna la retraite profonde où demeurent les moines de Tabenne. Il n'y chercha point la solitude du désert ni la tranquillité de vivre seul, où l'on voit parfois se jeter, avec une orgueilleuse présomption, des moines imparfaits, qui ne veulent plus porter le labeur de l'obéissance parmi les cénobites; mais il choisit le joug de la vie commune dans ce monastère célèbre. De crainte que son habit ne vînt à le trahir, il prit un vêtement séculier, puis alla se placer devant la porte. On l'y laissa plusieurs jours, selon la coutume des moines de là-bas, pleurant, se prosternant aux pieds de tous, et souffrant les longs mépris qu'on lui infligeait, afin d'éprouver son désir : « Arrivé au terme de son âge, lui disaient-ils, ce n'était que le besoin d'avoir

compulsum non sincere illius propositi sanctitatem expetisse dicebant, tandem ut susciperetur obtinuit. Vbi adulescenti cuidam fratri, qui hortum susceperat excolendum, in adminiculum deputatus cum non solum omnia, quae idem praepositus imperasset uel quae iniuncti operis cura poscebat, cum admiratione tam sanctae humilitatis impleret, uerum etiam quaedam necessaria opera, quae propter horrorem sui a ceteris uitabantur, ita furliuo per noctem labore perficeret, ut adueniente diluculo omnis illa congregatio tam utilium operum admirans ignoraret auctorem, cumque ita triennium ferme illic gaudens desideratis tam iniuriosae subiectionis laboribus exegisset, accidit ut quidam frater eidem cognitus ex illis unde ipse discesserat Aegypti partibus adueniret. Qui cum de indumentorum eius atque officii uilitate promptissimae agnitionis facilitatem diu haesitans cohiberet, post explorationem manifestissimam ad eius genua prouolutus primum stuporem fratribus cunctis, dehinc prodito etiam nomine, quod apud illos quoque praecipuae sanctitatis fama uulgauerat, etiam dolorem compunctionis incussit, quod scilicet tanti meriti et sacerdotii uirum tam iniuriosis operibus deputassent. Sed postquam flens ubertim et diabolicae inuidiae quasi grauem prodicionis suae in putas casum ad monasterium suum honorifica fratrum custodia ambiente perductus est, exiguo illic tempore demoratus rursus offensus est ipsis honoris sui ac primatus obsequiis ac furtim conscendens nauem ad Palaestinam Syriae prouinciam transmeauit, ubi uelut incipiens atque nouicius in illo in quo nos degebamus monasterii receptus habitaculo in nostra cellula ab abbate praeceptus est conmanere.

du pain qui le poussait; et il ne voulait pas sincèrement embrasser la sainteté de leur vie. » Mais enfin, il obtint d'être reçu.

Il y avait là un jeune frère, à qui était commis l'office de jardinier. Pinufe lui fut donné pour aide. Or, il s'acquittait de tout ce que lui enjoignait son supérieur et de ce que réclamait le soin de son service, avec une sainte humilité qui jetait dans l'admiration. Et il profitait encore de la nuit, pour accomplir en cachette certains travaux nécessaires, que les autres évitaient, à cause de l'aversion qu'ils en avaient : si bien que, le matin venu, toute la communauté s'étonnait fort, de voir achevé un ouvrage si utile dont elle ignorait l'auteur. Près de trois années s'écoulèrent dans ce labeur et cette humiliante sujétion après lesquels il avait soupiré, trois années de joie; lorsque survint d'aventure un frère de sa connaissance, parti de la même contrée de l'Égypte qu'il avait lui-même quittée. Celui-ci le reconnut sans peine et sur-le-champ; mais les vêtements dont il le voyait couvert, un office si bas le firent hésiter longtemps. Après l'avoir bien observé, tous ses doutes s'évanouirent, et incontinent il tomba à ses genoux. De prime abord, ce fut parmi les frères une grande stupeur; mais, lorsqu'il eut dit le nom de celui qu'il vénérât ainsi, nom que le bruit d'une sainteté si éminente avait publié jusque chez eux, l'étonnement fit place à la douleur. Ils ne pouvaient assez regretter d'avoir appliqué à des emplois si vils un homme de ce mérite, et de plus, honoré du sacerdoce. Pinufe, cependant, versait d'abondantes larmes, et imputait à la jalousie du démon la disgrâce de cette trahison.

Les frères, l'entourant comme une garde d'honneur, le reconduisirent à son monastère. Il n'y demeura que peu de temps. Offensé derechef des respects que lui valaient l'honneur et la primauté dont il était revêtu, il s'embarqua secrètement, et passa en Palestine, province de la Syrie. Il fut reçu, à titre de débutant et de novice, dans le monastère où nous étions; et l'abbé

Sed nec illic quidem diu uirtutes eius ac merita latere potuerunt, nam simili prodicione detectus atque ad monasterium suum cum ingenti honorificentia ac laude reuocatus est tandem quod erat esse compulsus est².

II. Cum igitur post non longum tempus nos quoque Aegyptum petere sanctae institutionis desiderium compulisset, summo eum affectu ac desiderio perquirentes tanta eius sumus gratia atque humanitate suscepti, ut nos tamquam pristinos syncellitas etiam cellulae suae, quam in extrema horti sui parte construxerat, honoraret hospitio. Vbi cum satis ardua atque praecelsa cuidam fratri monasterii regulam subeunti coram omnibus in synaxi fratribus praecepta tradidisset, quae in quarto ut diximus *institutionum libro*³ quanta potui breuitate complexus sum, tam incomprehensibilia nobis, tam mirifica uerae abrenuntiationis culmina uidebantur, ut nullo modo illuc humilitatem nostram crederemus posse conscendere. Igitur desperatione deiecti et ipso etiam uultu intimam cogitationum amaritudinem non celantes ad beatum senem satis anxie mente recurrimus : cui protinus causam tantae maestitudinis inquirenti abba Germanus grauiter ingemescens ita respondit.

III. Quanto magnificentior atque sublimior incognitae nobis sermo doctrinae iter arduum praecelsissimae renuntiationis aperuit et quasi remota oculorum nostrorum caligine conditum caelo eius culmen ostendit,

2. M. Petschenig termine par « reuocatus est »; et il omet le dernier trait, qui se lit dans le manuscrit de Paris, en se référant aux *Institutions cénobitiques*, l. IV, c. xxxi, où il n'est parlé que des instantes supplications adressées à l'abbé Pinufe. C'est beaucoup de scrupules : que Pinufe ait cédé aux prières de ses disciples, n'empêche pas qu'il ne se soit trouvé contraint de reprendre la première place.

3. Cap. 32-43.

prescrivit qu'il habitât avec nous dans notre cellule. Mais là non plus, ses vertus ni son mérite ne purent longtemps rester cachés. Découvert de la même façon que la première fois, il fut ramené à son monastère avec les plus grandes marques d'honneur, au milieu d'un concert de louanges, et contraint enfin d'être ce qu'il avait été.

II. Lorsque, peu de temps après, le désir d'être instruits dans la science des saints, nous pressa de gagner l'Égypte à notre tour, nous nous mîmes à sa recherche, dans de grands sentiments d'affection et un immense désir de le voir. Il nous reçut avec beaucoup de complaisance et de charité, jusqu'à nous faire l'honneur, au titre d'anciens compagnons de cellule, de nous recevoir aussi dans la sienne, qu'il avait construite dans le coin le plus retiré de son jardin.

C'est sur ces entrefaites qu'un frère ayant voulu s'engager sous le joug de la règle, il lui donna, en présence de tous les moines assemblés, les enseignements austères et sublimes que j'ai rapportés aussi brièvement que possible, au quatrième livre des *Institutions*. Les cimes du véritable renoncement nous parurent dès lors quelque chose d'incompréhensible et de prodigieux. Nous ne pouvions croire que notre petitesse fût jamais capable de s'élever si haut. Abattus et découragés, nous n'essayions même pas de cacher sur nos traits la secrète amertume de nos pensées. Nous revînmes auprès du bienheureux vieillard, l'esprit tout en alarme; et comme, sans tarder, il s'enquerrait de la cause d'une si grande tristesse, l'abbé Germain lui répondit avec un profond soupir :

III. Votre discours, en nous révélant une doctrine inconnue, vient de nous découvrir la voie escarpée du renoncement le plus élevé; écartant, pour ainsi dire, les nuages qui obscurcissaient nos yeux, il nous l'a

tanto maiore desperationis mole deprimimur. Inmensitatem siquidem eius cum exiguitate nostrarum uirium metientes et nimiam humilitatem ignorantiae nostrae cum infinita uirtutis ostensae celsitudine conferentes paruitatem nostram non solum ad illam non posse proficere, uerum etiam ab eo quod est deficere posse sentimus. Nam ponderibus nimiae desperationis oppressi quodammodo de infimis ad inferiora prolabimur. Vnum proinde ac singulare praesidium medellam nostris potest conferre uulneribus, ut de fine penitentiae et maxime satisfactionis indicio aliqua discamus, ut certi de remissione praecedentium delictorum possimus etiam ad conscendenda fastigia praedictae perfectionis animari.

III. PINVFIUS : Delector quidem admodum copiosis humilitatis uestrae fructibus, quos etiam cellulae illius quondam habitatione susceptus non incuriosa aestimatione perspexi, ualdeque gaudeo quia id, quod a nobis omnium Christianorum infimis sola forsitan uerborum libertate praecipitur, tanta admiratione suscipitis, ut, cum ea si non fallor haud segnus quam a nobis dicta sunt impleatis, cumque sicut memini labore operis uestri paene dictorum grauitas adaequetur, ita meritum uestrae uirtutis occultetis, tamquam si nulla ad uos eorum quae cotidie exercetis aura peruenit. Sed quia id ipsum summa laude dignissimum est, quod uelut adhuc rudes incognita esse uobis ista sanctorum instituta testamini, id quod a nobis sedulo

montré pénétrant par son sommet jusque dans le ciel même. Mais, plus il fut magnifique et sublime, plus est profond le désespoir qui nous accable. Si nous mesurons la grandeur du but à nos forces chétives, et comparons la bassesse de notre ignorance avec la hauteur infinie de la vertu que vous nous avez manifestée : non seulement nous nous sentons incapables de parvenir jusque-là ; mais nous nous voyons déchoir de l'état même où nous sommes. Abîmés sous le poids d'un immense découragement, nous tombons au-dessous de notre ordinaire bassesse.

Une seule chose, mais d'un prix unique, peut nous venir en aide et porter remède à nos blessures : ce serait d'avoir quelques lumières sur la fin de la pénitence, et particulièrement sur le signe de la satisfaction. Assurés du pardon de nos fautes passées, nous aurions plus de courage, pour essayer de gravir les cimes de perfection dont vous avez parlé.

IV. PINUFE. — Je sens un vif plaisir des fruits abondants d'humilité que je remarque en vous. Autrefois déjà, lorsque je fus l'hôte de votre cellule, j'avais pu les considérer, non sans grand intérêt, et en concevoir une juste estime. Aujourd'hui, c'est pour moi un bonheur véritable, que vous receviez avec tant d'admiration la doctrine du dernier parmi les chrétiens, et qui n'a d'autre mérite, peut-être, que l'audace de ses paroles. Si je ne me trompe, vous n'avez pas moins de zèle à les accomplir, que moi à les proférer. Oui, aussi bien, j'en ai bonne souvenance, ce que je dis maintenant, vous le faisiez ; l'austérité de mes paroles, vous la mettiez dans votre vie. Néanmoins, vous vous appliquez à cacher le mérite de votre vertu, comme si jamais vous n'aviez eu vent des choses que vous pratiquez tous les jours. Mais cette modestie même avec laquelle vous affirmez votre ignorance des maximes des saints, comme si vous n'étiez encore que des novices, est digne de tous les éloges. Et c'est pourquoi je veux vous exposer brièvement et selon mon

postulatis breuiter ut possumus conplectemur. Necessè est enim ut ultra possibilitatem nostram atque uirtutem antiquae familiaritatis uestrae pareamus imperio. Itaque de paenitentiae exoratione uel merito multi non solum dictis, uerum etiam scriptis plurima uulgauerunt monstrantes quanta eius utilitas, quanta uirtus quantaque sit gratia, ita ut deo praeteritis facinoribus offenso iamque iustissimam poenam pro tantis criminibus inferenti, si dici fas est, quodammodo obsistat et quasi inuiti ut ita dixerim dextram suspendat ultoris. Verum haec omnia uobis uel pro sapientia naturali uel pro indefesso sacrarum studio litterarum ita cognita esse non ambigo, ut de his prima plantatio uestrae conuersionis inoleuerit. Denique non de paenitentiae qualitate, sed de eius fine ac satisfactionis indicio solliciti id quod ab aliis praetermissum est sagacissima interrogatione disquiritis.

V. Quapropter ut omni breuitate atque conpendio propositionis uestrae desiderio satisfiat, paenitentiae plena et perfecta definitio est, ut peccata, pro quibus paenitudinem gerimus uel quibus nostra conscientia remordetur, nequaquam ulterius admittamus. Indicium uero satisfactionis et indulgentiae est affectus eorum quoque de nostris cordibus expulisse. Nouerit enim unusquisque necdum se peccatis pristinis absolutum, quamdiu et satisfactioni et gemitibus incubanti uel illorum quae egit uel similium criminum ante

pouvoir, ce que vous réclamez avec tant d'ardeur. Notre familiarité d'antan n'exige-t-elle pas aussi que, pour obéir à vos ordres, j'aie, s'il est besoin, au-delà de ce que je puis ?

On a beaucoup dit sur la puissance suppliante et le mérite de la pénitence, de vive voix ou par écrit. On a montré ses avantages immenses, la vertu et la grâce qui sont en elle. S'il est permis de le dire, elle résiste en quelque sorte à Dieu, offensé par nos méfaits passés et prêt à nous infliger le juste châtement de tant de crimes; elle retient comme malgré lui, si je puis ainsi m'exprimer, le bras de sa vengeance. Mais votre sagesse naturelle et l'étude infatigable des Écritures sacrées vous ont rendu, je n'en doute pas, ces vérités familières; elles furent votre nourriture, au temps de votre jeune conversion. Du reste, ce n'est pas de la nature de la pénitence que vous êtes curieux, mais de sa fin et du signe de la satisfaction¹. Avec une rare sagacité, vous faites justement porter votre interrogation sur les points que les autres ont laissés de côté.

V. Afin de satisfaire avec toute la brièveté et concision possible au désir manifesté par votre question, voici la définition plénière, parfaite, de la pénitence : elle consiste à ne plus commettre dorénavant les péchés dont nous avons du repentir ou dont notre conscience éprouve le remords. D'autre part, le signe de la satisfaction et du pardon, c'est d'avoir banni de notre cœur toute affection à ces péchés. Que chacun connaisse, en effet, qu'il n'est pas encore affranchi de ses péchés anciens, aussi longtemps que l'image des fautes commises ou d'autres semblables vient se jouer devant ses

1. Ceci est très important à retenir. Toute la conférence a pour sujet les moyens d'éliminer ce que les théologiens appellent *reliquiae peccati*, c'est-à-dire les affections et dispositions que le péché laisse après soi, et d'arriver à la pureté parfaite. C'est là ce que l'auteur appelle avoir pleinement satisfait; c'est alors que le pardon est entier.

Quant à la fin de la pénitence, il se contentera de la définir (c. 5). Elle consiste, dit-il, à ne plus commettre les péchés desquels on se repent.

oculos imago praeluserit eorumque non dicam oblectatio, sed uel recordatio infestauerit mentis arcana. Itaque tunc se is qui pro satisfactione peruigilat criminibus absolutum ac de praeteritis admissis ueniam percepisse cognoscat, cum nequaquam cor suum eorundem uitiorum inlecebris senserit uel imaginatione perstringi. Quamobrem uerissimus quidam examinatio paenitentiae et index indulgentiae in conscientia residet nostra, qui absolutionem reatus nostri ante cognitionis et iudicii diem adhuc nobis in hac carne commorantibus detegit et finem satisfactionis ac remissionis gratiam pandit. Et ut haec eadem quae dicta sunt significantius exprimantur, tum demum praeterita nobis uitiorum contagia remissa credenda sunt, cum fuerint de corde nostro praesentium uoluptatum desideria pariter passionisque depulsa.

VI. GERMANVS : Et unde nobis gigni poterit humiliationis tam sancta salutarisque conpunctio, quae ex persona paenitentis ita describitur : *Peccatum meum cognitum feci, et iniustitiam meam non operui. Dixi : pronuntiabo aduersus me iniustitiam meam domino*⁴. Vt illud quoque quod sequitur efficaciter dicere mereamur : *Et tu remisisti impietatem cordis mei*⁵, uel quemadmodum in oratione prostrati nosmet ipsos ad confessionis lacrimas ualebimus excitare, per quas delictorum ueniam consequi mereamur secundum illud : *Lauabo per singulas noctes lectum meum*⁶ : *in lacrimis stratum meum rigabo*, si peccatorum nostrorum memoriam de nostris cordibus extrudamus, quam iubemur e contrario tenaciter custodire dicente domino : *Et iniquitatum tuarum non recordabor. Tu uero memento*⁷? Ob quam rem non solum operans, uerum etiam orans ad peccatorum meorum recorda-

4. Ps. 37, 5-6 (LXX).
7. Is., 43, 25-26 (LXX).

5. L. c. (LXX).

6. Ps. 6, 7 (LXX).

regards, et que, je ne dis pas la délectation, mais seulement le souvenir en infeste les retraites de son âme. Ainsi, celui que le désir de faire satisfaction pour ses péchés tient sans cesse en éveil, saura son acquittement et son pardon à ce signe, que leur séduction ni leur image même ne l'effleureront plus.

Voilà pourquoi nous avons, dans notre conscience, un censeur très véridique de notre pénitence, un témoin de notre pardon. Dès avant le jour de la révélation et du jugement, tandis que nous demeurons encore en cette chair mortelle, il nous découvre l'acquittement de notre dette, nous manifeste le terme de la satisfaction et la grâce de la rémission. Et pour me résumer dans un langage plus expressif, croyons que nos souillures passées nous sont enfin remises, lorsque, des voluptés d'ici-bas, le désir ni les impressions n'ont plus de place en notre cœur.

VI. GERMAIN. — Mais alors, à quelle source puiser la sainte et salutaire componction d'un cœur humilié? Car, voici que l'Écriture nous la dépeint avec ces paroles, parties des lèvres du pénitent : « J'ai fait connaître mon péché, et je n'ai point couvert mon iniquité; j'ai dit : Je déclarerai contre moi mon injustice au Seigneur. » Quel titre aurons-nous donc à redire avec vérité ce qui suit aussitôt : « Et vous avez pardonné l'impiété de mon cœur? » Si nous bannissons de notre cœur la mémoire de nos péchés, comment, prosternés en prière, nous exciterons-nous aux larmes d'une humble confession, pour mériter d'obtenir le pardon de nos crimes, selon cette parole : « Chaque nuit je baignerai ma couche de mes larmes, j'arroserai mon lit de mes pleurs. » Le Seigneur, au contraire, ne commande-t-il pas de la garder invariablement, lorsqu'il dit : « Je ne me souviendrai plus de tes iniquités; mais toi, rappelle-toi »?

Aussi n'est-ce pas seulement durant le travail, mais jusque dans la prière, que je m'efforce à dessein de

tionem mentem meam etiam de industria reuocare contendendo, ut ad humilitatem ueram et contritionem cordis efficacius inclinatus audeam dicere cum propheta : *Vide humilitatem meam, et laborem meum : et dimitte omnia peccata mea*⁸.

VII. PINVEFVS : Interrogatio uestra, ut supra iam dictum est, non de paenitentiae qualitate, sed de eius fine proposita est et de satisfactionis indicio : ad quam congrue ut arbitror consequenterque responsum est. Ceterum hoc quod de peccatorum recordatione dixistis utile satis ac necessarium est, sed adhuc agentibus paenitentiam, ut cum iugi pectoris sui contusione proclamant : *Quoniam iniquitatem meam ego agnosco : et peccatum meum contra me*⁹ *est semper, illud etiam : Et cogitabo pro peccato meo*¹⁰. Dum ergo agimus paenitentiam et adhuc uitiosorum actuum recordatione mordemur, necessarium est ut ignem conscientiae nostrae abortus ex confessione culparum lacrimarum imber extinguat. Cum uero cuiquam in hac humilitate cordis et spiritus contritione defixo atque in labore et gemitu perduranti horum recordatio fuerit consopita et conscientiae spina de medullis animae gratia dei miserantis euulsa, certum est eum ad satisfactionis finem atque indulgentiae merita peruenisse et ab admissorum criminum labe purgatum. Ad quam tamen obliuionem non aliam peruenitur nisi per obliterationem uitiorum atque adfectuum pristinorum et perfectam cordis atque integram puritatem. Quam sine dubio nullus eorum qui per ignauiam seu contemptum uitia sua purgare neglexerint adsequetur, nisi

8. Ps. 24, 18.

9. Ps. 50, 5.

10. Ps. 37, 19.

ramener mon esprit au souvenir de mes fautes. Incliné plus efficacement, par cette méthode, à l'humilité véridique et à la contrition du cœur, j'oserai dire avec le prophète : « Voyez mon humilité et ma peine; et pardonnez-moi mes péchés. »

VII. PINVEF. — Votre question, nous l'avons déjà remarqué plus haut, n'avait point pour objet la nature de la pénitence, mais sa fin et le signe de la satisfaction. Il me semble que j'y ai donné une réponse convenable, et satisfaisante pour la raison.

Quant au souvenir de ses péchés, dont vous parlez maintenant, il est fort utile assurément, il est même nécessaire, mais à ceux qui font encore pénitence, et s'écrient sans cesse en frappant leur poitrine : « Je reconnais mon iniquité, et mon péché est constamment devant moi » ; « Je réfléchirai, dans le sentiment de mon péché. » Tout le temps, donc, que dure la pénitence et que nous sentons le remords de nos actes vicieux, il faut que les larmes d'un humble aveu, tombant sur notre âme comme une pluie, y viennent éteindre le feu allumé par notre conscience. Mais on est resté longtemps dans cette humilité de cœur et contrition d'esprit, adonné sans trêve au labeur et aux gémissements. Et voici que le souvenir du mal commis s'est assoupi; par une grâce de la divine miséricorde, l'épine du remords est arrachée des moelles de l'âme : c'est le signe certain que l'on est parvenu au terme de la satisfaction; on a gagné son pardon; toute souillure est lavée des fautes d'autrefois¹.

Au demeurant, nul autre chemin, pour atteindre à cet oubli, que l'abolition des tares et des passions de notre première vie, une parfaite et entière pureté de cœur. Sans aucun doute, nul de ceux qui négligent par indolence ou mépris, de corriger leurs vices ne l'obtiendra jamais, mais celui-là seulement qui, à force

1. Comme le remarque Gazet, Cassien n'entend parler que d'une certitude morale, fondée sur des indices raisonnables.

qui per gemitus atque suspiria maesta iugitate continuans omnem sordium pristinorum excoxit labem et uirtute animi atque opere proclamavit ad dominum : *Delictum meum cognitum feci, et iniustitiam meam non operui*¹¹, et : *Fuerunt mihi lacrimae meae panis die ac nocte*¹², ut consequenter mereatur audire : *Quiescat uox tua a ploratu, et oculi tui a lacrimis : quia est merces operi tuo, ait dominus*¹³, illud quoque similiter ad eum uoce domini dirigatur : *Deleui ut nubem iniquitates tuas, et quasi nebulam peccata tua*¹⁴, et iterum : *Ego sum, ego sum qui deleo iniquitates tuas propter me, et peccatorum tuorum iam non recordabor*¹⁵. Et ita *funiculis peccatorum suorum*¹⁶, quibus *unusquisque constringitur*, absolutus domino cum omni gratiarum actione cantabit : *Dirupisti uincula mea : tibi sacrificabo hostiam laudis*¹⁷.

VIII. Post illam namque generalem baptismi gratiam et illud pretiosissimum martyrii donum, quod sanguinis ablutione conquiritur, multi sunt paenitentiae fructus, per quos ad expiationem criminum peruenitur. Non enim tantum simplici illo paenitentiae nomine salus aeterna repromittitur, de qua beatus apostolus Petrus *paenitemini, inquit, et conuertimini, ut deleantur peccata uestra*¹⁸, et Iohannes Baptista uel ipse dominus : *paenitentiam agite : adpropinquauit enim regnum caelorum*¹⁹, sed etiam per caritatis affectum peccatorum moles obruitur : *caritas enim operit multitudinem peccatorum*²⁰. Similiter etiam per elemosynarum fructum uulneribus nostris medella praestatur, quia *sicut aqua extinguit ignem, sic elemosyna extinguit peccatum*²¹. Ita et per lacrimarum

11. Ps. 31, 5 (lxx). 12. Ps. 41, 4. 13. Ier., 31, 16.
 14. Is., 44, 22. 15. Is., 43, 25. 16. Prov., 5, 22 (lxx).
 17. Ps. 115, 16-17. 18. Act., 3, 19. 19. Mt., 3, 2. 20. I Pet., 4, 8.
 21. Sir., 3, 33.

de gémissements, de soupirs et de sainte tristesse, aura réduit jusqu'à la moindre trace de ses souillures passées, et, du plus profond de son âme, criera en toute vérité vers le Seigneur : « J'ai fait connaître mon péché et je n'ai point couvert mon injustice » ; « Mes larmes sont ma nourriture jour et nuit. » Car voici la réponse qu'il méritera d'entendre : « Que ta voix cesse de gémir ; et tes yeux, de pleurer : ton labeur aura sa récompense, dit le Seigneur. » Et la voix divine lui dira encore : « J'ai effacé comme une nuée tes iniquités, et tes péchés comme un nuage » ; « C'est moi, c'est moi seul qui efface tes péchés, je ne me souviendrai plus. » Délivré « des liens de ses péchés, où chacun se trouve engagé », il chantera au Seigneur ce cantique d'actions de grâces : « Vous avez rompu mes liens, je vous offrirai un sacrifice de louange. »

VIII. C'est que, outre la grâce commune du baptême, après le don très précieux du martyre, qui s'obtient par l'effusion du sang, il est encore de nombreux fruits de pénitence par lesquels on parvient à l'expiation de ses crimes. Le salut éternel n'est point promis seulement à la pénitence simplement dite, de laquelle parlait le bienheureux apôtre Pierre : « Faites pénitence et convertissez-vous, afin que vos péchés soient effacés », et que Jean-Baptiste, puis le Seigneur lui-même avaient prêchée : « Faites pénitence, car le royaume des cieux est proche. » — La charité également ensevelit les montagnes de péchés : « La charité, est-il écrit, couvre la multitude des péchés. » — Pareillement aussi, l'aumône porte remède à nos blessures : « Comme l'eau éteint le feu, l'aumône éteint le péché. » — Les larmes, de même, peuvent laver la souil-

profusionem conquiritur ablutio delictorum : *Lauabo enim per singulas noctes lectum meum : in lacrimis stratum meum rigabo*²². Denique subiungit ostendens non inaniter eas fuisse profusas : *Discedite a me omnes qui operamini iniquitatem : quoniam exaudiuit dominus uocem fletus mei*²³. Nec non per criminum confessionem eorum ablutio condonatur : *Dixi enim : pronuntiabo aduersus me iniustitiam meam domino : et tu remisisti impietatem cordis mei*²⁴, et iterum : *Narra tu iniquitates tuas prius*²⁵ *ut iustificeris*. Per afflictionem quoque cordis et corporis admissorum scelerum remissio similiter obtinetur : nam *uide, inquit, humilitatem meam, et laborem meum : et dimitte omnia peccata mea*²⁶, praecipueque per emendationem morum : *auferte, inquit, malum cogitationum uestrarum ab oculis meis : quiescite agere peruerse, discite bene facere : quaerite iudicium, subuenite obpresso, iudicate pupillo, defendite uiduam. Et uenite, arguite me, dicit dominus : et si fuerint peccata uestra ut coccinum, uelut nix dealbabuntur : si fuerint rubra quasi uermiculus, uelut lana munda erunt*²⁷. Interdum etiam intercessione sanctorum impetratur uenia delictorum : *Qui enim scit fratrem suum peccare peccatum non ad mortem, petit, et dabit ei uitam, peccanti non ad mortem*²⁸, et iterum : *Infirmatur quis ex uobis? inducat presbyteros ecclesiae, et orent super eum, unguentes cum oleo in nomine domini, et oratio fidei saluabit infirmum, et alleuabit eum dominus : et si in peccatis sit, dimittantur ei*²⁹. Nonnumquam misericordiae ac fidei merito labes excoquitur uitiorum secundum illud : *Per misericordiam et fidem purgantur peccata*³⁰. Per conuersionem plerumque ac salutem eorum, qui nostris monitis ac prae-

22. Ps. 6, 7 (LXX). 23. Ps. 6, 9 (LXX). 24. Ps. 31, 5 (LXX). 25. Is., 43, 26 (LXX). 26. Ps. 24, 18. 27. Is., 1, 16-18. 28. I Ioh., 5, 16. 29. Iac., 5, 14-15. 30. Prov., 15-27.

lure de nos manquements : « Chaque nuit, s'écrie le prophète, je baignerai ma couche de mes larmes, j'arroserai mon lit de mes pleurs. » Puis, afin de montrer qu'il n'a point pleuré vainement, il ajoute : « Éloignez-vous de moi, vous tous qui faites l'iniquité, parce que le Seigneur a écouté la voix de mes larmes. » L'aveu qu'on fait de ses crimes, en outre, a le don de les effacer : « J'ai dit : Je déclarerai contre moi mon injustice au Seigneur; et vous avez pardonné l'impiété de mon cœur »; « Raconte tes iniquités, afin que tu sois justifié. » — On obtient encore la rémission du mal que l'on a commis, par l'affliction du cœur et du corps : « Voyez mon affliction et ma peine, et pardonnez-moi tous mes péchés. » Surtout par l'amendement de la vie : « Otez de devant mes yeux la malice de vos pensées. Cessez de faire le mal, apprenez à faire le bien. Cherchez la justice, secourez l'opprimé, faites droit à l'orphelin, défendez la veuve. Et après cela, venez et discutez contre moi, dit le Seigneur. Quand vos péchés seraient comme l'écarlate, ils deviendront blancs comme la neige; quand ils seraient rouges comme la pourpre, ils deviendront blancs comme la neige la plus blanche. » Parfois, c'est l'intercession des saints qui obtient le pardon de nos fautes : « Si quelqu'un voit son frère commettre un péché qui ne va pas à la mort, qu'il prie; et Dieu donnera la vie à ce frère, dont le péché ne va pas à la mort. » Et de nouveau : « Quelqu'un parmi vous est-il malade, qu'il appelle les prêtres de l'Église, et que ceux-ci prient sur lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur. Et la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le soulagera; et s'il a commis des péchés, ils lui seront remis. » — D'autres fois, c'est le mérite de la miséricorde et de la foi qui réduit la souillure de nos vices, selon cette parole : « Les péchés s'expient par la miséricorde et la foi. » — Souvent aussi, c'est la conversion et le salut de ceux que ramènent au bien nos avis et

dicatione saluantur, quoniam qui conuerti fecerit peccatorem ab errore viae suae, saluabit animam eius a morte et cooperiet multitudinem peccatorum³¹, per indulgentiam nihilominus ac remissionem nostram ad indulgentiam nostrorum facinorum peruenitur : Si enim dimiseritis hominibus peccata eorum, dimittet et uobis pater uester caelestis delicta uestra³². Videtis ergo quantos misericordiae aditus patefecerit clementia saluatoris, ut nemo salutem cupiens desperatione frangatur, cum uideat se tantis ad uitam remediis inuitari. Si enim pro infirmitate carnis ad afflictione ieiuniorum abolere te tua peccata non posse causeris nec potes dicere : *Genua mea infirmata sunt a ieiunio : et caro mea inmutata est propter oleum*³³. *Quia cinerem tamquam panem manducabam, et potum meum cum fletu miscebam*³⁴, elemosynarum ea redime largitate. Indigenti si non habes quod inperias (licet nulum ab hoc opere necessitas inopiae ac paupertatis excludat, quando quidem et illius uiduae duo tantum minuta ingentibus diuitum donariis praeferuntur³⁵, et pro calice aquae frigidae mercedem se redditurum dominus repromittit³⁶), certe morum poteris emendatione purgari. Quodsi perfectionem uirtutum extinctione uitiorum omnium non potes adipisci, sollicitudinem piam erga utilitatem alienae salutis impende. Si autem idoneum te huic ministerio non esse conuerteris, operire peccata poteris caritatis affectu. In hoc quoque si te fragilem fecerit quaelibet mentis ignauia, oratione saltim atque intercessionem sanctorum remedia uulneribus tuis humilitatis affectu submissus inplora. Postremo quis est qui non possit suppliciter dicere : *Peccatum meum cognitum feci : et iniustitiam meam non operui*³⁷ ? ut per hanc professionem etiam illud

31. Iac., 5, 20.
34. Ps. 101, 10.
37. Ps. 31, 5 (LXX).

32. Mt., 6, 14.
35. Cf. Luc., 21, 1-2.

33. Ps. 108, 24.
36. Cf. Mt., 10, 42.

notre prédication : « Celui qui convertira un pécheur de l'égarement de ses voies, sauvera cette âme de la mort et couvrira la multitude de ses propres péchés. » — Enfin, l'oubli et le pardon que nous accordons aux autres, nous méritent le pardon de nos propres méfaits : « Si vous pardonnez aux hommes leurs offenses, votre Père céleste vous pardonnera aussi vos manquements. »

Vous voyez combien d'ouvertures la clémence du Sauveur nous a ménagées vers sa miséricorde, afin que personne de ceux qui désirent le salut, ne se laisse abattre par le découragement, lorsque tant de remèdes l'appellent à la vie. Vous allégez votre faiblesse, qui vous empêche d'effacer vos péchés par l'affliction du jeûne ? Vous ne pouvez dire : « Mes genoux se sont affaiblis par le jeûne, et ma chair s'est changée par le manque d'huile ; car j'ai mangé la cendre comme du pain et mêlé mes pleurs à mon breuvage » ? Rachetez-les par vos largesses et vos aumônes. — Vous n'avez rien à donner aux indigents ? (Quoique les sévérités de la détresse pécuniaire et de la pauvreté n'interdisent cette bonne œuvre à personne : les deux menues pièces de la veuve ont été préférées aux dons magnifiques des riches, et le Seigneur promet de récompenser un verre d'eau froide.) Mais il est, certes, en votre pouvoir de vous purifier par la correction de votre vie. — Acquérir la perfection des vertus par l'extinction de tous les vices vous paraît chose impossible ? Dépensez au salut d'autrui vos soins pieux. — Vous vous plaignez d'être impropre à ce ministère ? Vous pourrez couvrir vos péchés par les sentiments de la charité. — Il y a en vous une certaine indolence d'esprit qui vous rend fragile aussi sur ce point ? Abaissez-vous, et, dans les sentiments de l'humilité, implorez le remède à vos blessures de la prière et de l'intercession des saints. Enfin, qui est-ce qui ne peut dire sur le ton de la supplication ardente : « J'ai fait connaître mon péché, et je n'ai point couvert mon injustice », afin de mériter

subiungere mereatur : *Et tu remisisti impietatem cordis mei*³⁸. Quodsi uerecundia retrahente reuelare ea coram hominibus erubescis, illi quem latere non possunt confiteri ea iugi supplicatione non desinas ac dicere ei : *Iniquitatem meam ego agnosco : et peccatum meum coram me est semper. Tibi soli peccaui, et malum coram te feci*³⁹, qui et absque ullius uerecundiae publicatione curare et sine inproperio peccata donare consuevit. Post istud quoque tam promptum certumque subsidium aliud quoque adhuc facilius largita nobis est diuina dignatio ipsamque remedii opem nostro commisit arbitrio, ut indulgentiam nostrorum scelerum pro nostro praesumamus affectu dicentes ei : *Dimitte nobis debita nostra sicut et nos dimittimus debitoribus nostris*⁴⁰. Quisquis igitur ad indulgentiam suorum criminum desiderat peruenire, istis semet ipsum aptare studeat instrumentis. Neminem obdurati cordis peruicacia a remedio salutari et fonte tantae pietatis auertat, quia etiamsi haec omnia fecerimus, non erunt idonea ad expiationem scelerum nostrorum, nisi ea bonitas domini clementiaque delcuerit. Qui cum religiosi conatus obsequia supplicii mente a nobis oblata perspexerit, exiguos paruosque conatus inmensa liberalitate prosequitur dicens : *Ego sum, ego sum qui deleo iniquitates tuas propter me, et peccatorum tuorum iam non recordabor*⁴¹. Ad hunc igitur quem praediximus statum quisque contenderit, satisfactionis gratiam cotidianis ieiuniis et mortificatione cordis et corporis adsequetur, quia, sicut scriptum est, *sine sanguinis effusione non fit remissio*⁴². Nec inmerito. *Caro enim et sanguis regnum dei possidere non possunt*⁴³. Et ideo

38. L. c. (LXX). 39. Ps. 50, 5-6. 40. Mt., 6, 12. 41. Is., 43, 25. 42. Hebr., 9, 22. 43. I Cor., 15, 50.

par cette profession d'ajouter ensuite : « Et vous avez remis l'impunité de mon cœur » ? — La honte vous retient ? Vous rougissez de révéler vos péchés en présence des hommes ? Ne cessez pas de les confesser, avec de continuelles supplications, à Celui dont ils ne sauraient éviter le regard ; dites-lui : « Je reconnais mon iniquité, et mon péché est constamment devant moi ; c'est contre vous seul que j'ai péché, j'ai fait ce qui est mal à vos yeux. Il nous guérit, lui, en nous épargnant la honte de publier nos fautes ; il pardonne nos péchés, sans nous les reprocher. — Et après ce moyen de salut si aisé, si certain, la divine bonté vous en accorde un autre, plus facile encore. Le remède qui secourt, elle le commet à votre libre volonté ; nos propres sentiments sont la mesure du pardon de nos crimes, lorsque nous disons : « Remettez-nous nos dettes, comme nous remettons à ceux qui nous doivent. »

Quiconque souhaite de parvenir à l'indulgence de ses fautes, en a donc ici les moyens ; qu'il s'étudie seulement à s'y conformer. Que personne ne rende inefficace, par l'obstination d'un cœur endurci, un remède si salutaire ; que personne ne se ferme la source surabondante préparée par la Toute-Bonté ! Car, ferions-nous toutes les œuvres qui viennent d'être énumérées, elles ne suffiraient point à expier nos crimes ; c'est à la bonté du Seigneur, à sa clémence qu'il appartient de les effacer. Mais aussitôt qu'il découvre en nous quelques marques de nos sentiments religieux, sacrifice offert par une âme suppliante, il récompense ces pauvres et chétifs efforts avec une libéralité sans mesure : « C'est moi, dit-il, c'est moi seul qui efface tes iniquités pour l'amour de moi, et de tes péchés je ne me souviendrai plus. » Voilà, par conséquent, la disposition qu'il faut revêtir tout d'abord. Ensuite, les jeûnes quotidiens, la mortification de l'esprit et du corps obtiendront la grâce de la satisfaction ; car, selon qu'il est écrit : « Sans effusion de sang, il n'y a pas de rémission. » Et justement. En effet, « la chair ni le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu. » Par

quisquis ab huius sanguinis effusione gladium spiritus, quod est uerbum⁴⁴ dei, uoluerit inhibere, absque dubio illa Hieremiae maledictione plectetur : nam *maledictus*, inquit, *qui prohibet gladium suum a sanguine*⁴⁵. Hic namque est gladius, qui illum noxium sanguinem quo animatur materia peccatorum salubriter fundens, quidquid repperit in membris animae nostrae carnale terrenum concretum, resecat et abscondit ac mortificatos uitiis uiuere deo et spiritalibus facit uigere uirtutibus. Et ita iam non recordatione ueteris admissi, sed spe futurorum flere incipiet gaudiorum, nec tam de praeteritis malis quam de uenturis cogitans bonis non ex peccatorum maerore lacrimas, sed ex aeternae illius laetitiae alacritate profundet, atque *obliuiscens ea quae posteriora sunt*⁴⁶, id est carnalia uitia, *ad ea quae in ante sunt* extendetur, hoc est spiritalia dona atque uirtutes.

VIII. Ceterum quod paulo ante dixisti te etiam de industria praeteritorum peccatorum memoriam retracere, hoc fieri penitus non oportet, quin immo si uolenter obrepserit, protinus extrudatur. Multum namque retrahit mentem a contemplatione puritatis, eius praecipue qui in solitudine commoratur, implicans eam sordibus mundi huius et praefocans faetore uitiorum. Dum enim recolis ea, quae secundum principem saeculi huius per ignorantiam seu lasciuiam commisisti, ut concedam tibi quod in hac cogitatione posito oblectatio nulla subrepat, certe antiquae putredinis uel sola contagio necesse est ut taetro mentem faetore conrumpat et spiritalium uirtutum fragrantiam, id est

44. Eph., 6, 17.

45. Ier., 48, 10.

46. Phil., 3, 13.

suite, quiconque retient « le glaive de l'esprit, qui est la parole de Dieu », afin d'empêcher cette effusion du sang, celui-là tombera sans aucun doute sous la malediction de Jérémie : « Maudit, celui qui refuse le sang à l'épée! » C'est ce glaive dont les salutaires blessures répandent le sang corrompu, sève vivante du péché. Toutes végétations charnelles et terrestres qu'il rencontre en notre âme, il les coupe et retranche, nous faisant mourir au vice, afin de vivre à Dieu, dans la vigueur des vertus spirituelles. Alors, ce n'est plus, chez le moine, le souvenir des péchés commis qui fait couler ses larmes, mais l'espérance des joies futures. L'esprit plus occupé des joies à venir que du mal passé, il répand des pleurs, non par le chagrin de ses fautes, mais dans l'allégresse des joies éternelles. « Oubliant ce qui est derrière lui, » c'est-à-dire les vices charnels, il se porte de tout lui-même « vers ce qui est en avant », c'est-à-dire les dons et les vertus spirituelles¹.

IX. Pour ce que vous avez dit tout à l'heure, que vous rappeliez à dessein la mémoire de vos péchés passés, c'est une chose qu'il faut absolument éviter. Bien plus, si ce souvenir se glisse en vous malgré vous, chassez-le à l'instant. C'est que, principalement chez le solitaire, il a beaucoup de force, pour retirer l'âme de la contemplation de la pureté, en l'engageant, comme il fait, dans les souillures du monde, où l'infection des vices lui ôte la respiration. Vous prétendez repasser dans votre esprit les fautes que vous avez commises par ignorance ou intempérance, en suivant le prince de ce siècle? Je veux bien vous accorder que vous ne serez point touché de la défection mauvaise, à l'occasion d'une telle pensée. Mais assurez-vous que la seule contagion de votre gangrène d'antan infectera nécessairement votre âme de senteurs repoussantes et chassera le parfum spirituel des vertus, je veux dire la

1. Saint Thomas, parlant des degrés de la charité, s'exprime d'une façon voisine de celle de Cassien (2-2, q. 24, a.9).

suauitatem boni odoris excludat. Cum ergo praeteritorum memoria uitiorum pulsauerit sensum, ita ab ea resiliendum est, sicut refugit uir honestus et grauis, si impudicae ac procacis feminae in publico aut conloquiis aut amplexibus adpetatur. Qui utique nisi se a contactu eius festinus abstraxerit et uel breuissimam moram inhonestae confabulationis admiserit, etiamsi consensum pudendae respuat uoluptatis, infamae tamen ac reprehensionis notam cunctorum praetereuntium iudicio non euadet. Ita igitur etiam nos oportet, cum fuerimus ad huiusmodi cogitationes pestifera recordatione deducti, raplim ab earum contemplatione discedere et implere illud quod a Salomone praecipitur : *Sed exili, inquit, noli demorari in loco eius, neque intendas oculum tuum*⁴⁷ in eam, ne uidentes nos angeli inmundis ac turpibus cogitationibus inuolutos non possint de nobis praetereuntes dicere : *benedictio domini super uos*⁴⁸. Impossible namque est mentem bonis cogitationibus inmorari, cum principale cordis ad turpes atque terrenos intuitus fuerit deuolutum. Vera est enim illa Salomonis sententia : *Oculi tui cum uiderint alienam, os tuum tunc loquetur praua, et iacebis tamquam in corde maris, et sicut gubernator in magna tempestate. Dices autem : feriunt me, sed non dolui, et deluserunt me, ego autem nesciui*⁴⁹. Derelictis ergo non solum turpibus, sed etiam terrenis cogitationibus uniuersis erigenda semper est ad caelestia nostrae mentis intentio secundum saluatoris nostri sententiam : *Ubi enim ego sum, inquit, illic et minister meus erit*⁵⁰. Solet enim frequenter accidere, ut dum uel suos uel aliorum lapsus imperitorum quispiam miserantis retractat affectu, ipse etiam subtilissimi teli uoluptario perstringatur adsensu et

47. Prov., 9, 18 (Lxx).
(Lxx). 50. Ioh., 12, 26.

48. Ps. 128, 8.

49. Prov., 23, 33-35

suavité de la bonne odeur. Dès que le souvenir de vos vices passés a frappé notre esprit, fuyons-le, comme, sur la voie publique, un homme vertueux et grave se sauve de la courtisane impudente et effrontée qui s'approche pour le tenter par paroles ou par étreintes. S'il ne s'arrache en toute hâte à son déshonorant contact, et s'arrête à l'entretenir l'espace d'un moment : lors même qu'il refuserait tout consentement au mal, son bon renom ne sera pas sans en souffrir dans le jugement des passants, et l'on ne manquera pas de le blâmer. Ainsi devons-nous, lorsqu'un souvenir malsain nous entraîne vers des pensées de cette nature, nous écarter d'elles au plus vite. Nous remplirons de la sorte le précepte de Salomon, qui dit : « Sortez vite, ne vous attardez pas où demeure la femme insensée et ne jetez point les yeux sur elle. » Autrement, les anges, nous voyant occupés d'idées impures et honteuses, ne pourraient dire de nous, en passant : « La bénédiction de Dieu soit sur vous ! » Il est tellement impossible que l'âme s'attache à de bonnes pensées, lorsque, par la partie principale d'elle-même, elle se dégrade à des considérations indignes et terrestres ! La parole de Salomon est véritable : « Si tes yeux voient l'étrangère, ta bouche dira des paroles perverses, et tu seras comme un homme couché au cœur de la mer, comme un pilote au milieu d'une grande tempête. Tu diras : On me frappe, mais je ne l'ai pas senti ; on m'a joué et je ne m'en suis pas aperçu. »

C'est pourquoi, désertant toute pensée mauvaise et, plus encore, toute pensée terrestre, il faut élever toujours l'attention de notre âme aux choses célestes, selon cette sentence de notre Sauveur : « Où je suis, là aussi sera mon serviteur. » Eh quoi ? n'arrive-t-il pas fréquemment aux gens dépourvus d'expérience, que, revenant en pensée sur leurs propres chutes ou sur celles des autres, comme pour les déplorer, la pointe subtile du consentement mauvais les blesse ; et ce qui

initium sub specie pietatis exortum obsceno ac noxio sine concludat : *Sunt enim viae quae uidentur apud homines rectae, nouissima autem earum ueniunt in profundum inferi*⁵¹.

X. Quapropter studendum nobis est, ut uirtutum potius adpetitu et desiderio regni caelorum quam noxiis uiliorum recordationibus nosmet ipsos ad conpunctionem laudabilem prouocemus, quia necesse est tamdiu quempiam pestilentissimis cloacae factoribus praefocari, quamdiu super eam stare uel caenum eius uoluerit commouere.

XI. Nouerimus autem nos, ut saepe diximus, tunc demum pro praeteritis satisfacisse peccatis, cum ipsi motus atque adfectus, per quos paenitenda commisimus, fuerint de nostris cordibus amputati. Quod tamen nullus obtinere posse se credat, qui non prius ipsas causas atque materias, pro quibus in illa conlapsus est crimina, omni spiritus sui feruore succiderit : ut uerbi gratia si in fornicationem uel adulterium perniciosa feminarum familiaritate conlapsus est, summa festinatione etiam ipsum earum deuitet aspectum, aut certe si per abundantiam uini epularumque est nimietatem succensus, inlicentium ciborum crapulam summa distractione castiget. Et rursum si in periurium aut furtum aut homicidium aut blasphemiam pecuniarum desiderio atque amore corruptus incurrit materiam auaritiae inletricem suae deceptionis abscondat : si in iracundiae uitium superbiae passione compellitur, adrogantiae ipsius fomitem summa humilitatis uirtute conuellat. Et ita ut unumquodque peccatum possit extingui, causa atque occasio per quam uel ob quam admissum est debet primitus amputari. Isto

51. Prov., 16, 25 (LXX).

avait commencé avec les couleurs de la piété, s'achève dans une obscénité coupable : « Il est, en effet, des voies qui paraissent droites à l'homme, mais dont l'issue est au fond de l'enfer. »

X. Il suit, que nous devons nous exciter à une louable composition, plutôt par l'appétit de la vertu et le désir du royaume des cieux, que par le souvenir funeste des vices. Il est fatal, en effet, que l'on soit étouffé par des exhalaisons pestilentielles d'un cloaque, aussi longtemps que l'on se tient au-dessus et qu'on en remue la boue.

XI. Nous l'avons dit maintes fois déjà : nous saurons avoir enfin satisfait pour nos péchés, à ce signe, que les mouvements et affections qui nous les avaient fait commettre, auront disparu de notre cœur. Aussi bien personne ne doit se flatter d'obtenir ce résultat, avant d'avoir retranché, dans toute la ferveur de son esprit, ce qui fut la cause ou l'occasion de ses chutes. Par exemple c'est par une dangereuse familiarité avec les personnes du sexe qu'il est tombé dans la fornication ou l'adultère : qu'il évite avec le plus grand soin jusqu'à leur aspect. — Ou bien il s'est laissé emporter à quelque excès de vin ou de bonne chère : qu'il réprime, par une rigoureuse austérité, les séductions du manger et la crapule. — Peut-être, il a été induit au parjure, au vol ou à l'homicide par le désir et la passion de l'argent : il faut écarter les objets qui, en allumant son avarice, l'ont attiré dans le piège. — Enfin, c'est le vice de la superbe qui le pousse à la colère : il arrachera la racine même de l'orgueil par une profonde vertu d'humilité. Et ainsi pour chaque vice. Afin de pouvoir l'éteindre, on doit retrancher tout d'abord la cause et l'occasion qui en furent le principe ou la fin.

enim curationum remedio ad obliuionem quoque admissorum criminum sine dubio peruenitur.

XII. Verum ista praedictae obliuionis definitio super capitalibus tantum sit criminibus constituta, quae Moysaica quoque lege damnantur, quorum sicut per conuersationem bonam abiciuntur uel consumuntur adfectus, ita etiam paenitentia accipit finem. Ceterum ab istis minutis, in quibus *septies iustus cadit*⁵² ut scriptum est *et resurgit*, numquam deerit paenitudo. Aut enim per ignorantiam, aut per obliuionem, aut per cogitationem, aut per sermonem, aut per obreptionem, aut per necessitatem, aut per fragilitatem carnis et somnii pollutionem singulis diebus uel inuiti uel uolentes frequenter incurrimus, pro quibus et Dauid orans dominum purificationem atque indulgentiam deprecatur dicens : *Delicta quis intelligit? ab occultis meis munda me : et ab alienis parce seruo tuo*⁵³, et apostolus : *non enim quod uolo facio bonum, sed quod nolo malum, hoc ago*⁵⁴, et pro quibus idem etiam heulans proclamauit : *Infelix ego homo : quis me liberabit de corpore mortis huius*⁵⁵? Tanta enim in his facilitate tamquam naturali lege prolabimur, ut, quantalibet circumspectione atque custodia caueantur, non possint ad plenum ista uitari. De istis siquidem unus discipulorum, quem diligebat Iesus, abrupta definitione pronuntiat dicens : *Si dixerimus quia peccatum non habemus, ipsi nos seducimus et uerbum eius non est in nobis*⁵⁶. Proinde perfectionis culmen pertingere cupienti non magne proderit ad finem paenitentiae peruenisse, id est ad illicitus temperare, nisi etiam in illis uirtutibus indefesso cursu semet ipsum semper extenderit, quibus ad satisfac-

52. Prov., 24, 16. 53. Ps. 18, 13-14. 54. Rom., 7, 19.
55. L. c., 24. 56. I Ioh., 1, 8 et 10.

Avec ce traitement, on parvient sûrement à l'oubli de ses fautes.

XII. Cependant, la doctrine que je viens d'exposer sur l'oubli des péchés, n'a trait qu'aux fautes mortelles, déjà condamnées par la loi de Moïse. Notre bonne vie en bannit ou consume les affections; et c'est pourquoi la pénitence qu'on en fait, peut avoir un terme.

Quant à ces manquements minimes où « le juste tombe sept fois le jour et se relève », il y aura toujours matière au repentir. Car nous les commettons fréquemment chaque jour, volontairement ou non, par ignorance et oubli, par pensée ou par parole, par surprise ou impulsion, par la fragilité de la chair et les pollutions du sommeil. C'est pour des fautes de cette nature que David implore d'être purifié et pardonné, lorsqu'il prie le Seigneur en ces termes : « Qui connaît ses manquements? De ceux que j'ignore, purifiez-moi; faites grâce à votre serviteur de ceux que je ne connais pas. » Et l'Apôtre à son tour : « Je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je ne veux pas. » Toujours pour le même sujet, il s'écrie avec un sanglot : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? » Nous y tombons avec une telle facilité, que l'on dirait une loi de nature. Aussi ne peuvent-elles être évitées complètement, quelque circonspect et vigilant que l'on soit à leur endroit. Et l'un des disciples, celui que Jésus aimait, a sur ce propos une parole formelle et absolue : « Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la parole de Dieu n'est point en nous. »

Par suite, c'est peu à qui souhaite d'atteindre la cime de la perfection, d'être parvenu jusqu'à la fin de la pénitence, c'est-à-dire de s'abstenir des choses défendues. Infatigable dans sa course, il doit tendre toutes ses énergies vers la pratique des vertus qui con-

tionis indicia peruenitur. Nec enim a faetidis criminum sordibus quae abhorret dominus quemquam abstinuisse sufficet, nisi etiam illam bonam uirtutum fragrantiam, qua dominus delectatur, puritate cordis et apostolicae caritatis perfectione possederit.

Huc usque abbas Pinufius de satisfactionis indicio ac paenitentiae fine disseruit. Qui licet ut in eius coenobio residere mallems sollicito precaretur affectu, tamen fama Scythicae solitudinis inuitatos, cum retinere non posset, emisit.

duisent aux signes de la satisfaction. Se garder des souillures graves, qui sont abominables au Seigneur, ne suffit pas, si l'on n'acquiert, par la pureté du cœur et la perfection de la charité enseignée par l'Apôtre, la bonne odeur des vertus, qui fait ses délices.

*
**

Ici finit l'entretien de l'abbé Pinufe sur le signe de la satisfaction et la fin de la pénitence.

Il insista beaucoup et avec bien de l'affection, pour nous décider à rester dans son monastère. Mais la renommée du désert de Scété nous invitait. Ne pouvant nous retenir, il nous donna congé.

CONLATIO ABBATIS THEONAE PRIMA

De remissione quinquagesimae

CAPITVLA

- I. Quomodo Theonas ad abbatem Iohannem uenerit.
- II. Exhortatio abbatis Iohannis ad Theonan et ceteros qui cum eo conuenerant.
- III. De decimarum et primitiarum oblatione.
- IIII. Quod Abraham, Dauid ceterique sancti legis mandata fuerint supergressi.
- V. Quod sub euangelii gratia agentes superare debeant mandata legalia.
- VI. Quod euangelii gratia, sicut perfectis tribuit regna caelorum, ita ueniabiliter sustentet infirmos.
- VII. Quod in nostræ situm sit potestate, utrum sub euangelii gratia an sub legis uelimus terrore consistere.
- VIII. Quemadmodum Theonas coniugem suam, ut et ipsa renuntiaret, hortatus sit.
- VIIII. Quemadmodum non adquiescente uxore sua ad monasterium peruolarit.

PREMIÈRE CONFÉRENCE DE L'ABBÉ THEONAS

Du repos de la Pentecôte¹

TABLE DES CHAPITRES

- I. Comment Theonas fit visite à l'abbé Jean.
- II. Exhortation de l'abbé Jean à Theonas et aux autres qui étaient venus avec lui.
- III. De l'offrande des dîmes et des prémices.
- IV. Abraham, David et les autres saints ont dépassé les commandements de la Loi.
- V. Ceux qui vivent sous la grâce de l'Évangile doivent dépasser les commandements de la Loi.
- VI. Que la grâce de l'Évangile, en procurant aux parfaits le royaume des cieux, secourt miséricordieusement les faibles.
- VII. Qu'il est en notre pouvoir de vivre sous la grâce de l'Évangile ou sous la terreur de la Loi.
- VIII. Comment Theonas exhorta son épouse à embrasser, elle aussi, le renoncement.
- IX. Comment, sur le refus de son épouse, il vola au monastère.

1. On sait que, pour les Anciens, ce mot désigne les cinquante jours qui vont de la fête de Pâques à celle de la Pentecôte.

- X. Satisfactio pro eo, ne discidia coniugibus suadere uideamur.
- XI. Inquisitio, cur in Aegypto totis diebus Quinquagensimae non ieiunetur nec genua in oratione curuentur.
- XII. Responsio de natura eorum quae bona uel mala uel media sunt.
- XIII. Quale bonum sit ieiunium.
- XIII. Quod non sit principale bonum ieiunium.
- XV. Quod principale bonum non propter inferius bonum debeat exerceri.
- XVI. Quomodo a ceteris bonis principale discernatur bonum.
- XVII. De ratione et utilitate ieiunii.
- XVIII. Non semper congruum esse ieiunium.
- XVIII. Interrogatio, cur totis Quinquagensimae diebus ieiunium resoluamus.
- XX. Responsio.
- XXI. Interrogatio, utrum abstinentia ieiunii relaxata non obsit corporis castitati.
- XXII. Responsio de seruando continentiae temperamento.
- XXIII. De refectionis tempore atque mensura.
- XXIII. Interrogatio de diuersa obseruatione Quadragesimae.
- XXV. Responsio, eo quod ad anni decimas Quadragesimae ieiunium referatur.
- XXVI. Quomodo etiam primitias nostras domino debeamus offerre.
- XXVII. Cur diuerso dierum numero Quadragesima a plerisque obseruetur.
- XXVIII. Quare uocetur Quadragesima, cum XXXVI diebus tantummodo ieiunetur.
- XXVIII. Quod perfecti supergrediantur legem Quadragesimae.

- X. Cassien s'excuse, pour ne point paraître conseiller aux époux de rompre le lien du mariage.
- XI. Question : Pourquoi le jeûne est-il suspendu durant toute la Pentecôte, et pourquoi ne fléchit-on pas les genoux pour la prière ?
- XII. Réponse : Qu'il y a des choses bonnes, mauvaises et indifférentes.
- XIII. De quelle nature est le bien du jeûne ?
- XIV. Le jeûne n'est pas essentiellement un bien.
- XV. Le bien par essence ne doit pas se faire en vue d'un bien inférieur.
- XVI. Comment le bien essentiel se distingue des autres.
- XVII. De la nature et de l'utilité du jeûne.
- XVIII. Le jeûne ne convient pas toujours.
- XIX. Question : Pourquoi rompre le jeûne tous les jours de la Pentecôte ?
- XX. Réponse.
- XXI. Question : Le relâchement du jeûne n'est-il pas un obstacle pour la chasteté ?
- XXII. Réponse : Il y a une juste mesure et une abstinence qu'il faut toujours garder.
- XXIII. Du temps et de la mesure du manger.
- XXIV. Question sur les diverses manières d'observer le carême.
- XXV. Réponse : Le carême se ramène à la dîme de l'année.
- XXVI. Comment nous devons offrir aussi nos prémices au Seigneur.
- XXVII. Pourquoi l'observance du carême diffère chez beaucoup pour le nombre des jours.
- XXVIII. Pourquoi le nom de carême, ou quarantaine, alors qu'on ne jeûne que trente-six jours.
- XXIX. Les parfaits vont plus loin que la loi du carême.

- XXX. De causa et initio Quadragesimae.
 XXXI. Interrogatio, quemadmodum intelligi debeat quod apostolus ait : *peccatum in uobis non dominabitur*¹.
 XXXII. Responsio de differentia gratiae et legalium praeceptorum.
 XXXIII. De eo, quod leniora sint euangelii praecepta quam legis.
 XXXIII. Quemadmodum quis probetur esse sub gratia.
 XXXV. Interrogatio, cur interdum propensius ieiunantes carnalibus incentiuis acrius urgueamur.
 XXXVI. Responsio, quod haec quaestio futurae conlationi debeat reseruari.

I. Priusquam uerba conlationis huiusce habitae cum summo uiro abbate Theona incipiamus euoluere, necessarium reor ut initium conuersionis eius breui sermone perstringam, quia ex hoc uel meritum uiri uel gratia euidentius poterit patere lectori. Hic igitur adulescens admodum parentum studio imperioque conexus est uinculo coniugali. Nam dum pudicitiae eius religiosa sedulitate prospiciunt et ancipitem lapsum lubricae uerentur aetatis, praecueniendos adulescentiae motus licito nuptiarum remedio crediderunt. Cum ergo hic unius lustris tempus cum coniuge peregisset, uenit ad abbatem Iohannem, qui tunc temporis merito mirae sanctitatis electus diaconiae praesidebat. Non enim ad hunc gradum quilibet propria uoluntate aut ambitione prouehitur, sed is quem cunctorum seniorum coetus aetatis praerogatiua et fidei atque

1. Rom., 6, 14.

- XXX. De la cause et des commencements du carême.
 XXXI. Question : Comment faut-il entendre ce que dit l'Apôtre : « Le péché ne dominera pas en vous ? »
 XXXII. Réponse : De la différence qui existe entre la grâce et les préceptes de la Loi.
 XXXIII. Les préceptes de l'Évangile sont plus doux que ceux de la Loi.
 XXXIV. Comment on reconnaît si quelqu'un est sous la grâce.
 XXXV. Pourquoi sommes-nous parfois plus âprement combattus de la chair, dans le temps même où nous sommes plus adonnés au jeûne ?
 XXXVI. Cette question doit être réservée pour une prochaine conférence.

I. Avant d'entreprendre le développement de la présente conférence, que nous eûmes avec l'illustre abbé Theonas, un rapide récit des origines de sa conversion me semble nécessaire. Le mérite et la grâce de ce grand homme se découvriront ainsi au lecteur avec plus d'évidence.

Il était encore dans la première adolescence, lorsque ses parents, animés d'un beau zèle, l'engagèrent d'autorité dans les liens du mariage. Leur religion, soucieuse de son innocence, prenait ses sûretés en vue de l'avenir; et, comme ils redoutaient pour lui les funestes entraînements de l'âge critique, ils crurent bien faire de prévenir les passions de la jeunesse par une légitime union. Il vivait avec son épouse depuis l'espace d'un lustre, lorsqu'un jour il se rendit auprès de l'abbé Jean, que le mérite d'une sainteté merveilleuse avait fait élire, en ces temps-là, pour présider à la diaconie. Car ce n'est point là une dignité abandonnée à l'initiative personnelle ou à l'ambition du premier venu; mais on a coutume d'y promouvoir celui que la prérogative de l'âge, jointe au témoignage de sa

uirtutum testimonio excellentiorem omnibus sublimioremque censuerit. Ad hunc, inquam, beatum Iohannem cum piae deuotionis studio praedictus tunc iuuenis aduenisset deferens religiosa donaria inter ceteros possessores, qui certatim decimas uel primitias frugum suarum memorato seni de suis substantiis offerebant, uideretque eos senex cum multis ad se muneribus confluisse et deuotioni eorum uicissitudinem cuperet repensare, coepit eis secundum apostolum spiritalia seminare, quorum metebat dona carnalia². Denique ita sermonem adhortationis instituit.

II. Delector quidem, o filii, pia uestrorum munerum largitate, et deuotionem huius oblationis, cuius dispensatio mihi credita est, gratanter amplector, quia fideliter primitias uestras ac decimas indigentum usibus profuturas uelut sacrificium domino bonae suauitatis offertis, harum scilicet oblatione plenitudinem quoque fructuum uniuersaeque substantiae uestrae, ex qua haec domino delibastis, ubertim benedicendam credentes uosque secundum mandati illius fidem multiplici ubertate bonorum omnium etiam in hoc saeculo cumulandos : *Honora dominum de tuis iustis laboribus, et deliba ei de fructibus iustitiae tuae : ut impleantur horrea tua abundantiae tritici, et uino torcularia tua redundant*³. Quam deuotionem fideliter iustitiam, sub qua tunc positi et transgredientes eam reatum inuitabiliter incurrebant et implentes ad perfectionis apicem peruenire non poterant.

III. Decimae siquidem praecepto domini usibus

2. Cf. 1 Cor., 9, 11.

3. Prov., 3, 9-10 (LXX).

foi et de ses vertus, ont désigné à l'assemblée des anciens comme le meilleur et le plus distingué. C'est, dis-je, auprès de ce bienheureux Jean que l'ardeur d'un zèle pieux amenait le jeune Theonas. Il apportait quelques religieuses offrandes, mêlé au nombre des possesseurs de la terre qui rivalisaient d'empressement, pour faire présent au bon vieillard de la dîme ou des prémices de leurs récoltes. Lorsque celui-ci vit cette affluence et les dons considérables dont ils étaient chargés, il voulut récompenser leur religion, et se mit en devoir, à l'exemple de ce que dit l'Apôtre, de semer les biens spirituels en ceux dont il moissonnait les biens charnels. Il leur fit donc l'exhortation suivante.

II. C'est avec le plus vif plaisir, mes enfants, que je vois la pieuse largesse dont vos présents sont le gage; et je trouve une vraie joie de cœur à recevoir ces dévotes offrandes, dont la dispensation m'a été commise. En ceci paraît bien, en effet, votre fidélité à donner au Seigneur, comme un sacrifice d'agréable odeur, les prémices et la dîme de ce qui vous appartient, pour servir aux nécessités des indigents. Vous vous assurez d'ailleurs que le reste de vos récoltes et de votre avoir, dont vous prélevez pour Dieu cette part, seront largement bénis à cause de votre générosité, et que vous serez comblés, même en ce monde, de l'abondance de tous les biens, selon la promesse exprimée dans le divin commandement : « Honore le Seigneur de tes justes travaux, et offre-lui les prémices des fruits de ta justice, afin que tes greniers se remplissent d'une abondance de froment et que tes pressoirs débordent de vin. » Sachez qu'en remplissant fidèlement cet acte de religion, vous parfaites toute la justice de la Loi ancienne; mais souvenez-vous aussi que ceux qui y furent soumis, s'ils tombaient inévitablement dans le péché en la transgressant, ne pouvaient cependant parvenir, par son accomplissement, au faite de la perfection.

III. En vertu du précepte du Seigneur, les dîmes

leuitarum, oblationes uero ac primitiae erant sacerdotibus consecratae⁴. Sed primitiarum hic erat modus, ut quinquagesima pars uel frugum uel animalium templi et sacerdotum ministerio praerberetur : quem modum tepidiores quique infideliter minuantes, religiosiores uero etiam cumulantes, illi ex sexagensima, hi autem ex quadragensima fructuum suorum parte pendebant. Iusti enim, quibus lex non est posita⁵, sic probantur non esse sub lege, ut iustitias legis non solum implere, uerum etiam superare contendant sitque deuotio eorum legali maior imperio, quae obseruantiam cumulans praeceptorum uoluntaria addat ad debita.

III. Ita namque Abraham futurae legis praecepta legimus supergressum, cum superatis quattuor regibus de spoliis Sodomorum, quae sibi uelut uictori non inmerito debebantur, et quidem rege ipso cuius spolia reduserat suppliciter offerente, nihil penitus adquiescit adtingere, sub diuini nominis testificatione proclamans : *Extendo manum meam ad dominum excelsum, qui fecit caelum et terram, si a filo subterminis usque ad corrigiam caligae accipiam ex omnibus quae tua sunt*⁶. Sic Dauid praecepta legis cognoscimus supergressum, qui praecipiente Moyse, ut inimicis talio redderetur⁷, non solum hoc non fecit, uerum etiam dilectione complexus est persequentes et pro his domino pie supplicans etiam lugubriter fleuit et ultus est interfectos⁸. Ita Heliam quoque et Hieremiam probamus non fuisse sub lege, qui cum licito uti coniugio

4. Cf. Num., 18, 26; 5, 9-10. 5. Cf. 1 Tim., 1, 9. 6. Gen., 14, 22-23 (LXX). 7. Cf. Ex., 21, 24. 8. Cf. 1 Reg., 24; 2 Reg., 1.

étaient consacrées aux usages des lévites, les oblations et les prémices revenaient aux prêtres.

Voici, quant aux prémices, quelle était la règle : on devait offrir, pour le service du Temple et des prêtres, la cinquantième partie des fruits et du bétail. Mais, les tièdes diminuant cette mesure par infidélité, les dévots l'augmentant, il se trouva que les uns payaient seulement la soixantième partie, les autres, au contraire, la quarantième de leurs récoltes. C'est que les justes, pour qui n'est point faite la Loi, prouvent qu'ils ne sont pas sous la Loi en ceci, que, non satisfaits d'accomplir la justice de la Loi, ils s'efforcent de la dépasser. Leur dévotion est supérieure au commandement; et, mettant le comble à l'observance du précepte, ils ajoutent une part volontaire à ce qui est dû strictement.

IV. C'est ainsi qu'Abraham enchérit sur les préceptes que la Loi devait porter un jour. Après avoir triomphé de quatre rois, il ramène le butin qu'ils avaient fait à Sodome. Sa victoire lui donnait sur ce butin un droit véritable; d'autant que le roi de Sodome lui-même, dont c'étaient les dépouilles, le lui offrait à genoux. Mais il ne consent point à y toucher; et, prenant à témoin le nom de Dieu, il s'écrie : « Je lève la main vers le Seigneur, le Dieu Très-Haut, qui a fait le ciel et la terre, que, depuis le fil d'un tissu jusqu'à la courroie d'une chaussure, je ne prendrai rien de ce qui t'appartient. »

C'est ainsi qu'à son tour David va plus loin que la Loi n'ordonne. Moïse voulait que l'on rendît le talion à ses ennemis¹. David ne le fit pas. Mieux encore, il enveloppa dans sa dilection ses persécuteurs, pleura leur mort comme un deuil et la vengea, tout en priant le Seigneur pour eux avec une grande piété.

Ainsi encore nous avons la preuve qu'Élie ni Jérémie ne furent sous la Loi; car, pouvant légitimement et

1. Moïse ne parle de la loi du talion que pour les juges, et non pour les particuliers, comme les Scribes le comprenaient à faux. Cf. Ex., 21, 22-25.

absque reprehensione potuerint, uirgines tamen perseuerare maluerunt. Sic Helisaeum ac reliquos eiusdem propositi uiros Moysaica legimus superasse mandata, de quibus apostolus ita dicit : *Circumierunt in melotis et in pellibus caprinis angustiati, adflicti, egenes, quibus dignus non erat mundus, in solitudinibus errantes et montibus et speluncis et in cauernis terrae*⁹. Quid de filiis Ionadab filii Rechab dicam, quos Hieremiae prophetae offerenti ex praecepto domini uinum ita legimus respondisse : *Non bibimus uinum : quia Ionadab filius Rechab, pater noster, praecepit nobis, dicens : non bibetis uinum uos, et filii uestri usque in sempiternum : et domum non aedificabitis, et sementem non seretis, et uineas non plantabitis, nec habebitis : sed in tabernaculis habitabitis cunctis diebus uestris*¹⁰ ? Vnde etiam ab eodem propheta merentur audire : *Haec dicit dominus exercituum deus Israhel : non deficiet uir de stirpe Ionadab filii Rechab, stans in conspectu meo cunctis diebus*¹¹. Qui omnes offerre possessionum suarum decimas non contenti, sed ipsa praedia respuentes semet ipsos potius deo ac suas animas oblulerunt, pro quibus nulla ab homine commutatio fieri potest, sicut dominus in euangelio contestatur : *Quam dabit homo commutationem pro anima sua*¹² ?

V. Quapropter scire debemus nos, a quibus non iam exigitur legale mandatum, sed quibus euangelicus cotidie intonat sermo : *Si uis perfectus esse, uade uende omnia quae habes et da pauperibus, et habebis thesaurum in caelo, et ueni sequere*¹³ me, cum decimas de substantiis nostris offerimus deo, adhuc quodam-

sans reproche user du mariage, ils aimèrent mieux persévérer dans la virginité.

Ainsi Elisée, avec les autres qui ont imité sa vie, dépassa les commandements de Moïse. C'est d'eux que l'Apôtre dit : « Ils ont erré deçà et delà, couverts de peaux de brebis et de peaux de chèvres, dénués de tout, persécutés, maltraités — eux dont le monde n'était pas digne —; ils menèrent une vie vagabonde par les déserts et les montagnes, dans les cavernes et dans les antres de la terre. »

Que dirai-je des fils de Jonadab, fils de Rechab ? Au prophète Jérémie, qui leur offre du vin par ordre du Seigneur, nous lisons qu'ils répondent : « Nous ne buvons pas de vin; car Jonadab, fils de Rechab, notre père, nous a fait ce commandement : Vous ne boirez point de vin, ni vous, ni vos fils, à jamais; vous ne bâtirez point de maison, vous ne ferez point de semailles, vous ne planterez point de vignes et vous n'en aurez point à vous; mais vous habiterez sous des tentes tous les jours de votre vie. » Ce qui leur vaut d'entendre de la bouche du même prophète : « Voici ce que dit le Seigneur des armées, Dieu d'Israël : Jamais il ne manquera d'hommes de la race de Jonadab, fils de Rechab, pour subsister en ma présence, à toujours. »

Tous ceux-là ne se contentèrent pas d'offrir la dîme de ce qu'ils avaient; mais, renonçant à leurs domaines eux-mêmes, ils offrirent à Dieu leur personne et leur âme, cette âme pour laquelle l'homme n'a point de compensation à donner, selon que le Seigneur l'atteste dans l'Évangile : « Qu'est-ce que l'homme donnera en échange de son âme ? »

V. Aussi, sachons-le bien, nous de qui ce n'est plus l'observance de la Loi que l'on exige, mais à qui, chaque jour, la parole évangélique tonne aux oreilles : « Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu as, donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel; puis, viens et suis moi », lorsque nous offrons à Dieu la dîme de nos biens, nous demeurons en quel-

9. Hebr., 11, 37-38. 10. Ier., 35, 6. 11. L. c., 19.
12. Mt., 16, 26. 13. Mt., 19, 21.

modo sub legis sarcina detineri et necdum ad euangelicum illud fastigium peruenisse, quod obtemperantes sibi non tantum praesentis uitae beneficiis, sed etiam futuris praemiis muneratur. Lex enim factoribus suis non regnorum caelestium praemia, sed uitae huius solacia repromisit dicens : *Qui fecerit haec, uiuet in eis*¹⁴. Dominus autem discipulis suis *beati*, inquit, *pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum caelorum*¹⁵, et : *Omnis qui reliquit domum uel fratres aut sorores aut patrem aut matrem aut uxorem aut filios aut agrum propter nomen meum, centuplum accipiet et uitam aeternam possidebit*¹⁶. Nec inmerito. Non enim tam laudabile est si ab illicitis quam si etiam a licitis temperemus et his propter eius reuerentiam non utamur, qui ea nobis propter infirmitatem nostram utenda permisit. Itaque si etiam hi, qui decimas fructuum suorum fideliter offerentes praeceptis domini antiquioribus famulantur, necdum possunt euangelicum culmen ascendere, illi qui ne haec quidem faciunt quantum ab eo absint manifestissime peruidetis. Nam quemadmodum poterunt euangelicae gratiae esse participes, qui consummare etiam leuiores legis praecepta contemnunt? Quorum facilitatem usque adeo imperiosa legislatoris uerba testantur, ut etiam maledictum non implentibus proponatur : *Maledictus enim inquit qui non permanserit in omnibus quae scripta sunt in libro legis*¹⁷, *ut faciat ea*. Hic autem pro sublimitate et excellentia dicitur mandatorum : *Qui potest capere capiat*¹⁸. Illic legiferi uiolenta compulsio praeceptorum indicat paruïtatem : *Contestor enim inquit uobis hodie caelum et terram, quod si non custodie-*

14. Lev., 18, 5. 15. Mt., 5, 3. 16. Lc., 19, 29. 17. Deut., 27, 26. 18. Mt., 19, 12.

que sorte sous le joug de la Loi; nous ne sommes pas encore parvenus à la sublime perfection de l'Évangile, qui n'accorde pas seulement à ses fidèles les bienfaits de la vie présente, mais les gratifie encore des récompenses à venir. Pour la Loi, en effet, ce n'est pas le prix du royaume des cieus qu'elle promet en retour à ceux qui l'observeront, mais les consolations de cette vie : « Celui qui accomplira ces commandements, dit-elle, y trouvera la vie. » Mais le Seigneur à ses disciples : « Heureux les pauvres en esprit, parce que le royaume des cieus est à eux »; et : « Quiconque laisse une maison, ou des frères, ou des sœurs, ou un père, ou une mère, ou une femme ou des enfants, ou des champs à cause de mon nom, recevra le centuple et possèdera la vie éternelle. » Et c'est justice : il y a moins de gloire à s'abstenir des choses défendues, qu'à renoncer encore aux choses licites, et à n'en point user, par révérence pour Celui qui a permis cette latitude à notre infirmité.

Ainsi donc, si ceux-là mêmes qui obéissent aux préceptes anciens du Seigneur, en offrant fidèlement la dîme de leurs fruits, ne peuvent encore gravir les cimes de l'Évangile, vous voyez sans peine la distance qui en sépare ceux qui ne vont pas même jusque-là. Comment auront-ils part à la grâce évangélique, ceux qui dédaignent d'accomplir même les préceptes beaucoup plus accessibles de la Loi ancienne? Cette facilité des préceptes anciens, c'est le ton impérieux du Législateur qui l'atteste. Ne va-t-il pas jusqu'à menacer de la malédiction ceux qui ne les rempliraient pas? « Maudit, s'écrie-t-il, celui qui ne sera pas demeuré dans tout ce qui est écrit au livre de la Loi, de manière à le mettre en pratique! » Maintenant, au contraire, telle est la sublimité, telle est l'excellence des commandements, qu'il nous est dit seulement : « Que celui qui peut comprendre, comprenne! » L'énergique sommation du Législateur marquait autrefois l'humilité des ordonnances : « J'en prends à témoin contre vous aujourd'hui le ciel et la terre, dit-il : si vous ne gar-

*ritis mandata domini dei uestri, peribitis a facie terrae*¹⁹. Hic magnificentia sublimium mandatorum ipsa non tam imperantis quam adhortantis condicione signatur : *Si uis perfectus esse, uade*²⁰ fac hoc aut illud. Ibi inexcusabile etiam recusantibus Moyses pondus inponit, hic consilio tantum uolentibus et ad perfectionem festinantibus Paulus occurrit. Non enim generaliter praecipendum erat nec ut ita dixerim canonice ab omnibus exigendum id quod propter mirificam sublimitatem ab omnibus passim non potest adprehendi, sed consilio omnes potius prouocantur ad gratiam, ut hi qui magni sunt possint perfectione uirtutum non inmerito coronari, qui autem parui sunt *et mensuram actatis plenitudinis Christi*²¹ implere non possunt, licet fulgore maiorum uelut siderum tecti latere uideantur, tamen a tenebris maledictionum quae in lege sunt alieni nec praesentium malorum cladibus addicantur nec supplicio plectantur aeterno. Non ergo Christus ad illa uirtutum excelsa fastigia praecepti quemquam necessitate constringit, sed liberi arbitrii prouocat potestate et salubritate consilii ac desiderio perfectionis accendit. Vbi enim praeceptum, ibi necessitas, consequenter et poena. Custodientes uero haec, ad quae praefixae legis seueritate coguntur, poenam potius quae ab illa intentabatur effugiunt quam mercedem aut praemia consequuntur.

VI. Itaque sicut fortès ad sublimia atque praecelsa euangelicus sermo sustollit, ita non patitur infirmos ad ima demergi, perfectis quidem tribuens beatitudinis plenitudinem, ueniam uero inperitens fragilitate su-

dez pas les commandements de votre Seigneur, vous périrez et disparaîtrez de la face du pays. » La magnificence et sublimité des commandements nouveaux se marque par un conditionnel, qui tient moins d'un ordre que d'une exhortation : « Si tu veux être parfait, va », fais ceci ou cela. Moïse impose, même aux récalcitrants, un fardeau qui ne laisse pas d'excuse; saint Paul se présente avec un conseil, et seulement à ceux qui veulent, et se hâtent vers la perfection.

Il ne fallait pas faire entrer dans un précepte universel, ni si je puis dire, exiger de tous comme si ce fût la règle, ce qui n'est pas indistinctement à la portée de tous à cause de sa merveilleuse sublimité. Mais il est préférable qu'il y ait une simple invitation à la grâce, et par manière de conseil. De la sorte, les forts ont le moyen de gagner la couronne de la vertu parfaite; et les faibles, qui ne peuvent remplir « la mesure de l'âge de la plénitude du Christ », bien qu'ils paraissent éclipsés par l'éclat des premiers, comme par des astres plus grands, échappent néanmoins aux ténèbres des malédictions légales, et ne se voient point livrés aux maux présents ni condamnés à l'éternel supplice. Le Christ ne contraint donc personne, par la nécessité du précepte, à s'élever sur le faite sublime des vertus; mais il y provoque notre libre choix, nous excite par la bonté de son conseil, nous enflamme par le désir de la perfection. Où il y a précepte, en effet, il y a nécessité, et par suite, châtement en cas de faute. Mais aussi, ceux qui observent seulement le minimum auquel les force la sévérité d'une loi catégorique, évitent plutôt la peine dont elle les menaçait, qu'ils ne gagnent une récompense.

VI. C'est ainsi que l'Évangile sait élever les forts vers ce qu'il y a de plus sublime et de plus grand, sans pourtant souffrir que les faibles s'abîment dans le fond de la misère. Aux parfaits, il procure la pleine béatitude; il accorde le pardon à ceux qui se laissent vaincre par leur fragilité.

19. Deut., 4, 26.

20. Mt., 19, 21.

21. Eph., 4, 13.

peratis. Lex enim consummantes praecepta sua in utriusque meriti uelut quodam meditullio conlocauit, quantum a transgressorum damnatione secernens, tantum separans a gloria perfectorum. Quod quidem quam infimum quamque miserabile sit, uel ex praesentis uitae statu et comparatione perspicite, in qua miserrimum ducitur, si hoc tantum quis studeat ac laboret, ne reus tantummodo inter honestos homines et non etiam locuples et honorabilis et gloriosus habeatur.

VII. Quamobrem in nostra hodie situm est potestate, utrum sub euangelii gratia an sub legis uelimus terrore consistere : cuilibet enim parti pro qualitate actus sui unumquemque necesse est adgregari. Nam aut supergredientes legem suscipit Christi gratia aut certe inferiores uelut debitores suos sibi obnoxios lex retentat. Reus namque legalium praeceptorum nequaquam euangelicam perfectionem ualebit attingere, quamuis Christianum se et domini gratia liberatum inaniter gloriatur. Non solum enim hic credendus est adhuc esse sub lege, qui ea quae lex praecipit detractat implere, sed etiam ille, qui ea tantum quae lex iubet obseruare contentus est ac nequaquam uocationi et gratiae Christi condignos exhibet fructus, ubi non dicitur : *Decimas tuas et primitias offeres domino deo tuo*²², sed : *Vade uende omnia quae habes et da pauperibus, et habebis thesaurum in caelo, et ueni sequere me*²³, ubi ob perfectionis magnificentiam discipulo postulanti ne breuissimum quidem horae spatium pro patris conceditur sepultura et humanae caritatis officium diuini amoris uirtute praeuertitur²⁴.

VIII. Quibus auditis beatus Theonas inextinguibili desiderio euangelicae perfectionis accensus semen

22. Ex., 22, 29.

23. Mt., 19, 21.

24. Cf. Mt., 8, 21 sq.

Quant à la Loi, elle a mis ceux qui obéissaient à ses ordonnances, dans un certain milieu, une médiocrité aussi éloignée de la gloire des parfaits que de la damnation des transgresseurs. Condition basse et misérable ! Une simple comparaison prise des choses de ce monde, le fera voir clairement. N'est-ce pas, en effet, un sort déplorable, de se dépenser en soins et en labeurs, avec la seule perspective de ne point passer pour un criminel au milieu des honnêtes gens, sans pouvoir prétendre à la richesse, à l'honorabilité ni à la gloire ?

VII. Il est donc en notre pouvoir, aujourd'hui, de vivre sous la grâce de l'Évangile ou sous la terreur de la Loi : la qualité de nos actes nous range à l'un ou l'autre parti. Ou bien nous dépassons la Loi, et la grâce du Christ nous accueille ou nous lui sommes inférieurs, et elle nous retient comme ses débiteurs et ses sujets. Violateur des préceptes légaux, il est impossible d'atteindre à la perfection évangélique ; c'est sans raison que l'on se vante alors d'être chrétien, et d'avoir été rendu libre par la grâce du Seigneur.

Et ce n'est pas seulement celui qui se refuse à remplir le commandement de la Loi qu'il faut regarder comme étant toujours sous la Loi, mais aussi celui qui, satisfait d'observer ce qu'elle prescrit, ne donne pas les fruits dignes de la vocation et de la grâce chrétiennes. Car le Christ ne nous dit pas : « Tu offriras la dîme et les prémices de tes biens au Seigneur ton Dieu », mais : « Va, vends ce que tu as, donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel ; puis viens et suis-moi. » Telle est encore la grandeur de la perfection chrétienne : un disciple réclame pour ensevelir son père ; on ne lui concède pas même le court espace d'une heure, et la vertu de l'amour divin passe avant le devoir de l'affection humaine.

VIII. A ce discours, le bienheureux Theonas se sentit brûler d'un désir inextinguible de la perfection

uerbi fecundo corde conceptum quasi profundis atque edomitibus sui pectoris condidit sulcis, in eo uel maxime humiliatus atque conpunctus, quod eum senex non solum euangelicam perfectionem non adtigisse dixisset, sed etiam uix legis ipsius adimplesse mandata. Siquidem cum decimas frugum suarum solitus esset diaconiae annis singulis pendere, primitiarum rationem ne audisse quidem se aliquando deflebat : quam tamen etiamsi similiter impleret, longe nihilominus secundum senis sententiam se ab euangelica perfectione distare suppliciter fatebatur. Ad domum itaque reuertitur maestus illaque adfectus tristitia, quae paenitentiam ad salutem stabilem operatur²⁵, ac de sua iam uoluntate et definitione non dubius erga salutem coniugis omnem mentis sollicitudinem curamque conuertit, eamque ad desiderium quo fuerat ipse succensus exhortatione coepit simili prouocare et ut deo pariter in sanctimonia et castitate seruirent diurnis nocturnisque fletibus monere, dicens conuersionem melioris uitae nequaquam esse lentandam, quia necessitati subitae mortis uana spes inmaturatione non praeiudicaret aetatis, quippe quae pueros, adulescentes ac iuuenes pari ut senes sorte praeiuperet.

VIII. Cumque huiusmodi obsecrationibus iugiter persistenti coniunx durissima non praeberet adsensum seque diceret solacio maritali pro aetatis suae flore penitus abstinere non posse, ac proinde si quid deserta ab eo criminis admisisset, illi potius adscribendum qui coniugii foedera dirupisset : ad haec ille, cum diu condicionem naturae praetendisset humanae, quam fragilem et incertam periculosum esset carnalibus desideriiis et operibus diutius implicari, adiciens adstruebat non licere cuiquam eius se boni extorrem facere cui omnimodis inhaerendum esse didicisset, maioris-

²⁵. Cf. 2 Cor., 7, 10.

évangélique; la semence de la parole était tombée dans son cœur comme dans une terre féconde, ameuclie par de profonds labours. Ceci l'humiliait surtout et le touchait : non seulement, au dire du vieillard, il n'avait pas encore atteint la perfection de l'Évangile, mais à peine avait-il satisfait aux commandements de la Loi. Sans doute, il avait accoutumé de payer tous les ans, à la diaconie, la dîme de ses biens. Mais il n'avait jamais entendu seulement parler des prémices; et c'était pour lui un sujet de larmes. Au reste, eût-il été fidèle sur ce point, comme sur le premier, il avouait humblement qu'il serait resté fort loin encore de la perfection, selon que le vieillard l'avait déclaré.

Il retourne chez lui, percé jusqu'au fond du cœur de cette tristesse qui opère le repentir salutaire et durable. Ne doutant plus de ses propres intentions, qu'il sent bien arrêtées, il tourne sa sollicitude et ses soins vers le salut de sa compagne. Il tâchait d'exciter en elle le même désir dont il était embrasé, en reprenant les exhortations de l'abbé Jean. Nuit et jour, il lui recommandait avec larmes le saint propos de servir Dieu de concert, dans la continence et chasteté. Il ne fallait point différer de se convertir à une vie meilleure. Les vains espoirs du jeune âge ne mettent pas à l'abri des coups soudains de la mort, que l'on voit emporter pareillement l'enfance, l'adolescence et la jeunesse avec les vieillards.

IX. En dépit de ses continuelles instances, sa femme demeurait inflexible. Non, disait-elle. Dans la fleur de son âge, elle ne pouvait se passer de son mari. Si son abandon la faisait tomber en quelque désordre, la faute serait à lui, qui aurait rompu le lien du mariage.

Il répondait en alléguant la condition de l'humaine nature, combien fragile, combien incertaine! Quel péril à rester engagée plus longtemps dans les désirs et les œuvres de la chair! Il ajoutait qu'il n'était loisible

que esse periculi despiciere cognitam bonitatem quam incognitam non amare : proinde se iam reatu etiam praeuaricationis inuolui, si inuentis tam praeclaris tamque caelestibus bonis terrena ac sordida praetullisset. Ad omnem sane aetatem omnemque sexum perfectionis magnificentiam pertinere et uniuersa ecclesia membra ad conscendendam sublimium meritorum celsitudinem prouocari dicente apostolo : *Sic currite ut comprehendatis*²⁶ nec propter lentorum et segnium moras paratos atque alacres debere subsistere, cum rectius sit ut desides a praecurrentibus incitentur quam ut properantes a residentibus obligentur. Proinde statutum sibi decretumque esse renuntiare saeculo ac mori mundo, ut uiuere possit deo, et si hanc beatitudinem nequeat obtinere, ut cum socia sua in consortium transeat Christi, malle se uel cum unius membri dispendio saluum fieri et uelut debilem intrare in regna caelorum quam cum soliditate corporis condemnari²⁷. Adiciebat autem etiam ista dicens : si Moyses pro duritia cordis dimitti permittit uxores²⁸, quare hoc non sinat Christus pro desiderio castitatis, praesertim cum idem dominus inter ceteras adfectiones, id est patrum matrumque ac filiorum, quibus omnem reuerentiam non solum lex sed etiam ipse praeceperat exhiberi, tamen pro nomine suo ac desiderio perfectionis non solum contemnenda simpliciter, sed etiam odio habenda esse decernens coniungat eis similiter etiam nomen uxoribus dicens : *Et omnis qui reliquit domum uel fratres aut sorores aut patrem aut matrem aut uxorem aut filios propter nomen meum, centuplum accipiet et uitam aeternam possidebit*²⁹. In tantum ergo perfectioni quam praedicat nihil patitur comparari, ut illam quoque necessitudinem solui patris ac matris,

²⁶. 1 Cor., 9, 24.
²⁹. L. c., 29.

²⁷. Cf. Mt., 5, 30.

²⁸. Cf. Mt., 19, 8.

à personne, de mettre comme une frontière entre soi et le bien que l'on avait reconnu infiniment digne d'être embrassé. Puis, il y avait plus de danger à mépriser le bien connu, qu'à ne pas l'aimer inconnu. Lui-même, n'était-il pas déjà sous la préuarication, dès là qu'ayant découvert des biens si magnifiques et si célestes, il leur en avait préféré de terrestres et de sordides ? Les grandeurs de la perfection convenaient à tout âge, à tout sexe ; tous les membres de l'Église étaient invités à gravir les hauteurs des vertus les plus sublimes : « Courez, avait dit l'Apôtre, afin de remporter le prix. » Les retards des apathiques et des lâches ne devaient point retenir la prompte ardeur des enthousiastes. N'était-ce pas le droit, que l'avant-garde entraînant les paresseux, plutôt que de voir sa course entravée par leur poids mort ? Au surplus, sa résolution était prise, de renoncer au siècle et de mourir au monde, afin de vivre à Dieu ; et s'il ne pouvait obtenir ce bonheur, de passer avec sa compagne dans la société du Christ, il aimait mieux être sauvé avec un membre de moins, et entrer mutilé dans le royaume des cieus, plutôt que d'être damné avec son corps entier.

Il ajoutait encore de nouvelles raisons. Si Moïse permet à la dureté de cœur qu'on renvoie son épouse, pourquoi le Christ n'accorderait-il pas le même privilège au désir de la chasteté ? La Loi, et le Seigneur lui-même après elle, n'avaient-ils pas prescrit de tenir en haute révérence les autres affections de famille, l'amour d'un père, d'une mère, de ses enfants ? Et néanmoins, le même Seigneur déclarait qu'il fallait, pour son nom et le désir de la perfection, non pas simplement y renoncer, mais les haïr. Et il y joignait l'amour conjugal : « Quiconque laisse une maison, ou des frères, ou des sœurs, ou un père, ou une mère, ou une femme, ou des enfants, ou des champs à cause de mon nom recevra le centuple et possédera la vie éternelle. » Ainsi donc, il était si peu disposé à souffrir aucune comparaison avec la perfection qu'il prêchait, qu'il voulait nous voir briser et rejeter pour son amour les

quae secundum apostolum primum obtinet in re-
missione mandatum (*honora scilicet patrem ac ma-
trem, quod est mandatum primum in repromissione,
ut bene sit tibi et sis longaeuus super terram*³⁰), eam-
que despici pro suo amore praecipiat. Euidenter itaque
sicut eos euangelicus sermo condemnat qui non inter-
ueniente adulterii³¹ crimine uxoria uincla disrumpunt,
ita ob amorem Christi et desiderium castitatis his qui
iugum carnale reicerunt etiam centupla praemia
repromittit. Quapropter si fieri potest, ut ad hanc mihi
optatissimam partem accepta laudem ratione flectaris,
scilicet ut domino seruientes poenam gehennae pariter
eitemus, caritatem coniugii non refuto, immo etiam
maiore adhuc dilectione conplector. Agnosco enim et
ueneror adiutricem³² meam domini mihi sententia
deputatam et indisrupto eidem foedere caritatis in
Christo cohaerere non respuo, nec a me separo quod
dominus mihi primae statim conditionis lege coniun-
xit, dummodo sis et ipsa quod conditor esse te uoluit.
Si uero non adiutrix esse uolueris sed deceptrix et admi-
niculum te non mihi, sed aduersario malueris exhi-
bere, atque ob hoc adtributum putas coniugii sacra-
mentum, ut te huic quae ingeritur fraudans saluti
insuper et me a discipulatu retrahas saluatoris, ita
illam abbatis Iohannis immo Christi ore prolatam
sententiam uiriliter adprehendam, ut me a spiritali
bono nulla carnalis auellere possit adfectio. *Qui enim
non oderit, inquit, patrem et matrem et filios et fratres*

30. Eph., 6, 2-3.

31. Cf. Mt., 5, 32.

32. Cf. Gen., 2, 18.

liens sacrés eux-mêmes qui nous unissent à notre père
et à notre mère, et qui font, selon l'Apôtre, l'objet du
premier commandement auquel une récompense eût
été promise : « Honore ton père et ta mère, — c'est
le premier commandement auquel soit promise une
récompense —, afin que tu sois heureux, et que tu
vives longtemps sur la terre. » Il paraissait donc assez
évident que si l'Évangile condamnait celui qui rompt
le lien du mariage hors le cas d'adultère¹, il promet-
tait aussi le centuple à qui secoue le joug de la chair
pour l'amour du Christ et le désir de la chasteté.

Si donc, poursuivait-il, vous entendez raison, et vous
laissez fléchir au parti si cher à mon cœur, de nous
consacrer tous deux au service du Seigneur, afin
d'éviter le châtement de la géhenne : je ne renie point
l'amour conjugal; j'y veux, au contraire, plus de dilec-
tion que jamais. Car je reconnais alors en vous et
révère l'aide que les jugements divins m'ont destinée,
et je ne refuse pas de vous rester attaché dans le Christ,
par un indissoluble lien de charité. Non, je n'entends
pas séparer de moi l'être que le Seigneur m'a uni par
la loi de la première création, pourvu que vous soyez
aussi, de votre part, ce que le Créateur a voulu. Mais
si, au lieu d'une aide, vous prétendez être une séduc-
trice; si vous préférez donner du soutien à l'adversaire,
plutôt qu'à moi; si vous estimez que le mystère conju-
gal n'a d'autre fin que de vous permettre, en vous
dérochant personnellement au salut que je vous con-
seille, de tâcher encore à me retirer de la suite du Sau-
veur : j'embrasserai virilement le sentiment exprimé
par l'abbé Jean, ou plutôt parti de la bouche même
du Seigneur; je veux dire que nulle affection charnelle
ne pourra me détacher du bien spirituel : « Celui qui
ne hait pas son père, et sa mère, et ses enfants, et ses
frères, et ses sœurs, et son épouse, et ses champs, et

1. Par l'expression peu nuancée : « rompre les liens du mariage »,
il faut entendre une simple séparation, et non pas un divorce, selon
l'interprétation constante que l'Église latine a donnée de ce passage
de saint Matthieu.

et sorores et uxorem et agros, insuper et animam suam³³, non potest meus esse discipulus. Cum ergo his atque huiusmodi uerbis muliebris non flecteretur intentio et in eadem obstinationis duritia permaneret, si ego te, inquit beatus Theonas, abstrahere a morte non possum, nec tu me separabis a Christo : tutius est autem mihi cum homine quam cum deo habere diuortium. Adspirante itaque gratia dei definitionis suae executionem instanter adgressus est nec intepescere per aliquam moram desiderii sui est passus ardorem. Nam confestim omni mundana facultate nudatus ad monasterium peruolauit, ubi in breui tanto splendore sanctitatis et humilitatis enituit, ut beatae memoriae Iohanne ad dominum ex hac luce migrante, sancto quoque Helia, uiro qui non minor decessore suo fuit, similiter decedente tertius Theonas uniuersorum electus iudicio in diaconiae eis dispensatione successerit.

X. Nemo autem existimet nos haec ad prouocanda coniugiorum diuortia texuisse, qui non solum nuptias minime condemnamus, uerum etiam apostolicam sequentes sententiam dicimus : *Honorabile coniugium in omnibus et torus immaculatus*³⁴, sed ut lectori initium conuersionis, quo tantus ille uir deo dicatus est, fideliter panderemus. A quo bona gratia hoc primum depono, ut siue hoc ei placeat siue displiceat, quoquo modo me a calumnia alienum esse concedens in suo hoc factum aut laudet, aut reprehendat auctore. Ego autem, qui non meam super hac re sententiam prompsi, sed rei gestae historiam simplici narratione complexus sum, aequum est, ut sicut mihi de eorum qui hoc factum probant laude nihil uindico, ita eorum qui id improbant non pulser inuidia Habeat ergo

33. Lc., 14., 26.

34. Hebr., 13., 4.

encore sa propre vie, celui-là ne peut être mon disciple », dit le Seigneur.

Cependant, ni ces paroles, ni les autres qu'il ajoutait, ne réussissaient à fléchir cette volonté de femme; c'était toujours la même obstination, dure comme un roc.

Si je ne puis vous arracher à la mort, dit alors le bienheureux Theonas, vous non plus, vous ne me séparerez pas du Christ. Il est plus sûr pour moi de faire divorce avec une créature, plutôt qu'avec Dieu. Poussé par la grâce divine, il se mit énergiquement en devoir d'exécuter sa résolution, sans laisser s'attêdir par le moindre retard l'ardeur de ses désirs. Sur-le-champ, il se dépouille de ses biens, et vole au monastère. Sa sainteté et son humilité y jetèrent en peu de temps un grand éclat. Aussi, lorsque l'abbé Jean, de bienheureuse mémoire, eut émigré de la lumière de ce monde vers le Seigneur, et que saint Élie, son égal pour la vertu, fut mort à son tour, Theonas, le troisième, fut élu d'un consentement unanime, pour leur succéder dans l'administration de la diaconie.

X. Si j'ai conté le fait, qu'on le croie, ce n'est pas que j'aie dessein de provoquer des séparations entre époux. Je suis bien éloigné de condamner les noces; mais, au contraire, je redis après l'Apôtre : « Le mariage est honorable en tout, et le lit conjugal sans souillure. » Je n'ai voulu que présenter fidèlement au lecteur le principe de la conversion qui donna à Dieu un si grand homme. En retour, et comme témoignage de sa bienveillance, je le prie avant tout, que le trait lui agréé ou non, de vouloir bien me mettre hors de cause, et de réserver ses louanges ou ses critiques pour le héros lui-même. Quant à moi, qui n'ai point prétendu exprimer une opinion personnelle en cette affaire, mais me suis borné au rôle de simple narrateur, il est juste que, ne revendiquant point de part aux éloges qu'on en pourra faire, je ne sois pas non plus en butte aux censures de ceux qui désapprouveront. Que chacun

suum de illo ut diximus unusquisque iudicium : sed moneo, ut ita censuram sui castiget examinis, ne se aequiorem aut sanctiorem diuino credat esse iudicio, quo in eum etiam apostolicarum conlata sunt signa uirtutum, ut taceam de tantorum patrum sententia, a quibus factum eius non solum minime reprehensum, uerum etiam usque adeo conlaudatum esse manifestum est, ut eum summis ac sublimissimis uiris in diaconiae electione praetulerint. Et puto tot spiritualium uirorum deo auctore prolatum non errasse iudicium, quod etiam tanta signorum, ut supra iam dictum est, admiratio confirmabat.

XI. Sed iam tempus est ut promissae disputationis ordinem persequamur. Igitur abba Theonas cum diebus Quinquagesimae nos in nostra cellula uisitasset, uespertina orationum sollempnitate transacta humi paululum considentes coepimus diligentius percontari, cur apud eos tanta obseruantia caueretur, ne quis penitus totis Quinquagesimae diebus uel genua in oratione curuaret uel usque ad horam nonam ieiunare praesumeret, eoque id diligentius scrutabamur, quod nequaquam hoc tanta cautione seruari in Syriae monasteriis uideramus.

XII. Ad haec abba Theonas tali usus est sermonis exordio. Oportet quidem nos auctoritati patrum consuetudinique maiorum usque ad nostrum tempus per tantam annorum seriem protelatae etiam non percepta ratione concedere eamque, ut antiquitus tradita est, iugi obseruantia ac reuerentia custodire. Verumtamen quoniam causas huius rei et rationem uultis agnoscere, accipite breuiter ea quae a senioribus nostris tradita super hac institutione conperimus. Verumtamen antequam scripturae diuinae auctoritas proferatur, si pla-

donc en pense ce qu'il voudra. Je l'avertis néanmoins d'être circonspect dans son jugement. Qu'il n'aille pas s'estimer plus équitable ou plus saint que Dieu lui-même, qui a donné à Theonas de renouveler les miracles des apôtres. Je ne dis rien du sentiment de tant de Pères, qui, loin de reprendre son geste, le louèrent si manifestement. Ne l'ont-ils pas préféré, pour le proposer à la diaconie, aux hommes les plus éminents et les plus sublimes ? Je pense que tant d'hommes spirituels ne se sont point trompés dans le jugement qu'ils ont porté sous l'inspiration de Dieu ; d'autant qu'il se trouvait confirmé par des prodiges si merveilleux, comme je l'ai dit tout à l'heure.

XI. Mais il est temps d'en venir au récit de la conférence que j'ai promise.

Il advint donc que l'abbé Theonas nous fit visite dans notre cellule, aux jours de la Pentecôte. La solennité des vêpres terminée, nous nous assîmes quelques instants par terre, et nous lui demandâmes avec instance pourquoï, durant toute cette période, l'on évitait, chez eux, avec tant de soin de fléchir les genoux pour la prière et de prolonger le jeûne jusqu'à la neuvième heure. Notre curiosité se montrait d'autant plus vive, que nous n'avions pas vu cet usage observé avec un tel scrupule, dans les monastères de Syrie.

XII. Là-dessus, l'abbé Theonas commença : Il faudrait, dit-il, déférer à l'autorité des Pères ; il conviendrait, même si la raison nous en échappait, de céder à la coutume de nos devanciers, que nous voyons se perpétuer jusqu'à notre temps, à travers une si longue suite d'années, et d'y rester persévérément fidèles en toute exactitude et révérence, telle qu'elle nous fut transmise depuis l'antiquité. Toutefois, puisque vous en désirez connaître le motif et le fondement, voici brièvement ce que nos anciens nous ont appris sur ce sujet.

Mais, avant d'alléguer le témoignage de l'Écriture,

cet, de natura ipsius ieiunii et qualitate pauca dicamus, ut disputationem nostram subsequens scripturarum confirmet auctoritas. Diuina sapientia per Ecclesiasten omni rei, id est uniuersis seu prosperis seu quae aduersa putantur et tristia tempus esse proprium designauit dicens : *Omnibus tempus est, et tempus omni rei sub caelo. Tempus pariendi et tempus moriendi, tempus plantandi et tempus euellendi quod plantatum est, tempus occidendi et tempus sanandi, tempus destruendi et tempus aedificandi, tempus plorandi et tempus ridendi, tempus plangendi et tempus saltandi, tempus mittendi lapides et tempus colligendi lapides, tempus amplectendi et tempus longe fieri ab amplexu, tempus adquirendi et tempus perdendi, tempus custodiendi et tempus expellendi, tempus dirumpendi et tempus sarcindi, tempus tacendi et tempus loquendi, tempus amandi et tempus odiendi, tempus belli et tempus pacis*³⁵. Et infra quia tempus est, inquit, omni rei et omni facto³⁶. Nihil igitur ex his bonum esse perpetuum definiuit, nisi cum fuerit horum quid oportune et competenter expletum, ita ut haec eadem, quae nunc oportune gesta bene cedunt, si inopportuno uel incongruo tempore praesumantur, inutilia inueniantur et noxia, absque his dumtaxat quae per se principaliter uel bona uel mala sunt nec aliquando possunt in contrarium deriuari, ut est iustitia, prudentia, fortitudo, temperantia ceteraque uirtutes siue e diuerso uitia, quorum definitiones in aliam partem cadere omnino mutariue non possunt. Si qua uero in utrumque effectum possunt aliquando transire, ut pro qualitate utentium uel bona inueniantur uel mala, haec

35. Eccles., 3, 1-8 (LXX).

36. L. c., 17 (LXX).

nous dirons, s'il vous plaît, quelques mots sur la nature et l'essence du jeûne lui-même. L'autorité des Livres sacrés viendra, par après, confirmer nos discours.

La divine Sagesse nous enseigne par l'*Ecclesiaste* qu'il est un temps pour tout, pour les choses heureuses, comme pour celles que nous réputons contraires et tristes : « Il est un temps pour tout, pour toute chose sous le ciel : un temps pour naître, et un temps pour mourir; un temps pour planter, et un temps pour arracher ce qui a été planté; un temps pour tuer, et un temps pour guérir; un temps pour détruire, et un temps pour bâtir; un temps pour pleurer, et un temps pour rire; un temps pour se lamenter, et un temps pour danser; un temps pour jeter des pierres, et un temps pour les ramasser; un temps pour embrasser, et un temps pour s'abstenir d'embrasser; un temps pour acquérir, et un temps pour perdre; un temps pour garder, et un temps pour rejeter; un temps pour déchirer, et un temps pour coudre; un temps pour se taire, et un temps pour parler; un temps pour aimer, et un temps pour haïr; un temps pour la guerre, et un temps pour la paix »; et plus loin : « Car il est un temps pour toute chose et pour toute œuvre. »

Au sentiment de l'*Ecclesiaste*, rien de tout cela n'est donc bon d'une bonté inamissible, mais seulement à la condition d'être fait à propos et en temps convenable : si bien qu'une même chose, qui réussit, lorsqu'elle vient opportunément, se trouvera inutile et dommageable, si on la risque à contretemps. Il n'y a d'exception que pour ce qui est bon ou mauvais en soi et essentiellement, et ne peut se tourner en sens contraire. Telles la justice, la prudence, la force, la tempérance et les autres vertus; tels aussi, à l'opposé, les vices. Ce sont là des choses qui, par nature, ne peuvent devenir contraires à elles-mêmes, et demeurent formellement rebelles à tout changement. Mais, pour celles qui se tournent également en un sens ou en l'autre, et rencontrent, soit le bien, soit le mal, suivant les disposi-

non absolute pro sua natura, sed pro perpetrantis adfectu et oportunitate temporis uel utilia interdum uel noxia sentiuntur.

XIII. Quamobrem nunc quaerendum est quid super ieiuniorum statu decernere debeamus, utrumnam similiter et ipsum bonum esse eo modo quo iustitiam, prudentiam, fortitudinem ac temperantiam diximus, quae in partem contrariam penitus transire non possunt, an medium quid, quod interdum factum possit prodesse et interdum praetermissum condemnare non possit, quodque nonnumquam egisse reprehensibile sit, nonnumquam praetermissis laudabile. Si enim in illa definitione uirtutum etiam ieiunium censeamus, ut inter principalia bona ciborum abstinentia conlocetur, erit profecto eorum mala et criminosa perceptio. Quidquid enim principali bono contrarium est, sine dubio principale malum esse censendum est. Quod definiri a nobis scripturarum sanctorum non permittit auctoritas. Si enim tali sensu ac proposito ieiunemus, ut peccatum contrahi in escarum participatione credamus, non modo nullos fructus pro abstinentia consequemur, sed etiam reatum maximum ac sacrilegii crimen secundum apostolum contrahemus, *abstinentes a cibis, quos deus creauit ad percipiendum cum gratiarum actione fidelibus et his qui cognouerunt ueritatem. Quia omnis creatura dei bona, et nihil reiciendum quod cum gratiarum actione percipitur*³⁷. *Qui enim putat quid commune esse*³⁸, *illi commune est.* Et idcirco ob solam perceptionem escae neminem legimus condemnatum, nisi forte iunctum quid fuerit uel postea subsecutum, per quod meruerit condemnari.

XIII. Itaque hoc medium esse etiam ex hoc manifestissime declaratur, quia sicut iustificat custoditum, ita

37. 1 Tim., 4, 3-4. 38. Rom., 14, 14.

tions de celui qui agit, on ne les dit pas utiles ou nuisibles absolument et par essence, mais d'après l'intention de leurs auteurs et l'opportunité.

XIII. La question est de savoir maintenant ce que nous devons résoudre sur la nature du jeûne.

Dirons-nous qu'il soit un bien tout comme la justice, la prudence, la force et la tempérance, qui ne peuvent en aucune façon se tourner au sens opposé? Ou bien est-ce une chose indifférente, qu'il soit parfois utile de faire, et parfois innocent de négliger; que l'on soit tantôt répréhensible d'avoir pratiquée, et tantôt digne d'éloge d'avoir omise? Si nous le comptons pour l'une des vertus, et plaçons l'abstinence des aliments entre les biens essentiels, il sera donc mauvais et criminel de se nourrir : car tout ce qui est contraire à un bien essentiel, doit être réputé un mal essentiel. Mais l'autorité des Écritures ne nous permet pas d'en juger de la sorte; et si nous jeûnons dans la pensée que c'est pécher d'user des aliments, non seulement nous n'obtenons aucun fruit de notre abstinence, mais nous encourons, selon l'Apôtre, un très grave reproche et le crime du sacrilège, « en nous abstenant des aliments que Dieu a créés pour être mangés avec action de grâces, par les fidèles et ceux qui ont connu la vérité. Car tout ce que Dieu a créé est bon, et l'on ne doit rien rejeter de ce qui se prend avec action de grâces. » En effet, « si quelqu'un estime une chose impure, pour lui elle est impure¹ ». Aussi ne voit-on pas que personne ait jamais été condamné pour avoir pris de la nourriture, à moins d'une circonstance qui, dans le moment, ou par après, l'ait rendu condamnable.

XIV. Et ceci encore manifeste bien clairement que le jeûne est chose indifférente : qu'il justifie, si on l'observe; mais ne damne pas, si on le rompt, sauf le

1. Parce que la conscience oblige toujours, même lorsqu'elle est erronée.

non condemnat inruptum, nisi forte praecepti transgressio magis quam escarum perceptio puniatur. Principali autem bono ita nullum esse oportet uacuum tempus, ut sine eo cuiquam esse non liceat, quia necesse est cessatione eius in malum conruere negligentem. Nec rursus principali malo ullum conceditur tempus, quia quod noxium semper est, numquam poterit, si admissum fuerit, non nocere uel in partem umquam laudabilem commutari. Ac perinde haec, quibus qualitates statutas uidemus et tempora et quae sic obseruata sanctificant ut omissa non polluant, media esse manifestum est, ut puta nuptias, agriculturam, diuitias, solitudinis remotionem, uigilias, sacrorum lectionem meditationemque librorum ipsaque ieiunia, de quibus principium sermonis exortum est. Quae omnia diuina praeceptio uel sanctarum auctoritas scripturarum non ita incessabiliter obtinenda nec iugiter custodienda decreuit, ut ea paululum intermisisse nefarium sit. Quidquid enim imperatiue decernitur, mortem inrogat non inpletum : quaecumque uero suadentur potius quam iubentur, facta prosunt, infacta non puniunt. Et idcirco aut omnia haec aut certe quaedam pro causa, pro loco, pro modo, pro tempore circumspecte agere nos maiores nostri et prouide obseruare iusserunt, quia si congrue horum aliquid actitetur, aptum atque conueniens, si incongrue, ineptum esse constat ac noxium. Ac si uelit quis in fratris aduentu, in quo Christum debet humanitate reficere et gratissima susceptione complecti, austeritatem ieiunii custodire, nonne inhumanitatis potius crimen incurrit quam laudem aut meritum religionis adquiret? Vel si, cum defectio et inbecillitas carnis reparationem

cas où la transgression d'un précepte, plutôt que l'usage de la nourriture, réclamerait un châtement.

Lorsqu'une chose est bonne essentiellement, il n'est pas un instant de notre vie où on ne la doive trouver, personne n'a licence d'en être jamais dépourvu : parce qu'on ne saurait la négliger, sans tomber dans le péché. Au contraire, point de temps pour ce qui est mauvais par essence : ce qui est toujours nuisible ne saurait manquer de nuire, si on se le permet, ni se muer en quelque chose de louable.

Par conséquent, lorsqu'il s'agit de pratiques auxquelles nous voyons un mode et un temps déterminés, et dont l'observance sanctifie, sans pourtant qu'il y ait faute à les omettre : manifestement, elles sont de soi indifférentes. Ainsi, le mariage, l'agriculture, les richesses, la retraite au désert, les veilles, la lecture et la méditation des livres sacrés, le jeûne enfin, qui fut l'occasion de ce discours. Ce sont là des buts pour notre activité, que ni les préceptes divins ni l'autorité des saintes Écritures ne nous ordonnent de poursuivre avec une telle continuité, que ce soit un crime de prendre quelque relâche. Tout ce qui fait l'objet d'un commandement proprement dit, nous mérite la mort, s'il n'est observé; mais ce qui est plutôt conseillé qu'ordonné, procure des avantages, si on le fait, sans attirer de châtement, si on l'omet. Aussi nos Pères nous ont-ils recommandé de ne nous livrer à toutes ces pratiques, à certaines du moins, qu'avec prudence et circonspection, tenant compte du pourquoi, du lieu, du mode, du temps. C'est qu'en effet tout va à souhait, si elles viennent opportunément; mais embrassées mal à propos, elles sont nuisibles autant que déplacées. Des exemples. Voici venir un frère. C'est le Christ qu'en sa personne nous devons refaire dans des sentiments d'humanité, et recevoir avec la plus aimable charité. Mais on préfère observer strictement le jeûne. N'est-ce pas là encourir le reproche d'inhumanité, plutôt que s'acquérir la gloire et le mérite de la religion? — Ou bien l'épuisement et la faiblesse du corps exigent des

uirium escae perceptione deposcit, non adquiescat aliquis rigorem abstinentiae relaxare, nonne magis crudelis sui corporis homicida quam salutis prouisor est aestimandus? Ita etiam cum tempus festiuitatis escarum congruum fotum et refectionem necessariae absolutionis indulget, si quis ieiuniorum rigidam obseruantiam indisrupte uoluerit retentare, necesse est ut non tam religiosus quam inconditus atque inrationabilis habeatur. Sed et illis haec nihilominus repperientur aduersa, qui humanam laudem ieiuniis aucupantur et inani ostentatione palloris famam sanctitatis adquirent, quos in praesenti suam recepisse mercedem euangelicus³⁹ sermo pronuntiat, uel quorum per prophetam dominus ieiunium detestatur. Ad quorum personam cum sibi obiciens ante dixisset : *Quare ieiunauimus*⁴⁰, *et non aspexisti : humiliuimus animas nostras, et nescisti? Confestim subiciens prodidit causas, cur non merentur audiri : Ecce, inquit, in diebus ieiunii uestri inuenietur uoluntas uestra, et omnes debitores uestros repetitis. Ecce ad lites et contentiones ieiunatis, et percutitis pugno impie. Nolite ieiunare sicut usque ad hanc diem, ut audiatur in excelso clamor uester. Numquid tale est ieiunium, quod elegi, per diem adfligere hominem animam suam? Numquid contorquere quasi circulum caput suum, et saccum et cinerem sternere? Numquid istud uocabitis ieiunium, et diem acceptabilem domino?*⁴¹ Deinde infert docens quomodo acceptabilis fiat continentia ieiunantis atque euidenter enuntiat per se solum ieiunium prodesse non posse, nisi has quae subiciuntur causas habuerit consequentes, *nonne hoc est, inquiens, ieiunium, quod elegi? Dissolue conligationes impietatis, solue fasciculos deprimentes, dimitte eos,*

39. Cf. Mt., 6, 16.

40. Is., 58, 3.

41. L. c., 3-5.

aliments, pour qu'il puisse réparer ses forces. Cependant, tel ne consent point à fléchir la rigueur de son abstinence. Ne faudra-t-il pas l'estimer cruel, et homicide de lui-même, plutôt que soucieux de son salut? — De même encore, il se trouve qu'une fête invite à une trêve d'abstinence, et, en concédant un usage raisonnable de la nourriture, permet une réfection d'ailleurs nécessaire. Quelqu'un s'obstine néanmoins dans l'observance rigide et ininterrompue de ses jeûnes. On le taxera moins de religion que de sottise et de déraison.

De telles manières de faire sont particulièrement funestes à ceux qui recherchent, dans le jeûne, la gloire des hommes, et prétendent s'acquérir un renom de sainteté par la vaine ostentation de leur visage pâle et défait. Ils ont reçu dès ici-bas leur récompense, et déclaire l'Évangile. Et c'est aussi leur jeûne que le Seigneur réproûve par la bouche du prophète. Il commence par se faire à lui-même une objection, comme parlant en leur nom : « Pourquoi avons-nous jeûné, sans que vous regardiez? Pourquoi avons-nous humilié nos âmes, sans que vous y preniez garde? » Il reprend aussitôt, et fait connaître les raisons pour lesquelles ils ne méritent pas d'être exaucés : « C'est, dit-il, que votre volonté propre se trouve au jour de votre jeûne, et vous redemandez vos créances à tous vos débiteurs. Voici : vous jeûnez, pour faire des procès et des querelles; et vous frappez du poing méchamment. Ne jeûnez plus comme vous l'avez fait jusqu'à ce jour, si vous voulez que votre cri soit entendu là-haut. Est-ce là un jeûne qui me plaise, que l'homme afflige son âme durant un jour? Courber la tête comme un cercle, se coucher sur le sac et la cendre : est-ce là ce que vous appelez un jeûne, un jour agréable au Seigneur? » Puis, il enseigne la manière, pour celui qui jeûne, de rendre agréable son abstinence, et prononce évidemment que le jeûne, par soi seul, n'est utile à rien, à moins de s'entourer des conditions suivantes : « Le jeûne qui m'agrée, n'est-ce pas celui-ci? Dénouez les chaînes d'impiété, déliez les fardeaux qui accablent,

qui contracti sunt, liberos, et omne onus disrumpe. Frange esurienti panem tuum, et egenos uagosque induc in domum tuam : cum uideris nudum, operi eum, et carnem tuam ne despexeris. Tunc erumpet quasi mane lumen tuum, et sanitas tua citius orietur, et anteibit faciem tuam iustitia tua, et gloria domini colliget te. Tunc inuocabis, et dominus exaudiet te : clamabis, et dicet : ecce adsum⁴². Videtis ergo ieiunium nequaquam principale bonum a domino iudicari, eo quod non per semet ipsum, sed per alia opera bonum ac deo bene placitum fiat et rursum ex accedentibus causis non solum uanum, uerum etiam odibile censeatur dicente domino : *Cum ieiunauerint, non exaudiam preces eorum*⁴³.

XV. Non enim misericordia, patientia et caritas uel illa praedictarum praecepta uirtutum, in quibus utique bonum est principale, propter ieiunia sunt tenenda, sed potius ieiunia propter illa. Elaborandum est enim ut uirtutes illae, quae uere bonae sunt, ieiuniis adquirentur, non ut ad ieiuniorum terminum tendant illa exercitia uirtutum. Ob hoc ergo est utilis carnis afflictio, ob hoc ei adhibenda est inediae medicina, ut per illam ad caritatem, in qua immobile ac sine ulla temporis exceptione perpetuum bonum est, peruenire possimus. Neque enim medicinae, aurificinae uel ceterarum quae in hoc mundo sunt artium disciplinae propter instrumenta quae ad eius opus pertinent exercentur et non potius ferramenta propter artis exercitium praeparantur. Quae sicut utilia sunt peritis, ita superflua his qui artis ipsius nesciunt disciplinam, et sicut his, qui ad efficiendum opus suum eorum ministerio fulciuntur, plurimum prosunt, ita illis, qui cuius rei gratia instituta sint ignorantes sola eorum posses-

42. L. c., 6-9.

43. Ier., 14, 12.

renvoyez libres les opprimés, brisez tous les jougs. Rompez votre pain à celui qui a faim, faites entrer dans votre maison les pauvres et les sans-abri. Si vous voyez un homme nu, couvrez-le, et ne méprisez point votre propre chair. Alors, votre lumière éclatera comme un matin, et la santé vous viendra promptement; la justice marchera devant votre face, et la gloire du Seigneur sera votre arrière-garde. Alors, vous appellerez, et le Seigneur vous entendra; vous crierez, et il vous dira : Me voici. »

Vous le voyez, Dieu n'estime pas que le jeûne soit un bien par essence : puisqu'il ne lui agréé pas par lui-même, mais à raison d'autres bonnes œuvres; et qu'au rebours, les circonstances peuvent le rendre vain et, plus encore, odieux : « Quand ils jeûneront, je n'écouterai pas leurs prières », dit le Seigneur.

XV. En effet, la miséricorde, la patience, la charité ou les autres vertus précédemment nommées et dans lesquelles assurément réside le bien par essence, ne doivent pas se subordonner au jeûne, mais le jeûne à elles. Il faut travailler à les acquérir, elles qui sont vraiment bonnes, par le moyen du jeûne; et non pas leur donner le jeûne pour terme. Affliger la chair a son utilité; l'abstinence est un bon traitement à lui appliquer : pourquoi? Afin d'arriver, par cette méthode, à la charité, où consiste le bien immuable et perpétuel, sans exception de temps.

Car songez : la médecine, l'orfèvrerie, les autres arts qui sont dans le monde, ne s'exercent pas en vue des instruments nécessaires à leurs travaux; ce sont les instruments qui sont ordonnés à la pratique de l'art. Utiles aux habiles, ceux-ci deviennent de vains hochets entre des mains ignorantes de la science de l'art. Ils profitent beaucoup à qui sait les utiliser pour produire; mais à celui qui, ne connaissant pas la fin pour laquelle ils sont destinés, se contente simplement de les

sione contenti sunt, penitus prodesse non possunt, quia utilitatis suae summam in retentatione eorum tantum, non in operis consummatione constituunt. Illud ergo est optimum principaliter, propter quod fiunt illa quae media sunt, ipsum uero praecipuum bonum non ob aliam causam, sed propter suam tantum agitur bonitatem.

XVI. Quod quidem a ceteris, quae media esse praediximus, his secernitur modis : si per se bonum sit et non per aliud aliquid : si propter se necessarium sit et non propter aliud : si inmutabiliter semperque sit bonum ac perpetuo suam retinens qualitatem nunquam possit in partem transire contrariam : si ademptio uel cessatio eius non possit non summam inferre perniciem : si id quod illi contrarium est similiter principale sit malum nec in partem bonam possit aliquando transire. Quae definitiones, quibus principium honorum natura discernitur, adscribi ieiuniis omnino non possunt. Neque enim ex semet ipsis bona aut propter se necessaria sunt, quia propter acquirendam cordis et corporis puritatem salubriter exercentur, ut aculeis carnis obtunsis mens pacifica suo reconcilietur auctori, nec inmutabiliter semperque sunt bona, quia plerumque eorum intermissione non laedimur, immo etiam in perniciem interdum animae inportunius celebrata uertuntur. Sed nec principale malum est id quod illi uidetur aduersum, id est ciborum naturaliter iucunda perceptio : quae, nisi intemperantia atque luxuria uel alia quaedam uitia subsequantur, mala non potest definiri, quia non quod intrat in os, coinquinat hominem, sed quae procedunt de ore, haec coinquant hominem⁴⁴. Principali itaque derogat bono nec perfecte aut sine peccato illud exsequitur,

44. Mt., 15, 11.

avoir, ils ne peuvent servir absolument de rien : car toute leur utilité, à ses yeux, consiste à les posséder, non à faire œuvre quelconque.

Je conclus : le bien essentiel est celui auquel se rapportent les choses indifférentes ; et ce premier bien ne se fait point lui-même en vue d'autre chose, mais pour sa propre bonté.

XVI. Il se distingue des autres biens que nous avons nommés jusqu'ici choses indifférentes, par les moyens que voici : le bien essentiel est bon par lui-même, non à raison d'autre chose ; il est nécessaire pour lui-même, et non pour une fin différente ; il est toujours et immuablement bon, restant perpétuellement ce qu'il est, sans pouvoir revêtir la qualité contraire ; s'il subit une éclipse, si on le néglige, une ruine immense en est la suite ; son contraire est aussi le mal essentiel, et ne peut, non plus que lui, changer de nature.

Or, ces notes auxquelles se reconnaît le bien essentiel, ne sauraient être attribuées au jeûne en aucune façon. — Il n'est pas bon de soi, ni nécessaire pour lui-même : ce qui en fait la pratique salutaire, c'est qu'elle se propose d'acquérir la pureté de cœur et de corps, et de réconcilier l'âme purifiée avec son Auteur, en émoussant les aiguillons de la chair. — Il n'est pas toujours et immuablement bon ; car il nous arrive fréquemment de l'interrompre, sans en éprouver aucun dommage. Bien plus, il tourne à la perte de l'âme, lorsqu'on s'y livre à contretemps. — Son contraire, c'est-à-dire le plaisir que l'on trouve naturellement à manger, n'est pas non plus un mal essentiel, car, s'il ne s'accompagne d'intempérance, de luxure ou de quelque autre vice, on ne peut dire qu'il soit mauvais : « Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme ; mais ce qui sort de la bouche, voilà ce qui souille l'homme. »

Ceci posé, c'est déroger au bien essentiel, ce n'est pas l'accomplir selon la perfection ni sans péché, que

quisquis id non propter se, sed propter aliud aliquid facit. Omnia enim huius gratia facienda sunt, ipsum uero propter se solum est expetendum.

XVII. Talem igitur definitionem super ieiunii qualitate iugiter retinentes ita illud totis animi uiribus adpetamus, ut tamen tunc demum id nobis congruum nouerimus, si in eo temporum ratio, si qualitas, si mensura seruetur, nec ita ut in ipso spei nostrae terminum defigamus, sed ut per ipsum ad puritatem cordis et apostolicam caritatem peruenire possimus. Igitur ex hoc ipso ieiunium, cui non solum specialia praefixa sunt tempora quibus uel exerceri debeat uel remitti, sed etiam qualitas modusque propositus est, non principale bonum, sed medium quoddam esse manifestum est. Ceterum haec, quae praecepti auctoritate uel mandantur ut bona uel interdiciuntur ut noxia, numquam ita exceptioni temporum subiacent, ut interdum aut quae uetita sunt fieri debeant aut quae imperata sunt praetermitti. Nec enim ullus iustitiae, patientiae, sobrietati, pudicitiae, caritati statutus est modus, nec rursus iniustitiae, impatientiae, furori, impudicitiae, inuidiae atque superbiae libertas aliquando permissa est.

XVIII. Quamobrem his de ieiunii qualitate praemissis subdenda adhuc sanctarum scripturarum uidentur auctoritas, per quam manifestius adprobetur ieiunium perpetuo custodiri nec debere nec posse. In euangelio ieiunantibus Pharisaeis una cum discipulis Iohannis Baptistae cum apostoli, utpote amici atque conuiuiae caelestis illius sponsi, necdum ieiuniorum obseruantiam custodirent, discipuli Iohannis, qui summam iustitiae se ieiuniis possidere credebant, quippe illius sectatores qui eximius paenitentiae praedicator ita cunctis populis formam suo praebebat exem-

de le faire en vue d'autre chose. Tout doit se rapporter à lui; lui-même doit être recherché pour soi seul.

XVII. Tenons constamment ce sentiment sur la nature du jeûne. Nous pourrons ensuite nous y porter de toutes les forces de notre âme, sachant qu'il nous sera bon, si nous y observons le temps, la qualité, la mesure convenable, sans mettre en lui le terme de notre espérance, mais avec la pensée de parvenir, par son moyen, à la pureté du cœur et à la charité enseignée par l'Apôtre. Le seul fait qu'on lui ait déterminé des temps spéciaux, et qu'on en ait encore réglé la qualité et la mesure, prouve assez clairement qu'il n'est pas bon par essence, mais tient le milieu entre le bien et le mal. Ce que l'autorité d'un précepte ordonne comme bon ou interdit comme mauvais, n'est point soumis de la sorte à des exceptions de temps, si bien que l'on doive parfois faire ce qui est défendu, omettre ce qui est prescrit. La justice, la patience, la sobriété, la pureté, la charité n'ont point de mesure déterminée¹; et d'autre part, l'injustice, l'impatience, la colère, l'impureté, l'envie, la superbe ne reçoivent jamais leurs franchises.

XVIII. Après ces préliminaires sur la nature du jeûne, il me semble bon d'invoquer par surcroît l'autorité des saintes Écritures. La preuve en deviendra plus manifeste, que le jeûne perpétuel n'est pas obligatoire ni possible.

Nous lisons dans l'Évangile que les Pharisiens jeûnaient, et les disciples de Jean aussi, tandis que les apôtres, comme amis et convives du céleste époux, n'avaient point la même pratique. Or, les disciples de Jean pensaient bien tenir, dans leur jeûne, la somme de la justice. Est-ce qu'ils ne suivaient pas la trace de cet extraordinaire prédicateur de la pénitence, modèle à tous les peuples par l'exemple de sa vie, qui ne se

1. Pour ce qui regarde le temps, comme le contexte le montre bien.

plo, ut non solum uaria escarum genera quae humanis usibus subgeruntur abnueret, uerum etiam communem panis ipsius esum penitus ignoraret, domino conqueruntur dicentes : *Quare nos et Pharisei ieiunamus frequenter, discipuli autem tui non ieiunant?*⁴⁵ Quibus respondens dominus euidenter ostendit non omni tempore congruum esse ieiunium nec necessarium, cum aliqua uel festiuitas temporum uel interueniens caritatis occasio, indulgentiam refectionis admittit, *numquid possunt, inquit, filii sponsi lugere quamdiu cum illis est sponsus? Venient autem dies cum ab eis auferetur sponsus, et tunc ieiunabunt*⁴⁶. Quae uerba licet ante resurrectionem dixerit corporis sui, tamen proprie Quinquagesimae tempus ostendunt, in quo post resurrectionem per quadraginta dies domino cum discipulis epulante ieiunare illos cotidianae eius praesentiae gaudium non sinebat.

XVIII. GERMANVS : Quare igitur tota Quinquagesima abstinentiae rigorem prandiis relaxamus, cum utique Christus quadraginta tantum diebus post resurrectionem cum discipulis fuerit conmoratus?

XX. THEONAS : Non incongrua interrogatio uestra rationem integerrimae ueritatis meretur agnoscere. Post ascensionem saluatoris nostri, quae quadragesimo resurrectionis eius acta est die, apostoli reuersi de monte Oliueti, in quo se ad patrem pergens praebuit intuendum, sicut etiam Actuum apostolorum lectio contestatur, ingressi Hierosolymam decem diebus aduentum spiritus sancti expectasse referuntur, quibus expletis quinquagesima cum die cum gaudio susceperunt⁴⁷. Et ita est per haec festiuitatis huius numerus euidenter inpletus, quem in ueteri quoque legimus testamento figuraliter adumbratum, in quo

45. Mt., 9, 14.

46. L. c., 15.

47. Cf. Act., 1, 12 sq.

refusait pas seulement les mets variés dont les hommes font usage, mais ignorait le pain lui-même, qui forme la nourriture commune de tous? Ils se plaignent donc au Seigneur : « Pourquoi, tandis que nous et les Pharisiens, nous jeûnons fréquemment, vos disciples ne jeûnent-ils pas? » Mais sa réponse montre évidemment que le jeûne n'est pas toujours nécessaire ni convenable, lorsque le caractère festif du temps ou, d'aventure, quelque raison de charité conseillent de l'interrompre. « Les amis de l'époux peuvent-ils être dans le deuil, tant que l'époux est avec eux? Mais il viendra des jours où l'époux leur sera ôté, et alors ils jeûneront. » Ces paroles, il est vrai, furent prononcées avant la Résurrection de son corps. Mais elles font justement penser à la Pentecôte; car alors, durant les quarante jours qui suivirent la Résurrection, le Seigneur mangeait avec ses disciples, et la joie de sa présence quotidienne ne leur permettait pas de jeûner.

XIX. GERMAIN. — Pourquoi relâcher la rigueur de l'abstinence, en prenant notre repas au milieu du jour, durant toute la Pentecôte, alors que le Seigneur n'est resté que quarante jours avec ses disciples, après la Résurrection?

XX. THEONAS. — Votre question ne manque point d'à-propos, et mérite de connaître la vérité tout entière.

Après l'Ascension de notre Sauveur, qui se fit le quarantième jour de la Résurrection, les apôtres revinrent du mont des Oliviers, où il leur avait donné de le voir remontant vers son Père, ainsi que l'atteste le livre des *Actes*. Rentrés dans Jérusalem, ils attendirent pendant dix jours la venue de l'Esprit-Saint. Après quoi, c'est-à-dire le cinquantième jour, ils le reçurent dans la joie. Ainsi se trouva évidemment complété le nombre consacré par la présente fête.

Nous le voyons d'ailleurs figuré dans l'Ancien Testament. Les prêtres y devaient offrir au Seigneur, après

consummatis ebdomadibus septem primitiarum panis⁴⁸ per sacerdotes domino iubebatur offerri : qui uerissime per apostolorum praedicationem, qua in illo die conlationati leguntur ad populum, oblati domino comprobatur, uerus scilicet primitiarum panis, qui nouae doctrinae institutione prolatus quinque milibus uiro- rum escae suae munere satiatis primitiuum de Iudaeis Christianorum populum domino consecrauit⁴⁹. Et ideo hi quoque decem dies cum superioribus quadraginta pari sollempnitate sunt ac laetitia celebrandi. Cuius festiuitatis traditio per apostolicos uiros ad nos usque transmissa eodem tenore seruanda est. Ideo namque in ipsis diebus nec genua in oratione curuantur, quia inflexio genuum uelut paenitentiae ac luctus indicium est. Vnde etiam per omnia eandem in illis sollempnitatem quam die dominica custodimus, in qua maiores nostri nec ieiunium agendum nec genua flectendum ob reuerentiam resurrectionis dominicae tradiderunt.

XXI. GERMANVS : Potestne haec caro insolitis blandimentis tam longae festiuitatis infecta non aliquid sentuosum de illo quamuis absciso uitiorum fomite germinare, aut mens praesumptis ultra consuetudinem dapibus onerata non erga famulum corpus rigorem dominationis inflectere, praesertim cum in nobis uiridior aetas cito ad rebellionem subdita membra possit compellere, si uel escas solitas abundantius uel certe insolitas licentius praesumamus ?

XXII. THEONAS : Si rationabili mentis uniuersa quae gerimus adpendamus examine et de puritate cordis nostri non aliorum iudicia, sed nostram semper conscientiam consulamus, certum est istam refectionis

⁴⁸. Cf. Deut., 16, 9 sq.

⁴⁹. Cf. Act., 2.

sept semaines écoulées, le pain des prémices. Mais ce pain des prémices, le vrai, fut réellement offert à Dieu, par la prédication que les apôtres firent à la foule en ce jour-là; c'était le pain de la nouvelle doctrine, lequel nourrit et rassasia généreusement cinq mille hommes, et consacra au Seigneur le peuple chrétien, comme des prémices prises sur les Juifs.

Voilà pourquoi ces dix jours doivent être unis aux quarante premiers, et célébrés avec une même solennité et une joie égale. La tradition de cette fête s'est transmise jusqu'à nous par les chrétiens de l'âge apostolique. Notre devoir est d'y rester fidèle, sans y rien changer. C'est pourquoi nous ne courbons pas non plus les genoux pour la prière, en ces jours, parce que cette posture est un signe de pénitence et de douleur. On voit par là que nous leur donnons absolument la même solennité qu'au dimanche, où nos Pères nous ont appris qu'il ne fallait ni jeûner ni fléchir les genoux, par honneur pour la Résurrection du Seigneur.

XXI. GERMAIN. — La chair ne sera-t-elle point flattée par les douceurs insolites d'une fête si prolongée ? Et dès lors, se peut-il que la racine des vices, si bien retranchée qu'elle soit, ne germe pas des épines nouvelles ? L'esprit, appesanti par une bonne chère inaccoutumée, ne fléchira-t-il pas la rigueur de son empire à l'égard de son serviteur le corps ? Chez nous surtout, la verdeur de la jeunesse ne va-t-elle pas tôt pousser à la rébellion nos membres domptés, si nous prenons les mets habituels avec une plus grande abondance, ou nous en permettons d'extraordinaires ?

XXII. THEONAS. — Pesons tous nos actes sur la balance de la raison ; et, pour ce qui regarde la pureté du cœur, consultons toujours notre conscience, non le jugement d'autrui : moyennant quoi, cette trêve ne

intercapedinem iustae districtioni obesse non posse, si modo ut dictum est aequam indulgentiae continentiaeque mensuram pari lance perpendens utramque similiter nimietatem mens incorrupta castiget, et utrum spiritum nostrum deliciarum deprimat pondus, an uero alteram hoc est corporis partem maior abstinentiae inclinet austeritas, uera discretione distinguat, illam uel comprimens uel subleuans portionem, quam uel extolli senserit uel grauari. Nihil enim dominus noster ad cultum atque honorem suum absque iudicii moderatione uult fieri, quia *honor regis iudicium diligit*⁵⁰. Et idcirco sapientissimus Salomon, ut in neutram partem uergente iudicio declinemus, admonet dicens : *Honora deum de tuis iustis laboribus, et deliba ei de fructibus iustitiae tuae*⁵¹. Etenim residet in conscientia nostra incorruptus quidam ac uerus iudex, qui nonnumquam super statu puritatis nostrae cunctis errantibus solus ipse non fallitur. Omni igitur cautione atque sollertia iugis circumspecti cordis seruetur intentio, ne quo modo iudicio nostrae discretionis errante aut inconsideratae continentiae cupiditate succensi aut desiderio nimiae remissionis inlecti substantiam uirium nostrarum ad iniquae trutinæ libremus examen, sed in altera quidem lance animae puritatem, in altera autem uires corporis conlocantes ita uero conscientiae iudicio utraque pendamus, ut in neutram partem unius rei adfectu praeponderante peruersi uel ad inmodicam districtionem uel ad nimiam remissionem aequitatis libram propensius inclinemus, et illud nobis uel pro remissionis uel pro districtionis nimietate dicatur : *Nonne si recte offeras, non recte autem diuidas, peccasti?*⁵² Illas etenim ieiuniorum uiclimas, quas nobis uiolenta uiscerum conuulsione inconsiderate extorquentes domino recte offerre nos

50. Ps. 98, 4.

51. Prov., 3, 9 (1xx).

52. Gen., 4, 7 (1xx).

saurait assurément faire tort à une juste austérité. Mais, encore une fois, il faut, d'une âme impartiale, faire la mesure égale à l'indulgence et à l'abstinence, et les maintenir en équilibre, de façon à corriger tout excès, d'une part comme de l'autre; distinguer, à la lumière de la véritable discrétion, si le poids des délices déprime la partie spirituelle, ou si l'excessive rigueur de notre jeûne déprime l'autre plateau, qui est celui du corps; appuyer, enfin, sur le plateau que nous voyons s'élever, et soulever celui que nous voyons s'abaisser. Notre-Seigneur ne veut pas que nous fassions rien pour son culte et son honneur sans la gouverne du jugement, parce que « l'honneur du roi aime la justice ». Aussi le très sage Salomon nous donne-t-il l'avertissement de ne dévier ni d'un côté ni de l'autre, suivant la pente de notre jugement : « Honore le Seigneur de tes justes travaux, et offre-lui les prémices des fruits de ta justice. » C'est qu'en notre conscience réside un juge incorruptible et fidèle, qui, lors même que tous seraient dans l'erreur sur le sujet de notre pureté, lui seul ne se trompe jamais.

Il importe donc de garder notre cœur constamment attentif et circonspect, en toute prudence et sagacité, de peur que, si le jugement de notre discrétion venait à errer, nous ne nous laissions enflammer par le désir d'une abstinence inconsiderée ou séduire par l'amour d'une excessive douceur! Ce serait peser nos forces sur une balance fautive. Non; mais, mettant sur un plateau la pureté de l'âme, sur l'autre notre vigueur corporelle, pesons-les selon le jugement véridique de la conscience, de manière à n'être entraînés ni d'une part ni de l'autre, par une affection prépondérante et vicieuse. Si nous inclinons la balance, ou vers une austérité sans mesure, ou vers un trop grand relâchement, il nous serait dit pour cet excès : « Si vous avez bien offert et que vous n'avez pas bien partagé, n'avez-vous point péché? » Les sacrifices extorqués à notre pauvre estomac, au prix de convulsions violentes, nous avons beau les croire offerts à Dieu

credimus, ille qui *diligit misericordiam et iudicium*⁵³ execratur dicens : *Ego dominus diligens iudicium, odio habens rapinam in holocausto*⁵⁴. Illos etiam qui oblationum id est officiorum atque actuum suorum praecipua ad folum carnis atque usus proprios praesumentes reliquias eorum domino ac minimam deferunt portionem, uelut operarios fraudulentos sermo diuinus ita condemnat : *Maledictus qui facit opera domini fraudulenter*⁵⁵. Non ergo inmerito eum, qui se ita iniquo fallit examine, increpat dominus dicens : *Verumtamen uani filii hominum, mendaces filii hominum*⁵⁶ *in stateris, ut decipiant*. Et idcirco beatus apostolus, ut discretionis moderamina retinentes in neutram partem inlecti nimietate uergamur, admonet dicens : *rationalabile obsequium uestrum*⁵⁷. Quam rem etiam legislator similiter interdicit ita praecipiens : *Statera iusta, et aequa sint pondera, iustus modius, aequisque sextarius*⁵⁸, Salomone quoque parem super hoc sententiam proferente : *Pondus magnum et pusillum et mensurae duplices, immunda sunt ante dominum utraque, et qui facit ea in adinventionibus suis conpedietur*⁵⁹. Proinde non solum illo quo diximus, sed etiam hoc modo studendum est nobis, ut nec iniqua pondera in cordibus nostris nec in horreis conscientiae nostrae mensuras duplices habeamus, id est ne nobis ea quae ad districtioris regulam pertinent mollienda abundantiore remissionis indulgentia praesumentes eos, quibus uerbum domini praedicamus, districtioribus praeceptis et grauioribus quam ipsi sustinere possumus ponderibus obruamus : quod cum facimus, quid nisi

selon la droiture; Celui qui « aime la miséricorde et la justice », les exécute : « Je suis le Seigneur, dit-il, qui aime la justice, et qui hait l’holocauste venant de rapine. » Par ailleurs, ceux qui consacrent le principal de leurs offrandes, je veux dire de leur service et de leurs actes, à favoriser la chair et à satisfaire leurs propres besoins, ne réservant au Seigneur que des restes, une part insignifiante, la divine parole les condamne à leur tour comme des ouvriers infidèles : « Maudit soit celui qui fait l’œuvre de Dieu avec fraude ! » Ainsi, ce n’est pas sans motif que le Seigneur éclate en reproches contre celui qui se laisse tellement abuser par un jugement sans équité : « Cependant, s’écrie-t-il, les fils des hommes sont vains, les fils des hommes sont menteurs, quand ils pèsent afin de tromper. » Le bienheureux Apôtre aussi nous avertit de garder les tempéraments de la discrétion, afin de ne pencher ni à droite ni à gauche, victimes d’une outrance pleine de mirages : il parle, en effet, d’« un culte raisonnable et spirituel ». Le Législateur porte la même défense : « Que vos balances, ordonne-t-il, soient justes; vos poids, justes; juste, votre boisseau; juste, votre setier. » Salomon, enfin, a sur ce sujet une pensée toute semblable : « Le double poids, grand et petit, et les doubles mesures sont deux choses abominables devant le Seigneur; et celui qui se livre à ces pratiques, se prendra lui-même à ses propres ruses. »

Cependant, nous n’avons parlé jusqu’ici que d’une seule manière d’éviter les faux poids et les mesures doubles, dans les affaires de la conscience et le secret jugement du cœur. En voici une autre. Il ne faut pas, tandis que nous nous lâchons la bride avec une indulgence excessive, pour adoucir les exigences de l’austérité régulière, il ne faut pas, dis-je, accabler ceux à qui nous prêchons la parole de Dieu, sous des commandements plus sévères et des fardeaux plus lourds que ceux que nous pouvons nous-mêmes porter. Lorsque nous agissons de la sorte, que faisons-nous,

53. Ps. 32, 5. 54. Is., 61, 8. 55. Ier., 48, 10 (LXX).
56. Ps. 61, 10. 57. Rom., 12, 1. 58. Lev., 19, 36.
59. Prov., 20, 10-11 (LXX).

duplici pondere atque mensura praeceptorum domini mercedem frugemque uel appendimus uel metimur? Si enim aliter ea nobis, aliter nostris fratribus dispensemus, recte increpamur a domino, eo quod stateras dolosas ac mensuras duplices habeamus, secundum illam sententiam Salomonis qua dicitur : *Abominatio est domino pondus duplex, et statera dolosa non est bonum in conspectu eius*⁶⁰. Hoc etiam modo reatum dolosi ponderis duplicisque mensurae euidenter incurrimus, si districtiora quaedam quam priuatim per nostras cellulas exercere consueuimus humanae laudis cupidilate coram fratribus ostentemus, abstinentiores scilicet et sanctiores apparere adfectantes humano conspectui quam diuino : qui morbus praecipue non modo uitandus, uerum etiam abominandus est nobis. Sed interea a quaestione proposita paulo longius euagati ad eandem a qua discessimus reuertamur.

XXIII. Igitur praedictorum dierum ita est custodienda sollemnitas, ut corporis atque animae cultui prosit magis remissio indulta quam noceat, quia nec ullius festiuitatis gaudium aculeos carnis obtundere nec inmitis ille aduersarius dierum nouit reuerentia mitigari. Vt ergo et diebus festis statuta consuetudinis sollemnitas conseruetur et saluberrimus parsimoniae modus minime transcendatur, sufficit ut indulgentiam remissionis eo usque progredi patiamur, ut cibus, qui hora diei nona fuerat capiendus, paulo citius id est sexta hora pro festiuitate temporis capiatur, ea ratione dumtaxat, ut escarum solitus modus uel qualitas non mutetur, ne puritas corporis uel integritas mentis

60. L. c., 23 (LXX)

que peser et mesurer avec un double poids et une mesure double les denrées et les récoltes du Seigneur? Si nous dosons les préceptes d'une manière pour nous, et d'une autre pour nos frères, Dieu nous reproche justement d'avoir des balances trompeuses et des mesures doubles, selon cette sentence de Salomon : « C'est une abomination devant le Seigneur que le double poids, et la balance trompeuse n'est pas chose bonne devant lui. »

C'est encore tomber évidemment dans le péché du poids trompeur et de la double mesure, que de faire parade à la vue de nos frères, par un désir de gloire humaine, de pratiques plus austères que celles auxquelles nous avons coutume de nous livrer dans nos cellules : en effet, c'est vouloir paraître plus abstinents et plus saints aux yeux des hommes, que nous ne le sommes aux yeux de Dieu. Or, il n'est point de vice qu'il faille davantage, je ne dis pas éviter, mais abominer.

Cependant, nous nous sommes écartés un peu loin de notre sujet; il faut y revenir.

XXIII. On observera donc la solennité de la Pentecôte, de manière que les adoucissements consentis durant cette période, profitent au bien du corps et de l'âme, plutôt que de leur nuire. Car il n'est point de fête dont la joie puisse étouffer les aiguillons de la chair; et nous avons un Adversaire farouche, que ne sait point adoucir la révérence due aux plus saints des jours. Afin donc de conserver aux jours de fêtes la solennité fixée par la coutume, sans outrepasser la mesure d'une salutaire parcimonie, il suffira de ne pas laisser franchir à l'indulgence et aux douceurs les limites suivantes : la nourriture que nous réservions pour la neuvième heure, nous la prendrons un peu plus tôt, c'est-à-dire à la sixième heure, étant donné le caractère festif du temps, mais nous ne changerons rien à la mesure accoutumée ni à la qualité, de crainte que la pureté du corps et l'intégrité d'âme conquises

abstinentia Quadragesimae conquisita Quinquagesimae remissione depereat nihilque nobis prosit obtinuisse ieiuniis, quod mox amitti cogat incauta saturitas, praesertim cum etiam hostis nostri non ignota uersutia tunc praecipue munitionem nostrae puritatis inpugnet, cum eius custodiam senserit sollemnitas cuiusquam celebritate laxatam. Quamobrem uigilantissime prouidendum est, ne umquam mentis nostrae uigor blandis seductionibus eneruetur neue ut supra iam dictum est castimoniae puritatem Quadragesimae continuo labore quaesitam Quinquagesimae requie ac securitate perdamus. Et idcirco nulla penitus in ciborum qualitate uel modo admittatur adiectio, sed ab escis, quarum continentia diebus profestis integritatem pudicitiae tuebatur, etiam diebus celeberrimis similiter temperemus, ne laetitia festiuitatis perniciosissimam nobis carnalium incentiuorum suscitans pugnam uertatur in luctum illamque excellentiorem nobis quae gaudio incorruptionis exultat festiuitatem mentis eripiat et incipiamus post breuem carnalis laetitiae uanitatem amissam cordis pudicitiam longo paenitentiae maerore deflere. Studendum quin immo est, ut non frustra ad nos illa propheticae adhortationis commonitio dirigatur : *Celebra Iuda festiuitates tuas, et redde uota tua*⁶¹. Si enim continentiae iugitatem interiecta dierum sollemnitas non mutarit, spiritalibus feriis iugiter perfruemur, et ita nobis a seruili operatione cessantibus erit mensis ex mense, et sabbatum ex sabbato⁶².

XXIII. GERMANVS : Quid causae est, ut sex ebdomadibus Quadragesima celebretur, licet in quibusdam prouinciis religionis forsitan propensior cura adieccisse ebdomadem etiam septimam uideatur, cum neuter

61. Nah., 1, 15. 62. Is., 66, 23.

par l'abstinence du carême, ne se perdent par les mitigations de la Pentecôte, et qu'il ne nous serve de rien d'avoir obtenu par le jeûne ce qu'une imprudente satiété ne tarderait pas à nous arracher. Précautions d'autant plus nécessaires, que c'est à l'ennemi une habileté bien connue, de s'attaquer à notre pureté, lorsqu'il nous voit moins sur nos gardes parmi la célébration de quelque solennité. Il faut beaucoup veiller à ne jamais laisser la vigueur de notre âme s'énerver dans de flatteuses douceurs, afin, comme je l'ai dit, de ne point perdre, dans le repos et la sécurité de la Pentecôte, la parfaite chasteté acquise par le continuel labeur du carême. Ainsi, point d'extra, ni pour la qualité ni pour la quantité de la nourriture. Les mets dont la privation gardait notre pureté sans atteinte aux jours ordinaires, proscrivons-les également durant les jours les plus solennels, de peur que l'allégresse de la fête, en nous suscitant les combats de la chair, ne se change en deuil, et ne fasse s'évanouir la fête plus excellente de l'esprit, qui consiste dans la joie triomphante de l'innocence parfaite. Après la joie charnelle, si brève et si vaine, nous devrions pleurer dans les longues afflictions de la pénitence, notre pureté perdue. Non, non ! tâchons au contraire, que l'exhortation du prophète ne nous soit pas adressée en vain : « Célèbre, ô Juda, tes fêtes, accomplis tes vœux. » Si les solennités qui viennent interrompre le cours ordinaire du temps, ne changent rien à la continuité de notre abstinence, nous jouirons de fêtes spirituelles sans trêve, et, cessant de cette sorte toute œuvre ser vile, « nous irons de nouvelle lune en nouvelle lune, et de sabbat en sabbat. »

XXIV. GERMAIN. — Pourquoi le carême ne dure-t-il que six semaines ? Il est vrai qu'en certaines prouinces, une religion plus vive peut-être en a fait ajouter une septième ; mais on y retranche le samedi et le

numerus, die dominico sabbatoque subtracto, quadraginta dierum impleat summam? Sex enim et triginta dies in ipsis ebdomadibus tantummodo concluduntur.

XXV. THEONAS : Licet quorundam pia simplicitas huius rei amputet quaestionem, tamen, quia etiam illa, quae alius interrogatione indigna duxisset, scrupulosius perscrutantes integram obseruantiae nostrae ac mysterii ueritatem desideratis agnoscere, eidentissimam etiam huius rei percipite rationem, ut manifestius adprobetis nihil irrationabile nostros tradidisse maiores. Lege Moysaica uniuerso populo generalis promulgata praeceptio est : *Decimas tuas et primitias offeres domino deo tuo*⁶³. Itaque qui substantiarum nostrarum omniumque fructuum decimas offerre praecipimur, multo magis necesse est ut ipsius quoque conuersationis nostrae et humani usus operumque nostrorum decimas offeramus, quae profecto in supputatione Quadragesimae euidenter implentur. Omnium enim dierum numerus, quibus reuolutus in orbem annus includitur, triginta sex semis dierum numero decimatur. In septem uero ebdomadibus, si dies dominici et sabbata subtrahantur, quinque et triginta supersunt dies ieiuniis deputati. Sed adiecta illa uigiliarum die, qua usque in gallorum cantum inlucescente dominica ieiunium sabbati protelatur, non solum sex et triginta dierum numerus adimpletur, uerum etiam pro decimis quinque dierum, qui residui uidebantur, si illud quod superadiectum est noctis spatium computetur, plenitudini totius summae nihil deerit.

XXVI. Quid uero de primitiis dicam, quas ab omnibus qui Christo fideliter famulantur cotidie certum est exhiberi? Nam cum expergefacti a somno et quasi rediuiua post soporem alacritate surgentes, priusquam

63. Ex. 22, 29.

dimanche, et donc on n'y atteint pas davantage le chiffre de quarante¹. Il n'y a en tout, dans ces six semaines, que trente-six jours.

XXV. THEONAS. — C'est là un problème que la simplicité pieuse d'un bon nombre supprime entièrement. Mais, puisque vous sondez avec tant de scrupule les sujets mêmes où un autre n'aurait pas estimé qu'il y eût lieu de s'enquérir, tant le désir vous anime de pénétrer le fond de notre observance et de sa mystique signification, en voici une raison évidente, où vous reconnaîtrez clairement que nos anciens ne nous ont rien transmis que de raisonnable.

Dans la Loi de Moïse, c'était un précepte général, promulgué pour tout le peuple : « Tu offriras la dîme et les prémices de tes biens au Seigneur ton Dieu. » S'il nous est commandé d'offrir la dîme de nos biens et de nos récoltes, combien plus est-il nécessaire que nous offrions aussi la dîme de notre vie, de notre activité humaine, de nos œuvres. Et c'est ce que nous faisons très exactement par le moyen du carême. La dîme des jours que l'année renferme dans sa révolution complète, est de trente-six et demi. Or, si, de sept semaines, vous retranchez les dimanches et les samedis, il reste trente-cinq jours consacrés au jeûne. Ajoutez-y la grande vigile du samedi, où nous continuons le jeûne jusqu'au chant du coq, aux premières heures du dimanche de la Résurrection : et vous n'avez pas seulement trente-six jours; mais, en comptant le temps de la nuit pour la dîme des cinq jours de reste, vous obtenez un total auquel il ne manque rien.

XXVI. Que dirai-je des prémices? N'est-ce point la vérité, que tous les fidèles serviteurs du Christ les présentent chaque jour? A leur premier réveil, et retrouvant, après le sommeil, le mouvement de la vie : avant de concevoir, dans leur cœur, une impression quel-

1. Cf. Dom Pierret, *Dict. de spiritualité*, Carême. Conférences, 3 13

motum sensus illius corde concipiant uel memoriam aut curam rei familiaris admittant, cogitationum suarum ortus atque principia diuinis consecrant holocaustis, quid nisi primitias uere suorum fructuum per summum pontificem Iesum Christum pro usu uitae huius et imagine cotidianae resurrectionis exsoluunt? Quique etiam a somno exciti hostiam iubilationis suae deo similiter offerentes primo linguae suae motu ipsum inuocant, ipsius nomen laudesque concelebrant, atque ad canendos ei hymnos prima labiorum claustra reserantes immolant deo sui oris officia : cui etiam pari deferunt modo prima manuum suarum gressuumque libamina, cum e cubilibus consurgentes in oratione consistunt, et priusquam in propriis causis membrorum suorum fungantur officio, nihil sibi de ministerio eorum ante decerpunt, sed ad ipsius honorem promouent gressum atque in eius laudatione defigunt, et ita cunctorum motuum suorum primitias protensione manuum, incuruatione genuum et totius corporis prostratione persoluunt. Illud enim quod decantatur in psalmo alias implere non possumus : *Praeueni in maturitate, et clamaui*⁶⁴, et : *Praeueniunt oculi mei ad te diluculum : ut meditarer eloquia tua*⁶⁵, et : *Mane oratio mea praueuiet te*⁶⁶, nisi ut post quietem somni in hanc lucem ut supra diximus uelut e tenebris ac morte reuocati de uniuersis officiis mentis et corporis nihil omnino in nostris praesumere necessitatibus audeamus. Nullus namque est alius quem aut propheta praueuerit matulinus aut nos praueuere similiter debeamus, nisi aut nosmet ipsos, id est occupationes nostras et adfectus curasque mortales, sine quibus esse non possumus, aut suggestiones subtilissimas inimici, quas nobis adhuc quiescentibus ac sopore demersis per

64. Ps. 118, 147.

65. L. c., 148.

66. Ps. 87, 14.

conque, avant d'admettre la mémoire ou le souci de leurs intérêts matériels, ils consacrent aux holocaustes divins la naissance et l'origine de leurs pensées. Or, qu'est-ce là, sinon payer véritablement les prémices de leurs fruits par Jésus-Christ, le souverain pontife, pour l'usage qui leur est donné de la vie et cette image de résurrection quotidienne? Ils offrent semblablement à Dieu, au sortir du sommeil, l'hostie de leur jubilation. Le premier mouvement de leur langue est pour l'invoquer, célébrer son nom et ses louanges; c'est pour lui chanter des hymnes qu'ils ouvrent tout d'abord les portes de leurs lèvres, immolant à Dieu le service de leur bouche. Ils lui adressent en même manière la première offrande de leurs mains et de leurs pieds, lorsque, se levant de leur couche, ils se tiennent debout en oraison; et qu'au lieu d'accomplir les fonctions de leurs membres pour leurs propres affaires, ils n'en veulent d'abord rien distraire pour soi, mais n'avancent leurs pas qu'en vue de l'honneur de Dieu ou ne les arrêtent que pour sa louange, acquittant ainsi les prémices de tous leurs mouvements, par leurs mains tendues, et leurs genoux ployés, et tout leur corps prosterné.

Nous ne pouvons remplir, en effet, ce qui se chante dans le psaume : « J'ai devancé le matin, et j'ai crié vers vous »; « Avant le point du jour, mes yeux se sont levés vers vous »; « Le matin, ma prière vous préviendra », que si, rappelés à la lumière du jour après le repos du sommeil, comme du sein des ténèbres et de la mort, nous n'osons rien prélever pour nos propres besoins, des fonctions de notre âme ni de notre corps. Car, quel est celui que le prophète a prévenu dès le matin et que nous devons semblablement prévenir? Ce n'est pas un autre que nous-mêmes, nos préoccupations, nos penchants, nos soucis de mortels, dont il nous est impossible de nous affranchir, — ou que l'ennemi, et les suggestions subtiles qu'il s'efforce d'insinuer en nous avec les fantômes de vains songes, tandis que nous sommes encore abandonnés au repos

phantasias inanium somniorum inferre conatur, quibus nos mox euigilatuos occupet et inuoluat, ut primitiarum nostrarum opima deflorans primus ipse decerpat. Quamobrem omni nobis cautione curandum est, si tamen uim praedicti uersiculi opere uolumus adimplere, ut ita primos matutinarum cogitationum ortus sollers uigilantia tueatur, ne quid ex eis festina praesumptio liuentis adtaminet inimici nostrasque primitias tamquam uiles iam atque communes a domino faciat reprobare. Qui si praeuentus a nobis peruigilantis circumspectione non fuerit, anticipationis nequissimae consuetudinem non deponens cotidie nos fraudibus suis praeuenire non desinet. Et idcirco si placitas et acceptabiles deo primitias ex fructibus mentis nostrae optamus offerre, non mediocrem sollicitudinem debemus impendere, ut omnes nostri corporis sensus matutinis praecipue horis tamquam sacrosancta domini holocausta in omnibus inlibata atque intacta seruemus. Quod deuotionis genus multi etiam saecularium summa cautione custodiunt, qui ante lucem uel diluculo consurgentes nequaquam familiaribus ac necessariis mundi huius actibus implicantur, priusquam cunctorum actuum suorum operationumque primitias ad ecclesiam concurrentes diuino studeant sacrare conspectui.

XXVII. Porro quod dicitis diuerso more, id est sex uel septem ebdomadibus per nonnullas prouincias Quadragesimam celebrari, una ratio idemque ieiuniorum modus diuersa ebdomadarum obseruatione concluditur. Hi enim sex ebdomadarum sibi obseruantiam praefixerunt, qui putant die quoque sabbati ieiunandum. Sex ergo in ebdomade ieiunia persoluunt, quae eosdem sex et triginta dies sexies reuoluta consummant. Vna ergo, quemadmodum diximus, ratio idem-

et plongés dans le sommeil, afin de nous en occuper et embarrasser à notre prochain réveil, et, déflorant le meilleur de nos prémices, de le ravir pour soi. Par suite, voulons-nous accomplir efficacement tout le sens du susdit verset il nous faut, en toute prudence, armés d'une ingénieuse vigilance, prendre soin de défendre le premier éveil de nos pensées matinales, de peur que la jalousie de l'ennemi, prompte à s'en emparer, n'y porte quelque flétrissure, et ne fasse rejeter nos prémices par le Seigneur, comme viles désormais et banales. S'il n'est prévenu par la plus délicate circumspection, il se gardera lui-même de quitter ses criminelles manœuvres, et c'est journellement qu'il nous prévient de ses ruses.

Si donc nous souhaitons d'offrir à Dieu, telles des hosties de complaisance et toujours agréées, les prémices des fruits de notre esprit, nous ne devons pas dépenser une médiocre sollicitude à garder tous nos sens, principalement aux heures du matin, comme les sacrés holocaustes du Seigneur, inviolés et intacts. Beaucoup, même parmi les gens du monde, cultivent, avec une délicatesse infinie, ce genre de dévotion. Levés avant le jour ou dès la prime aurore, ils ne s'embarrassent pas dans les soins de ce monde, avant d'accourir à l'église, pour consacrer, en la divine présence, les prémices de toutes leurs actions et de leurs travaux.

XXVII. Pour ce que vous dites des différentes manières de célébrer le carême, ici de six semaines, et là de sept, qui se rencontrent en certaines provinces, le jeûne demeure pourtant égal et identique au fond, sous cette apparente diversité. Là où l'on a fixé l'observance à six semaines, c'est que l'on pense devoir jeûner le samedi. On acquitte donc six jours par semaine; et ce nombre, six fois répété, fait le même total de trente-six. Ainsi, comme nous l'avons dit, le jeûne

que est ieiuniorum modus, licet in ebdomadaram numero discrepare uideantur.

XXVIII. Sed profecto cum rationem huius rei humana oblitterasset incuria, tempus hoc, quo anniuersariae ut dictum est decimae deo triginta sex semis ieiuniis offeruntur, Quadragensimae nomen accepit, quod fortasse uel propter hoc uisum sit hoc uocabulo debere censer, quod Moyses uel Helias uel ipse dominus noster Iesus Christus quadraginta diebus ieiunasse traduntur⁶⁷. Ad cuius numeri sacramentum illi quoque quadraginta anni, quibus Israhel est in solitudine commoratus⁶⁸. Et quadraginta similiter mansiones, quibus eam mystice pertransisse describitur, non incongrue coaptantur. An fortasse ipsa decimatio recte quasi ab usu telonei Quadragensimae nomen acceperit? Ita enim illa publica uulgo uocatur exactio, ex qua tanta lucri portio regis commodis deputatur, quantum et nobis a rege omnium saeculorum pro usu uitae nostrae legitimum Quadragensimae uectigal exigitur. Sane licet ad propositam non pertineat quaestionem, tamen quia se obtulit narrationis occasio, nec hoc quidem praetereundum puto, quod frequentissime seniores nostri idcirco illis diebus maxime inpugnari omne monachorum genus antiqua inimicae gentis consuetudine testabantur et ad transmigrandum de suis sedibus acrius perurgueri, eo quod secundum illam similitudinem, qua tunc Aegyptii filios Israhel uiolentis afflictionibus opprimebant, nunc quoque uerum Israhel, id est monachorum plebem intellectuales Aegyptii duris ac lutulentis operibus incuruare conentur, ne per amicam deo quietem terram Aegyptiam deserentes ad heremum uirtutum salubriter transeamus, ita ut aduersum nos Pharaon infremens dicat :

⁶⁷. Cf. Ex., 34, 28; 3 Reg., 19, 8; Mt., 4, 2. ⁶⁸. Cf. Deut., 29, 5.

est égal et identique de part et d'autre, bien que le chiffre des semaines diffère.

XXVIII. Telle est la raison profonde de notre obseruance. Mais l'insouciance des hommes l'effaça de leur mémoire; et le temps où nous offrons à Dieu la dîme de l'année par trente-six jours et demi de jeûne, reçut le nom de carême, ou quarantaine. Peut-être pensa-t-on devoir adopter ce vocable, parce que Moïse, Élie et le Seigneur lui-même avaient jeûné quarante jours. Les quarante années qu'Israël demeura dans le désert, et les quarante mystiques stations qui en marquèrent la traversée, s'accordent aussi très bien au mystère de ce nombre. Ou bien cette dîme d'un nouveau genre reçut le nom de quarantaine, par un emprunt fait aux usages de la perception. Telle est, en effet, dans le populaire, la manière de désigner l'impôt qui affecte au service du roi une part des bénéfiques proportionnelle au légitime impôt du carême, que le roi de tous les siècles exige de nous, pour la jouissance de la vie présente.

Voici maintenant qui n'a aucun rapport avec la question. Mais, puisque l'occasion se présente d'en parler, je ne crois pas devoir le taire. Nos anciens ont témoigné fréquemment de la coutume suivante chez la nation ennemie des démons. Durant ces jours, ils redoublent leurs attaques contre l'espèce des moines, et les poussent avec plus d'impétuosité à quitter leurs cellules, pour passer en d'autres lieux. De même que les Égyptiens opprimaient jadis les enfants d'Israël sous de violentes afflictions, ces Égyptiens spirituels s'efforcent de courber sous un dur et boueux travail le véritable Israël, le peuple spirituel des moines. Ils voudraient nous empêcher d'abandonner, par une tranquillité agréable à Dieu, la terre d'Égypte, et de passer au désert des vertus, où réside le salut. Le Pharaon frémit de colère contre nous, et s'écrie : « Ils sont

*Otiosi sunt, et ideo uociferantur dicentes : eamus et sacrificemus domino deo nostro. Opprimantur laboribus, et solliciti sint in operibus suis, et non sint solliciti in uerbis uanis*⁶⁹. Nam utique uanitas eorum sanctum domini sacrificium, quod non nisi in heremo liberi cordis offertur, summam adstruit uanitatem : *Abominatio enim peccatori religio*⁷⁰.

XXVIII. Hac igitur Quadragesimae lege qui iustus ac perfectus est non tenetur nec exigui huius canonis subiectione contentus est, quem profecto illis, qui per totum anni spatium deliciis uel negotiis saecularibus implicantur, ecclesiarum principes statuerunt, ut uel hac legali quodammodo necessitate constricti his saltim diebus uacare domino cogerentur ac dierum uitae suae, quos totos quasi fructus quosdam fuerant uoraturi, uel decimas domino dedicarent. Ceterum iusti, quibus *lex non est posita*⁷¹ quique spiritalibus officiis non exiguum illam id est decimam partem, sed totum uitae suae tempus inpendunt, quia liberi sunt a decimarum legalium functione, idcirco si eos superueniens honesta et sancta necessitas coartarit, audent istam stationem ieiunii absque ulla disceptatione laxare. Non enim ab eis decimarum exiguitas mutilatur, qui omnia sua domino secum pariter obtulerunt. Quod profecto absque summo fraudis reatu facere ille non poterit, qui nihil uoluntarie offerens deo inexcusabiliter soluere decimas suas legis necessitate compellitur. Quapropter liquido conprobatur perfectum esse non posse famulum legis, qui uel illa quae prohibentur cauet uel illa quae praecipiantur exsequitur, sed illos uere esse per-

69. Ex., 5, 8-9 (LXX).

70. Sir., 1, 24 (LXX).

71. 1 Tim., 1, 9.

oisifs, et c'est pourquoi ils vocifèrent, disant : Allons, et sacrifions au Seigneur, notre Dieu. Qu'on les charge de travail, qu'ils soient tout occupés à la besogne, et qu'ils ne prêtent plus l'oreille à des paroles vaines ! » Vains eux-mêmes, les démons représentent comme la suprême vanité le sacrifice saint du Seigneur, qui ne s'offre que dans le désert d'un cœur libre, car « la religion est une abomination au pécheur ».

XXIX. Cependant, l'homme juste et parfait n'est point lié par la loi du carême, et ne peut se contenter du joug d'une règle aussi modeste. Les chefs des Églises l'ont établie pour les gens du monde, qui sont pris, tout l'espace de l'année, par leurs plaisirs et leurs affaires. En les enchaînant en quelque sorte par cette nécessité légale, ils ont voulu les contraindre à vaquer au Seigneur du moins pendant ces jours, et à lui consacrer la dîme de leur vie, qu'autrement la vanité dévorerait tout entière. Mais il n'en va pas de même sorte pour les justes. « La Loi n'a pas été faite » pour eux¹. Ils ne donnent pas aux exercices spirituels une part si mince, un dixième seulement de leur temps, mais toute leur vie. Dès là, ils sont affranchis du paiement de la dîme légale; et si quelque honnête et sainte nécessité vient à les y forcer, ils ne craignent pas de rompre la station du jeûne, sans plus de débat. Ce n'est point là porter atteinte à la modicité de la dîme, puisqu'ils se sont offerts eux-mêmes avec tout ce qu'ils avaient. Au contraire, celui qui n'offre rien à Dieu volontairement, n'agirait pas de même, sans se rendre gravement coupable de fraude. Il est tenu strictement, lui, d'acquitter sa dîme; et la loi ne lui laisse pas d'excuse.

Par où il apparaît clairement que la perfection n'est point le lot du serviteur de la loi, qui se borne à éviter ce qui est défendu et à faire ce qui est prescrit. Mais ceux-là sont vraiment parfaits, qui n'usent pas des li-

1. Comparer la note du c. 3.

fectos, qui etiam his quae a lege concessa sunt non utuntur. Et hac ratione cum de Moysaica lege dicatur : *Nihil enim ad perfectum perduxit lex*⁷², nonnullos sanctorum in ueteri testamento perfectos legimus extitisse, quia transcendentis legis imperium sub euangelica perfectione uixerunt, *scientes quod iustis lex non est posita, sed iniustus et non subditis, impiis et peccatoribus, sceleratis et contaminatis*⁷³, et cetera.

XXX. Sciendum sane hanc obseruantiam Quadragesimae, quamdiu ecclesiae illius primitiuae perfectio inuiolata permansit, penitus non fuisse. Non enim praecepti huius necessitate nec quasi legali sanctione constricti artissimis ieiuniorum terminis clauderentur, qui totum anni spatium aequali ieiunio concludebant. Verum cum ab illa apostolica deuotione desciscens cotidie credentium multitudo opibus suis incubare coepisset nec eas usui cunctorum, fidelium secundum apostolorum instituta diuideret, sed priuatim inpendiis suis consulens non seruare tantum sed etiam augere contenderet, Annaniae et Sapphirae exemplum non contenta sectari, id uniuersis tunc sacerdotibus placuit, ut homines curis saecularibus inligatos et paene ut ita dixerim continentiae uel conpunctionis ignaros canonica ieiuniorum ad sanctum opus indicatione reuocarent et uelut legalium decimarum necessitate compellerent, quae utique infirmis prodesse possit, perfectis praediuicari non possit, qui sub gratia euangelii constituti uoluntaria legem deuotione transcendunt, ut ad illam apostolicae sententiae peruenire beatitudinem possint : *Peccatum enim in uobis non dominabitur : non enim estis sub lege sed sub gratia*⁷⁴.

72. Hebr., 7, 19.

73. 1 Tim., 1, 9-10.

74. Rom., 6, 14.

bertés mêmes que la loi leur accorde. A la vérité, malgré ce qui est dit de la Loi mosaïque, qu' « elle n'a rien amené à la perfection », nous lisons qu'il y eut des parfaits parmi les saints de l'Ancien Testament. Mais ce fut qu'ils dépassèrent le commandement de la Loi, pour vivre sous la perfection évangélique, « sachant que la Loi n'a pas été faite pour les justes, mais pour les injustes et les rebelles, les impies et les pécheurs, les scélérats et les impudiques ».

XXX. D'ailleurs, l'observance du carême n'exista point, tant que la perfection de l'Église primitive demeura inviolée. Nul précepte pour contraindre, nulle disposition légale; le jeûne n'était pas étroitement déterminé, mais on comprenait tout le temps de l'année dans un jeûne invariable. Cependant, la multitude des fidèles s'éloignait tous les jours de cette dévotion introduite par les apôtres. On se mit à couvrir ses richesses. Au lieu de les partager pour le commun usage de tous les fidèles, ainsi que les apôtres l'avaient réglé, chacun s'occupa de ses propres dépenses. Et, non content de suivre l'exemple d'Ananie et de Saphire, on ne se borna pas à conserver son avoir; on s'efforça de l'augmenter.

C'est alors que tous les évêques¹, voyant les hommes embarrassés dans les soins du siècle et à peu près sans notion, si je puis ainsi dire, de l'abstinence ni de la componction, résolurent de leur imposer un jeûne régulier et comme une dîme légale, afin de les ramener et de les contraindre par nécessité à faire œuvre sainte. Cette mesure, bienfaisante aux faibles, n'était pas capable de préjudicier aux parfaits. Vivant sous la grâce de l'Évangile, leur dévotion volontaire va plus loin que la loi, afin de parvenir à la béatitude exprimée par l'Apôtre : « Le péché ne dominera pas en vous, parce que vous n'êtes pas sous la Loi, mais sous

1. Au temps de Cassien encore, le terme *sacerdotes* désignait couramment les prêtres du premier ordre, c'est-à-dire les évêques.

Vere enim dominationem in illo non potest exercere peccatum, qui fideliter sub gratiae libertate consistit.

XXXI. GERMANVS : Quia non potest fallax haec apostoli esse sententia, quae securitatem non solum monachis, sed etiam omnibus Christianis generaliter reprobmittit, nimium nobis uidetur obscura. Cum enim cunctos qui euangelio credunt a iugo et dominatione peccati liberos atque alienos esse pronuntiet, quomodo paene in omnibus baptizatis uiget dominatio peccatorum secundum sententiam domini qua ait : *Omnis qui facit peccatum seruus est peccati?*⁷⁵

XXXII. THEONAS : Quaestionem nobis rursus immodicam inquisitio uestra commouet. Cuius uim licet sciam ab inexpertis nec tradi posse nec percipi, tamen in quantum potero uerbis absoluere et breuiter expedire temptabo, si modo intellectus uester ea quae dicimus etiam operibus subsequatur. Quaecumque enim non per doctrinam, sed per experientiam cognoscuntur, sicut tradi ab inexperto nequeunt, ita nec mente concipi uel teneri ab eo qui non simili studio fuerit atque institutione fundatus. Et idcirco necessarium reor, ut primum diligentius inquiramus quodnam sit propositum uel uoluntas legis uel quae gratiae disciplina atque perfectio, ut consequenter ex his seu dominationem peccati seu expulsionem eius possimus agnoscere. Itaque lex principaliter iubet expeti copu-

75. Ioh., 8, 34

la grâce. » Le péché ne saurait, en effet, exercer sa domination sur l'âme qui est fidèle à demeurer sous la liberté de la grâce¹.

XXXI. GERMAIN. — La sentence de l'Apôtre ne peut mentir, qui promet en retour la sécurité, non seulement aux moines, mais à tous les chrétiens en général. Or, c'est ce qui nous la rend excessivement obscure. Il déclare, en effet, que tous ceux qui croient à l'Évangile sont libres, affranchis du joug et de la domination du péché. Comment, alors, se fait-il que cette domination s'exerce chez presque tous les baptisés ? Car, le Seigneur le dit : « Quiconque fait le péché, est esclave du péché. »

XXXII. THEONAS. — Votre question soulève derechef un problème infini ; et je sais que, si l'on n'est instruit par l'expérience, il est également impossible d'en livrer et d'en saisir le secret. J'essayerai toutefois, selon mon pouvoir, de le résoudre et de l'expliquer brièvement. J'y mets cette unique condition, que votre intelligence ne s'intéresse pas seule à mes paroles, mais qu'elle s'accompagne de la pratique et des œuvres. Ainsi en va-t-il de tout ce qui s'apprend par l'expérience, et non par doctrine : celui qui ne l'a pas pratiqué, est incapable d'en instruire les autres ; et l'on ne saurait non plus le comprendre ni le retenir, à moins d'être fondé dans une direction et des principes analogues.

Cela posé, je crois nécessaire de considérer d'abord avec soin le but et la volonté de la Loi, puis la discipline et la perfection de la grâce. Sur ces principes, nous pourrions discerner ce qu'il faut entendre par la domination du péché et l'expulsion du péché.

La Loi fait du mariage un commandement princi-

1. Contrairement à ce que dit Cassien, la pratique du jeûne à jours fixes (mercredi et vendredi) est attestée dès le premier siècle. (Cf. *Doctrines des apôtres*, 8, 1 et Duchesne, *Origines du culte chrétien*, c. 8, 1.)

lam nuptiarum dicens : *Beatus qui habet semen in Sion et domesticos in Hierusalem*⁷⁶, et : *Maledicta sterilis quae non peperit*⁷⁷. E contrario gratia ad incorruptionis perpetuae puritatem et castimoniam nos beatæ uirginitatis inuitat *beatæ*, inquiring, *steriles, et ubera quae non lactauerunt*⁷⁸, et : *Qui non oderit patrem et matrem et uxorem, non potest meus esse discipulus*⁷⁹, et illud apostoli : *Reliquum est ut et qui habent uxores tamquam non habentes sint*⁸⁰. Lex dicit : *Decimas tuas et primitias non tardabis offerre*⁸¹, gratia : *Si uis perfectus esse, uade uende omnia quae habes et da pauperibus*⁸². Lex talionem conuiciorum et iniuriarum non prohibet ultionem dicens : *Oculum pro oculo, dentem pro dente*⁸³. Gratia congeminatione iniuriarum uel caedis quae fuerit inrogata nostram patientiam uult probari et ad duplicis dispendii tolerantiam paratos esse nos praecipit, *qui te percusserit, in dextera maxilla tua, praebere illi alteram. Et illi qui uult tecum in iudicio contendere et tunicam tuam tollere, remitte ei et pallium*⁸⁴. Illa inimicos odio habendos, haec ita diligendos esse decernit, ut pro ipsis etiam deo semper censeat supplicandum⁸⁵.

XXXIII. Quisquis igitur hoc euangelicae perfectionis culmen ascenderit, iste profecto supra omnem legem tantarum uirtutum meritis sublimatus et uniuersa quae per Moysen praecepta sunt quasi parua despiciens tantum sub gratia saluatoris se esse cognoscit, cuius adiu-

76. Is., 31, 9 (LXX). 77. ?? 78. Lc., 23, 29. 79. Lc., 14, 26. 80. I Cor., 7, 29. 81. Ex., 22, 29. 82. Mt., 19, 21. 83. Ex., 21, 24. 84. Mt., 5, 39-40. 85. Cf. Mt., 5, 44.

pal : « Heureux, dit-elle, celui qui a sa postérité dans Sion, et les gens de sa maison dans Jérusalem » ; et : « Maudite, la stérile qui n'enfante pas¹ ! » La grâce, au contraire, nous invite à la pureté de la perpétuelle intégrité et à la continence de la virginité bienheureuse : « Heureuses les stériles, et les mamelles qui n'ont pas allaité » ; « Celui qui ne hait pas son père, et sa mère, et son épouse, ne peut être mon disciple. » Et voici un mot de l'Apôtre : « Il faut donc que ceux qui ont une femme, soient comme n'en ayant pas. »

La Loi dit : « Vous ne tarderez pas à offrir vos dîmes et vos prémices » ; et la grâce : « Si tu veux être parfait, va, vends tout ce que tu as, et le donne aux pauvres. »

La Loi ne défend pas de répondre à l'invective par l'invective, à l'injure par l'injure : « Oeil pour œil, dent pour dent². » La grâce veut, pour preuve de notre patience, que nous souffrions le redoublement de l'injure ou des coups que nous avons subis ; elle ordonne d'être prêt à supporter double perte : « Si quelqu'un vous frappe sur une joue, présentez-lui encore l'autre ; et à celui qui veut vous appeler en justice, pour avoir votre tunique, abandonnez encore votre manteau. »

L'une dit : « Haïssez vos ennemis » ; l'autre : « Aimez-les » ; et elle va jusqu'à prescrire de prier Dieu pour eux sans cesse.

XXXIII. Quiconque a su gravir ces sommets de la perfection évangélique, se trouve assurément élevé, par le mérite de si grandes vertus, au-dessus de toute la Loi³. Tous les commandements portés par Moïse, lui semblent désormais petits et mesquins ; et il a conscience de n'être plus sujet que de la grâce du Sauveur,

1. Ces mots ne se trouvent pas dans l'Écriture ; mais ils expriment bien la pensée juive, que la fécondité est une bénédiction, et la stérilité, un opprobre.

2. Comparer la note du c. 4.

3. Les considérations de ce chapitre ont pour but de montrer que la voie des conseils est plus simple et plus sûre, et qu'elle seule libère entièrement de la domination du péché.

torio se ad illum sublimissimum statum intellegit peruenisse. Non ergo dominatur in eo peccatum, quia caritas dei quae diffusa est in cordibus nostris per spiritum sanctum qui datus est nobis⁸⁶ omnem alterius cuiusquam rei excludit adfectum, nec potest aut uetita concupiscere aut imperata contemnere, cuius totum studium totumque desiderium diuino amori semper intentum usque adeo uilium rerum oblectatione non capitur, ut etiam his quae concessa sunt non utatur. In lege autem, in qua coniugiorum iura seruantur, quamuis cohibita luxuriae euagatio uni tantum feminae mancipetur, tamen nequaquam possunt carnalis concupiscentiae aculei non uigere, et difficile est ut ignis, cui etiam studiose pabula suggeruntur, ita praefixis terminis includatur, ut non etiam extra euagatus amburat quidquid adtigerit. Cui etiamsi sua illa ita semper occurrat obiectio, ut exaestuare extrinsecus non sinatur, tamen etiam dum cohibetur incendit, quia uoluntas ipsa culpabilis est et ad uelocissimos adulteriorum raptatur excessus consuetudo concubitus. Ceterum quos gratia saluatoris sancto incorruptionis amore flammauerit, ita omnes carnalium desideriorum spinas dominicae caritatis igne consumunt, ut nec tepens fauilla uitiorum refrigerium integritatis inminuat. Legis ergo famuli licitorum usu ad illicita prolabuntur, gratiae participes, dum licita contemnunt, illicita non nouerunt. Sicut autem uiuit in coniugii amatore peccatum, ita etiam in eo qui decimas suas ac primitias tantum redhibere contentus est. Necessse est enim eum, dum tardat aut negligit, aut in qualitate earum aut quantitate aut in cotidiana distributione peccare. Qui enim iubetur ea quae sua sunt infatigabiliter indigentibus ministrare, quamlibet ea summa

86. Rom., 5, 5.

dont le secours, il le voit, l'a fait parvenir à un état si sublime. Le péché ne domine donc plus en lui. « La charité de Dieu, répandue dans nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné », exclut, en effet, toute autre affection; elle est aussi incapable de convoiter ce qui est défendu, que de mépriser ce qui est commandé, elle dont l'étude et tout le désir sont dans le divin amour, et ne se posent même pas sur les choses permises, bien loin qu'ils se laissent prendre aux basses voluptés. Quant à la Loi, qui garantit le droit mutuel des époux, elle a beau restreindre les emportements de la chair à l'unité du mariage : il est impossible que les aiguillons de la luxure ne restent très vivaces. Un feu auquel on s'applique à fournir des aliments, se renferme malaisément dans les bornes qu'on lui a fixées; mais il s'échappe pour brûler tout ce qu'il touche. Je veux qu'il trouve là continuellement un objet présent qui l'empêche de jeter au dehors ses ardeurs. Il ne laisse pourtant pas de brûler, alors même qu'il est contenu; car c'est la volonté elle-même qui est coupable, et l'habitude de l'acte conjugal emporte très vite aux excès de l'adultère. Pour ceux, au contraire, que la grâce du Sauveur enflamme d'une sainte passion pour l'incorruption parfaite ils consomment par le feu de la charité divine toutes les épines des charnels désirs, de sorte qu'il ne se trouve même pas chez eux de cendres tièdes des vices, pour ôter à la fraîcheur de leur intégrité. Bref, les serviteurs de la Loi sont entraînés par l'usage de ce qui est licite, à ce qui ne l'est pas; les enfants de la grâce, parce qu'ils renoncent aux choses permises, ne connaissent pas les illicites.

Or, comme chez le partisan du mariage, le péché est également en celui qui se contente de payer la redevance de la dîme et des prémices. Il est fatal qu'il manque, soit par retard, soit par négligence, sur la qualité ou sur la quantité, ou enfin dans la distribution quotidienne qu'il en fait. Représentez-vous un homme obligé à servir infatigablement son bien aux

fide ac deuotione dispenset, tamen difficile est ut non laqueos peccatorum frequenter incurrat. In illis uero qui consilium domini non spreuerunt, sed omnem substantiam suam pauperibus praerogantes sumpta cruce sua largiorem gratiae subsequuntur, peccatum non potest dominari. Non enim eum sacratas iam Christo opes et quasi alienas pia distributione pecunias dispensantem infidelis seruandi uictus cura mordebit nec elemosynae hilaritatem abiget maesta cunctatio, quia quod semel totum obtulit deo, id iam alienum sine propriae necessitatis recordatione aut angusti uictus timore dispergit, qui se certus est cum ad desideratam peruenerit nuditatem multo magis a deo quam uolucrum caeli esse pascendum. E contrario is qui substantiam retinens mundialem aut decimas fructuum suorum atque primitias aut partem pecuniarum constrictus legis antiquae sanctione distribuit, licet peccatorum suorum ignem maxime hoc elemosynae rore restinguat, tamen, quantauis opes suas magnanimitate dispenset, impossibile est ut se ad plenum eruat a dominatione peccati, nisi forte per gratiam saluatoris cum re etiam ipsum adfectum deposuerit possidendi. Pari modo non potest non cruento peccati imperio famulari, quicumque oculum pro oculo, dentem pro dente⁸⁷ ex praecepto legis eruere aut odio habere inimicum suum mauult, quia necesse est eum, dum talionis uicissitudine ulcisci suam optat iniuriam, dum contra inimicos odii amaritudinem seruat, furoris atque irae perturbatione odii accendi. Quicumque uero sub euangelicae gratiae inluminacione uersatur, ac malum non resistendo superans sed ferendo dexteram percipienti maxillam etiam alteram praebere uoluntarius non moratur⁸⁸, uolenti aduersum se de tunica litigium

87. Cf. Ex., 21, 24.

88. Cf. Mt., 5, 39-40.

indigents : si grandes que puissent être sa foi et sa dévotion dans cette charité, comme il est difficile qu'il ne tombe maintes fois dans les filets du péché! Voyez, d'autre part, celui qui n'a pas méprisé le conseil du Seigneur. Après avoir distribué tous ses biens aux pauvres, il a pris sa croix, et il suit le dispensateur de la grâce. Le péché pourrait-il dominer en lui? Sa fortune est déjà consacrée au Christ, ses richesses ne sont plus à lui; et, tandis qu'il en fait pieusement le partage, il n'est point mordu par le souci infidèle de garder pour vivre, aucune hésitation chagrine ne vient gêner la joie qui sied à l'aumône. Ayant tout donné à Dieu, rien ne lui appartient plus; et il le dispense comme tel, sans souvenir de ses propres besoins, sans crainte pour le morceau de pain qui le fera vivre, tant il est dans la certitude que, parvenu au dépouillement désiré, Dieu le nourrira avec bien plus de sollicitude encore que l'oiseau du ciel. Au contraire, celui qui retient la substance de ce monde, et distribue, soit la dîme ou les prémices de ses biens, soit une part de son argent, sous l'obligation de la Loi ancienne : il n'est pas, il est vrai, de rosée pareille à cette aumône, pour éteindre le feu de ses péchés; cependant, quelle que soit sa magnanimité dans ce partage de sa fortune, il est impossible qu'il s'arrache entièrement à la domination du péché, à moins que, par la grâce du Sauveur, il ne renonce, en même temps qu'à son bien, à l'esprit de propriété.

Pareillement, il est impossible que celui-là ne demeure pas sous l'homicide empire du péché, qui réclame, avec la Loi, œil pour œil, dent pour dent, ou préfère haïr son ennemi. Tandis qu'il souhaite des représailles égales à l'offense et nourrit contre ses adversaires une haineuse amertume, les passions de la rage et de la colère le brûlent d'un feu continuel. Mais quiconque vit dans la lumière de la grâce évangélique; triomphe du mal, non par la résistance, mais par la patience; à qui le frappe, présente volontairement et sans retard l'autre joue; à qui veut soulever un débat

commouere remittit et pallium, quique diligit inimicos suos et orat pro calumniantibus sibi, hic peccati reppulit iugum ac uincla disrupit. Non enim uiuit sub lege, quae non interimit seminaria peccatorum (unde non inmerito de ipsa beatus apostolus *reprobatio*, inquit, *fit praecedentis mandati propter infirmitatem eius et inutilitatem : nihil enim ad perfectum perduxit lex*⁸⁹, et dominus per prophetam *et dedi*, inquit, *eis praecepta non bona, et iustificationes, in quibus non uiuent in eis*⁹⁰), sed sub gratia, quae non ramos tantum nequitiae amputat, sed ipsas penitus radices noxiae uoluntatis euellit.

XXXIII. Quisquis ergo perfectionem euangelicae studuerit tenere doctrinae, hic sub gratia constitutus peccati dominatione non premitur : hoc est enim esse sub gratia, quae a gratia mandantur implere. Quicumque uero perfectionis euangelicae plenitudini subiectus esse noluerit, non ignoret se, quamuis baptizatus sibi uideatur ac monachus, non esse sub gratia, sed legis adhuc uinculis praepeditum peccati pondere praegruari. Propositum namque est eius, qui omnes a quibus receptus fuerit gratia adoptionis adsumit, non destruere, sed supraedificare, nec euacuare, sed adimplere Moysaicas sanctiones. Quod nonnulli Christi ignorant et consiliorum atque exhortationum Christi magnificentiam neglegentes ita praesumptiuae libertatis securitate soluuntur, ut non solum Christi praecepta tamquam ardua non attingant, uerum etiam illa ipsa, quae illis incipientibus paruulisque Moysaica lege mandata sunt, uelut antiquata contemnunt, illud quod apostolus execratur noxia libertate dicentes : *Peccauimus, quia non sumus sub lege sed sub gratia*⁹¹.

⁸⁹. Hebr., 7, 18-19. ⁹⁰. Ezech., 20, 25 (LXX). ⁹¹. Rom., 6, 15.

pour avoir sa tunique, abandonne encore son manteau; aime ses ennemis, prie pour ceux qui le calomnient; celui-là a secoué le joug du péché et rompu ses chaînes! Il ne vit plus sous la Loi. — Celle-ci, en effet, ne tue pas les semences du péché. Aussi le bienheureux Apôtre dit-il justement : « La première ordonnance a été abrogée, à cause de son impuissance et de son inutilité, car la Loi n'a rien amené à la perfection. » Et le Seigneur, par la bouche de son prophète : « Je leur ai donné des préceptes qui ne sont pas bons, et des ordonnances où ils ne trouveront pas la vie. » — Mais il vit sous la grâce, qui ne se borne pas à couper les rejetons du mal, mais arrache à fond les racines mêmes de la volonté mauvaise.

XXXIV. Si donc il est un homme qui s'efforce de suivre la perfection de la doctrine évangélique, celui-là demeure sous la grâce, et la domination du péché ne pèse plus sur lui : être sous la grâce, c'est accomplir ce que la grâce commande. Mais, si l'on refuse d'embrasser la plénitude de la perfection évangélique, vainement on se flatte d'être baptisé et moine; qu'on le sache, on n'est pas sous la grâce, mais embarrassé encore dans les chaînes de la Loi et fléchissant sous le faix du péché.

En effet, le dessein du Seigneur, en faisant sien, par la grâce de l'adoption, quiconque le reçoit, n'est pas de détruire, mais de couronner, ni d'abolir, mais de parfaire les ordonnances de Moïse. C'est ce que plusieurs ignorent tout à fait. Négligeant d'une part les magnifiques exhortations du Christ, ils ne laissent pas de s'abandonner d'ailleurs à une liberté présomptueuse. Les préceptes du Christ sont ardues; ils ne les effleureront pas du bout des doigts. Mais les commandements que la Loi de Moïse faisait aux Juifs, comme à des débutants et des enfants, sont vieillis; et de les mépriser. Liberté coupable, qui équivaut à cette déclaration, maudite par l'Apôtre : « Nous avons péché, parce que nous ne sommes plus sous la Loi, mais sous

Qui ergo nec sub gratia est, quia nequaquam dominicae doctrinae culmen ascendit, nec sub lege, quia etiam ipsa illa paruula legis mandata non suscepit, hic duplici peccatorum oppressus imperio ob hoc solum gratiam Christi percepisse se credit, ut per noxiam libertatem ab eo fieret alienus, in illud incidens quod apostolus Petrus ne incurramus denuntiat : *Quasi liberi, inquit, agite, et non quasi uelamentum habentes malitiae libertatem*⁹². Beatus quoque apostolus Paulus *uos enim, inquit, in libertatem uocati estis*⁹³, fratres, id est ut absoluti sitis a dominatione peccati, *tantum ne libertatem in occasionem carnis detis*, id est frustrationem legalium praeceptorum credatis esse licentiam uitiorum. Haec uero libertas quia nusquam nisi ibi sit tantum ubi dominus commoratur, Paulus apostolus docet *dominus, inquit, spiritus est : ubi autem spiritus domini, ibi libertas*⁹⁴. Quapropter ignoro utrum hunc beati apostoli sensum, sicut hi qui experti sunt sapiunt, exprimere atque elucidare potuerim : unum scio apertissime illum etiam sine expositione cuiusquam omnibus reserari, qui *πρακτικῆν*, id est actualement perfecte tenuerunt disciplinam. Non enim laborabunt, ut quod iam operando didicerunt intellegant disputando.

XXXV. GERMANVS : Obscurissimam quaestionem et multis etiam ut putamus incognitam aperlissime reuelasti. Vnde ut hoc quoque profectui nostro adicias deprecamur, ut cur interdum etiam propensius ieiunantibus nobis et exhaustis atque defectis uehementiores pugnae corporis excitentur, diligenter edisseras. Nam plerumque etiam expergefatti e somno cum prehenderimus nos sordidi liquoris contagium per-

la grâce. » Or, n'être pas sous la grâce, parce qu'on n'a pas su gravir les cimes de la doctrine du Seigneur; ni sous la Loi, parce qu'on refuse d'embrasser les commandements mêmes, si faciles, de la Loi : c'est subir deux fois la tyrannie du péché; c'est croire qu'on n'a reçu la grâce du Christ, qu'afin de se rendre étranger à lui par une liberté funeste; c'est tomber dans l'abîme contre lequel nous prévenait l'apôtre Pierre : « Agissez comme des hommes libres, et non en hommes qui se font de la liberté un manteau à couvrir leur malice. » Et le bienheureux apôtre Paul dit de même : « Pour vous, mes frères, vous avez été appelés à la liberté », ce qui signifie : à l'affranchissement de la tyrannie du péché : « Seulement, ne faites pas de cette liberté un prétexte, pour vivre selon la chair », c'est-à-dire : Ne croyez pas qu'échapper aux préceptes de la Loi, c'est ouvrir la carrière aux vices. La vraie liberté ne se trouve que là où demeure le Seigneur; c'est encore l'apôtre Paul qui nous l'enseigne : « Le Seigneur, c'est l'Esprit; où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté. »

J'ignore si j'ai pu tirer au clair la pensée du bienheureux Apôtre, comme savent la pénétrer ceux qui ont pour eux l'expérience. Il est une seule chose que je sais très bien, c'est que, sans maître qui l'explique, elle découvre ses secrets à ceux qui sont allés jusqu'au bout de la *πρακτικῆν*, c'est-à-dire de la discipline ascétique. Ils n'auront pas à se travailler, pour comprendre, en disputant, ce que l'action leur aura d'ores et déjà appris.

XXXV. GERMAIN. — Vous venez de faire la lumière sur une question fort obscure, et qui garde pour beaucoup, je pense, tout son mystère. Aidez-nous, je vous prie, à poursuivre nos progrès, en éclaircissant encore soigneusement ce point : dans le temps même de nos plus grandes ardeurs à jeûner, nous sentons s'élever dans notre chair des combats plus violents; et souvent, à notre réveil, nous sommes si abattus de l'immonde

92. 1 Pet., 2, 16.

93. Gal., 5, 13.

94. 2 Cor., 3, 17.

tulisse, ita deicimur conscientia, ut ne ad ipsam quidem consurgere orationem fiducialiter audeamus.

XXXVI. THEONAS : Studium quidem uestrum, quo perfectionis uiam non transitorie, sed plene atque perfecte desideratis attingere, infatigabiliter nos disputationi huic prouocat inhaerere. Nec enim de exteriori castimonia et circumcissione manifesta, sed de illa quae in occulto est diligenter inquiritis, scientes in hac uisibili carnis continentia perfectionis plenitudinem non inesse, quae haberi uel per necessitatem uel per hypocrisin etiam ab infidelibus potest, sed in illa cordis uoluntaria et inuisibili puritate, quam beatus apostolus ita praedicat : *Non enim qui in manifesto, Iudaeus, neque quae in manifesto in carne, est circumcisio, sed qui in occulto, Iudaeus, et circumcisio cordis spiritu non littera, cuius laus non ex hominibus sed ex deo est*⁹⁵, qui solus scilicet cordium secreta rimatur. Tamen quia satisfieri desiderio uestro ad plenum non potest (breue enim quod superest spatium noctis ad indagandam hanc abstrusissimam non sufficit quaestionem), congruum reor ut interim differatur. Sensim namque haec et corde ab omni cogitationum strepitu penitus absoluto ut a nobis proferri, ita uestris debent mentibus intimari, quae sicut propter communem purificationem oportet inquiri, ita nisi ab eo qui donum integritatis expertus est tradi adsignarique non possunt. Non enim quaeritur quid inanium argumenta uerborum, sed quid interna conscientiae fides et maior uis ueritatis inculcet. Et ideo de emundationis huius scientia atque doctrina nec proferri aliquid

95. Rom., 2, 28-29.

pollution que nous avons subie, que, toute confiance nous abandonnant, nous n'osons même plus nous lever pour la prière.

XXXVI. THEONAS. — Vos désirs, mal satisfaits de notions superficielles, prétendent à une connaissance pleine et entière du chemin de la perfection. Tant d'ardeur m'invite à continuer moi-même infatigablement cette conférence. Ce n'est pas, en effet, la chasteté extérieure, la circoncision apparente, qui fait le sujet de vos soucis, mais celle qui est dans le secret. Vous savez que la plénitude de la perfection ne consiste pas dans une continence toute matérielle, que la nécessité ou l'hypocrisie peuvent donner même aux infidèles; mais qu'elle gît dans la pureté du cœur, qui part de la volonté libre et demeure cachée aux yeux. C'est elle que prêche l'Apôtre : « Le vrai Juif n'est pas celui qui l'est au dehors, et la vraie circoncision n'est pas celle qui paraît dans la chair. Mais le Juif, c'est celui qui l'est intérieurement; et la circoncision, c'est celle du cœur, dans l'esprit, non selon la lettre. Ce vrai Juif aura sa louange, non des hommes, mais de Dieu », qui seul pénètre les secrets des cœurs.

Cependant, il m'est impossible de répondre entièrement à votre désir. Le temps qui reste de la nuit est trop court, pour aller jusqu'au fond d'une question si abstruse. Il me semble donc opportun de la différer pour le moment. Aussi bien, ce sont là des choses qui veulent de la lenteur, et réclament un cœur libre du bruit des pensées. C'est avec ces dispositions que j'en dois parler, et que vous devez les entendre vous-mêmes. Il ne faut s'en enquérir qu'en vue d'obtenir une pureté plus grande; et, d'autre part, celui-là seulement qui sait d'expérience le don de l'intégrité, les peut bien enseigner. Car il ne s'agit pas de raisonnements vides ni de mots sonores, où le témoignage de la conscience et la force victorieuse de la vérité doivent parler seuls. Non, de cette science de la pureté, point de doc-

nisi ab experto nec transfundi quicquam potest nisi in cupidissimum et ualde sollicitum ueritatis ipsius amatorem, qui non eam uacuis nudisque sermonibus sciscitando, sed totis animi uiribus adnitendo optet adtingere, scilicet non studio loquacitatis infructuosae, sed desiderio purificationis internae.

teur, à moins de la connaître d'expérience; et seul y peut communier l'amant passionné de la vérité, qui n'en fait pas un vain sujet de questions et de discours, mais la souhaite et la poursuit de toutes ses forces; qui n'est point poussé par le goût d'un stérile verbiage, mais par le désir de l'intérieure pureté.

CONLATIO ABBATIS THEONAE SECUNDA

De nocturnis inlusionibus

CAPITVLA

- I. De iterato ad abbatem Theonam reditu nostro eiusque exhortatione.
- II. Commemoratio interrogationis nostrae, cur maiorem abstinenciam maior interdum carnis inpugnatio consequatur.
- III. Quod triplici ratione proueniat genitalis fluxus egestio.
- III. Interrogatio, an ad sacrosanctam communionem accedere liceat nocturna inlusione pollutos.
- V. Responso, quando reatum contrahat passio dormientis.
- VI. Quod nonnumquam etiam inimici factione haec contingat inlusio.
- VII. Quod numquam dignum se communione dominica quispiam debeat iudicare.
- VIII. Obiectio, ea quod omnes dominica communione priuandi sint, si nullus est absque peccato.
- VIII. Responso, eo quod multi sancti esse possint, nemo tamen absque peccato nisi Christus.

DEUXIÈME CONFÉRENCE DE L'ABBÉ THEONAS

Des illusions de la nuit

TABLE DES CHAPITRES

- I. Notre retour près de Theonas; de l'exhortation qu'il nous fit.
- II. Rappel de notre question : Pourquoi les combats de la chair se font-ils parfois plus violents après une plus grande abstinence ?
- III. De telles attaques proviennent d'une triple cause.
- IV. Question : Est-il permis, en pareil cas, d'approcher de la sainte communion ?
- V. Réponse : Dans quel cas il y a faute en ces circonstances.
- VI. Que de tels accidents sont dus parfois à la ruse du démon.
- VII. Que l'on ne doit jamais se juger digne de la communion du Seigneur.
- VIII. Objection : Il faut priver tout le monde de la communion du Seigneur, si personne n'est sans péché.
- IX. Réponse : Beaucoup peuvent être saints; mais il n'y a que le Christ qui soit sans péché.

- X. Quod solus filius dei absque ullo peccati uulnere uicerit temptatorem.
- XI. Quod in similitudine carnis peccati solus uenerit Christus.
- XII. Quod iusti et sancti omnes non fuerint in similitudine, sed in ueritate peccati.
- XIII. Quod non sint tam grauia peccata sanctorum, ut eis auferant meritum sanctitatis.
- XIII. Quomodo intellegendum sit illud apostoli : *non enim quod uolo facio bonum*¹.
- XV. Obiectio, eo quod ex peccatorum potius persona hoc apostolus dixisse credendus sit.
- XVI. Dilatio propositae quaestionis.

I. Post dies ferme septem Quinquagesimae sollemnitate transacta cum in ipso noctis initio, id est post synaxin uespertinam promissae disputationis expectatione suspensi sancti Theonae cellulam fuissemus ingressi, alacer senex hilari uultu ac blandò nos prior sermone compellans, mirabar, inquit, ardentissimum studium uestrum his septem diebus absolutionem propositae quaestionis potuisse differre et debitori suo, praecipue non roganti, dilationem tanti temporis praestitisse. Iustissimum proinde est, ut quia ultro mihi benignitas uestra tam largas concessit indutias, ego quoque moram in debiti redhibitione non faciam. Grata namque est huius faenoris occupatio, quae maiora dum soluitur augmenta conquirat et non solum percipientem ditat, uerum etiam non inminuit largientem. Duplices siquidem congregat quaestus rerum spirituum dispensator, quia non solum in illius qui audit profectu, uerum etiam in sua disputatione compendia summa consequitur, non minus semet ipsum ad desiderium perfectionis accendens, dum instruit audito-

¹. Rom., 7, 19.

- X. Seul le Fils de Dieu a vaincu le tentateur, sans éprouver la blessure du péché.
- XI. Seul le Christ est venu dans la ressemblance de la chair du péché.
- XII. Les saints et les justes n'ont pas la ressemblance, mais la vérité du péché.
- XIII. Les péchés des saints ne sont pas tellement graves, qu'ils leur ôtent la couronne de la sainteté.
- XIV. Comment il faut comprendre ce mot de l'Apôtre : « Je ne fais pas le bien que je veux » ?
- XV. Objection : Ne faut-il pas plutôt penser que l'Apôtre ait parlé dans la personne des pécheurs ?
- XVI. La question est remise à plus tard.

I. Sept jours environ se passèrent; la solennité de la Pentecôte était finie. Avec les premières ombres de la nuit — c'était l'instant qui suit la synaxe du soir —, nous entrâmes dans la cellule de l'abbé Theonas, l'esprit tenu en suspens par l'attente où nous étions de la conférence promise.

Le vieillard était tout prêt, et ce fut d'un visage tout souriant et aimable qu'il nous adressa le premier la parole. J'admirais, dit-il, que l'ardeur de votre zèle vous eût permis de différer jusqu'à sept jours la solution du problème que vous m'aviez soumis. Se pouvait-il que vous accordiez à votre créancier un délai si considérable? D'autant qu'il ne l'avait pas demandé.

En conséquence, après la trêve que votre bienveillance vient de me concéder si royalement, il est bien juste que je n'apporte pas non plus de retard à payer ma dette. Soit fort agréable pour moi, en vérité, qu'une telle usure! Car les richesses que nous donnons de la sorte se multiplient entre nos mains; elles enrichissent celui qui les reçoit, sans que celui qui en fait largesse se trouve appauvri. Le dispensateur de la doctrine spirituelle fait double gain, en effet : au profit de l'auditeur, s'unit l'avantage personnel qu'il obtient à parler; en instruisant les autres, il s'enflamme non moins lui-même au désir de la perfection. Ainsi, votre

rem. Quamobrem uester ardor meus profectus est, uestra sollicitudo mea conpunctio est. Nam utique et ipse nunc mente torperem nihilque in meo corde de his quae expetistis retractarem, nisi me uester ardor atque expectatio ad recordationem rerum spiritualium excitaret quodammodo dormientem. Et idcirco profatur in medium quaestio, si uidetur, cuius pridem pro angustia temporis absolutionem procrastinare maluimus.

II. Hoc enim, nisi fallor, inquisitio uestra complexa est, cur interdum remissius iucundantes leuioribus carnis huius aculeis titillemur et nonnumquam districtius abstinentes adfficto exhaustoque corpore incentiuis acrioribus urgueamur, ita ut, quemadmodum patefecit uestra confessio, expergefacti repperiamus nos umorum naturalium egestionem respersos.

III. Huius ergo infestationis triplicem causam nostri prodidere maiores, quae modum temporis constituti intempestiuis inrumpat excessibus. Aut enim superflua escarum nimietate congeritur aut per incuriam mentis elabatur aut inimici inludentis insidiis prouocatur. Primum igitur gastrimargiae, id est uoracitatis uel gulae uitium hanc redundantiam obsceni umoris extrudit. Nam et cum districtioris abstinentiae tempore statum polluit puritatis, non de praesenti ut putatis inedia, sed de nimietate praeteritae saturitatis effunditur. Quod enim per uoracitatis ingluuiem concretum fuerat in medullis, necesse est ut per pruritum, certe per ignorantiam quamuis magno ieiunio tabefacti corporis egeratur. Quamobrem non solum lautioribus epulis abstinendum, sed etiam a uilioribus cibis aequali est continentia temperandum : immo ipsius etiam

ardeur est cause pour moi de progrès; et votre sollicitude, de componction. Mon âme, elle aussi, resterait abîmée dans la torpeur et ne songerait à rien de ce que vous réclamez, si votre feu, votre attente, ne l'excitaient de son sommeil au souvenir des choses spirituelles. C'est donc le moment, s'il vous plaît, d'énoncer le problème dont la brièveté du temps nous avait persuadés naguère de remettre la solution.

II. Voici le point, si je ne me trompe, que touchait votre question : C'est parfois dans un temps de relâche et de joyeux abandonnement que les aiguillons de la chair semblent s'amollir; et il arrive, au contraire, que, redoublant d'abstinence, le corps languissant et épuisé, nous soyons pressés de plus rudes assauts, jusqu'au point de nous trouver, au réveil, souillés par l'épanchement des humeurs naturelles, ainsi qu'il a paru par votre propre aveu.

III. Nos Pères nous ont appris, de pareille attaque, trois causes, qui font brèche, par des écarts intempestifs, à la mesure du délai fixé. Ou bien c'est l'excès d'une nourriture superflue qui fait pléthore, ou c'est le défaut de vigilance qui lui laisse libre cours, ou ce sont les embûches de l'ennemi qui la provoquent par des illusions.

C'est d'abord la convoitise de la bouche, c'est-à-dire le vice de la voracité et, de la gourmandise, qui donne lieu à cette surabondance des humeurs. Si l'on voit sa pureté ternie dans un temps de plus stricte abstinence, la cause n'en est pas, comme vous le pensez, dans les privations de l'heure présente, mais dans les excès passés. Ce qui s'est condensé dans les moelles par la glotonnerie de la voracité doit nécessairement être rejeté, par prurit, ou du moins par inconscience, alors même que le corps est miné par le jeûne. Aussi ne convient-il pas seulement d'éviter les mets délicats; il importe qu'une abstinence toujours égale modère l'usage des plus vils aliments. Même le pain et l'eau

panis et aquae satietas est cauenda, ut possit diu in nobis adquisita corporis puritas permanere atque imitari quodammodo intemeratam spiritus castitatem, licet nos necesse sit confiteri interdum etiam absque ulla mentis industria uel per temperiem corporum uel per aetatis maturitatem quosdam rarius sordidari uel certe fluxus istius egestionem non pollui. Sed alterius meriti est qui pacem inertis felicitate consequitur, alterius qui triumphum gloriosis uirtutibus promeretur : huius enim potentia uitiorum omnium debellatrix digna miraculo est, illum, quem boni necessitas in sua tuetur ignauia, dignum magis dixerim miseratione quam laude. Secunda impuri illius profluuu causa est, si mens spiritalibus studiis atque exercitiis uacuata nec disciplinis interioris hominis instituta quendam sibi segnitiae situm per consuetudinem continui torporis obduxerit, aut cum sordidarum cogitationum minutias non cauendo ita illam cordis sublimissimam puritatem segniter concupiscit, ut omnem perfectionis et castimoniae summam in sola credat exterioris hominis castigatione consistere. Cuius erroris atque socordiae uitio consequenter eueniet, ut non solum multimoda cogitationum peruagatio inuerecunde atque proacaciter secretum mentis inrumpat, sed etiam pristinorum omnium passionum intra eam semina perseuerent. Quae quamdiu in eius adytis delitescunt, quamuis rigido corpus ieiunio castigetur, tamen nihilominus dormientem inlecebrosis phantasmalibus inquietant, quibus ante legitimi temporis cursum non iam ex naturae necessitate, sed adhuc ex fraude nequitiae obsceni eliciantur umores, qui non tam inanitate carnis quam mentis circumspectione atque uirtute, si inhiberi penitus nequeunt, saltem ad illam egestionis

ne doivent pas être pris jusqu'à satiété, si, après avoir acquis la pureté du corps, nous prétendons qu'elle persévère, et imite en quelque façon la chasteté inviolée de l'esprit. Nous sommes obligés toutefois de le reconnaître, il s'en trouve plusieurs, qui, sans se donner le moindre souci, mais par le seul équilibre du tempérament ou la maturité de l'âge, n'éprouvent que plus rarement ces immondicités, ou même ne sont point du tout pollués par de tels épanchements. Mais le mérite est bien différent, de celui qu'une chance paresseuse établit dans la paix, ou de celui qui se rend digne du triomphe par des vertus glorieuses. Il y a chez le second une puissance victorieuse de tous les vices qui appelle l'admiration; le premier, que la nécessité du bien protège au milieu de sa lâcheté, me paraît, si je puis dire, plus à plaindre qu'à louer.

La deuxième cause de ce flux impur est celle-ci. L'âme se trouve vide : nulle occupation, nul exercice spirituel. Elle n'essaye plus de vivre selon les disciplines de l'homme intérieur; et, sa continuelle torpeur dégénérant en habitude, elle s'enveloppe comme d'une rouille de paresse. Ou bien elle prend peu de garde aux influences des pensées mauvaises, et en vient à désirer si mollement le degré sublime de la pureté du cœur, qu'elle fait consister toute la somme de la perfection et de la chasteté dans l'affliction de l'homme extérieur. Erreur et nonchalance vicieuses qui ont une suite fatale. La multitude vagabonde des pensées fait irruption, avec une impudente audace, dans le secret de l'âme; bien plus, les semences y persévèrent de tous les vices passés. Or, tant que celles-ci demeurent cachées dans ses replis profonds, les jeûnes les plus rigoureux dont on châtie le corps, n'empêcheront pas les songes voluptueux de venir inquiéter le sommeil. Et ceux-ci provoqueront, avant le cours légitime du temps, non plus par nécessité de nature, mais par fraude de libertinage, une souillure, que non pas tant l'épuisement de la chair que la circonspection de l'âme et sa vertu réduiraient du moins, avec le secours de la

simplicem qualitatem auxiliante dei gratia perducuntur. Ideoque in primis discursus sunt sensuum cohercendi, ne mens istis excessibus adsuefacta ad foediora incitamenta luxuriae somnians pertrahatur. Tertia causa est, cum per ordinatam quidem atque sollicitam continentiae disciplinam contritione cordis et corporis perpetuam castimoniae puritatem optamus acquirere, sed nos utilitati carnis ac spiritus egregie consulentes fraudulentissimi hostis ita inpugnat invidia, ut, dum deicere fiduciam conscientiae nostrae nosque uelut reatu aliquo humiliare conatur, illis praecipue diebus, quibus maiore integritatis merito desideramus diuino placere conspectui, absque ullo quidem carnis pruritu mentisue consensu nec per inlusionem phantasmatis alicuius, sed tamen simplici fluxus illius egestionem nos polluat, ut a sacrosancta communionem deterreat : licet in quosdam incipientium et quorum corpora necdum longa ieiuniorum castigatione tenuata sunt ob hoc diabolica factione haec euenire credatur inlusio, ut, cum eos intentioribus ieiuniis studere cognouerit, omnes eorum conatus hac arte subuertat, ut, dum se non solum nihil ad puritatem corporis districtiore ieiunio profecisse, uerum etiam grauius sentiunt fuisse pulsatos, magistram incorruptionis ac puritatis altricem abstinentiae districtiorem tamquam aemulam perhorrescant. Quapropter nosse debemus non idcirco nos tantum ab unoquoque uitio debere purgari, quia suis perturbationibus nostrum occupet sensum, sed quia non contentum sit solum absque aliorum consortio dominari, sed intromisso omnium uiliorum diriore

grâce divine, à un épanchement tout simple, si elles ne pouvaient l'empêcher tout à fait. C'est bien pourquoy il importe avant tout de réprimer les divagations de l'esprit, de peur que l'âme ne s'accoutume à ces écarts, puis ne se laisse entraîner, durant le sommeil, jusqu'aux excitations plus repoussantes de la luxure.

Et voici la troisième cause. Par une pratique régulière et vigilante de l'abstinence, par la contrition du cœur et du corps, nous souhaitons d'acquérir la perpétuelle pureté de chasteté. Mais, tandis que nous prenons un soin si méritoire du bien du corps et de l'esprit, la jalousie de l'ennemi imagine cette tactique savante : abattre notre confiance, et nous humilier comme par une faute véritable, tel est son but; là-dessus, il choisit particulièrement les jours où nous désirons plaire davantage à la divine présence par une intégrité plus parfaite, pour souiller notre corps, sans aucun prurit de la chair assurément, ni consentement de l'âme, ni illusion d'un fantôme quelconque, mais pourtant par la pollution d'un simple flux, afin de nous détourner de la très sainte communion.

Néanmoins, chez certains commençants, dont le corps n'a pas encore été réduit par le long travail du jeûne, ces illusions semblent parfois servir une autre manœuvre. C'est précisément alors qu'il les voit appliqués à des jeûnes plus intenses, que le démon tente de mettre à bas tous leurs efforts. Voici, en effet, son calcul. Éprouvant qu'ils n'ont rien gagné pour la pureté du corps à jeûner si sévèrement, mais que l'attaque en est devenue, au contraire, plus violente, peut-être prendront-ils l'abstinence en horreur, et considéreront comme une ennemie la maîtresse de l'intégrité, la nourrice de la pureté.

Il est par suite une chose dont il faut bien se persuader. Pourquoi ne devons-nous laisser subsister aucun des vices? Parce que ses mouvements tumultueux occupent notre esprit! Sans doute. Mais pour ce motif aussi, que, non content d'exercer sa tyrannie indépendamment des autres, il introduit toute leur

collegio subditam sibi mentem multiplicata captiuitate populetur. Et idcirco gastrimargia uincenda est non propter se tantum, ne scilicet onerosa nos uoracitate conrumpat, nec propter hoc solum, ne carnalis concupiscentiae nos igne succendat, sed ne etiam iracundiae uel furoris atque tristitiae ceterarumque omnium passionum faciat esse mancipia. Nam cum nobis esca ac potus uel minus uel tardius uel neglegentius ministratur, si gulae dominatione deprimimur, consequens est ut etiam iracundiae stimulis incitemur. Et rursus uoluptuosis saporibus demulceri absque filargyriae peste non possumus, per cuius superfluos adparatus magnis luxuria gaudet inpendiis. Filargyria uero, cenodoxia atque superbia et omnium multitudo uitiorum indiuidua societate iunguntur, atque ita unumquodque uitium, si uigere in nobis uel solum coeperit, etiam ceteris subgerit incrementa.

III. GERMANVS : Dispensatione dei credimus hanc quaestionem in medium fuisse prolatam, ut illud, quod uerecundia interrogandi fiduciam cohibente numquam potuimus edoceri, nunc oportunitate conlationis causaeque ipsius ordine prouocati sciscitari fiducialiter audeamus. Si igitur eo tempore, quo accedi oportet ad sacrosancta mysteria, senserimus nos somnii inlusionem pollutos, praesumenda est an uitanda illa salutaris escae sacrosancta perceptio?

V. THEONAS : Omni quidem industria, quantum in nobis est, studere debemus, ut immaculatam castimoniam puritatem illo uel maxime tempore teneamus, quo uenerandis adsistere optamus altaribus, et uigilan-

bande, plus cruelle que lui, et dévaste, en la livrant à mille tyrans, l'âme qui lui est sujette. Si donc il faut vaincre la gourmandise, ce n'est pas à cause d'elle seulement, et de peur qu'elle ne nous corrompe par le poids des aliments; ce n'est même pas uniquement par crainte qu'elle n'allume en nous les feux de la concupiscence charnelle; mais c'est encore afin qu'elle ne nous mette pas en l'esclavage de la colère, de la fureur, de la tristesse et des autres vices. Que l'on nous serve, en effet, le boire et le manger en moindre quantité, ou trop tard, ou sans les soins convenables : si la tyrannie de la gourmandise nous domine, nous serons fatalement piqués aussi des aiguillons de la colère. D'autre part, impossible de se délecter dans les saveurs voluptueuses, et d'échapper en même temps à la passion de l'argent, reine des apprêts superflus et dispendieux où se plaît la délicatesse. Amour de l'argent, vaine gloire, superbe, toute la multitude des vices se tiennent par une indivisible société. L'un d'eux commence à prendre force en nous : il est seul ? N'importe; il saura ménager la croissance des autres.

IV. GERMAIN. — C'est une providence de Dieu, croyons-nous, que cette question ait été posée ouvertement. Il est un point, en effet, dont jamais nous n'avons pu être instruits, parce que la modestie nous ôtait la hardiesse d'interroger. Mais la conférence actuelle, l'ordre même des matières nous invitent aujourd'hui à parler librement. Si donc il nous arrive, dans le temps qu'il faut approcher des saints mystères, de souffrir une illusion fâcheuse, oserons-nous participer au pain trois fois sacré du salut, ou vaudra-t-il mieux s'abstenir ?

V. THEONAS. — Certes, nous devons apporter tout le soin qui est en nous à garder immaculée la pureté de notre chasteté, dans le temps surtout que nous souhaitons d'approcher des saints autels. Quelle vigilance, quelle circonspection, quelles précautions infinies ne

tissima circumspectione praecauendum est, ne carnis integritas praecedente tempore custodita in ea praecipue in qua nos ad communionem salutaris conuiuii praeparamus nocte fraudetur. Verum si hostis ille nequissimus, ut nobis caelestis remedii subtrahat medicinam, custodiae sopitae mentis inluserit, ita dumtaxat, ut nullo reprehensibili interueniente pruritu, nullo oblectationis contaminetur adsensu, sed egestionem aliquam pro natura per necessitatem compulsam aut certe inpugnatione diaboli absque sensu uoluptatis elicitam ad impedimentum nostrae sanctificationis obtenderit, possumus et debemus ad gratiam salutaris cibi confidenter accedere. Sin uero nostro uitio haec fuerit egesta concretio, conuenientes conscientiam nostram illud apostolicum formidemus : *Qui manducauerit panem et biberit calicem domini indigne, reus erit corporis et sanguinis domini. Probet autem se ipsum homo, et sic manducet de pane illo et de calice bibat. Qui enim manducat et bibit panem et calicem domini indigne, iudicium sibi manducat et bibit non discernens corpus*², id est nequaquam illum caelestem cibum a communium escarum uilitate secernens nec talem esse diiudicans, quem non nisi pura liceat mente uel carne praesumere. Denique infert : *Ideo inter uos multi infirmi et inbecilli, et dormiunt multi*³, spiritalem scilicet infirmitatem ac mortem ex hac principaliter dicens praesumptione generari. Multi enim, qui eum illicita usurpatione praesumunt, infirmantur, fide et inbecilli sunt mente, passionum scilicet languoribus inuoluti, et dormiunt

seront pas de saison, pour que l'intégrité de notre chair, indemne jusque-là, ne nous soit pas ravie la nuit même où nous nous préparons à la communion du salubre banquet!

Mais, si l'ennemi, dans sa malice, à dessein de nous soustraire le bienfait du céleste remède, trompe la vigilance de l'âme assoupie, en sorte cependant que nous ne soyons contaminés, ni par un prurit répréhensible, ni par quelque consentement au plaisir mauvais, et qu'il n'ait à prétexter, comme empêchement à notre sanctification, qu'un épanchement causé par la nécessité naturelle ou par son attaque, sans aucun sentiment de volupté, nous pouvons et devons approcher avec confiance de la grâce de cette salubre nourriture.

Le cas serait différent s'il y avait de notre faute. Il faut alors comme citer en justice notre conscience, songeant avec tremblement à ces paroles de l'Apôtre : « Celui qui mangera le pain et boira le calice du Seigneur indignement sera coupable du corps et du sang du Seigneur. Que l'homme donc s'éprouve lui-même, et qu'ainsi il mange de ce pain et boive de ce calice. Celui qui mange le pain et boit le calice du Seigneur indignement, mange et boit sa propre condamnation, parce qu'il ne discerne pas le corps du Seigneur »; c'est-à-dire, parce qu'il ne distingue pas cette nourriture céleste des aliments communs et vils, parce qu'il ne sait pas discerner qu'il n'est loisible de la recevoir qu'avec une âme et un corps purs. Puis, l'Apôtre ajoute : « C'est pour cela qu'il y a parmi vous beaucoup de gens débiles et de malades, et qu'un grand nombre sont morts¹ », affirmant que la maladie et la mort spirituelles doivent principalement à cette présomption leur origine. Beaucoup, en effet, qui osent communier illicitement, sont faibles dans la foi et d'âme débile, c'est-à-dire en proie aux langueurs du vice; ils dorment du sommeil du péché, sans que ja-

2. 1 Cor., 11, 27-29.

3. L. c., 30.

1. Mais l'Apôtre parle de maladies et de mort naturelles.

somno peccati, ab hoc sopore letali nequaquam salutare sollicitudine resurgentes. Deinde sequitur : *Quodsi nosmet ipsos iudicemus, non utique iudicemur*⁴ : hoc est si nosmet ipsos perceptione sacramentorum, quotienscumque peccati uulnere praeuenimur, iudicemus indignos, in penderemus ulique studium, ut per paenitudinis emendationem ad eam digne possemus accedere, et non tamquam indigni seuerissimis infirmitatum flagris castigaremur a domino, ut uel sic compuncti ad remedia nostrorum uulnere recurramus, ne digni praesentis saeculi breuissima correptione non habiti in futuro simul cum huius mundi peccatoribus condemnemur. Quod etiam in Leuitico euidenti denuntiatione praecipitur : *Omnis mundus manducabit carnes, et anima quaecumque comederit de carnis sacrificii salutaris quod est domini, in qua est inmunditia, peribit coram domino*⁵. In Deuteronomio quoque a spiritalibus castris inmundus similiter mystice segregatur : *Si quis, inquit, inter uos homo, qui nocturno pollutus sit somnio, egredietur extra castra, et non reuertetur, priusquam ad uesperam abluetur aqua : et post solis occasum regredietur in castra*⁶.

VI. Verum ut manifestius adprobetur, quod etiam inimici factione nonnumquam haec eliciatur impunitas : nouimus fratrem, qui cum castimoniam cordis et corporis summa circumspectione atque humilitate promeritam iugiter possideret ac nequaquam nocturnis ludificationibus temptaretur, quotienscumque se tamen ad percipiendam communionem dominicam praeparasset, in mundo fluxu dormiens foedabatur. Qui cum multo se tempore a sacrosanctis mysteriis trepidus abstineret, tandem hanc ad seniores detulit quaestionem, remedium in pignationum ac doloris sui medi-

4. L. c., 31.

5. Lev., 7, 19-20 (LXX).

6. Deut., 23, 10-11.

mais une salutaire sollicitude vienne les réveiller de cette funeste léthargie. Le texte poursuit : « Si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés. » En d'autres termes : Si nous nous jugions nous-mêmes indignes de recevoir les sacrés mystères, toutes les fois que la blessure du péché nous a prévenus, nous prendrions soin de nous en approcher dignement, en nous amendant par la pénitence. Au lieu de quoi, le Seigneur est obligé de châtier notre indignité par le dur fouet des maladies. Par cette méthode du moins, viendrons-nous à la componction; et nous irons chercher le remède à nos blessures, dans la crainte d'être condamnés, au siècle à venir, avec les pécheurs de ce monde, n'ayant pas été jugés dignes du châtement passager de la vie présente.

Le Léuitique nous fait, en termes évidents, un commandement identique à celui de l'Apôtre : « Quiconque sera pur, pourra manger de la chair du sacrifice. Mais celui qui, se trouvant en état d'impureté, aura mangé de la chair du sacrifice salutaire appartenant au Seigneur, périra devant le Seigneur. » Dans le Deutéronome aussi, l'homme impur est mystiquement séparé du camp spirituel : « S'il se trouve un homme parmi vous qui ait souffert quelque impureté durant la nuit, il sortira du camp et ne reviendra pas avant de s'être baigné vers le soir; et après le coucher du soleil, il pourra rentrer dans le camp. »

VI. Mais qu'une telle impureté soit due parfois aussi à l'artifice du démon, voici qui le prouera plus manifestement. Je connais un frère qui jouissait d'une chasteté constante de cœur et de corps, après l'avoir méritée à force de circonspection et d'humilité, et n'était jamais assailli de ces illusions de la nuit; mais, toutes les fois qu'il se préparait à la communion du Seigneur, il était souillé d'un flux impur durant son sommeil. Longtemps, la frayeur le retint de participer aux sacrés mystères. A la fin, il va soumettre la question aux anciens, s'assurant de trouver, dans leur conseil secou-

cabili eorum consilio consecuturum se esse confidens. Sed cum primam causam morbi huius spiritalium medicorum doctrina discuteret, quae solet ex abundantia ciborum praesumptione descendere, eamque memorato fratri deprehenderent non inesse, atque hanc inlusionem nequaquam uitio saturitatis constaret emergere, eo quod nec fratris nota districtio nec sollemnium dierum quibus illa pollutio contingebat specialis exceptio hoc illos pateretur opinari, ad secundam huius ualitudinis causam ilico transtulerunt inquisitionis indaginem, discutientes ne animae forsitan culpa caro exhausta ieiunio impuris inlusionibus urgeretur, quibus etiam districtissimi uiri, cum paululum elati de sui corporis fuerint puritate, per superbiae uitium polluuntur, quod scilicet donum praecipuum dei, id est corporis castitatem, humanis se uirtutibus obtinuisse crediderunt. Interrogatus igitur utrum de industria sua ita se capacem huius crederet esse uirtutis, ut ope diuini non egeret auxilii, summa hunc impium ille sensum execratione detestans cum se humiliter adstruxisset ne ceteris quidem diebus corporis puritatem retinere potuisset, nisi diuina in omnibus gratia fuisset adiutus, illi confestim ad causam tertiam recurrentes occultas diabolicae factionis insidias peruiderunt, probantesque nec animae culpam esse nec carnis sacrosanctis cum epulis debere misceri confidentissime censuerunt, ne scilicet, si in hac obstinatione durasset, uersutis maligni hostis laqueis obligatus sanctificationis et corporis Christi particeps esse non posset et per hanc fraudem medicina remedii salutaris in perpetuum fraudaretur. Quo facto ita omnis diabolicae factionis scena detecta est, ut mox uirtute dominici corporis protegente illa praeteritae inlusionis consuetudo cessaret. In quo inimici dolus euidenter apparuit et exposita est pariter ac probata sententia seniorum,

nable, un remède à ces attaques aussi bien qu'à sa douleur.

La science des médecins spirituels s'appliqua d'abord à considérer la première cause de semblables maladies, qui consiste dans l'excès de nourriture. Mais ils n'en découvrent point de trace en lui. Son austérité bien connue, cette circonstance particulière, qu'il n'est éprouvé qu'aux jours de solennités, leur défendent de s'arrêter à cette pensée. Ils passent donc sans retard à l'examen de la deuxième cause. N'est-ce point par la faute de l'âme que la chair, exténuée de jeûnes, est poursuivie d'illusions impures ? Il s'en trouve, en effet, et des plus austères, qui s'élèvent insensiblement de la pureté de leur corps. Mais alors, c'est le vice de la superbe qui leur ménage une pollution, parce qu'ils ont cru obtenir par leurs forces humaines ce qui est un don très particulier de Dieu, la chasteté du corps. On interroge donc le frère. Se croirait-il capable d'une telle vertu par ses propres efforts, en sorte qu'il se puisse passer du secours divin ? Mais lui d'abominer une idée si impie. Il affirme humblement qu'il n'eût pas conservé son corps pur, même les autres jours, si la grâce divine ne l'avait aidé. Dès lors, ils se rabattent incontinent sur la troisième cause. Tout est clair : on est en face d'une secrète machination du diable. Assurés qu'il n'y a faute ni de l'esprit ni de la chair, les anciens décident hardiment que le frère doit prendre part au sacré banquet. Persévérer dans son abstention serait donner dans le piège adroit que lui tend la malignité de l'ennemi, rester éloigné du corps du Christ et de sa sainteté, et se voir à jamais exclu, par cette ruse diabolique, d'un si puissant moyen de salut.

Ainsi fut fait ; et toute la pièce montée par le démon se découvrit. Car la vertu du corps du Seigneur fit cesser immédiatement une illusion devenue habituelle. En quoi la ruse de l'ennemi apparut évidente, et, du même coup, fut expliquée et prouvée la sentence des

quae plerumque hunc inpurissimum fluxum non carnis nec animae uitio, sed aduersarii factiosa docuit ludificatione compelli. Vt ergo fallax imaginatio somniorum, inlectrix egestionis impurae, uel in perpetuum uel certe, ut secundum humiliorem siue communem dixerim statum, certis mensibus ignoretur, post illam fidem, qua de dei specialiter gratia puritatis donum iugiter sperare nos conuenit, escae potusque est nimietas castiganda. Horum namque redundantia istiusmodi umores propensius gigni necesse est, et quoniam concreti non possunt non egeri atque ab ipsius naturae lege propelli, sub occasione cuiuscumque pruritus atque inlusionis emergunt. Escarum uero satietate subtracta consequens est illas quoque immundas egestionis tardius generari. Et ita fit, ut quemadmodum fluxus earum, ita etiam inlusio dormientes uel rarius uel subtilius inquietet, quia non tam egestio ex imaginatione quam imaginatio ex egestionis nimietate descendit. Quapropter si uolumus ab inlusionum istarum inlecebris liberari, omni uirtute nobis est enitendum, primum ut fornicationis passione deuicta iuxta beatum apostolum *non regnet peccatum in nostro mortali corpore, ad oboediendum concupiscentiis eius*⁷, secundo quoque ut ipso inlecebrosi corporis motu sedato penitus ac sopito *nequaquam exhibeamus membra nostra arma iniquitatis peccato*⁸, tertio ut interiore quoque homine nostro ab illa libidinis titillatione omnimodis ac medullitus mortificato *exhibeamus nos deo tamquam ex mortuis uiuentes*⁹. Et ita per hunc profectum peruenientes ad perpetuam quietem corporis nostri exhibeamus etiam *membra nostra arma*¹⁰ iam non libidinis, sed *iustitiae deo*. In qua nobis castimoniae puritate fundatis *peccatum non dominabitur*¹¹.

7. Rom., 6, 12.
11. L. c., 14.

8. L. c., 13.

9. L. c.

10. L. c.

anciens, selon laquelle cette impureté ne devait souvent son origine, ni au vice de la chair, ni à celui de l'âme, mais à l'artificieuse illusion de l'adversaire.

Afin donc d'ignorer, sinon à jamais, du moins, pour parler selon l'humble et commune condition, durant des mois déterminés, l'imagination trompeuse des songes, provocatrice de tels accidents, notre premier moyen sera la foi, en laquelle il convient que nous espérons toujours et tout spécialement de la grâce de Dieu le don de la pureté; ensuite, il nous faut réprimer l'excès du manger et du boire. Leur surabondance, en effet, engendre de soi et nécessairement des humeurs, qui, en vertu de la loi de la nature elle-même, doivent être rejetées, et s'épancheront à l'occasion de quelque prurit ou illusion. Otez, au contraire, la satiété : ces impuretés sont plus lentes à se former. Dès lors, aussi bien que leur flux, l'illusion n'inquiète le sommeil que plus rarement et d'une manière plus délicate; car l'épanchement ne vient pas tant de l'imagination, que l'imagination de leur excès.

Si donc nous voulons être délivrés de toute illusion regrettable, il faut tendre de toute notre force : premièrement, à triompher du vice impur, afin que, selon la parole du bienheureux Apôtre, « le péché ne règne plus dans notre corps mortel par notre obéissance à ses convoitises »; deuxièmement, à calmer et endormir la puissance de la chair, de manière à « ne pas livrer nos membres au péché, comme des instruments d'iniquité »; troisièmement, à mortifier jusque, dans les moelles de notre homme intérieur tout instinct de concupiscence, « nous offrant à Dieu comme vivants, de morts que nous étions ». Ces étapes progressives nous feront parvenir à la tranquillité perpétuelle du corps, et nous permettront d'offrir « nos membres à Dieu, comme des instruments », non de passion, mais « de justice ». Fondés en cette pureté de chasteté, « le péché ne dominera plus sur nous ». Car nous ne som-

Non enim sumus *sub lege*, quae dum licita nuptiarum iura commendat, etiam illum cuius ministerio opus illicitae fornicationis expletur in nostris medullis nutrit ac reseruat ardorem, sed *sub gratia*¹², quae dum incorruptionem uirginitatis insinuat, etiam istum innoxium ac simplicem corporis motum et ipsius quoque liciti coitus interimit uoluptatem. Atque ita cunctis inpurissimae conluuionis umoribus arefactis egregii ac laudabiles eunuchi qui per Esaiam praedicantur effecti merebimur illam quae promittitur eis beatitudinem possidere : *Haec enim ait dominus eunuchis : qui custodierint sabbata mea, et elegerint quae uolui, et tenuerint foedus meum : dabo eis in domo mea, et in muris meis locum, et nomen melius quam filiis et filiabus : nomen sempiternum dabo eis, quod non peribit*¹³. Qui sunt isti filii et filiae, quibus in tantum isti praeferuntur eunuchi, ut etiam locum ac nomen melius accepturi esse dicantur, nisi illi sancti, qui sub ueteri testamento in coniugiorum copula permanentes per obseruantiam mandatorum in adoptionem filiorum dei non inmerito peruenerunt? Quod etiam nomen est illud, quod eis uelut praecipuum quiddam uice remunerationis summae promittitur, nisi hoc quod Christi uocabulo dicimur esse censendi? De quo nomine etiam alibi idem propheta *et seruos suos, inquit, uocabit nomine alio. In quo qui benedictus est super terram, benedicetur in deo amen : et qui iurat in terra, iurabit in deo amen*¹⁴, et iterum : *et uocabitur, inquit, tibi nomen nouum, quod os domini nominabit*¹⁵. Quique pro hac cordis et corporis puritate etiam illa praecipua ac singulari beatitudine perfruentur, ut illud iugiter canticum canant, quod nemo alius sanctorum canere

12. L. c. 62, 2.

13. Is., 56, 4-5.

14. Is., 65, 15-16.

15. Is.,

mes plus « sous la Loi » qui, en recommandant l'usage licite du mariage, nourrit et réserve dans nos moelles l'ardeur qui se fait ensuite le ministre des œuvres illicites de la fornication, « mais sous la grâce », qui, en persuadant l'incorruption de la virginité, supprime le mouvement même tout simple et innocent du corps et bannit aussi de l'usage licite du mariage l'excès de la passion.

Ainsi, la source tarie des humeurs impures, nous deviendrons ces nobles et louables eunuques vantés par Isaïe, et nous mériterons de posséder la béatitude qui leur est promise : « Le Seigneur parle ainsi aux eunuques : Ceux qui gardent mes sabbats choisiront ce qui m'est agréable et s'attacheront à mon alliance : je leur donnerai, dans ma maison et dans mes murs, une place et un nom meilleurs qu'à des fils et à des filles¹; je leur donnerai un nom qui ne périra pas. »

Quels sont ces fils et ces filles, à qui les eunuques sont préférés, jusqu'à recevoir une place et un nom meilleurs, sinon les saints de l'Ancien Testament, qui, demeurant dans le lien du mariage, parvinrent toutefois, et non sans le mériter, à l'adoption des fils, par l'observation des commandements? Mais quel est ce nom promis d'autre part pour suprême récompense, comme quelque chose d'insigne, si ce n'est celui du Christ, que nous devons porter un jour²? Nom duquel le même prophète dit ailleurs : « Il appellera ses serviteurs d'un autre nom, en lequel celui qui doit être béni sur la terre sera béni par le Dieu de Vérité, et celui qui jurera sur la terre jurera par le Dieu de Vérité. » Il dit encore : « Et l'on t'appellera d'un nom nouveau que la bouche du Seigneur dictera. » En outre, pour cette pureté de cœur et de corps, les fidèles du Christ goûteront la béatitude souveraine et singulière de chanter le cantique que nul des saints ne

1. Tel est, sans aucun doute, le sens du conférencier; celui du prophète est un peu différent : « Un nom meilleur que des fils et des filles. »

2. Les chrétiens portent, en effet, le nom du Christ.

potest nisi isti soli, qui sequuntur agnum quocumque uadit : *Virgines enim sunt et cum mulieribus se non coinquinauerunt*¹⁶. Proinde si ad hanc sublimissimam uirginum gloriam uolumus peruenire, omni uirtute incorruptionem mentis ac spiritus excolamus, ne in illarum insipientium uirginum numero conlabamur¹⁷, quibus idcirco non fuit reputata uirginitas, quia conmixtione carnali immunes sese tantummodo seruaerunt et ob hoc uirgines quidem, sed fatuae nuncupantur, quia deficiente in uasis earum oleo puritatis interna claritas ac splendor corporalis uirginitatis extinguitur. Interioris enim fotu ac pabulo puritatis subministrari necesse est etiam exteriori homini castitatem eamque iugiter ad perseuerantiam perpetuae incorruptionis animari. Et ideo fatuae licet uirgines gloriosum sponsi thalamum cum illis prudentibus non merentur intrare, quae integrum spiritum suum et animam et corpus sine querella in die domini nostri Iesu Christi conseruaerunt¹⁸. Illi namque sunt ueri atque incorrupti uirgines Christi, illi admirabiles atque egregii reputantur eunuchi, non qui metuunt et quibus non libet fornicari nec qui inpudicitiae reprimunt frena, sed qui ipsam quoque minimam mentis titillationem et tenuissima libidinis incitamenta uicerunt et eo usque adtenuauerunt illum carnis ut ita dixerim sensum, ut non solum ex commotione eius nulla oblectatione, sed ne exigua quidem titillatione tangantur.

VII. Tanta autem cor nostrum humilitatis debemus uallare custodia, ut hanc definitionem perpetua sensuum stabilitate teneamus, nequaquam nos posse ad tantum purificationis meritum peruenire, ut licet haec quae supra dixi per gratiam dei omnia fecerimus,

16. Apoc., 14, 4.

17. Cf. Mt., 25.

18. Cf. 1 Thess., 5, 23.

peut chanter, sinon ceux qui suivent l'Agneau partout où il va, « car ils sont vierges, et ils ne se sont pas souillés avec des femmes ».

Voulons-nous parvenir à cette gloire sublime des vierges : recherchons de toutes nos forces la chasteté de l'âme et de l'esprit, de peur que nous ne tombions dans le nombre des vierges folles, à qui leur virginité ne fut pas comptée. Elles s'étaient bornées à la chasteté du corps; et c'est pourquoi le nom de vierges leur est donné, mais de vierges folles, parce que, dans leurs vases, manquait l'huile de la pureté intérieure, et que dès lors s'éteignait tout l'éclat et toute la splendeur de leur virginité corporelle. Car il faut que l'intérieure pureté conserve et entretienne par son rayonnement la chasteté de l'homme extérieur, l'animant à persévérer toujours dans la perpétuelle intégrité. Aussi, les vierges folles, malgré leur titre de vierges, ne méritent-elles pas l'entrée glorieuse dans la chambre nuptiale de l'Époux avec les vierges sages, qui, elles, ont sans reproche gardé leur esprit, leur âme et leur corps intacts pour le jour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ceux-là sont, en effet, les vierges du Christ véritables et indemnes de corruption, ceux-là sont réputés les admirables et nobles eunuques dont parlait Isaïe, non qui redoutent la fornication et n'y ont pas de complaisance, non qui refrèment l'impudicité, mais qui ont vaincu la moindre émotion de volupté dans leur âme et les plus faibles excitations de la passion, qui ont tellement réduit, si je puis ainsi parler, le sens de sa chair, que ses mouvements ne les touchent plus d'aucune délectation, ni même de l'agrément le plus léger.

VII. Mais nous devons garder si bien notre cœur à l'abri du rempart de l'humilité, que nous tenions, avec une invariable fermeté d'esprit, cette maxime : il ne nous est d'aucune manière possible de parvenir à un si grand mérite de pureté. Tellement que, même si nous avons accompli, par la grâce de Dieu, tout ce

indignos nos tamen communione corporis sacri esse credamus : primum quia caelestis illius mannae tanta maiestas est, ut nemo hac lutea carne circumdatus pro suo merito eius edulium et non ex gratuita domini largitate percipiat, deinde quia nullus ita circumspectus in huius mundi potest esse conflictu, ut eum saltim rara uel leuia peccatorum tela non feriant, quia impossibile est ut non aut ignorantia, aut neglegentia, aut per obreptionem, aut per cogitationem, aut per necessitatem, aut per obliuionem, aut somno peccetur. Nam etsi tam praeclarum quis uirtutum culmen ascenderit, ut apostolicum illud non iactanter exclamet : *Mihi autem pro minimo est ut a uobis diiudicer aut ab humano die : sed neque memet ipsum diiudico : nihil enim mihi conscius sum*¹⁹, tamen sciat se sine peccato esse non posse. Neque enim frustra idem doctor adiunxit : *Sed non in hoc iustificatus sum*²⁰, id est non si ego iustum me esse credidero, ueram confestim iustitiae gloriam possidebo, uel quia me conscientia mea nullius peccati reprehensione conpungit, idcirco nullius sordis contagione fuscatus sum : multa enim etiam meam conscientiam latent, quae cum sint mihi incognita uel obscura, deo nota atque manifesta sunt. Ideoque subiciens ait : *Qui autem me diiudicat, dominus est*²¹, id est ab illo solo, quem secreta cordium non latent, ueri iudicii in me profertur examen.

VIII. GERMANVS : Supra dictum est non nisi sanctos caelestium sacramentorum debere esse participes, nunc adicitur impossibile esse homini ut immunis sit penitus a delicto. Si nullus ergo liber a noxa, nullus sanctus : si nullus sanctus, consequens est ut homo cui sanctitas deest mysteriorum Christi particeps esse non possit,

19. 1 Cor., 4, 3-4.

20. L. c., 4.

21. L. c.

qui vient d'être dit, nous devrions cependant nous croire indignes de la communion au corps sacré. La raison en est premièrement que cette manne céleste possède une si haute majesté, que personne, en cette chair pétrie de limon, ne peut songer à la recevoir par la vertu de ses propres mérites, et non par une libéralité toute gratuite du Seigneur. Puis, nul ne saurait être d'une telle circonspection, dans la mêlée de ce monde, que les traits du mal ne l'atteignent, au moins par intervalles, au moins d'une blessure légère ? C'est chose impossible, en effet, de ne pécher point, par ignorance, négligence ou surprise, par pensée, par impulsion, par oubli ou durant le sommeil. Un homme s'est élevé sur des cimes de vertu si glorieuses, qu'il peut, sans jactance, s'écrier avec l'Apôtre : « Pour moi, il m'importe fort peu d'être jugé par vous ou par un tribunal humain ; je ne me juge pas moi-même, car ma conscience ne me reproche rien. » Soit ! Cet homme doit savoir pourtant qu'il ne saurait être sans péché. Ce n'est pas en vain que le même Docteur ajoute : « Mais je ne suis pas justifié pour autant. » C'est-à-dire : si moi je me crois juste, je ne posséderai pas du même coup la gloire de la vraie justice ; ou : de ce que le remords de ma conscience ne me reprend d'aucune faute, il ne suit pas que je sois net de toute souillure ; il est bien des choses qui échappent à ma conscience, mais, inconnues et cachées pour moi, elles sont connues et manifestes pour Dieu. Aussi, continue-t-il : « Mon juge, c'est le Seigneur. » C'est-à-dire : celui-là seul qui pénètre le secret des cœurs porte sur moi un jugement véritable.

VIII. GERMAIN. — Vous avez dit tout à l'heure qu'à moins d'être saint, l'on ne doit pas participer aux célestes mystères ; maintenant, vous ajoutez qu'il est impossible à l'homme d'être complètement exempt de faute. Si personne n'est libre de faute, personne n'est saint. Si personne n'est saint, personne ne peut participer aux mystères, personne non plus ne doit espé-

regnum etiam caelorum sperare non debeat, quod solis sanctis dominus pollicetur.

VIII. THEONAS : Multos quidem esse sanctos ac iustos negare non possumus, sed inter sanctum et immaculatum multa distantia est. Aliud est enim esse quempiam sanctum, id est diuino cultui consecratum : hoc enim nomen non solum hominibus, sed etiam locis et uasibus templi atque lebetibus scriptura adtestante commune est. Aliud est autem esse absque peccato, quod unius domini nostri Iesu Christi singulariter conuenit maiestati, de quo etiam apostolus uelut praecipuum quid ac speciale pronuntiat dicens : *Qui peccatum non fecit*²². Satis enim uilem atque indignam eius praeconiis laudem quasi incomparabile ac diuinum ei aliquid adsignauit, si etiam nos inlibatam ab omni peccato exigere possumus uitam. Rursum apostolus ad Hebraeos : *Non enim habemus, inquit, pontificem qui non possit conpati infirmitatibus nostris, temptatum autem per omnia secundum similitudinem absque peccato*²³. Si igitur terrenae humilitatis nostrae cum illo excelso diuinoque pontifice haec potest esse communio, ut etiam nos absque ulla peccati offensione temptemur, cur in illo hoc apostolus uelut unicum ac singulare suspiciens tanta eius meritum ab uniuersis hominibus diuisione discreuit? Hac ergo sola ab omnibus nobis exceptione distinguitur, quia nos non absque peccato, illum sine peccato constat fuisse temptatum. Quis etenim hominum, quamuis fortis atque bellator sit, hostilibus tamen telis plerumque non pateat, quis uelut impenetrabili carne circumdatus tantis proeliorum periculis sine periculo misceatur? Ille autem solus *speciosus forma prae filiis*²⁴ hominum condicionem mortis humanae cum uniuersa

22. 1 Pet., 2, 22.

23. Hebr., 4, 15.

24. Ps. 44, 3.

rer le royaume des cieux, que le Seigneur ne promet qu'aux saints.

IX. THEONAS. — Beaucoup, assurément, sont saints et justes, je ne puis le nier. Mais entre *saint* et *sans tache*, il y a bien de la distance. Autre chose est d'être saint, c'est-à-dire consacré au culte divin, appellation commune — l'Écriture en témoigne —, aux hommes ainsi qu'aux lieux, aux vases et ustensiles du Temple; autre chose, d'être sans péché. Ceci n'appartient par privilège qu'à la Majesté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de qui l'Apôtre proclame, comme une grandeur qui lui fut spéciale : « Il n'a point commis le péché. » C'eût été, en somme, lui attribuer, en guise de prérogative incomparable et divine, une gloire assez vulgaire et peu digne des louanges qu'il mérite, s'il nous était aussi donné de mener une vie pure de tout péché. L'Apôtre dit encore aux Hébreux : « Nous n'avons pas un pontife qui ne puisse compatir à nos infirmités; mais il fut tenté de toutes manières, afin de nous être semblable, hormis le péché. » Mais, s'il peut y avoir, entre notre bassesse terrestre et ce sublime et divin pontife, une telle communauté; si nous sommes également tentés, sans subir l'atteinte du péché : pourquoi l'Apôtre eût-il admiré chez lui ce privilège comme unique et singulier, et mis une telle différence entre son mérite et le reste des hommes? C'est donc par cette seule exception qu'il se distingue de nous tous : nous ne sommes pas tentés sans péché; lui, au contraire, fut tenté sans péché. Quel est l'homme, pour courageux et vaillant qu'il soit, qui, pourtant, ne prête maintes fois le flanc aux traits ennemis? Qui vivra sans danger parmi les périls si redoutables des combats, comme s'il était revêtu d'une chair invulnérable? Seul le Christ, « le plus beau des enfants des hommes », en prenant notre condition mortelle et

carnis fragilitate suscipiens nullius umquam est sordis maculatus ad tactu.

X. Temptatus est enim secundum similitudinem nostram gastrimargiae primum uitio, ut ei callidus ille serpens eo ordine, quo Adam ante seduxerat, esurienti escae desiderio conaretur in ludere, *si filius* inquiens, *dei es, dic ut lapides isti panes fiant*²⁵. Sed nullum recipiens ex hac temptatione peccatum, cum ei facultas indubitata subpeteret, respuit cibum quem deceptionum artifex ingerebat, dicens : *Non in pane solo uiuit homo, sed in omni uerbo quod procedit de ore dei*²⁶. Temptatus est etiam cenodoxia secundum similitudinem nostram, cum ei diceretur : *Si filius dei es, mitte te deorsum*²⁷. Sed subdola diaboli suggestionem non captus est et uanissimum seductorem etiam scripturarum obiectione confutans *non temptabis*, inquit, *dominum deum tuum*²⁸. Temptatus est etiam tumore superbiae secundum similitudinem nostram, cum ei a diabolo promitterentur omnia regna mundi et gloria eorum : sed inrisa atque obiurgata est uanitas temptatoris. Respondit enim ei : *Vade retro Satanas : scriptum est : dominum deum tuum adorabis et illi soli seruias*²⁹. His autem testimoniis edocemur, ut fraudulentis suggestionibus inimici nos quoque similiter memoria scripturarum debeamus obsistere. Rursum temptatus est superbia secundum similitudinem nostram, ut idem insidiarum artifex regnum, quod oblatum ab ipso ante respuerat, per homines ei moliretur ingerere. Sed absque peccato insidias temptantis inrisit : *Cum enim cognouisset Iesus quod uenturi essent ut raperent eum et facerent eum regem, fugit iterum in montem ipse solus*³⁰. Temptatus est secundum simi-

²⁵ Mt., 4, 3. ²⁶ L. c., 4. ²⁷ L. c., 6. ²⁸ L. c., 7;
Deut., 6, 16. ²⁹ Mt., 4, 10. ³⁰ Ioh., 6, 15.

toute la fragilité de la chair, ne connut jamais l'atteinte d'une souillure.

X. Il fut tenté, à notre image, d'abord de gourmandise. Le rusé serpent, selon l'ordre qu'il avait suivi jadis en séduisant Adam, compte sur la faim du Seigneur et s'efforce de le jouer par le désir de la nourriture : « Si vous êtes le Fils de Dieu, ordonnez que ces pierres se changent en pains. » Mais la tentation ne donne point chez lui d'ouverture au péché; bien que ce miracle lui fût possible indubitablement, il repousse la nourriture que lui propose l'artisan de mensonges : « L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. »

Il fut tenté, à notre image, de vaine gloire, lorsque ces paroles lui furent adressées : « Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous en bas. » Mais il ne se laisse point prendre à la suggestion perfide du diable, et repousse le fourbe séducteur, en lui opposant encore une fois les Écritures : « Tu ne tenteras pas, dit-il, le Seigneur ton Dieu. »

Il fut tenté, à notre image, d'enflure et de superbe, lorsque le diable lui promit tous les royaumes du monde et leur gloire. Cependant, il se rit de l'imposture du tentateur, et le soufflette de cette réponse : « Arrière, Satan! Il est écrit : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et ne serviras que lui seul. » — Ces témoignages nous apprennent que nous devons pareillement résister aux trompeuses suggestions de l'ennemi par le souvenir des Écritures.

Il fut tenté pour la seconde fois de superbe, à notre image, lorsque le maître fourbe lui fit offrir par les hommes la royauté qu'il avait refusée de ses mains. Mais il se joua des embûches du tentateur, sans donner dans le péché : « Sachant qu'ils allaient venir, pour l'enlever et le faire roi, il s'enfuit de nouveau, seul, sur la montagne. »

Il fut tenté à notre image, lorsqu'il fut battu de

litudinem nostram, cum uerberatus flagris, cum alapis caesus, cum sputamentorum horrore respersus est, cum ad extremum pertulit crucis exquisita supplicia. Sed nullis non dicam unquam contumeliis, uerum ne suppliciis quidem ad tumorem uel leuissimae indignationis impulsus est, qui in patibulo constitutus misericorditer proclamauit : *Pater, ignosce eis : non enim sciunt quid faciunt*³¹.

XI. Quemadmodum uero et illud accipietur, quod cum apostolus in similitudine carnis peccati uenisse commemorat, si etiam nos nullius peccati labe pollutam habere possumus carnem ? Nam et hoc de illo, qui solus est absque peccato, tamquam singulare memoratur : *Misit deus filium suum in similitudine carnis peccati*³², quia ueram atque integram suscipiens substantiam carnis humanae non ipsum peccatum in ea, sed similitudinem peccati suscepisse credendus est. Similitudo enim non ad carnis ueritatem secundum prauum quorundam haereticorum sensum, sed ad peccati est imaginem referenda. Erat enim in ipso uera quidem caro, sed absque peccato, similis scilicet peccatrici. Illud siquidem ad humanae substantiae pertinet ueritatem, hoc uero ad uitia refertur et mores. Habebat similitudinem carnis peccati, cum uelut homo ignarus ac pro cibo sollicitus percontaretur : *quod panes habetis?*³³ Sed sicut peccato nequaquam caro illius, ita nec anima ignorantiae subiacebat. Denique statim euangelista subiungit : *Hoc autem dicebat Iesus temptans eos : ipse autem sciebat quid esset facturus*³⁴. Habebat carnem similem peccatrici, cum uelut sitiens a Samaritana muliere posceret potum³⁵. Sed non erat peccati sorde polluta, quia e contrario mulier prouocata est petere aquam uiuam, quae illam numquam

fouets, meurtri de soufflets, couvert d'odieux crachats; lorsqu'il souffrit jusqu'au bout les tortures sans égales de la croix. — Toutefois, nul outrage, que dis-je ? les supplices mêmes ne purent soulever chez lui la plus légère indignation; et du haut de son gibet, il eut ce cri de la miséricorde : « Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. »

XI. Et comment faudra-t-il entendre ce que dit de lui l'Apôtre, qu'il est venu dans la ressemblance de la chair du péché, si nous pouvons avoir aussi une chair exempte de la tache du péché ? Car c'est bien encore un privilège unique de Celui qui seul est sans péché, qu'il veut exprimer dans ces paroles : « Dieu a envoyé son Fils dans la ressemblance de la chair du péché. » Prenant, dans sa vérité et son intégrité, la substance de notre chair, il faut croire que le Christ ne prit point avec elle le péché, mais seulement la ressemblance du péché. Ainsi, le mot *ressemblance* ne va pas contre la vérité de la chair, selon le sens erroné de quelques hérétiques, mais regarde l'image du péché. Il avait une chair véritable; mais elle était sans péché, et portait seulement la ressemblance de la chair pécheresse. La première partie de la phrase affirme la réalité de la nature humaine; la deuxième concerne ses vices et ses mœurs. Il avait la ressemblance de la chair du péché, lorsque, tel un homme ignorant et inquiet pour sa nourriture, il demandait : « Combien avez-vous de pains ? » Mais, comme sa chair n'était point sujette au péché, son esprit ne l'était pas non plus à l'ignorance. Aussi, l'Évangéliste ajouta-t-il aussitôt : « Il disait cela pour l'éprouver, car il savait, lui, ce qu'il devait faire. » Il avait une chair semblable à la chair pécheresse, lorsque, comme un homme qui souffre de la soif, il demandait à boire à la femme de Samarie. Mais sa chair n'était pas souillée de la tache du péché, car, voyez le contraste ! c'est lui qui invite la Samaritaine à solliciter l'eau vive qui

31. Luc., 23, 34. 32. Rom., 8, 3. 33. Marc., 6, 38.
34. Ioh., 6, 6. 35. Cf. Ioh., 4, 7 sq.

sitire permetteret, sed fieret in ea fons aquae salientis in uitam aeternam. Habebat carnis istius ueritatem, cum dormiret in nauis. Sed ne pariter nauigantes peccati similitudine fallerentur, surgens increpauit uentos et mare, et facta est tranquillitas magna³⁶. Comuni cum omnibus sorte peccato subditus uidebatur, cum diceretur de ipso : *Hic homo si esset propheta, sciret utique quae et qualis mulier tetigerit pedes eius*³⁷. Sed peccati non habuit ueritatem, quia blasphemam cogitationem arguens Pharisaei statim mulieris peccata dimisit. Peccatricem cum ceteris carnem gerere putabatur, cum uelut homo in mortis discrimine constitutus et imminentium suppliciorum terrore percussus oraret : *Pater, si possibile est, transeat a me calix iste*³⁸, et : *Tristis est anima mea usque ad mortem*³⁹. Sed peccati contagium nesciebat illa tristitia, quia uitae auctor mortem formidare non poterat. Ait enim : *Nemo tollit animam meam a me, sed ego pono eam a me ipso : potestatem habeo ponendi eam, et potestatem habeo iterum sumendi eam*⁴⁰.

XII. In hoc ergo ille homo, qui natus ex uirgine est, magna a cunctis qui ex utriusque sexus conmixtione producuntur distantia segregatur, quod cum omnes nos non similitudinem, sed ueritatem peccati in carne gestemus, ille non ueritatem, sed similitudinem peccati in uerae carnis adsumptione suscepit. Denique licet scriptum de eo in Esaiâ propheta Pharisaei apertissime meminissent, qui peccatum non fecit, *neque dolus inuentus est in ore eius*⁴¹, tamen illa similitudine carnis peccati fallebantur, ut dicerent : *Ecce homo uorax et potator uini; publicanorum et peccatorum*

l'empêcherait d'avoir soif à jamais, et deviendrait en elle une source d'eau jaillissant jusqu'à la vie éternelle. Il possédait la vérité de notre chair, lorsqu'il dormait sur la barque. Mais, afin que ceux qui nauiguaient de concert avec lui ne fussent pas abusés par cette ressemblance du péché, « se levant, il réprimanda les vents et la mer, et il se fit un grand calme ». Il semblait assujetti au péché, selon le sort commun de tous, lorsqu'on disait de lui : « Si cet homme était un prophète, il saurait qui est cette femme qui touche ses pieds, et de quelle condition. » Mais il n'avait pas la vérité du péché; car aussitôt, il confond la pensée blasphématrice du Pharisien, et remet ses péchés à cette femme. On pouvait penser qu'il portait une chair pécheresse, aussi bien que les autres, lorsque, dans le péril de mort et frappé de terreur à la vue des supplices qui le menaçaient, il faisait cette prière : « Père, s'il est possible, que ce calice passe loin de moi! » ou qu'il disait : « Mon âme est triste jusqu'à la mort. » Mais cette tristesse ignorait la souillure du péché, parce que l'auteur de la vie ne pouvait redouter la mort. Il dit, en effet : « Personne ne me prend ma vie, c'est de moi-même que je la donne; j'ai le pouvoir de la donner, et j'ai le pouvoir de la reprendre. »

XII. Il y a donc, entre l'homme né de la Vierge et tous ceux qui naissent de l'union des sexes, cette différence considérable, que tous nous portons dans notre chair, non pas la ressemblance, mais la vérité du péché, tandis que lui, tout en prenant une chair véritable, n'a point pris cependant la vérité, mais seulement la ressemblance du péché. Mais c'est pourquoi les Phariséens, qui pouvaient si bien pourtant se rappeler ce qui est écrit de lui dans le prophète Isaïe : « Il n'a point commis le péché, et sa bouche ignore la ruse », se laissèrent néanmoins abuser par la ressemblance de la chair de péché, au point de dire : « Voici un homme de bonne chère et un buveur de vin, un ami des publicains et des pécheurs »; et à

36. Mt., 8, 26. 37. Luc., 7, 39. 38. Mt., 26, 39.
39. L. c., 38. 40. Ioh., 10, 18. 41. Is., 53, 9; 1. Pet., 2, 22.

*amicus*⁴², et ad illum qui inluminatus fuerat caecum : *Da gloriam deo : nos enim scimus quoniam hic homo*⁴³ *peccator est, et ad Pilatum : Nisi esset hic homo peccator, non eum tradidissemus tibi*⁴⁴. Huius igitur rei quae illi tantum singularis ac propria est aequalitatem sibi blasphemiae superbiae crimine uindicabit, quisquis esse se sine peccato ausus fuerit profiteri. Consequens enim est ut similitudinem carnis peccati et non ueritatem peccati habere se dicat.

XIII. Ceterum iustos ac sanctos uiros non esse immunes a culpa manifeste scriptura pronuntiat dicens : *Septies enim cadit iustus et resurgit*⁴⁵. Quid enim aliud est cadere quam peccare ? Et tamen cum dicatur septies cadere, pronuntiatur nihilominus iustus nec iustitiae eius praeiudicat lapsus fragilitatis humanae, quia multum interest inter sancti et peccatoris hominis lapsum. Aliud enim est admittere mortale peccatum et aliud est cogitatione, quae peccato non caret, praeueniri, uel ignorantiae aut obliuionis errore aut facilitate otiosi sermonis offendere, aut ad punctum infidelitatis uitio interna theoria aliquid haesitare, aut subtili quadam cenodoxiae titillatione pulsari, aut necessitate naturae aliquantisper a summa perfectione reccidere. Haec enim sunt septem lapsuum genera, in quibus licet uir sanctus nonnumquam cadat, tamen instus esse non desinit : quae quamuis leuia uideantur ac parua, tamen faciunt eum sine peccato esse non posse. Habet enim pro quibus cotidianam gerens paenitentiam et ueniam ueraciter debeat postulare et pro suis indesinenter orare peccatis dicens : *Dimitte nobis debita nostra*⁴⁶. Et ut euidētissimis probemus exemplis et errasse nonnullos sanctorum et tamen a sua non discessisse iustitia, certe

42. Mt., 11, 19. 43. Ioh., 9, 24. 44. Ioh., 18, 30.
45. Prov., 24, 16. 46. Mt., 6, 12.

l'aveugle qui avait recouvré la lumière : « Rends gloire à Dieu, nous savons que cet homme est un pécheur » ; à Pilate enfin : « Si cet homme n'était un pécheur, nous ne te l'aurions pas livré. »

Il suit de là que quiconque ose se déclarer sans péché, s'abandonne à un orgueil blasphématoire, et revendique l'égalité avec le privilège si uniquement propre au Seigneur. C'est dire, en effet, qu'on a la ressemblance de la chair du péché, et non la vérité du péché.

XIII. Aussi bien, l'Écriture proclame ouvertement que les justes et les saints ne sont pas exempts de faute, lorsqu'elle dit : « Le juste tombe sept fois le jour, et se relève. » Qu'est-ce, en effet, que tomber, si ce n'est pécher ? Néanmoins, tout en disant qu'il tombe sept fois, elle ne laisse pas de l'appeler juste ; des chutes de pure fragilité ne portent point de tort à sa justice. C'est qu'il y a un abîme entre la chute du saint et celle du pécheur. Autre chose est de commettre un péché mortel ; autre chose, de se laisser surprendre par une pensée, qui n'est pourtant point sans péché, de choper par ignorance, par oubli, par des paroles inutiles, si vite échappées, d'éprouver une ombre d'hésitation dans le regard intérieur de la foi, de s'épanouir sous la subtile caresse de la vanité, de retomber, pour un moment, des plus hautes cimes de la perfection, par le poids de la nature. Ce sont là les sept espèces de chutes qui se rencontrent dans la vie des saints, sans qu'ils cessent pour autant d'être justes. Par ailleurs, si légères qu'elles semblent, et de si peu de conséquence, elles font pourtant que l'on n'est pas sans péché. Les saints ont réellement sujet de faire pénitence chaque jour, d'implorer leur pardon et de prier sans cesse pour leurs péchés, en disant : « Remettez-nous nos dettes. »

Mais je veux prouver par des exemples évidents que plusieurs saints ont erré, sans pour cela déchoir de la justice.

ille beatissimus et apostolorum eximius Petrus quid aliud credendus est fuisse quam sanctus, praesertim id temporis quo ei a domino dicebatur : *Beatus es, Simon Bar Iona, quia caro et sanguis non reuelavit tibi, sed pater meus qui est in caelis. Et tibi dabo claves regni caelorum : et quodcumque ligaueris super terram, erit ligatum in caelis : et quodcumque solueris super terram, erit solutum et in caelis*⁴⁷. Quid hac dominica laude praeclarius, quid hac potestate ac beatitudine potest esse sublimius? Et tamen post paululum, cum ignorans mysterium passionis tantae utilitati humani generis inscius obuiaret dicens : *Absit a te, domine : non erit tibi hoc*⁴⁸, meretur audire : *Vade post me, satanas : scandalum es mihi, quia non sapis ea quae dei sunt sed ea quae hominum*⁴⁹. Numquidnam cum his eum uerbis ipsa aequitas increparet, aut nequaquam cecidisse aut in sanctitate atque iustitia non permansisse credendus est? Quid illo etiam tempore, numquid ruinam manifeste negandus est pertulisse, quo imminente persecutorum metu ter dominum negare compulsus est?⁵⁰ Sed confestim paenitudine subsequente amarissimis lacrimis maculam tanti criminis abluendo sanctitatis atque iustitiae merita non amisit. De ipso igitur ac de eius similibus sanctis illud etiam quod per Dauid canitur debemus accipere : *A domino gressus hominis diriguntur : et uiam eius uolet nimis. Cum ceciderit iustus, non conturbabitur : quia dominus subponit manum suam*⁵¹. Cuius enim gressus a domino diriguntur, quid aliud potest esse quam iustus? Et tamen de hoc ipso dicitur : *cum ceciderit, non conlidetur. Quid est cum ceciderit, nisi cum lapsum peccati alicuius incurrerit? non conlidetur, inquit, id est nequaquam diu obrimetur incursione*

47. Mt., 16, 17 et 19.

48. L. c., 22.

49. L. c., 23.

50. Cf. Mt., 26, 70 sq.

51. Ps. 36, 23-24.

Voici le bienheureux Pierre, le premier entre les apôtres. Que penser de lui, sinon qu'il était saint? A l'heure surtout que le Seigneur lui disait : « Tu es heureux, Simon, fils de Jean, car ce n'est pas la chair ni le sang qui te l'ont révélé, mais mon Père qui est dans les cieus... Et je te donnerai les clefs du royaume des cieus : et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieus, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieus. » Que peut-il y avoir de plus glorieux que cette louange que le Seigneur lui donne, de plus sublime que ce pouvoir et cette béatitude? Toutefois, l'instant d'après, dans son ignorance du mystère de la Passion, il s'oppose, sans savoir, à ce qui devait être un si grand bienfait pour le genre humain : « A Dieu ne plaise, Seigneur, cela ne sera pas! » Et il mérite d'entendre : « Arrière, Satan! tu m'es à scandale; car tes sentiments ne sont pas ceux de Dieu, mais ceux des hommes. » Quoi! lorsque l'Équité même lui adresse un tel reproche, faut-il croire, ou qu'il ne soit pas tombé, ou qu'il ne soit pas demeuré dans la sainteté de la justice? Et lorsque la crainte des persécuteurs, prêts à fondre sur lui, le pousse à renier son maître par trois fois, peut-on nier qu'il n'ait fait une chute évidente? Cependant, le repentir suit immédiatement la faute; ses larmes très amères lavent la souillure d'un si grand crime; il ne perd pas le mérite de la sainteté et de la justice.

C'est donc de lui et des saints qui lui ressemblent que nous devons entendre ce que chante David : « Le Seigneur affermit les pas de l'homme, et il prend plaisir à sa voie. Si le juste tombe, il ne se brisera pas, parce que le Seigneur le soutient de sa main. » Celui dont les pas sont affermis par le Seigneur, peut-il ne pas être juste? Et pourtant, c'est de lui qu'il est dit : « S'il tombe, il ne se brisera pas. » Que signifie : « S'il tombe », sinon : s'il tombe en quelque péché? « Il ne se brisera pas », est-il dit. Qu'est-ce là? Que les assauts du péché ne l'accableront pas longtemps.

peccati, sed licet ad praesens uideatur elisus, tamen diuino quod inplorat erectus auxilio celeri resurrectione stabilitatem iustitiae non amittet, uel etiamsi ad praesens per fragilitatem carnis amiserit, manus dominicae subpositione reparabit. Nec enim esse sanctus desinit post ruinam, qui cum se fiducia operum suorum iustificari non posse cognoscat et a tantis peccatorum nexibus credat sola domini gratia liberandum, cum apostolo proclamare non desinit : *Infelix ego homo : quis me liberabit de corpore mortis huius ? Gratia dei per Iesum Christum dominum nostrum*⁵².

XIII. Nam cum apostolus Paulus inaestimabilem abyssum puritatis resistentibus cogitationum aestibus penetrari ab homine non posse cognoscens diu uelut per profunda iactatus ante dixisset : *Non enim quod uolo facio bonum, sed quod odi malum, hoc ago*⁵³, et rursum : *Si autem quod nolo, hoc facio, iam non ego operor illud sed quod habitat in me peccatum*⁵⁴, et : *Condelector legi dei secundum interiorem hominem, uideo autem aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis meae et captiuum me ducentem in lege peccati quae est in membris meis*⁵⁵, omnino uel sua uel naturae ipsius fragilitate perspecta, tam inmensae altitudinis uastitate conterritus, ad tutissimum portum diuini confugit auxilii, et quasi de nauigii sui oneribus mortalitatis oppressi naturali infirmitate desperans ab eo cui impossibile nihil est naufragiorum remedia deprecatur, cum quodam miserabili uociferans heulatu : *Infelix ego homo : quis me liberabit de corpore mortis huius*⁵⁶? Statimque absolutionem, quam desperauit de inbecillitate naturae, de

Sur l'heure, il peut bien paraître brisé; mais, relevé par le secours divin, qu'il implore, sa promptitude à se remettre debout fait qu'il ne perd point l'immobile rectitude de la justice; ou du moins, s'il la perd sur l'heure par la fragilité de la chair, la main du Seigneur, en le soutenant, la lui rend. Un homme ne cesse pas d'être saint après sa chute, lorsque, reconnaissant qu'il ne saurait être justifié par la confiance en ses propres œuvres, et persuadé que la seule grâce du Seigneur le délivrera des innombrables liens du péché, il ne cesse de proclamer avec l'Apôtre : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? La grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur. »

XIV. L'Apôtre Paul a reconnu, en effet, que l'homme, empêché par le bouillonnement de ses pensées, demeure impuissant à pénétrer jusque dans l'abîme inestimable de la pureté; et, longtemps ballotté lui-même comme sur l'infini des mers, il a dit : « Je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je hais »; puis : « Mais, si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est pas moi qui le fais, c'est le péché qui habite en moi »; et encore : « Je prends plaisir à la loi de Dieu selon l'homme intérieur, mais je vois dans mes membres une autre loi, qui lutte contre la loi de mon esprit, et qui me rend captif sous la loi du péché qui est dans mes membres. » Il a donc vu le fond de sa propre fragilité, de la fragilité humaine; et, saisi d'effroi devant cet incommensurable abîme, il cherche un refuge au port assuré du secours divin. Désespérant, si je puis ainsi dire, de sa frêle embarcation, qu'il voit toujours près de sombrer sous le fardeau de la mortalité, il supplie Celui à qui rien n'est impossible de le sauver du naufrage, et pousse ce cri pathétique : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? » Et la délivrance qu'il n'attendait plus de la faiblesse de la nature, il se la promet aussitôt de la

52. Rom., 7, 24-25. 53. L. c., 19. 54. L. c., 20.
55. L. c., 22-23. 56. L. c., 24.

dei benignitate praesumpsit confidenter adiungens :
*Gratia dei per Iesum Christum dominum nostrum*⁵⁷.

XV. GERMANVS : Multi hunc apostoli locum ita intellegi debere definiunt, ut hoc eum non ex sua, sed ex peccantium persona dixisse confirment, eorum scilicet qui uolentes semet ipsos a corporalibus inlecebris et uoluptatibus abstinere obstricti uitijis pristinis et oblectatione carnalium passionum captiuati semet ipsos cohibere non possunt, dum inolita consuetudine uitiorum uelut inimiti quadam tyrannidis dominatione depressi ad libertatem pudicitiae respirare non possunt. Quomodo enim beato apostolo, quem ad summum perfectionis totius culmen certum est peruenisse, illud poterit conuenire quod dicit : *Non enim quod uolo facio bonum, sed quod odi malum, hoc ago*⁵⁸, illud etiam quod subiungit : *Si autem quod nolo, hoc ago, iam non ego operor illud sed quod habitat in me peccatum*⁵⁹, nec non etiam hoc : *Condelector enim legi dei secundum interiorem hominem, uideo autem aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis meae et captiuum me ducentem in lege peccati quod est in membris meis*⁶⁰ ? In quo igitur haec personae possunt apostoli coaptari ? Quid enim est boni quod ille non potuerit implere, et e contrario quid illud est mali quod nolens et odiens tamen cogente natura inuitus admiserit ? Ad quam uero peccati legem electionis uas, in quo Christus dominus loquebatur⁶¹, potuit captiuus abduci ? Qui cum omnem inoboedientiam et omnem extollentem se aduersus deum altitudinem⁶² captiuasset, de semet ipso cum fiducia proclamabat : *Bonum agonem certavi, cursum consummaui, fidem seruaui : de cetero reposita est mihi*

57. L. c., 25. 58. L. c., 19. 59. L. c., 20. 60. L. c., 22-23. 61. Cf. 2 Cor., 13, 3. 62. 2 Cor., 10, 5.

bonté divine; il poursuit, plein de confiance : « La grâce de Dieu, par Jésus-Christ Notre-Seigneur. »

XV. GERMAIN. — Beaucoup sont d'avis que cet endroit de l'Apôtre devrait s'entendre en ce sens, qu'il n'a pas parlé en son propre nom, mais dans la personne des pécheurs qui voudraient s'abstenir des voluptés charnelles. Cependant, prisonniers de leurs vices anciens, enchantés des passions de la chair, ils ne peuvent se contenir; l'habitude invétérée du mal les opprime sous une impitoyable tyrannie, qui ne leur permet pas de respirer l'air pur de la liberté et de la vertu.

Quant au bienheureux Apôtre, parvenu comme il était, sans aucun doute, au plus haut sommet de la perfection, comment ces paroles pourraient-elles lui convenir en quelque façon : « Je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je hais »; ni non plus ce qu'il ajoute immédiatement : « Mais, si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est pas moi qui le fais, c'est le péché qui habite en moi »; ni ceci : « Je prends plaisir à la loi de Dieu selon l'homme intérieur, mais je vois dans mes membres une autre loi, qui lutte contre la loi de mon esprit, et qui me rend captif sous la loi du péché qui est dans mes membres » ? Le moyen d'accommoder ces idées à la personne de l'Apôtre ? Quel est le bien qu'il n'a pu accomplir ? Quel est, au contraire, le mal qu'il a commis malgré lui et malgré la haine qu'il en avait, par l'entraînement de la nature ? Sous quelle loi de péché ce vase d'élection, en qui le Christ parlait, a-t-il pu être mené captif ? Lui qui, après avoir captivé toute désobéissance et « toute hauteur qui s'élève contre Dieu », disait de lui-même en toute confiance : « J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la fidélité; maintenant, la couronne de justice

*iustitiae corona, quam reddet mihi dominus in illa die, iustus iudex*⁶³.

XVI. THEONAS : Intrans me tutissimum silentii portum rursus ad immensum profundissimae quaestionis pelagus revocare conamini. Sed oportunitatem fidae stationis amplexi hic interim cursu tam longae conlationis emenso taciturnitatis ancoram iacimus, ut crastina die, si tamen nulla vis tempestatis obstiterit, flatu prosperi spiritus explorato disputationis uela pandamus.

m'est tenue en réserve, que me décernera en ce jour-là le Seigneur, le juste juge. »

XVI. THEONAS. — J'entrais au port assuré du silence; et voici que vous tentez de me ramener vers l'océan sans limites d'une question pleine de profonds mystères. Mais, après avoir fourni, dans la présente conférence, un voyage déjà si long, profitons du sûr mouillage qui nous est offert, et jetons l'ancre du silence. Demain, si la tempête ne s'y oppose, nous nous assurerons du vent favorable, et tendrons les voiles pour un nouvel entretien.

63. 2 Tim., 4, 7-8.

CONLATIO ABBATIS THEONAE TERTIA

De anamarteto

CAPITVLA

- I. Disputatio abbatis Theonae de eo quod apostolus dicit : *Non enim quod uolo facio bonum*¹.
- II. Multa bona apostolum consummasse.
- III. Quid sit uere bonum, quod apostolus semet ipsum perficere non posse testatur.
- III. Bonitatem humanam atque iustitiam non esse bonam, si diuinae bonitati ac iustitiae conferatur.
- V. Neminem summo illi bono intentum esse iugiter posse.
- VI. Quod lippis similes sint hi qui se credunt esse sine peccato.
- VII. Quod hi, qui pronuntiant esse hominem posse sine peccato, duplici in hoc agantur errore.
- VIII. Quod paucarum sit intellegere peccata.
- VIII. Qua cautione memoriam dei monachus debeat custodire.

1. Rom., 7, 19.

TROISIÈME CONFÉRENCE DE L'ABBÉ THEONAS

De l'impeccabilité

TABLE DES CHAPITRES

- I. Discussion de l'abbé Theonas sur ces paroles de l'Apôtre : « Je ne fais pas le bien que je veux. »
- II. De tous les biens qui furent chez l'Apôtre.
- III. Quel est le bien véritable que l'Apôtre témoigne n'avoir pu accomplir ?
- IV. La bonté et la justice humaines ne sont pas bonnes, si on les compare à la bonté et à la justice divines.
- V. Personne ne peut être constamment attentif au bien souverain.
- VI. Ceux qui se croient sans péché ressemblent aux gens qui ont de la chassie aux yeux.
- VII. Ceux qui disent que l'homme peut être sans péché sont victimes d'une double erreur.
- VIII. Qu'il en est peu qui comprennent le péché.
- IX. Avec quelle prudence le moine doit garder la mémoire de Dieu.

- X. Quod hi qui ad perfectionem tendunt in ueritate humiliantur et dei gratia semper se sentiant indigere.
- XI. Expositio illius sententiae : *Condelector enim legi dei secundum interiorem hominem*² et cetera.
- XII. Item illius : *Scimus autem quoniam lex spiritalis est*³ et cetera.
- XIII. Item illius : *Scio autem quod non habitat in me, hoc est in carne mea bonum*⁴.
- XIII. Obiectio, quod neque infidelium personis conueniat neque sanctorum quod ait : *Non enim quod uolo facio bonum*⁵ et cetera.
- XV. Responsio ad obiectionem propositam.
- XVI. Quid sit corpus peccati.
- XVII. Quod sancti omnes ueraciter immundos se et peccatores esse confessi sunt.
- XVIII. Etiam iustos et sanctos sine peccato non esse.
- XVIII. Quod in ipsa quoque orationis hora peccatum declinari uix possit.
- XX. A quibus sit peccati euacuatio et uirtutum discenda perfectio.
- XXI. Quod licet agnoscamus nos sine peccato non esse, non debeamus tamen nosmet ipsos a dominica communione suspendere.

I. Reuersa igitur luce cum ad perscrutandam abyssum apostolicae quaestionis summa a nobis senex conpelleretur instantia, ita effatus est. Testimonia quibus probare conamini apostolum Paulum non ex sua, sed pro peccatorum dixisse persona : *Non enim quod uolo facio bonum, sed quod odi malum, hoc ago*⁶, uel illud : *Si autem quod nolo, hoc facio, iam non ego*

2. Rom., 7, 22. 3. L. c., 14. 4. L. c., 18. 5. L. c., 19.
6. L. c.

- X. Ceux qui tendent à la perfection s'humilient en vérité, et sentent qu'ils ont toujours besoin de la grâce de Dieu.
- XI. Explication de cette parole : « Je prends plaisir à la loi de Dieu, selon l'homme intérieur... », etc.
- XII. Sur ces mots : « Nous savons que la Loi est spirituelle... », etc.
- XIII. Sur ces paroles : « Je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair. »
- XIV. Objection : Ce que l'Apôtre dit : « Je ne fais pas le bien que je veux... », etc., ne convient ni aux infidèles ni aux saints.
- XV. Réponse à l'objection.
- XVI. Qu'est-ce que le corps du péché ?
- XVII. Tous les saints se sont avoués impurs et pécheurs en toute vérité.
- XVIII. Même les saints et les justes ne sont pas sans péché.
- XIX. A l'heure même de la prière, le péché ne saurait être qu'à grand-peine évité.
- XX. De qui l'on doit apprendre à s'affranchir du péché et à se rendre parfait dans les vertus.
- XXI. Bien qu'ayant conscience de n'être pas sans péché, nous ne devons pas nous suspendre nous-mêmes de la communion du Seigneur.

I. Avec le retour du jour, nous fîmes auprès du vieillard les plus vives instances; nous le pressions de scruter jusqu'au fond l'abîme de la question soulevée la veille au sujet de l'Apôtre.

Vous vous efforcez, dit alors Theonas, de prouver que l'Apôtre Paul ne parlait pas en son propre nom, mais dans la personne des pécheurs, lorsqu'il a dit : « Je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal

*operor illud sed quod habitat in me peccatum*⁷, uel quod sequitur : *Condelector enim legi dei secundum interiorem hominem, uideo autem aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis meae et captiuum me ducentem in lege peccati quae est in membris meis*⁸, e contrario euidenter ostendunt peccatorum personae haec non posse omnimodis conuenire, sed ad solos quae dicta sunt adtinere perfectos et eorum tantum qui apostolorum merita subsequuntur congruere castitati. Ceterum quo pacto hoc peccatorum personae poterit conuenire quod dicitur : *Non enim quod uolo facio bonum, sed quod odi malum, hoc ago*⁹ ? Sed ne illud quidem : *Si autem quod nolo, hoc facio, iam non ego operor illud sed quod habitat in me peccatum*¹⁰. Quis enim delinquentium nolens se adulteriis fornicationibusque contamineat ? Quis inuitus proximo tendat insidias ? Quis ineuitabili necessitate cogatur, ut falso testimonio hominem opprimat furtoue decipiat, ut alterius spolia concupiscat uel sanguinem fundat ? Quin immo, ut scriptum est, *humanum genus diligenter intentum est ad nequitiam a iuuentute sua*¹¹. In tantum enim omnes uitiorum amore flagrantés desiderant implere quae cupiunt, ut etiam peruigili cura oportunitatem committendi sceleris aucupantes etiam timeant ne libidinum satietate tardius potiantur, et de ignominia sua et criminum

7. L. c., 20. 8. L. c., 22-23. 9. L. c., 19. 10. L. c., 20.
11. Gen., 8, 21 (LXX).

1. L'opinion commune est que l'Apôtre parle dans la personne du Juif, éclairé par la Loi, mais vaincu par la concupiscence; c'est la seule qui s'accorde avec le texte. (Cf. PRAT, *Théologie de saint Paul*, 13, 1, 272-5; et, pour une nuance différente, LAGRANGE, *Épître aux Romains*, 171-4.)

Saint Augustin, après l'avoir d'abord soutenu, l'abandonna, pour expliquer que saint Paul a parlé dans la personne du chrétien justifié, harcelé cependant par la concupiscence. (*Contra duas epist. Pelag.*, l. 1, c. 16-29; *P. L.*, 44, 559-562. *Retract.*, l. 1, c. 23, 24, 26;

que je hais »; ou encore : « Mais, si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est pas moi qui le fais, c'est le péché qui habite en moi »; et ceci : « Je prends plaisir à la loi de Dieu selon l'homme intérieur, mais je vois dans mes membres une autre loi, qui lutte contre la loi de mon esprit, et qui me rend captif sous la loi du péché qui est dans mes membres. » Cependant, la conclusion qui ressort évidemment de ces textes est tout justement contraire à celle que vous en tirez. De telles idées ne sauraient aucunement convenir à la personne des pécheurs. Mais ce discours regarde les seuls parfaits; seule la chasteté de ceux qui imitent les vertus des apôtres répond à ce langage¹.

Au reste, comment ces expressions pourraient-elles s'accommoder à la personne des pécheurs : « Je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je hais » ? Ou celles-ci : « Mais, si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est pas moi qui le fais, c'est le péché qui habite en moi » ? Qui des pécheurs se souille contre sa volonté d'adultère ou d'impudicité ? Lequel tend malgré soi des embûches au prochain ? Lequel subit une contrainte inévitable, pour opprimer par le faux témoignage, pour duper et voler, pour convoiter les dépouilles ou répandre le sang d'autrui ? Au contraire, ainsi qu'il est écrit : « Le genre humain est passionnément appliqué au mal dès la jeunesse. » Chez tous ceux que brûle la passion du vice, quel désir de satisfaire leurs convoitises ! Sollicitudes qui ne dorment jamais ! Ils guettent l'occasion favorable pour commettre le crime, tant ils craignent de jouir trop tard de l'assouvissement de leurs penchants emportés. Mais encore ils se font une gloire de leur ignominie et

P. L., 32, 620 sq.; l. 2, c. 1; *Ibid.*, 629.) Saint Hilaire tenait le même sentiment. (*In Psalm.*, 118, 3; *P. L.*, 9, 518.) Theonas va plus loin, en prétendant qu'il s'agit des parfaits; il ne parle plus d'ailleurs très précisément de la concupiscence, mais seulement des fragilités inévitables ici-bas.

cumulo glorientes secundum sententiam obiurgantis apostoli laudem sibi quamdam de confusione conquirant¹². Quos etiam Hieremias propheta non solum non nolentes nec cum requie cordis et corporis flagitiorum crimina perpetrare, uerum etiam in tantum eos adserit laboriosis conatibus ut ad effectum eorum perueniant desudare, ut a letali scelerum adpetitu nec obsistentibus eis arduis difficultatibus reuocentur, dicens : *Vt inique agerent, laborauerunt*¹³. Illud quoque quis dixerit peccatoribus conuenire : *Itaque ego ipse mente seruius legi dei, carne autem legi peccati*¹⁴ quos nec mente nec carne deo seruire manifestum est? Aut quemadmodum hi qui corpore peccant mente seruiant deo, cum uitiorum fomitem caro ex corde concipiat et ipse auctor utriusque naturae fontem atque originem peccatorum ex eo pronuntiet emanare *de corde*, inquiens, *procedunt cogitationes malae, adulteria, fornicationes, furta, falsa testimonia*¹⁵ et cetera? Quamobrem euidenter ostenditur nullo modo hoc de peccatorum intellegi posse personis, qui non solum non oderunt, sed etiam diligunt mala et in tantum deo nec mente nec carne deseruiunt, ut ante delinquant mente quam carne, et priusquam corporis expleant uoluptatem, praeueniantur mentis suae cogitationumque peccato.

II. Superest igitur ut uirtutem sensus ex intimo dicentis metiamur adfectu, et quid beatus apostolus dixerit bonum quidue conparatione eius pronuntiauerit malum non nuda significatione uerborum, sed eodem quo ille discutiamus intuitu, intellectum quoque eius secundum dignitatem pronuntiantis ac meri-

¹². Cf. Phil., 3, 19.
¹⁵. Mt., 15, 19.

¹³. Ier., 9, 5.

¹⁴. Rom., 7, 25.

d'entasser les forfaits; selon la parole sévère de l'Apôtre, ils cherchent à s'acquérir une sorte d'honneur avec la honte. Le prophète Jérémie, à son tour, assure que, non seulement c'est sans résistance de la volonté et avec tranquillité de cœur et de corps qu'on les voit perpétrer les crimes de leurs turpitudes, mais encore qu'ils se dépensent en laborieux efforts, afin de parvenir à les réaliser, à ce point que les difficultés abruptes qu'ils rencontrent sont impuissantes à les retirer de leur funeste appétit du crime : « Ils se fatiguent, dit-il, à mal faire. » Et ce mot, dira-t-on qu'il convienne aux pécheurs : « Je suis donc le même qui, par l'esprit, sers la loi de Dieu; et par la chair, la loi du péché »? Il est manifeste qu'ils ne servent Dieu, ni dans leur esprit, ni dans leur corps. Et comment ceux qui pêchent de corps serviraient-ils Dieu par l'esprit? Le foyer des vices est engendré dans la chair par le cœur! L'auteur même de l'une et l'autre substance le déclare, c'est là qu'est la source et l'origine du péché : « C'est du cœur, dit-il, que procèdent les pensées mauvaises, les adultères, les impudicités, les vols, les faux témoignages », et le reste.

La preuve en est désormais bien évidente, ces textes ne peuvent s'entendre de la personne des pécheurs. Car non seulement ils ne haïssent pas le mal, mais ils l'aiment; loin de servir Dieu par l'esprit et par la chair, ils font le mal dans leur cœur, avant de le commettre dans la chair, et, avant qu'ils livrent leur corps au plaisir, le péché de leur esprit et de leurs pensées les a déjà prévenus.

II. Il reste que nous mesurons la portée réelle de ces paroles aux sentiments intimes de celui qui les a dites. Qu'est-ce que le bienheureux Apôtre appelle bien? Qu'est-ce que, par comparaison, il appelle mal? Nous n'en devons pas juger sur la signification pure et simple des mots, mais du même point de vue que lui; c'est en nous guidant par la dignité et le mérite de celui qui parle qu'il faut essayer de scruter le fond

tum perscrutemur. Tunc enim sententias deo inspirante prolatas secundum propositum ac uoluntatem eius comprehendere poterimus, cum eorum a quibus promulgatae sunt statum ac meritum pependentes non uerbo, sed experimentis parem induerimus adfectum, pro cuius qualitate sine dubio uel concipiuntur uniuersi sensus uel sententia proferuntur. Quomobrem quid sit principaliter bonum quod apostolus non potuerit perficere cum uellet, diligentius indagemus. Multa enim nouimus bona, quae beatum apostolum omnesque illius meriti uiros et habuisse per naturam et adquisisse per gratiam negare non possumus. Est enim bona castitas, laudabilis continentia, miranda prudentia, larga humanitas, circumspsecta sobrietas, modesta temperantia, pia misericordia, sancta iustitia : quae omnia in apostolo Paulo eisdemque consortibus ita plena atque perfecta fuisse non dubium est, ut uirtutum magisterio potius quam uerborum ab eis religio doceretur. Quid quod iugi ecclesiarum omnium cura ac peruigili sollicitudine semper exusti sunt? Quantum hoc misericordiae bonum, quanta perfectio est, pro scandalizantibus uri, cum infirmantibus infirmari¹⁶. Cum ergo tantis apostolus abundauerit bonis, quid illud sit boni, cuius perfectione caruerit, non poterimus agnoscere, nisi in illum quo ipse locutus est profecerimus adfectum. Omnes itaque quas diximus eum habuisse uirtutes quamuis uelut gemmae splendidissimae atque pretiosae sint, tamen si praeclaro illi atque praecipuo margarito, quod ille euangelicus¹⁷ negotiator inquirens uniuersis quae possidet uenditis comparare desiderat, conferantur, ita earum meritum reuilescit atque contemnitur, ut eis sine cunctatione distractis unius tantum

16. Cf. 2 Cor., 11, 29.

17. Cf. Mt., 13, 46.

de sa pensée. Le moyen, en effet, de comprendre les maximes inspirées de Dieu, comme il veut qu'elles le soient, si ce n'est de considérer attentivement la grandeur et le mérite de ceux qui les ont promulguées, et de revêtir, non en paroles, mais en fait et réellement, de semblables dispositions? C'est de l'état où l'on se trouve que dépend, sans aucun doute, la manière de concevoir les choses, comme de les dire.

Cherchons donc avec soin quel est ce bien par excellence que l'Apôtre n'a pu accomplir à sa volonté. Nous savons beaucoup de biens, dont on ne peut nier qu'il ne les ait eus de la nature ou qu'il ne les ait acquis par la grâce, ainsi que les hommes d'un mérite égal au sien. La chasteté est bonne, louable est la continence, admirable la prudence, large l'hospitalité, circonspecte la sobriété, modeste la tempérance, tendre la miséricorde, sainte la justice. Assurément, toutes ces vertus ont existé chez l'apôtre Paul et les autres, si achevées, si parfaites, qu'ils enseignèrent la religion plutôt par leur sainte vie que par leurs discours. Dirai-je encore le soin continué de toutes les Églises et la constante sollicitude dont ils étaient consumés? Quelle miséricorde, quelle perfection, de brûler pour ceux qui tombent, d'être faible avec les faibles! Parmi l'abondance de si grands biens, quel est donc celui qu'il n'a pu réaliser en perfection? Nous ne pourrions le savoir, encore une fois, à moins de nous hausser jusqu'au sentiment qui le faisait parler. Ah! c'est que, de toutes les vertus que nous avons reconnues en lui, gemmes splendides et précieuses, certes, le mérite pourtant s'avilit et devient à mépris, si on les compare à cette perle brillante et magnifique entre toutes, que le marchand de l'Évangile désire se procurer, en vendant tout ce qu'il possède! Que l'on ne balance pas à y

boni possessio locupletet bonorum innumerabilium uenditorem.

III. Quid ergo est unum quod illis tantis tamque innumeris bonis tam incomparabiliter praeponatur, ut spreto abiectisque omnibus solum debeat possideri? Nimirum illa pars optima, cuius magnificentiam ac perpetuitatem cum relicto susceptionis atque humanitatis officio Maria praelegisset, ita praedicatur a domino : *Martha Martha, sollicita es et turbaris circa multa : paucis uero opus est aut etiam uno. Maria, bonam partem elegit, quae non auferetur ab ea*¹⁸. Vna ergo est theoria, id est contemplatio dei, cuius merito omnia iustificationum merita, uniuersa uirtutum studia postponuntur. Et illa quidem omnia, quae in apostolo Paulo fulsisse praediximus, non solum bona et utilia, uerum etiam magna atque praeclara sunt. Sed sicut uerbi gratia stagni metallum, quod alicuius utilitatis et gratiae putabatur, fit argenti contemplatione uilissimum et rursum auri comparatione meritum euanescebat argenti, aurum quoque ipsum gemmarum conlatione contemnitur et ipsarum nihilominus quamuis insignium multitudo gemmarum unius margariti uincitur claritate, ita illa omnia merita sanctitatis quamuis non solum ad praesens bona et utilia sint, uerum etiam donum aeternitatis adquirent, tamen si diuinae contemplationis meritis conferantur, uilia atque ut ita dixerim uendibilia censebuntur. Et ut hanc eandem comparationem etiam scripturarum confirmet auctoritas, nonne de uniuersis quae a deo creata sunt generaliter scriptura pronuntiat dicens : *Et ecce omnia quae fecit deus, bona ualde*¹⁹, et iterum : *Vniuersa quae fecit deus bona in tempore suo*²⁰? Haec igitur quae in praesenti non solum bona simpliciter, uerum

¹⁸. Luc., 10, 41-42. ¹⁹. Gen., 1, 32 (LXX). ²⁰. Sir., 39, 16 (LXX).

renoncer; et pour les biens innombrables ainsi vendus, un seul bien nous fait riches.

III. Quelle est donc cette chose unique, si incomparablement supérieure à tant et de si grands biens, que l'on doive, pour la posséder, les mépriser tous et les rejeter? Sans aucun doute, cette part excellente dont Marie préféra la magnificence et la perpétuité aux devoirs de l'hospitalité, exaltée en cela par le Seigneur : « Marthe, Marthe, dit-il, vous vous mettez en peine et vous agitez pour beaucoup de choses; mais il n'est besoin que de quelques-unes, une seule même suffit. Marie a choisi la bonne part; elle ne lui sera pas ôtée. » La *théorie*, la contemplation de Dieu, voilà l'unique nécessaire dont le mérite surpasse tous les mérites des actions saintes, tous les efforts de la vertu.

Assurément, toutes les qualités que nous avons dit reluire chez l'apôtre Paul étaient bonnes, étaient utiles, et plus encore, grandes et illustres. Mais l'étain, qui paraissait d'abord de quelque profit et beauté, s'avilit en regard de l'argent; toute la valeur de l'argent s'évanouit, si on le compare avec l'or; l'or lui-même est à mépris, comparé aux pierres précieuses; toute la beauté enfin des pierres précieuses pâlit devant l'éclat d'une seule perle. De même, tous les mérites de la sainteté, encore qu'ils ne soient pas bons et utiles seulement pour la vie présente, mais nous acquièrent encore le don de l'éternité, paraîtront vils et, si je puis dire, faits pour mettre à l'encan, au prix des mérites de la contemplation divine.

L'autorité des Écritures confirmera ce parallèle. Ne disent-elles pas généralement de toutes les créatures de Dieu : « Et voici que tout ce que Dieu avait fait était très bon »? et de nouveau : « Toutes les choses que Dieu a faites sont bonnes en leur temps »? Voilà donc que les créatures matérielles sont proclamées bonnes

etiam cum additamento ualde bona pronuntiantur (sunt enim re uera in hoc mundo commorantibus nobis aut ad usum uitae aut ad corporis medicinam aut ad aliquam causam ignotae nobis utilitatis admoda uel certe in eo etiam ualde bona, quod faciunt nos *inuisibilia dei a creatura mundi per ea quae facta sunt intellecta conspicere, sempiternam quoque uirtutem eius ac diuinitatem*²¹ ex tanta tamque ordinata molitione fabricae mundialis et omnium quae in ea sunt subsistentia contemplari), haec tamen omnia nec boni nomen tenebunt, si futuro illi saeculo comparentur, ubi nulla bonorum inmutatio, nulla est uerae beatitudinis formidanda corruptio. Cuius mundi ita beatitudo describitur : *Erit lux lunae sicut lux solis, et lux solis septemplerum sicut lux septem dierum*²². Magna igitur haec et praeclara intuitu atque mirifica si futuris ex fide promissionibus conferantur, continuo uanitas apparebunt dicente Dauid : *Omnia sicut uestimentum ueterescent. Et sicut opertorium mutabis ea, et mutabuntur : tu autem idem ipse es, et anni tui non deficient*²³. Ergo quia nihil est per semet ipsum stabile nihil inmutabile, nihil bonum nisi deitas sola, omnis uero creatura, ut beatitudinem aeternitatis uel inmutabilitatis obtineant, non hoc per suam naturam, sed per creatoris sui participationem et gratiam consequuntur, tenere meritum bonitatis creatori suo conlata non possunt.

III. Quodsi etiam manifestioribus adhuc testimoniis huius sententiae rationem uoluerimus adstruere, nonne cum multa pronuntiari bona in euangelio legimus, et arborem bonam et thesaurum bonum et bonum hominem et bonum seruum, quia *non potest*,

21. Rom., 1, 20.

22. Is., 30, 26.

23. Ps. 101, 27-28.

par rapport au siècle présent, et non pas bonnes simplement, mais très bonnes, avec le superlatif. Et de fait, tant que nous demeurons en ce monde, elles se prêtent aux nécessités de la vie, servent à la santé du corps, sans parler de mainte utilité dont la connaissance nous échappe. Elles sont même très bonnes en ceci, qu'elles nous font « voir les attributs invisibles de Dieu, perçus dans ses ouvrages depuis la création du monde », et contempler « sa toute-puissance éternelle et sa divinité », dans la grandeur et l'ordre de l'univers créé et de tous les êtres qui subsistent en lui. Toutefois, de la bonté elles ne retiendront pas même le nom, si on les compare au siècle futur, où les biens demeurent sans changement, où il n'y a plus à redouter aucune altération de la vraie béatitude. Voici la description de cette béatitude du monde futur : « La lumière de la lune sera comme la lumière du soleil, et la lumière du soleil brillera sept fois plus, comme la lumière de sept jours. » Aussi, toutes les choses d'ici-bas, si grandes, si belles au regard et si merveilleuses, paraîtront-elles vanité, au prix de ce que la foi nous promet dans l'avenir : « Toutes choses, s'écrie David, vieilliront comme un vêtement. Vous les changerez, comme un habit dont on se couvre, et elles seront changées; mais vous, vous êtes toujours le même, et vos années n'auront pas de fin. » Donc, si rien n'est stable par soi-même, si rien n'est immuable, si rien n'est bon que Dieu, si nulle créature ne peut obtenir la béatitude de l'éternité et de l'immuabilité par sa nature propre, mais seulement par une participation de son Créateur et par grâce : toute bonté créée s'évanouit, comparée à la bonté du Créateur.

IV. Il se trouvera, si nous le voulons, des témoignages plus manifestes pour établir cette vérité. Que de choses, dans l'Évangile, sont qualifiées de bonnes! Un bon arbre, un bon trésor, un homme bon, un bon serviteur : « Un bon arbre, est-il dit, ne peut porter

inquit, *arbor bona malos fructus facere*²⁴ et : *Bonus homo de bono thesauro cordis sui profert bona*²⁵, et : *Euge, serue bone et fidelis*²⁶, et utique. hos omnes secundum se bonos esse non dubium sit, si respiciamus ad bonitatem dei, nullus eorum pronuntiabitur bonus dicente domino : *Nemo bonus nisi solus deus*²⁷ ? Cuius intuitu etiam ipsi apostoli, qui electionis merito bonitatem generis humani multis excesserant modis, mali esse dicuntur, domino ad eos ita loquente : *Si ergo uos, cum silis mali, nostis bona dare filiis uestris, quanto magis pater uester qui in caelis est dabit bona petentibus se*²⁸. Denique sicut bonitas nostra supernae bonitatis intuitu in malitiam uertitur, ita etiam iustitia nostra diuinae conlata iustitiae panno menstruatae similis deputatur dicente Esaia propheta : *Sicut pannus menstruatae uniuersae iustitiae nostrae*²⁹. Et ut aliquid adhuc euentius inferamus, legis quoque ipsius praecepta uitalia, quae dicitur *data per angelos in manu mediatoris*³⁰, et de qua idem apostolus : *Itaque lex quidem sancta, et mandatum sanctum et iustum et bonum*³¹, si perfectioni euangelicae conferantur, minime bona diuino pronuntiantur oraculo. Ait enim : *Et dedi eis praecepta non bona, et iustitias, in quibus non uiuent in eis*³². Apostolus quoque ita noui lumine testamenti gloriam legis adfirmat obtundi, ut euangelici comparatione fulgoris nec glorificandam esse proclamet dicens : *Nam nec gloriosum est id quod glorificatum est propter excellentem gloriam*³³. Quam comparationem etiam in parte contraria, id est in peccatorum meritis compensandis scriptura conseruat, ut eos qui multo minus peccauerunt

24. Mt., 7, 18. 25. Mt., 12, 35. 26. Mt., 25, 21. 27. Luc., 18, 19. 28. Mt., 7, 11. 29. Is., 64, 6. 30. Gal., 3, 19. 31. Rom., 7, 12. 32. Ezech., 20, 25 (LXX). 33. 2 Cor., 3, 10.

de mauvais fruits » — « L'homme bon tire du bon trésor de son cœur des choses bonnes » — « C'est bien, bon et fidèle serviteur. » Et il n'est certes pas douteux qu'il ne s'agisse, en tous ces cas, d'une bonté par soi. Néanmoins, le mot *bon* ne s'y pourra plus employer, si nous levons les yeux vers la bonté divine : « Personne n'est bon que Dieu », dit le Seigneur. Au prix de lui, les apôtres eux-mêmes, qui surpassaient de tant de manières la bonté commune des hommes par le mérite de leur élection, sont déclarés mauvais. C'est à eux que s'adresse, en effet, ce discours du Seigneur : « Si donc, méchants comme vous êtes, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, combien plus votre Père qui est dans les cieus, donnera-t-il les vrais biens à ceux qui les lui demandent ! »

Ensuite, de même que notre bonté se change en malice pour qui considère la bonté céleste, de même notre justice, comparée à la justice divine, est jugée semblable à un linge souillé : « Comme un linge souillé sont toutes nos justices », dit le prophète Isaïe. S'il faut un témoignage plus évident encore, voici la Loi. Ses préceptes sont des préceptes de vie : car « elle a été donnée par les anges, par l'entremise d'un médiateur » ; et c'est d'elle encore que l'Apôtre dit : « Ainsi donc, la Loi est sainte ; et le commandement est saint, juste et bon. » Mais, en regard de la perfection évangélique, l'oracle divin prononce qu'ils ne sont pas bons : « Je leur ai donné des préceptes qui ne sont pas bons, et des ordonnances où ils ne trouveront pas la vie. » L'Apôtre aussi affirme que toute la gloire de la Loi s'éclipse à la lumière du Nouveau Testament, tellement que, devant la splendeur de l'Évangile, elle ne mérite plus d'être glorifiée : « Ce qui a été glorifié autrefois, dit-il, cesse d'être glorieux en face de cette gloire suréminente. »

L'Écriture conserve ce style, lorsque, tout à l'opposé, elle met en balance les péchés des hommes. En comparaison des impies, elle justifie ceux qui ont

impiorum conlatione iustificet dicens : *Iustificata est Sodoma ex te*, et iterum : *quid enim peccauit soror tua Sodoma*³⁴ ? et : *Iustificauit animam suam auersatrix Israhel, conparatione praeuaricatricis Iudae*³⁵. Ita igitur et uniuersarum merita uirtutum, quae superius comprehendendi, cum per se bona atque pretiosa sint, tamen theoreticae claritatis conparatione fuscantur. Multum etenim sanctos quamuis bonorum operum, terrenis tamen studiis occupatos a contemplatione sublimis illius boni retrahunt ac retardant.

V. Nam quis eripiens inopem de manu fortiorum eius et egenum et pauperem a diripientibus cum³⁶, quis conterens molus iniquorum et de medio dentium eorum rapinas extorquens³⁷ in ipso intercessionis opere diuinae gloriam maiestatis quieta mente suspiciat ? Quis alimoniam pauperibus subministrans aut aduenientium turbas beniuola humanitate suscipiens in eo temporis puncto, quo pro necessitatibus fratrum sollicita mente distenditur, inmensitatem supernae beatitudinis speculetur, et cum praesentis uitae angoribus curisque concutitur, futuri saeculi statum eleuato e terrenis contagiis corde prospiciat ? Vnde beatus Dauid solum hoc bonum homini esse definiens deo iugiter inhaerere desiderat dicens : *Mihi autem adhaerere deo bonum est : ponere in domino spem meam*³⁸. Quod etiam Ecclesiastes a nemine sanctorum sine querella perfici posse pronuntians *quia non est, inquit, iustus homo in terra, qui faciat bonum, et non peccabit*³⁹. Quis enim umquam quamuis praecipuus omnium iustorum atque sanctorum huius corporis uinculis conligatus summum hoc bonum ita possidere potuisse credendus est, ut nunquam a diuina contemplatione discedens ne paruo quidem tempore ab eo qui solus

34. Ezech., 16, 52, 49.

35. Ier., 3, 11.

36. Ps. 34, 10.

37. Iob, 29, 17 (LXX).

38. Ps. 72, 28.

39. Eccles., 7, 21 (LXX).

moins péché : « Tu as justifié Sodome », dit-elle ; et encore : « Quel fut le péché de Sodome, ta sœur ? » Ailleurs enfin : « Israël l'infidèle a paru juste au prix de la perfide Juda. »

Ainsi en va-t-il de toutes les vertus énumérées plus haut : bonnes et précieuses en elles-mêmes, la clarté de la *théorie* les obscurcit. C'est qu'en occupant les saints d'œuvres bonnes, il est vrai, de soins terrestres pourtant, elles les retirent, elles les retardent considérablement de la contemplation du bien suprême.

V. Celui-ci « délivre le malheureux de la main des plus forts », « le pauvre et l'indigent, de ceux qui le dépouillent » ; « il brise la mâchoire des injustes et arrache la proie d'entre leurs dents ». Tandis qu'il exerce son rôle de justicier, élèvera-t-il le regard d'une âme tranquille vers la gloire de la divine majesté ?

Celui-là distribue des aumônes aux pauvres ; hôte plein de bienveillance, il accueille la foule des surveillants. Dans le moment que les besoins de ses frères occupent et sollicitent son esprit, portera-t-il ses regards vers l'océan sans bornes de la céleste béatitude ? Agité des inquiétudes et des soucis de la vie présente, son cœur s'élèvera-t-il au-dessus de la contagion terrestre, pour considérer dans le lointain la condition du siècle à venir ?

C'est pourquoi David désire adhérer sans cesse au Seigneur, et décide que cela seul est bon à l'homme : « D'être uni avec Dieu, c'est pour moi le bonheur, de mettre au Seigneur mon espérance. » Mais l'*Ecclesiaste* prononce que nul parmi les saints n'est capable de réaliser sans reproche cet idéal : « Car, dit-il, il n'y a point de juste sur la terre qui fasse le bien, sans jamais pécher. »

De qui pourra-t-on croire, fût-il de tous les justes et les saints le plus éminent, qu'il ait réussi, dans les liens de ce corps mortel, à posséder immuablement le bien souverain, ne s'écartant jamais de la contemplation divine, ne se laissant point détruire un instant,

bonus est terrenis cogitationibus putetur abstractus? Qui umquam nullam cibi, nullam indumenti aliarumue carnalium rerum gesserit curam, numquam de fratrum susceptione, de loci conmutatione, de cellulae extruptione sollicitus aut opem aliquam humani concupierit adiumenti aut inopiae sterilitate vexatus illam sententiam dominicae increpationis incurrerit : *Ne solliciti sitis animae uestrae quid manducetis, neque corpori uestro quid induamini*⁴⁰? Denique illum ipsum apostolum Paulum, qui omnium sanctorum laborem passionum numerositate transcenderat, nequaquam hoc implere potuisse confidenter adstruimus, ipso in Actibus apostolorum discipulis adtestante : *Ipsi scitis quoniam ad ea quae mihi opus erant et his qui mecum sunt ministrauerunt manus istae*⁴¹, uel cum Thessalonicensibus scribens *in labore et fatigatione nocte et die operatum*⁴² se fuisse testatur. Quibus licet magna eidem meritorum stipendia pararentur, tamen mens eius quamuis sancta atque sublimis non poterat non ab illa caelesti theoria intentione terreni operis aliquando diuelli. Denique cum se tantis actualibus ditari fructibus cerneret et e contrario theoriae bonum corde pensaret ac uelut in una lance tantorum laborum profectum, in altera delectationem diuinæ contemplationis adpenderet, diu examine pectoris sui quodammodo castigato, dum illum hinc laborum stipendia inmensa delectant, illinc desiderium unitatis et inseparabilis Christi societatis etiam ad resolutionem carnis inuitat, anxius tandem proclamat et dicit : *Quid eligam ignoro. Coartor autem e duobus, desiderium habens dissolui et cum Christo esse, multo enim melius : permanere autem in carne magis necessarium*

40. Mt., 6, 25.

41. Act., 20, 34.

42. 2 Thess., 3, 8.

par les pensées terrestres, de Celui qui seul est bon? Quelqu'un s'est-il rencontré, qui ne prit aucun souci de la nourriture, du vêtement ni des autres nécessités charnelles? qui ne fût jamais préoccupé de la réception des frères, d'un changement de séjour, de la construction d'une cellule, jusqu'à désirer le secours des hommes, ou tomber, par un sentiment trop vif de sa détresse, sous le reproche du Seigneur : « Ne vous inquiétez pas pour votre vie de ce que vous mangerez, ni pour votre corps de quoi vous le vêtirez »?

Même l'Apôtre Paul, dont la somme de souffrances a passé le labeur de tous les saints, n'a pas rempli cet idéal. Nous l'affirmons sans crainte, d'autant que c'est lui-même qui proteste aux disciples, dans les *Actes* : « Vous savez vous-mêmes qu'à mes besoins et à ceux de mes compagnons, ce sont les mains que voilà qui ont pourvu », et qui, écrivant aux Thessaloniens, témoigne que, « nuit et jour, au labeur et à la peine », il a travaillé. Il acquerrait de ce fait, j'y consens, des trésors de mérites. Néanmoins, son âme, pour sainte et sublime qu'elle fût, ne pouvait faire autrement que d'être quelquefois séparée de la céleste *théorie*, par l'application au travail terrestre. Aussi, reconnaissant, d'une part, les fruits inappréciables qu'il fait dans la vie active, de l'autre, pesant dans son cœur le bien de la *théorie*, il met en quelque sorte sur un plateau de la balance le fruit de tant de labeurs, sur l'autre le délice de la contemplation divine. Puis, longtemps il s'efforce, dirait-on, d'amener à la rectitude parfaite son jugement intérieur. Car, d'un côté, le prix immense de ses travaux le réjouit; mais, de l'autre, le désir de l'unité et de l'inséparable société du Christ l'invite à quitter son corps. Enfin, dans son doute, il s'écrie : « Que choisir? Je l'ignore. Je me sens pressé des deux parts. J'ai le désir de voir se briser les liens de mon corps et d'être avec le Christ, ce qui est de beaucoup le meilleur; mais il est plus utile que je demeure dans la chair à cause de vous. »

*propter uos*⁴³. Cum igitur multis modis boni huius excellentiam cunctis etiam praedicationis suae fructibus praetulisset, tamen caritatis, sine qua nemo dominum promeretur, contemplatione submittitur ac propter illos, quibus adhuc lac uelut nutricula uberibus euangelicis inmulgebat, diuulsionem a Christo sibi quidem noxiam sed ceteris necessariam non recusat. Etenim ad electionem huius potissimum rei illa nimia pietatis uirtute compellitur, qua pro salute fratrum suorum, si esset possibile, etiam ultimum anathematis malum optat se incurrere. *Optabam enim*, inquit, *ipse ego anathema esse a Christo pro fratribus meis, qui sunt cognati secundum carnem, qui sunt Israhelitae*⁴⁴. Hoc est : uellem ego non solum temporalibus, uerum etiam perpetuis addici poenis, dummodo omnes si fieri posset homines Christi consortio fruerentur : certus etenim sum utiliore Christo et mihi omnium salutem esse quam meam. Bonum ergo hoc summum, id est dei conspectu frui et Christo iugiter inhaerere ut perfecte apostolus posset adipisci, dissolui optat hoc corpore⁴⁵, quod caducum et multis fragilitatis suae necessitatibus impeditum non potest a Christi consortio non auelli. Impossibile est enim etiam menti, quae tam crebris distenditur curis, tam uariis, tam molestis angoribus praepeditur, diuino frui semper intuitu. Quod enim tam pertinax sanctorum studium, quod tam arduum potest esse propositum, cui non aliquando ille uersutus insidiator inludat? Quis ita solitudinis secreta sectatus est et uniuersorum mortalium consortia declinavit, ut numquam cogitationibus superfluis laberetur et intuitu rerum uel occupatione actuum terrenorum ab illa quae uere sola et bona est

43. Phil., 1, 22-24.

44. Rom., 9, 3-4.

45. Cf. Phil., 1, 23.

Voilà comme il élève fort au-dessus des fruits de sa prédication ce bien suréminent. Et toutefois, devant la charité, sans laquelle on ne mérite point le Seigneur, il se décide à plier. En considération de ceux qu'il nourrit, comme pourrait le faire une mère, du lait de l'Évangile, il ne refuse pas la séparation d'avec le Christ, dommageable pour lui, mais nécessaire aux autres. Son excessive tendresse l'incline à ce parti. Ne le pousse-t-elle pas à souhaiter, s'il était possible, le mal suprême de l'anathème pour le salut de ses frères : « Je souhaiterais, dit-il, d'être anathème du Christ pour mes frères, mes parents selon la chair, eux qui sont Israélites. » C'est-à-dire : je voudrais être voué, non seulement à des peines temporelles, mais à des peines éternelles, pour que tous les hommes, s'il se pouvait, jouissent de la compagnie du Christ; car je suis certain que le salut de tous est plus utile au Christ et à moi-même que le mien propre.

Donc, afin d'obtenir parfaitement le bien souverain, qui consiste à jouir de la vue de Dieu et rester perpétuellement uni au Christ, il souhaite de voir se briser les liens de son corps. Caduc comme il est, et empêché par les mille nécessités qui naissent de sa fragilité, il est impossible, en effet, que notre corps mortel ne soit quelquefois séparé de la société du Christ?

Il n'est pas jusqu'à l'âme elle-même, distraite par tant de soins, entravée de tant d'inquiétudes diverses autant que fâcheuses, qui ne soit incapable de jouir sans cesse de la contemplation de Dieu. Quelle application si persévérante, chez les saints, quelle vie si austère, qui ne soit de temps en temps sujette aux illusions de l'insidieux et rusé adversaire? — S'est-il trouvé personne, passionné du secret de la solitude et appliqué à fuir le commerce des mortels, au point de ne jamais glisser dans les pensées superflues, ni déchoir, ou par la vue des choses d'ici-bas, ou par le souci des occupations terrestres, de la contemplation

dei contemplatione decideret? Quis tantum spiritus umquam potuit retinere feruorem, ut non interdum lubricis cogitationibus ab ipsa quoque orationis intentione translatus repente de caelestibus ad terrena conrueret? Quis nostrum, ut cetera peruagationum tempora praetermittam, non illo etiam momento, quo deo supplicans ad sublimia erigit mentem, quodam stupore conlapsus etiam per id uel inuitus offendat, per quod sperabat ueniam delictorum? Quis, inquam, tam exertus ac uigilans est, ut dum psalmum deo canit numquam ab scripturae sensu eius animus abducatur? Quis tam familiaris deo tamque coniunctus, qui apostolicum illud imperium, quo sine intermissione orare nos praecipit⁴⁶, uel uno die se gaudeat exsecutum? Quae licet omnia nonnullis, qui sunt crassioribus uitii inuoluti, leuia atque a peccato paene aliena uideantur, scientibus tamen perfectionis bonum etiam minimarum rerum multitudo grauissima est.

VI. Velut si in aliquam magnam domum multis sarcinis, instrumentis, uasculis inpeditam unum integra uisuum acie perspicacem, alterum cui oculorum lumen obtuderit lippitudo pariter ponamus ingressos, nonne cum ille, cui ad uidenda omnia hebens obsistit obtutus, nihil illic aliud esse confirmet nisi armaria, lectos, scamna, praesepia et quidquid non tam oculis speculantis quam manibus palpantis occurrerit, e contra hic, qui clarissimo luminum sidere etiam occulta rimatus est, nulla illic minutissima et quae uix possint etiam numero comprehendi inesse proclamet, quae si aliquando in unum cumulum congregentur, paucorum quae ille palpauerat magnitudinem numerositate compensent aut etiam forte transcendant? Ita igitur etiam sancti atque ut ita dicamus uidentes,

46. Cf. 1 Thess., 5, 17.

divine, qui seule est vraiment bonne? — Qui put jamais garder si bien la ferveur de l'esprit, que la pente trop facile de ses pensées ne l'ait parfois emporté loin de sa prière, et soudain précipité du ciel sur la terre? — A qui d'entre nous n'est-il pas arrivé, pour ne rien dire des autres moments de divagation, d'être saisi d'une sorte de stupeur et de tomber d'une chute profonde, à l'heure même qu'il élevait au ciel son âme pleine de supplications? Offense involontaire, je l'accorde; c'était pourtant offenser Dieu, par où l'on pensait obtenir son pardon. — Qui, dis-je, est tellement exercé et vigilant, qu'il ne se laisse en aucune façon distraire du sens de l'Écriture, tandis qu'il chante un psaume à Dieu? tellement entré dans l'intimité divine, qu'il puisse se réjouir d'avoir accompli un seul jour le précepte de l'Apôtre, de prier sans cesse?

Toutes ces misères semblent légères, et quasi sans l'ombre de péché, à plusieurs qui sont enfoncés dans des vices plus grossiers. Mais, pour ceux qui savent le bien de la perfection, une multitude de manquements, fussent-ils minimes, est chose extrêmement grave.

VI. Supposons que, dans une maison spacieuse, encombrée de hardes, de mobilier, d'objets divers, deux hommes pénètrent; le premier jouit d'une vue saine et perçante, le second a les yeux aveuglés par la chassie. Celui-ci, empêché de tout voir avec son regard obscurci, assure qu'il n'y a rien là qu'armoires, lits, bancs, crèches, toutes choses, en un mot, dont le toucher, plutôt que la vue, lui a révélé l'existence. Celui-là, au contraire, dont le clair regard, comme un trait de lumière, a sondé les recoins les plus cachés, déclare une multitude de petits objets, qui se peuvent à peine compter, et qui, si on les entassait, égaleraient ou peut-être même surpasseraient par leur nombre la grandeur des quelques meubles reconnus à tâtons par son compagnon.

Tels les saints. Ce sont eux, les voyants, si je puis

quibus summum perfectionis est studium, etiam illa, quae uelut tenebrosus animi nostri non intuetur aspectus, in semet ipsis sagaciter deprehendunt acerrimeque condemnant, usque adeo ut qui, sicut nostrae uidetur incuriae, ne tenui quidem peccati naeuo candorem uelut niuei corporis fuscauerunt, multis sibi maculis uideantur aspargi, si non dicam uanae cogitationis improbitas in atria mentis inrepserit, sed uel psalmi qui dicendus est recordatio orationis tempore intentionem supplicantis auerterit. Si enim, inquit, cum a quolibet sublimi homine non dicam pro uita ac salute nostra, sed etiam pro alicuius lucri comodo supplicamus, totam in eum carnem et mentis aciem defigentes de nutu eius trepida expectatione pendemus, non mediocriter formidantes ne quod forte ineptum aut incongruum uerbum misericordiam audientis auertat, tum deinde si nobis in foro ac iudicium saecularium tribunalibus constitutis, adsistente etiam e contra aduersario, in media persecutione atque conflictu tussis, excreatus, risus, oscitatio, somnus obrepserit, quanta in perniciem nostram uigilantissimus inimicus seueritatem iudicis commouebit inuidia : quanto magis, cum illi occultorum omnium cognitori pro imminente perpetuae mortis periculo supplicamus, praesertim cum e diuerso callidus seductor pariter et criminator adsistat, intenta atque sollicita oratione iudicantis pietas inploranda est! Nec iniuste non solum leui peccato, sed etiam grauissimo crimine impietatis adstringetur, qui precem deo fundens subito a conspectu eius quasi ab oculis non uidentis nec audientis cogitationis improbae uanitatem seculus abscedat. Illi autem, qui oculos cordis sui contegunt crasso uelamine uitiorum ac secundum sententiam saluatoris

dire. Dans leur zèle extrême pour la perfection, ils découvrent en soi, avec une rare pénétration, et condamnent sans merci des choses que notre regard intérieur, enténébré comme il est, ne sait pas apercevoir. Où, selon le jugement de notre négligence, le péché le plus véniel n'a pas terni la blancheur de la conscience, éclatante comme une neige, eux se voient couverts de taches. Et quand cela? Lorsque, je ne dis pas une pensée vaine s'est glissée dans le sanctuaire de leur âme, mais le souvenir du psaume à réciter a fait dévier leur attention dans le temps de la prière. Ils ont accoutumé de dire : si nous supplions quelque personnage élevé en dignité, non pour avoir la vie sauve, mais seulement en vue de quelque avantage temporel, rivés à lui par les yeux et par toute l'âme, suspendus dans une attente pleine d'alarmes à un signe de sa tête, nous tremblons qu'un mot inopportun ou maladroit ne vienne à détourner sa miséricorde. Ou bien, voici que nous sommes à l'audience, devant le tribunal des juges de ce monde. En face, se tient notre partie. Si, au beau milieu des débats, nous nous prenions à tousser, cracher, rire, bâiller ou dormir, combien la haine vigilante de notre ennemi serait-elle prompte à exciter, pour notre perte, la sévérité du juge! Eh! lorsque nous supplions le Juge divin, infailible témoin de tous les secrets, afin qu'il écarte le péril de mort éternelle dont nous sommes menacés, ayant en face de nous surtout, celui qui est à la fois notre perfide séducteur et notre accusateur, avec quelle attention, quelle ferveur de prière devons-nous implorer sa clémence!

En vérité, n'est-ce pas se rendre coupable, je ne dis pas seulement d'une faute légère, mais d'une impiété grave, si, tandis que l'on répand sa prière devant Dieu, on s'écarte de sa présence, comme on ferait d'un aveugle et d'un sourd, pour suivre la vanité d'une folle pensée? Mais ceux qui couvrent les yeux de leur cœur du voile épais des vices, et, selon la parole du Sau-

*uidentes non uident et audientes non audiunt neque intellegunt*⁴⁷, uix in recessibus pectoris sui etiam illa quae magna et capitalia sunt crimina contemplantur, nullas autem cogitationum subreptiones, sed neque illos in se lubricos occultosque pruritus, qui mentem tenui atque subtili suggestione conpungunt, nec captiuitates animae suae possunt purgatis obtutibus intueri, sed inuerecundis semper cogitationibus euagantes nec dolere norunt, cum ab illa contemplatione quae singularis est distrahantur, nec habent quod se doleant amisisse, quippe qui mentem suam ingruentibus ut libitum est cogitationibus expandentes nihil habent propositum, quod principaliter teneant uel quod omnimodis concupiscant.

VII. Haec sane nos in hunc errorem causa praecipitat, quia anamarteli, id est inpeccantiae ipsius uirtutem penitus ignorantes existimamus nullam omnino culpam ex istis otiosis ac lubricis cogitationum excursibus nos posse contrahere, sed hebitudine stupefacti et uelut oculorum caecitate percussi nihil in nobis nisi capitalia crimina contemplantur eaque tantummodo credimus euitanda, quae legum quoque saecularium seueritate damnantur, a quibus si nos immunes uel paululum senserimus, nihil in nobis esse peccati protinus arbitramur. Proinde ab illo uidentium numero segregati, quia minutias multarum sordium quae intra nos congestae sunt non uidemus, nequaquam salubri conpunctione mordemur, si sensum nostrum interpellauerit aegritudo tristitiae, nec dolemus nos uanae gloriae suggestionem pulsari, nec de emissa tardius uel

⁴⁷ Mt., 13, 13.

veur, « en voyant ne voient pas, en entendant n'entendent ni ne comprennent », à peine aperçoivent-ils, dans les retraites de leur cœur, les fautes grièves et capitales : comment auraient-ils le pur regard qu'il faut pour discerner l'apparition insensible des pensées, ou les mouvements fugitifs et cachés de la concupiscence, qui blessent l'âme d'une pointe légère et subtile, ou les distractions qui les retiennent captifs ? Errant sur tous objets au gré d'une imagination sans retenue, ils n'ont pas l'idée de s'affliger, lorsqu'ils sont arrachés à la divine contemplation, qui est quelque chose d'infiniment simple. Mais quoi ? ils n'ont rien dont ils puissent déplorer la perte ! Ouvrant leur âme toute grande au flot envahissant des pensées, ils n'ont point, en effet, de but fixe auquel ils se tiennent sur toutes choses, et vers lequel ils fassent converger tous leurs désirs.

VII. La cause qui nous précipite dans cette erreur, c'est l'ignorance profonde où nous sommes de ce qu'est au juste l'*anamarteton*, c'est-à-dire l'impeccabilité elle-même. Les écarts d'imagination, les pensées inconstantes et vaines nous semblent compatibles avec la parfaite innocence. Comme si l'insensibilité nous rendait stupides, ou que nous fussions frappés d'aveuglement, nous ne considérons en nous que les fautes capitales, et croyons ne devoir éviter que ce que condamne aussi la sévérité des lois séculières. Nous sentons-nous indemnes sur ce point, ne fût-ce que très médiocrement, aussitôt, nous nous persuadons qu'il n'y a point en nous de péché.

Nous voilà donc à part du nombre des voyants ; et, du fait de notre impuissance à découvrir la multitude des taches légères, accumulées en nous, nul sentiment de conpunction, si la maladie de la tristesse est venue troubler notre âme ; nulle douleur des suggestions de vaine gloire qui nous ébranlent ; point de larmes pour notre lenteur à prier ou pour notre tiédeur. Que, durant l'oraison et la psalmodie, il nous vienne dans

tepidius oratione deflemus, nec reputamus ad culpam cur psallentibus uel orantibus nobis aliquid aliud quam ipsa oratio uel psalmus occurrerit, nec illud horremus, quod multa, quae uel loqui uel agere coram hominibus pudet, non erubescimus uel ad horam corde concipere, quod diuino nouimus patere conspectui, nec pollutionem turpium somniorum larga fletuum ablutione purgamus, nec lugemus quod in ipsa elemosynae pietate, cum uel fratrum necessitatibus subuenimus uel alimonia pauperibus ministramus, serenitatem nostrae hilaritatis obnubilat auara cunctatio, nec feriri nos ullo credimus detrimento, cum derelicta memoria dei ea quae sunt temporalia atque corrupta cogitamus, ita ut nobis satis congrue Salomonis illud aptetur eloquium : *Feriant me, sed non dolui : et deluserunt me, ego autem nesciui*⁴⁸.

VIII. E contra hi qui summam totius uoluptatis et gaudii et beatitudinis suae in diuinarum ac spiritualium rerum tantum contemplatione constituunt, cum ab ea inuiti uel paululum uiolentis cogitationibus abstrahuntur, uelut quoddam in se sacrilegii genus praesentis paenitudinis puniunt ultione, ac uilissimam creaturam, ad quam si detortus mentis intuitus, creatori suo se praetulisse lugentes paene dixerim impietatis sibi crimen adscribunt, et licet ad conspiciendam diuinae gloria claritatem oculos cordis sui summa alacritate conuertant, tamen etiam breuissimas carnalium cogitationum tenebras non ferentes, quiquid ab illo uero lumine mentis aspectum retrahit, execrantur. Denique cum hunc beatus apostolus Iohannes adfectum cunctis uellet infundere, *filioli*, inquit, *nolite diligere mundum neque ea quae in mundo sunt. Si quis diligit mundum, non est caritas dei in illo : quia omne quod*

48. Prov., 23, 35 (LXX).

l'esprit des pensées étrangères à l'oraison ou au psaume : nous ne le comptons pas pour faute. Beaucoup de choses que la honte nous arrêterait de dire ou de faire devant les hommes, nous ne rougissons pas d'en occuper notre cœur, ne serait-ce que par moments, alors que nous les savons manifestes au regard divin : et nous n'en avons pas horreur. Nous ne nous purifions pas de la pollution survenue dans les songes déshonnêtes, en répandant des flots de larmes. Dans l'exercice de la charité, tandis que nous subvenons aux besoins des frères ou que nous distribuons l'aumône aux pauvres, un nuage vient obscurcir la sérénité de notre joie : hésitation de l'avarice ! Et nous n'avons point de gémissements. Nous pensons ne souffrir aucun détriment, si nous quittons le souvenir de Dieu, pour songer aux choses temporelles et corruptibles ; et l'oracle de Salomon s'applique à nous fort justement : « On me frappe, mais je ne l'ai pas senti ; on me joue, et je ne m'en suis pas aperçu. »

VIII. Au contraire, ceux qui mettent toute douceur, joie et béatitude dans la contemplation des choses divines et spirituelles : si des pensées tyranniques les en arrachent sans leur aveu et seulement un instant, ils pensent avoir commis une sorte de sacrilège, qu'une pénitence immédiate vient aussitôt punir. Quelles larmes, pour avoir préféré à leur Créateur la vile créature qui a détourné le regard de leur âme ! Ils se taxent, je dirais presque d'impiété ; et, encore que leur promptitude soit extrême à ramener vers la clarté de la gloire divine les yeux de leur cœur, les ténèbres, même fugitives, des pensées charnelles leur sont une chose insupportable, et ils ont en exécration tout ce qui retire leur esprit de cette vraie lumière.

Telle était la disposition que le bienheureux apôtre Jean voulait inculquer à tous, lorsqu'il disait : « Mes petits enfants, n'aimez point le monde ni ce qui est dans le monde. Si quelqu'un aime le monde, la charité de Dieu n'est pas en lui. Car tout ce qui est dans le

*in mundo est concupiscentia carnis et concupiscentia oculorum est et superbia uitae, quae non est ex patre, sed ex mundo est. Et mundus perit et concupiscentia eius : qui autem facit uoluntatem dei, manet in aeternum*⁴⁹. Fastidiunt ergo sancti uniuersa quibus mundus iste subsistit, sed impossibile est ut non ad ea uel breui cogitationum rapiantur excessu, nullusque etiam nunc hominum excepto domino et saluatore nostro naturale peruagationem mentis ita defixam semper in dei contemplatione continuit, ut numquam ab ea raptus mundanae cuiusquam rei dilectione peccaret, dicente scriptura : *Sidera ipsa non sunt munda in conspectu eius*⁵⁰. Et iterum : *Si in sanctis suis non confidit, et in angelis suis repperit prauitatem, siue ut emendatior translatio habet : Ecce inter sanctos eius nemo inmutabilis, et caeli non sunt mundi in conspectu eius*⁵¹.

VIII. Recte igitur sanctos, qui memoriam dei stabiliter retinentes quasi per extensas in sublime lineas suspenso feruntur incessu, schoenobatis, quos uulgo funambulos uocant, dixerim comparandos, qui summam suae salutis ac uitae in angustissimo funiculi illius tramite conlocantes atrocissimam se mortem protinus incururos esse non ambigunt, si uel exigua pes eorum titubatione deuiauerit aut modum illius salutaris directionis excesserit. Qui dum arte mirifica aërios gressus per inania moliuntur, si illam angustiore uestigio semitam non cauta atque sollicita moderatione seruauerint, terra, quae omnibus uelut naturalis est basis et solidissimum cunctis ac tutissimum fundamentum, fit illis praesens ac manifesta pernicies, non quia illius natura mutetur, sed quia illi ad eam praecipiti carnis pondere delabuntur. Ita

49. 1 Ioh., 2, 15-17. 50. Iob, 25, 5. 51. Iob, 15, 15 (LXX).

monde est concupiscentie de la chair, concupiscentie des yeux et orgueil de la vie; et cela ne vient pas du Père, mais du monde. Cependant, le monde passe, et sa concupiscentie avec lui; mais celui qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement. »

C'est ainsi que les saints mettent en mépris toute la substance de ce monde. Mais il est impossible qu'ils ne soient emportés jusqu'à elle, du moins par de brèves distractions; et nul parmi les hommes, Notre-Seigneur et Sauveur excepté, n'a pu contenir dans la contemplation divine la naturelle mobilité de son âme, au point de ne s'en laisser détacher et de ne pécher jamais par l'affection d'une chose créée. L'Écriture dit en effet : « Les astres eux-mêmes ne sont pas purs devant lui »; et de nouveau : « Il ne se fie pas à ses saints, et dans ses anges il trouve des défauts »; ou, selon une version plus exacte : « Parmi ses saints eux-mêmes, nul n'est immuable, et les cieux ne sont pas purs devant sa face. »

IX. Je comparerais volontiers les saints, et non sans justesse, aux danseurs de corde, vulgairement appelés funambules. Lorsqu'ils s'efforcent de garder fidèlement le souvenir de Dieu, ne semble-t-il pas qu'ils marchent dans le vide, sur des cordes tendues dans les hauteurs de l'air? Or, les funambules, qui jouent leur vie sur un passage aussi étroit, ne doutent pas que la mort ne les attende, cruelle, instantanée, si le moindre défaut d'équilibre vient à les faire dévier et quitter la direction d'où dépend leur salut. Tandis qu'avec une habileté merveilleuse, ils dirigent péniblement leur marche aérienne, quelle prudence, quel soin ne leur faut-il pas à tenir ce sentier plus étroit que le pas d'un homme! Autrement, la terre, qui est pour tous la base naturelle, le fondement solide et sûr, devient leur perte immédiate et manifeste. Non qu'elle change de nature, mais parce qu'ils y sont précipités par le poids de leur corps.

etiam indefessa illa dei bonitas inmutabilisque substantia ipsa quidem neminem laedit, sed nos declinando a summis atque ad ima tendendo nobis ipsi consciscimus mortem, immo ipsa declinatio mors efficitur declinanti. *Vae enim inquit eis, quoniam recesserunt a me : uastabuntur, quoniam praeuaricati sunt in me*⁵², et iterum : *Vae eis cum recessero ab eis*⁵³. *Arguet namque te malitia tua, et auersio tua increpabit te. Scito, et uide quam malum et amarum est reliquisse te dominum deum tuum*⁵⁴. *Funiculis namque peccatorum suorum unusquisque constringitur*⁵⁵. Ad quos satis competenter a domino increpatio illa dirigitur : *Ecce, inquit, omnes uos accendentes ignem accincti flammis, ambulante in lumine ignis uestri, et in flammis, quas succendistis*⁵⁶, et iterum *qui incendit, inquit, malitiam, peribit ab ea*⁵⁷.

X. Cum ergo semet ipsos cotidie sentiant sancti terrenae cogitationis pondere praegrauatos ab illa mentis sublimitate decidere et inuitos, immo uero etiam nescientes in legem peccati mortisque transduci atque, ut cetera praetermittam, illis saltim quae superius comprehendi bonis quidem ac iustis, sed tamen terrenis a conspectu dei operibus auocari, habent profecto pro quibus ad dominum iugiter ingemescant, habent pro quibus in ueritate humiliati atque conpuncti non uerbis tantum, sed adfectu se pronuntient peccatores et ueniam pro omnibus, quae cotidie superati fragilitate carnis incurrunt, a gratia domini iugiter postulant ueras paenitentiae lacrimas indesinenter effundant, quippe qui uideant isdem ipsis se pro quibus continuo dolore uexati sunt etiam usque ad ultimum

52. Os., 7, 13. 53. Os., 9, 12. 54. Ier., 2, 19. 55. Prov., 5, 22. 56. Is., 50, 11. 57. Prov., 19, 9 (LXX).

De même, la bonté infatigable et l'immuable substance de Dieu ne blessent personne. C'est nous qui nous donnons la mort en nous écartant des cimes du ciel pour tendre vers les bassesses de la terre. Que dis-je ? l'écart lui-même est notre mort : « Malheur à eux, est-il dit, parce qu'ils se sont retirés de moi ; ils seront la proie des dévastateurs, parce qu'ils ont prévariqué contre moi » — « Malheur à eux, lorsque je me serai retiré d'eux. » Il est dit encore : « Ta malice t'accusera, et ton infidélité te reprendra. Sache donc et comprends quel mal c'est pour toi, quelle amertume d'avoir abandonné le Seigneur. » C'est qu'en effet, « tout homme est prisonnier dans les liens de ses péchés ».

Aux gens de cette sorte, le Seigneur adresse justement ce reproche : « Voici, vous tous qui allumez un feu et vous environnez de flammes, marchez dans l'ardeur de votre feu et dans les flammes que vous avez allumées » ; et encore : « Celui qui allume le mal y périra. »

X. Déchoir par le poids victorieux des pensées terrestres, des hauteurs sublimes de la contemplation ; passer contre sa volonté, et qui plus est à son insu, sous la loi du péché et de la mort ; se voir détourner de la divine présence, pour ne rien dire des autres causes de distractions, par les œuvres énumérées plus haut, bonnes et justes à la vérité, terrestres néanmoins : voilà donc qui est pour les saints d'une expérience quotidienne. Certes, ils ont sujet de pousser des gémissements continuels vers le Seigneur ; ils ont sujet de se proclamer pécheurs, non pas seulement de bouche, mais aussi de cœur, avec les sentiments d'une vraie humilité et componction ; ils ont sujet de répandre sans cesse de vraies larmes de pénitence en implorant le pardon des fautes où les entraîne chaque jour la fragilité de la chair. Aussi bien, c'est pour jusqu'au dernier instant de leur vie qu'ils se voient la proie des agitations qui leur sont une perpétuelle et cui-

uitae finem aestibus inuolutos etiam ipsas supplicationes suas offerre se sine cogitationum anxietate non posse. Experti igitur se humanis uiribus desideratum finem obsistente carnis sarcina adtingere non ualere neque illi praecipuo summoque bono secundum cordis sui desiderium posse coniungi, sed ab eius intuitu captiuos ad mundana transduci, ad gratiam dei, *qui impios iustificat*⁵⁸, conuolantes cum apostolo protestantur : *infelix ego homo : quis me liberabit de corpore mortis huius ? gratia dei per dominum nostrum Iesum Christum*⁵⁹. Sentiant enim se bonum istud quod uolunt non posse perficere, sed in illud quod nolunt quodque oderunt malum, id est cogitationum motus uel curas carnalium rerum semper incurrere.

XI. Et condelectantur quidem *legi dei secundum interiorem hominem*⁶⁰, qui uisibilia uniuersa transcendens conatur deo soli semper uniri, sed uident *aliam legem in membris suis*, id est in natura humanae condicionis insertam, quae *repugnans legi mentis*⁶¹ eorum captiuum pertrahit sensum uiolenta lege peccati, compellens scilicet cum relicto illo principali bono terrena cogitatione submitti. Quae quamuis necessaria atque utilis uideatur, cum dispensatione religiosae cuiuspiam necessitatis inpenditur, comparatione tamen illius boni, quod sanctorum omnium oblectat intuitum, mala utique ab eis ac fugienda decernitur, quia per eam quoquo modo uel ad modicum tempus ab illius perfectae beatitudinis gaudio retrahuntur. Vere enim lex peccati est, quam humano generi praeuaricatio sui induxit auctoris, per illius noxam in quem lata est aequissimi iudicis illa sententia : *Maledicta terra in operibus tuis : spinas et tribulos germi-*

58. Rom., 4, 5.

59. Rom., 7, 24-25.

60. Rom., 7, 22.

61. L. c., 23.

sante douleur, hors d'état d'offrir leurs supplications elles-mêmes sans mélange d'inquiétude.

Conscients désormais de l'inanité des forces humaines pour atteindre, malgré le fardeau de la chair, à la fin désirée; de leur impuissance à s'unir, selon le désir de leur cœur, au bien incomparable et souverain; des distractions qui les mènent captifs vers les choses de ce monde, loin de la contemplation divine : ils recourent à la grâce de Dieu, « qui justifie les impies », et protestent avec l'Apôtre : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? La grâce de Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Ils sentent, en effet, qu'ils ne peuvent accomplir le bien qu'ils veulent; mais qu'ils tombent sans cesse dans le mal qu'ils ne veulent pas, qu'ils détestent, je veux dire dans l'agitation des pensées ou le souci des choses charnelles.

XI. Assurément, ils prennent plaisir à la loi de Dieu, selon l'homme intérieur, lequel, dépassant tout le visible, s'efforce de vivre dans une constante union avec Dieu seul. Mais ils voient dans leurs membres, c'est-à-dire inhérente et connaturelle à notre condition d'hommes, une autre loi, « qui lutte contre la loi de l'esprit »; et c'est elle qui captive leur esprit sous la loi tyrannique du péché, en le forçant d'abandonner le bien souverain pour s'assujettir aux pensées terrestres. Si nécessaires et utiles que celles-ci paraissent, lorsqu'elles sont commandées par la religion, afin de subvenir à quelque nécessité : en comparaison du bien divin qui réjouit leur vue, tous les saints y voient un mal qu'il faut fuir, parce qu'elles les arrachent, pour un temps du moins, à la joie de cette parfaite béatitude.

Oui, c'est véritablement une loi de péché, celle que la prévarication du premier père amena sur le genre humain, lorsque, en punition de sa faute, le juste Juge porta contre lui cette sentence : « La terre est maudite dans tes travaux; elle te produira des épines

*nabit tibi, et in sudore uultus tui edes panem tuum*⁶². Haec, inquam, est lex membris omnium inserta mortalium, quae repugnat legi mentis nostrae eamque a diuino arcet intuitu, quaeque maledicta terra in operibus nostris post agnitionem boni ac mali cogitationum spinas coepit ac tribulos germinare, quarum aculeis naturalia uirtutum semina praefocantur, ne illum panem nostrum, qui *de caelo descendit*⁶³ quique *confortat cor hominis*⁶⁴, edere absque sudore uultus nostri possimus. Omne igitur humanum genus huic generaliter legi sine ulla exceptione subicitur. Nullus enim est quamuis sanctus, qui supra dictum panem non cum sudore uultus sui et sollicita cordis intentione percipiat. Ceterum communi isto pane multi, ut uidemus, diuites sine ullo uultus sui sudore uescuntur.

XII. Quam etiam legem beatus apostolus spiritalem adserit dicens : *Scimus autem quia lex spiritalis est : ego autem carnalis sum, uenundatus sub peccato*⁶⁵. Spiritalis enim est lex haec quae iubet nobis, ut in sudore uultus nostri comedamus panem illum uerum *qui de caelo descendit*⁶⁶. Sed nos carnales efficit uenundatio illa peccati. Quod rogo istud cuiusue peccatum est ? Sine dubio Adae, cuius praeuaricatione atque ut ita dicam negotiatione damnosa fraudulentoque commercio uenditi sumus. Omnem enim prolem suam serpentis persuasionem seductus illiciti cibi perceptione distractam iugo perpetuae seruitutis addixit. Hic namque mos solet inter uendentem ementemque seruari, ut is qui se alieno cupit dominio mancipare, pretium pro iactura propriae libertatis et additione perpetuae seruitutis a suo consequatur emptore. Quod etiam inter Adam atque serpentem manifestissime uidemus

62. Gen., 3, 17-19. 63. Ioh., 6, 33. 64. Ps. 103, 15.
65. Rom., 7, 14. 66. Ioh., 6, 33.

et des chardons, et c'est à la sueur de ton front que tu mangeras ton pain. » C'est là, dis-je, la loi inhérente aux membres de tous les mortels, qui lutte contre la loi de notre esprit et l'éloigne de la contemplation de Dieu. Par elle, après que l'homme eut acquis la connaissance du bien et du mal, la terre, maudite dans nos travaux, a commencé de produire les épines et les chardons des pensées. Cependant, les semences naturelles des vertus s'étouffent sous leurs aiguillons : impossible de manger autrement qu'à la sueur de notre front le pain « qui descend du ciel » et « fortifie le cœur de l'homme ».

Tout le genre humain, sans aucune exception, est universellement soumis à cette loi. Quelque saint qu'il soit, nul ne mange ce pain qu'à la sueur de son front et moyennant la vigilante application du cœur.

Quant au pain ordinaire, il ne manque pas de riches, comme nous le voyons, qui s'en nourrissent, sans avoir à dépenser la sueur de leur front.

XII. Cependant, le bienheureux Apôtre assure que cette loi est spirituelle : « Nous savons, dit-il, que la Loi est spirituelle; mais moi, je suis charnel, vendu pour être esclave du péché. » En effet, la loi est spirituelle, qui nous ordonne de manger à la sueur de notre front le vrai pain « qui descend du ciel »; mais d'être vendus au péché, nous rend charnels.

Quel péché? Et de qui? Sans aucun doute, celui d'Adam, dont la prévarication nous a vendus : négoce ruineux, si je puis parler de la sorte, commerce déshonoré par la fraude, qui nous ont vendus! Se laissant gagner aux séductions du serpent, il mange du fruit défendu, et par là, dévoue toute sa descendance au joug d'une éternelle servitude. C'est en effet la coutume entre vendeur et acheteur : celui qui veut devenir la chose d'autrui reçoit un prix de son acheteur pour compenser la perte de sa liberté et l'abandon qu'il fait de lui-même à un esclavage perpétuel. Or, voilà bien manifestement ce qui se passe entre Adam et le ser-

impletum. Ille enim a serpente pretium libertatis suae esu interdictae arboris capiens a naturali libertate discessit illique maluit semet ipsum perpetua dedere seruitute, a quo ueluti pomi letale pretium fuerat adsecutus : qua deinceps condicione constrictus non inmerito omnem posteritatis suae progeniem perpetuo eidem cuius effectus est seruus subdidit famulatu. Quid enim aliud seruile coniugium potest procreare quam seruos ? quid ergo ? numquid emptor iste uersutus et callidus domino uero atque legitimo ius dominationis eripuit ? non ita est. Neque enim sic ille omne peculium dei unius fraudis dolositate peruasit, ut potentiam dominii sui uerus dominator amitteret, qui ipsum quoque emptorem quamuis refugam uel rebellem tamen iugo deprimit seruitutis : sed quia omnibus rationabilibus creaturis arbitrii libertatem creator indulserat, eos, qui se contra fas edacis concupiscentiae transgressione uendiderant, inuitos ad ingentam libertatem reuocare non debuit. Abhorret siquidem ab illo iustitiae ac pietatis auctore, quidquid bonitati aequitatisque contrarium est. Malum enim fuerat si concessae libertatis beneficium reuocasset, iniustum si liberum hominem potentia sua opprimens atque captiuans libertatis acceptae pontificium exequi non siuisset, cuius salutem in futura tunc saecula reseruauit, ut recto ordine conpleretur statuti temporis plenitudo. Oportebat enim eius subolem tamdiu sub auita condicione durare, quousque eam de originalibus uinculis liberatam in antiquum libertatis statum prioris domini gratia pretio sui sanguinis reformaret, quam potuit etiam tunc saluare, sed noluit, quia eum decreti sui inrumperet sanctionem aequitas non sinebat. Vis nosse causam uenditionis tuae ? Audi ipsum redemptorem tuum per Esaïam prophetam apertissime proclamantem : *Quis est liber repudii matris ues-*

pent. Adam reçoit le prix de sa liberté, en mangeant du fruit défendu. Dès lors, il renonce à la condition libre dans laquelle il était né, et choisit sans retour l'esclavage du démon, dont il a obtenu ce paiement fatal. De plus, ce pacte qui le lie constitue un titre véritable, qui engage par la suite et à jamais toute sa postérité dans la même servitude. D'un mariage d'esclaves, il ne peut naître que des esclaves.

Quoi donc ? A force de ruse et d'habileté, l'acheteur a-t-il donc ravi son domaine au vrai et légitime seigneur ? Non pas. Une seule fourbe n'a pu lui livrer à fond le trésor divin, au point que le maître véritable perdit entièrement son droit de propriété. Ne se courbe-t-il pas lui-même, tout fugitif et rebelle qu'il soit, sous le joug de la servitude divine ? Mais, à toutes les créatures raisonnables, le Créateur avait accordé le libre arbitre : il ne devait pas restituer, sans leur aveu, dans leur liberté originelle, ceux qui s'étaient sacrilègement vendus par un péché de gourmandise. Tout ce qui est contraire à la bonté et à l'équité répugne à l'Auteur de toute justice et tendresse. Or, c'eût été un mal de reprendre le bienfait de la liberté, après l'avoir donné ; une injustice, si, paralysant la liberté de l'homme et la tenant captive par sa puissance, il ne le laissait pas exercer son pouvoir. Mais il réserva son salut pour les siècles futurs, afin que la plénitude du temps fixé vint régulièrement jusqu'à son terme. Il fallait que la race d'Adam persévérât dans la condition de son aïeul, tant que, par sa grâce et le prix de son sang répandu, son premier maître la rétablît dans son ancien état de liberté, délivrée de ses chaînes originelles. Il eût pu dès lors la sauver. Il ne le voulut pas. L'équité ne lui permettait pas de contrevenir aux dispositions de son décret.

Voulez-vous connaître ce qui vous a vendus ? Écoutez votre Rédempteur qui vous le déclare hautement par la bouche du prophète Isaïe : « Où est l'acte de divorce de votre mère, par lequel je l'ai répudiée ? Ou

*trae, quo dimisi eam? aut quis est creditor meus, cui uendidi uos? ecce in iniquitatibus uestris uenditi estis, et in sceleribus uestris dimisi matrem uestram*⁶⁷. Vis etiam euidenter agnoscere, cur te iugo seruitutis addictum redimere potentiae suae uirtute noluerit? Audi quid ad superiora, quibus eisdem famulis peccatorum causam uoluntariae uenditionis exprobrat, adiecerit: *Numquid adbreuiata et paruula facta est manus mea, ut non possim redimere? aut non est in me uirtus ad liberandum*⁶⁸? Sed quid huic potentissimae misericordiae eius semper obstiterit, idem propheta demonstrans *ecce, inquit, non est adbreuiata manus domini ut saluare nequeat, neque adgrauata est auris eius ut non exaudiat: sed iniquitates uestrae diuiserunt inter uos et deum uestrum, et peccata uestra absconderunt faciem eius a uobis ne exaudiret*⁶⁹.

XIII. Quia ergo carnales nos fecit et spinis ac tribulis condemnauit illa dei prima maledictio, nosque ita iniquo pater noster commercio uenundauit, ut bonum quod uolumus agere nequeamus, dum diuulsi a memoria summi dei ea quae humanae fragilitatis sunt cogitare compellimur, dum puritatis amore flagrantis incontinentibus naturalibus, quae penitus ignorare uellemus, etiam inuiti plerumque compungimur: *Scimus quia non habit in carne nostra bonum*⁷⁰, id est huius quam diximus theoriae atque puritatis perpetua iugisque tranquillitas, sed factum est in nobis istud pessimum ac lugubre diuortium, ut, cum mente legi dei seruire uelimus, numquam scilicet uolentes a claritate diuina dimouere conspectum, tamen carnalibus tenebris circumfusi quadam lege peccati ab eo quod bonum nouimus cogamur auelli, scilicet ad curas cogitationesque terrenas ab illa mentis celsitudine decedentes, ad quas

67. Is., 50, 1. 68. L. c., 2. 69. Is., 59, 1-2. 70. Rom., 7, 18.

quel est le créancier auquel je vous ai vendus? Voici: c'est pour vos iniquités que vous avez été vendus, pour vos crimes que j'ai renvoyé votre mère. » Davantage, voulez-vous clairement savoir pourquoi il ne voulut point user de puissance, afin de vous délivrer du joug de servitude auquel vous étiez dévoués? Écoutez ce qu'il ajoute aux paroles par lesquelles il reprochait tout à l'heure aux esclaves du péché la cause de leur vente volontaire: « Ma main est-elle donc raccourcie, est-elle devenue plus petite, pour que je ne puisse plus sauver? Ou n'ai-je pas assez de force pour délivrer? » Mais qu'est-ce qui s'est toujours opposé à cette miséricorde toute-puissante? Le même prophète vous le fait connaître: « Non, dit-il, la main du Seigneur n'est pas devenue trop courte pour sauver; ni son oreille, trop dure pour entendre. Mais ce sont vos iniquités qui ont creusé un abîme entre vous et votre Dieu, vos péchés qui lui ont fait cacher sa face pour ne pas entendre. »

XIII. Rendus charnels et condamnés aux épines et aux chardons par la première malédiction de Dieu, vendus par notre père dans un marché inique, nous sommes donc impuissants à faire le bien que nous voulons. Occupés de la pensée du Dieu Très-Haut, la nécessité nous en arrache, pour songer aux besoins de l'humaine fragilité; brûlant d'amour pour la pureté, les aiguillons de la chair, que nous voudrions ignorer, nous blessent maintes fois malgré nous. Par là, nous savons que le bien n'habite pas dans notre chair, je veux dire la constante et perpétuelle tranquillité de contemplation et de pureté que nous avons dite. Il s'est fait en nous un funeste et lamentable divorce. Par l'esprit, nous voudrions servir la loi de Dieu et ne détourner jamais notre vue de la clarté divine. Mais, environnés des ténèbres de la chair, une loi de péché nous arrache de force au bien que nous connaissons. Des cimes de l'esprit, nous tombons vers les soucis et les pensées terrestres, auxquels nous condamnons jus-

nos lex peccati, id est illa sententia dei non inmerito condemnauit, quam primus delictor excepit. Et inde est quod beatus apostolus, cum apertissime fateatur ineuitabili se uel omnes sanctos peccati huius necessitate constringi, tamen neminem eorum ob hoc esse damnandum audenter enuntiat dicens : *Nihil ergo nunc damnationis est his qui sunt in Christo Iesu. Lex enim spiritus uitae in Christo Iesu liberauit me a lege peccati et mortis*⁷¹ : id est cotidiana gratia Christi omnes sanctos suos ab hac lege peccati et mortis, in qua iugiter nolentes incurrere coguntur, cum remissionem debitorum suorum dominum deprecantur, absoluit. Videtis ergo non ex persona peccatorum, sed ex illorum qui uere sancti atque perfecti sunt hanc beatum apostolum prompsisse sententiam : *Non enim quod uolo facio bonum, sed quod odi malum, hoc ago*⁷², et : *Video aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis meae et captiuum me ducentem in lege peccati quod est in membris meis*⁷³.

XIII. GERMANVS : Neque eorum qui capitalibus criminibus implicantur neque apostoli uel illorum qui ad eius profecere mensuram hoc dicimus congruere posse personis, sed de his proprie hoc intellegi debere censemus, qui post dei gratiam agnitionemque ueritatis a carnalibus se uitiiis abstinere cupientes antiqua adhuc consuetudine uelut naturali lege in membris suis uiolentissime dominante ad inolitam passionum concupiscentiam pertrahuntur. Vsus enim et frequentia delinquendi uelut lex efficitur naturalis, quae membris humanae infirmitatis inserta adfectus animae necdum plenis uirtutum studiis eruditae, sed adhuc rudis ac tenerae ut ita dixerim castitatis captiuos rapit ad

71. Rom., 8, 1-2.

72. Rom., 7, 19.

73. L. c., 23.

tement la loi du péché, c'est-à-dire la sentence divine portée contre le premier pécheur.

De là vient que le bienheureux Apôtre, tout en confessant ouvertement cette inévitable nécessité de péché où lui et les autres saints se trouvent engagés, ne laisse pas de prononcer hardiment que pas un d'eux n'est condamnable pour ce fait : « Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus. Car la loi de l'esprit de vie dans le Christ Jésus m'a délivré de la loi du péché et de la mort. » C'est-à-dire : la grâce que le Christ répand chaque jour sur tous ses saints les absout, lorsqu'ils implorent la remise de leurs dettes, de cette loi du péché et de la mort à laquelle les assujettit sans cesse une involontaire fatalité.

Ainsi, vous le voyez, ce n'est pas dans la personne des pécheurs, mais de ceux qui sont véritablement saints et parfaits, que le bienheureux Apôtre a proféré cette sentence : « Je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je hais » ; ou celle-ci : « Je vois dans mes membres une autre loi, qui lutte contre la loi de mon esprit, et qui me rend captif sous la loi du péché qui est dans mes membres. »

XIV. GERMAIN. — Selon nous, ces textes ne conviennent pas plus à ceux qui vivent dans les fautes capitales qu'à l'Apôtre ou aux parfaits qui ont atteint sa mesure. Proprement, ils doivent s'entendre, pensons-nous, de ceux qui, après avoir reçu la grâce divine et connu la vérité, désirent s'abstenir des vices charnels, mais se voient encore entraînés vers leurs convoitises invétérées, par la force d'une habitude ancienne qui domine tyranniquement dans leurs membres, telle une loi de nature. L'habitude et la répétition du mal deviennent, en effet, comme une loi naturelle. Inhérente aux membres de la faible humanité, celle-ci captive et emporte au vice les inclinations de l'âme insuffisamment formée aux pratiques de la vertu et, si l'on peut ainsi dire, de chasteté novice

uitia, ac morti eos antiqua lege subiciens iugo peccati dominantis addicit, non sinens eos bonum quod diligunt puritatis adipisci, sed potius malum quod execrantur exercere compellens.

XV. THEONAS : Non parum uestra profecit opinio : siquidem etiam uos ipsi adstruere iam coepistis in illorum persona qui omnino peccatores sunt hoc penitus stare non posse, illis autem qui se a uitiiis carnalibus abstinere contendunt proprie conuenire. Quos quoniam a peccatorum iam numero segregastis, consequens est ut etiam fidelium atque sanctorum paulatim coetibus inseratis. Quae enim genera peccatorum istos dicitis posse committere, quibus si fuerint post gratiam baptismatis inuoluti, rursum per cotidianam Christi gratiam liberentur ? Aut de quo mortis corpore apostolus dixisse credendus est : *Quis me liberabit de corpore mortis huius ? gratia dei per Iesum Christum dominum nostrum*⁷⁴ ? Nonne manifestum est, sicut uos quoque ipsos ueritas compulit confiteri, non de illis capitalium criminum membris quibus stipendium aeternae mortis adquiritur, id est homicidii, fornicationis, adulteriorum, ebrietatis, furtorum atque rapinarum, sed de illo praedicto cui gratia Christi cotidiana succurrit corpore memorari ? Quisquis enim post baptismum et scientiam dei in illud mortis corpus intruerit, sciat se non cotidiana gratia Christi, id est est facili remissione, quam momentis singulis exoratus dominus noster erroribus nostris donare consueuit, sed aut diuturna afflictione paenitudinis ac poenali dolore purgandum aut certe pro his in futurum aeterni ignis suppliciiis addicendum, ita eodem apostolo pronuntiante : *Nolite falli : neque fornicarii neque idolis seruientes neque adulteri neque molles neque*

74. L. c., 24-25.

encore et tendre. Elle la soumet, en vertu d'une loi ancienne, à la mort et au joug tyrannique du péché, ne lui permettant pas d'atteindre au bien de la pureté qu'elle aime, mais la contraignant plutôt de faire le mal qu'elle déteste.

XV. THEONAS. — Vos idées ont déjà fait un sensible progrès. C'est vous-mêmes qui prétendez maintenant que ces paroles ne se comprendraient pas dans la personne des pécheurs absolus, mais conviennent proprement à ceux qui s'efforcent de s'abstenir des vices charnels. Après en avoir séparé les destinataires du nombre des pécheurs, vous en viendrez peu à peu jusqu'à les confondre parmi les fidèles et les saints. Car, quelles sortes de péchés pourraient-ils commettre, selon vous, dont la grâce quotidienne du Christ dut les délivrer, s'ils s'y engageaient après le baptême ? Ou de quel corps de mort faut-il penser que l'Apôtre a dit : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? La grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur » ? N'est-il pas manifeste, comme la vérité vous a contraints de l'avouer à votre tour, qu'il ne s'agit point ici de ces membres des fautes capitales qui s'acquièrent la mort éternelle : homicide, fornication, adultère, ivresse, vol, rapine ; mais du corps de péché dont nous avons précédemment parlé, et auquel porte remède la grâce quotidienne du Christ ? Quiconque, en effet, après avoir reçu le baptême et la science de Dieu, s'abandonne à l'autre corps de mort, qu'il le sache, son crime ne sera pas effacé par la grâce quotidienne du Christ, c'est-à-dire le pardon facile que le Seigneur accorde à notre prière, pour des erreurs sans conséquences ; mais il devra subir les longues afflictions de la pénitence et de grandes peines expiatoires, à moins qu'il ne soit voué, dans la vie future, aux supplices du feu éternel. C'est le même apôtre qui le déclare : « Ne vous y trompez point : ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les infâmes, ni les

*masculorum concubitores neque fures neque auari neque ebriosi neque maledici neque rapaces regnum dei possidebunt*⁷⁵. Aut quae ista lex est militans in membris nostris, quae repugnet legi mentis nostrae, cumque nos resistentes atque captiuos in lege peccati ac mortis abduxerit eique nos fecerit carne seruire, nihilominus mente legi dei seruire permittat? Nec enim hic puto legem peccati flagitia designare aut de supra dictis intelligi posse criminibus, quae si quis facit, legi dei mente non seruit, a qua necesse est eum animo ante desciscere quam aliquid eorum carne committat. Quid est enim seruire legi peccati, nisi illa quae a peccato imperantur implere? Quod ergo peccati genus est, quo cum se tanta sanctitas atque perfectio sentiat captiuari, gratia tamen Christi non ambigat liberandam dicens: *Infelix ego homo: quis me liberabit de corpore mortis huius? gratia dei per Iesum Christum dominum nostrum*⁷⁶? Quam, inquam, membris nostris legem inesse firmabitis, quae abstrahens nos a lege dei et captiuans in lege peccati infelices nos potius faciat quam nocentes, ut non aeternis suppliciiis addicamur, sed quasi de interrupto beatitudinis gaudio suspiremus et auxiliatorem qui nos ad id retrahat inquirentes cum apostolo proclamemus: *Infelix ego homo: quis me liberabit de corpore mortis huius*⁷⁷? Abduci namque captiuum in lege peccati quid est aliud quam in effectu peccati atque opere permanere? Aut quod aliud principale dabitur bonum quod sancti explorare non possint, nisi id, ad cuius comparationem ut supra diximus uniuersa nec bona sunt? Equidem nouimus multa esse in hoc mundo bona praecipueque

75. 1 Cor., 6, 9-10.

76. Rom., 7, 24-25.

77. L. c., 24.

voleurs, ni les ivrognes, ni les calomnieurs, ni les rapaces ne posséderont le royaume de Dieu. »

Ou quelle est cette loi qui milite dans nos membres et lutte contre la loi de notre esprit, qui, après nous avoir menés, en dépit de notre résistance, tels des captifs, sous la loi du péché et de la mort et rendus ses esclaves quant à la chair, nous laisse néanmoins servir Dieu par l'esprit? Je ne pense pas, quant à moi, que la loi du péché désigne les péchés énormes ou qu'elle puisse s'entendre des crimes énumérés à l'instant. A se rendre coupable de telles fautes, on ne servirait plus la loi de Dieu par l'esprit; mais on devrait, au contraire, faire divorce avec elle dans son cœur, avant d'en commettre quelqu'une dans sa chair. Qu'est-ce, en effet, que servir la loi du péché, sinon accomplir ce que le péché commande? Mais quel est le péché, dont une sainteté aussi achevée que celle de l'Apôtre peut se sentir captive, sans douter pourtant que la grâce du Christ ne la délivre! Car il dit: « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? La grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur. » Quelle sera, dis-je, à votre sens, cette loi dans nos membres, qui, en nous arrachant à la loi de Dieu, pour nous captiver sous la loi du péché, fait de nous des malheureux plutôt que des coupables? Tellement, qu'au lieu d'être voués aux éternels supplices, nous soupignons seulement de voir s'interrompre la joie de notre béatitude, et nous écrivons avec l'Apôtre, en quête d'un secours qui nous y rétablisse: « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? » Être emmené captif sous la loi du péché, qu'est-ce autre chose que demeurer dans l'accomplissement et dans l'œuvre du péché? Ou quel est le bien par excellence que les saints ne peuvent accomplir, sinon celui au prix de quoi tous les autres cessent d'être des biens, ainsi que nous l'avons dit plus haut? Certes, il existe, nous le savons, des biens multiples en ce monde, et, avant tout, la chasteté, la con-

pudicitiam, continentiam, sobrietatem, humilitatem, iustitiam, misericordiam, temperantiam, pietatem : sed haec omnia et summo illi bono paria esse non possunt et perfici non dicam ab apostolis, sed etiam a mediocribus possunt, et a quibus inpleta non fuerint, aut aeterno supplicio puniuntur aut grandi ut supra dictum est labore paenitentiae, non cotidiana Christi gratia liberantur. Superest igitur ut hanc apostoli sententiam soli sanctorum personae recte fateamur aptari, qui in hanc quam praediximus incurrentes cotidie peccati, non criminum legem de statu salutis suae certi non praecipitantur in facinus, sed ut saepe dictum est de contemplatione diuina ad miseriam cogitationum corporalium deuoluti uerae illius beatitudinis bono plerumque fraudantur. Si enim se per hanc membrorum suorum legem cotidianis sentirent sceleribus inligari, non utique de felicitatis amissione, sed de innocentiae causarentur, nec diceret apostolus Paulus *infelix ego homo*⁷⁸, sed « impurus » aut « scelestus ego homo », nec de corpore mortis huius, hoc est de condicione mortali, sed a flagitiis atque criminibus carnis huius uellet absolui. Sed quia se pro condicione fragilitatis humanae senserat captiuatum, id est abductum ad sollicitudines curasque carnales, quae lex peccati et mortis operatur, ingemescens super hac quam inuitus incurrerat lege peccati confestim recurrit ad Christum et praesentissima gratiae eius redemptione saluatur. Quidquid ergo lex illa peccati, quae spinas et tribulos cogitationum curarumque mortalium naturaliter gignit, etiam in apostolici pectoris terra sollicitudinis germinarit, ista lex gratiae mox auellit. *Lex enim, inquit, spiritus uitae in Christo Iesu liberauit te a lege peccati et mortis*⁷⁹.

78. L. c. 79. Rom., 8, 2.

tinance, la sobriété, l'humilité, la justice, la miséricorde, la tempérance, la piété. Mais ils ne sauraient aller de pair avec ce bien souverain. D'autre part, ils sont à la portée, je ne dirai pas des apôtres, mais des âmes médiocres. Aussi bien, si on ne les accomplit, on sera puni de l'éternel supplice ou des labeurs d'une longue pénitence, mais il ne faut point espérer sa délivrance de la grâce quotidienne du Christ.

Avouons-le donc, il reste que cette sentence de l'Apôtre ne s'ajuste bien qu'à la personne des saints. Journallement assujettis à la loi du péché, telle que nous l'avons définie, et non pas à celle qui consiste dans les fautes graves, ils gardent la confiance de leur salut. Ils ne sont point précipités dans le crime; mais, comme nous l'avons dit souvent, ils déchoient de la contemplation divine à la misère des soucis temporels, incessamment frustrés du bien de la vraie béatitude. Car, supposé que, par cette loi des membres, ils se sentissent engagés en des crimes quotidiens, ce n'est pas la félicité qu'ils se plaindraient d'avoir perdue, mais l'innocence, et l'apôtre Paul ne dirait pas : « Malheureux homme que je suis! » mais : « Homme impur, scélérat que je suis! » Il ne souhaiterait pas la délivrance de ce corps de mort, c'est-à-dire de la condition mortelle, mais des hontes et des crimes de la chair. Or, au contraire, se voyant, par la condition de l'humaine fragilité, tenu captif et entraîné vers les sollicitudes et les soins charnels, fruits de la loi du péché et de la mort, il gémit sur cette loi de péché à laquelle il est soumis malgré lui, et recourt sur-le-champ au Christ, dont la grâce le sauve par une très prompte délivrance. Tout ce que la loi du péché, racine féconde en épines et chardons de pensées et de soucis terrestres, vient à produire de sollicitudes au cœur de l'Apôtre, la loi de la grâce l'arrache sans tarder : « Car, dit-il lui-même, la loi de l'esprit de vie dans le Christ Jésus m'a délivré de la loi du péché et de la mort. »

XVI. Hoc ergo ineuitabile corpus est mortis, in quo perfecti quique qui gustauerunt *quam suavis est dominus*⁸⁰ cotidie reuoluti sentiunt cum propheta *quam malum sibi et amarum sit discedere a domino deo suo*⁸¹. Hoc est corpus mortis, quod a caelesti eos intuitu retrahens ad terrena deducit, quod psallentes eos atque in oratione prostratos uel humanas effigies uel sermones uel negotia uel actus facit superfluos retrahere. Hoc est corpus mortis, quo aemulantes angelicam sanctitatem et uolentes domino iugiter inhaerere perfectionem tamen huius boni, quia mortis corpus obstitit, inuenire non possunt, sed faciunt malum quod nolunt, id est traducuntur mente etiam ad illa quae ad profectum uirtutum perfectionemque non pertinent. Denique ut hoc de sanctis atque perfectis sibi que similibus se dixisse beatus apostolus euidenter exprimeret, digito quodammodo semet ipsum tantum designans continuo infert *itaque ego ipse*⁸² id est qui haec pronuntio, meae, non alterius conscientiae latebras pando. Hoc sane elocutionis genere familiariter uti apostolus solet, si quando uult se specialiter designare, sicut ibi : *Ipse ego Paulus obsecro uos per mansuetudinem et modestiam Christi*⁸³, et rursum : *Nisi quod ego ipse non grauavi uos*⁸⁴, et iterum : *Sed esto, ego ipse non grauavi uos*⁸⁵, et alibi : *Ego ipse Paulus dico uobis : si circumcidamini, Christus uobis nihil proderit*⁸⁶, et ad Romanos : *Optabam enim anathema esse ipse ego a Christo pro fratribus meis*⁸⁷. Potest autem non absurde etiam sic accipi, ut expressius cum emphasi

80. Ps. 33, 9. 81. Ier., 2, 19. 82. Rom., 7, 25. 83. 2 Cor.,
10, 1. 84. L. c., 12, 13. 85. L. c., 16. 86. Gal.,
5, 2. 87. Rom., 9, 3.

XVI. Tel est donc l'inévitable corps de mort, où les parfaits, après avoir goûté « combien le Seigneur est bon », retombent journellement, éprouvant avec le prophète « quel mal c'est pour eux, quelle amertume d'avoir abandonné le Seigneur leur Dieu ». Tel est le corps de mort qui les retire de la contemplation céleste et les abaisse aux choses de la terre; qui, durant qu'ils psalmodient ou se tiennent prosternés pour la prière, évoque dans leur pensée le souvenir de formes humaines, de paroles, d'affaires, d'actions superflues. Tel est le corps de mort qui fait obstacle à leur ambition, lorsque, jaloux d'imiter la sainteté des anges et désireux d'adhérer constamment au Seigneur, ils ne réussissent point à rencontrer un si grand bien, mais font le mal qu'ils ne veulent pas, emportés qu'ils sont par la pensée, même vers des choses qui n'intéressent ni le progrès ni la consommation des vertus.

Bref, le bienheureux Apôtre, afin d'exprimer évidemment qu'il avait parlé des saints, des parfaits, de ceux, en un mot, qui lui ressemblaient, poursuit immédiatement, comme s'il se désignait du doigt : « Ainsi donc, moi-même... » Ce qui équivaut à dire : moi qui vous parle de la sorte, ce ne sont pas les mystères de la conscience d'autrui, mais ceux de la mienne propre que je prétends vous découvrir. Aussi bien, ce lui est une coutume familière de faire usage de locutions de ce genre, lorsqu'il veut se désigner spécialement : « Moi Paul, je vous conjure par la mansuétude et la modestie du Christ »; et de nouveau : « Si ce n'est que, pour moi, je n'ai point voulu vous être à charge »; ou : « Eh bien, soit! pour moi, je ne vous ai pas été à charge »; ailleurs : « C'est moi Paul qui vous le dis : si vous vous faites circoncire, le Christ ne vous servira de rien »; aux Romains enfin : « Je souhaiterais d'être moi-même anathème du Christ pour mes frères. » On peut même raisonnablement penser qu'il a voulu mettre un accent particulier, une sorte d'emphase dans sa manière de dire : « Ainsi donc,

pronuntietur itaque ego ipse⁸⁸, id est quem nostis esse apostolum Christi, quem tota suspicientia ueneramini, quem creditis summum esse atque perfectum et in quo loquitur Christus, cum mente seruiam legi dei, carne tamen legi peccati seruire me fateor, hoc est distentione condicionis humanae interdum de caelestibus ad terrena deuoluor et ad curas humilium rerum mentis meae altitudo prolabitur : per quam peccati legem ita momentis singulis me sentio captiuari, ut quamuis immobili circa legem dei desiderio perseuerem, nullo tamen modo uim huius captiuitatis euadere posse me sentiam, nisi confugero semper ad gratiam saluatoris.

XVII. Et idcirco cotidianis suspiriis sancti omnes pro hac substantiae suae fragilitate compuncti, dum cogitationum uarietates et conscientiae suae latebras ac penetralia perscrutantur, suppliciter clamant : *Non intres in iudicio cum seruo tuo : quia non iustificabitur in conspectu tuo omnis uiuens*⁸⁹, et illud : *Quis gloriabitur castum se habere cor ? aut quis fiduciam habebit se mundum esse a peccato*⁹⁰ ? et iterum : *Non est iustus homo in terra, qui faciat bonum, et non peccabit*⁹¹, sed et illud : *Delicta quis intellegit*⁹² ? Et ita infirmam hominum imperfectamque iustitiam ac misericordiae dei semper indignam esse censuerunt, ut unus ex his, cuius iniquitates atque peccata deus misso de altari ignito uerbi sui carbone purgauit, post illam mirificam contemplationem dei, post intuitum sublimium Seraphin et reuelationem sacramentorum caelestium dicat : *Vae mihi, quia uir pollutus labiis ego sum, et in medio populi polluta labia habentis ego habito*⁹³. Qui, sicut arbitror, labiorum suorum imunditiam ne tunc quidem fortasse sensisset, nisi ueram

88. Rom., 7, 25. 89. Ps. 142, 2. 90. Prov., 20, 9 (LXX).
91. Eccles., 7, 21 (LXX). 92. Ps. 18, 13. 93. Is., 6, 5.

moi-même... » ; comme pour signifier : moi que vous connaissez pour un Apôtre du Christ, que vous révèrez en tout honneur et respect, que vous croyez si grand et si parfait, moi en qui parle le Christ, je confesse que, servant la loi de Dieu par l'esprit, je sers la loi du péché par la chair. Les distractions inhérentes à l'humaine condition me forcent à descendre souvent du ciel sur la terre ; et, des hauteurs où il aime à planer, mon esprit s'abîme au souci des choses basses et vulgaires. Loi du péché, qui, je le sens, me fait captif à tout moment : et, bien que mes désirs persévèrent dans leur direction immuable vers Dieu, je me vois impuissant à m'évader de cette captivité violente, à moins d'un incessant recours à la grâce du Sauveur.

XVII. Cette fragilité de la nature touche les saints de continuel soupis ; et, lorsqu'ils considèrent la mobilité de leurs pensées ou sondent les replis cachés de leur conscience, ils s'écrient d'une voix suppliante : « N'entrez pas en jugement avec votre serviteur, car pas un homme vivant ne sera trouvé juste devant vous » ; ou : « Qui se glorifiera d'avoir le cœur pur ? Qui aura l'assurance d'être net de tout péché ? » Et de nouveau : « Il n'y a point de juste sur la terre qui fasse le bien, sans jamais pécher » ; ou encore : « Qui connaît ses manquements ? » Combien ont-ils estimé la justice de l'homme infirme, imparfaite, toujours dans le besoin de la miséricorde divine ! Voici que la parole de Dieu a dissipé les iniquités et les péchés de l'un d'eux, avec un charbon de feu pris sur l'autel. Or, après sa vision merveilleuse de la divinité, après avoir contemplé les chérubins sublimes et reçu la révélation des mystères du ciel, il s'écrie : « Malheur à moi ! je suis un homme aux lèvres impures, et j'habite au milieu d'un peuple aux lèvres impures. » Et je crois, quant à moi, qu'il n'eût pas senti, même alors, l'impureté de ses lèvres, s'il n'avait appris, par

perfectionis et integram puritatem contemplatione dei meruisset agnoscere, cuius intuitu pollutionem suam sibi ante incognitam repente cognouit. Cum enim ait : *Vae mihi, quia uir pollutus labiis ego sum*, de suorum hoc eum labiorum, non de populi pollutione confessum id quod sequitur manifestat : *et in medio populi polluta labia habentis ego habito*. Sed etiam cum orans peccatorum quasi uniuersalium inmunditiam confitetur, non iniquorum tantum, sed etiam iustorum plebem generali supplicatione complectitur dicens : *Ecce tu iratus es, et peccauimus : in ipsis fuimus semper, et saluabimur. Facti sumus ut inmundus omnes nos, tamquam pannus menstruatae uniuersae iustitiae nostrae*⁹⁴. Rogo quid euentius hac potest esse sententia, qua non unam tantum, sed uniuersas iustitias nostras propheta complexus et circumspiciens omnia, quae uel inmundum uel horrida iudicantur, quia nihil in hominum conuersatione sordidius neque impurius potuit reperire, panno eas comparare maluit menstruatae. Frustra ergo manifestissimae ueritati spinosae obiectionis acumen opponitur, sicut paulo ante dixistis : « Si nemo sine peccato, nullus est sanctus, si nemo sanctus, nullus ergo saluabitur »⁹⁵. » Hoc enim prophetae testimonio potest nodus huius quaestionis absolui : *Ecce, inquit, tu iratus es, et peccauimus*⁹⁶ : id est cum elationem nostri cordis uel negligentias auersatus tuo nos auxilio denudasti, confestim nos uorago absorbit peccatorum, uelut si quis splendidissimo solis diceret elemento : « Ecce tu obscubuisti, et nos ilico tenebrosa contextit obscuritas. » Et tamen cum hic sanctos pec-

94. Is., 64, 5-6.

95. xxii, 8.

96. Is., 64, 5.

la contemplation de Dieu, la vraie et entière pureté de la perfection. Mais à cette vue, il connut soudain la souillure qui lui demeurait auparavant cachée. Car c'est bien de la souillure de ses propres lèvres qu'il parle, et non de la souillure du peuple, lorsqu'il dit : « Malheur à moi ! je suis un homme aux lèvres impures. » La preuve en est dans ce qui suit : « Et j'habite au milieu d'un peuple aux lèvres impures. » Davantage, lorsqu'il confesse, dans sa prière, l'impureté des péchés qui souillent, pour ainsi dire, toute la face de la terre, sa supplication ne se borne pas aux méchants, mais elle embrasse avec eux le peuple des justes : « Voici, dit-il, que vous vous êtes irrité, et nous avons péché. Nous fûmes toujours dans nos péchés, mais nous serons sauvés. Tous nous sommes devenus comme un impur ; et toutes nos justices, comme un linge souillé. » Je vous le demande, quoi de plus évident que la sentence que voici ? Il a considéré d'une part, non pas une de nos justices, mais toutes. D'autre part, il passe comme en revue ce qu'il y a pour nous de plus immonde et repoussant. Et n'ayant rien trouvé, au train de la vie humaine, de plus sordide ni de plus impur, c'est à un linge souillé, et qui fait horreur, qu'il les compare.

C'est donc en vain que vous opposez à l'évidence manifeste de la vérité l'épine de votre objection. Vous l'exprimiez naguère comme il suit : Si personne n'est exempt de péché, personne n'est saint ; si personne n'est saint, personne ne sera sauvé. Mais le témoignage du prophète dénoue le problème : « Voici, dit-il, que vous vous êtes irrité, et nous avons péché. » Entendez : Lorsque, vous détournant de l'élévation de notre cœur et de nos négligences, vous nous avez dépouillés de votre secours, aussitôt, le gouffre des péchés nous a engloutis. Comme si l'on disait au globe resplendissant du soleil : Voici que vous vous êtes incliné au-dessous de l'horizon, et l'obscurité ténébreuse nous a couverts. Et cependant, tout en affirmant que les saints

casse dicat et non solum peccasse, sed etiam in ipsis semper permansisse peccatis, non desperat penitus de salute, sed subicit : *In ipsis fuimus semper, et saluabimur*⁹⁷. Hanc ego sententiam ecce tu iratus es, et peccauimus⁹⁸ illi apostolicae comparabo : *infelix ego homo : quis me liberabit de corpore mortis huius*⁹⁹ ? Rursum quod propheta subiungit *in ipsis fuimus semper, et saluabimur*¹⁰⁰ consequentibus apostoli congruit uerbis : *gratia dei per Iesum Christum dominum nostrum*¹⁰¹. Similiter etiam illud eiusdem prophetae *uae mihi, quia uir pollutus labiis ego sum, et in medio populi polluta labia habentis ego habito*¹⁰² uidetur supra dictos sapere sermones : *infelix ego homo : quis me liberabit de corpore mortis huius*¹⁰³ ? Itemque quod sequitur in propheta et ecce uolauit ad me unus de Seraphin, et in manu eius carbunculus (sive calculus), quem forcipe tulerat de altari. Et tetigit os meum, et dixit : ecce hoc tetigi labia tua, et auferetur iniquitas tua, et peccatum tuum mundabitur¹⁰⁴ tale est ut Pauli uideatur ore prolatum, qui ait : *gratia dei per Iesum Christum dominum nostrum*¹⁰⁵. Videtis ergo quemadmodum omnes sancti non tam ex persona populi quam ex sua et peccatores se ueraciter fateantur et tamen nequaquam de sua salute desperent, sed iustificationis plenitudinem, quam pro condicione fragilitatis humanae consequi se posse diffidunt, de gratia domini et miseratione praesumant.

XVIII. Neminem uero in hac uita quamuis sanctum immunem esse a debilis peccatorum etiam magistrum nos edocet saluatoris, qui discipulis suis perfectae orationis formulam tradens inter reliqua illa

97. L. c. 98. L. c. 99. Rom., 7, 24. 100. Is., 64, 5.
101. Rom., 7, 25. 102. Is., 6, 5. 103. Rom., 7, 24. 104. Is., 6, 6-7. 105. Rom., 7, 25.

ont péché, et non seulement qu'ils ont péché, mais qu'ils sont restés toujours dans leurs péchés, il ne va pas jusqu'à désespérer de leur salut : « Nous fûmes toujours dans nos péchés, poursuit-il, mais nous serons sauvés. »

Je rapprocherai donc cette sentence : « Voici que vous vous êtes irrité, et nous avons péché », de celle de l'Apôtre : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? » — Ce que le prophète ajoute : « Nous fûmes toujours dans nos péchés, mais nous serons sauvés », s'accorde bien aussi à la suite de saint Paul : « La grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur. » De même, ce passage du même prophète : « Malheur à moi ! je suis un homme aux lèvres impures et j'habite au milieu d'un peuple aux lèvres impures », paraît avoir la même saveur que les paroles citées tout à l'heure : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? » — Enfin, quand le prophète continue : « Et voici que l'un des séraphins vint vers moi, et dans sa main était un charbon (ou une pierre) de feu, qu'il avait prise avec des pinces sur l'autel ; et il en toucha ma bouche, et il dit : Vois, avec ceci j'ai touché tes lèvres, et ton iniquité va être ôtée, ton péché effacé » ; ne croirait-on pas entendre saint Paul, qui dit de son côté : « La grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur » ?

Vous voyez comment tous les saints ont parlé, non pas tant dans la personne du peuple qu'en leur propre nom, et comment ils s'avouent pécheurs véritablement. Mais en même temps, ils ne désespèrent aucunement de leur salut. La plénitude de la justice, que la fragilité humaine leur ôte la confiance d'obtenir par eux-mêmes, ils l'attendent de la grâce du Seigneur et de sa miséricorde.

XVIII. Que personne en cette vie, aussi saint qu'on le veuille, ne puisse être exempt de dette de péché, mais nous l'apprenons de la bouche même du Sauveur. Il enseigne à ses disciples la formule de la prière

sublimia sacratissimaque mandata, quae, quoniam non nisi sanctis perfectisque sunt tradita, malis et infidelibus conuenire non possunt, hoc iussit inseri : *Et dimitte nobis debita nostra sicut et nos dimittimus debitoribus nostris*¹⁰⁶. Si ergo uera haec et a sanctis profertur oratio, sicut indubitanter credere nos oportet, quis tam contumax et praesumptor, tam superbia diabolici furoris elatus poterit inueniri, qui sine peccato se esse pronuntians non solum maiorem se apostolis credat, uerum etiam ipsum quasi ignorantiae aut uanitatis arguat saluatorem, ut scilicet aut nescierit esse posse aliquos immunes a debitis, aut frustra docuerit eos quos scierit orationis istius remedio non egere? Sed cum regis sui praecepta seruantes omnes omnino sancti cotidie dicant *dimitte nobis debita nostra*¹⁰⁷, si uerum dicunt, uere nemo est immunis a culpa; si autem fingunt, aequè uerum est eos mendacii non carere peccato. Vnde etiam ille sapientissimus Ecclesiastes uniuersos actus et humana studia mente percurrens sine ulla exceptione pronuntiat : *Quia non est iustus homo in terra, qui faciat bonum, et non peccabit*¹⁰⁸ : id est nemo in hac terra tam sanctus, tam diligens, tam intentus uel potuit umquam uel poterit inueniri, qui uero illi ac singulari bono ita iugiter ualeat inhaerere, ut non cotidie ab eo distractum se sentiat deliquisse. Qui tamen cum pronuntietur immunis a noxa esse non posse, iustus esse nihilominus non negatur.

XVIII. Quisquis itaque anamarteton, id est impeccantiam naturae adscribit humanae, non inanibus uerbis, sed conscientiae suae nobiscum testimonio ac

106. Mt., 6, 12.

107. L. c.

108. Eccles., 7, 21 (LXX).

parfaite : or, parmi les autres commandements, si sublimes et si augustes, lesquels ne sauraient conuenir aux méchants ni aux infidèles, puisque, aussi bien, ils ne sont donnés qu'aux saints et aux parfaits, il ordonne d'insérer cette demande : « Remettez-nous nos dettes, comme nous remettons à ceux qui nous doivent. »

Si cette prière est véritable sur les lèvres des saints, comme il faut le croire sans l'ombre d'un doute, se rencontrera-t-il un homme assez entêté et présomptueux, assez enflé de la folle superbe du démon, pour se déclarer sans péché? Ne serait-ce pas se croire plus grand que les apôtres? Que dis-je? Ce serait accuser le Sauveur lui-même d'ignorance ou de légèreté. Car, ou bien il ne savait pas qu'il pouvait y avoir des hommes exempts de dettes; ou il a donné un vain enseignement à des gens qu'il connaissait pour n'avoir nul besoin de ce remède. D'ailleurs, lorsque les saints, fidèles observateurs du commandement de leur roi, répètent journellement : « Remettez-nous nos dettes », ou bien ils disent vrai, et donc personne n'est sans faute, ou c'est une feinte, et dans ce cas, il est encore véritable qu'ils ne sont pas exempts du péché de mensonge.

Aussi, le grand sage que fut l'*Ecclesiaste*, parcourant en esprit toutes les actions et les occupations des hommes, prononce-t-il, sans faire nulle exception : « Il n'y a point de juste sur la terre qui fasse le bien, sans jamais pécher. » C'est-à-dire il ne s'est jamais trouvé, il ne se pourra jamais trouver personne sur cette terre d'une sainteté, diligence et application telles, qu'il puisse adhérer constamment au bien véritable, et n'ait à constater chaque jour, avec ses distractions, sa culpabilité. Cependant, tout en prononçant qu'il n'est pas sans péché, l'Écriture ne nie pas qu'il ne soit juste.

XIX. Quiconque, par suite, prétend attribuer à la nature humaine l'*anamarteton*, c'est-à-dire l'impeccabilité, qu'il apporte, pour nous combattre, non de

probatione confligat et tunc demum se absque peccato esse pronuntiet, cum se ab hoc summo bono senserit non auulsum : immo uero quisquis considerans conscientiam suam, ut non dicam amplius, unam saltem synaxin sine ulla uerbi uel facti uel cogitationis interpellatione se deprehenderit celebrasse, absque peccato se esse pronuntiet. Proinde quia his omnibus otiosis ac superfluis rebus uolucrum humanae mentis excursum fatemur carere non posse, per hoc utique consequenter sine peccato nos non esse ueraciter confitemur. Nam quantauis circumspectione unusquisque cor suum seruare contendat, numquam id secundum desiderium spiritus sui repugnante carnis condicione custodiet. Quanto enim magis profecerit mens humana et ad sinceriores contemplationis peruenerit puritatem, tanto se inmundiorem quasi per speculum suae puritatis inspiciet, quia necesse est ut, dum animus ad sublimiorem se extendit intuitum et maiora quam agit prospiciens concupiscit, illa in quibus est ut inferiora semper ac uiliora despiciat. Plura siquidem denotat sincerior obtutus paritque sibi maiorem reprehensionis dolorem inreprehensibilis uita et multiplicat gemitus atque suspiria emendatio morum et aemulatio adtentata uirtutum. Nemo enim illo in quo profecerit gradu potest esse contentus et quantum quis fuerit mente purgator, tanto se sordidiorem uidens magis humilitatis quam elationis inuenit causas, quantoque perniciousius ad sublimiora conscenderit, tanto amplius praeuidet sibi superesse quo tendat. Denique ille apostolorum eximius, quem diligebat Iesus¹⁰⁹, recumbens supra pectus eius, hanc quasi ex dominico protulit corde sententiam : *Si dixerimus quia peccatum non habemus, ipsi nos seducimus et ueritas in*

109. Ioh., 13, 23.

vaines paroles, mais le témoignage de sa conscience, la preuve qu'elle peut fournir, et qu'il se déclare enfin sans péché, s'il a le sentiment de n'avoir point été séparé du souverain bien. J'irai plus loin. Quiconque, le regard sur sa conscience, pourra s'assurer d'avoir célébré une seule synaxe, pour ne rien dire de plus, sans distraction de pensée, de parole ou d'action : que celui-là se proclame sans péché.

Mais, nous l'avouons, notre esprit volage ne peut manquer de s'écarter sur tous objets frivoles et superflus. Et voilà pourquoi nous confessons en toute vérité que nous ne sommes point sans péché. Si attentif que l'on soit à garder son cœur, on ne le gardera jamais selon le désir de la partie spirituelle, à raison de la contradiction qu'il rencontre dans la condition de la chair.

Aussi bien, plus l'âme progresse, plus grande est la pureté de contemplation où elle est parvenue; plus aussi elle se voit impure, comme dans le miroir de sa propre pureté. Car, tandis que l'esprit se tend vers des intuitions plus sublimes, et considère au loin de plus grandes choses que celles qu'il fait, nécessairement, il méprise le degré où il se trouve comme inférieur et vil. L'œil sain distingue plus de choses; une vie sans reproche fait que l'on se reprend avec plus de douleur; l'amendement des mœurs et le zèle vigilant de la vertu multiplient gémissements et soupirs. Impossible à quiconque, en effet, de se satisfaire avec le degré où il est parvenu. Plus son âme est pure, plus il se voit souillé et trouve en soi des raisons de s'humilier, plutôt que de s'élever. Plus il est rapide dans son vol vers les cimes, plus il voit grandir devant soi l'espace à parcourir.

Aussi l'apôtre privilégié entre tous, celui « que Jésus aimait », a-t-il, en reposant sur la poitrine de son Maître, tiré, pour ainsi dire, du cœur divin cette parole : « Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est

*nobis non est*¹¹⁰. Itaque si dicentes nos non habere peccatum ueritatem, id est Christum non habemus in nobis, quid aliud proficimus, nisi ut nos hac ipsa professione ex peccatoribus sceleratos atque impios adprobemus.

XX. Postremo si cordi est uerius explorare, utrum possibile sit humanae substantiae anamarteton possidere, a quibus hoc manifestius discere poterimus quam ab his qui *carnem suam crucifixerunt cum uitiiis et concupiscentiis*¹¹¹, et quibus uere *crucifixus est mundus*¹¹²? Qui cum de cordibus suis non solum radicatus uitia uniuersa conuulserint, uerum etiam cogitationes ac memoriam peccatorum conentur excludere, nihilominus tamen cotidie fideliter profitentur ne una quidem hora macula se posse carere peccati.

XXI. Nec tamen ex eo debemus nos a dominica communione suspendere, quia nos agnoscimus peccatores, sed ad eam magis ac magis est propter animae medicinam ac purificationem spiritus auide festinandum, uerumtamen ea humilitate mentis ac fide, ut indignos nos perceptione tantae gratiae iudicantes remedia potius nostris uulneribus expetamus. Alioquin nec anniuersaria quidem digne est praesumenda communio, ut quidam faciunt, qui in monasteriis consistentes ita sacramentorum caelestium dignitatem et sanctificationem ac meritum metiuntur, ut aestiment ea non nisi sanctos atque immaculatos debere praesumere, et non potius ut sanctos mundosque nos sua participatione perficiant. Qui profecto maiorem arrogantiae praesumptionem, quam declinare sibi uidentur, incurrun, quia uel tunc cum ea percipiunt dignos se esse perceptione diiudicant. Multo autem iustius est ut cum hac cordis humilitate, qua credimus et fatemur illa

110. 1 Ioh., 1, 8.

111. Gal., 5, 24.

112. L. c., 6, 14.

pas en nous. » Et si, quand nous disons que nous sommes sans péché, nous n'avons pas en nous la vérité, c'est-à-dire le Christ, que gagnons-nous par cette profession, sinon que de pécheurs nous nous faisons voir criminels et impies ?

XX. Enfin, si nous avons à cœur d'approfondir la question et de savoir plus exactement si l'impeccabilité est possible à la nature humaine, qui nous en instruira mieux que ceux qui « ont crucifié leur chair avec ses vices et ses convoitises », et pour qui « le monde est crucifié » véritablement ? Or, après avoir déraciné tous les vices de leur cœur; bien plus, alors qu'ils s'efforcent de bannir jusqu'à la pensée et au souvenir du péché, ils confessent néanmoins tous les jours, avec loyauté, qu'ils ne peuvent rester sans la tache du péché l'espace d'une heure seulement.

XXI. Nous ne devons pas toutefois nous suspendre nous-mêmes de la communion du Seigneur, parce que nous avons conscience d'être pécheurs. Au contraire, nous irons la recevoir avec une avidité plus grande, afin d'y trouver la santé de l'âme et la pureté de l'esprit, mais dans les sentiments de l'humilité et de la foi, nous jugeant indignes d'une telle grâce, et cherchant plutôt le remède à nos blessures. Si nous attendions d'être dignes, nous ne ferions pas même la communion une fois l'an. Cette pratique de la communion annuelle est celle de plusieurs, qui demeurent dans les monastères. Ils se forgent une telle idée de la dignité, de la sainteté, de la grandeur des divins mystères, qu'il ne faut s'en approcher, à leur sens, que si l'on est saint et sans tache, et non pas plutôt afin de le devenir. Ils pensent éviter toute présomption orgueilleuse. En réalité, celle où ils tombent est plus grande; car, le jour du moins où ils communient, ils se jugent dignes de la communion. Combien est-il plus raisonnable de recevoir les sacrés mystères chaque

sacrosancta mysteria numquam pro merito nos posse contingere, singulis ea dominicis ob remedium nostrarum aegritudinum praesumamus, quam ut uana persuasione cordis elati uel post annum dignos eorum participio nos esse credamus. Quapropter ut haec intellegere et fructuose tenere possimus, misericordiam domini, ut nos ad perficienda haec adiuuet, adtentius inploremus, quae nequaquam ita ut ceterae humanae artes praecedente quadam ratione uerborum, sed actu potius et experientia praecunte discuntur, quaeque rursus nisi tam conlationibus spiritalium uirorum frequenter examinata fuerint et polita quam documentis et cotidiana experientia sollicite uentilata, aut obsolescunt incuria aut otiosa obliuione depereunt.

dimanche, comme le remède à nos maladies, humbles de cœur, croyant et confessant que nous ne saurions mériter cette grâce; au lieu de nous enfler de cette vaine persuasion, qu'au moins nous en serons dignes au bout de l'an!

Mais, afin de comprendre ces choses et d'en garder un utile souvenir, implorons avec plus d'attention la miséricorde du Seigneur, afin qu'il nous aide à les accomplir. Elles ne s'apprennent pas, en effet, comme les autres sciences humaines, où l'on commence par l'enseignement verbal. C'est la pratique, c'est l'expérience qui doivent ici précéder. Cependant, il est également nécessaire, et d'en faire une étude soignée dans des conférences avec les hommes spirituels, et de les approfondir par des exemples et une expérience de chaque jour : autrement, elles s'effacent par la négligence, ou elles se perdent par l'oubli.

CONLATIO ABBATIS ABRAHAE

De mortificatione

CAPITVLA

- I. Quomodo abbati Abrahæ cogitationum nostrarum arcana prodiderimus.
- II. Quomodo senex nostros patefecerit errores.
- III. De qualitate locorum, quæ ab anachoretis expeti debeant.
- IIII. Quæ a solitariis operationum genera eligi debeant.
- V. Quod euagatione corporis grauetur magis quam releuetur cordis anxietas.
- VI. Ad quam comparationem cogitationes suas monachus debeat custodire.
- VII. Interrogatio, cur obesse nobis parentum uicinia putaretur, quæ in Aegypto consistentibus non obesset.
- VIII. Responsio, quod non omnibus conueniant omnia.
- VIIII. Quod hi possint parentum uiciniam non timere, qui abbatibus Apollonio mortificationem potuerint æmulari.

CONFÉRENCE DE L'ABBÉ ABRAHAM

De la mortification

TABLE DES CHAPITRES

- I. Comment nous découvrîmes à l'abbé Abraham le secret de nos pensées.
- II. Comment le vieillard dévoila notre erreur.
- III. Des lieux que les anachorètes doivent rechercher de préférence.
- IV. Quels genres de travaux les solitaires doivent choisir.
- V. L'anxiété du cœur s'aggrave, plutôt qu'elle n'est soulagée, par les courses au-dehors.
- VI. D'une comparaison, qui montre comment le moine doit garder ses pensées.
- VII. Question : Pourquoi penser que le voisinage de nos parents nous serait nuisible, lorsque cet inconvénient n'existe pas pour ceux qui demeurent en Égypte ?
- VIII. Réponse : Toutes choses ne conviennent pas à tout le monde.
- IX. Ceux-là peuvent ne pas craindre le voisinage de leurs parents, qui sont de force à imiter la mortification de l'abbé Apollon.

- X. Interrogatio, an obsit monacho, si ei a parentibus necessaria suggerantur.
- XI. Responsio, quid sanctus Antonius super hoc pronuntiauerit.
- XII. De utilitate operationis et otii detrimento.
- XIII. Fabula de tonsoris mercede composita ad inlusiones diaboli cognoscendas.
- XIII. Interrogatio, unde nobis talium cogitationum error inreperit.
- XV. Responsio de tripertito animae motu.
- XVI. Rationabilem animae nostrae partem esse corruptam.
- XVII. Quod infirmior pars animae diabolicis temptationibus prima subcumbat.
- XVIII. Interrogatio, an utili desiderio maioris silentii retraheremur ad patriam.
- XVIII. Responsio de inlusione diaboli, eo quod uastioris solitudinis requiem repromittat.
- XX. Quam utilis sit remissio in aduentu fratrum.
- XXI. Quomodo euangelista Iohannes utilitatem remissionis ostendisse dicatur.
- XXII. Interrogatio, qualiter intellegendum sit quod in euangelio dicitur : *Iugum meum suauis est et onus meum leue est*¹.
- XXIII. Responsio cum expeditione sententiae.
- XXIII. Cur amarum iugum et graue onus domini sentiatur.
- XXV. Quid utilitatis conferat temptationum incursio.
- XXVI. Quemadmodum perfecte renuntiantibus centuplum in hoc mundo repromittatur.

I. Quarta atque uicensima ista conlatio abbatis Abraham Christo fauentè procuditur, omnium seniorum traditiones atque statuta concludens : qua uestris ora-

1. Mt., 11, 30.

- X. Question : Est-il nuisible au moine que ses parents le fournissent du nécessaire ?
- XI. Réponse : Sentiment de saint Antoine sur ce sujet.
- XII. Utilité du travail et préjudice de l'oisiveté.
- XIII. De la fable du barbier, qui fut inventée pour rendre manifestes les illusions du diable.
- XIV. Question : D'où nous venaient ces idées fausses ?
- XV. Réponse : Du triple mouvement de l'âme.
- XVI. C'est la partie raisonnable de l'âme qui est corrompue dans le cas présent.
- XVII. La partie la plus faible de l'âme succombe la première aux tentations du diable.
- XVIII. Le désir d'un silence plus parfait, qui nous rappelait dans notre patrie, était-il un bon désir ?
- XIX. Réponse : De l'illusion diabolique qui consiste à promettre le repos dans une plus vaste solitude.
- XX. Combien il est utile de prendre quelque relâche à l'arrivée d'un frère.
- XXI. Comment, à ce qu'on dit, l'évangéliste Jean montra l'utilité du délassement.
- XXII. Question : Comment faut-il entendre cette parole de l'Évangile : « Mon joug est doux, et mon fardeau léger » ?
- XXIII. Explication de cette parole.
- XXIV. Pourquoi le joug du Seigneur paraît amer et pesant.
- XXV. Utilité des tentations.
- XXVI. Comment, à ceux qui renoncent parfaitement, le centuple est promis dès ce monde.

I. Voici que je donne façon, par une faveur du Christ, à la vingt-quatrième conférence, qui est de l'abbé Abraham. Elle clôt les enseignements et pré-

tionibus consummata illorum uiginti quattuor seniorum, qui in sancta Apocalypsi² coronas suas agno offerre dicuntur, numero mystice congruente cunctarum promissionum nostrarum debitis nos credimus absolueudos. Si qua proinde gloria hi uiginti quattuor seniores nostri ob institutionis suae meritum fuerint coronati, illi qui pro salute mundi immolatus est agno prostratis sunt capitibus oblaturi : ipse enim et illis tam eximium sensum et nobis qualemcumque sermonem, quo tanta profunditas promeretur, propter honorem nominis sui donare dignatus est. Et necesse est ut ad auctorem bonorum omnium muneris sui merita referantur, cui hoc ipso debetur amplius quo magis soluitur. Igitur ad hunc Abraham inpugnationem cogitationum nostrarum anxia confessione detulimus, qua ad repetendam prouinciam nostram atque ad reuiscendos parentes cotidianis animae aestibus urgebamur. Hinc etenim nobis maxima desideriorum nascebatur occasio, quod tanta religione atque pietate parentes nostros praeditos recordabamur, ut eos nequaquam inpedituros nostrum propositum praesumeremus, hoc iugiter mente uolentes, quod profectum magis ex illorum essemus adsiduitate capturi, nullaque nos corporalium rerum sollicitudine, nullis prospiciendi uictus distentionibus occupandos, illis adfatim omnem cum gaudio praebitionem nostrae necessitatis explentibus. Insuper etiam spe inanium gaudiorum animas pascebamus, credentes nos fructum maximum percepturos de conuersione multorum, qui uelut nostro

2. Apoc., 4, 4.

ceptes de tous les anciens. Lorsque, par vos prières, je l'aurai achevée, je m'estimerai quitte de toutes mes promesses, ayant rempli ce nombre de vingt-quatre, qui est dans un rapport mystique avec les vingt-quatre vieillards de la sainte *Apocalypse*, offrant leurs couronnes à l'Agneau. Si nos vingt-quatre anciens¹ méritent quelque couronne de gloire pour leur belle doctrine, ils l'offriront aussi, le front dans la poussière, à l'Agneau qui a été immolé en vue du salut du monde. C'est lui qui a daigné partir, pour l'honneur de son nom, à eux un sens si excellent, et à moi un style quelconque, afin d'exprimer de telles profondeurs : il faut rapporter le mérite de ses dons à l'auteur de tout bien, à qui l'on est plus débiteur, par cela même qu'on le paie davantage.

*
*
*

Nous fûmes donc porter à l'abbé Abraham l'aveu plein d'anxiété du combat que nous livraient nos pensées. En notre âme, chaque jour, nouveaux orages : nous nous sentions violemment pressés de regagner notre province et de revoir nos parents.

Ce qui donnait surtout occasion à ces désirs, c'était le souvenir de leur religion et de leur piété. Ils ne mettraient point d'empêchement à notre genre de vie, nous nous en flattions. Au contraire, nous étions sans cesse occupés à rouler cette pensée, que leurs soins assidus favoriseraient plutôt nos progrès. Nul souci des choses matérielles ni l'embarras de pourvoir à notre subsistance ne viendraient plus nous distraire : eux-mêmes, avec joie, nous fourniraient abondamment de tout le nécessaire.

En outre, nous repaissions notre âme de l'espérance de vaines joies. Notre imagination escomptait une moisson merveilleuse; nous convertissions quan-

1. Cassien parle de vingt-quatre anciens, autant que de conférences, afin que l'application mystique soit plus frappante; en réalité, leur nombre est de quinze seulement.

essent ad uiam salutis exemplo ac monitis dirigendi. Tunc praeterea ipsorum locorum situs, in quibus erat maioribus nostris auita possessio, ipsarumque amoenitas iucunda regionum ante oculos pingebatur, quam grate et congrue solitudinis spatiis tenderetur, ita ut non solum delectare monachum possent secreta siluarum, sed etiam maxima uictus praebere compendia. Quae omnia praedicto seni cum secundum fidem conscientiae nostrae simpliciter panderemus, nec iam inspugnationum uim tolerare nos posse, nisi nobis per illius medicinam dei gratia subuenisset, profusis lacrimis testaremur, tacitus ille diuque cunctatus atque ad extremum grauiter ingemescens ait.

II. Necdum uos desiderii renuntiassent mundanis nec mortificassent concupiscentias prislinas cogitationum uestrarum prodit infirmitas. Nam sicut desidiam cordis uestri desideriorum uestrorum peruagatio protestatur, hanc peregrinationem ac parentum absentiam, quam mente potius suscipere debuistis, carne tantummodo sustinetis. Sepulta enim haec omnia ac de cordibus uestris euulsa penitus iam fuissent, si uel rationem ipsius abrenuntiationis uel principalem solitudinis causam in qua consistimus cepissetis. Ideoque uos illa otii aegritudine sentio laborare, quae in Prouerbiis ita notatur : *In desiderii est omnis otiosus*³, et iterum : *Desideria pigrum occidunt*⁴. Nam et nobis poterant haec quae commemorastis carnalium commodorum non deesse compendia, si credidissemus ea nostro conuenire proposito aut talem ex illis amoenitatum uoluptatibus fructum nobis iudicassemus posse conferri, qualis iste est qui de hoc locorum squalore et corporis contritione conquiritur. Nec sumus ita parentum sola-

3. Prov., 13, 4 (LXX). 4. Prov., 21, 25.

tité de gens, que notre exemple et nos avis conduisaient dans la voie du salut!

Alors se peignaient à nos regards les lieux qui renferment le domaine héréditaire de nos ancêtres, avec leurs contours et la beauté riante des paysages. Quelles étendues remplies d'une solitude aussi douce qu'opportune! Quel délice pour un moine dans le secret des forêts, mais encore quelles facilités à vivre!

Nous découvrîmes simplement au vieillard toutes ces pensées, suivant le témoignage de notre conscience, et protestâmes, à travers nos larmes, que nous ne pouvions plus soutenir la violence de ces assauts, si la grâce de Dieu ne nous venait en aide, par le moyen du remède qu'il voudrait bien nous donner.

Là-dessus, il garda le silence, et attendit longtemps. A la fin, il dit avec un profond soupir :

II. Non, vous n'avez pas encore renoncé aux désirs du monde, ni mortifié vos passions d'autrefois : vos pensées infirmes le font bien voir. La lâcheté de votre cœur se trahit au caprice de vos désirs vagabonds; c'est de corps seulement que vous avez entrepris ce lointain voyage et vous êtes séparés de vos parents, au lieu que vous deviez le faire en esprit. Toutes ces pensées seraient ensevelies déjà et complètement déracinées de votre cœur, si vous aviez compris le renoncement et pourquoi principalement nous demeurons dans la solitude. Mais je vois que vous souffrez de cette maladie de l'oisiveté que les *Proverbes* caractérisent ainsi : « Tout oisif est plein de désirs » ; « Les désirs tuent le paresseux. »

A nous non plus, peut-être, les facilités ni les avantages charnels dont vous parlez n'auraient point fait défaut, si nous avions cru qu'ils convinssent à notre propos, ou jugé que la douceur de ces agréments pût nous être d'un profit égal à celui qui se fait parmi ces sombres lieux et dans l'affliction du corps. Nous ne sommes pas tellement dépourvus de tout secours du côté

cio destituti, ut nobis desint qui de suis substantiis sustentare nos gaudeant, nisi nobis illa sententia saluatoris occurrens quidquid ad folum huius pertinet carnis excluderet, qua dicitur : *Qui non reliquerit (siue oderit) patrem et matrem et filios et fratres, non potest meus esse discipulus*⁵. Quodsi parentum quoque praesidio essemus omnimodis desolati, uel potentum mundi istius obsequia deesse non possent, qui promptissima largitate necessitatibus nostris cum omni gratiarum actione subministrare gauderent. Quorum munificentia sustentati parandi uictus sollicitudine careremus, nisi nos uehementer illa prophetica maledictio deterreret. Nam *maledictus, inquit, homo, qui spem suam ponit in homine*⁶, et : *Nolite confidere in principibus*⁷. Potuimus etiam cellulas saltim nostras supra Nili fluminis alueum conlocantes aquam habere pro foribus, ne eam a quattuor milibus passuum nostris cogeremur deferre ceruicibus, nisi nos ad tolerantiam laboris istius indefessos beatus apostolus reddens hoc iugiter animaret eloquio, *unusquisque, inquit, propriam mercedem accipiet secundum suum laborem*⁸. Nec ignoramus esse nonnulla etiam in regionibus nostris amoena secreta, in quibus pomorum copia et horum gratia uel ubertas necessitatem uictus nostri minimo labore corporis expedirent, nisi inpingendam illam nobis exprobrationem quae ad illum in euangelio directa est diuitem uereremur : *Quia recepisti consolationem tuam in uita tua*⁹. Sed despectis illis omnibus et cum uniuersa mundi huius uoluptate contemptis his tantum squaloribus delectamur uniuersisque deliciis horrendam solitudinis istius praeferimus uastitatem neque huic harenarum amaritudini quantasuis uberis glabrae diuitias conparamus, non temporalia

5. Luc., 14, 26.

6. Ier., 17, 5 (LXX).

7. Ps. 145, 2.

8. 1 Cor., 3, 8.

9. Luc., 16, 25.

de nos parents. Il n'en manque pas qui se feraient une joie de nous entretenir de leurs biens, s'il ne nous souvenait de cette parole du Sauveur, qui nous fait exclure tout ce qui va à flatter la chair : « Quiconque ne laisse pas — ou ne hait pas — son père et sa mère, ses enfants et ses frères, ne peut être mon disciple. » Que si nous étions privés totalement du soutien de notre parenté, du moins pourrions-nous compter avec certitude sur les services des puissants de ce monde. On verrait leur libéralité empressée et joyeuse pourvoir à nos besoins, avec tous les sentiments de la plus profonde action de grâces; et, vivant de leur munificence, nous serions délivrés de sollicitude à l'endroit de notre subsistance, si la malédiction du prophète, en nous inspirant la terreur, ne nous écartait de cette voie : « Maudit soit l'homme, est-il dit, qui met son espérance dans l'homme »; et : « Ne vous confiez pas aux princes. » Nous pouvions encore placer nos cellules sur les bords du Nil, et avoir l'eau à notre porte. Nous nous serions évité la peine de la porter sur nos épaules, l'espace de quatre milles. Mais la parole du bienheureux Apôtre nous anime à toute heure, et nous rend infatigables à soutenir ce labeur : « Chacun recevra sa propre récompense, selon son travail. » Dans notre pays également, il existe des retraites charmantes : nous ne l'ignorons pas. L'abondance des fruits, l'agrément et la fertilité des jardins nous y fourniraient sans fatigue les choses nécessaires à la vie, si nous ne craignons que le reproche adressé au riche de l'Évangile, ne tombe aussi sur nous : « Tu as reçu ta consolation pendant ta vie. »

Mais nous avons méprisé et compté pour rien ces commodités, avec tous les plaisirs du monde. Nous n'avons de goût que pour cet aride désert. A toutes les délices, nous préférons l'effrayante nudité de cette solitude; et pour nous, les richesses des terres les plus fécondes ne sont point comparables à la tristesse désolée de ces sables. Car nous ne cherchons pas les avan-

huius corporis lucra, sed aeterna spiritus emolumenta sectantes. Parum est enim renuntiassc monachum semel, id est in primordio conuersionis suae contempsisse praesentia, nisi eis cotidie renuntiare perstiterit. Vsque ad finem namque huius uitae illud nobis dicendum est cum propheta : *Et diem hominis non desiderauit, tu scis*¹⁰. Vnde et dominus in euangelio *si quis, inquit, uult post me uenire, abneget semet ipsum et tollat crucem suam cotidie et sequatur me*¹¹.

III. Et idcirco ei, qui de interioris hominis puritate peruigilem sollicitudinem gerit, expetenda sunt loca, quae mentem eius nulla ad culturae distentionem uberitatis suae fecunditate sollicitent nec de cellulae fixa atque immobili statione proturbent atque ad aliquod subdiuale opus prodire compellant, et ita uelut in apertum effusis cogitationibus omnem mentis directionem ac subtilissimum certe illius destinationis intuitum per diuersa dispergat. Quae a nemine prorsus quamuis sollicito ac uigilanti uel caueri poterunt uel uideri, nisi qui corpus atque animum suum iugiter intra parietum saepta concluderit, ut ita quis uelut piscator egregius uictum sibi apostolica arte prospiciens in tranquillissimo cordis sui profundo agmina cogitationum nantia intentus atque immobilis captet et tamquam de prominenti scopulo curiose profunda prospectans, quas ad se hamo adtrahere debeat salutari, quas uero tamquam malos et noxios pisces neglegat ac refutet, sagaci discretione diiudicet.

III. In hac ergo unusquisque custodia iugiter perseuerans efficaciter illud inplebit, quod per Abbae

10. Ier., 17, 16.

11. Luc., 9, 23.

tages corporels, qui passent, mais le profit spirituel, qui demeure éternellement.

C'est peu à un moine de renoncer une fois, c'est-à-dire de mépriser les choses présentes à l'origine première de sa conversion, s'il ne persiste chaque jour dans ce renoncement. Jusqu'à la fin de notre vie, il nous faut répéter avec le prophète : « Je n'ai pas désiré le jour de l'homme, vous le savez. » Et c'est ce qui fait dire au Seigneur, dans l'Évangile : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce lui-même, qu'il prenne sa croix *chaque jour*, et qu'il me suive. »

III. Voilà pourquoi celui qu'anime le souci toujours vigilant de la pureté de l'homme intérieur, doit rechercher des lieux qui ne le sollicitent pas à une culture absorbante par leur richesse et leur fertilité, ni ne l'empêchent de faire de sa cellule un séjour fixe et immuable, en le poussant à quelque travail en plein air. Ses pensées se donneraient alors carrière, pour ainsi parler, dans l'espace ouvert devant elles; et toute la direction de son âme, ce regard vers l'unique but, qui est quelque chose de si subtil, s'évanouirait parmi tant d'objets divers.

Pour soigneux et vigilant que l'on soit, il est impossible d'éviter cette dissipation, et même de s'en apercevoir, à moins de se tenir constamment cloîtré, corps et âme, entre les murs de sa cellule. Je suppose quelque pêcheur spirituel, qui chercherait sa nourriture selon la méthode apprise des apôtres. Attentif et sans mouvement, il guette dans les profondeurs tranquilles de son cœur la troupe nageante de ses pensées. Comme d'un écueil surplombant, il plonge jusqu'au fond un regard avide, et discerne d'un œil sagace celles qu'il doit, avec sa ligne, tirer jusqu'à soi, celles aussi qu'il laissera de côté et écartera, tels des poissons mauvais et dangereux.

IV. Quiconque persévère ainsi dans la garde du cœur, accomplit efficacement ce que le prophète Haba-

prophetam satis euidenter exprimitur : *Super custodiam meam stabo et ascendam super petram, et speculabor ut uideam quid loquatur in me, et quid respondeam ad arguentem me*¹². Quod quanti laboris ac difficultatis sit, experimentis illorum, qui in illa Calami seu Porphyriionis heremo commorantur, manifestissime conprobatur. Nam cum longiore solitudinis interuallo ab uniuersis urbibus et habitaculis hominum quam heremus Sciti diuidantur (septem siquidem uel octo mansionibus uastissimae solitudinis deserta penetrantes uix ad cellarum suarum secreta perueniunt), tamen, quia illic agriculturae dediti claustris minime cohibentur, cum ad haec squalida in quibus degimus uel illa Scitiotica uenerint loca, tantis cogitationum aestibus, tanta animi anxietate uexantur, ut quasi rudes et qui solitudinis exercitia ne leuiter quidem aliquando contigerint commorationem cellae et quietis silentia tolerare non possint atque ex eis statim excussi tamquam expertes ac nouicii proturbentur. Non enim sedare interioris hominis motus et cogitationum suarum tempestatibus obuiare iugi sollicitudine ac perseueranti intentione didicerunt, qui subdualibus cotidie operibus desudantes tota die sub aëria inanitate non solum carne, uerum etiam mente peruolitant et cogitationes suas cum mobilitate corporea passim in aperta diffundunt. Et idcirco nec multiolam animi sui sentiunt uanitatem nec eius lubricos possunt cohercere discursus, et contritionem spiritus non ferentes intolerabilem sibi ipsam silentii sui aestimant iugitatem, ac laboriosis ruris operibus indefessi uincuntur otio et quietis suae diuturnitate lassantur.

V. Nec mirum si in cella quis residens, quasi in

12. Hab., 2, 1 (LXX).

cuc exprime avec assez d'évidence : « Je me tiendrai en sentinelle à mon poste, et je monterai sur le rocher, pour considérer ce que l'on pourra dire contre moi, et ce que je devrai répondre à celui qui me reprendra. » Mais quel labeur et quelle difficulté! Ce qui arrive aux hôtes du désert de Calame ou de Porphyriion, en est un témoignage bien manifeste. La solitude qui les sépare de toutes villes et habitations humaines, est plus vaste que pour Scété : c'est à peine si sept ou huit jours de marche au travers d'un désert sans fin les conduisent à la retraite où sont cachées leurs cellules. Cependant, ils s'adonnent à l'agriculture, au lieu de rester enfermés. Aussi, lorsqu'ils viennent, soit en ces contrées affreuses où nous vivons, soit à Scété, c'est une effervescence de pensées, une anxiété telles, que, semblables à de nouveaux venus qui n'auraient jamais le moins du monde goûté des exercices de la solitude, ils ne peuvent supporter le séjour de la cellule ni les silences du repos. Ils en sortent aussitôt, pour tomber en proie à un trouble profond, tels des novices sans expérience. C'est qu'ils n'ont pas appris à calmer les mouvements de l'homme intérieur ni à remédier aux tempêtes de leurs pensées, par une continue sollicitude et une persévérante application. Travailant et peinant journellement au-dehors, leur esprit, aussi bien que leur corps, s'agite deçà et delà tout le jour au grand air; et leurs pensées, s'accommodant à leur mouvement perpétuel, se répandent aussi à l'aventure dans les libres espaces. Mais, de la sorte, ils ne s'aperçoivent pas de l'inconstante frivolité de leur cœur, non plus qu'ils n'ont la force d'en refréner les divagations capricieuses. Incapables de soutenir le labeur de la componction, ils estiment intolérable la continuité même de leur silence. Ceux que les rudes travaux des champs trouvaient infatigables sont vaincus par le loisir; et la persévérance de leur repos les lasse.

V. Le moine est dans sa cellule : ses pensées, de

artissimum claustrum cogitationibus congregatis, anxietatum multitudine suffocetur, quae de carceribus habitaculi cum homine prorumpentes continuo uelut et qui effrenes per diuersa peruolitant. Sed cum ad praesens de suis uelut stabulis euagentur, capitur statim aliquod uel breue ac triste solacium : cum uero corpore ad cellam propriam remeante rursum quasi ad sedem suam cuncta cogitationum caterua recucurrerit, grauiore excitat stimulos ipsa inueteratae licentiae consuetudo. Hi ergo qui necdum possunt uel norunt uoluntatum suarum instigationibus reluctari, cum accidia pectus insolitum uehementius in pugnante intra cellam fuerint anxii, si progrediendi saepius libertatem sibi remissa districtio lege concesserint, acriorem aduersum se pestem hoc ut putant remedio suscitabunt : sicut gelidissimae aquae haustu uim internarum febrium quidam restinguere posse se credunt, cum utique ex hoc accendi ignem illum constet potius quam sedari, siquidem momentaneam illam releuationem multo grauior consequatur afflictio.

VI. Quamobrem ita monachi omnis intentio in unum semper est defigenda cunctarumque cogitationum eius ortus atque circuitus in id ipsum, id est ad memoriam dei strenue reuocandi, uelut si quis teretis absidae cameram uolens in sublime concludere subtilissimi illius centri lineam iugiter circumducatur ac secundum illius certissimam normam omnem rotunditatis parilitatem structurae colligat disciplina. Qui uero eam absque illius medietatis examine consummare quamuis summa artis aut ingenii praesumptione temptauerit, impossibile est ut aequalitatem circuitus

même, s'y trouvent rassemblées, comme dans une étroite clôture. Rien d'étonnant, si la multitude de ses anxiétés l'opprime. Il sort : elles se précipitent avec lui hors du logis qui les tenait captives, et incontinent se mettent à voltiger en tous sens, comme on voit galoper des chevaux sans frein. Sur l'heure, tandis qu'elles s'évadent ainsi du lieu qui les tenait enfermées, l'âme sent une brève et triste consolation. Mais il faut regagner la cellule : de nouveau toute la troupe des pensées accourt au gîte; et l'habitude même d'une licence invétérée fait surgir des aiguillons plus douloureux.

Voyez ceux qui ne peuvent ou ne savent pas encore résister aux poussées de leurs volontés : lorsque l'*acedia* attaque avec plus de violence leur cœur non accoutumé à de tels assauts, l'anxiété les saisit par-dedans leur cellule. S'ils relâchent l'austérité de la règle, et s'accordent la liberté de sortir trop souvent, ils susciteront contre soi un fléau plus terrible, par cela même où ils pensent trouver un remède. Tels certains malades s'imaginent éteindre les ardeurs de la fièvre en prenant de l'eau fraîche. Mais il est évident que c'est là exciter ce feu intérieur, plutôt que l'abattre; ce soulagement d'un instant sera suivi d'une douleur plus vive.

VI. Il faut donc que sans cesse le moine fixe toute son attention vers un but unique, auquel il fera activement converger toutes les pensées qui se lèvent ou s'agitent dans son esprit; et c'est le souvenir de Dieu.

Je le compare à un homme qui voudrait élever et fermer dans les airs la voûte d'une abside. Celui-ci doit tracer toute sa circonférence d'après le centre, qui est un point extrêmement délicat, et calculer, en se guidant sur cette norme infaillible, l'exacte rotondité et le dessin de la construction. Qui tenterait de mener l'œuvre à bien sans l'épreuve de ce point central, quelque confiance qu'il ait en son habileté ou en son génie, se mettrait dans l'impossibilité d'obtenir

illius sine errore custodiat aut quantum uerae rutunditatis pulchritudini errando subtraxerit solo deprehendat aspectu, nisi ad illum indicem ueritatis semper recurrens atque eius arbitrio interiorem operis sui ambitum exterioremque castigans tam excelsae magnitudinis molem unius puncti lege concludat. Ita etiam mens nostra, nisi solam domini caritatem uelut centrum immobiliter fixum per uniuersa operum molitionumque nostrarum momenta circumagens probabili ut ita dixerim circino caritatis omnium cogitationum uel aptauerit uel repulerit qualitatem, nequaquam structuram illam aedificii spiritalis, cuius Paulus est architectus¹³, probabili arte molietur, nec pulchritudinem domus illius possidebit, quam beatus Dauid in corde suo domino cupiens exhibere *domine*, inquit, *dilexi decorem domus tuae, et locum habitationis gloriae tuae*¹⁴, sed indecoram in corde suo atque indignam spiritui sancto domum continuoque lapsuram imprudenter adtollet, non glorificandus beati cohabitatoris hospicio, sed ruina constructionis suae lugubriter opprimendus.

VII. GERMANVS : Satis utili ac necessario praecipitur instituto hoc operum genus, quod intra cellam exerceri potes. Etenim non solum exemplo beatitudinis uestrae apostolicarum uirtutum imitatione fundatae, uerum etiam experientiae nostrae testimonio commoditas huius rei nobis saepe conperta est. Sed parentum uicinia, quam nec uos nimium respuistis, cur a nobis tantopere debeat euitari, non satis claret. Cum enim uos in omni perfectionis uia inreprehensibiliter incedentes non solum in propriis residere regionibus, sed

13. Cf. I Cor., 3, 10. 14. Ps. 25, 8.

une forme régulière et sans défaut. Il ne pourrait non plus s'apercevoir, au seul regard, dans quelle mesure son erreur a nui à la beauté qui résulte d'une rondeur parfaite. Mais il lui faut, pour cela, se référer constamment à l'indice qui lui permet d'apprécier la justesse de ses mesures; et, selon la lumière qu'il reçoit de là, déterminer exactement le pourtour intérieur et extérieur de l'ouvrage. Un seul point sera le nœud d'une si imposante construction.

Ainsi en va-t-il de notre âme. Si le moine ne fait de la charité du Seigneur le centre immobile autour duquel toutes ses œuvres rayonnent; s'il ne redresse ses pensées ou ne les rejette, en se guidant, pour ainsi dire, par le compas très sûr de la charité : il ne réussira jamais à construire avec une véritable habileté l'édifice spirituel dont l'apôtre Paul est l'architecte; il ne connaîtra pas la beauté de ce temple intérieur que le bienheureux David désirait de présenter à Dieu, lorsqu'il s'écriait : « Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre demeure et le lieu où réside votre gloire. » Mais il élèvera sans art, dans son cœur, un temple sans beauté, indigne du Saint-Esprit et destiné à s'abîmer sans retard. Loin d'avoir la gloire d'y habiter avec l'Hôte divin, il sera écrasé misérablement sous ses ruines.

VII. GERMAIN. — C'est un utile, voire un nécessaire précepte, de recommander ce genre de travaux qui peuvent se faire à l'intérieur de la cellule. Outre l'exemple de votre Béatitude, que nous voyons fondée en l'imitation des vertus des apôtres, le témoignage de notre propre expérience nous a rendu manifestes les avantages d'un tel choix.

Mais, pour le voisinage des parents, vous ne paraissez pas vous-mêmes l'avoir fui beaucoup. Pourquoi nous, devons-nous l'éviter avec tant de soin ? Cela n'est pas très clair. Vous autres, qui marchez sans reproche dans toute voie de perfection, vous résidez bien dans votre pays ! Nous en remarquons même plu-

nec longe a uiculis suis quosdam recessisse cernamus, cur id, quod uobis noxium non est, nobis putetur aduersum?

VIII. ABRAHAM : Nonnumquam mala ex bonis rebus sumi uidemus exempla. Nam si eadem quis agere non eodem adfectu atque proposito aut dissimili uirtute praesumpserit, profecto exinde laqueos deceptionis ac mortis incurret, unde aliis aeternae uitae fructus acquiritur. Quod ille quoque manu fortis puer bellicosissimo giganti illi in certamine comparatus haud dubie pertulisset¹⁵, si uirilibus atque fortissimis Saulis armis fuisset indutus, et de quibus aetas robustior innumeras hostium prostrauit cateruas, haec indubitata prima uo potuerunt inferre perniciem, nisi prudenti discretione congrua adulescentiae suae armorum genera delegisset et aduersus hostem taeterrimum non lurica et clipeo, quibus ceteros uidebat instructos, sed illis quibus ipse dimicare poterat telis fuisset armatus. Quamobrem mensuram uirium suarum conuenit unumquemque nostrum diligentius ante pensare atque ad eius modulum arripere quam libuerit disciplinam, quia, quamuis omnes utiles sint, tamen apta cunctis cuncta esse non possunt. Non enim quia bona est anachoresis, uniuersis eam congruam conprobamus : a multis enim non solum infructuosa, sed etiam perniciosa sentitur. Nec quia institutionem coenobiorum uel curam fratrum sanctam atque laudabilem merito profitemur, idcirco ab uniuersis eam expetendam esse censemus. Ita etiam xenodochii uberrimus fructus est, sed ab omnibus expeti sine patientiae non potest detrimento. Proinde primum regionis uestrae atque huius

15. Cf. 1 Reg., 17.

sieurs, qui ne se sont pas retirés très loin de leur propre bourg. Ce qui ne vous est pas nuisible, pourquoi l'estimer contraire pour nous ?

VIII. ABRAHAM. — Nous voyons parfois que, d'une chose bonne, on tire un exemple mauvais. Quelque présomptueux va se mêler d'imiter son prochain; mais il n'a pas les mêmes sentiments, le même propos, une égale vertu : il se prendra dans les pièges de l'erreur et de la mort, où d'autres se sont acquis le fruit de l'éternelle vie.

C'est ce qui serait arrivé sans aucun doute à David, malgré sa bravoure, dans sa lutte contre le terrible géant Goliath, s'il avait revêtu la puissante armure de Saül, qui était faite pour un homme. Par elle, un âge plus robuste avait couché dans la poussière des bataillons entiers, mais David adolescent trouvait une perte assurée. Cependant, sa prudente discrétion sut choisir ce qui convenait à sa jeunesse. Pour marcher contre son redoutable adversaire, il se munit des armes avec lesquelles il se sentait capable de combattre, au lieu de la cuirasse et du bouclier dont il voyait les autres couverts.

Ainsi, que chacun de nous considère soigneusement la mesure de ses forces, et d'après elle, embrasse le genre de vie qu'il lui plaira. Toutes les vocations sont bonnes, mais elles ne sauraient convenir indifféremment à chacun. La vie anachorétique est bonne; mais nous ne la croyons pas, pour cela, convenable à tous, car beaucoup éprouvent qu'elle peut être infructueuse et même funeste. Nous confessons à juste titre que la discipline cénobitique et le soin des frères sont choses saintes et dignes d'éloge; mais nous ne pensons pas pour autant que l'on doive s'y porter universellement. De même encore, l'œuvre des hospices pour les étrangers abonde en fruits excellents; mais tous ne pourraient s'y consacrer indistinctement, sans détriment pour leur patience.

Comparez donc premièrement les coutumes de votre

inter se pensanda sunt instituta, deinde uires hominum iugi uel uirtutum uel uitiorum adsiduitate collectae diuersa inuicem lance trutinandae. Fieri etenim potest, ut, quod alterius gentis homini arduum atque impossibile est, hoc aliis insita consuetudo quodammodo uerterit in naturam : sicut nationes quaedam ingenti plagarum diuersitate disiunctae magnam uim frigoris uel ardorem solis absque ullo corporis perforunt tegumento, quae utique alii illam caeli inclementiam non experti, quantiuis roboris fuerint, sustentare non possunt. Ita etiam uos, qui summo animi et corporis nisu in hac regione dumtaxat quasi naturam patriae uestrae in multis inpugnare conamini, diligenter expendite, utrum in illis torpidis ut fama est regionibus et uelut frigore nimiae infidelitatis obstrictis hanc ut ita dixerim nuditatem sustentare possitis. Nostris enim istam propositi fortitudinem naturaliter quodammodo indidit sanctae conuersationis antiquitas : quorum si constantiae atquæ uirtutis pares esse uos cernitis, uiciniam parentum fratrumque uestrorum similiter fugere non debetis.

VIII. Vt uero ad certum distractionis examen uestrarum uirium quantitatem metiri congrua aestimatione possitis, cuiusdam uobis senis, id est abbatis Apollo factum breuiter indicabo, ut, si uos intimum uestri cordis examen huius proposito atque uirtuti haud inferiores esse censuerit, absque iactura propositi uestri professionisque periculo patriae inhabitationem ac parentum uiciniam praesumatis, certi quod distractionem humilitatis huius, quam uobis in hac prouincia non solum uoluntas, sed etiam necessitas peregrina-

pays avec celles du nôtre; puis, considérez séparément, de part et d'autre, le degré de vigueur morale des habitants, résultat de la persévérance dans la vertu ou le vice. Ce qui est dur et impossible à un homme de telle contrée, une habitude invétérée a pu en faire pour d'autres comme une seconde nature. Il existe des peuples, séparés par une grande diversité de climat, qui savent endurer, sans vêtements qui les protègent, l'extrême rigueur du froid ou les ardeurs brûlantes du soleil. Mais ceux qui n'ont pas l'expérience d'un ciel aussi inclément demeurent incapables de supporter ces températures excessives, quelque robustes qu'ils soient. Votre cas n'est-il pas tout pareil ? Vous mettez ici la dernière énergie, physique et morale, à combattre en bien des points le naturel, si je puis dire, de votre patrie. Mais examinez si, dans vos régions, roidies dans une torpeur d'hiver, à ce qu'on dit, et comme glacées par le froid d'une excessive infidélité, vous pourrez supporter l'espèce de nudité que vous voyez chez nous. Car, pour ce pays, l'ancienneté de la vie monastique lui a rendu de quelque façon naturelle cette force dans le saint propos. Si vous découvrirez en vous une constance égale et une même vertu, vous n'êtes pas obligés non plus à fuir le voisinage de vos parents ni de vos frères.

IX. Mais, afin que vous ayez une norme sûre, pour prendre de vos forces l'idée qui convient, je vous conterai brièvement une histoire, dont le héros fut un vieillard qui a nom l'abbé Apollon. Si, après avoir sondé l'intime de votre cœur, vous pouvez vous rendre témoignage de n'être pas inférieurs à son propos ni à sa vertu, il vous sera loisible, sans détriment de votre propos et sans péril pour votre profession, d'aller habiter dans votre patrie et à proximité de vos parents : vous êtes assurés que l'austère renoncement de notre vie, dont l'éloignement, autant que votre libre vouloir, vous fait, dans cette province, une obligation, ne

tionis extorquet, propinquitatis adfectus aut locorum oblectatio non possit euincere. Ad hunc igitur quem praediximus senem cum germanus suus intempesta nocte uenisset, inplorans ut de monasterio suo paulisper egressus ad euellendum bouem, quem caeno palustri eminus inhaerere flebiliter querebatur, ei esset auxilio, quia eum solus nequaquam posset eruere, abbas Apollon pertinaciter obsecranti : cur, ait, iuniorum fratrem nostrum, quem praeteriens propiorem quam me habueras, non rogasti? Cumque ille eum mortem olim sepulti fratris oblitum et ex nimia continentiae ac solitudinis iugitate uelut inpotem mentis existimans respondisset : quemadmodum poteram de sepulchro eum qui ante annos quindecim obiit inuocare? Abbas Apollon : ignoras ergo, ait, me quoque ante annos uiginti huic mundo esse defunctum nulla iam posse de huius cellae sepulchro quae ad praesentis uitae pertineant statum tibi conferre solacia? Quem in tantum Christus ab intentione mortificationis adreptae uel modicum ad extrahendum bouem tuum non patitur relaxari, ut ne breuissimi quidem momenti indutias pro patris indulserit sepultura¹⁶. Quae multo utique celerius, honestius et religiosius fuerat exhibenda. Rimamini itaque nunc arcana pectoris uestri prudenterque conicite, an talem etiam uos iuxta parentes uestros distractionem mentis iugiter retentare possitis, cumque uos in hac animi mortificatione consimiles eidem senseritis, tunc demum scitote parentum fratrumque uiciniam uobis quoque similiter noxiam non futuram, ut scilicet eis quamuis in proximo constitutis uelut mortuos uos esse credatis, ita ut nec illos uestris foueri solaciis nec uos illorum sinatis obsequiis relaxari.

16. Cf. Mt., 8, 21-22; Luc., 9, 59-60.

sera pas évincé par les affections de famille ou l'agrément des lieux.

C'était au beau milieu de la nuit; le frère de notre vieillard le vient trouver. Un bœuf à lui, gémit-il, s'est pris très profondément dans la boue d'un marécage. Il supplie donc Apollon de sortir pour un peu de temps de son monastère, afin de l'aider à dégager sa bête : seul, il n'y saurait parvenir. Comme il insistait : « Pourquoi, fait Apollon, n'avez-vous pas demandé notre frère cadet, qui était plus proche que moi sur votre chemin? » L'autre pensa : il a oublié que ce frère est mort et enterré depuis longtemps. Trop d'abstinence et de solitude lui aura fait perdre le sens. « Comment, réplique-t-il, pouvais-je appeler de son tombeau un homme mort depuis quinze ans? » Et l'abbé Apollon : « Ignorez-vous qu'il y a vingt ans que je suis mort à ce monde, et que, du tombeau de cette cellule, je ne puis vous être d'aucun secours pour ce qui regarde la vie présente. Le Christ pourrait-il souffrir la moindre trêve à la vie de mortification que j'ai embrassée, pour vous aider à retirer votre bœuf? Il n'a pas accordé un moment de délai pour la sépulture d'un père, qui était un office beaucoup plus prompt, plus digne, plus religieux! »

Là-dessus, scrutez le mystère de votre cœur, et voyez prudemment si vous pourrez retenir sans cesse, près des vôtres, une telle austérité. Si vous vous sentez pareils à ce vieillard par la mortification intérieure, sachez que le voisinage de vos parents et de vos frères ne vous sera pas non plus dommageable. Bien qu'établis dans leur proximité, vous vous estimerez comme morts pour eux; vous ne consentirez point à leur prêter votre concours, ni qu'ils vous relâchent par leurs bons offices.

X. GERMANVS : Super hoc plane iam nullum ambiguitati locum ulterus reliquisti. Certi etenim sumus iam praesentis huius habitus uilitatem quam cotidiana haec nudipedalia in illorum uicinia nullatenus exercere nos posse, sed ne labore quidem illic simili ea quae sunt ad uictum necessaria prouisuros, sicut hic etiam ipsam cotidie aquam ceruicibus nostris ex tribus milibus exhibere conpellimur. Nec nostra enim nec illorum uerecundia haec nos coram illis agere omnino patietur. Sane quid proposito nostro oberit, si illis subministrantibus uniuersa nos sollicitudine parandi uictus penitus absoluti lectioni tantum et orationi operam dederimus, ut isto quo nunc distrahimur labore sublato spiritalibus tantum studiis intentius incubemus?

XI. ABRAHAM : Non meam contra hoc uobis, sed beati Antonii sententiam proferam, qua ita ille cuiusdam fratris hoc quo dicitis tepore torpentis segnitiam confutauit, ut etiam nodum uestrae propositionis abscideret. Nam cum ad praedictum senem quidam ut dixi ueniens anachoreticam disciplinam minime diceret admirandam, maioris pronuntians esse uirtutis, si ea quae perfectionis sunt inter homines quispiam quam in heremo positus exerceret, beatus Antonius ubinam ipse consisteret percontatur. Cumque ille se iuxta parentes suos habitare dixisset, et eorum praebitione ab omni cura et sollicitudine diurni operis absolutum lectioni tantum et orationi absque ulla distentione spiritus indesinenter gloriaretur insistere, rursum beatus Antonius : dic, inquit, sodalis, utrum in eorum damnis uel aduersis casibus contristeris parique etiam modo super eorum prosperitate congaudeas. Ille

X. GERMAIN. — Vous ne laissez, sur ce point, aucune place au doute. Oui, nous en sommes certains, nous ne pourrions, dans le voisinage de nos parents, nous vêtir misérablement ni aller tous les jours pieds nus, comme nous faisons ici. Nous ne prendrions pas non plus tant de peine pour nous procurer les choses nécessaires à la vie, comme d'apporter l'eau sur nos épaules, d'une distance de trois milles. La honte et la crainte de les faire rougir eux-mêmes nous empêcheraient d'en agir de la sorte à leur vue.

Mais quel obstacle à notre propos, si, délivrés par leur complaisance de toute sollicitude à l'endroit de la nourriture, nous nous donnions tout entiers à la lecture et à la prière? Le travail auquel nous nous livrons ici nous est une distraction; supprimé, nous pourrions nous appliquer avec plus de force aux seuls exercices spirituels.

XI. ABRAHAM. — Je ne vous opposerai pas, sur ce point, mon propre sentiment, mais celui du bienheureux Antoine. Un frère languissait dans la tiédeur que vous dites. Antoine confondit sa paresse; et le fit de telle sorte que ses paroles donnent solution au problème que vous posez.

Certain jour, quelqu'un lui arrive, disant que la discipline anachorétique ne méritait point tant d'admiration, et que c'était la marque d'une plus grande vertu de pratiquer la perfection au milieu des hommes, que non pas dans le désert. « Vous-même, où demeurez-vous? » interroge le bienheureux Antoine. « Proche de mes parents, répond le visiteur. Pourvu de tout par leurs soins, je suis libre du souci et de l'inquiétude qui naissent du travail journalier. Ainsi, poursuivait-il avec fierté, je puis m'appliquer sans cesse à la prière, sans distraction de l'esprit. — Mais mon ami, dites-moi, dans les pertes et les revers qu'ils éprouvent, n'avez-vous point de tristesse? Et leur prospérité, au contraire, ne vous donne-t-elle point de joie? » Le

utriusque rei participem se esse confessus est. Cui senex : noueris te, inquit, etiam in futuro saeculo eorum sorte censendum, cum quibus in hac uita in lucri detrimentiue consortio uel gaudio uel maerore concuteris. Nec hac contentus sententia beatus Antonius maiorem insuper campum disputationis ingressus est, haec, inquiens, conuersatio atque hic tepidissimus status non hoc solo quo dixi te feriunt detrimento (licet id nunc ipse non sentias dicens quodammodo secundum illam Prouerbiorum parabolam : *Feriuunt me, sed non dolui : et deluserunt me, ego autem nesciui*¹⁷, uel illud quod dicitur in propheta : *Et comederunt alieni robur eius, et ipse nesciuit*)¹⁸. Quod scilicet diebus singulis mentem tuam pro casuum uarietate mutantem indesinenter ad terrena demergant, uerum etiam quod fructu manuum tuarum et iusta laboris proprii mercede defraudent, non permittentes et horum praebitione suffultum secundum beati apostoli regulam cotidianum tibi uictum tuis manibus praeparare¹⁹, quem ille ultima Ephesiorum ecclesiae principibus praecepta promulgans se etiam sanctis euangelicae praedicationis studiis occupatum non solum sibi, uerum etiam his qui erant erga ministerium suum necessariis obsequiis praepediti praeuise se memorat dicens : *Ipsi scitis quoniam ad ea quae mihi opus erant et his qui mecum sunt ministrauerunt manus istae*²⁰. Quod tamen ut se fecisse pro forma nostrae utilitatis ostenderet, alibi ait : *Non otiosi fuimus inter uos, neque gratis panem ab aliquo manducauimus, sed in labore et fatigatione*

17. Prov., 23, 35 (LXX). 18. Os., 7, 9. 19. Cf. Act., 20, 34;
1 Cor., 4, 12. 20. Act., 20, 34.

frère confessa qu'il était également touché du bien comme du mal qui leur arrivait. « Sachez donc, repartit alors le vieillard, que vous serez compté, dans le siècle futur, parmi ceux dont vous aurez partagé, sur terre, les gains et les pertes, les joies et les chagrins. »

Puis, non content de cette sentence, le bienheureux Antoine élargit le champ de la discussion : « Ce n'est point là, dit-il, le seul détrimment que vous inflige la grande tiédeur où vous vivez. Détriment que, à la vérité, vous ne sentez pas vous-même aujourd'hui; et il semble que vous fassiez écho à cette sentence des *Proverbes* : « On me frappe, mais je ne l'ai pas senti; on me joue, et je ne m'en suis pas aperçu »; ou à cette parole du prophète : « Des étrangers ont dévoré sa force, et il ne l'a pas su. » Détriment qui consiste en ceci, que votre âme change tous les jours suivant les événements qui surviennent, et qu'elle se voit sans cesse abîmée dans les pensées terrestres. Mais votre paresse a encore un autre inconvénient. Elle vous prive du fruit que vous feriez en travaillant, et de la juste récompense de vos peines. Soutenu par les largesses de vos parents, vous oubliez de pourvoir de vos propres mains à votre subsistance, comme le voudrait la règle du bienheureux Apôtre. En effet, promulguant ses dernières recommandations aux principaux de l'Église d'Éphèse, il rappelle qu'au milieu même des saints travaux de la prédication évangélique, il n'a cessé de pourvoir, tant à son entretien qu'à celui de ses compagnons, qui l'aidaient dans son ministère, et se trouvaient, par ce fait, empêchés : « Vous savez, dit-il, que ces mains ont fourni à tout ce qui m'était nécessaire et à ceux qui étaient avec moi. » Et, pour bien montrer qu'il le faisait, afin de nous donner un utile exemple, il dit ailleurs : « Nous n'avons pas été oisifs parmi vous, et nous n'avons mangé le pain de personne; mais nous avons travaillé nuit et jour, dans la peine et la fatigue, afin de n'être à charge à aucun

*nocte et die operantes, ne quem uestrum grauaremus. Non quasi non habuerimus potestatem, sed ut nosmet ipsos formam daremus uobis ad imitandum nos*²¹.

XII. Et ideo cum etiam nobis parentum praesidia non deessent, tamen hanc cunctis opibus praetulimus nuditatem et cotidiana corporis alimenta nostris maluimus sudoribus praeparare quam secunda parentum praebitione fulciri, laboriosissimae huic penuriae illam quam praedicas otiosam scripturarum meditationem atque infructuosam lectionis instantiam postponentes. Quam procul dubio libentissime sectaremur, si hoc esse utilius uel exemplis suis apostolica tradidisset auctoritas uel instituta seniorum salubriter definissent. Noueris autem te etiam ex hoc non leuius quam illo quo supra diximus adfici detrimento, quia cum sis sani corporis ac robusti, stipe sustentaris aliena, quae iuste solis est debilibus adtributa. Nam utique omne hominum genus absque illo tantum genere monachorum, quod secundum praeceptum apostoli cotidianis manuum suarum laboribus uiuit, agapem alienae miserationis expectat. Unde non solum eos, qui ali semet ipsos uel parentum facultatibus uel famulorum laboribus uel fundorum suorum fructibus gloriantur, sed ipsos etiam reges mundi huius agape certum est sustentari. Hoc denique maiorum nostrorum definitio habet, qui quidquid ad necessitatem cotidiani uictus insumitur, quod opere manuum nostrarum effectum partumque non fuerit, ad agapem referri debere sanxerunt secundum apostolum, qui otiosis penitus interdicens opem largitatis alienae *qui non, inquit, operatur, nec manducet*²². His beatus Antonius aduersus quendam usus uerbis etiam nos magisterii sui informauit exemplis, ut parentum perniciosissima blandimenta et

21. 2 Thess., 3, 7-9.

22. 2 Thess., 3, 10.

de vous. Ce n'est pas que nous n'en eussions le pouvoir; mais nous voulions vous donner en notre personne un exemple à imiter. »

XII. Non plus qu'à vous, l'assistance de nos parents ne nous eût fait défaut. Cependant, nous avons préféré à toutes les richesses la nudité où vous nous voyez. Plutôt que de nous appuyer sur leur secours, nous avons mieux aimé gagner de nos sueurs la nourriture quotidienne de notre corps. Pénurie laborieuse, mais qui nous a paru supérieure à la vaine méditation des Écritures et aux lectures infructueuses que vous prônez si fort. Non pas, sans nul doute, que nous n'eussions très volontiers suivi votre pratique, si les exemples des apôtres et les enseignements de nos anciens nous avaient appris qu'elle fût plus utile. Mais sachez qu'elle est cause d'un inconvénient non moins grave que celui dont nous parlions tout à l'heure : sain de corps et robuste comme vous êtes, c'est l'argent des autres qui doit fournir à votre subsistance; or ceci ne convient en bonne justice qu'aux personnes débiles. A la vérité, sauf l'espèce de moines qui vit, selon le précepte de l'Apôtre, du travail de ses mains, tout le genre humain s'attend à la charité d'autrui. Non seulement ceux qui font gloire de subsister des biens de leurs parents, du travail de leurs gens ou des fruits de leurs domaines, mais les rois eux-mêmes doivent à l'aumône leur entretien. Et c'est aussi le sens des décisions de nos pères : tout ce qui, sur notre dépense quotidienne, ne provient pas du travail de nos mains, il faut, d'après eux, le porter au compte de la charité. Ils suivent d'ailleurs en ce point l'enseignement de l'Apôtre, qui interdit aux oisifs tout secours de la libéralité d'autrui : « Celui qui ne veut pas travailler, déclare-t-il, ne doit pas non plus manger. »

Ainsi parla le bienheureux Antoine en réponse à ce frère. Cet exemple nous instruit nous-mêmes à fuir les perniciosuses complaisances de nos parents et de tous ceux dont la charité pourrait fournir à notre

omnium qui uictui necessaria subministrant agapem, insuper etiam amoenae habitationis gratiam deuitemus, squalentesque naturali amaritudine harenas et perustas salsa inundatione regiones nullique ob id ipsum hominum iuri dominioque subiectas cunctis huius mundi opibus praeponamus, ut non solum frequentias hominum obtentu inuiae solitudinis declinemus, sed etiam ut nequaquam nos ad qualiscumque culturae distentionem uberis soli natura sollicitet, per quam mens ab illa principali cordis obseruatione distracta spiritalibus studiis reddatur effeta.

XIII. Nam quod alios quoque saluare uos posse confiditis et spe maioris lucri ad reuisendam patriam festinatis, audite etiam super hoc quandam abbatibus Macari fabulam iucundissime atque aptissime figuratam, quam et ille cuidam similibus desideriis aestuanti medicina oportunissimae narrationis ingessit. Erat, inquit, in ciuitate quadam peritissimus tonsor, qui denariis ternis unumquemque detondens tenuem uilemque mercedem sui operis adquirendo ex hac eadem quantitate necessaria uictui cotidie comparabat, centumque denarios expleta omni corporis cura marsuppio suo diebus singulis inferebat. Sed cum indesinenter hunc conderet quaestum, audiuit in quadam longe posita ciuitate singulorum solidorum singulos homines tonsori praebere mercedem. Quo illo conperto, quamdiu, inquit, hac mendicitate contentus ero, ut trium denariorum stipem cum labore conquiram, cum possim illo pergens ingenti solidorum quaestu diuitias congregare? Itaque sumens artis suae protinus instrumenta, expensis in sumptu omnibus quae hic multo tempore collecta seruauerat, ad urbem illam quaestuosisissimam cum summo labore peruenit. Vbi cum ea qua ingressus est die secundum id quod conpererat ab unoquoque mercedem sui operis recepisset,

entretien, comme aussi les agréments d'un séjour délicieux. Il nous apprend encore à mettre au-dessus de toutes les richesses de ce monde, des sables naturellement amers et stériles, des régions brûlées par l'inondation marine et sur lesquelles aucun homme vivant n'exerce droit ni domaine : cela, dans la vue, sans doute, d'éviter les foules humaines à l'abri d'une retraite inaccessible ; mais aussi pour que la fécondité du sol ne nous sollicite point à quelque culture absorbante, par où l'âme, distraite de son objet essentiel, se condamnerait au vide et à la stérilité spirituelle.

XIII. Vous vous flattez de pouvoir en sauver d'autres, et c'est l'espérance de faire plus de fruit qui vous donne cette hâte de revoir votre patrie. Eh bien, écoutez sur ce sujet une fable de l'abbé Macaire, où l'agrement le dispute à l'à-propos. Il la raconta jadis à certain frère que travaillaient de semblables désirs, pour lui servir d'un opportun remède.

Il y avait dans une ville un barbier des plus habiles. Pour trois deniers de cuivre, il rasait son homme ; mais, si mince et misérable que fût son salaire, il trouvait le moyen, après en avoir pris ce qu'il fallait pour son entretien, de mettre chaque jour dans sa bourse cent deniers bien comptés.

Il ne cessait de thésauriser de la sorte, lorsqu'il apprit qu'en une ville lointaine, les barbiers ne percevaient pas moins d'un sou d'or par tête. A cette nouvelle, il se dit : « Combien de temps me trouverai-je content avec ce métier de mendiant ? Tant de peine pour avoir trois deniers, lorsque je pourrais, en me rendant là-bas, gagner de quoi amasser une fortune ! »

Sur-le-champ, il prend ses instruments ; et, ayant dépensé, pour les frais du voyage, toutes les économies qu'il avait faites en un si long temps, il parvient à grand-peine dans cette ville heureuse où l'on remuait l'or à pleines mains.

Dès le premier jour qu'il y entra, il reçut, en effet, d'un chacun le prix qu'on lui avait dit. Sur le soir,

ad uesperam uidens se grandem solidorum numerum conquisisse ad macellum laetus intendit, escas refectiōni suae necessarias coempturus. Quas cum coepisset magno solidorum pretio comparare, expensis in perexiguō uictu uniuersis quos adquisierat solidis ne unius quidem denarii domi intulit lucrum. Cumque ita singulis diebus acquisitionem suam uidisset insumi, ut non solum nihil redigere, sed uix ipsam cotidianae substantiae necessitatem posset explere, apud semet ipsum recogitans, reuertar, inquit, ad ciuitatem meam illumque repetam tenuissimum quaestum, ex quo mihi expleta omni corporis cura, quod ad sustentationem senectutis excresceret, cotidianā exuberantia conferebat. Quod quamuis paruum uideretur et tenue, non mediocrem tamen summam iugi pariebat augmento. Quaestuosior quippe fuit mihi ille nummorum quam iste solidorum imaginarius quaestus, ex quo non solum nihil exuberat quod recondatur, sed etiam uix ipsa cotidiani uictus necessitas sustinetur. Et idcirco rectius nobis est hunc solitudinis huius tenuissimum fructum indisrupta iugitate sectari, quem nullae saeculares curae, nullae mundanae distentiones, nulla cenodoxiae ac uanitatis adrodat elatio, nullae sollicitudines diurnae necessitatis inminuant (*melius est enim modicum iusto, super diuitias peccatorum multas*²³), quam adfectare lucra illa maiora, quae etiamsi parta fuerint quaestuosissima conuersione multorum, necessitate tamen mundanae conuersionis et cotidianis distentionum deminutionibus absumuntur. *Melius* namque est secundum sententiam Salomonis *pugillus unus cum requie quam duo pugilli cum labore et praesumptione spiritus*²⁴. Quibus inclusionibus atque dispendiis omnes admodum infirmos necesse est implicari, qui cum etiam de sua salute sint dubii ipsique adhuc

23. Ps. 36, 16.

24. Eccles., 4, 6 (Lxx).

voyant sa bourse bien garnie, il se rend tout joyeux au marché, afin d'acheter de quoi se nourrir. Mais tout était au poids de l'or. Après avoir mis jusqu'à son dernier sou pour un maigre souper, il revint chez lui sans un denier vaillant.

Quand il vit que tout son gain s'en allait ainsi chaque jour, si bien qu'au lieu de rien mettre de côté, à peine pouvait-il suffire à sa dépense, il se prit à songer en lui-même : « Je retournerai dans la ville où j'étais, et je recommencerai à travailler pour le gain modique que j'y faisais. Tel qu'il était, il fournissait largement à ma subsistance; et il m'en restait tous les jours quelque chose, dont j'amassais un capital pour le soutien de ma vieillesse. L'épargne quotidienne était petite; mais, en s'augmentant sans cesse, elle faisait à la longue une somme respectable. Ainsi, j'avais plus de profit avec mes deniers de cuivre que je n'en ai maintenant de mes sous d'or, puisque ce gain imaginaire, loin de laisser du superflu pour l'épargne, suffit malaisément à mon entretien de chaque jour. »

Mieux vaut donc pour nous poursuivre sans relâche le gain modeste que nous faisons dans notre solitude. Les soins du siècle, les embarras du monde, l'élévement de la vanité ne le rongent point; le souci du pain quotidien n'en diminue rien. « Mieux vaut le peu du juste que les grandes richesses des pécheurs. » Affecter des profits plus considérables! Mais, à supposer que nous les obtenions par des conversions multipliées, la vie que l'on mène dans le monde et les distractions journalières auraient tôt fait de les dissiper. Selon la parole de Salomon : « Une poignée vaut mieux avec du repos que plein les deux mains avec le labeur et la présomption d'esprit. »

Cependant, les faibles sont nécessairement victimes de ces illusions ruineuses. Mal assurés de leur salut et ayant encore besoin de se former eux-mêmes à

magisterio atque institutione egeant aliena, ad conuertendos alios ac regendos diabolicis inlusionibus instigantur, quique etiamsi potuerint lucri aliquid ex quorundam conuersione conquirere, impatientia sua atque inconditis moribus quidquid adquisierint profligabunt. Illud namque eis quod Aggaeus propheta describit eueniet : *Et qui mercedes congregat, mittit eas in saccellum pertusum*²⁵. Vere enim lucra sua in pertusum sacculum condit, qui, quidquid per aliorum conuersionem uidetur acquirere, intemperantia cordis sui et cotidiana animi distentione disperdit. Itaque fit, ut dum uberiora lucra per aliorum credunt institutionem parare se posse, etiam sua correctione priuentur. *Sunt enim qui se diuites ferunt nihil habentes, et sunt qui se humiliant in multis diuitiis*²⁶, et : *Melior est uir in ignobilitate seruiens sibi, quam qui dignitatem sibi adquirat et indiget pane*²⁷.

XIII. GERMANVS : Satis congrue nobis his comparationibus disputatio tua inlusionum nostrarum manifestauit errores : quarum causas et curationes similiter optamus agnoscere, et unde acciderit nobis ista deceptio pariter cupimus edoceri. Nulli etenim dubium est neminem admodum posse remedia malis ualitudinibus adhibere nisi eum, qui ipsas morborum origines ante praedixerit.

XV. ABRAHAM : Omnium uitiorum unus fons atque principium est, secundum qualitatem uero partis illius uel ut ita dixerim membri, quod in anima fuerit uitiatum, diuersa uocabula passionum corruptionumque sortitur. Quod nonnumquam etiam morborum corporalium probatur exemplo, quorum cum una sit causa, in diuersa tamen aegritudinum genera pro qualitate membrorum quae fuerint occupata distin-

²⁵. Agg., 1, 6 (LXX). ²⁶. Prov., 13, 7 (LXX). ²⁷. Prov., 12, 9 (LXX).

l'école d'autrui, l'artifice du diable les pousse à conuertir et gouverner les autres. Mais réussiraient-ils à faire quelque profit, en en gagnant plusieurs, leur impatience et leur conduite mal réglée ne tarderont pas à l'anéantir. Et il leur arrivera ce que dit le prophète Aggée : « Celui qui amasse des richesses les met dans une bourse trouée. » C'est, en vérité, mettre son gain dans une bourse trouée que de perdre, par son cœur intempérant et une continuelle distraction d'esprit, ce que l'on semblait avoir acquis dans la conversion d'autrui. Finalement, tandis qu'ils s'imaginent gagner davantage en instruisant les autres, ils ruinent tout le travail de leur propre réforme : « Tels font les riches, qui n'ont rien; et tels s'abaissent, qui possèdent de grands biens. » Et encore : « Mieux vaut un homme de condition vile, mais qui se suffit, que celui qui est dans les honneurs, et manque de pain. »

XIV. GERMAIN. — L'allégorie est heureuse; votre discours nous a rendu manifestes les illusions qui nous égaraient. Nous serions curieux d'en apprendre maintenant les causes et les remèdes, de savoir d'où nous est venue cette duperie. Il n'est aucunement douteux que personne ne peut apporter remède au mal, hors celui qui en a révélé d'abord l'origine.

XV. ABRAHAM. — Tous les vices n'ont qu'une même source et une identique origine. Mais, selon la partie, et, pour ainsi parler, le membre qui est vicié dans l'âme, elle reçoit les vocables divers des passions et maladies spirituelles. L'analogie des affections corporelles en sert parfois de preuve. Car, bien que la cause en soit unique, elle ne laisse pas de se diversifier en plusieurs sortes de maladies, suivant le membre

guitur. Etenim cum arcem corporis, id est caput uis noxii umoris obsederit, cefalargiae procreat passionem : cum uero aures oculosue peruaserit, in otalgicum siue ophthalmicum uertitur morbum : cum se ad articulos quosque et ad manuum summa transfuderit, articularis atque chiragrica dicitur ualitudo : cum autem ad pedum ima defluerit, podagra mutato nomine nuncupatur : totque uocabulis una atque eadem noxii umoris origo distinguitur, quot membrorum ceperit portiones. Eodem modo de uisibilibus ad inuisibilia transeuntes animae nostrae partibus atque ut ita dixerim membris uim cuiusque uitii inesse credamus. Quam cum sapientissimi quique tripartitae definiant esse uirtutis, necesse est ut aut λογικόν, id est rationabile, aut θυμικόν, id est irascibile, aut ἐπιθυμητικόν, id est concupiscibile eius aliquo conrumperetur incursu. Cum ergo aliquem ex his adfectibus uis noxiae obsederit passionis, pro illius corruptione etiam uitio nomen inponitur. Nam si rationabilem eius partem uitiorum pestis infecerit, cenodoxiae, elationis, inuidiae, superbiae, praesumptionis, contentionis, haereseos uitia procreabit. Si irascibilem uulnerauerit sensum, furorem, impatientiam, tristitiam, acediam, pusillanimitatem crudelitatemque parturiet. Si concupiscibilem corruerit portionem, gastrimargiam, fornicationem, filargyriam, auaritiam et desideria noxia terrenaque generabit.

XVI. Et idcirco si fontem uitii huius et originem uultis agnoscere, rationabilem mentis uestrae atque animae portionem noueritis esse corruptam, ex qua uel praesumptionum uel cenodoxiae solent uitia pullulare. Proinde hoc primum animae uobis ut ita dixerim membrum rectae discretionis iudicio et humilitatis uirtute curandum est, quo uitiatum dum non solum ad perfectionis iam peruenisse fastigia, sed etiam

qui est atteint. Si l'humeur peccante assiège la tête, qui est comme la citadelle du corps, elle donne lieu à la céphalalgie; si elle envahit les oreilles ou les yeux, on a l'otalgie ou l'ophtalmie; si elle se porte aux articulations ou aux extrémités des mains, c'est la maladie articulaire, ou la goutte des mains; si elle descend jusqu'à l'extrémité des pieds, l'affection change de nom, pour s'appeler podagre ou goutte des pieds. Pour une même source d'humeur maligne, autant de vocables divers que de parties ou de membres atteints.

Des choses visibles passant aux invisibles, nous pouvons bien croire que l'énergie des vices se trouve semblablement localisée dans les différentes parties et, si l'on peut dire, les membres de l'âme. Or, les sages y distinguent trois facultés, la raisonnable (λογικόν), l'irascible (θυμικόν) et la concupiscible (ἐπιθυμητικόν). L'une ou l'autre sera nécessairement altérée, toutes les fois que le mal nous attaquera. Lors donc que la passion mauvaise touche quelqu'une de ces puissances, c'est d'après l'altération qu'elle y détermine, que le vice particulier reçoit sa dénomination. Si la peste vicieuse infecte la partie raisonnable, elle y engendre la vaine gloire, l'élévation, la superbe, la présomption, la contention, l'hérésie. Si elle blesse la partie irascible, elle enfante la fureur, l'impatience, la tristesse, la paresse, la pusillanimité, la cruauté. Si elle corrompt la partie concupiscible, elle produit la gourmandise, l'impureté, l'amour de l'argent, l'avarice, les pernicieux et terrestres désirs.

XVI. Si donc vous voulez connaître la source et l'origine du mal dont vous souffrez, sachez que c'est la partie raisonnable de votre âme qui a été blessée; car c'est d'elle que pullulent les vices de la présomption et de la vaine gloire. Et par conséquent, il faut traiter ce membre principal, si je puis dire, par le jugement de la discrétion et la vertu d'humilité : puisque c'est ensuite de son altération que, pensant être parvenus au sommet de la perfection et vous jugeant capables de

docere alios posse uos creditis et ad eruditionem ceterorum sufficientes atque idoneos iudicatis, per elationem cenodoxiae hac quam patefecit uestra confessio peruagationum uanitate raptamini. Quas amputare deinceps absque difficultate poteritis, si uerae discretionis ut dixi humilitate fundati quam laboriosum quamque difficile sit unicuique nostrum saluare animam suam mentis uestrae contritione discatis, et intimo cordis adfectu non modo longe uos ab illa docendi praesumptione submotos, uerum etiam adhuc egere doctoris agnoscatis auxilio.

XVII. Adhibete ergo huic membro uel parti animae uestrae, quam specialiter diximus uulneratam, uerae humilitatis medellam : quae quoniam ceteris animae uirtutibus in uobis, quantum apparet, infirmior est, necesse est ut diabolicae infestationi prima subcumbat. Quemadmodum ingruentibus quibusdam iniuriis, quae uel ex accedenti labore uel de aëris corruptione gignuntur, fieri etiam in corporibus humanis solet, ut illa quae fuerint infirmiora casibus istis prima consentiant atque subcumbant, cumque peculiariter in eis morbus insederit, sanas quoque partes corporis eadem peste tabefaciat, ita et animam uniuscuiusque nostrum flante quodammodo pestilenti halitu uitiorum illa maxime passione necesse est adtemptari, in qua tenerior atque infirmior eius portio ualidis inimici non tam fortiter resistit impulsibus, et ex illis periculum captiuitatis incurrere, in quibus faciliorem proditioni aditum reserat incauta custodia. Sic namque Balaam populum dei posse decipi certa ratione collegit²⁸, dans consilium ut ex illa parte, qua infirmari nouerat filios Israhel, perniciosi eis laquei tenderentur, non dubitans eos oblata copia femina-

²⁸. Cf. Num., 24; Apoc., 2, 14.

former les autres, l'élévation de la vaine gloire vous a emportés dans les futiles divagations que vous m'avez confessées. Il vous sera facile de retrancher toutes ces frivolités, lorsque vous serez une fois fondés, comme je viens de le dire, dans l'humilité de la vraie discrétion. Alors, touchés de contrition, vous apprendrez quelle œuvre laborieuse et malaisée c'est pour chacun de sauver son âme; et vous acquerrez la conviction profonde que, bien éloignés de pouvoir enseigner les autres, vous avez encore besoin vous-mêmes du secours d'un maître.

XVII. Appliquez donc au membre ou à la partie de votre âme que nous avons dite spécialement blessée, le remède de la vraie humilité. C'est parce que cette vertu est, selon toute apparence, plus faible chez vous que les autres, qu'elle doit succomber la première aux attaques du démon.

Ici encore, il en va comme du corps humain. Lorsque survient une occasion fâcheuse, par excès de fatigue ou par suite d'un air corrompu, ce sont les parties les plus faibles qui se laissent entamer et succombent tout d'abord; et c'est seulement lorsque la maladie s'y est installée qu'elle contamine de là les parties demeurées saines. De même pour notre âme. Quelque souffle de pestilence vicieuse vient-il à passer, elle sera fatalement touchée par le côté qui, plus délicat et plus faible, offre moins de résistance aux chocs violents de l'ennemi, et courra le risque d'être prise par où la garde peu vigilante ouvre à la trahison un plus facile accès.

C'est en cette manière que Balaam conclut avec certitude à la possibilité de surprendre le peuple de Dieu. Connaissant le faible des enfants d'Israël, il conseilla de leur tendre de ce côté le piège où ils se prendraient. Il ne douta pas de leur chute immédiate, si on leur

rum fornicationis ruina protinus conlapsuros, quia concupiscibiles animae eorum partes sciebat esse corruptas. Ita ergo unumquemque nostrum nequitiae spirituales uersuta malignitate pertemptant, illis praecipue adfectibus animae insidiosos laqueos praestruentes, quibus eam senserint aegrotare, ut uerbi gratia cum uiderint rationabiles animae nostrae partes esse uitiatas, illo nos ordine decipere moliantur, quo Achab regem ab illis Syris deceptum scriptura commemorat, qui dixerunt : *Scimus quod reges Israhel misericordes sunt : ponamus itaque saccos in lumbis nostris, et funiculos in capitibus nostris, et egrediamur ad regem Israhel, et dicemus ei : seruus tuus Benadab dicit : uiuat oro anima mea*²⁹, quibus ille non uera pietate, sed uana misericordiae laude permotus si *adhuc*, inquit, *uiuit, frater meus est*³⁰, et hoc exemplo etiam nos rationabilis illius partis errore deceptos inde incurrere offensam dei faciant, unde consecuturos mercedem ac recepturos nos pietatis praemia credebamus, similique etiam nobis increpatione dicatur : *Quia dimisisti uirum dignum morte de manu tua, erit anima tua pro anima eius, et populus tuus pro populo eius*³¹. Siue cum spiritus inmundus dicit : *Egrediar, et ero spiritus mendax in ore omnium prophetarum eius*³², per rationabilem procul dubio adfectum, quem letalibus apertum norat insidiis, laqueos deceptionis intendit. Quod etiam de domino nostro idem spiritus opinatus cum in his eum tribus animae temptassèt adfectibus, in quibus omne hominum genus nouerat captiuari, nihil tam uersutis profecit insidiis. Nam concupiscibilem mentis eius adgressus est partem dicens : *Dic ut lapides isti panes fiant*³³, irascibilem, cum eum ad expetendam prae-

^{29.} 3 Reg., 20, 31-32. ^{30.} L. c., 32. ^{31.} L. c., 42.
^{32.} 3 Reg., 22, 22. ^{33.} Mt., 4, 3.

offrait une occasion de luxure, parce qu'il savait que c'était la partie concupiscible de leur âme qui souffrait la corruption.

C'est aussi de cette méthode que la malignité perfide des puissances spirituelles s'emploie à nous tenter. Elles tendent principalement leurs pièges insidieux par les côtés de l'âme où elles la sentent malade. Voient-elles, par exemple, que la partie raisonnable est viciée en nous, elles s'efforcent de nous tromper par le même procédé qui servit jadis aux Syriens pour le roi Achab, selon que l'Écriture nous le raconte : « Nous savons, dirent les Syriens, que les rois d'Israël sont cléments. Mettons donc des sacs sur nos reins et des cordes à notre cou; sortons vers le roi d'Israël, et nous lui dirons : Ton serviteur Benadab dit : Je t'en prie, que mon âme vive! » Et Achab, ému du vain éloge que l'on faisait de sa miséricorde, plutôt que de vraie clémence : « S'il vit encore, dit-il, il est mon frère. » Ainsi les démons s'efforcent-ils de nous abuser quant à la partie raisonnable, afin de nous faire offenser Dieu par où nous penserions obtenir une récompense et recevoir le prix de la clémence, et que nous entendions à notre tour le reproche fait à Achab : « Parce que tu as laissé échapper de tes mains un homme digne de mort, ta vie répondra pour sa vie, et ton peuple pour son peuple. » De même, lorsque l'esprit immonde dit : « Je sortirai, et je serai un esprit de mensonge dans la bouche de tous ses prophètes », il tend évidemment ses pièges du côté de la partie raisonnable, qu'il sait ouverte à ses embûches meurtrières. Il se forgeait une idée toute semblable de Notre-Seigneur; et c'est pourquoi il le tenta par les trois puissances de l'âme, puisque c'est par l'une ou l'autre de ces trois portes que tout le genre humain est fait captif. Mais toutes ses habiletés insidieuses ne purent rien gagner. Il attaque la partie concupiscible en disant : « Ordonnez que ces pierres se changent en pains »; l'irascible, lorsqu'il le pousse à convoiter la

sentis saeculi potestatem et regna mundi huius instigare conatus est, rationabilem, cum ait : *Si filius dei es, mitte te deorsum*³⁴. In quibus idcirco nihil eius profecit inlusio, quia nihil secundum coniecturam suam, quam falsa opinione conceperat, repperit in eo esse uitiatum. Vnde et nulla pars animae eius inimici insidiis adtemptata consensit. *Ecce enim, inquit, uenit princeps huius mundi, et in me non inueniet nihil*³⁵.

XVIII. GERMANVS : Inter cetera inlusionum errorumque nostrorum genera, quae nos ad desiderium patriae nostrae, sicut beatitudo tua sollerti mentis perspexit intuitu, uana spiritalium commodorum pollicitatione flammauerant, etiam haec uel maxima extitit causa, quod interdum a fratribus frequentati iugi secreto ac diuturno silentio secundum desiderium nostrum nequaquam possumus inhaerere. Per quod necesse est cursum atque mensuram cotidianae continentiae nostrae, quam pro castigatione corporis indisruptam perpetuo cupimus retentare, nonnullis fratribus superuenientibus intercedi. Quod sine dubio nullatenus in nostra prouincia credimus euenturum, in qua aut nullum aut certe rarissimum professionis huius uirum inuenire possibile est.

XVIII. ABRAHAM : Inrationabilis atque inconsideratae districtio, immo potius summi teporis indicium est nequaquam ab hominibus frequentari. Qui enim in hac quam arripuit uia nimium tardis passibus graditur ac secundum anteriorem hominem conuersatur, aequum est ut ad eum non dicam sanctorum, sed ne hominum quidem ullus adueniat. Vos autem, si uera atque perfecta domini nostri dilectione flagratis et deum, qui utique caritas est³⁶, pleno spi-

34. L. c., 6.

35. Ioh., 14, 30.

36. Cf. 1 Ioh., 4, 16.

puissance du siècle présent et les royaumes de ce monde; la raisonnable, quand il dit : « Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous en bas. » Cependant, ses illusions restent sans effet, parce que, contrairement à la conjecture qu'il avait formée faussement, il ne trouve rien en lui de vicié. C'est aussi pourquoi nulle partie de son âme ne consentit aux ruses tentatrices de l'ennemi : « Le prince de ce monde vient, et il ne trouvera rien en moi », dit le Seigneur.

XVIII. GERMAIN. — Parmi les illusions et les erreurs qui nous avaient enflammés du désir de revoir notre patrie, nous flattant, comme le regard exercé de votre Béatitude l'a bien reconnu, d'un vain espoir d'y trouver des avantages spirituels, ceci par-dessus tout nous poussait : les frères qui nous visitent de temps à autre nous empêchent de nous ensevelir, comme nous le souhaiterions, dans une retraite continuelle et un long silence; de plus, nous sommes obligés, lorsqu'il en survient quelqu'un, de rompre le cours de notre abstinence quotidienne et de déroger à la mesure que nous y suivons; ce serait pourtant notre désir d'y être fidèles sans interruption, afin de châtier notre corps.

Nous sommes persuadés que pareille chose n'arriverait pas dans notre province, où il ne se rencontre personne, ou peu s'en faut, qui suive notre profession.

XIX. ABRAHAM. — C'est l'indice d'une rigueur déraisonnable et inconsiderée, que dis-je? c'est bien plutôt la marque d'une tiédeur excessive, que de n'être visité par personne. Quelqu'un va d'un pas trop lent dans la voie qu'il a embrassée, l'homme d'autrefois continue de vivre en lui : c'est justice que personne ne le vienne voir, je ne dirai point parmi les saints, mais parmi les gens du commun eux-mêmes. Pour vous, si vous brûlez d'un amour véritable et parfait pour Notre-Seigneur, et suivez Dieu, qui est charité, avec

ritus feruore sectamini, ad quaelibet loca inaccessibilia fugeritis, necesse est ea ab hominibus frequentari, quantoque uos propiores deo amoris diuini ardor effecerit, tanto ad uos maior sanctorum fratrum confluet multitudo. Non enim potest secundum sententiam domini ciuitas abscondi super montem posita³⁷, quia *diligentes*, inquit, me, dominus, *glorificabo*, *qui autem me contemnunt, erunt ignobiles*³⁸. Verumtamen nosse debetis hanc esse subtilissimam diaboli calliditatem, hanc occultissimam foueam, in quam miserabiles et incautos quosque praecipitat, ut, dum eis maiora promittit, necessaria cotidiani fructus emolumenta subripiat, abstrusiores scilicet ac uastiores solitudines expeti debere persuadens easque uelut miris amoenitatibus consitas in eorum corde depingens. Ignota etiam quaedam et quae penitus nusquam sunt loca uelut cognita ac praeparata nostraeque potestati iam debita et absque ulla difficultate possidenda confingit. Homines quoque regionis illius tractabiles et ad uiam salutis sequaces esse mentitur, ut, dum illic uberiores fructus animae pollicetur, praesentia lucra fraudulenter eripiat. Nam cum unusquisque hac uana spe a seniorum contubernio separatus atque omnibus quae frustra sibimet in suo corde depinxerat fuerint destitutus, uelut de profundissimo sopore consurgens nihil ex his quae somniauerat expergefactus inueniet. Itaque eum diabolus maioribus uitae huius necessitatibus et inextricabilibus laqueis inretitum ne respirare quidem ad haec quae sibi ipse promiserat aliquando permittet, eumque non iam illis quas ante uitauerat raris ac spiritalibus fratrum uisitationibus, sed cotidianis saecularium incursionibus obligatum

37. Cf. Mt., 5. 14.

38. 1 Reg., 2, 30 (LXX).

une ferveur entière, fuyez en tels lieux inaccessibles qu'il vous plaira, les hommes fatalement vous y viendront trouver; et plus l'ardeur du divin amour vous mettra près de Dieu, plus grande sera la multitude des saints qui affluera vers vous. C'est la sentence du Seigneur : Une ville située sur une montagne ne peut être cachée. « Ceux qui m'aiment, dit le Seigneur, je les glorifierai; mais ceux qui me méprisent seront sans honneur. »

Sachez-le, la ruse la plus subtile du démon, le piège le mieux dissimulé où il précipite les pauvres imprudents, consiste à leur ravir, tandis qu'il leur promet de plus grands biens, le gain nécessaire du progrès quotidien. Il leur persuade qu'ils devraient chercher des solitudes plus cachées et plus vastes, qu'il peint à leur imagination toutes fleuries des agréments les plus merveilleux. Mieux encore, il leur donne le mirage de lieux ignorés, inexistant; ils se les imaginent tout prêts à les recevoir, abandonnés à leur discrétion; nulle difficulté à en prendre possession. Quant aux habitants de la région, le menteur les représente traitables et faciles à conduire au chemin du salut : l'âme cueillera là-bas des fruits plus abondants. Mais, à la faveur de ces promesses, il ne veut que l'amuser et lui ravir le profit présent. Que le moine écoute ce vain espoir : le voilà séparé de la société des anciens. D'autre part, toute les chimères qu'il s'était formées dans son cœur s'évanouissent. Comme s'il sortait d'un profond sommeil, il ne trouve rien, en s'éveillant, de ce qu'il avait rêvé. Les exigences de la vie devenues plus grandes, des liens inextricables le tiennent comme dans un filet; et le démon ne lui laisse même pas le loisir de respirer, pour songer aux biens qu'il s'était promis. Il a voulu fuir les visites, rares et toutes pénétrées de l'esprit surnaturel, que lui faisaient les frères; et il est pris tous les jours dans la presse des séculiers. Jamais plus il ne retrouvera, même en un degré mé-

ne ad mediocrem quidem anachoreseos quietem ac disciplinam umquam redire patietur.

XX. Illa quoque remissionis et humanitatis intercedo gratissima, quae nonnumquam pro aduentu fratrum interuenire consuevit, licet molesta uobis ac fugienda uideatur, tamen quam sit utilis et salubris tam corpori quam spiritui nostro, paucis patienter adtendite. Saepe accidit non dicam nouiciis et infirmis, sed etiam experientissimis atque perfectis, ut, nisi mentis eorum directio et censura quibusdam mollita fuerit uicissitudinum laxamentis, aut in teporem spiritus aut certe in perniciosam corporis ualitudinem conlabatur. Et idcirco a prudentibus atque perfectis, cum intercesserit fratrum etiam crebra uisitatio, non solum toleranda patienter, sed etiam grantanter est amplectenda : primum quod prouocat nos audius semper solitudinis desiderare secreta (nam quodammodo cursum nostrum dum creditur retinere, infatigabilem iugemque conseruat : qui si nullo interdum obice tardaretur, usque ad finem contendere indefessa pernicitate non posset), deinde quod necessitatem reficiendi corpusculi cum fructu humanitatis indulget, maiora nobis conferens lucra tum iucundissimo corporis laxamento quam illa sunt quae per abstinentiae fatigationem fuerant acquirenda. Super qua re aptissimam comparationem antiqua narratione uulgatam breuiter indicabo.

XXI. Fertur beatissimus evangelista Iohannes, cum perdicem suis manibus molliter demulceret, philosophum quendam ritu ad se uenatorio uenientem subito conspexisse. Qui miratus quod uir tantae opinionis ac famae ad tam parua et humilia se oblectamenta

diocre, le calme ni la régularité de la vie anachorétique.

XX. Aussi bien, la trêve agréable que l'hospitalité nous accorde parfois à l'occasion de la visite d'un frère, et où vous ne voyez, vous, qu'une importunité à fuir, ne laisse pas d'être grandement utile et salutaire tant au corps qu'à l'âme. Voyez avec patience par le peu que j'en vais dire. Il arrive souvent, je ne dis pas aux novices ni aux faibles, mais aux plus consommés en expérience et en perfection, que, si le changement n'apporte quelque relâche à leur esprit toujours tendu vers les pensées sérieuses, ils tombent dans la tiédeur; ou c'est leur santé qui subit un fléchissement pernicieux.

Aussi les solitaires prudents et parfaits doivent faire mieux que supporter patiemment les visites des frères, mais les recevoir avec joie. D'abord, elles nous provoquent à désirer toujours plus avidement le secret de la solitude. On croirait qu'elles retiennent notre course; en réalité, elles sauvent son infatigable continuité. Car, si jamais nul obstacle ne nous retardait, nous ne pourrions conserver jusqu'à la fin la même vitesse. Ensuite, elles nous offrent gracieusement, avec le fruit de l'hospitalité, une réfection nécessaire à notre pauvre corps; et, tout en bénéficiant d'un répit fort aimable, nous faisons plus de profit que si nous avions persévéré dans le labeur de l'abstinence.

Mais je vous dirai brièvement à ce propos une comparaison qui me semble très opportune. L'histoire en est si vieille qu'elle est connue quasi partout.

XXI. On raconte que le bienheureux évangeliste¹ Jean caressait doucement une perdrix. Soudain, il voit venir à soi certain philosophe dans l'appareil d'un chasseur. Celui-ci s'étonne qu'un homme d'une si grande réputation et renommée s'abaisse à des diver-

1. Le mot *evangelista*, qui se lit dans le manuscrit de Paris, nous a paru intéressant à retenir, afin d'identifier le personnage.

submitteret, tunc es, inquit, ille Iohannes, cuius fama insignis atque celeberrima me quoque summo desiderio tuae agnitionis inlexit? Cur ergo oblectamentis tam uilioribus occuparis? Cui beatus Iohannes : quid est, inquit, quod manu tua gestas? At ille : arcus, inquit. Et cur, ait, non eum tensum semper ubique circumfers? Cui ille respondit : non oportet, ne iugi curuamine rigoris fortitudo laxata mollescat atque depereat, et cum oportuerit ut fortiora in aliquam feram spicula dirigantur, rigore iam per nimietatem continuae intentionis amisso uiolentior ictus non possit emitti. Nec nostri, inquit beatus Iohannes, animi te offendat, o iuuenis, tam parua haec breuisque laxatio, quae nisi remissione quadam rigorem intentionis suae interdum releuet ac relaxet, inremisso uigore lentescens uirtuti spiritus, cum necessitas poscit, obsecundare non poterit.

XXII. GERMANVS : Quoniam nobis inlusionum cunctarum remedia contulisti et diabolicae quibus quatiabamur insidiae per doctrinam tuam nobis domino donante detectae sunt, hoc quoque nobis similiter precamur edisseri quod in euangelio dicitur : *Iugum meum suauis est et onus meum leue est*³⁹. Satis enim propheticæ illi sententiae uidetur aduersum qua dicitur : *Propter uerba labiorum tuorum ego custodiui uias duras*⁴⁰, quippe cum etiam apostolus dicat : *Omnes qui uolunt pie uiuere in Christo persecutiones patiuntur*⁴¹. Quidquid autem durum et persecutionibus est refertum, nec leue potest esse nec suauis.

XXIII. ABRAHAM : Verissimam domini ac saluatoris nostri esse sententiam experientiae ipsius facili probabimus documento, si perfectionis uiam legitime et se-

39. Mt., 11, 30.

40. Ps. 16, 4.

41. 2 Tim., 3, 12.

tissements si petits et si peu relevés. « Est-ce vous, dit-il, ce Jean si fameux, de qui l'insigne renom, entre tous illustre, m'avait à moi-même inspiré un si extrême désir de vous connaître? Pourquoi donc vous occuper de de si vils amusements?

— Qu'est-ce donc que vous portez à la main? repar-tit le bienheureux Jean.

— Un arc.

— Et pourquoi ne le portez-vous pas toujours tendu?

— Il ne le faut pas, de peur qu'à force d'être courbé sa raideur ne s'amollisse et ne se perde; et, lorsque je devrais lancer contre quelque animal un trait plus puissant, sa force s'étant perdue par la tension continue, le coup ne partirait plus avec la vigueur nécessaire.

— Eh! ne vous étonnez pas non plus, jeune homme, que j'accorde à mon esprit cette innocente et brève récréation. Si, de temps à autre, je ne le reposais de sa tension en lui donnant quelque relâche, la continuité même de l'effort l'amollirait, et il ne pourrait plus obéir à la vertu de la partie spirituelle, lorsque besoin serait. »

XXII. GERMAIN. — Puisque vous avez si bien apporté remède à toutes nos illusions, et que votre doctrine a su démasquer les tromperies diaboliques qui nous agitaient si violemment, nous vous prions de nous expliquer encore ce mot de l'Évangile : « Mon joug est doux, et mon fardeau léger. » Car il paraît assez opposé à ce que dit le prophète : « À cause des paroles de vos lèvres, j'ai gardé des voies dures. » D'autant que l'Apôtre lui-même déclare : « Tous ceux qui veulent vivre avec piété dans le Christ Jésus auront à souffrir persécution. » Ce qui est dur et semé de persécutions ne peut être léger ni suavis.

XXIII. ABRAHAM. — La parole de Notre-Seigneur et Sauveur est parfaitement vraie : le témoignage de l'expérience peut nous en fournir une preuve facile.

cundum uoluntatem. Christi fuerimus adgressi, et mortificantes omnia desiderio nostra ac uoluntates noxias abscedentes non solum nihil residere nobis de huius mundi substantia siuerimus, per quam utique cum libitum fuerit uastandi nos ac dilacerandi potestatem inimicus inueniet, sed etiam nostri ipsius non esse nos dominos senserimus, illud apostolicum in ueritate complentes : *Viuo autem iam non ego, uiuit uero in me Christus*⁴². Quid enim graue poterit esse, quid durum ei, qui iugum Christi tota mente susceperit, qui uera humilitate fundatus semperque ad domini respiciens passiones in omnibus quae sibi fuerint inrogatae laetatur iniuriis dicens : *Propter quod conplaceo mihi in infirmitatibus, in contumeliis, in necessitatibus, in persecutionibus, in angustiis pro Christo : cum enim infirmor, tunc potens sum*⁴³? Quo, inquam, familiaris rei cruciabitur damno, qui perfecta nuditate gloriosus uoluntarie pro Christo uniuersas mundi huius respuit pompas omnesque eius concupiscentias generaliter arbitratur ut stercora, ut Christum lucri faciat⁴⁴, euangelici illius praecepti meditatione continua cunctorum dispendiorum aestus despiciens et excludens. *Quid enim prodest homini si totum mundum lucretur, animae uero suae detrimentum patiat? aut quam dabit homo commutationem pro anima sua*⁴⁵? Super cuius rei priuatione tristabitur, qui omnia quae ab aliis auferri possunt sua non esse cognoscit, illud inuicta uirtute proclamans : *Nihil intulimus in hunc mundum : haud dubium quia nec auferre quid possumus*⁴⁶? Cuius autem inopiae necessitate eius superabitur fortitudo, qui *peram in uia, aes in zona*⁴⁷ habere non nouit, sed cum apostolo gloriatur *in ieiuniis multis, in fame et siti,*

42. Gal., 2, 20.
45. Mt., 16, 26.

43. 2 Cor., 12, 10.
46. 1 Tim., 6, 7.

44. Cf. Phil., 3, 8.
47. Mt., 10, 9-10; Marc, 6, 8-9.

Il suffit d'entrer dans le chemin de la perfection de la manière qui convient et comme le Christ le veut, — de mortifier tous nos désirs et retrancher nos volontés mauvaises, — de ne point souffrir qu'il nous reste rien des biens de ce monde, qui donnerait prise au démon pour nous dévaster et déchirer selon son bon plaisir, — plus encore, de comprendre que nous ne sommes point maîtres de nous-mêmes, et d'accomplir en vérité l'oracle de l'Apôtre : « Je vis, non pas moi, c'est le Christ qui vit en moi. »

Que peut-il y avoir de pénible, que peut-il y avoir de dur pour celui qui a embrassé le joug du Christ de toute son âme, et qui, fondé dans la vraie humilité, le regard toujours attaché aux souffrances du Christ, parmi toutes les injures qui lui sont faites, se réjouit et dit : « C'est pourquoi je me complais dans les faiblesses, dans les opprobres, dans les nécessités, dans les persécutions, dans les détresses pour le Christ; car, lorsque je suis faible, c'est alors que je suis fort »? Quelle atteinte à son patrimoine fera souffrir celui qui, glorieux de son parfait dénuement, a rejeté volontairement pour le Christ toutes les pompes de ce monde, et regarde toutes ses convoitises comme de l'ordure, afin de gagner le Christ; qui méprise et écarte de son cœur toute angoisse que lui pourrait donner la perte de ses biens, par la méditation continuelle de ce précepte évangélique : « Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme? Ou qu'est-ce que l'homme donnera en échange de son âme? » Quelle privation pourra bien attrister celui qui reconnaît que tout ce que les autres peuvent lui ravir ne lui appartient pas, et proclame avec un courage invincible : « Nous n'avons rien apporté en ce monde; il n'est pas douteux que nous ne puissions non plus rien emporter »? Quelle indigence abattra la force d'un homme qui ne veut avoir, ni sac pour le chemin, ni argent dans sa ceinture, mais se glorifie avec l'Apôtre, « dans les jeûnes multipliés, dans la faim et

*in frigore et nuditate*⁴⁸? Qui labor quodue tam arduum senioris praeceptum tranquillitatem pectoris eius poterit perturbare, qui nullam habens propriam uoluntatem omnibus quae sibi fuerint imperata non solum patienter, sed etiam gratanter occurrit nostri-que saluatoris exemplo non quaerit suam, sed patris facere uoluntatem, dicens et ipse ad patrem suum : *Verumtamen non sicut ego uolo sed sicut tu*⁴⁹? Quibus etiam iniuriis, qua persecutione terretur, immo quod ei non etiam iucundum potest esse supplicium, qui in omnibus plagis cum apostolis semper exultat et optat, ut dignus habeatur pro Christi nomine contumeliam pati⁵⁰?

XXIII. Vt autem nobis e contrario iugum Christi non leue nec suaue uideatur, contumaciae nostrae est iustius adscribendum, qui diffidentia atque incredulitate deiecti contra illius imperium, immo consilium, qui ait : *Si uis perfectus esse, uade uende* (siue *dimitte*) *omnia tua, et ueni sequere me*⁵¹, inepta peruersitate pugnamus, terrenarum scilicet facultatum materias retentantes. Quarum cum nexibus animum nostrum diabolus teneat inligatum, quid superest nisi ut cum uoluerit nos a spiritalibus gaudiis separare earundem inminutione ac priuatione maestificet, id uersutis fraudibus elaborans, ut, cum iugi illius suauitas et oneris leuitas uitiosae concupiscentiae prauitate nobis fuerit ingrauata, ipsius facultatis atque substantiae, quam nobis pro requie ac solacio reseruamus, uinculis inretitos saecularium curarum flagris semper excruciet, ex nobismet ipsis quo dilaceremur exculpens? *Funiculis namque peccatorum suorum unusquisque constringitur*⁵². Audiens per prophetam : *Ecce omnes uos accendentes ignem accincti flammis, am-*

^{48.} 2 Cor., 11, 27.
^{51.} Mt., 19, 21.

^{49.} Mt., 26, 33.
^{52.} Prov., 5, 22 (LXX).

^{50.} Cf. Act., 5, 41.

la soif, dans le froid et la nudité »? Quel labeur, quel ordre, si dur qu'il soit, de son ancien pourra troubler dans sa tranquillité de cœur celui qui, n'ayant point de volonté propre, va au-devant de tout ce qui lui est commandé, non seulement avec patience, mais avec joie; qui, à l'exemple de notre Sauveur, ne cherche pas à faire sa volonté, mais celle du Père, lui disant à son tour : « Non pas comme je veux, mais comme vous voulez. » Quelles injures, quelle persécution pourront effrayer, mais plutôt quel supplice pourra ne pas réjouir celui qui, parmi les coups, sans cesse avec les apôtres exulte et souhaite d'être jugé digne de souffrir l'opprobre pour le nom du Christ?

XXIV. Que si le joug du Christ ne nous paraît, au contraire, ni léger, ni suave, il n'est que juste de l'attribuer à notre résistance opiniâtre. La défiance et le manque de foi nous ôtent tout ressort. Ensuite, par une inepte perversité, nous luttons contre le commandement, ou plutôt le conseil qui dit : « Si tu veux être parfait, va, vends (ou abandonne) tout ce que tu as; puis, viens et suis-moi. » C'est-à-dire que nous voulons garder les biens de la terre.

De là mille chaînes dont le démon nous tient attachés. La conséquence en est fatale : dès qu'il voudra nous séparer des joies spirituelles, il nous contristera par quelque diminution de notre avoir ou une perte totale. Car toutes ses ruses tendent à ce but : lorsque notre convoitise vicieuse nous aura rendu pesantes la douceur du joug du Sauveur et la légèreté de son fardeau, captifs des richesses que nous réservions pour notre repos et notre consolation, il nous torturera sans trêve avec les fouets des soucis terrestres, prenant en nous-mêmes de quoi nous lacérer. C'est que « tout homme est prisonnier dans les liens de ses péchés »; et le prophète lui dit : « Voici : vous tous qui allumez un feu et vous environnez de flammes, marchez dans

*bulale in lumine ignis uestri, et in flammis, quas succendistis*⁵³. *Per haec siquidem, ut Salomon testis est, unusquisque, per quae peccauerit, et punietur*⁵⁴. Ipsae enim nobis tormento sunt quibus utimur uoluptates, et oblectamenta huius carnis atque deliciae carnificum uice in suum retorquentur auctorem, quia necesse est eum qui facultatibus pristinis opibusque suffultus est nec integram humilitatem cordis nec mortificationem plenam noxiarum suscipere uoluptatum. His autem uirtutum patrocinantibus instrumentis omnes uitae praesentis angustiae et cunctae inimicus potest inferre dispendia non modo patientissime, uerum etiam iucundissime sustententur, quibus rursum exulantibus elatio tam perniciosa subcrecit, ut etiam pro leuissima contumelia mortiferis inpatientiae ictibus uulneremur dicaturque nobis per Hieremiam prophetam : *Et nunc quid tibi uis in uia Aegypti, ut bibas aquam turbidam? et quid tibi cum uia Assyriorum, ut bibas aquam fluminis? arguet te malitia tua, et auersio tua increpabit te. Scito, et uide quoniam malum et amarum est reliquisse te dominum deum tuum, et non esse timorem mei apud te, dicit dominus*⁵⁵. Quod ergo iugi dominici mirifica suauitas amara sentitur, quid est nisi quia eam auersionis nostrae amaritudo corrumpit? Quod diuini oneris tam iucunda leuitas ingrauescit, quid est nisi quia eum a quo sustinebatur contumaci praesumptione contemnimus, quippe cum euidenter id ipsum scriptura testetur dicens : *Nam si ambularent semitas rectas, inuenissent utique semitas iustitiae leues*⁵⁶? Nos, inquam, nos esse manifestum est, qui semitas domini rectas ac leues prauis ac duris desideriorum cautibus asperamus, qui uiam regiam apostolicis ac prophe-

53. Is., 50, 11. 54. Sap., 11, 17 (LXX). 55. Jer., 2, 18, 19.
56. Prov., 2, 20 (LXX).

l'ardeur de votre feu et dans les flammes que vous avez allumées. » Salomon aussi nous en est témoin : « On est toujours puni par où l'on a péché. »

Les plaisirs que nous aimons font eux-mêmes notre tourment; les jouissances et les délices du corps se retournent contre nous comme autant de bourreaux. Celui-là, en effet, qui s'appuie sur ses biens et ses ressources d'autrefois, fatalement, ne parviendra ni à l'entière humilité du cœur ni à la parfaite mortification des plaisirs mauvais. Or, autant, par le secours de ces vertus, les extrémités de la vie présente et les pertes que l'ennemi peut nous infliger se supportent, je ne dirai pas seulement avec la plus grande patience, mais avec la joie la plus vive; autant leur absence laisse croître un élèvement pérnicieux, qui, pour le plus léger affront, nous blesse des traits mortels de l'impatience. C'est alors que le prophète Jérémie nous adresse ces paroles : « Et maintenant, qu'as-tu à faire sur la route de l'Égypte, pour aller boire de l'eau bourbeuse? Et qu'as-tu à faire sur la route de l'Assyrie, pour aller boire de l'eau du fleuve? Ta malice l'accusera, et ton infidélité te reprendra. Sache donc et comprends quel mal c'est pour toi, quelle amertume d'avoir abandonné le Seigneur ton Dieu, et que ma crainte ne soit plus en toi, dit le Seigneur. »

Si nous trouvons amère la suavité merveilleuse du joug du Seigneur, où en est la cause, sinon en ce que nous la mêlons d'amertume par nos défections. Si l'aimable légèreté du fardeau divin nous devient lourde, n'est-ce point que nous méprisons, dans notre présomption orgueilleuse, Celui qui nous aidait à le porter? C'est le témoignage évident de l'Écriture : « S'ils eussent marché par des sentiers droits, ils auraient trouvé doux les sentiers de la justice. » C'est nous, dis-je, oui, c'est nous, la chose est manifeste, qui hérissons de nos désirs pervers, comme de cailloux tranchants, les sentiers droits et faciles du Seigneur;

ticis silicibus communitam sanctorumque omnium atque ipsius domini uestigiis conplanatam amentissime deserentes deuia quaeque ac dumosa sectamur, et praesentium oblectationum inlecebris obcaecati per obscuros inpeditosque uitiorum sentibus calles laceris cruribus et disrupta illa nuptiali ueste reptamus, non modo acutissimis ueprium aculeis configendi, sed itam uirulentorum serpentium uel scorpionum illic latitantium ictibus prosternendi. *Tribuli enim et laquei in uis praui, qui autem timet dominum, abstinebit se ab eis*⁵⁷. De talibus et alibi dominus per prophetam : *Oblitus est, inquit, populus meus, frustra libantes, et inpingentes in uis suis, in semitis saeculi, ut ambularent per eas in itinere non trito*⁵⁸. *Viae enim secundum sententiam Salomonis nihil operantium stratae sunt spinis, fortium uero tritae sunt*⁵⁹. Et ita ab itinere regio deuiantes ad illam metropolim ciuitatem, ubi noster cursus indeclinabiliter semper debet esse directus, non poterunt peruenire. Quod etiam Ecclesiastes satis significanter expressit *labor, inquiens, stultorum adfligit eos, qui non cognouerunt ire in ciuitatem*⁶⁰, *illam scilicet Hierusalem caelestem, quae est mater omnium nostrum*⁶¹. Quisquis autem in ueritate huic mundo renuntians super se tulerit iugum Christi et didicerit ab eo cotidianis iniuriarum exercitiis eruditus *quia mitis est et humilis corde*⁶², in cunctis temptationibus manebit semper immobilis *omniaque illi cooperabuntur ad bonum*⁶³. *Verba enim dei secundum Abdiam prophetam bona sunt cum eo, qui recte graditur*⁶⁴. Et iterum : *Quia rectae uiae domini, et recti incedent in eis : praeuicarios uero conruent in eis*⁶⁵.

57. Prov., 22, 5 (LXX). 58. Ier., 18, 15. 59. Prov., 15, 19 (LXX). 60. Eccles., 10, 15 (LXX). 61. Gal., 4, 26.
62. Mt., 11, 29. 63. Rom., 8, 28. 64. Mich., 2, 7.
65. Os., 14, 10.

nous qui désertons follement la voie royale, construite des pierres apostoliques et prophétiques et aplanie par les pas des saints et du Seigneur lui-même, pour suivre des chemins détournés, pleins de buissons, pour aller, les yeux aveuglés par l'enchantement des plaisirs d'ici-bas, ramper le long des sentiers obscurs et embarrassés des ronces du vice, les jambes déchirées, notre robe nuptiale en lambeaux, destinés pour être la proie des épines acérées, des serpents encore et des scorpions qui ont là leurs retraites. Car il est écrit : « Il y a des épines et des pièges sur les voies perverses, et celui qui craint le Seigneur s'en éloigne. » Et dans un autre endroit, le Seigneur, par la bouche du prophète, parle ainsi des égarés : « Mon peuple m'a oublié; il a fait de vains sacrifices; il a choppé dans ses propres voies, dans les sentiers du siècle; il a marché par un chemin qui n'était pas frayé. » Salomon dit encore : « Les chemins des paresseux sont pavés d'épines, mais ceux des forts sont aplanis. »

Mais, à s'écarter de la sorte de la voie royale, on ne parviendra pas à la sainte cité, notre mère, où notre course devrait invariablement se diriger sans cesse. L'*Ecclesiaste* exprime bien clairement cette vérité : « Le travail des insensés leur est une affliction, eux qui ne savent pas même aller jusqu'à la ville », c'est-à-dire jusqu'à « cette Jérusalem céleste, qui est notre mère à tous ».

En revanche, quiconque, renonçant véritablement à ce monde, prendra sur soi le joug du Seigneur et apprendra de lui, par le support quotidien des injures, qu'il est « doux et humble de cœur », celui-là demeurera constamment immobile au milieu de toutes les tentations, et « toutes choses concourront à son bien ». En effet, selon le prophète Abdias, « les paroles de Dieu sont bonnes avec ceux qui marchent selon la droiture »; et il est dit encore : « Les voies du Seigneur sont droites, et les justes y marcheront; mais les prévaricateurs y tomberont. »

XXV. Maiora igitur nobis per conluctationem temptationum laudis contulit praemia benigna erga nos gratia saluatoris, quam si omnem a nobis necessitatem certaminis abstulisset. Etenim sublimioris praesantiorisque uirtutis est persecutionibus aerumnisque uallatum manere semper immobilem et ad praesidia dei fidum atque intrepidum perdurare, humanisque incursibus uelut armis inuictae uirtutis accinctum gloriosissime de impatientia triumphare et acquirere quodammodo de infirmitate uirtutem, quia *uirtus in infirmitate perficitur. Ecce enim dedi te, inquit dominus, in columnam ferream, et in murum aereum, super omnem terram, regibus Iuda, et principibus, et sacerdotibus eius, et omni populo terrae. Et bellabunt aduersum te, et non praeualebunt : quia ego tecum sum, ut eruam te, ait dominus*⁶⁶. Ergo secundum meram domini traditionem uia regia suauis ac leuis est, licet dura et aspera sentiatur. Pie enim ac fideliter seruientes cum tulerint iugum domini super se et didicerint ab eo quia *mitis est et humilis corde*⁶⁷, iam quodammodo terrenarum passionum sarcinam deponentes non laborem, sed requiem animabus suis domino praestante repperient, sicut per Hieremiam prophetam ipse testatus est dicens : *State super uias, et uidete, et interrogate de semitis antiquis, quae sit uia bona, et ambulate in ea : et inuenietis refrigerium animabus uestris*⁶⁸. Fient namque eis continuo *praua in directum, et aspera in uias planas*⁶⁹, et gustantes uidebunt *quoniam suauis est dominus*⁷⁰. Audientesque Christum in euangelio proclamantem : *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam uos*⁷¹, depositis ponderibus uiliorum ea quae sequun-

66. 2 Cor., 12, 9; Ier., 1, 18-19. 67. Mt., 11, 29. 68. Ier. b, 26. 69. Is., 40, 4; 70. Ps. 33, 9. 71. Mt., 11, 28.

XXV. La grâce du Sauveur, bénigne à notre endroit, nous procure donc, par la lutte contre les tentations, une plus belle couronne de gloire, qu'elle n'eût fait en nous dispensant du combat. Il est d'une vertu plus sublime et plus excellente, quoique assiégé de persécutions et d'épreuves, de demeurer toujours inébranlable et de garder jusqu'au bout la même confiante intrépidité par la confiance au secours divin; de se faire des attaques des hommes comme l'armure d'une vertu invincible, remportant sur l'impatience un triomphe très glorieux, et par le moyen de la faiblesse conquérant la vertu, car « la vertu s'achève dans l'infirmité ». Il est dit, en effet : « Voici que je t'établis en ce jour comme une ville fortifiée, une colonne de fer et un mur d'airain, sur tout le pays, sur les rois de Juda, ses princes, ses prêtres et tout le peuple du pays. Et ils te feront la guerre; mais ils ne prévaudront point, parce que je suis avec toi pour te délivrer, dit le Seigneur. »

Ainsi donc, selon le pur et vrai enseignement du Seigneur, la voie royale est douce et facile, encore qu'on la trouve dure et âpre.

Que les serviteurs pieux et fidèles prennent sur soi le joug du Seigneur et apprennent de lui qu'il est « doux et humble de cœur » : alors, déposant en quelque sorte le fardeau des passions terrestres, ils trouveront, par le don de Dieu, non point la peine, mais le repos pour leurs âmes. Il l'atteste lui-même par son prophète Jérémie : « Tenez-vous sur les routes et voyez; interrogez sur les sentiers d'autrefois, quelle est la voie du salut, et suivez-la; et vous trouverez le repos pour vos âmes. » En eux aussitôt, « les chemins tortueux seront redressés, les raboteux seront aplanis ». Ils goûteront et verront « que le Seigneur est bon ». A la parole du Christ, dans l'Évangile : « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et ployez sous le fardeau, et je vous soulagerai », ils déposeront le poids écrasant de leurs vices; puis ils comprendront les paroles qui-

tur intellegent : *Quia iugum meum suauē est*⁷² *et onus meum leue est.* Habet ergo refrigerium uia domini, si secundum legem ipsius teneatur. Sed nos sumus qui dolores nobis atque tormenta turbulentis distentionibus procuramus, dum malumus uias saeculi huius prauas atque peruersas etiam cum summo discrimine ac difficultate sectari. Cum uero hoc modo graue ac durum nobis iugum domini fecerimus, blasphemio iam spiritu uel de ipsius iugi uel de Christi qui illud inponit duritia atque asperitate causamur secundum illud : *Insapientia uiri corrumpit uias eius, deum autem causatur corde suo*⁷³, et secundum Aggaeum prophetam cum dixerimus quia *uia domini non dirigit*⁷⁴, congrue nobis respondetur a domino : *Numquid uia mea non dirigit? nonne magis uiae uestrae sunt prauae*⁷⁵? Et re uera si comparare uolueris suauē olentem uirginitatis florem et tenerrimam castimoniam puritatem tetricis ac faetidibus libidinum uolutabris, quietem securitatemque monachorum periculis et aerumnis quibus mundi huius homines implicantur, paupertatis nostrae requiem edacibus diuitum tristitiis ac peruigiliis curis, in quibus non absque summo uitae periculo diebus ac noctibus consumuntur, suauissimum iugum Christi onusque leuissimum facillime comprobabis.

XXVI. Proinde etiam illa retributio praemiorum, qua perfecte renuntiantibus in hac uita centuplum dominus repromisit dicens : *Et omnis qui reliquit domum uel fratres aut sorores aut patrem aut matrem aut uxorem aut filios aut agros propter nomen meum, centuplum accipiet in praesenti et uitam aeternam*

⁷². L. c., 30. ⁷³. Prov., 19, 3 (LXX). ⁷⁴. Ezech., 18, 25 (LXX). ⁷⁵. L. c.

suivent : « Parce que mon joug est doux et mon fardeau léger. »

Oui, la voie du Seigneur est tout rafraîchissement, si l'on y marche suivant sa loi. C'est nous qui nous créons douleurs et tourments par des préoccupations excessives et pleines de confusion, tandis que nous aimons mieux suivre les voies de ce siècle, tortueuses et fausses, même au prix des plus extrêmes périls et difficultés. Et après que, par cette méthode, nous nous sommes rendu pesant et dur le joug du Sauveur, un esprit de blasphème nous emporte à nous plaindre de la dureté et âpreté du joug lui-même ou du Seigneur qui nous l'impose : « La folie de l'homme corrompt ses voies; cependant, c'est Dieu qu'il accuse dans son cœur. » Mais, selon ce qui se lit dans le prophète Aggée, lorsque nous dirons : « La voie du Seigneur n'est pas droite », il nous fera cette juste réponse : « La voie du Seigneur n'est pas droite? Ne sont-ce pas plutôt vos voies qui sont tortueuses? »

Et de fait, si l'on veut comparer la fleur au parfum suave de la virginité et l'infinie délicatesse de la chasteté avec l'affreux et fétide borbier des voluptés charnelles; le repos et la sécurité des moines aux périls et disgrâces où sont enveloppés les gens du monde; la paix de notre pauvreté avec les tristesses dévorantes et les soucis jamais endormis qui consomment les riches le jour et la nuit, non sans grand danger pour leur vie : il sera extrêmement facile de reconnaître que le joug du Seigneur est très doux et son fardeau très léger.

XXVI. C'est en ce sens fort juste, fort vrai et entièrement d'accord avec la foi, qu'il faut entendre la promesse faite par le Seigneur au parfait renoncement, de le payer du centuple dès cette vie : « Quiconque laisse une maison, ou des frères, ou des sœurs, ou un père, ou une mère, ou une femme, ou des enfants, ou des champs à cause de mon nom, recevra le centuple et possédera la vie éternelle. »

*possidebit*⁷⁶, recte atque uerissime eodem sensu absque ulla fidei perturbatione suscipitur. Multi enim occasionem huius sententiae adepti crasso intellectu haec in illo mille annorum tempore carnaliter sanctis restituenda confirmant, cum utique illud saeculum, quod post resurrectionem futurum dicunt, praesens intellegi non posse fateantur. Multo ergo credibilius multoque manifestius est eum, qui aliquid saecularium uel affectuum uel honorum Christo suadente contempserit, a fratribus atque consortibus propositi sui, qui ei spiritali glutino conligantur, centuplo gratiorem etiam in hac uita recipere caritatem. Hanc siquidem, quam inter parentes ac filios atque germanos, coniuges uel propinquos, siue societas copulat seu consanguinitatis necessitudo coniungit, satis breuem esse constat ac fragilem. Denique etiam boni ac pii cum adoleuerint filii a parentum domibus nonnumquam ac substantiis excluduntur, communio quoque consortii iugalis interdum etiam honesta causa interueniente diuellitur, fratrum dirimit facultatem contentiosa diuisio : monachi soli perpetuam coniunctionis retinent unitatem atque indiscrete possident uniuersa, qui omnia sua esse quae fratrum, omnia fratrum credunt esse quae sua sunt. Si ergo istis quibus carnalis caritas copulatur affectibus dilectionis nostrae gratia conferatur, profecto centuplo haec dulcior atque sublimior est. Recipietur sane etiam de continentia coniugali maior centuplo suauitas ab illa, quae eis inuicem per cœmixturem sexuum praebatur. Pro laetitia quoque illa, quam in unius agri ac domus possessione quis habuit, centuplo maiore diuitiarum gaudio perfruetur, qui in adoptionem transiens filiorum dei uniuersa⁷⁷, quae aeterni sunt patris ut propria possidebit et adfectu atque uirtute

76. Mt., 19, 20. 77. Cf. Eph., 1, 5.

Un bon nombre, en effet, prêtent à ces paroles un sens tout à fait grossier et en prennent occasion d'affirmer que les saints jouiront, durant une période de mille ans, d'un retour tout charnel de ce qu'ils ont abandonné¹. Plaçant d'ailleurs cet âge après la résurrection, ils sont bien contraints d'avouer qu'on n'y peut reconnaître le siècle présent.

Combien plus croyable et plus manifeste notre opinion! Quiconque, à la voix du Christ, méprisera quelque affection ou richesse terrestre, ses frères par la vocation, qu'un lien spirituel unit avec lui, lui rendront dès cette vie un amour cent fois plus doux. L'amour, en effet, que l'alliance ou le sang créent ici-bas entre les parents et les enfants, entre les frères, les époux, les proches, se montre fragile et de courte durée. Lorsque les enfants ont grandi, il arrive qu'ils soient exclus, même bons et dévoués, de la demeure et de la fortune paternelles; le lien conjugal est parfois rompu, et pour des motifs honnêtes; on voit les divisions et les procès partager le bien des frères. Seuls les moines persévèrent jusqu'à la fin dans leur étroite union et possèdent toutes choses en indivis. Chacun regarde comme sien ce qui est à ses frères, et comme étant à ses frères ce qui lui appartient à lui-même. Si donc l'on compare aux affections qui naissent des liens charnels, la beauté d'une telle dilection, elle est assurément cent fois plus douce et plus sublime.

Mais la continence aussi goûtera une suavité cent fois plus grande que le contentement que trouvent les époux dans l'union charnelle. Puis, pour la satisfaction de posséder un champ, une maison, quelle abondance, quel centuple de richesses et de joie, lorsque passant à l'adoption des fils, on possédera comme un bien propre tout ce qui est au Père éternel, disant en

1. D'après les *millénaristes*, le Seigneur devait régner sur terre avec ses saints, pendant les mille ans qui suivraient la résurrection générale, avant de les introduire dans le ciel.

ad imitationem ueri illius filii proclamabit : *Omnia quae habet pater mea sunt*⁷⁸, nec iam cum illa poenali distentionis ac sollicitudinis cura, sed securus ac laetus uelut in propriis ubique succedet, audiens cotidie sibimet ab apostolo praedicari : *Omnia enim uestra sunt, siue mundus, siue praesentia siue futura*⁷⁹, et a Salomone : *fidelis uiri totus mundus diuitiarum*⁸⁰. Habes ergo istam centupli retributionem in magnitudine meriti et in discretionem tam incomparabilis qualitatis expressam. Neque enim si pro aeris aut ferri aut uilioris cuiusquam metalli certo pondere tantundem ponderis sed auri quispiam reddidisset, non etiam amplius restituisse quam centuplum uideretur : ita cum pro contemptu uoluptatum et adfectuum terrenorum spiritale gaudium et pretiosissimae caritatis iucunditas repensatur, etiamsi ipse sit numerus, centuplo tamen haec maior atque praeclarior est. Et ut hoc euidentius crebras repetitione reddatur : uxorem antea in lasciuia *passione desiderii*⁸¹ possidebam, hanc eandem in honore sanctificationis et uera Christi dilectione possideo : una est mulier, sed centuplum creuit meritum caritatis. Si autem et pro irae ac furoris perturbatione iugem patientiae lenitatem, pro sollicitudinis ac distentionis angore securitatis quietem, pro infructuosa saeculi huius poenaliue tristitia salutaris tristitiae fructum, pro uanitate laetitiae temporalis spiritualis gaudii adpenderis ubertatem, retributionem in horum affectuum commutatione centuplam peruidebis. Et si uniuscuiusque uitii breui ac lubricae uoluptati contrariarum uirtutum merita conferantur, centuplo haec esse meliora multiplicata

78. Ioh., 16, 15. 79. 1 Cor., 3, 22. 80. Prov., 17, 6
(LXX). 81. 1 Thess., 4, 5.

vérité et du fond du cœur, à l'imitation du Fils véritable : « Tout ce qu'a mon Père est à moi » Sans rien des préoccupations douloureuses et des inquiétudes d'autrefois, le cœur tranquille et joyeux, on entrera partout, comme chez soi; chaque jour, on entendra résonner à son oreille la parole de l'Apôtre : « Tout est à vous, et le monde, et les choses présentes, et les choses futures », et celle de Salomon : « A l'homme fidèle, tout le monde appartient avec ses richesses. »

Ainsi, le centuple se trouve dans la grandeur du prix et l'incomparable différence de la qualité. Pour un certain poids de bronze, de fer, de quelque vil métal, on vous rend un poids égal d'or : impossible de ne pas penser que c'est là rendre plus que le centuple. De même, lorsque, pour le mépris des voluptés et des affections terrestres, c'est la joie spirituelle et le délice de la très précieuse charité qui paye de retour, le nombre peut rester le même de part et d'autre; il n'empêche que ceci ne soit cent fois plus grand et plus magnifique. Et, pour rendre la chose plus évidente, à force de la répéter, tel aimait son épouse avec les emportements de la convoitise; il l'aime maintenant dans l'honneur de la sainteté et la vraie dilection du Christ : c'est la même et unique épouse, mais le prix de l'amour s'est élevé au centuple. Mettez encore en balance le trouble de la colère, et de la fureur avec la constante douceur de la patience; le tourment des soucis et des préoccupations avec le repos de la tranquillité; la tristesse infructueuse du siècle présent, toute en souffrance, avec le fruit de la tristesse qui opère le salut; la vanité des satisfactions temporelles avec l'abondance de la joie spirituelle : et, dans un tel échange, le centuple vous apparaîtra manifestement. De même, si l'on compare à la brève et fuyante volupté des vices le mérite de la vertu contraire, le bonheur se multiplie singulièrement de l'une à l'autre : preuve évidente que le prix de la vertu est aussi cent fois

iucunditas adprobabit. Centenarius enim numerus de sinistra transfertur ad dexteram, et licet eandem in supputatione digitorum figuram tenere uideatur, nihil tamen quantitatis magnitudine supercrescit. Fiet enim ut qui haedi formam gerere uidebamur in laeua, ouis meritum translati consequamur ad dexteram⁸². Nunc ad quantitatem earum rerum, quas pro contemptu mundialium commodorum nobis in hoc saeculo Christus restituit, transeamus, praecipue secundum euangelium Marci ita dicentis : *Nemo est qui reliquit domum aut fratres aut sonores aut matrem aut filios aut agros propter me et propter euangelium, qui non accipiet centies tantum nunc in tempore hoc domos et fratres et sorores et matres et filios et agros cum persecutionibus, et in futuro saeculo⁸³ uitam aeternam*. Centuplam namque fratrum parentumue recipiet quantitatem, quisque patris unius uel matris seu filii pro Christi nomine caritate contempta in omnium qui Christo deseruiunt dilectionem sincerissimam transit, pro uno scilicet tot incipiens habere patres fratresque, feruentiore ac praestantiore sibi affectione deuinctos. Multiplicata etiam domorum atque agrorum possessione ditabitur, quisque una domo pro Christi dilectione reiecta innumera monasteriorum habitacula tamquam propria possidebit, in quacumque orbis parte uelut in suae domus iure succedens. Quomodo enim non centuplum et si domini nostri sententiae superadici aliquid fas est plus quam centuplum recipit, qui decem uel uiginti seruorum ministeria infida et coacticia derelinquens tot inge-

82. Cf. Mt., 25, 33.

83. Marc., 10, 29-30.

supérieur. Le nombre 100 s'obtient, en effet, en passant de la main gauche à la main droite; et bien que la figure formée par les doigts soit identique, la quantité signifiée a pourtant énormément grandi¹. A gauche, nous étions parmi les boucs; en passant à droite, nous sommes élevés au rang des brebis.

Mais considérons maintenant la quantité, dans ces mêmes biens que le Christ nous rend dès ce monde, pour avoir méprisé des avantages temporels. Le texte de *saint Marc* surtout nous y invite : « Il n'est personne qui aura quitté une maison, ou des frères, ou des sœurs, ou une mère, ou un père, ou des enfants, ou des champs à cause de moi et de l'Évangile, qui ne reçoive maintenant, en ce temps, cent fois autant de maisons, de frères, de sœurs, de mères, d'enfants, de champs, avec des persécutions, et, dans le siècle à venir, la vie éternelle. » En effet, quiconque renonce, pour le nom du Seigneur, à l'amour d'un père, d'une mère, d'un fils, pour entrer dans la vraie et pure dilection de tous les serviteurs du Christ, reçoit cent fois plus de frères et de parents. Car, au lieu d'un seul père, d'un seul frère, il en a dorénavant une multitude, et qui lui sont attachés par une affection bien plus ardente et plus haute. — Il voit également se multiplier ses maisons et ses champs, celui qui, ayant abandonné pour l'amour du Christ une seule demeure, possédera comme en propre d'innombrables monastères; et, en quelque partie du monde que ce soit, il y entrera, comme s'il en était le maître. — Comment ne reçoit-il pas aussi le centuple, et, s'il est permis d'ajouter à la parole de Notre-Seigneur, plus que le centuple, celui qui, renonçant aux services peu sûrs et contraints de dix ou vingt esclaves, se voit prévenu

1. Les anciens, pour compter, figuraient les nombres, en disposant leurs doigts de différentes manières. Ils allaient ainsi avec la main gauche jusqu'à 90. Mais à partir de 100, ils se servaient de la main droite; et le geste alors employé était précisément le même qui, de la main gauche, signifiait 10 seulement. Dans cet avantage de la main droite, l'auteur voit un symbole de ce que nous gagnons, à passer du vice à la vertu, de la gauche à la droite.

nuorum ac nobilium spontaneo fulcitur obsequio? Quod ita esse etiam uestris experimentis probare potuistis, qui singulis patribus matribusque ac domibus derelictis, quamlibet mundi partem fueritis ingressi, patres et matres fratresque innumeros, domos quoque et agros seruosque fidelissimos absque ullo sollicitudinis labore conquiritis, qui uos ut proprios dominos summis suscipiunt, amplectuntur, fouent, uenerantur officiis. Sed hoc, inquam, sancti ministerio merito ac fiducialiter perfruentur, qui prius in seruitutem fraternitatis semet ipsos suaque omnia uoluntaria deuotione subdiderint. Recipient enim secundum sententiam domini⁸⁴ libere id quod ipsi aliis dependebunt. Quisquis autem haec humilitate sincera consortibus suis ante non detulerit, quomodo deferri sibi ab aliis patienter admittet, cum grauari se eorum obsequiis intellegat potius quam foueri, quia accipere fratrum mauult quam reddere famulatum? Haec tamen omnia non cum remissa securitate nec cum inertis oblectatione percipiet, sed secundum uerbum domini cum persecutionibus⁸⁵, id est cum pressuris saeculi huius ac summis angoribus passionum, quia, sicut ille sapientissimus contestatur, *qui suauis et sine dolore est in egestate erit*⁸⁶. Regnum enim caelorum non desideres, non remissi, non delicati, non teneri, sed uiolenti diripiunt. Qui ergo hi uiolenti sunt? Nempe illi qui non aliis, sed animae suae praeclaram inferunt uiolentiam, qui direptione laudabili omni eam praesentium rerum uoluptate fraudulentos uocis dominica egregii direptores pronuntiantur et per huiusmodi rapinam regnum caelorum uiolenter inuadunt. *Regnum enim caelorum* secundum sententiam domini *uim patitur, et*

84. Cf. Mt., 7, 2. 85. Cf. Marc., 10, 30. 86. Prov., 14, 23 (LXX).

de bons offices par tant de personnes libres et de noble origine? Qu'il en soit ainsi, vous-mêmes avez pu le reconnaître par votre propre expérience. Pour un père, une mère, une maison que vous ayez laissés, vous avez trouvé, en quelque partie du monde que vous soyez entrés, des pères, des mères, des frères sans nombre, et, acquis sans labeur ni sollicitude, des maisons aussi, et des champs, et des serviteurs très fidèles, qui vous accueillent, vous aiment, vous prodiguent leurs soins, vous vénèrent, comme si vous étiez leurs propres maîtres, avec les plus grandes marques d'honneur.

Mais les saints, dis-je, jouiront seuls de ces services à juste titre et avec assurance, parce qu'ils auront d'abord tout abandonné, leur personne et leurs biens, pour le service des frères, par un volontaire sacrifice. Selon la parole du Seigneur, ils recevront sans crainte ce qu'ils auront eux-mêmes abandonné aux autres. Mais, pour celui qui n'aura pas tout sacrifié à ses frères, avec une sincère humilité, comment accepterait-il patiemment le don des autres? Il sentira que leurs bons offices lui sont un fardeau, plutôt qu'une consolation, parce qu'il a mieux aimé être servi que servir.

Encore ne saurait-on profiter de tous ces biens dans une lâche tranquillité, une jouissance paresseuse, mais, selon la parole du Seigneur, avec des persécutions, c'est-à-dire parmi les afflictions de la vie présente et les angoisses de la souffrance. Le sage l'atteste : « Celui qui vit dans les douceurs et sans souffrance sera dans le dénuement. » Ce ne sont point les paresseux, les lâches, les délicats, les mous, mais les violents, qui emportent le royaume des cieux. Qui sont ces violents? Ceux qui font, non pas aux autres, mais à leur âme, une glorieuse violence; qui, par un vol plein d'honneur, la dépouillent de toute volupté des choses présentes. Ce sont eux que la voix du Seigneur déclare de glorieux voleurs, et qui, par cette rapine, pénètrent de force dans le royaume des cieux : « Le royaume des cieux, dit-il, est emporté de force, et les violents s'en

*uiolenti diripiunt illud*⁸⁷. Isti profecto sunt laudabiles uiolenti, qui uim faciunt perditioni suae. Homo enim, ut scriptum est, *in doloribus laborat sibi et uim facit perditioni suae*⁸⁸. Perditio nostra est oblectatio uitae praesentis et ut expressius dicam executio desideriorum uoluntatumque nostrarum, quas si quis ab anima sua subtraxerit ac mortificauerit, gloriosam profecto et utilem perditioni suae uim facit, abnegans dumtaxat ei iucundissimas uoluntates, quas per prophetam sermo diuinus frequenter incusat dicens : *Quia in diebus ieiunii uestri inuenietur uoluntas uestra*⁸⁹, et iterum : *Si auerteris a sabbato pedem tuum, facere uoluntatem tuam in die sancto meo, et glorificaueris eum dum non facis uias tuas, et non inuenitur uoluntas tua, ut loquaris sermonem*⁹⁰. Cui etiam quanta beatitudo promittitur confestim per prophetam subiungit : *Tunc, inquit, delectaberis super dominum, et sustollam te super altitudinem terrae, et cibabo te hereditate Iacob patris tui. Os enim domini locutum est*⁹¹. Et idcirco dominus noster atque saluator, ut nobis amputandarum uoluntatum nostrarum formam traderet, *non ueni, inquit, facere uoluntatem meam sed uoluntatem eius qui misit me*⁹², et iterum : *Non sicut ego uolo sed sicut tu*⁹³. Quam uirtutem illi specialiter exercent, qui in coenobiis comorantes senioris reguntur imperio, qui nihil omino arbitrio suo agunt, sed uoluntas eorum ex uoluntate pendet abbatis. Postremo ut iam disputationis huius sermo claudatur, nonne, obsecro, etiam in hoc centuplam gratiam euidētissime qui fideliter Christo deseruiunt consequuntur, dum pro nomine eius a summis principibus honorantur, ac licet ipsi humanam gloriam non requirant, ue-

87. Mt., 11, 12. 88. Prov., 16, 26 (LXX). 89. Is., 58, 3.
90. L. c., 13. 91. L. c., 14. 92. Ioh., 6, 38.
93. Mt., 26, 39.

emparent. » Oui, violents avec gloire, ceux qui font violence à leur perdition. Car, selon qu'il est écrit : « L'homme, parmi les douleurs, travaille pour lui-même, et empêche de force sa propre perte. » Notre perdition, c'est le plaisir de la vie présente, et, pour parler plus nettement, l'accomplissement de nos désirs et de nos volontés. Celui qui les éloigne de son âme et les mortifie fait, en vérité, une glorieuse et utile violence à sa perdition, car il renonce à ce qu'il a de plus cher. Ce sont, aussi bien, nos volontés propres que la parole divine accuse maintes fois par le ministère du prophète : « Votre volonté propre se trouve au jour de votre jeûne »; et encore : « Si tu t'abstiens de voyager le jour du sabbat, et de faire ta volonté au jour qui m'est consacré; si tu l'honores, en ne suivant point tes voies, en ne faisant pas ta volonté et en ne disant point de paroles vaines »; puis aussitôt elle ajoute, par la bouche du même prophète, quelle béatitude est promise : « Alors, tu trouveras tes délices dans le Seigneur, et je t'élèverai sur les hauteurs du pays, et je te donnerai, pour te nourrir, l'héritage de ton père Jacob. La bouche du Seigneur a parlé. » Et c'est pourquoi Notre-Seigneur et Sauveur, pour nous donner le modèle de ce retranchement de nos volontés : « Je ne suis pas venu, dit-il, pour faire ma volonté, mais la volonté de Celui qui m'a envoyé »; et de nouveau : « Non pas comme je veux, mais comme vous voulez. »

Ceux-là pratiquent spécialement cette vertu, qui vivent dans les maisons de cénobites. L'autorité d'un ancien les conduit; et ils ne font rien de leur propre mouvement, mais leur volonté dépend de la volonté de l'abbé.

Enfin, pour clore cette conférence, est-ce que les fidèles serviteurs du Christ ne sont pas encore payés de retour au centuple, lorsque les plus hauts princes de la terre les honorent à cause de son nom? Certes, ce n'est pas qu'ils recherchent eux-mêmes la gloire humaine. Et néanmoins, ils sont en respect aux juges

nerabiles tamen etiam in persecutionum angustiis iudicibus cunctis ac potestatibus fiunt, quorum utilitas etiam mediocribus forsitan despicabilis esse potuisset uel pro obscuritate natalium uel pro conditione seruili, si in saeculari conuersatione mansissent? Per Christi autem militiam nobilitatis nemo status calumniam commouere, nemo obscuritatem generis audebit opponere : quin potius illis ipsis utilissimae condicionis obprobriis, quibus confundi et dehonestari ceteri solent, Christi famuli gloriosius nobilitantur. Quod euentius in abbate Iohanne, qui in illa heremo quae Lyco oppido adiacet commoratur, possumus adprobare. Qui perobscuris maioribus natus ita pro Christi nomine uniuerso paene humano generi admirabilis factus est, ut eum ipsi quoque rerum praesentium domini, qui mundi huius atque imperii gubernacula retinentes etiam potentibus cunctis regibusque terrori sunt, uelut dominum uenerentur et oracula eius de tam longinquis regionibus expetentes imperii sui apicem et statum salutis bellorumque prouentus illius orationibus meritisque committant.

Tali beatus Abraham de inclusionis nostrae uel origine uel medella disputatione disseruit atque oculis quodammodo nostris cogitationum quas diabolus auctor ingesserat propalauit insidias nosque ad desiderium uerae mortificationis accendit, quo etiam multos, licet incompto haec omnia sermone digesta sint, credimus inflammandos. Nam licet summorum patrum flagrantissimos sensus tepida eloquii nostri fauilla contexerit, plurimorum tamen algorem, qui remotis uerborum cineribus uiuacitatem latentium sensuum suscitare uoluerint, calefaciendum putamus.

et aux puissants, jusque parmi les extrémités de la persécution. Peut-être l'obscurité de leur naissance ou leur condition servile les eussent-elles rendus méprisables pour leur bassesse, même aux gens de la classe moyenne, s'ils étaient restés dans la vie séculière. Mais la milice du Christ les a anoblis. Et personne n'ose plus soulever de critiques sur leur rang social, personne n'ose leur opposer la petitesse de leur origine. Bien plus, le misérable appareil d'une condition basse, qui est à confusion et déshonneur au reste des hommes, devient un nouveau titre de noblesse et de gloire pour les serviteurs du Christ. C'est ce que nous pouvons constater avec évidence pour l'abbé Jean, qui demeure dans le désert contigu à la ville de Lyco. Né de parents fort obscurs, le nom du Christ l'a rendu admirable quasi à tout le genre humain. Les maîtres de la terre, qui détiennent l'empire et le gouvernement de ce monde, devant qui tremblent les puissants eux-mêmes et les rois, le vénèrent comme leur seigneur, envoient réclamer de si loin ses oracles, et confient à ses prières la souveraineté de leur empire, leur vie et le succès des batailles.

*
**

Telle fut la conférence de l'abbé Abraham sur l'origine et le remède de notre illusion. Elle rendit en quelque sorte visible à nos yeux le piège caché dans les pensées que le démon nous avait suggérées, et en même temps alluma en nos cœurs le désir de la mortification. Désir qui, je le crois, en enflammera beaucoup d'autres encore, de quelque style inélegant que ces choses soient écrites. Il est vrai, mes paroles couvrent, comme une cendre tiède, les pensées toutes de feu de tant de Pères éminents entre tous. Et toutefois, je me persuade qu'un grand nombre y pourront réchauffer leur tiédeur, s'ils veulent bien écarter la cendre des mots, et ranimer la flamme des pensées qu'elle cache.

Sed ad uos, o sancti fratres, non utique ignem, quem dominus uenit mittere in terram et quem nimium ardere desiderat⁹⁴, ita spiritu praesumptionis elatus emisi, ut quasi feruentissimum propositum uestrum caloris huius adiectione succenderem, sed ut uobis maior apud filios esset auctoritas, si id, quod ipsi non mortuo uerborum sono, sed uiuo docetis exemplo, etiam summorum atque antiquissimorum patrum praecepta confirment. Superest ut me periculosissima hactenus tempestate iactatum nunc ad tutissimum silentii portum spiritalis orationum uestrarum aura comitetur.

94. Cf. Luc., 12, 49.

Cependant, frères très saints, tandis que je vous envoie ce feu que le Seigneur est venu apporter sur la terre et qu'il désire de voir brûler sans mesure, l'esprit de présomption ne m'enfle pas jusqu'à prétendre animer, par cet apport nouveau, votre propos déjà si fervent. Je voudrais seulement que votre autorité en fût accrue auprès de vos fils, lorsqu'ils verront confirmé par les préceptes des Pères les plus grands comme les plus anciens l'enseignement que vous leur donnez, moins avec des paroles mortes et sans effet que par des exemples vivants.

Il reste qu'après avoir été ballotté jusqu'ici par la plus périlleuse des tempêtes, le souffle spirituel de vos prières m'accompagne jusqu'au port très sûr du silence.

INDEX

I. — INDEX SCRIPTURAIRE

Dans ces « Indices », le chiffre composé en caractères gras indique la Conférence, le ou les chiffres suivants indiquent le ou les chapitres.

Les astérisques marquent les passages cités selon la version des Septante.

<p>Gen.</p> <p>1, 26 10, 3, 5</p> <p>1, 28 17, 19</p> <p>* 1, 31 8, 6; 23, 3</p> <p>2, 18 21, 9</p> <p>* 3, 1 8, 10</p> <p>3, 5 5, 6; 8, 25</p> <p>3, 17-19 23, 11</p> <p>3, 22 13, 12</p> <p>4, 4 8, 23</p> <p>* 4, 7 21, 22</p> <p>4, 17-21 8, 21</p> <p>5, 4-30 8, 21</p> <p>5, 22 8, 23</p> <p>* 5, 24 3, 7</p> <p>6, 2 8, 20</p> <p>* 6, 3 4, 10</p> <p>6, 4 8, 21</p> <p>7, 2 8, 23</p> <p>* 8, 21 23, 1</p> <p>9, 23 8, 23</p> <p>11 4, 12</p> <p>12, 1 3, 4, 6, 10, 12</p> <p>14, 20 8, 23</p> <p>* 14, 22 8, 23</p> <p>* 14, 22-23 21, 4</p> <p>15, 18-21 5, 22</p> <p>18 et 19 8, 23</p>	<p>Gen.</p> <p>19, 2 17, 25</p> <p>* 19, 3 17, 25</p> <p>20, 6 13, 11</p> <p>* 22, 1 13, 14</p> <p>* 22, 12 13, 14</p> <p>27, 36 prae f. Coll. p. 75</p> <p>32, 28 prae f. Coll. p. 75</p> <p>* 37, 4 16, 14; 18, 16</p> <p>37, 11 18, 15</p> <p>37, 28 13, 11</p> <p>38 5, 11</p> <p>* 40, 7-8 17, 4</p> <p>* 42, 9 17, 25</p> <p>* 42, 16 17, 25</p> <p>* 42, 21 17, 25</p> <p>45, 5 13, 11</p> <p>45, 7-8 13, 11</p> <p>50, 19-20 13, 11</p> <p>Ex.</p> <p>3, 2 10, 6; 12, 11</p> <p>5 2, 11</p> <p>* 5, 8-9 21, 28</p> <p>14 3, 4</p> <p>16, 3 3, 7</p> <p>18, 21 7, 5</p> <p>20, 4 8, 23</p>
--	---

Ex.		
20, 12-17	8, 23	
20, 14	14, 11	
21, 24	21, 4	32, 33
22, 21, 27	9, 34	
22, 29	21, 7	25, 32
23, 7	17, 19	
32, 31-32	9, 18	
* 32, 31-33	17, 25	
33, 20	1, 15	
34, 16	8, 21	
34, 28	21, 28	
38, 25	3, 7	
Lev.		
* 7, 19-20	22, 5	
* 7, 20	12, 2	
18, 5	21, 5	
18, 7	8, 23	
19, 18	19, 14	
19, 36	21, 22	
21, 12	14, 10	
Num.		
5, 9-10	21, 3	
11, 5	3, 7	
11, 18	3, 7	
14, 38	3, 7	
15, 32 sq.	6, 11	
18, 26	21, 3	
19, 22	12, 2	
22, 5 sq.	13, 11	
24	24, 17	
Deut.		
4, 26	21, 5	
6, 4	8, 3	23; 14, 8
6, 5	8, 3	
6, 7	10, 10	
6, 16	22, 10	
7, 1	5, 18	
7, 1-2	5, 16	
7, 1-3	3, 19	
7, 3	8, 21	
7, 21-23	5, 14	
8, 2	6, 11	
8, 3	22, 10	
8, 12-15	5, 15	

Deut.		
9, 4-5	5, 15	
13, 1-3	13, 14;	15, 1
16, 9 sq.	21, 20	
* 23, 7	5, 19	
23, 10-11	12, 2;	22, 5
27, 26	21, 5	
28, 23	13, 3	
29, 5	21, 28	
32, 7	2, 15	
32, 17	16, 19	
* 32, 21	18, 16	
32, 24	6, 11	
* 32, 31	7, 18	
* 32, 32	9, 5	
* 32, 33	9, 5	
Jos.		
2, 6	17, 17	
6	17, 20	
7	1, 20	
Jud.		
2, 22	13, 14	
3, 1-2	4, 6;	13, 14
3, 4	4, 6	
3, 9-15	3, 4	
3, 15	6, 10	
16	17, 17;	20
I Reg.		
2, 6-7	2, 13	
* 2, 9	3, 15	
* 2, 30	24, 19	
3	2, 14	
10	17, 25	
15	2, 3	
15, 11	17, 25	
15, 35	9, 29;	17, 25
17	24, 8	
21, 1-2	17, 18	
21, 8	17, 18	
21, 13	17, 18	
22, 7-10	17, 20	
24	21, 4	
24, 7	17, 19	
25, 22	17, 25	
25, 34	17, 25	

II Reg.		
I	21, 4	
* 5, 1	4, 10	
12, 13	13, 13	
14, 14	13, 7	
17, 14	17, 19	
17, 20	17, 19	
20, 31-32	24, 17	
20, 42	24, 17	

III Reg.		
3, 24-25	17, 25	
3, 27	17, 25	
4, 29	16, 27	
8, 17-19	13, 12	
8, 58	13, 10	
11, 2	8, 21	
13, 22	6, 11	
13, 26	7, 26	
19, 8	21, 28	
19, 9 sq.	10, 6	
20	2, 3	
20, 31-32	24, 17	
20, 42	24, 17	
21, 21-24	6, 11	7, 32
22, 22	1, 19;	
	24, 17	
31, 21-24	6, 11	

IV Reg.		
* 20, 1-3	17, 25	
* 20, 5-6	17, 25	
23-24	5, 12	

II Paral.		
6, 30	7, 13	

Esth.		
6, 1 sq.	1, 19	

II Mach.		
6, 2	8, 4	

Iob		
1, 5	6, 10	
1, 6	18, 16	
* 1, 9-10	4, 6	
* 1, 9-11	13, 14	
1, 20	6, 10	

Iob		
1, 21	6, 10	
* 2, 6	7, 12	
2, 8	6, 10	
2, 10	6, 10	
* 3, 23	6, 6	
5, 7	7, 6	
* 5, 18	2, 13	
9, 30-31	12, 6	
* 10, 10-11	8, 25	
* 15, 15	23, 8	
15, 14-15	6, 14	
25, 5	23, 8	
29, 15	6, 10	
* 29, 17	23, 5	
31, 20	6, 10	
* 38, 7	8, 7	
* 39, 5-8	18, 6	
* 40, 8	6, 11	
* 40, 11	5, 4	
Ps.		
1, 2	11, 15	
2, 11	11, 12	
5, 7	17, 15;	19
5, 9	3, 13;	13, 9
6, 5	20, 6	
* 6, 7	9, 29;	20, 6, 8
6, 9	20, 8	
7, 17	7, 21	
9, 9	7, 21	
11, 7	14, 17	
12, 4	13, 9	
12, 4-5	7, 21	
14, 5	14, 17	
* 15, 8	12, 5	
16, 4	24, 22	
16, 5	3, 12;	13, 9
17, 38-39	7, 21	
18, 11	14, 14	
18, 13	23, 17	
18, 13-14	20, 12	
21, 2	9, 17	
24, 4	3, 14	
24, 5	3, 13	
24, 15	12, 5	
24, 18	20, 6,	8
25, 2	6, 11;	19, 14
25, 8	24, 6	

Ps.			
29,	7	12,	6
29,	8	12,	6
* 31,	5	20,	7, 8
* 31,	5-6	20,	6
31,	10	6,	11
32,	5	21,	22
32,	15	7,	13
32,	17	3,	15
33,	7	3,	9
33,	8	8,	17
33,	9	23,	16; 24, 25
33,	10	11,	11, 13
33,	11	3,	9
33,	14	13,	10
33,	20	6,	11
33,	23	6,	3
33,	23	11,	6
34,	1-3	7,	21
34,	4	7,	21
34,	8	7,	21
34,	10	23,	5
34,	16-17	7,	21
34,	24-25	7,	21
34,	26	7,	21
35,	7	8,	3
35,	12	10,	10
36,	11	12,	6
36,	16	24,	13
36,	23-24	3,	12; 22, 13
36-29		12,	6
36,	34	12,	6
37,	4	12,	6
37,	6	3,	8
37,	7-8	12,	6
37,	19	20,	7
38,	2-3	16,	26
38,	13	3,	7
39,	2	13,	12
39,	2-3	12,	6
39,	3	3,	12
39,	9	9,	34
39,	15	7,	21
* 39,	18	10,	11
41,	3-4	9,	29
41,	4	20,	7
43,	22	7,	13
44,	3	22,	9

Ps.			
44,	11	3,	6
44,	12	3,	8
45,	9-10	12,	12
45,	10	12,	6
49,	15	13,	11
49,	16	14,	16
49,	23	9,	36
50,	5	20,	7
50,	5-6	20,	8
50,	9	13,	9
50,	12	13,	9
50,	19	9,	36
50,	21	9,	36
51,	7	17,	20
54,	13-15	16,	18
54,	22	16,	18
58,	11	13,	8, 12
61,	10	21,	22
62,	9	7,	6
65,	15	9,	36
67,	7	16,	3
67,	29	3,	15; 12, 12;
		13,	11
68,	4	13,	12
68,	29	17,	25
69,	2	10,	10
71,	18	12,	12
* 72,	2-5	7,	31
72,	5	6,	11
72,	28	7,	6; 23, 5
* 73,	19	5,	15
73,	21	3,	9; 10, 11
75,	2	12,	11
75,	3	12,	11
76,	5	16,	26
* 76,	6-7	1,	19
76,	11	12,	12
77,	34-35	3,	4
80,	8	6,	11
80,	12	3,	21, 22
80,	12-13	3,	20
80,	14	3,	21, 22
80,	14-15	3,	22
80,	15	3,	22
81,	6-7	8,	21
81,	7	8,	8
* 83,	6	7,	4

Ps.			
83,	8	11,	12
84,	9	1,	19
86,	2	12,	11
87,	10	13,	12
87,	14	13,	12; 21, 26
89,	17	13,	11
90,	5-6	7,	32
90,	7	5,	16
90,	10	12,	6
90,	11-12	1,	20
90,	13	7,	32
93,	10	3,	14; 13, 9
93,	11	1,	19
93,	17	3,	12; 11, 9
93,	18	3,	12
93,	19	3,	12
98,	4	21,	22
100,	1-2	14,	9
101,	1	9,	29
101,	7-8	18,	6; 19, 8
101,	10	9,	29; 20, 8
101,	27-28	23,	3
101,	28	6,	14
103,	10	3,	14
103,	14	8,	3
103,	15	2,	4; 14, 17;
		23,	11
103,	18	10,	11
103,	21	7,	21
104,	16-17	13,	11
106,	2	18,	6
106,	4-6	18,	6
106,	19	3,	4
106,	33-34	11,	3
108,	6	8,	17
108,	24	20,	8
110,	10	11,	13
111,	2-3	3,	9
113,	15	14,	17
113,	17-18	1,	14
115,	14	9,	12
115,	15	6,	3
115,	16-17	11,	9; 13, 10;
		20,	7
117,	13	3,	12
117,	14	3,	15
118,	1-2	14,	16

Ps.			
118,	8	4,	6
118,	11	14,	17
118,	12	11,	11
118,	18	3,	14
118,	19	3,	7
118,	31	7,	6
118,	32	16,	27
118,	36	13,	10
118,	60	19,	14
118,	71	4,	6
118,	73	8,	25
118,	104	14,	9
118,	106	17,	27, 28
118,	112	11,	11; 13, 10
118,	125	3,	15
118,	147	13,	12; 21, 26
118,	148	13,	12; 21, 26
118,	165	6,	9; 12, 6
118,	166	13,	12
119,	1	9,	34
119,	5-6	9,	29
* 126,	1	12,	15; 13, 10
127,	1	11,	12
128,	8	20,	9
132,	1	12,	11; 16, 3
132,	2	14,	14
134,	5	12,	12
138,	11-12	12,	8
138,	13	12,	8
138,	14	12,	12, 13
138,	23-24	19,	14
139,	10	7,	21
140,	2	9,	36
140,	3	13,	10
142,	2	9,	29; 23, 17
142,	10	3,	14
144,	14	3,	15
145,	2	24,	2
145,	7	3,	15; 13, 10
145,	8	3,	15; 13, 9
145,	9	3,	15
147,	12	14,	8
150,	6	1,	14
Prov.			
* 2,	20	24,	24
* 3,	9	21,	22
* 3,	9-10	21,	2

Prov.		
* 4, 23	13, 10	
* 4, 26	13, 9	
* 5, 15-16	14, 13	
* 5, 22	20, 7; 23, 9;	
	24, 24	
8, 13	11, 6	
* 9, 18	20, 9	
10, 4	15, 7	
* 10, 12	16, 8	
* 11, 14	2, 4	
* 11, 15	1, 20	
* 11, 22	14, 16	
12, 5	1, 19	
* 12, 9	24, 13	
* 12, 10	11, 10	
* 12, 16	16, 27	
* 13, 4	24, 2	
* 13, 7	24, 13	
* 13, 8	3, 9	
* 13, 17	11, 10	
* 14, 6	7, 18	
* 14, 7	6, 9	
* 14, 23	7, 6; 14, 17;	
	24, 26	
* 14, 29	16, 27; 18, 13	
* 14, 30	12, 6	
14, 33	14, 16	
* 15, 19	24, 24	
15, 27	20, 8	
* 15, 33	14, 16	
16, 4	11, 6	
* 16, 18	6, 17	
* 16, 25	1, 20; 20, 9	
* 16, 26	7, 6; 12, 5;	
	24, 26	
* 16, 32	12, 6; 18, 13	
* 17, 3	7, 25	
* 17, 6	24, 26	
* 17, 16	14, 16	
* 17, 28	4, 9	
* 18, 2	14, 17	
* 18, 17	18, 11	
* 19, 3	12, 8; 24, 25	
* 19, 7	7, 4	
* 19, 9	23, 9	
* 19, 10	14, 17	
* 20, 9	23, 17	

Prov.		
* 20, 10-11	21, 22	
* 20, 13	5, 16	
20, 17	17, 19	
* 20, 23	21, 22	
* 21, 13	11; 10	
21, 25	24, 2	
* 21, 30	7, 18	
* 21, 31	3, 15	
* 22, 5	24, 24	
* 22, 20	14, 8	
* 23, 1-2	2, 1	
* 23, 9	14, 17	
* 23, 33-35	20, 9	
* 23, 35	23, 7; 24, 11	
* 24, 3-4	2, 4	
* 24, 11	2, 13; 17, 19	
* 24, 15	14, 17	
24, 16	20, 12; 22, 13	
* 24, 17-18	5, 15	
* 25, 8	16, 27	
* 25, 14	15, 7	
* 25, 15	12, 6	
* 25, 28	2, 4	
* 26, 11	17, 2	
* 26, 22	16, 18	
* 26, 25	5, 25	
* 26, 27	16, 18	
* 27, 4	18, 16	
* 27, 7	12, 5; 14, 13	
* 27, 15	6, 17	
28, 19	7, 6	
* 29, 5	16, 18	
* 29, 11	16, 27	
* 29, 19	14, 17	
* 29, 20	14, 9	
* 30, 26	10, 11	
* 31, 3	2, 4	
* 31, 6-7	14, 17	
* 31, 21	14, 8	
Eccles.		
* 1, 9-10	8, 21	
* 3, 1-8	21, 12	
* 3, 14	8, 24	
* 3, 17	21, 12	
* 4, 6	24, 13	
* 5, 3	9, 12	
* 5, 4	9, 12	

Eccles.		
* 7, 10	16, 27	
* 7, 21	23, 5; 17, 18	
* 7, 24	8, 25	
* 7, 29	7, 4; 13, 12	
* 8, 11	2, 11; 7, 8	
* 9, 11	13, 18	
10, 4	1, 19; 7, 14	
* 10, 11	2, 11; 18, 16	
* 10, 15	24, 24	
* 10, 18	6, 17	
* 12, 7	8, 25	
Cant.		
* 2, 4	16, 14	
2, 6	6, 10	
* 3, 1	13, 12	
5, 6	13, 12	
Sap.		
1, 4-5	14, 2, 16	
1, 11	17, 15	
1, 13	13, 7	
2, 24-25	18, 16	
4, 8-9	2, 13	
* 7, 17-21	8, 21	
* 9, 15	7, 4	
* 11, 17	24, 24	
Sir.		
* 1, 24	21, 28	
2, 5	7, 25	
3, 33	20, 8	
11, 30	6, 16	
15, 9	14, 16	
25, 5	2, 13	
27, 12	6, 9	
29, 15	9, 34	
32, 20	14, 16	
34, 11	9, 23	
* 39, 16	23, 3	
Is.		
1, 6	7, 31	
1, 16	7, 4	
1, 16-18	20, 8	
1, 19	13, 9	
1, 25	6, 11	

Is.		
1, 25-26	7, 25	
6, 5	23, 17	
6, 6-7	23, 17	
* 6, 9-10	13, 12	
* 6, 10	14, 18	
* 7, 9	13, 18	
* 8, 20	8, 23	
11, 1	14, 10	
11, 2-3	11, 13	
12, 1	6, 11	
13 et 34	7, 32	
14, 12-14	8, 8	
14, 13-14	5, 7	
14, 14	8, 25	
* 26, 15	6, 6	
29, 9	9, 5	
30, 18	13, 12	
30, 19	13, 8, 11	
30, 20-21	14, 13	
30, 23	14, 16	
30, 26	23, 3	
* 31, 9	21, 32	
33, 8	11, 13	
35, 3	13, 12	
35, 10	1, 13	
38, 1-6	17, 25	
40, 4	24, 25	
42, 18-19	13, 12	
43, 2	12, 11	
43, 8	13, 12	
43, 25	20, 7, 8	
* 43, 25-26	20, 6	
* 43, 26	20, 8	
44, 22	20, 7	
45, 6-7	6, 5	
46, 10	9, 20	
47, 13	14, 11	
48, 9	5, 12	
* 49, 6	11, 12	
49, 15	13, 17	
50, 1	23, 12	
50, 2	23, 12	
50, 4	2, 13	
50, 11	23, 9; 24, 24	
51, 3	1, 13	
52, 2	13, 10	
53, 7	9, 34	

Is.		
53, 9	22, 12	
56, 4-5	22, 6	
58, 3	21, 14; 24, 26	
58, 3-5	21, 14	
58, 6	9, 34	
58, 6-9	21, 14	
58, 9	9, 34	
58, 11-12	14, 13	
58, 13	24, 26	
58, 13-14	19, 8	
58, 14	24, 26	
59, 1-2	23, 12	
60, 17-20	1, 13	
61, 8	21, 22	
62, 2	22, 6	
64, 5	23, 17	
64, 5-6	23, 17	
64, 6	23, 4	
65, 1-2	13, 9	
* 65, 2	3, 22	
65, 15-16	22, 6	
65, 17-18	1, 13	
65, 24	13, 8	
66, 18	7, 4; 17, 14	
66, 23	1, 13; 21, 23	
66, 24	7, 31	
Ier.		
1, 5	8, 25	
1, 10	14, 3	
1, 18-19	18, 13; 24, 25	
2, 11	10, 5	
2, 18-19	24, 24	
2, 19	23, 9, 16	
2, 30	6, 11	
3, 6	14, 11	
3, 11	23, 4	
3, 19-20	13, 8	
4, 3	4, 19	
4, 14	7, 4; 13, 9	
5, 3	6, 11; 13, 7	
5, 21	13, 12; 14, 16	
6, 16	24, 25	
6, 29-30	6, 11	
8, 4-5	13, 3, 7	
8, 17	18, 16	
8, 22	3, 8	
9, 1	9, 29	

Ier.		
9, 3	16, 18	
9, 4-5	16, 18	
9, 5	23, 1	
9, 8	16, 18, 22	
10, 23	3, 13	
10, 24	6, 11	
11, 11	6, 6	
12, 1-2	7, 31	
14, 12	21, 14	
15, 7	6, 11	
* 17, 5	24, 2	
17, 13	17, 25	
* 17, 16	19, 4; 24, 2	
17, 18	7, 21	
17, 21	13, 10	
18, 7-10	17, 25	
18, 15	24, 24	
26, 2-3	17, 25	
30, 11	6, 11	
31, 16	20, 7	
32, 39-40	3, 18	
35, 6-7	21, 4	
35, 19	21, 4	
* 48, 10	20, 8; 21, 22	
51, 8	7, 31	
51, 9	7, 31	
Thren.		
2, 18	9, 29	
3, 27-28	18, 6; 19, 8	
Bar.		
3, 11	5, 12; 7, 5	
Ezech.		
11, 19-20	3, 18; 13, 9	
13, 9	17, 25	
16, 3	3, 7	
16, 42	6, 11	
16, 49	23, 4	
16, 52	23, 4	
* 18, 25	24, 25	
18, 31	13, 9	
* 20, 25	21, 33; 23, 4	
20, 43-44	13, 18	
24, 11-13	6, 11	
28, 11-18	8, 8	
33, 11	13, 7	

Ezech.		
33, 13-16	17, 25	
33, 14-15	17, 25	
Dan.		
3, 86	1, 14	
3, 94	12, 11	
9, 27	8, 4	
10, 2 sq.	9, 34	
10, 12-14	8, 13	
10, 20-21	8, 13	
12, 1	8, 13	
12, 3	14, 9	
Os.		
2, 5	13, 8	
2, 6-7	13, 8	
2, 18	12, 7	
4, 6	14, 16	
4, 12	7, 32; 14, 11	
* 7, 9	2, 13; 24, 11	
* 7, 12	6, 11	
7, 13	23, 9	
7, 15	13, 12	
9, 12	23, 9	
* 10, 12	13, 9; 14, 9, 16	
14, 9	3, 13	
14, 10	24, 24	
Joel		
1, 4	13, 3	
* 1, 5	9, 5	
* 2, 13	6, 6	
* 3, 10-11	7, 5	
Am.		
1, 1	6, 1	
* 3, 6	6, 5	
4, 11	6, 11	
* 5, 8	12, 12	
Ion.		
* 3, 4	17, 25	
* 3, 10	6, 6	
Mich.		
2, 7	24, 24	
2, 11	9, 18	
5, 9	7, 21	
7, 5	9, 35; 17, 20	

Nah.		
1, 15	21, 23	
Habac.		
* 2, 1	24, 4	
2, 15-16	16, 18	
* 3, 2	16, 26	
Soph.		
1, 12	6, 2	
Agg.		
* 1, 6	24, 13	
Zach.		
1, 14	1, 19	
* 9, 17	3, 16	
* 12, 8	7, 5	
Mal.		
* 1, 6	11, 9, 13	
2, 17	6, 2	
3, 6	6, 14	
3, 14-15	6, 2	
Matth.		
1, 5	17, 17	
3, 2	20, 8	
4, 2	21, 28	
4, 3	5, 4, 6; 22, 10;	
	24, 17	
4, 4	22, 10	
4, 6	1, 20; 5, 6;	
	22, 10; 24, 17	
4, 7	22, 10	
4, 8	5, 6	
4, 8 sq.	5, 6	
4, 9	5, 6	
4, 10	22, 10	
4, 18	13, 15	
5, 3	3, 9; 9, 29;	
	10, 11; 21, 5	
5, 3 sq.	11, 12	
5, 4	12, 6	
5, 8	1, 10; 14, 9	
5, 14	18, 1; 24, 19	
5, 16	9, 18	
5, 19	14, 9	
5, 22	16, 6, 15, 17	

Matth.

5, 23 16, 16
 5, 23-24 16, 6, 15
 5, 28 5, 11; 12, 2
 5, 30 21, 9
 5, 32 21, 9
 5, 37 17, 10, 18
 5, 39 8, 3, 24; 16, 20
 5, 39-40 21, 32, 33
 5, 44 8, 24; 16, 14;
 21, 32
 5, 44-45 11, 9; 16, 14
 5, 48 11, 7
 6, 2 17, 21
 6, 3 17, 21
 6, 6 9, 35
 6, 9 9, 18
 6, 10 9, 19, 20, 34
 6, 10-13 9, 19-23 tt.
 6, 11 9, 21
 6, 12 9, 22; 20, 8,
 22, 13; 23, 18
 6, 13 9, 23
 6, 14 20, 8
 6, 16 21, 14
 6, 18 17, 21
 6, 19 1, 22
 6, 21 1, 18; 12, 16
 6, 22-23 2, 2
 6, 25 18, 7; 23, 5
 6, 34 19, 5, 8
 7, 2 24, 26
 7, 6 7, 29, 30; 14, 17
 7, 7 13, 9
 7, 11 23, 4
 7, 18 23, 4
 7, 22-23 15, 1, 6
 7, 24 sq. 18, 13
 8, 3 13, 15
 8, 7-8 13, 14
 8, 8 13, 15
 8, 9 7, 5
 8, 10 13, 14
 8, 13 13, 15
 8, 21 sq. 13, 15; 21, 7
 24, 9
 8, 26 22, 11
 8, 28 7, 32

Matth.

8, 31 7, 22
 9, 2 13, 16
 9, 4 1, 19; 7, 4
 9, 4-6 13, 16
 9, 9 13, 11
 9, 14 21, 18
 9, 15 21, 18
 9, 18 13, 15
 9, 20 13, 15
 9, 29 13, 15
 10, 4 18, 16
 10, 8 15, 1
 10, 9-10 24, 23
 10, 20 1, 19
 10, 23 8, 3
 10, 36 18, 16
 10, 38 8, 3
 10, 42 1, 10; 20, 8
 11, 12 7, 6; 24, 26
 11, 14 8, 4
 11, 19 22, 12
 11, 25-26 9, 17
 11, 28 13, 7, 10; 24, 25
 11, 28-29 15, 7
 11, 29 15, 7; 19, 14;
 24, 24, 25
 11, 30 24, 22, 25
 12, 20 2, 13
 12, 35 23, 4
 12, 43-45 5, 25
 13, 13 13, 12; 23, 6
 13, 45 11, 2
 13, 46 23, 2
 14, 14 13, 15
 14, 23 10, 6
 15, 11 21, 16
 15, 14 4, 20
 15, 19 23, 1
 15, 28 13, 15
 15, 32 11, 15
 16, 17, 19 22, 13
 16, 22-23 22, 13
 16, 26 21, 4; 24, 23
 17, 1 10, 6
 17, 19 9, 34
 18, 8 1, 20
 18, 10 8, 17

Matth.

18, 11 9, 34
 18, 14 13, 7
 18, 19 9, 34; 12, 11
 19, 8 21, 9
 19, 12 21, 5
 19, 21 3, 4, 7; 8, 3
 21, 5, 7, 32; 24, 24
 19, 22 21, 32
 19, 27 3, 10
 19, 28 1, 13; 3, 10
 19, 29 21, 5, 9; 24, 26
 20, 28 9, 34
 20, 31 3, 19
 20, 32 13, 15
 21, 22 9, 34
 22, 14 3, 7
 22, 31-32 1, 14
 23, 3-4 14, 9
 23, 37 13, 7
 24, 15 sq. 8, 4
 24, 24 15, 1
 24, 45 11, 12
 24, 46 11, 12
 25 22, 6
 25, 17 14, 17
 25, 21 23, 4
 25, 27 14, 17
 25, 33 24, 26
 25, 34 9, 19
 25, 34-35 1, 9; 2, 2
 26, 24 6, 3; 17, 12
 26, 38 22, 11
 26, 39 9, 17; 34, 16, 6
 22, 11; 24, 23, 26
 26, 41 11, 15
 26, 70 sq. 22, 13
 27, 5 17, 25

Marc.

6, 5-6 13, 15; 15, 1
 6, 8-9 24, 23
 6, 38 22, 11
 9, 16, 24 7, 32
 9, 23 3, 16
 10, 29-30 24, 26
 10, 30 24, 26
 10, 52 13, 15
 11, 24 9, 32

Luc.

1, 14 6, 3
 1, 35 5, 5
 3, 6 4, 10
 4, 6 5, 6
 4, 9 5, 6
 4, 23 16, 23
 4, 27 15, 1
 5, 16 9, 25
 6, 24 3, 9
 6, 25 1, 13
 6, 48 9, 2
 7, 39 22, 11
 7, 47 9, 15
 8, 30 8, 14
 9, 23 24, 2
 9, 49-50 15, 6
 9, 59-60 24, 9
 10, 19 7, 32
 10, 20 15, 6; 9; 17, 25
 10, 40-42 1, 8
 10, 41-42 23, 3
 11, 3 9, 21
 11, 8 9, 34
 11, 9-10 9, 34
 11, 14 7, 32
 11, 15 8, 14, 19
 11, 19 8, 16
 12, 35 8, 3
 12, 47 11, 9
 12, 49 12, 6; 24, 26
 12, 57 13, 12
 14, 26 3, 4; 21, 9, 32;
 24, 2
 14, 28 9, 2
 15, 17 sq. 11, 7
 15, 19 11, 7
 16, 9 6, 3
 16, 12 3, 10
 16, 19 sq. 1, 14; 3, 9
 16, 20 sq. 6, 3
 16, 25 24, 2
 17, 5 3, 16
 17, 10 11, 7
 17, 11 sq. 3, 19
 17, 20-21 1, 13
 17, 21 18, 16
 18, 19 23, 4

Luc.

18, 42 13, 15
 19, 2 sq. 13, 11, 15
 19, 17, 19 1, 13
 19, 41 sq. 9, 29
 21, 1-2 20, 8
 21, 34 9, 4
 22, 31-32 3, 16
 22, 36 8, 3
 22, 44 9, 25
 22, 48 16, 18
 23, 29 21, 32
 23, 34 9, 17; 11, 10;
 22, 10
 23, 40 13, 13
 23, 40 sq. 13, 11
 23, 43 1, 14

Ioann.

1, 3 8, 7
 1, 14 4, 10
 2, 19 9, 34
 3, 13 1, 14
 3, 16 9, 34
 3, 27 13, 10
 4, 7 sq. 22, 11
 4, 48 13, 16
 4, 49 13, 16
 4, 50 13, 16
 5, 6 13, 15, 16
 5, 7 13, 16
 5, 8 13, 16
 5, 14 6, 11
 5, 17 12, 12
 6, 6 22, 11
 6, 15 22, 10
 6, 33 23, 11, 12
 6, 38 16, 6; 19, 6;
 24, 26
 6, 44 13, 9, 10
 7, 18 9, 18
 7, 37 13, 12
 8, 34 21, 31
 8, 35 11, 13
 8, 44 3, 7; 8, 16,
 20, 25
 9, 3 6, 11
 9, 24 22, 12
 10, 18 9, 34; 22, 11

Ioann.

11, 4 6, 11
 11, 26 3, 7
 11, 40 13, 15
 11, 41-42 9, 17
 12, 26 1, 14; 12, 16;
 20, 9
 13, 1 16, 14
 13, 2 1, 19; 7, 14
 13, 8 17, 9
 13, 23 16, 14; 23, 19
 13, 27 1, 19
 13, 34 8, 23; 16, 14
 13, 34-35 15, 7
 13, 35 16, 6
 14, 2 11, 12
 14, 23 1, 19
 14, 30 7, 32; 8, 14;
 24, 17
 15, 4-5 3, 16
 15, 13 11, 12
 15, 14 11, 13
 15, 14-15; 11, 12
 15, 19 3, 7
 16, 15 11, 7; 24, 26
 16, 20 1, 13
 17 9, 13
 17, 4 9, 17
 17, 16 3, 7
 17, 19 9, 17
 17, 21 10, 7
 17, 22-24 10, 7
 17, 24 9, 17
 17, 26 10, 7
 18, 30 22, 12
 19, 11 7, 22

Act.

1, 1 9, 17; 14, 9
 1, 12 sq. 21, 20
 2 21, 20
 2, 45 18, 5
 3, 6 13, 16
 3, 12 15, 6
 3, 19 20, 8
 4, 13 14, 16
 4, 32 12, 2; 16, 6;
 18, 5
 4, 34-35 12, 2; 18, 5

Act.

5 18, 7
 5, 3 1, 19
 5, 41 24, 23
 6, 5 18, 16
 7, 39-40 3, 7
 7, 51 13, 3
 8, 22-23 13, 12
 9 13, 11
 9, 3 sq. 13, 15
 9, 6 2, 15
 10 13, 15
 12, 15 8, 17
 15, 29 18, 5
 17, 23 17, 20
 17, 28-29 17, 20
 20, 29-30 14, 11
 20, 34 18, 11; 23, 5;
 24, 11
 21, 20-21 17, 20
 21, 23-24 17, 20

Rom.

1, 20 23, 3
 1, 23 10, 5
 1, 26, 28 3, 20; 6, 11
 1, 28 18, 16
 2, 5 7, 31
 2, 6 13, 9
 2, 14-16 13, 12; 17, 14
 2, 15-16 7, 4; 17, 14
 2, 28-29 21, 36
 3, 23 13, 7
 4, 5 23, 10
 4, 15 17, 30
 5, 5 16, 13; 21, 33
 5, 12 13, 7
 6, 6 12, 1
 6, 12 22, 6
 6, 13 22, 6
 6, 14 21, 31, 30; 22, 6
 6, 15 21, 34
 6, 22 1, 5
 7, 12 23, 4
 7, 14 23, 12
 7, 18 13, 9; 23, 13
 7, 19 20, 12; 22, 14, 15;
 23, 1, 13, 14

Rom.

7, 20 22, 14, 15;
 23, 1, 13
 7, 22 23, 11
 7, 22-23 22, 14, 15; 23, 1
 7, 23 23, 11, 13
 7, 24 12, 1; 20, 12;
 23, 15
 7, 24-25 22, 13, 14;
 23, 10, 15, 17
 23, 1, 16, 17
 7, 25 23, 1
 8, 1-2 23, 13
 8, 2 23, 15
 8, 3 5, 6; 22, 11
 8, 9 4, 10
 8, 15 11, 13
 8, 18 13, 13
 8, 26 9, 34; 13, 6
 8, 26-27 16, 13
 8, 28 6, 9; 23, 24
 8, 32 9, 34
 8, 38-39 8, 2
 9, 3 9, 18; 23, 16
 9, 3-4 23, 5
 9, 16 4, 5; 13, 9
 10, 2 8, 3
 10, 20-21 13, 9
 10, 21 13, 12
 11, 14 4, 10
 11, 33 13, 15
 11, 33-34 13, 17
 12, 1 21, 22
 12, 4 sq. 14, 5
 12, 6-8 14, 5
 12, 10 16, 11
 12, 19 16, 27
 12, 21 16, 22
 13, 14 5, 19
 14, 3 17, 20
 14, 14 21, 13
 14, 17 1, 13
 15, 1 16, 23
 I Cor.
 2, 3 17, 20
 2, 9 12, 12
 2, 10 12, 12
 2, 14 4, 19
 2, 15 4, 19

I Cor.

3, 2 17, 20
 3, 2-3 4, 19
 3, 7 13, 12
 3, 8 24, 2
 3, 10 24, 6
 3, 22 11, 7; 24, 26
 4, 3-4 22, 7
 4, 7 3, 16
 4, 12 24, 11
 4, 20 15, 3
 5, 5 7, 28
 6, 9-10 12, 3; 23, 15
 6, 17 7, 6
 7, 5 17, 20
 7, 8-9 5, 11
 7, 29 21, 32
 7, 38 17, 20
 8, 1 14, 10
 9, 11 21, 1
 9, 20-22 17, 20
 9, 24 13, 10; 21, 9
 9, 26 7, 21
 10, 1-4 14, 8
 10, 6 5, 16
 10, 9 5, 16
 10, 10 5, 16
 10, 12-13 13, 14
 10, 13 3, 17; 4, 6;
 7, 20; 9, 23;
 13, 14
 10, 24 17, 19
 10, 32-33 17, 20
 10, 33 17, 19
 11, 7 1, 14
 11, 13 14, 8
 11, 27-29 22, 5
 11, 30 22, 5
 11, 31 22, 5
 12, 8-9 2, 1
 12, 8-10 15, 2
 12, 10 2, 1
 12, 11 2, 1; 13, 18
 12, 26 7, 30
 12, 28 14, 5
 12, 31 11, 12; 15, 2
 13, 1-3 11, 12; 15, 2
 13, 3 1, 6; 3, 7

I Cor.

13, 4 sq. 1, 6; 3, 7;
 11, 10; 15, 7
 13, 5 16, 22; 17, 19
 13, 7 7, 5; 16, 27
 13, 8 1, 11; 8, 25;
 11, 6, 9, 12, 13;
 15, 2
 13, 13 11, 6
 14, 6 14, 8
 15, 3-5 14, 8
 15, 10 13, 13
 15, 19 6, 2
 15, 24 8, 14
 15, 28 1, 13; 7, 6;
 10, 6
 15, 40 7, 13
 15, 41 11, 12
 15, 41-42 11, 12
 15, 44 1, 10; 7, 13
 15, 50 4, 10; 20, 8
 15, 53 1, 10
 16, 5-7 17, 25

II Cor.

1, 15-16 17, 25
 1, 17 17, 25
 1, 23 17, 25
 2, 1 17, 25
 2, 7 14, 17
 3, 5 3, 15
 3, 6 3, 15
 3, 10 23, 4
 3, 17 21, 34
 4, 17 13, 13
 4, 18 3, 6, 10
 5, 1 3, 7
 5, 6 1, 14
 5, 8-9 1, 14
 5, 16 10, 6
 6, 1 13, 12
 6, 5-6 14, 16
 6, 7 2, 16; 6, 10
 6, 7-8 6, 10
 6, 7-10 6, 9
 6, 14 5, 28
 6, 14-15 14, 14
 6, 16 14, 10
 7, 10 21, 8

II Cor.

9, 10 13, 3
 10, 1 23, 16
 10, 4 7, 5
 10, 5 22, 15
 10, 4-6 7, 5
 11, 2-3 14, 11
 11, 14 1, 19; 2, 5;
 16, 11
 11, 27 24, 23
 11, 29 17, 20; 23, 2
 12, 2-4 17, 24
 12, 8-9 9, 34; 13, 6
 12, 9 18, 13; 24, 25
 12, 9-10 6, 3; 7, 5
 12, 10 24, 23
 12, 13 23, 16
 12, 16 23, 16
 13, 3 1, 19; 16, 12;
 22, 15
 13, 9 9, 18

Gal.

1, 1 9, 34
 1, 4 9, 34
 2, 1-2 16, 12
 2, 2 2, 15
 2, 18 17, 20
 2, 19 17, 20
 2, 20 24, 23
 3, 19 23, 4
 3, 24 8, 23
 4, 4-5 14, 8
 4, 5 11, 12
 4, 10 14, 11
 4, 22-23 14, 8
 4, 24-25 14, 8
 4, 26 14, 8; 24, 24
 4, 26-27 14, 8
 5, 2 17, 20; 23, 16
 5, 13 21, 34
 5, 16-17 4, 11
 5, 17 1, 10; 4, 7, 8, 10
 5, 19 sq. 5, 4
 5, 20 16, 8
 5, 24 23, 20
 6, 1 4, 19
 6, 2 11, 10; 16, 23

Gal.

6, 10 16, 14
 6, 14 23, 20

Eph.

1, 5 24, 26
 2, 3 3, 7; 5, 4
 2, 8-9 13, 9
 4, 13 7, 6; 21, 5
 4, 19 5, 16; 6, 11
 4, 23 5, 16; 6, 11
 4, 23 6, 14
 4, 26 2, 4; 16, 6, 17
 4, 31 5, 16, 19
 5, 3 5, 11; 13, 5
 5, 3-4 5, 19; 12, 3
 5, 5 5, 11; 12, 3
 6, 2-3 21, 9
 6, 12 5, 16;
 7, 21, 32, 33;
 8, 2, 14; 13, 14
 6, 16 7, 5
 6, 17 7, 5; 20, 8

Phil.

1, 22-24 23, 5
 1, 23 1, 14; 23, 5
 1, 29 3, 15
 2, 1-3 16, 11
 2, 4 17, 19
 2, 8 19, 6
 2, 12-13 13, 10, 12
 2, 13 3, 15; 13, 9
 3, 6-8 17, 20
 3, 8 24, 23
 3, 13 6, 14; 20, 8
 3, 13-14 1, 5
 3, 19 23, 1
 3, 20 3, 6; 12, 2
 3, 20-21 3, 7
 4, 6 9, 17
 4, 7 13, 10
 4, 11 5, 11
 4, 11-13 6, 10

Col.

1, 16 8, 7
 2, 3 14, 16
 2, 21 14, 11

Col.		Hebr.	
3, 5	5, 11; 12, 1, 2, 3	4, 12	2, 4; 7, 5;
3, 8	5, 11		12, 8
3, 9	17, 18	4, 12-13	7, 13
3, 10	1, 14	4, 15	5, 5; 22, 9
		5, 14	2, 4
I Thess.		7, 18-19	21, 33
2, 18	13, 6	7, 19	21, 29
4, 5	24, 26	9, 4-5	14, 10
4, 12-15	14, 8	9, 22	22, 8
5, 8	7, 5	10, 36	7, 5
5, 17	præf. Coll. p. 75;	11, 5	3, 7
	9, 3, 6, 7;	11, 16	1, 14
	10, 14; 23, 5	11, 24-26	11, 11
5, 23	22, 6	11, 37-38	18, 6; 21, 4
		11, 39-40	7, 30
		12, 5-8	6, 11
II Thess.		12, 6	7, 25
2, 15-16	3, 17	12, 6-7	6, 6
3, 7-9	24, 2	12, 9	1, 14; 8, 25
3, 8	18, 11; 23, 5	12, 11	6, 6
3, 10	24, 12	12, 15	18, 16
		12, 22-23	1, 14
I Tim.		13, 4	21, 10
1, 9	8, 24; 21, 3, 29	13, 20-21	3, 17
1, 9-10	21, 29		
2, 1	9, 9, 11	Iac.	
2, 1-2	9, 13	1, 12	9, 23; 18, 13
2, 4	9, 20; 13, 7;	1, 14-15	5, 4
	14, 19; 16, 6	1, 17	3, 16; 13, 3
2, 8	9, 3, 6	1, 19	14, 9
2, 14	8, 11	2, 13	9, 22
4, 1-2	7, 32	2, 14	15, 3
4, 3-4	21, 13	4, 7	7, 8
4, 8	1, 10; 17, 14, 28	4, 8	13, 9
4, 14	13, 12	4, 11	16, 16
5, 6	1, 14	5, 14-15	20, 8
6, 7	24, 23	5, 20	20, 8
6, 8	5, 19		
6, 10	5, 6	I Pet.	
6, 17-19	3, 9; 6, 3	2, 16	21, 34
6, 20	14, 16	2, 22	11, 13; 22, 9, 12
		4, 8	11, 6; 20, 8
II Tim.			
1, 6	13, 12	II Pet.	
1, 7	11, 13	2, 19	7, 25
3, 12	24, 22		
4, 7	7, 21	I Ioann.	
4, 7-8	22, 15	1, 8	11, 9; 20, 12;
			23, 19

I Ioann.		Iud.	
1, 10	11, 9; 20, 12	6,	8, 8
2, 15-17	23, 8		
3, 9	11, 9	Apoc.	
4, 1	1, 20	2, 14	24, 17
4, 4	7, 8	2, 15	18, 16
4, 10	10, 7	3, 15-16	4, 12, 19
4, 16	16, 13; 24, 19	3, 16-18	3, 9
4, 17	11, 9	3, 17	4, 19
4, 18	11, 12, 13	3, 19	6, 11
4, 18-19	11, 7	4, 4	24, 1
5, 14	9, 34	6, 9-10	1, 14
5, 16	11, 9; 20, 8	12, 4	8, 8
5, 18	11, 9	14, 4	22, 6

II. — INDEX DES AUTEURS CITÉS

Pasteur d'Herma, Mand.	2, 6	8, 17
—	6, 2	13, 12
Traité de la vie de Socrate (auteur inconnu)		13, 5
Exhortation de la Loi (ouvrage inconnu)		21, 32

III. — INDEX DES NOMS PROPRES

AARON, sa verge est l'étendard de notre souverain et véritable pontife, Jésus-Christ	14, 10.
ABEL, eut connaissance du sacrifice à offrir par la loi naturelle	8, 23.
ABIGAIL	17, 25.
ABIMELECH	13, 11; 17, 18.
ABRAHAM, appelé de Dieu	3, 4. Reçoit le précepte des trois renoncements 3, 6. Se guide par la loi naturelle 8, 23. A connu la tentation 9, 23; 13, 14.
ABRAHAM le Simple, solitaire d'Égypte, eut le don des miracles	15, 4, 5.
ABRAHAM, abbé d'un monastère, près de Panephris, à qui est attribué la Conférence 24 ^e .	
ABSALOM	17, 19.
ACHAB	1, 19; 2, 3; 24, 17.
ACHIS, roi de Geth	17, 18.
ACHOR	1, 20.
ADAM, connaît la nature et ses propriétés 8, 21. Possède, dès l'origine, la science du bien et acquiert, par son péché, la	

- science du mal 13, 12. Tenté de gourmandise 5, 4. Moins coupable et moins sévèrement puni qu'Eve 8, 11. Devenu l'esclave du démon, avec toute sa postérité 23, 12. Celle-ci est rétablie dans sa liberté par le sang du Seigneur *ibid.*
- Alexandrie 12, 13; 14, 4; 18, 14.
- AMOS 6, 1.
- ANDRÉ, appelé à l'apostolat sans mérite de sa part 13, 15.
- ANANIE 1, 19; 2, 15; 6, 11; 18, 7; 21, 30.
- ANTÉCHRIST 8, 4.
- ANTOINE, moine de la Thébaïde 2, 2, 6. Appelé de Dieu à la vie monastique 3, 4. Donne le prix à la discrétion 2, 2, 5. Deux philosophes magiciens lui envoient des démons, pour le tenter 8, 18, 19. Sa persévérance à prier et sa sentence sur la prière parfaite 9, 31. Confond la paresse d'un frère 24, 11, 12.
- AOTH, ambidextre 6, 10.
- APOLLON, abbé très réputé reprend un frère de sa sévérité 2, 13. Se déclare mort au monde 24, 9.
- ARABES et Arabe 6, 1.
- ARCHEBIUS, abbé, vit dans un désert près de Panephris 7, 26. Devient, après trente ans, évêque de Panephris 11, 2.
- ARIUS 7, 32.
- Arménie, ses mines 18, 7.
- ASSUÉRUS 1, 19.
- ATHANASE, évêque d'Alexandrie 18, 14.
- Athènes 17, 20.
- Babylone 15, 10.
- BALAAAM, sollicité, à prix d'argent, de maudire Israël 13, 11. Donne le conseil de le corrompre 24, 17.
- BÉLIAL 12, 16; 14, 14.
- BENJAMIN, moine dont l'intempérance amène la chute 2, 24.
- CAÏN : les descendants de Seth épousent les filles nées de son sang, alors que les deux postérités étaient d'abord restées séparées 8, 21.
- Calame, partie du désert de Scété, distante de toute habitation humaine de sept ou huit jours de marche 24, 4. Séjour de l'abbé Moïse 3, 5; 7, 26. Les moines qui y habitent s'adonnent à l'agriculture 24, 4. Se nomme aussi désert de Porphyriion 24, 4.
- Cappadoce : le diacre Photin en était originaire 10, 3.
- CASTOR, évêque d'Apt. Demande à Cassien d'écrire les douze livres des *Institutions* et des remèdes aux huit principaux vices, ainsi que la première partie des *Conférences*. Préface à la première partie des *Conférences*; 9, 1; préface à la seconde partie des *Conférences*.

- Cellules, désert distant de cinq milles des monastères de Nitrie, séparé de Scété par une solitude de quatre-vingts milles 6, 1.
- CHAM, initié avant le déluge aux sciences occultes, en grave les recettes sur des lames de métal et des pierres très dures, et, les ayant ainsi conservées, les transmet à sa postérité 8, 21. Ses descendants s'établissent par la force dans les terres de Chanaan 5, 24.
- CHÉRÉMON, solitaire du désert de Panephris 11, 3. Plus que centenaire il marche sur les mains 11, 4. Les *Conférences* 11^e, 12^e et 13^e lui sont attribuées.
- CHRIST : il s'appelle Adam, comme notre premier père 5, 6. Il est le principe de toutes choses, en qui le Père a tout créé 8, 7. Seul il est venu dans la ressemblance de la chair de péché 22, 11, 12. Tenté à notre image 22, 10, seul il le fut sans éprouver la souillure du péché 5, 5; 22, 9. L'ordre suivi par le diable dans sa tentation 5, 6.
- CHUSAÏ, sa feinte pieuse devant Absalom 17, 19.
- DALILA, criminelle en disant la vérité 17, 17.
- DANIEL, abbé du désert de Scété, choisi pour diacre, puis promu à l'honneur de la prêtrise par l'abbé Pafnuce, prêtre de cette solitude 4, 1. La 4^e *Conférence* lui est attribuée.
- DAVID, son repentir, mais le pardon de ses deux crimes fut le don de la miséricorde 13, 13. Il ment à Abimelech et simule la folie devant Achis, roi de Geth 17, 18. Il manque à son serment sur la prière d'Abigaïl 17, 25.
- DIOGÈNE, sa honteuse indulgence pour l'adultère 13, 5.
- Diolcos, bourg situé sur l'une des sept bouches du Nil 18, 1.
- DOËC, condamné pour avoir dit la vérité 17, 20.
- Égypte Préface à la seconde partie des *Conférences*; 13, 11; 16, 1; 17, 30; 18, 1, 7; 20, 1, 2. Les Israélites adorent les idoles de l'Égypte 3, 7. L'Égypte spirituelle désigne l'ensemble des vices 5, 22. Coutume d'y annoncer la date de Pâque 10, 2. Comment on y ensevelit les morts 15, 3. Il y existe trois espèces de moines 18, 4. Les Égyptiens spirituels sont les démons 21, 28.
- ÉLIE, diacre 21, 9.
- EUCHER Préfaces à la seconde et à la troisième partie des *Conférences*; 18, 1.
- EUNOMIUS 7, 32; 15, 3.
- ÈVE, a péché plus gravement qu'Adam 8, 11.
- GABRIEL (saint) : le nom infâme de serpent ne lui convient pas 8, 10.
- Gaule : la discipline cénobitique établie dans les provinces gauloises Préface à la troisième partie des *Conférences*.

- GERMAIN, ami et compagnon de Cassien 1, 1; 13, 1; 16, 1; 17, 1; 20, 2. Souvent mis en scène.
- Geth 17, 18.
- Grèce 8, 13.
- HELLADIUS Préface à la première partie des *Conférences* et 9, 1; préfaces à la seconde et à la troisième partie des *Conférences*.
- HÉNOCH 3, 7; 8, 23.
- HÉRON, solitaire du désert de Scété; trompé par le démon, il se jette dans un puits 2, 5.
- HONORAT, prêtre, puis évêque d'Arles. Préfaces à la seconde et à la troisième partie des *Conférences*.
- ISAAC, abbé du désert de Scété. Les *Conférences* 9^e et 10^e lui sont attribuées.
- ISIDORE, abbé et prêtre du désert de Scété 18, 15, 16. Doué de la puissance de délivrer les possédés 18, 15.
- ISRAËL : le peuple d'Israël délivré par Moïse 3, 4. Livré à ses ennemis en punition de ses fautes, il se convertit 3, 4; 4, 6. Demeure quarante ans dans le désert 21, 28. Israël signifie l'âme qui voit Dieu 5, 23; 12, 11; ou l'homme parfaitement droit devant Dieu 12, 11.
- JACOB 16, 14. Sa simulation excusée 17, 12, 17. Il figure la lutte contre les vices Préface à la première partie des *Conférences* et 12, 11.
- JEAN, apôtre. Particulièrement aimé du Seigneur 16, 14. Caresse une perdrix et s'en justifie devant un chasseur philosophe 24, 21.
- JEAN, abbé du désert situé près de Lyco 1, 21; 24, 26. Vénééré et consulté par les maîtres de la terre 24, 26. Trompé cependant par le diable 1, 21.
- JEAN, abbé, qui gouverna un grand monastère de cénobites, près de Thmuis 14, 4, 7.
- JEAN, après avoir passé vingt ans au désert, vint humblement se soumettre à la discipline cénobitique, dans le monastère de l'abbé Paul, près de Panephrisis 19, 1, 2, 3, 16. Choisi pour présider à la diaconie 21, 1, 9. La *Conférence* 19^e lui est attribuée.
- JEAN (Cassien) Voir l'introduction aux *Conférences*.
- JÉSUS, fils de Navé=Josué 1, 20; 13, 14.
- JONADAB 21, 4.
- JOSEPH, victime de l'envie de ses frères 13, 11; 16, 14; 18, 15, 16. Il a connu la tentation 9, 23. Rangé à juste titre parmi les ambidextres 6, 10. Figure du Seigneur 16, 14.
- JOSEPH, abbé d'un désert proche de Panephrisis 11, 3; cf. 16, 28; 17, 1. Sa cellule était distante d'environ six milles

- de celle de l'abbé Nesteros 15, 10. Sorti d'une illustre famille et citoyen distingué de sa ville natale, il savait le grec 16, 1. Les *Conférences* 16^e et 17^e lui sont attribuées.
- Jourdain 6, 1.
- JOVINIEN Préface à la troisième partie des *Conférences*.
- JUDAS, patriarche 5, 11.
- JUDAS, fils de Simon l'Isariote 7, 14. Sa vocation à l'apostolat ne lui a pas servi 3, 5. Il tombe par avarice *ibid.*; 17, 25. Mauvais parmi les bons 18, 16. Le résultat de son acte ne l'excuse pas 17, 12; et ne lui profite en rien 6, 9. La malédiction est sur lui 17, 25. Sa naissance avait été malheureuse 6, 3; 17, 12; sa mort est affreuse 6, 3.
- JUIFS, leur aveuglement volontaire 13, 12. Leur infidélité 17, 16.
- LAZARE le pauvre 1, 14; 3, 9. Sa béatitude 6, 3.
- LÉONCE, évêque, frère de Castor Préfaces aux trois parties des *Conférences*.
- LOTH 8, 23; 14, 4; 17, 25.
- LUC 5, 6.
- LUCIFER 5, 6; 8, 8.
- LUCIUS, évêque arien 18, 7.
- Lyco (Lycopolis), ville d'Égypte 1, 21; 24, 26.
- MACAIRE : deux Macaire 19, 9. Macaire l'Égyptien 5, 12; 7, 27; 15, 3; 24, 13. Macaire d'Alexandrie 14, 4.
- MARDOCHÉE 1, 19.
- MARIE, la Vierge de qui naît le second Adam 5, 6.
- MARIE, sœur de Marthe 1, 8; 23, 3. Elle préfère à tout la contemplation de Dieu.
- MARTHE 1, 8; 23, 3.
- MATTHIEU : le commencement de la bonne volonté ne fut pas sien 13, 11.
- MAZIKUES, peuplade barbare 2, 6.
- MELCHISÉDECH, reçoit d'Abraham la dîme du butin 8, 23.
- Mésopotamie, patrie d'un moine trompé par le démon 2, 8.
- MICHEL (saint) : Le vocable de serpent ne peut lui être appliqué 8, 10.
- MINERVIUS Préface à la troisième partie des *Conférences*.
- MOÏSE, le législateur *passim*.
- MOÏSE, abbé de cette partie du désert de Scété appelée Calame 3, 5; 7, 26. Se réfugie au monastère par crainte de la peine capitale dont il est menacé 3, 5. Livré à un démon cruel, en punition d'une parole trop dure 7, 27. Homme parfait à l'égal de Pafnuce et des deux Macaire 19, 9.

MOÏSE, abbé du désert de Scété. Les deux premières *Conférences* lui sont attribuées.

NABUCHODONOSOR 5, 12.

NAVÉ 1, 20; 13, 14.

NECHAO, roi d'Égypte 5, 12.

NESTEOS, abbé du désert situé près de Panephris 11, 3. Les *Conférences* 14^e et 15^e lui sont attribuées.

NICOLAS, l'un des sept diacres, selon Cassien; auteur d'une hérésie monstrueuse 18, 16.

Nil : le fleuve a sept bouches 18, 1. Ses inondations 15, 3. Le papyrus croît sur ses bords 1, 23. Les solitaires évitent de placer leurs cellules près de ses rives 24, 2.

NINIVITES 17, 25.

Nitrie, ses monastères 6, 1.

Noé, distingue les animaux purs et impurs 8, 23.

Occident 10, 2; préface à la troisième partie des *Conférences*. Oliviers (mont des) 21, 20.

ONAM 5, 11.

Orient 10, 3.

OSÉE 13, 8.

PAFNUCE, abbé du désert de Scété. Se consacre à la solitude sur les conseils du bienheureux Anloine 3, 4. Sa patience 18, 15, 16. Son amour de la solitude lui vaut le surnom de Bubale 3, 1; 18, 15. Son austérité jusqu'à quatre-vingt-six ans passés 3, 1. Astre brillant de sainteté *ibid.* Parfait dans la contemplation et l'action 19, 9. Doué de la grâce de prophétie 4, 1. Prêtre de l'une des quatre églises de Scété 2, 5; 3, 1; 4, 1. Il fut le seul à recevoir les lettres de Théophile contre les anthropomorphites 10, 2, 3. La *Conférence* 3^e lui est attribuée.

Palestine 6, 1. Province de Syrie 20, 1.

Panephris, ville d'Égypte 7, 26; 11, 2, 3; 20, 1. Effrayante nudité de cette solitude 7, 26; 24, 2.

PAUL (l'apôtre) 2, 15; 16, 12; 18, 11; 21, 5. Sa vocation 3, 5; 13, 11, 15. Ses simulations 17, 20, 25. Souvent nommé comme le vase d'élection.

PAUL, premier des anachorètes 18, 5, 6.

PAUL, abbé du désert situé près de Panephris, comme l'abbé Archebius 7, 26. Gouverne une maison de cénobites qui compte plus de deux cents frères 19, 1. Puni par une paralysie complète de son horreur excessive des femmes, il doit être soigné jusqu'à sa mort dans un monastère de vierges 7, 26.

Péluse 8, 16.

Perse 8, 13.

PIERRE (l'apôtre) 3, 5; 13, 15; 17, 9; 18, 7. Il méconnaît la nécessité de la Passion et renie son Maître 22, 13.

PHARAON 2, 11; 17, 4; 21, 28.

PHARISIENS 21, 18; 22, 11, 12.

PHILISTINS 1, 20.

PHOTIN, diacre de Cappadoce 10, 2.

PIAMUN, abbé et prêtre des anachorètes qui habitaient près de Diolcos 18, 1. Comment il préféra cacher son abstinence 17, 24. La *Conférence* 18^e lui est attribuée.

PINUFE, gouverneur, en qualité d'abbé et de prêtre, un monastère considérable, près de Panephris 18, 1. Son humilité *ibid.* La *Conférence* 20^e lui est attribuée.

Pont : ses mines 18, 7.

Porphyrius, autre nom de Calame 24, 4.

RAAB 17, 17, 20.

REBECCA 13, 11.

REHAB 21, 4.

SALOMON : ses trois livres correspondent aux trois renoncements 3, 6. Sagesse qu'il manifeste dès son premier jugement 17, 24.

SAMSON 17, 20.

SAMUEL 2, 3, 14.

SAPHIRE 6, 11; 18, 7; 21, 30.

SARABÂTES, leur nom et leur caractère 18, 7.

SARAPION, raconte lui-même un trait de son enfance, quand il demeurait avec l'abbé Théon 2, 10, 11. Brille par sa discrétion 5, 1. Raille l'humilité feinte d'un visiteur 18, 11. La *Conférence* 18^e lui est attribuée.

SARAPION, moine anthropomorphe 10, 3, 4.

SARRAZINS : une bande de brigands massacre les moines du désert de la mer Morte 6, 1.

SATAN 2, 5; 7, 25; 9, 34; 10, 11; 18, 16; 22, 10.

SAÛL 9, 29; 17, 18, 19, 20; 24, 8.

Scété, désert fameux Préface à la première partie des *Conférences*; 1, 1; 3, 1; 4, 1; 6, 1; 15, 3; 17, 30; 18, 15; 20, 12; 24, 4. Il comptait quatre églises et quatre prêtres 10, 2. Excellente école de vie monastique (du moins pour ce qui concerne la congrégation de l'abbé Pafnuce) 18, 16.

SEM 5, 24.

SERENUS, abbé remarquable par sa sainteté et sa parfaite chasteté 7, 1, 2; 12, 7.

SETH 8, 21.

SIMON le mage 13, 12.

Sion : le parfait contemplatif devient une Sion spirituelle, ce qui signifie tour d'observation de Dieu 12, 11.

SOCRATE : une parole célèbre de lui sur la continence 13, 5.

Sodome 6, 1; 17, 25; 21, 4.

- Stœchades, fils d'Hyères. Préface à la seconde partie des *Conférences*.
- Syrie : un moine de Syrie trop dur 2, 12. Les monastères de Syrie 5, 12; 21, 11. Le monastère où Cassien débuta 11, 1; 17, 2. 5 t. 6 t. 10 t.; 18, 1; 19, 1; 20, 1.
- SYRIENS 24, 17.
- Tabenne : retraite profonde des moines de Tabenne 20, 1.
- Thébaïde 18, 7.
- Thécué, patrie du prophète Amos 6, 1.
- Thennesus, ville d'Égypte entourée de marais salés 11, 1, 2.
- THÉODORE, abbé qui habitait le désert des Cellules 6, 1. La *conférence* 6^e lui est attribuée.
- THÉODORE, moine qui établit, dans les provinces de Gaule, la discipline cénobitique avec toute sa rigueur. Préface à la troisième partie des *Conférences*.
- THÉODOSE : c'est l'empereur qui consulte l'abbé Jean de Lyco; cf. 24, 26.
- THÉON, abbé auprès de qui vit Sarapion enfant 2, 11.
- THÉONAS : récit de sa conversion à la vie monastique 21, 1-9. Élu pour présider la diaconie *ibid.*, 9. Devient un abbé illustre près de Panéphysis *ibid.*, 1. Il est nommé 21, 11-12; 22, 1. Les *Conférences* 21^e, 22^e et 23^e lui sont attribuées.
- THÉOPHILE, évêque d'Alexandrie, écrit contre les anthropomorphites dans sa lettre pascale 10, 2.
- Thmuis, ville d'Égypte 14, 4; 16, 1.
- TIMOTHÉE 17, 20.
- TYR : Lucifer, prince de Tyr 8, 1.
- VALENS, empereur 18, 7.
- ZACHÉE : son désir prévient l'appel divin 13, 11. Le Seigneur accueille sa foi *ibid.*, 15.

IV. — INDEX ANALYTIQUE DES MATIÈRES

- Abstinence** : mesure de l'abstinence et du manger 2, 18-22. Par quelle abstinence et en combien de temps peut-on parvenir à la chasteté 12, 14; cf. 2, 23. Adoucissements que l'on peut consentir durant la Pentecôte 21, 23. L'abstinence de vin et d'huile est une pratique que l'on peut observer ou laisser de côté, selon les opportunités 17, 28. Il ne faut pas boire même de l'eau à satiété 12, 15; 22, 3.

- Action de grâces** : ce qu'elle est 9, 14. A qui elle convient 9, 15. Le Seigneur en a donné l'exemple 9, 17.
- Ἀγάπη : c'est la charité générale qu'on doit à tous, tandis que la δῶθεος est une charité de préférence 16, 14. Le latin *agapem* 24, 12, désigne le secours gratuit auquel s'attend quiconque ne vit pas de son travail.
- Agonotheta** : le Christ est « directeur des jeux » 7, 20.
- Allégorie** : l'un des trois genres de la science spirituelle; en quoi elle consiste 14, 8. Certains passages de l'Écriture ne fournissent un aliment salutaire, que spiritualisés par l'interprétation allégorique 8, 3. Exemples d'interprétation allégorique 3, 7; 5, 16-25; 7, 5.
- Ambidextres** : l'Écriture nomme ainsi les parfaits 6, 10.
- Ambition** : l'ambition de la cléricature est tentation du diable chez le moine 1, 20. La présomption d'enseigner empêche d'atteindre à la science des Écritures 14, 10.
- Ame** : l'âme humaine a trois facultés : la raisonnable, l'irascible et la concupiscible 24, 15. Cassien donne le nom de sens à ses facultés spirituelles de connaissances. Préface à la première partie 1, 14-15. Elle est immortelle 1, 14. Sa mobilité 7, 3 sq. Elle est comparable à une meule de moulin 1, 18. Ses trois états : charnel, animal, spirituel 4, 10. Elle tient de la nature des semences de vertu 13, 12. C'est la partie supérieure qui doit être surtout cultivée 24, 16. Ses vraies et propres richesses 3, 8. La foi fait qu'elle s'élève comme un léger duvet, tandis que les soins du monde l'appesantissent 9, 4. Tout imbue de la parole de Dieu, elle devient en quelque sorte l'arche d'alliance 14, 10.
- Amitié** : les amitiés intéressées ou nées de l'instinct de la nature, ne sauraient durer 16, 2. L'amitié n'est indissoluble qu'entre les parfaits, ceux qui sont d'égal vertu 16, 3-5. Par quels procédés elle se conserve 16, 6. Chez les spirituels, la discorde naît le plus souvent de la diversité de sentiment 16, 8. Le moyen d'y remédier est de renoncer à son jugement propre 16, 10, 11, 12, 23. On provoquerait ses frères, au contraire, par une patience menteuse 16, 15, 18, 20.
- Anachorètes** : le goût de la contemplation a fait les anachorètes 18, 6. Quels lieux ils doivent rechercher 24, 3-4. Plus ils sont proches de Dieu, plus ils reçoivent de visites 24, 19. La sainteté de l'abbé Serenus resplendissait sur son visage 7, 1.
- Anagogie** : elle transporte le discours aux réalités invisibles et futures 14, 8.
- Anamarteton** : c'est l'impeccabilité : elle est impossible en ce monde 23, 7, 19, 20.
- Anges et démons** : les anges furent créés avant le monde visi-

ble 8, 7. Ils sont, par nature, soumis au changement 6, 16. Ils ont un corps plus subtil que le nôtre 7, 13. Il existe une hiérarchie entre les bons anges 8, 15 et de même entre les mauvais 8, 14, 15, 16, 18.

Parmi ceux-ci, plusieurs, avant leur chute, tenaient les premiers rangs 8, 8. C'est l'orgueil qui les fit tomber, et non la jalousie 8, 10. Celle-ci vint en second lieu *ibid.* Ils ont des goûts divers 7, 32, et sont hostiles les uns aux autres 8, 13. L'air en est peuplé 8, 12.

Tout homme a un bon et un mauvais ange 8, 17. menteur par son orgueil, le diable devient père du mensonge, lorsqu'il le tire de son fond, pour tromper l'homme 8, 25. Les démons ne sauraient pénétrer notre âme 7, 10, mais ne peuvent que dominer notre corps 7, 12. Ils perçoivent, par notre extérieur, l'écho de leurs suggestions 7, 15-16. Chaque démon a son tour pour attaquer 7, 19, mais ils ne nous tentent qu'autant que Dieu le permet 7, 20, 22; et ils ne peuvent rien sans le consentement de notre volonté 7, 8. Ils éprouvent de la fatigue de leurs combats avec les hommes 7, 21. Ils ne peuvent posséder que ceux qu'ils ont d'abord dépouillés des pensées spirituelles 7, 24; 8, 19. Il ne faut pas mépriser les possédés 7, 28, car la possession est parfois une épreuve purificatrice 7, 25-27. Il est plus terrible d'être possédé du vice 7, 25, et ceux-là sont plus misérables, qui ne méritent pas d'être soumis à ces épreuves temporelles 7, 31.

En quelles manières le diable tenta le Christ 5, 5; 22, 10.

Anthropomorphites : 10, 2-5.

Argent : des moines avides de gagner 4, 20. Les Sarabaites n'acquièrent pas l'argent à bonne intention 18, 7. Les cénobites gagnent pour secourir les prisonniers, les étrangers, les hôpitaux *ibid.* Ce que serait, pour le moine, prêter son argent à intérêt 14, 17.

Athera (ἀθήρα) : plat de lentilles chez les Égyptiens 15, 10.

Aumône : elle obtient le pardon des péchés 20, 8.

Avarice : sa place dans la liste des vices 5, 2. Elle est en dehors de la nature 5, 8. Le vieux monde ignora cette frénésie avant le déluge *ibid.* Elle revêt trois formes 5, 11. Elle est une idolâtrie 12, 2.

Bâton et besace : coutumiers aux moines du désert de Panephis 11, 3.

Béatitudes évangéliques : leur variété 11, 12.

Bien et mal : les choses sont de trois sortes : les bonnes, les mauvaises et les indifférentes 6, 3; 21, 12. Rien n'est

bon que la vertu 6, 3-4. Le bien suprême consiste dans la contemplation de Dieu 23, 3-5 et les autres biens ne sont que relatifs 23, 4. Rien n'est mauvais que le vice 6, 3, 4, 6. En dehors de la vertu et du vice, tout est indifférent 6, 3, 6.

On ne peut nuire à personne s'il ne le veut 6, 4, 9; 18, 16.

C'est des parfaits, et non des pécheurs que l'apôtre a dit : « Je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je hais » 23, 1-5.

Dieu n'a rien fait de mauvais 8, 6.

Cantique des cantiques : ce livre convient au troisième renoncement 3, 6.

Carême : origine du carême 21, 30. Il se ramène à la dîme de l'année 21, 25. Sa longueur diffère selon les lieux, mais le jeûne est partout de trente-six jours 21, 27. Le nom de carême ou quarantaine lui a été cependant donné : pour quelles raisons 21, 28. Les parfaits dépassent la loi du carême, qui fut établie pour les gens du monde 21, 29.

Les démons redoublent leurs attaques contre les moines, durant ces jours 21, 28.

Cellule : son ameublement : natte 4, 21; 15, 1; 17, 3; petite corbeille 4, 21 ou panier 8, 1 ou corbeille à main 19, 4; grattoir, poinçon, aiguille, roseau à écrire 1, 6; sacoché, manuscrit 4, 21.

Les moines y habitent à plusieurs 20, 1, 4.

Nécessité pour le moine de garder sa cellule 6, 15; 24, 5.

Cénobites : la discipline cénobitique date du temps des apôtres 18, 5. D'où vient aux cénobites leur nom *ibid.* La fin du cénobite 19, 8. Différences entre le monastère et la maison de cénobites 18, 10. Profit que l'on trouve dans la vie cénobitique 19, 6.

Centuple : comment le parfait renoncement est payé du centuple dès cette vie 24, 26.

Chair : divers sens du mot dans l'écriture 4, 10. Désirs opposés de la chair et de l'esprit 4, 11. C'est Dieu qui permet cette lutte pour notre bien 4, 7; cf. 12, 5. Elle nous amène à faire ce que nous ne voulons pas 4, 12. Elle a, pour nous, des avantages multiples 4, 13-17.

Pour fermer son âme aux convoitises de la chair, il faut la remplir des joies spirituelles 12, 5.

Charismes : ils se présentent en trois manières 15, 1.

Charité : la charité est pureté du cœur 1, 6, 7. Elle a pour acte la contemplation des choses divines 1, 10, 11. Sa perpétuité 1, 11. On s'élève à la perfection, ou charité

des fils, par les degrés de la crainte et de l'espérance 11, 7, qui sont imparfaits 11, 12; cf. 11, 6. Excellence de la charité des fils 11, 8, 9. Elle fait qu'on prie pour ses persécuteurs 11, 10. Elle engendre une crainte de délicatesse 11, 13.

La charité est particulière à Dieu et à quiconque a reçu en soi la ressemblance divine 11, 6. Plus que chose de Dieu, la charité est Dieu même 16, 13. Rien ne doit lui être préféré 16, 7.

Chasteté : on ne connaît bien la chasteté que si on en a l'expérience 12, 8, 13. Les philosophes ne l'ont pas connue 13, 5. C'est le don de Dieu 12, 4, 13, 15-16. Elle diffère de la continence 12, 10-11. Ses degrés 12, 7. Grandeur de la chasteté parfaite 12, 12. Suavité qui l'accompagne 12, 13. Un bel exemple de chasteté 14, 7. C'est une vertu qu'il ne faut pas éprouver comme les autres 19, 15. Comment elle s'acquiert en perfection 4, 2; 11, 14; 12, 1. La douceur de la patience éteint l'impureté 12, 6.

Chute : parmi les anges tombés, plusieurs avaient tenu les premiers rangs 8, 8. C'est l'orgueil qui causa leur chute 8, 10. Des sept espèces de chutes qui se rencontrent chez les saints 22, 13.

Colère : sa place dans la liste des vices 5, 2. Trois sortes de colère 5, 11. Rien de plus pernicieux 16, 7. Ne pas céder à la colère par amour de nos observances 1, 7.

Elle produit la tristesse 5, 10. Comment la contenir 16, 26-27. Qu'il faut la faire disparaître 16, 6, 15, 16, 18. Une patience menteuse l'exciterait chez autrui 16, 18.

Communión : les moines égyptiens recevaient la communion le samedi et le dimanche 18, 15; 23, 21. Pureté qu'elle réclame 22, 5; mais une illusion involontaire n'en doit pas écarter 22, 4-5, ni la conscience d'être pécheur, car on n'en est jamais digne 23, 21. Les possédés n'en doivent pas être privés 7, 29-30.

Componction : ses formes; du don des larmes 9, 26-30.

Conférences : les vingt-quatre *Conférences* de Cassien comparées aux vingt-quatre vieillards de l'*Apocalypse* 24, 1.

Confession : l'aveu des mauvaises pensées leur ôte leur venin 2, 10-11. Fausse honte qui retient de les confesser 2, 12.

Contemplation : cf. Mobilité des pensées et Prière.

La science pratique, l'humilité surtout, conduit à la science théorique ou contemplation 14, 2, 9, 14, 16. Celle-ci est l'unique nécessaire 23, 3. La fragilité de la chair l'empêche d'être continue 1, 13; 23, 3, 5, 15, 16. C'est une impureté de s'en laisser distraire un instant 1, 13. Avec quelle prudence le moine doit garder

le souvenir de Dieu 23, 9. Les modes divers de la contemplation 1, 15. Elle est connaissance du sens littéral et des sens spirituels de l'Écriture 14, 8.

Continence : elle diffère de la chasteté 12, 10-11. Continence de Socrate 13, 5.

Crainte : la crainte de l'enfer ou des lois terrestres est la première manière d'échapper au vice 11, 6. C'est là un état servile 11, 7. Combien cette crainte est inférieure à la charité 11, 8. De la crainte d'amour, et qu'elle bannit la crainte du châtement 11, 13.

Croix : la vertu de la croix réprime la malice des démons 7, 23; 8, 18. Des moines qui prennent à la lettre le précepte de porter sa croix 8, 3.

Denier : il s'agit, chez Cassien, du denier de cuivre, dixième partie du denier d'argent 1, 20; 24, 13.

Déposition : l'anniversaire de la déposition du dernier abbé solennellement célébré 19, 1.

Diaconie : dispensation des aumônes 21, 1, 8-10. La charge n'en est confiée qu'à un moine remarquable par sa sainteté 21, 1. Le moine chargé de la diaconie reçoit les largesses des fidèles 21, 1-2.

Le mot « diaconie » désigne le secours porté à des frères 18, 7.

Diacre : de l'office de diacre 4, 1.

Diamant : le juste doit être comme un cachet de diamant 6, 12.

Dieu : Dieu seul n'a point de corps 7, 13; de l'hérésie anthropomorphe 10, 3-5. Il est tout entier partout et pénétre tout 7, 13. Tout ce qui fut et sera est présent à sa connaissance 1, 15. Personne n'est bon que lui 23, 4. Les grandeurs de la création et le gouvernement de sa Providence le manifestent 1, 15. Rien ne se fait sans lui 3, 20. Ses voies sont insondables 13, 17. Il n'a créé l'homme que pour une vie éternelle 13, 7. Il l'arrache au monde par la vocation monastique 3, 3. La foi, la science de la Loi, l'intelligence même et la force nous viennent de lui 3, 16; cf. 14, 15, 17. La persévérance aussi et la bonne volonté sont une grâce 3, 18-19; cf. 4, 5; 7, 8; 13, *passim*. Nous lui sommes redevables de suivre la voie droite 3, 13. Sa clémence ineffable et sa longanimité 1, 15. Il éprouve les âmes par l'abandon et l'adversité 4, 4, 6, et par la tentation 6, 11; 24, 25. Il punit parfois les méchants dès ce monde, afin de corriger les autres 6, 11. Le connaître est l'aliment de l'âme et l'unique nécessaire consiste à le voir, lui seul 1, 8. Son règne est au-dedans de nous et consiste dans la justice, la paix, la joie 1, 13.

- Dimanche** : on ne jeûne ni ne fléchit les genoux le dimanche 21, 20. Les cinquante jours de la Pentecôte sont comme un dimanche continu *ibid.* Les moines égyptiens se rendent de concert à l'église pour la solennité du dimanche 7, 34, et y reçoivent la communion 23, 21.
- Dîmes et Prémices** : ce que furent dîmes et prémices dans l'Ancien Testament 21, 3. Les séculiers apportent dîmes et prémices aux monastères égyptiens 14, 7; 21, 1. C'est là un sacrifice d'agréable odeur 21, 2.
Comment nous pouvons offrir spirituellement nos prémices au Seigneur 21, 26.
- Discretion** : c'est un présent de la grâce divine 2, 1. Elle est louée par l'Écriture 2, 4. Elle seule conduit le moine à la perfection 2, 2, 16. Exemples d'indiscrétion 2, 5-8. La discrétion s'acquiert par l'humilité, qui se soumet au jugement des anciens 2, 10, 11, 14, 15; cf. 18, 3.
- Dominations** : d'où vient ce nom aux mauvais anges 8, 14.
- Écclésiaste** : ce livre convient au deuxième renoncement 3, 6.
- Écritures** : les quatre sens : historique, allégorique, anagogique, tropologique 14, 8. La lettre livre parfois tout le sens, parfois il est caché mystérieusement 8, 3-4. Les Écritures livrent la richesse de leurs sens multiples à l'étude contemplative 14, 11. Elles se découvrent plus clairement par l'expérience des vérités qu'elles renferment 10, 11.
La lecture sacrée forme l'âme à son image 14, 10.
Ne pas découvrir à tous indifféremment les sens spirituels 14, 17.
Résister au démon par les témoignages de l'Écriture 22, 10. Lui-même abuse parfois les moines par une fausse interprétation 1, 20.
Explication de Gen. 6, 2, sur l'union des fils de Dieu avec les filles des hommes 8, 21; de Joh. 8, 44, que le démon est le père du mensonge 8, 25; de Rom. 7, 19 : « Je ne fais pas le bien que je veux », etc. 23, 1, 3, 11-13.
- Embrimia** : faisceaux faits des papyrus les plus gros 1, 23.
- Enseignement** : des ignorants qui se croient désignés pour enseigner les autres 24, 13, 16. Se garder, en étudiant les Écritures, de vaines prétentions 14, 10. L'expérience de l'âge met en situation d'enseigner 14, 17. Ne pas céder à la vaine gloire, en prodiguant son savoir au hasard *ibid.* En instruisant les autres, on s'enflamme au désir de la perfection 22, 1.
- Envie** : combien elle est difficile à guérir 18, 16. Elle s'élève contre Dieu et détruit la religion et la foi *ibid.*
- Épreuves** : elles viennent de l'adversité ou de la prospérité 6,

- 9, 11. Elles atteignent tous les hommes, pour trois raisons 6, 11. C'est justement que Dieu les envoie aux justes 6, 2-3. Dieu seul donne la force de les supporter 2, 13; 3, 17. Leur utilité 4, 6; 24, 25.
- Espérance** : l'espérance ferme l'entrée du cœur au vice 11, 6; mais reste très inférieure à la charité *ibid.* Elle est un casque inexpugnable dans les épreuves et les persécutions 7, 5.
- Eunuques** : ils n'ignorent pas les ardeurs de la passion 12, 10. Ils sont lâches et tièdes à la poursuite de la vertu 4, 17; 12, 5.
Les eunuques loués par Isaïe 56, 4-5, sont ceux qui pratiquent la virginité 22, 6.
- Femmes** : leur familiarité est dangereuse 20, 11. On omet, devant les jeunes, le souvenir de saintes femmes 19, 16.
Crainte excessive que l'abbé Paul eut de les voir 7, 36.
- Foi** : elle est une grâce de Dieu 3, 16. L'ignorance lui est préjudiciable 10, 3. Elle est un bouclier contre les vices 11, 6; mais demeure inférieure à la charité *ibid.*
- Gourmandise** : sa place dans la liste des vices 5, 2. C'est un vice naturel 5, 3. Elle réclame, pour remède, la pratique de l'abstinence 5, 4. Notre-Seigneur en fut tenté, comme Adam 5, 6. Elle est cause des combats de la chair 22, 3, et produit la luxure 5, 10. Elle est de trois sortes 5; 11. C'est une voisine indispensable et dont il faut se garder continuellement 5, 19-21. Il faut la vaincre, avant de s'en prendre aux autres vices 5, 26.
- Grâce et liberté** : nécessité de la grâce 3, 12, 21-22; 4, 5-6; 5, 14-15; 13, 18. Tout bien, et en particulier tout bien spirituel, en procède 2, 13; 3, 13-20; 10, 10; 23, 10; surtout la chasteté 12, 4; même le commencement de la bonne volonté 3, 19; et aucun effort n'est possible sans elle 13, 6. Cependant, le commencement de la bonne volonté est parfois aussi de nous 13, 11 sq.
Que la grâce a des formes variées 13, 15, 17.
Qui est sous la grâce du Nouveau Testament 21, 34.
- Habit** : On change d'habit, en entrant au monastère 18, 2; mais beaucoup ne semblent avoir changé que de condition et d'habit 4, 20.
- Hébreu** : texte de la Genèse selon l'hébreu 8 10.
- Hérétiques** : il en est qui proposent une lecture perverse de certains passages de l'Écriture 1, 14.
- Heure** : ne pas anticiper l'heure du repas 2, 17; 5, 11; mais, l'heure venue, prendre sa nourriture 2, 17.

- Historique** : acception historique (littérale) de certains passages de l'Écriture 8, 3. Sens historique 8, 7. Interprétation ou exposition historique, histoire 14, 8. Science historique 14, 10.
- Hospitalité** : elle s'impose souvent au solitaire à l'égard des frères ou des étrangers 1, 12. Elle est devenue trop fréquente, dit l'abbé Jean 19, 5. Abus qui s'y sont introduits 19, 6. Comment la pratiquer, sans manquer à la mesure du manger 2, 26. Hospitalité de l'abbé Sere-nus 8, 1.
- Huile** : de l'huile qu'on extrait des graines de rave ou de lin 12, 8; ou encore de froment *ibid.*
De la goutte d'huile que les solitaires mêlent à leur saumure 8, 1; 19, 6. Un setier y devrait suffire pour l'année 19, 6.
L'huile qui avait touché le corps de l'abbé Paul, gué-rissait les malades 7, 26.
- Humilité** : de la vraie humilité 18, 11; cf. 2, 10.
Elle est le fondement de l'édifice spirituel 9, 3; 19, 2.
Elle est la maîtresse de toutes les vertus 15, 7. Elle retransmet les divagations 24, 16.
Humilité de l'abbé Jean 19, 2 et de l'abbé Pinufe 20, 1.
- Intention** : elle fait la valeur de l'acte 6, 8-9.
- Intercession** : c'est la prière qu'on fait pour autrui 9, 13. A qui elle convient 9, 15. Le Seigneur en a usé 9, 17.
- Jeûne** : on parvient, par le jeûne, à la pureté du cœur 2, 2; 21, 17. Il n'est pas le bien par essence 21, 14; cf. 15-17 et il ne convient pas toujours 21, 17-18. Il n'est qu'un moyen 1, 10; 21, 15. Son excès serait fatal 2, 17; cf. 1, 20. La mesure du repas quotidien et de l'absti-nence en général 2, 19-26. Les moines d'Égypte ont une observance à laquelle ils veulent qu'on se range 18, 2.
Pourquoi l'on ne jeûne pas durant la Pentecôte 21, 11, 19-20 ni le dimanche 21, 20. Un peu de relâche ne nuit pas à la chasteté, pourvu qu'on garde la mesure 21, 22. Il y a une juste abstinence qui se doit garder en tout temps 21, 22-23.
Du soin que prennent les solitaires de se garder, dans leurs jeûnes, de l'orgueil et de la vaine gloire 8, 1.
- Jugement** : il ne faut pas se fier à son propre jugement 2, 11; 16, 10-12; mais on doit fuir les mauvais conseils, car le trompé n'échappe pas lui-même au châtement 8, 11.
- Juste** : la prospérité, comme le revers, profite au juste pour

- le salut 6, 9. Il est comparable à un cachet de diamant 6, 12. Comment il tombe et se relève sept fois le jour 22, 13.
- Justice** : Dieu juge de tout selon les actions présentes des hommes 17, 25.
Notre justice, comparée à la sienne, est comme un linge souillé 23, 4.
- Larmes** : nous n'avons pas à notre gré le don des larmes 9, 28. Des sentiments divers qui se traduisent par les larmes 9, 29. Les larmes forcées ont peu de prix 9, 30.
- Lavement des pieds** : Loth rend aux voyageurs et aux étran-gers ce devoir de l'hospitalité 8, 23. D'un visiteur qui refuse de se laisser laver les pieds par l'abbé Sarapion 18, 11.
- Lecture** : l'assiduité à la lecture est une bonne œuvre 1, 9-10; 12, 4; 13, 6; 14, 9-10; 17, 28; 19, 12. La lecture procure l'éclosion des pensées divines 1, 17. Elle peut être infructueuse 24, 12. Elle devient à dégoût dans la tentation 4, 2.
- Lettres** : les lettres profanes peuvent être une source de dis-tractions 14, 12.
- Λογικόν : c'est la partie raisonnable de l'âme 24, 15.
- La Loi et L'Évangile** : la loi écrite ne devait pas être donnée, tant que tenait la loi naturelle 8, 24. Les saints de l'Ancien Testament ont dépassé les commandements de la Loi 21, 4. Ainsi doivent faire ceux qui vivent sous la grâce 21, 5. Les préceptes de l'Évangile sont plus parfaits 21, 32 et plus doux 21, 33. Ils n'abolissent pas la Loi, mais la couronnent 21, 34.
- Loi naturelle** : Dieu a mis au cœur de l'homme la loi natu-relle 8, 23. Aussi a-t-il puni justement ceux qui péché-ent avant le déluge 8, 24.
- Lucifer** : l'orgueil l'a fait tomber 6, 6-7; cf. 8, 8.
- Luxure** : sa place dans la liste des vices 5, 2. Elle est de trois sortes 5, 11. C'est un vice naturel 5, 3. Il naît de la gourmandise 5, 10. Sa guérison réclame la mor-tification 5, 4.
- Magie** : elle date d'avant le déluge 8, 21. Comment Cham en conserva les recettes *ibid.*
- Maladies** : les maladies de l'âme se diversifient selon la puis-sance attaquée, comme les maladies corporelles selon le membre qui souffre 24, 15.
- Mémoire** : mémoire qui se fait pour les morts 2, 6.
- Μήνις : colère durable 5, 11.

Miracle : les miracles se produisent en trois manières 15, 1. C'est à la pureté de la charité et à l'humilité qu'il faut juger un homme, non aux miracles qu'il fait 15, 2, 6-9.

Mobilité des pensées : cf. Contemplation et Prière.

Trois principes de nos pensées : Dieu, le démon, nous-mêmes 1, 19. L'art de les discerner 1, 20-21. Combien elles sont mobiles 1, 16-17; 7, 3; 9, 7; 10, 8, 13. Les moyens d'y remédier 1, 18; 7, 4-6; 10, 8, 10, 14; 24, 6. Le centenaire de l'Évangile, type de l'âme maîtresse de ses pensées 7, 5.

Moines : la fin du moine est le royaume des cieux 1, 3-4 ou la vie éternelle 1, 5. Son but est la pureté du cœur 1, 4 ou la sainteté 1, 5 ou la charité et la paix 1, 6-7 ou encore la contemplation de Dieu 1, 8; cf. 9, 2.

De ceux qui n'ont du moine que l'habit et le nom 4, 20. L'ambition de la cléricature 1, 20 ou du gouvernement d'un monastère 4, 20 est contraire au moine.

Trois espèces de moines en Égypte : les cénobites, les anachorètes et les sarabaïtes 18, 4. Les faux anachorètes en font une quatrième 18, 8; cf. 19, 10. Le cénobitisme est né dans la communauté primitive de Jérusalem 18, 5. Dès lors, les moines s'abstenaient du mariage *ibid.* Les anachorètes remontent à saint Paul, ermite, et à saint Antoine 18, 6. Les sarabaïtes ont pour protagonistes Ananie et Saphire 18, 7. D'où vient leur nom *ibid.*

Le désert favorise la pureté de l'âme et de la prière 10, 6; 19, 3, 5. Des lieux et travaux qui conviennent aux solitaires 24, 4-5. Ils doivent éviter le voisinage de leurs parents 24, 7-12. Changer de place, afin de faire plus de fruit, est une illusion du diable 24, 13, 19. Il convient de prendre quelque relâche à l'arrivée d'un frère 24, 20-21. Comment les solitaires, quoique absorbés en Dieu, sont avertis du temps écoulé 19, 4. Qu'ils ne manquent pas de moyens pour connaître leurs vices 19, 12; ni pour les corriger 19, 14. Mais le souci des choses matérielles leur devient une distraction 19, 3, 5 et la solitude les expose à l'élévation 19, 6. Le cénobitisme offre l'avantage de l'humilité et de l'absence de soucis 19, 6; cf. 19, 8. La perfection serait de réaliser entièrement l'une et l'autre profession 19, 9.

Que le joug du Seigneur est doux 24, 23-25. Du centuple promis à ceux qui l'embrassent 24, 26.

Monastère : ce qu'il est proprement 18, 10.

Mort : la pensée de la mort doit être continuelle 16, 6. Ses coups soudains frappent tous les âges 21, 8.

Natte : une natte faite de jonc ou de papyrus et appelée psia-thium (ψιθιον) 1, 23; 4, 21; 15, 1; 17, 3; 18, 11.

Obéissance : le plus fort est celui qui soumet sa volonté 16, 23. Suivre, sans disputer, le sentiment des anciens 18, 3.

Le Christ s'est fait obéissant jusqu'à la mort 19, 6.

Oblation : oblation qui se fait pour les morts 2, 5.

Obrizum : or fulgurant 1, 20.

Oraison : c'est l'acte par lequel nous offrons ou vouons quelque chose à Dieu 9, 12. A qui elle convient surtout 9, 15. Le Seigneur en a donné l'exemple 9, 17.

Ὀργή : colère qui s'échappe en paroles et en actes 5, 11.

Orgueil : il vient dernier dans la liste des vices 5, 2. Il se consomme sans le ministère du corps 5, 7. Deux sortes d'orgueil : le charnel et le spirituel 5, 12. L'orgueil de commander revêt deux formes 4, 20. C'est la vanité qui allume l'orgueil 5, 10. Nos triomphes sur les autres vices nous mettent en péril d'y succomber *ibid.* Les parfaits demeurent sensibles à ses coups 5, 6. L'orgueil de notre pureté nous serait plus funeste que tous les vices 4, 16. Il tente le moine jusque dans sa cellule 3, 2.

Paresse spirituelle : elle naît de mouvements intérieurs 5, 3. Il est une tiédeur qui s'apparente à elle 4, 19. Elle compte deux espèces 5, 11. La tristesse la produit 5, 10. Elle attaque surtout les solitaires 5, 9.

Patience : patience vient de pâtir 18, 3. Comment s'acquiert la patience 18, 12-13, 16. On doit la pratiquer à l'égard des frères comme des séculiers 16, 17. La douceur de la patience éteint le feu de l'impureté 12, 6. Exemples de patience 18, 14-15; 19, 1.

Pancarpum (πάνκαρπον) : spectacle où les gladiateurs luttent contre les bêtes féroces 5, 14.

Paxamatum (παξαμάτιον) : c'est le nom du petit pain dont usent les moines d'Égypte : deux font une livre à peine et suffisent au repas quotidien 12, 15; cf. 2, 11, 19, 24, 26; 19, 4.

Péché : le Seigneur n'eut que la ressemblance de la chair de péché 22, 11. Les saints en ont la vérité 22, 12. Tous se sont avoués impurs et pécheurs 23, 17. Aussi bien, ils ne sont pas sans péché 23, 18. C'est de lui-même que parle saint Paul, lorsqu'il dit : je ne fais pas le bien que je veux... 23, 1. Le bien qu'il n'a pu accomplir est celui d'une contemplation sans distraction 23, 3, 15. Personne ne peut être constamment attentif à

Dieu 23, 5. Ceux qui se croient sans péché, ressemblent à ceux qui ont de la chassie aux yeux 23, 6. Qu'il en est peu qui comprennent le péché 23, 7-8. Le corps du péché consiste en la fragilité qui multiplie les sollicitudes superflues 23, 16. Les péchés minimes se commettent avec une extrême facilité 20, 12; cf. 22, 13. Les péchés des saints ne leur ôtent pourtant pas la couronne de la sainteté 22, 13. La conscience d'être pécheur ne doit pas écarter de la communion 23, 21. Les pécheurs, eux, mettent toute leur volonté dans leurs péchés 23, 1. Pourquoi certaines fautes légères sont punies par l'épreuve 6, 11.

Pénitence : ce qu'est la pénitence 20, 5. Des nombreux moyens d'effacer ses péchés 20, 8. Il faut les abolir jusqu'à la racine 20, 11. En quoi consiste la pénitence parfaite 20, 5. Quel est le signe du pardon divin 20, 5, 11. Combien de temps le souvenir des péchés passés est-il utile 20, 7. Qu'il est bon aux parfaits de les oublier 20, 9. Il faut éviter le souvenir des péchés honteux 20, 10. La pénitence des fautes légères n'a pas de fin 20, 12.

Pentecôte : cf. 15, 4; 22, 1. Période de cinquante jours qui va de la résurrection du Seigneur à la venue du Saint-Esprit 21, 20. En Égypte, on n'y fléchit pas les genoux 21, 11, 20, 23. Elle fut figurée dans l'Ancien Testament 21, 20.

Perfection : elle consiste dans la charité jointe au renoncement 1, 6, ou dans la pureté du cœur *ibid.* On y monte par les degrés de la crainte et de l'espérance 11, 7-8, mais en s'appuyant sur la grâce 23, 10. Elle comporte diverses mesures 11, 11-12. Types de perfection consommée 19, 9.

La doctrine de la perfection ne doit pas être livrée indifféremment 1, 1.

Persévérance : la persévérance dans la prière obtient d'être exaucée 9, 34. Persévérer dans la profession qu'on a embrassée 14, 5-7.

Philosophie : la philosophie de la nature fut héritée d'Adam par les premiers hommes 8, 21.

La philosophie du siècle a les lèvres orgueilleuses 1, 20. Elle est qualifiée de folle 2, 24. Les maximes des philosophes ont un éclat trompeur 1, 20. Les sectateurs de la sagesse mondaine ignorèrent la vraie chasteté 13, 4-5. Deux philosophes orgueilleux usent de magie 8, 18. Philosophes confondus par un Ancien 5, 21. Philosophe scandalisé et repris par saint Jean 24, 21.

Pollution nocturne : elle a trois causes différentes 22, 3;

cf. 6. Elle n'est pas toujours exempte de faute 12, 7-8. Dans quel cas il y a faute 22, 5. Lorsqu'elle n'est pas imputable, elle ne doit pas retirer de la communion 22, 4-5. Par quelles étapes on parvient à la tranquillité perpétuelle du corps 22, 6.

Πρακτική : c'est la science pratique ou active, la vie des œuvres et de l'ascèse; elle est toute dans le soin de réformer ses mœurs 14, 1. Elle peut s'obtenir sans la Θεωρητική « théorie » science de la contemplation; non pas celle-ci sans elle 14, 2; cf. 14, 9. Elle s'acquiert par la pureté du cœur, l'humilité et l'assiduité à lire les Écritures 14, 9-10.

Prière : cf. Contemplation et mobilité des pensées.

La prière est la fin du moine 9, 2. L'élévation de la prière répond à la pureté de l'âme 10, 6. Moyens de rendre la prière pure 9, 3-6. L'école de la prière continuelle et parfaite 10, 10-11. La prière et la dilection parfaite font l'unité avec Dieu 10, 6-7. La prière revêt diverses formes selon la disposition du cœur 9, 8. Il y a quatre espèces de prières 9, 9-14. Elles sont toutes utiles, voire nécessaires 9, 15. Le Seigneur en a donné l'exemple 9, 17.

Explication du *Pater*, prière des fils 9, 18-23. On ne doit rien demander que ce qui s'y trouve exprimé 9, 24. Il élève à une prière plus haute 9, 25. Le peuple, à la synaxe, le récite d'une commune voix 9, 22.

Sentiment de saint Antoine sur la prière 9, 31. Comment nos prières sont exaucées 9, 32-34. Il faut prier en secret 9, 35. Préférer les prières fréquentes, mais courtes 9, 36.

Principautés : d'où vient ce nom aux mauvais anges 8, 14.

Prochirion : corbeille à main où les solitaires mettaient en réserve le pain de la semaine 19, 4.

Prophètes : des faux prophètes et de leurs prestiges 15, 3.

Proverbes : ce livre convient au premier renoncement 3, 6.

Psaumes : le chant des psaumes nourrit la composition 1, 17. Il s'unit à la prière et à la lecture 6, 10; 7, 23. Le moine qui persévère dans l'innocence et la simplicité, récite les Psaumes, comme s'il en était l'auteur 10, 11. En Égypte, la synaxe du soir compte un nombre déterminé de Psaumes 17, 3.

Puissances : d'où vient aux démons ce nom 8, 14.

Pureté de cœur : terme unique des actions et désirs du moine 1, 7. Elle est la charité *ibid.*

Réconciliation : se réconcilier avec son frère, avant le coucher du soleil 16, 6. La pensée qu'on peut mourir le jour même, y aide *ibid.*

Réfection : elle est fixée à la neuvième heure 2, 25-26. Il ne faut ni l'avancer ni la retarder 2, 11, 17; 5, 11. Certains la retardent à tort jusqu'au soir 2, 26. Comment concilier cette règle avec le devoir d'accueillir les frères 2, 25-26. On avance la réfection à la sixième heure, durant la Pentecôte 21, 23.

Renoncement : il y a trois renoncements 3, 3. En quoi ils consistent 3, 6. Ils sont tous trois nécessaires 3, 7, 10. Combien est nécessaire, en particulier, le renoncement à toutes choses 24, 2 et comment il doit être continué *ibid.* Ce renoncement ne doit pas être extérieur seulement, mais partir du cœur 3, 7. Certains renoncent mal au monde 1, 6; 4, 20 et gardent la passion de posséder 1, 6; 4, 21.

Richesses : trois sortes de richesses : les bonnes, les mauvaises, les indifférentes 3, 9. Nos vices et nos vertus constituent nos vraies et propres richesses 3, 8. Les richesses matérielles nous sont étrangères 3, 10. Richesses invisibles et mauvaises dont nous dépouillent le second, voire le troisième renoncement 3, 10.

Sainteté : la grâce des miracles accompagne la sainteté 15, 1. Elle est un plus grand miracle que de commander aux esprits immondes 15, 8. Entre « saint » et « sans tache », il y a bien de la distance 22, 9. Tous les saints se sont avoués impurs et pécheurs 23, 17. De fait, ils ne sont pas sans péché 23, 18. La sainteté ne préserve pas de l'épreuve 6, 1-2. La seule présence d'un saint chasse le démon 14, 7. L'intercession des saints obtient le pardon de nos fautes 20, 8. Les saints de l'Ancien Testament ont dépassé les commandements de la Loi 21, 4.

Science : c'est le Seigneur qui donne, par sa lumière, la science de la Loi 3, 14. La seule pureté de l'âme obtient de pénétrer les paroles célestes 14, 9-10. La science active est nécessaire pour s'élever à la science spirituelle 14, 9.

Sépulture : comment les Egyptiens ensevelissent leurs morts 15, 3.

Silence : combien il est utile au jeune moine 14, 9. Il est un silence nuisible 16, 18.

Sira : tresse de feuilles de palmier, chez les Egyptiens 18, 15.

Solitude : solitude nécessaire 2, 2. Avantages de la solitude 19, 5. Perfection de prière qui ne se trouve que là 10, 6. Inconvénients qu'elle présente 19, 6. Elle est mal comprise par ceux qui s'y portent prématurément 19, 10.

Sommeil : il faut le prendre, quand l'heure est venue 2, 17. N'y pas céder à la paresse 5, 11.

Supplication : c'est la prière du pécheur touché de repentir 9, 11. A qui elle convient particulièrement 9, 15. Le Seigneur en a usé dans son agonie 9, 17.

Synaxe : cf. 7, 34; 9, 34. Synaxe du matin 7, 34; 9, 1; du soir 8, 16; 9, 36; 15, 1; 21, 11; 22, 1; de la nuit 17, 3. Les frères se servent d'escabeaux, à la synaxe 1, 23.

Tentation : les tentations ont pour dessein d'éprouver la force de notre liberté 13, 14. Elles achèvent la vertu 24, 25.

La tentation qui vient de la prospérité ou de l'adversité est une épreuve, une purification ou un châtement 6, 11. L'épreuve de la prospérité est plus redoutable 6, 9.

Notre-Seigneur fut tenté sans péché 5, 5; 22, 10. Il fut tenté des mêmes vices qu'Adam innocent 5, 6.

Θεωρητική : la « théorie » ou « science théorique » consiste dans la contemplation des choses divines 14, 3. Elle se divise en deux parties : l'interprétation historique et l'intelligence spirituelle 14, 8. La science spirituelle comprend trois genres : la tropologie, l'allégorie et l'anagogie *ibid.*

Le Seigneur a mis dans la « théorie » le bien principal 1, 8.

Tièdeur : elle est spécialement le fait de ceux qui sont chastes par nature 4, 17; 12, 5. Ils méritent alors la qualification d'homme animal 4, 19.

Description de la tièdeur 4, 19. Que l'âme ne peut rester stationnaire dans la vertu 6, 14. Que sa ruine n'est pas soudaine 6, 17.

Travail des mains : il est bienfaisant au moins 10, 14; 24, 11-12, pourvu qu'il ne se fasse pas par un motif de cupidité 10, 14, et qu'il ne soit pas févreux 9, 6.

Tristesse : sa place dans la liste des vices 5, 2. Elle est de deux sortes 5, 11. Elle engendre la paresse 5, 10.

Θυμός : colère qui garde ses flammes au dedans 5, 11.

Vagabonds : nom donné à certains démons 7, 32.

Vanité : sa place dans la liste des vices 5, 2. Elle est de deux sortes 5, 11. Elle naît, comme l'orgueil, de nos victoires sur les autres vices 5, 10. Elle conduit à l'orgueil *ibid.* Elle a parfois son utilité 5, 12.

Vertu : rien n'est bon, dans le plein sens du mot, que la vertu 6, 3. Elle s'acquiert par l'effort continu 4, 12. Il en coûte deux fois plus de labeur et de peine pour expulser les vices que pour acquérir les vertus 14, 3.

- Veuves** : elles sont entretenues sur les deniers de l'Église 18, 14.
- Vices** : les huit principaux vices 5, 2-3. L'Écriture en fait mention 5, 25. Leurs rapports mutuels 5, 10. Le traitement en est différent, selon qu'ils sont charnels ou spirituels 5, 4. Il faut les combattre par ordre, en commençant par le plus fort 5, 14, 27. On n'en triomphe pas sans la grâce de Dieu 5, 14-15.
Sur ces souches, d'autres vices pullulent, dont le nombre passe celui des vertus 5, 16.
On triomphe des vices par la crainte, l'espérance ou l'amour des vertus 11, 6, 8.
Ils forment le corps de péché 12, 2.
- Vie active** (ascétique) : elle se mène dans les communautés. Préface à la première partie des *Conférences*. L'abbé Moïse l'unissait à la contemplation 1, 1. Nécessaire en ce monde, elle cesse après la mort 1, 10; cf. 8. Sa perfection consiste en deux points 14, 3. Elle se divise en beaucoup de professions et d'états 14, 4.
- Virginité** : Élie, Elisée, Jérémie l'ont pratiquée 21, 4. Ceux qui sont vierges chantent le cantique nouveau 22, 6.
- Visions** : un ange apparaît à l'abbé Serenus 7, 2. Vision d'un frère qui lui découvre une assemblée de démons 8, 16. Un ange du Seigneur apparaît à l'abbé Pafnuce 15, 10.
- Visites** : visite des malades 1, 12. Visites charitables 1, 20. Visite des frères 2, 11, 13; 7, 26; 19, 5, 6, 9-10.
- Vocation à la vie monastique** : elle est de trois sortes 3, 3, 4. La grâce s'en révèle multiforme dans l'Évangile 13, 15.

CORRECTIONS AU TOME II

TEXTE FRANÇAIS

p. 32, l. 22 : *lire* : avant la loi

p. 81, la l. 19 doit prendre la place de la dernière ligne et réciproquement.

TABLE DES MATIÈRES

Note sur le texte latin	7
PRÉFACE	8
CONFÉRENCE XVIII : Des trois espèces de moines	10
— XIX : De la fin du cénobite et de celle de l'ermite	37
— XX : De la fin de la pénitence et du signe de la satisfaction	56
— XXI : Du repos de la Pentecôte	73
— XXII : Des illusions de la nuit	114
— XXIII : De l'impeccabilité	136
— XXIV : De la mortification	169

Index

Index scripturaire	207
Index des auteurs cités	223
Index des noms propres	223
Index analytique des matières	230

Corrections au tome II	247
------------------------------	-----